U d'/of OTTAWA
39003001473007

Sep 19/69

LETTRES INTIMES

DE

HENRI IV

VERSAILLES
CERF ET FILS, IMPRIMEURS
59, RUE DUPLESSIS

HENRI IV.

D'après un tableau du temps
conservé au Musée de Versailles

LETTRES INTIMES

DE

HENRI IV

AVEC

UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR

L. DUSSIEUX

PROFESSEUR HONORAIRE A L'ÉCOLE MILITAIRE DE SAINT-CYR.

PARIS
LÉOPOLD CERF, ÉDITEUR
13, RUE DE MÉDICIS, 13

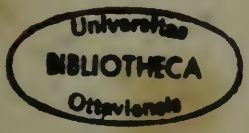

DC
122.8
.A3
1876

INTRODUCTION

I.

On a souvent dit que Henri IV est un de nos écrivains les plus agréables; on a vanté les qualités charmantes de son style, en citant quelques phrases comme exemples. Il nous a semblé qu'il y avait mieux à faire, et qu'il était bon de donner au public un choix de lettres de Henri IV, assez nombreuses pour le faire connaître sous tous ses aspects, sans dépasser toutefois une limite au-delà de laquelle le lecteur eût trouvé longueur et fatigue. Il fallait, en effet, ne lui présenter que les lettres où l'homme se peint, où se trouvent ses sentiments, où sa verve et son esprit brillent de tout leur éclat. Aux billets intimes, légers ou galants, adressés aux amis et aux maîtresses, il fallait aussi, sous peine de ne présenter qu'un Henri IV incomplet, ajouter quelques lettres sérieuses, pour montrer le côté solide et élevé de cette

nature si bien douée et si variée. En procédant de cette façon, on obtenait un double résultat ; on avait d'abord un recueil de lettres qui place incontestablement leur auteur parmi nos meilleurs écrivains, et en même temps une autobiographie excellente, qui met en relief les principaux traits de l'histoire et du caractère de ce roi, dont la France a conservé le souvenir, surtout parce qu'il fut un grand patriote et un homme d'esprit.

II.

Il y a bientôt un siècle, l'abbé Brizard[1] essaya, en 1785, de publier le recueil des plus belles lettres de Henri IV, dont il était l'admirateur passionné. Des difficultés de toute sorte empêchèrent l'exécution de ce projet. La principale était de rassembler toutes les lettres du Roi, afin d'être à même de faire le choix de celles qui devaient être imprimées.

C'est l'idée de l'abbé Brizard que nous reprenons aujourd'hui : plus heureux que lui, nous pouvons la mettre facilement à exécution. En effet, le ministère de l'instruction publique a publié, de 1843 à 1872, la correspondance complète de Henri IV en huit volumes in-4°, comprenant environ sept mille lettres, dont le plus grand nombre, il est vrai, sont des lettres

[1] Auteur d'un excellent ouvrage intitulé : *De l'amour de Henri IV pour les lettres*. Paris, 1785, petit in-12.

d'affaires, des circulaires, des dépêches diplomatiques écrites par les secrétaires ou les ministres du Roi, et ne représentant que sa volonté, sa pensée et non pas son style.

L'honneur de cette belle publication revient à M. Villemain, ministre de l'instruction publique. Sous ses auspices, on put obtenir communication des lettres conservées dans les diverses archives et bibliothèques de Paris, de la province et de l'étranger (Saint-Pétersbourg, Londres, Florence, Turin, Milan, Rome, etc.), dans les archives de nos anciennes familles, enfin dans les cabinets de divers amateurs d'autographes. A l'étranger, les ambassadeurs, à l'intérieur, les correspondants des Comités historiques du ministère firent les copies et les envoyèrent à Paris, où cette précieuse collection se trouva enfin rassemblée et put être livrée à l'impression. Ce n'est que justice de notre part de signaler à la reconnaissance du public les noms de MM. Berger de Xivrey et Guadet, qui ont dirigé la publication, et ceux de MM. de Fréville, Bernhard et Abel de Chevallet, qui ont été les savants et intelligents collaborateurs de M. Berger. Ce sont eux qui ont mis en œuvre cette masse énorme de matériaux et qui ont enfin donné à l'histoire la plus précieuse source d'informations qu'elle possède sur le règne de l'un de nos plus grands rois.

Si les érudits ont lu et étudié ces huit gros volumes,

il faut bien convenir que le public les ignore, et que les merveilles littéraires qu'ils renferment lui demeurent inconnues. C'est pour les faire connaître au grand nombre, c'est pour en rendre la lecture facile que nous publions ce volume, certains que les gens de goût n'hésiteront pas plus que nous à ajouter Henri IV à la liste de ces grands écrivains de séve purement française : Rabelais, Régnier, Corneille, La Fontaine, Molière, Madame de Sévigné, Saint-Simon, Voltaire, qui sont les vrais maîtres de la langue et qui nous offrent les meilleurs modèles de l'esprit français, de sa verve et de ses libres allures.

III.

Au temps de Henri IV, notre langue commençait à se remettre des tortures auxquelles l'avaient soumise Ronsard et la *Pléiade* pour la latiniser et la gréciser. Ces trop enthousiastes admirateurs d'Athènes et de Rome méprisaient leur idiome national, le trouvant vulgaire, et avaient essayé de le transformer.

En pensant à eux et à leur œuvre avortée, on ne peut s'empêcher de songer à ce philosophe de Molière, qui avait une oreille pour les langues savantes et étrangères, et une autre pour la vulgaire et la maternelle.

Leur tentative avait échoué contre le roc inébran-

lable de l'instinct populaire ; la langue avait survécu, mais notre vieille littérature avait sombré dans cette révolution littéraire, faite par la manie de l'imitation des choses étrangères. Qui pourra jamais dire ce qu'il en a coûté à la France depuis le XVIe siècle, pour avoir sans cesse changé ce qui était français contre des importations grecques, latines, italiennes, anglaises, allemandes, américaines, dans le domaine de la littérature, aussi bien que dans ceux de l'art, de la politique, de l'érudition, de la philosophie et des mœurs. Il faut que le génie national soit bien riche et bien solide, pour avoir résisté, durant quatre siècles, à cette mode absurde et persistante de l'imitation de l'étranger.

Montaigne, Brantôme, Pierre Lestoile, d'Aubigné, Régnier, Malherbe, saint François de Sales, sont les principaux écrivains contemporains de Henri IV. Chez plusieurs d'entre eux, la langue est encore pleine de latinismes ; Henri IV est le plus français de tous. Ecrivain ou orateur, Henri IV a sa base en lui-même ; la langue de ses lettres et de ses discours est bien française ; tous les mots qu'il emploie appartiennent au vieux fonds de la langue ; il ne se sert que des plus simples et rejette les mots nouveaux et savants fabriqués par l'école de Ronsard ou imités de l'étranger ; il a horreur de l'espagnol, qui commence à être à la mode, et ne veut pas que son fils l'apprenne.

Sa verve, ses saillies, le tour de sa pensée, tout est

bien à lui et sort de la meilleure veine de la vieille France. Il y a bien une pointe d'esprit gascon, mais elle tourne au profit de l'originalité et de la liberté des allures.

Malherbe a réagi contre les influences étrangères qui dénaturaient le français, sous prétexte de l'ennoblir ; son action sur la langue et la littérature contemporaines a été considérable et heureuse.

Je ne puis m'empêcher cependant de regretter que les lettres de Henri IV ne soient pas entrées de bonne heure dans le domaine de la littérature, et que ce ne soit pas l'influence de Henri IV qui ait prévalu. La réaction contre les éléments étrangers eût été encore plus énergique ; la langue y aurait beaucoup gagné en souplesse, et l'esprit et la fantaisie eussent été représentés.

Parmi les différences que l'on trouve entre la langue de Henri IV et celle d'aujourd'hui, on remarque surtout que plusieurs mots et quelques locutions ont vieilli ou disparu ; — que le sens de quelques mots s'est transformé ; — que quelques verbes actifs sont changés en verbes neutres (*favoriser à mes vœux*) ; — que quelques verbes neutres et réfléchis ont un sens actif (*croire la trève, surseoir les révolutions, un tel me hâte*) ; — que l'auxiliaire *être* s'emploie souvent pour l'auxiliaire *avoir ;* — que quelques mots ont changé de genre (*affaire* est masculin ; *exemple* est féminin) ; — enfin, que les prépositions s'emploient

volontiers l'une pour l'autre. Mais le sujet a été trop bien traité par M. Yung [1] pour que je ne doive pas m'arrêter ; je me contente donc de renvoyer à son livre, et je me résume en disant qu'on lit les lettres de Henri IV sans trouver la langue dans laquelle elles ont été écrites beaucoup plus vieillie que celle de nos auteurs du milieu du XVIIe siècle, parce que l'esprit et le bon sens, qui en forment le fonds principal, ne vieillissent pas.

IV.

Si l'on n'avait pas écrit un savant travail sur le style, comme sur la langue de Henri IV [2], je me serais laissé aller peut-être à faire une étude sur cet agréable sujet. Mais je sais que le lecteur aime peu les dissertations ; aussi serai-je bref.

Henri IV est un écrivain, « un écrivain sans le savoir », a-t-on dit ; il est plus juste de dire : sans chercher à l'être.

Il écrit et il parle, en effet, sans prétention, sans viser au rôle d'auteur ou d'orateur ; aussi est-il toujours original et d'un naturel parfait. Il dit, sans effort, sans travail, et toujours de la manière la plus heureuse, ce qu'il sent et ce qu'il pense. Son style varie à l'infini ; ses lettres sont sérieuses ou

[1] *Henri IV écrivain.* Paris, 1855, in-8°.
[2] Nous parlons de l'ouvrage de M. Yung, que nous venons de citer.

gaies, tendres, aimables, graves ou sévères, suivant l'occasion ou la personne à laquelle il écrit. Il est rare qu'il ne lui vienne pas sous la plume quelque saillie, quelque mot spirituel, quelque fine ironie ; quand il le faut, il trouve toujours une parole émue et venant du cœur.

S'il y a un récit, une description, le tour en est vif, rapide, et on y rencontre toujours le trait qui met en relief la pensée principale. Henri IV manie la langue mieux qu'aucun de ses contemporains. Maître de sa pensée, il la formule nettement, sans hésiter. Sa phrase est courte, alerte ; il saute volontiers d'un sujet à un autre, ne se préoccupant pas de l'art des transitions. Il écrivait comme il parlait. Nous savons que sa conversation était charmante, vive, imagée, gaie et quelquefois pleine de bouffonneries. Ses discours ont toutes les qualités de ses lettres : verve, esprit, netteté d'idées, raisonnement ferme et serré.

On y retrouve bien « cette promptitude et cette vivacité miraculeuses et par delà le commun », dont il était doué, comme nous l'apprend d'Aubigné. Quelquefois aussi la grande liberté d'allures que se donne le Roi dans ses lettres, amène certains détails d'une familiarité qui tourne à la grossièreté ; mais n'oublions pas que l'hôtel de Rambouillet ne tiendra ses assises précieuses que plus tard.

Somme toute, M. Yung a pu dire avec raison que Henri IV est le premier, en France, qui ait senti et

trouvé le vrai style épistolaire; et, pour justifier cette opinion, il suffit de comparer les lettres de Malherbe à Peiresc et celles de Henri IV. Malherbe est bien français comme le Roi ; mais il est solennel, lourd, sans naturel, tandis que la correspondance de Henri IV, chef-d'œuvre épistolaire du XVIe siècle, nous amène directement, en passant par dessus les lettres travaillées et maniérées de Balzac et de Voiture, à Madame de Sévigné.

V.

Quoique ce recueil dût être principalement composé de la correspondance familière de Henri IV, nous avons cru devoir y joindre toutes ses harangues, quelques allocutions, quelques poésies, une prière, un entretien avec le duc de Mayenne, un autre avec Sully, en un mot tout ce qui nous paraissait propre à faire apprécier sous leurs divers aspects son style et son esprit.

Nous avons évité avec soin de donner à notre travail aucun caractère d'érudition ; nous avons voulu faire un livre intéressant, d'une lecture agréable. Tout en respectant toujours le texte de la grande édition, nous avons adopté une orthographe plus moderne, afin de rendre la lecture plus facile. Nous n'avons mis que les notes indispensables, mais toutes les fois que nous l'avons jugé nécessaire,

nous avons fait précéder les lettres d'explications qui mettront le lecteur au courant de la situation et lui permettront de comprendre et de goûter ce qu'il lira. La méthode, croyons-nous, est nouvelle ; nous espérons qu'on voudra bien la trouver bonne.

Enfin, deux gravures sont jointes au volume. D'abord, une eau-forte, œuvre de M. Boilvin, dont le nom dispense de tout éloge, représente Henri IV, d'après un tableau du temps qui fait partie de la collection de portraits du Musée de Versailles. Il nous donne un Henri IV bien vivant, avec son air narquois, moins solennel que le type consacré de Porbus, qui se trouve partout. La seconde planche est une héliogravure représentant le masque du Roi, tel qu'il a été moulé sur son beau et souriant visage, en 1793, après la violation des tombeaux de Saint-Denis. Le dessin d'après lequel l'héliogravure a été faite, est dû au crayon vigoureux et intelligent de madame Laure Lacombe. On sera frappé, en comparant ces deux gravures, de la ressemblance du portrait avec le masque, le second attestant combien le premier est vrai.

VI.

Mais il faut revenir à Henri IV et faire connaître l'homme. Pour cela, nous empruntons au *Mercure françois* [1], recueil historique, compilé et publié par

[1] Le *Mercure François* ou la Suite de l'Histoire de la paix, commen-

nous avons fait précéder les lettres d'explications qui mettront le lecteur au courant de la situation et lui permettront de comprendre et de goûter ce qu'il lire. La méthode, croyons-nous, est nouvelle ; nous espérons qu'on voudra bien la trouver bonne.

Enfin, deux gravures sont jointes au volume. D'abord, une eau-forte, œuvre de M. Boivin, dont le nom dispense de tout éloge, représente Henri IV, d'après un tableau du temps qui fait partie de la collection de portraits du Musée de Versailles. Il nous donne un Henri IV bien vivant, avec son air narquois, moins solennel que le type consacré de Porbus, qui se trouve partout. La seconde planche est une héliogravure représentant le masque du Roi, tel qu'il a été moulé sur son beau et souriant visage, en 1793, après la violation des tombeaux de Saint-Denis. Le dessin d'après lequel l'héliogravure a été faite, est dû au crayon vigoureux et intelligent de madame Laure Lasserre. On sera frappé, en comparant ces deux gravures, de la ressemblance du portrait avec le masque, le second attestant combien le premier est vrai.

VI.

Mais il faut revenir à Henri IV et faire connaître l'homme. Pour cela, nous empruntons au *Mercure François*[1], recueil historique, compilé et publié par

[1] Le *Mercure François*, ou la Suite de l'Histoire de la paix, commen-

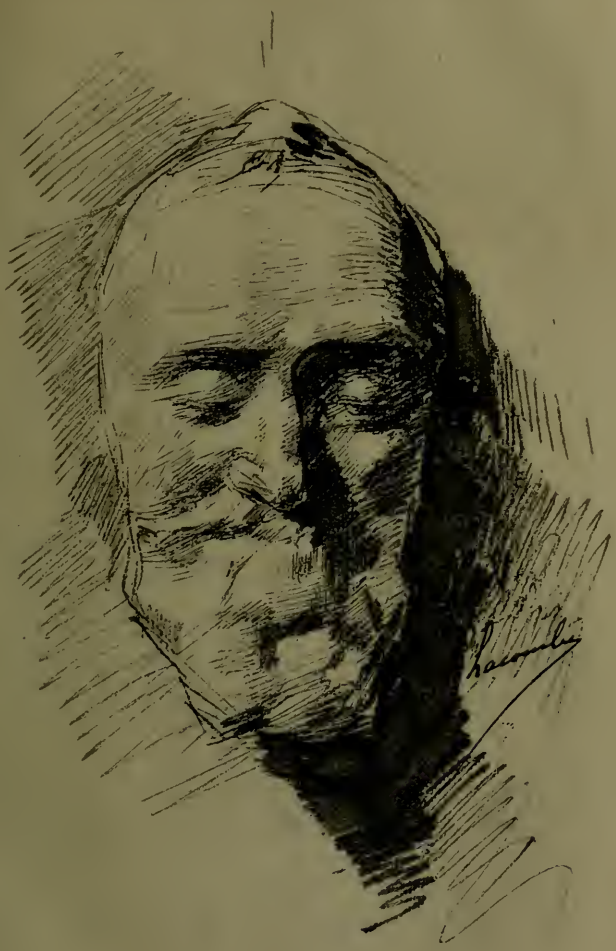

MASQUE DE HENRI IV.

Heliog.re Amand-Durand

Imp. A Durand Paris

l'imprimeur Jean Richer, un excellent portrait de Henri IV, écrit en 1610 même, et que nous reproduisons parce que nous croyons qu'un document contemporain est toujours préférable à un travail d'une époque postérieure. Nous y ajouterons quelques notes, extraites de la correspondance ; le portrait, ainsi complété, fera parfaitement connaître l'auteur des lettres qu'on lira ensuite.

PORTRAIT DE HENRI IV

Ce grand Roy étoit d'une taille médiocre, que les François appellent *riche taille;* il avoit le poil gris, d'âge et travail, le visage doux et vénérable, le nez aquilin, les yeux ouverts, le front large et le teint beau pour un vieillard. Quelle étoit sa stature.

Mais sa plus grande beauté étoit ès belles parties de son âme et en ses vertus, desquelles en lui la plus grande étoit la militaire. Il n'y a point aussi eu de roy ni prince au monde, de son vivant, qui pour ce regard lui ait été à comparer. Nul n'a plus longtemps porté les armes que lui, ayant commencé à les porter dès l'âge de dix-sept ans jusques à quarante-cinq. Ses vertus.

Nul ne s'est trouvé en personne en tant de batailles et combats, où il n'a fait seulement devoir de bon capitaine, mais, en combattant, de valeureux soldat ; et nul ne s'est trouvé aussi en plus grande nécessité que lui, dont étant sorti à son honneur, il a fallu que ç'ait été par sa vertu suffisante pour endurer et surmonter toutes sortes de difficultés. Il étoit aussi d'un naturel entièrement actif, et ne Ses vaillances.

çant l'an MDCV pour suite du septenaire de Don Cayet et finissant au sacre du Très-Chrétien Roy de France et de Navarre Louis XIII. Paris, par Jean Richer, 1619, in-12. Tome 2, p. 481.

faisoit guères jamais qu'une seule chose à la fois, en laquelle il s'y mettoit tout entier, et ne se départoit jamais qu'il ne l'eût achevée; ayant toujours l'œil, et assistant lui-même à tous les affaires de la guerre, où après le courage, l'action [1] est la plus belle vertu, comme ensuite la résolution aux affaires pressées où il faut que le faire et délibérer se rencontrent et se trouvent en un même instant.

Preuve de sa vaillance.

La première s'en est vue en trois batailles qu'il a données et gagnées [2], en trente-cinq rencontres d'armées, en cent quarante combats et trois cens sièges de places.

Sa promptitude.

Sa promptitude pour les entreprises (l'une des plus grandes parties d'un général d'armée), a fait aussi dire au duc de Parme, que les autres princes faisoient la guerre en animaux terrestres, et que Henry de Bourbon la faisoit en aigle volant. Aussi il étoit toujours à cheval, ce qui donna cours à ce commun dire : qu'il usoit plus de bottes que de souliers. Passant la Loire à Saumur pour venir au secours du roy Henry III, s'étant enquis combien le duc de Mayenne reposoit d'heures la nuit : « Si je le veux vaincre, disoit-il, il faut que je ne dorme pas tant de la moitié que lui. »

Sa clémence.

Sa clémence à oublier les choses passées, même quand il a eu moyen de les venger, a été très-grande et presque incroyable. C'est cette vertu qui incite plus les sujets à aimer leur prince; aussi il a par icelle apprivoisé et domestiqué les plus farouches esprits de son Etat. Tous ceux qui ont été de la Ligue en rendront assez de témoignage; les conspirations du duc de Biron et du comte d'Auvergne, auxquels tout le monde sait que S. M. avoit pardonné pour la première fois, en servent assez de preuve. L'auteur du *Catholique anglois* et du *Banquet du comte d'Arette* (livres d'un beau langage, mais satyriques et pleins de calomnies, non-seulement contre S. M. mais contre ceux de sa maison, et où étoit contenu des choses qui n'étoient et ne pouvoient

[1] L'activité.
[2] Coutras, Arques et Ivry.

être pardonnées par les édits), poursuivi par les officiers de S. M. qui l'avoient fait emprisonner, ne fut-il pas mis en liberté par son commandement, nonobstant tout ce que l'on pût dire ? « Il n'y auroit pas assez de forêts en mon royaume, leur dit-il, pour dresser des gibets, s'il falloit pendre tous ceux qui ont écrit et prêché contre moi. Je serois misérable s'il falloit que je fisse punir tous ceux qui l'ont mérité en ces dernières guerres. » Toutefois, quand on lui eut fait lire les calomnies contre la feue reine sa mère, il haussa les épaules et dit : « Oh le méchant ! mais il est revenu en France sous la foi de mon passe-port ; je ne veux point qu'il ait de mal. Et puis ne savez-vous pas que j'ai toujours dit que la fureur de la Ligue étoit une rage que Dieu avoit envoyée en ce royaume pour nous punir de nos fautes ; il faut oublier tout ce qu'ils ont fait et ne leur en savoir non plus mauvais gré qu'à un furieux quand il frappe, ou qu'à un insensé quand il se promène tout nu. »

Sa piété.

Pour la piété, il en avoit reçu l'instruction par la reine sa mère (bien que de religion contraire) et appris d'elle à fléchir le genouil devant Dieu tous les jours en son cabinet. La vivacité de son esprit aux conférences particulières avec ceux qu'il jugeoit doctes, lui fit reconnoître l'erreur de la Religion où il avoit été nourri et dire à un des ministres de sa maison : « Je reconnois qu'il n'y a point d'ordre, et peu de dévotion, en votre Religion, et trouve qu'elle ne gît qu'en un prêche, qui n'est autre chose qu'une langue qui parle bien françois. Il vous faut croire que véritablement le corps de Notre Seigneur est au Sacrement, autrement la religion ne seroit qu'une cérémonie. »

Très-dévot et peu cérémonieux.

On dit avec vérité aussi de lui, que depuis sa conversion en l'église catholique, il a été très-pieux et dévôt, et a-t-on écrit que jamais il ne s'étoit vu guerrier plus religieux, pour n'être point cérémonieux, et qui n'en cherchant point l'apparence en eût davantage les effets.

N'aimoit l'hypocrisie et la superstition.

Il haïssoit l'hypocrisie et les superstitions, et étoit d'une humeur franche et libre, éloignée de dissimulation, tant

par nature que par accoutumance. En voici une preuve : Peu de jours après sa conversion, il entra dans une église de Vernon, où, après sa prière, il contempla quelques tableaux, et entr'autres un où un Saint tiroit des âmes du Purgatoire avec un cordon ; après avoir regardé quelque temps ce tableau, il se tourna vers quelques ecclésiastiques proches de lui, et leur ayant demandé si cela étoit ou pouvoit être, voyant que l'on ne lui répondoit rien, il donna charge à un de ses aumôniers de faire mettre une Annonciation en la place de ce tableau là, et fit bailler l'argent pour ce faire : ce qui fut exécuté. Si tout ce qu'il faisoit lors étoit regardé et contrôlé par ses ennemis, je le laisse à juger au lecteur ; car il y en a qui n'estiment pas que l'on soit catholique si on n'est bigot.

Sa franchise à s'enquérir de ce que l'on disoit de lui.

Aussi étant quelques jours après à la chasse et s'étant égaré des siens, affamé comme un chasseur, se rencontrant sur un grand chemin, il tire droit au premier village ; entre en la meilleure hôtellerie et se met à table d'hôte avec plusieurs passans sans être reconnu. Après qu'il eût dîné, il les mit en discours de la Cour, des affaires d'Etat et du Roy ; chacun en dit par où il en savoit. On parle de sa conversion : lui en dit pour en faire discourir ; mais un marchand de porcs, ayant son manteau agrafé par le collet, et lequel étoit contre lui, lui dit : « Ne parlons point de cela, la poche [1] sent toujours le hareng. » Après cette parole, le Roy se lève de table, se met à la fenêtre où il voit aussitôt quelques seigneurs qui venoient faire de même que lui et repaître en ce village ; il les appelle. Montés, ceux avec qui il avoit dîné le reconnurent lors à l'honneur que ces seigneurs lui faisoient, dont ils furent étonnés, et eussent bien voulu tous retenir ce qu'ils avoient dit. Toutefois le Roy sans leur en rien dire, voulant s'en aller, frappa sur l'épaule du marchand de porçs et lui dit seulement : « Bonhomme, la poche sent toujours le hareng en votre endroit, et non pas au mien ; car vous avez encore

[1] Poche. caque. petit baril.

du mauvais levain [1]. » Ce trait appartient à sa franchise ordinaire et à ce qu'il vouloit savoir lui-même l'opinion que l'on avoit de ses actions.

Sa dévotion étant à la messe

M. Bertaut, évêque de Séez, qui l'a suivi toujours depuis sa conversion, a écrit qu'il l'a souvent vu après la messe achevée, et lorsque tout le monde étoit déjà levé, continuer à genoux sa prière, avec une vraie et naïve piété, et qu'il servoit en cela d'exemple aux ecclésiastiques qui lui en devoient servir. Plusieurs ont aussi écrit le même, et qu'il portoit un grand honneur et révérence aux sacremens de l'Eglise. Séguier, qui fit l'oraison funèbre devant le Pape aux obsèques qui furent faites pour S. M. en la chapelle du Vatican, le 28e may, la commença par sa piété, en ces propres mots :

Effets de sa piété, extraits de l'oraison funèbre prononcée devant le Pape.

« Je parlerai donc premièrement de sa grande piété envers Dieu. Il est presque incroyable de quel grand et magnanime courage il s'y est comporté, et comme par son exemple tous les ordres et toutes personnes s'y sont adonnés, jugeant que cela seul étoit le vrai héritage des Chrétiens, et le bonheur et souverain bien auquel ils devoient employer toute leur étude ; que toutes les autres choses extérieures n'étoient point les solides biens, et que le plus souvent elles préjudicioient beaucoup à ceux qui s'y glorifioient par trop. Tant de millions d'écus témoignent et font preuve de cette grande et excellente piété, qui ont été employés pour la restauration des tombeaux des anciens et pour la réédification des temples de tout le royaume, qui avoient été ruinés par l'injure du temps, et que la fureur des guerres et dissensions civiles avoient abattus, brûlés et rasés entièrement.

Hôpitaux.

» Que dirai-je des hôpitaux et des maisons religieuses qu'il a fait bâtir de neuf et augmentées de grands revenus ? Qui n'admirera aussi qu'il a établi sans fer ni violence le saint sacrifice de la messe en plus de trois cens villes,

[1] Du levain de la Ligue.

d'où la vraie religion avoit été bannie l'espace de quarante ans ? Par quel soin et vigilance a-t-il rétabli les jésuites exilés, les croyant hommes de lettres et religieux, et pour ce propres à instruire la jeunesse. Qui plus est, n'a-t-il pas obtenu du Grand-Turc, par le moyen des lettres qu'il lui a souvent envoyées, qu'il se bâtiroit un collège pour les mêmes Pères à Constantinople, ville principale et métropolitaine du Levant, afin que par leur moyen la Religion chrétienne, qui est presque en ces quartiers toute abattue, fût relevée et maintenue par leur doctrine qui les autorise et introduit partout.

» N'a-t-il pas fait à son exemple que plus de soixante mille hommes, des plus nobles, et de ceux qui tenoient les premiers rangs, ayent tendu les bras à la vérité ?

Obtient du Sultan la rétractation de l'arrêt de la ruine du Saint-Sépulcre à Jérusalem.

» Bien davantage, lorsque l'empereur des Turcs commanda qu'on ruinât le Saint-Sépulcre de Notre Sauveur et qu'on l'abolît du tout, que les vases sacrés fussent convertis en des usages profanes, que le saint temple dédié à Dieu fût souillé par les façons de faire ordes et sales des Mahométans, que les religieux fussent enchaînés et mis en esclavage : que fit-il en étant averti ? Etonné, dis-je, de si cruels et méchans actes, il fit en sorte par ses ambassadeurs qu'un si pernicieux arrêt fût incontinent rétracté et que l'honneur dû à un lieu si saint s'augmentât plus que jamais en l'âme des hommes. Pour preuve de mon dire j'ai un témoin véritable, messire François de Brèves, ambassadeur pour le Roy très-chrétien vers le Saint-Siège, qui pour lors l'étoit pour le même Seigneur en Orient. J'ai aussi les évêques et les provinciaux généraux de l'Ordre Saint-François et gardiens du Saint-Sépulcre, qui n'ont voulu que un acte si mémorable fût mis en oubli, ains en ont laissé de beaux monumens à la postérité, et ont dénoncé ledit sieur de Brèves, conservateur de la religion chrétienne en Orient, le refuge des gens de bien et la sauvegarde de tous. J'ai enfin pour véritable et assuré témoin le grand Clément VIII, souverain pontife, qui tant de fois et par tant de lettres, a loué ledit sieur de Brèves, de ce qu'il avoit excellemment fait pour la religion chrétienne. »

Voilà les témoignages de la piété et dévotion de Henry-le-Grand, prononcés devant Sa Sainteté, avec ces titres honorables de PROTECTEUR de la tranquillité publique, ARBITRE des princes chrétiens et les DÉLICES du monde.

Sa magnificence en ses bâtimens.

Quant à sa magnificence en ses bâtimens, nul de ses devanciers ne l'a égalé, aussi étoit-ce ce qu'il affectionnoit le plus ; et sitôt qu'il fut maître de Paris, on ne vit que maçons en besogne. Cette grande ville aussi changea tellement en moins de trois ans, que quand les ambassadeurs de l'Espagne et de l'archiduc Albert vinrent à Paris pour jurer la paix de Vervins, voyant cette ville si différente de l'état auquel elle étoit durant le siège, abondante en richesses et les bâtimens refaits et accommodés, leur semblant une ville nouvelle, dirent à S. M. : « Voici, Sire, une ville qui a bien changé de face depuis que nous l'avons vue » (car quelques-uns d'entr'eux s'étoient trouvés dedans durant le siège) ; auxquels S. M. répondit : « Quand le Maître n'est point à la maison, tout y est en désordre ; mais sa présence lui sert d'ornement et toutes choses y profitent. » Ces cinq merveilles de la France, outre tant d'autres qu'il a fait faire de son règne, savoir : les Galeries pour joindre le Louvre aux Tuileries, le Pont-Neuf, le Parc-Royal [2], les bâtimens de Saint-Germain et de Fontainebleau, sont des témoignages à la postérité de sa magnificence. Aussi comme il affectionnoit les bâtimens, il aimoit ceux qui faisoient bâtir, et chacun à son exemple s'y adonnoit [3].

[1] L'auteur du portrait a raison. Toute sa correspondance prouve que Henri IV est très-religieux, qu'il croit fortement en Dieu et qu'il lui rapporte tous ses succès. On remarquera que c'est dans l'intimité, en écrivant à ses maîtresses et à ses amis, qu'il fait connaître ses sentiments religieux ; il n'en fait jamais étalage. Le jour où il fut tué, on l'avait vu prier Dieu à genoux, sur son lit, croyant ne pas être vu.

[2] La Place Royale.

[3] Avec le goût des bâtiments, qui lui donnaient « ses plus grands plaisirs et consolations », Henri IV aimait encore le jeu et la chasse. Il joue gros jeu et perd souvent d'assez fortes sommes ; mais il joue à la paume. C'est un exercice d'adresse, qui convient à un homme ; Henri IV a trop d'esprit pour jouer aux cartes et perdre aussi sottement son argent. La chasse est un des exercices auxquels il se livre le plus volontiers ; il l'aime avec ardeur : il aime chiens, chevaux, faucons dressés à chasser ; il a des équipages pour le loup, pour le cerf ; mais il se sert plus souvent des

Sa providence (prévoyance) en ses finances.

Il aimoit les bons ménagers et hayoit les mauvais. Aucuns l'ont estimé un peu bien ménager, mais ce sont ceux qui n'ont pas su combien il avoit de pensionnaires sur son état, combien de secrets partout, et combien il lui étoit de besoin de bien gouverner ses finances, vu les grandes nécessités où il s'étoit trouvé, jusques à avoir pu dire lors du siège de Dieppe, qu'il étoit Roy sans royaume, mari sans femme, et faisoit la guerre sans argent. Ceux qui ont senti les fâcheuses incommodités d'une longue maladie craignent les rechûtes ; et il est facile à croire que ç'a été ce qui l'a rendu tellement bon ménager en ses finances, que son beau-frère le duc de Mantoue l'étant venu voir à Paris depuis quelques années, en lui faisant voir son arsenal, il lui dit : « Voilà de quoy armer 50,000 hommes, » puis se tournant du côté de la Bastille, « et voilà encore là de quoy les payer pour six ans. » La prévoyance de cette épargne l'a fait redouter de ses voisins ; n'y ayant rien au monde qui rende un prince si méprisable que d'être nécessiteux ou en opinion de l'être. Et qui regardera de près à l'Histoire, trouvera que les plus grandes et irréparables fautes qui ont été faites par nos rois, depuis la mort du roy Louis XI, prince très-provident et ménager, n'a été que le mauvais ordre qui a été aux finances en France.

Sa prudence.

Sa prudence à reconnoître les affections à la mine et les pensées au parler, sa clairvoyante providence à trouver les remèdes expédiens aux desseins de ceux qui le contrarioient, lui a pu faire dire qu'il avoit prévu et pourvu aux imaginaires opinions de trois sortes de partis pour les réduire au sien qui étoit celui de l'Etat ; car premièrement les Huguenots pensoient qu'il dût être toujours de leur religion ; 2° les Ligueurs disoient qu'il ne se feroit jamais catholique ; et 3° ceux du Tiers parti croyoient qu'il ne se dût jamais marier, ni avoir enfans légitimes, et qu'ayant passé une partie de son âge parmi les armes, qu'il y finiroit ses jours. Ce qui depuis l'occasionna une fois de dire : « Il y

excellentes meutes du connétable de Montmorency, de son compère comme il l'appelle.

en a eu de bien trompés ; j'ai quitté la religion huguenote ; je suis catholique ; j'ai mis la paix en mon royaume ; je me suis marié et ai des enfans qui me succèderont. »

Son vif jugement à l'intelligence de toutes affaires.

Auparavant la paix de Vervins, s'étant adonné du tout à l'action militaire, il n'entendoit pas si bien les affaires de justice, de police et des négociations étrangères, comme il a fait depuis qu'il a été roy paisible, pour ce qu'il ne s'y étoit point exercé. Selon les affaires, il en donnoit la charge à ceux qu'il savoit dès leur jeunesse s'y être occupés, à la charge toutefois de l'informer généralement de l'état de tout ; en quoy il avoit le jugement si vif et si bon, qu'il touchoit tout incontinent au principal, pour dire ce qui avoit été mis de trop ou trop peu. Au reste, quand il avoit enchargé quelque chose à quelqu'un, il le laissoit faire. N'étant comme plusieurs princes, qui après avoir commandé quelque chose veulent mettre la main partout, le veulent mieux faire qu'aucun et ne font qu'empêcher celui qui se doit porter à l'action. Le prince doit avoir l'œil sur tout et le soin de tout, laissant faire à chacun jusques à ce qu'il ait achevé. S. M. avoit aussi cela qu'on lui pouvoit dire la vérité sans danger, pourvu que ce fût quelqu'un qui fût obligé de le conseiller. Elle témoignoit aussi la bonté de son naturel en ce qu'étant prompte à se fâcher et à rabrouer, Elle ne laissoit néanmoins de penser à ce qu'on lui avoit dit pour se résoudre selon et à ce qu'Elle jugeoit plus raisonnable. Bref, c'étoit un grand Roy et qui reconnoissoit merveilleusement ceux qui lui pouvoient faire service. Il disoit quelquefois que Dieu lui feroit la grâce en sa vieillesse d'aller au Parlement comme Louis XII alloit à la Chambre des Comptes et qu'il donneroit un ordre à l'abréviation des procès, et que ce devoient être ses dernières promenades. Surtout il recommandoit la justice à ceux qui en avoient la charge de l'exercer, et l'a tellement cultivée pour son particulier, qu'il n'a jamais fait mourir personne de puissance absolue. Il n'a aussi ressemblé les potentats qui défendent à leurs juges d'exécuter aucunes sentences de mort sans les leur montrer pour les signer : « Je ne signerai jamais la mort d'aucun, disoit-il, oui bien la grâce

et le pardon ; je tiendrai toujours en temps de paix mes mains nettes de sang humain, bien que je ne sois jamais retourné des combats que mon épée ne fût teinte du sang de mes ennemis. » Il hayoit tellement le mal, qu'allant à la chasse, au mois de mars de cette année (1610), il fit attacher de son autorité un laquais à la chaîne des galères, pour avoir blessé un paysan, et fit donner l'épée que portoit le laquais au paysan pour l'aider à se faire panser.

Sa libéralité.

Mgr l'Evêque de Séez dit que, tant en pensions qu'en dons gratuits, il donnoit réellement et de fait, tous les ans, trois millions de livres, dispersées et répandues par ci par là sur une infinité de personnes, et qu'en cette libéralité il avoit été supérieur à tous les rois qui étoient de son temps. Aussi, dit-il, n'eût-il jamais connoissance d'aucun excellent personnage de son royaume, et surtout recommandé pour la gloire des lettres, qu'il ne le favorisât de quelque honnête pension, principalement s'il avoit une plume qui pût éternellement faire vivre sa renommée et l'honneur de ses gestes. Car, comme il aimoit à faire des choses louables, aussi certes aimoit-il d'être loué :

Carmen amat quisquis carmine digna facit [1].

C'est pourquoi, des plumes d'or qu'il connoissoit, la condition n'étoit point autre que dorée ; ni jamais l'Université de Paris n'eut de si juste sujet d'espérer la résurrection (s'il faut ainsi dire) de la gloire qu'elle avoit eue autrefois si vive par le monde, comme elle se la devoit promettre de son règne et de sa libéralité, pour le désir que nous lui voyons avoir de fonder et renter richement de grands collèges, où les écoliers eussent été gratuitement enseignés et les précepteurs avantageusement appointés, outre les chaires publiques remplies d'excellens personnages, qu'avec de riches conditions il désiroit appeler de toutes les parties de l'Europe [2].

[1] Il aime les vers (la gloire) celui qui fait des choses dignes d'être chantées.

[2] On remarque, en effet, dans la correspondance de Henri IV, qu'il est

Pour la loyauté envers ses amis, tout ce qui est contenu en ce livre en sont des preuves suffisantes [1].

Sa loyauté envers ses amis.

Quant à ses promptes reparties, beaux apophthegmes et belles rencontres, bien que les histoires en soient pleines, en voici quelques-unes que je n'ai point vues, lesquelles j'ai tirées de plusieurs petits traités. Ceux de la R. P. R. [2] lui demandant des villes d'assurance,

Ses réparties, apophthegmes et rencontres.

en relations avec tous les gens distingués par leur savoir et leur esprit : Viéte, notre grand mathématicien, Scaliger, Casaubon, de Thou, Grotius, le cardinal Baronius, Saint-François de Sales, Montaigne, etc. Il aimait les lettres, il encourageait les savants, les historiens et les poètes, plus encore par les éloges et l'estime qu'il leur accordait que par les pensions qu'il leur donnait généreusement. Malherbe et Bertaut, évêque de Séez, vivaient à la Cour, honorés de l'amitié du Roi ; Desportes, Régnier, le président Fauchet, Cayet, Mathieu étaient traités avec la plus aimable considération. Si le Roi aimait les gens d'esprit, ceux-ci l'aimaient en retour ; Passerat, Pithou, Rapin et Florent Chrétien firent la Satire Ménippée, qui ouvrit les portes de Paris à leur ami et lui valut mieux que le gain d'une bataille. Ses ministres, ses ambassadeurs, ses conseillers d'État, ses généraux (Jeannin, Sully, Villeroy, Bellièvre, Sillery, — MM. de Ségur, de Brèves, de la Boderie, du Plessis-Mornay, Bongars, les cardinaux d'Ossat et du Perron, — M. de Pisani, — La Noue, Lesdiguières, M. de Givry) sont tous remarquables par leur esprit et leur belle intelligence. C'est dans ce milieu que s'est formée la grande France du XVIIe siècle ; c'est à Henri IV qu'en revient tout l'honneur, et non pas à Louis XIV, qui n'a été que le continuateur de ce splendide développement. Il faut encore dire que Henri IV rétablit le Collége de France, réforma l'Université et la Bibliothèque royale, et enfin qu'il commença, à l'imitation de César, à écrire les *Mémoires de sa vie* qu'il devait achever durant les loisirs de la paix et de sa vieillesse. Ce curieux détail, qui nous a été conservé par Casaubon (Préface de l'*Histoire de Polybe*, dédiée à Henri IV en 1609), nous montre qu'il y avait bien réellement chez Henri IV un peu de l'auteur à côté de l'homme de goût.

[1] Le rédacteur du *Mercure* semble avoir composé cette phrase pour que j'y mette la note suivante : La vivacité et la délicatesse de l'amitié du Roi pour ses amis éclatent dans toutes ses lettres, surtout dans celles qu'il écrit au maréchal d'Aumont, qui vient d'être blessé mortellement (21 juillet 1595) ; à Sully, dont le fils s'est blessé (13 février 1607) ; au connétable de Montmorency, qui vient de perdre sa femme « la belle Budos. »

Avec ses amis, auxquels il a donné à presque tous des surnoms : mon Faucheur (M. de Batz), la Godde (M. de Souvré), Graud Pendu (M. de Faget), Borgne (M. de Harambure), Crapaud (M. de Lestelle), Petit Enfant (M. de la Boulaye), il est d'une familiarité charmante, tout en maintenant son rang et sachant se faire obéir quand on hésite. (Voir la lettre à M. de Saint-Geniez, page 48.)

[2] Ces trois lettres R. P. R. sont l'abréviation ordinaire sous laquelle on désigne, au dix-septième siècle, le calvinisme, c'est-à-dire la religion prétendue réformée.

il leur dit : « Je suis la seule assurance de mes sujets. » Et lui ayant répliqué que le feu roy Henri III en avoit baillé : « Ventre-saint-gris, repartit-il, le temps faisoit qu'il vous craignoit et ne vous aimoit point, mais je vous aime et ne vous crains point. »

Il avoit accoutumé aussi de dire qu'il doroit tous les jours ceux qui l'avoient le plus traversé, afin que l'or de sa bonté cachât à son peuple le plomb de leur malice.

Les députés de Provence étant venus à Lyon lorsqu'il fit son entrée, et introduits pour lui parler, celui qui devoit faire la harangue étant demeuré du commencement court sans lui pouvoir rien dire, S. M. se tourna vers les autres et leur dit : « Je vous entends, la Provence est à moi et non au duc de Savoie, » qui étoit tout ce qu'ils lui vouloient dire.

Au même temps, un de ce même pays ayant acheté un état de judicature bien chèrement, et emprunté l'argent pour ce faire, après qu'il eut ses lettres de provision, S. M. dit à un seigneur de Provence qui étoit près d'elle : « Voilà un bon justicier, je tiens tant de lui qu'il s'acquittera bien de son état en peu de temps. »

Un sien tailleur d'habits s'étant mis en opinion de pouvoir régler toutes les manufactures de la France, en fit imprimer un traité et le présentant à S. M., lui dit qu'il ne savoit ni lire, ni écrire, et toutefois que désirant lui faire service, il avoit composé un livre pour le règlement des manufactures de son royaume. S. M. ayant pris le livre et regardé quelque temps, se tourna et dit à un de ses valets de chambre : « Allez querir M. de Bellièvre [1] pour me faire un habit, puisque voici mon tailleur qui fait des règlements. »

Un donneur d'avis lui ayant dit qu'il en avoit un à lui donner, tant pour le profit de ses finances que pour le soulagement de son peuple, trop actif à plaider et à appeler des Présidiaux [2] aux Parlemens pour des faits de

[1] Le chancelier.
[2] Tribunaux intermédiaires entre les bailliages et les parlements.

peu d'importance; mais que de peur d'être frustré du profit de son avis, il désiroit, avant que d'en découvrir le fond, qu'il plût à S. M. lui accorder et donner 50,000 écus sur les premiers deniers qui en proviendroient et lui en signer le don; ce que le Roy ayant fait et su de lui son avis, lequel il reconnut incontinent n'être de justice, le congédia et le voyant s'en aller, il dit à ceux qui étoient près de lui : « Voilà un homme si chargé, qu'il ne peut cheminer, car il a 50,000 écus dans sa pochette. »

Un graveur général des monnoies, habile en sa vacation [1] s'il en fût oncques, avoit un fils qui n'en savoit guère et n'avoit pu rien apprendre, et toutefois il désiroit le faire recevoir en sa place; le père fait un poinçon, le baille à son fils et vont ensemble aux Tuileries trouver le Roy. Le président Fauchet s'y trouve, assure le Roy de la capacité du fils qui lui présente le poinçon. S. M. incontinent regarda le père et lui dit : « Voilà de votre ouvrage, je le vois bien; mais je veux qu'il ait votre survivance. Apprenez bien, mon ami, dit-il au fils. » Ce prince étoit un grand physionomiste et difficile à être trompé.

Un recteur de l'Université de Paris s'avançant en la harangue qu'il lui faisoit de lui dire plusieurs choses, outre ce que l'Université l'avoit chargé de dire, S. M. l'ayant reconnu, lui demanda de quelle profession il étoit; le recteur lui ayant répondu : « de la Médecine, » Elle se tourna vers les seigneurs qui étoient près d'Elle et leur dit : « Mon Université est bien malade, elle est entre les mains des médecins. » Ce recteur, ému de cette parole, en reconnoissant l'importance, s'alla mettre au lit où il mourut peu de jours après.

Se peut-il rien voir de plus émerveillable que ceci. Plusieurs ayant offensé ce prince en leur fidélité et à celle qu'ils devoient à leur patrie, ayant reçu de lui une parole ou une œillade de travers, en sont morts de

[1] Profession d'un certain métier auquel on vaque, on s'exerce. On appelle un artisan un homme de vacation. De quelle vacation (métier) est cet homme-là? (*Dict. de Trévoux.*)

regret. Témoins entre plusieurs sont pour la parole, celui qui fortifia le premier Quillebeuf; et pour l'œillade, on a écrit que ce prélat [1], qui avoit été le seul instrument de la Ligue, et lequel seul entre tous les ligueurs S. M. ne pouvoit aimer, étant rentré dans Lyon, lors de l'entrée [2], que sur les nouvelles de la perte des François à Dourlens [3], il reçut un tel regard de S. M., qu'il se retira de la Cour et quelques ans après il mourut de regret.

Aimoit que l'on lui dît la vérité.

S. M. aussi ne se fâcha jamais contre aucun qui lui dît la vérité, et comme a dit le Père Portugais en son oraison funèbre, une chose manqua au roy David, laquelle le malheur a voulu qu'elle ait aussi défailli au feu Roy, pour le rendre un tableau de toute perfection; c'est aussi ce qui manque quasi à tous les rois et princes de la terre, à savoir : quelqu'un qui leur die librement la vérité et représente leurs vices et imperfections. Je ne doute point que si ce grand prince, le défunt roy Henri IV, eût eu auprès de soi qui librement lui eût parlé en temps et lieu, que fort facilement il lui eût fait faire banqueroute à toutes les imperfections auxquelles il sembloit être incliné. J'en puis parler comme témoin assuré, car m'ayant demandé, un jour de carême, en la présence de la Reine, quel sujet j'avois traité en ma prédication ce jour-là, et lui ayant dit que la lettre de l'Evangile que j'avois expliquée, m'avoit fait exagérer et invectiver contre le péché de l'adultère, tant aux hommes qu'aux femmes, si abominable devant Dieu et ses Anges, et odieux à toute l'Eglise, pour être un péché qui traîne après soi une infinité d'offenses contre Dieu et le prochain, et toute la République [4], jamais ce prince ne me fit meilleure chère [5], ni ne me regarda de meilleur œil, et voulut par après savoir de moi en

[1] Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, mort le 9 janvier 1599, à cinquante-neuf ans.
[2] Henri IV entra à Lyon le 4 septembre 1595.
[3] Doullens ou Dourlens fut pris par les Espagnols le 31 juillet 1595.
[4] L'Etat, la chose publique (*Res publica*).
[5] Mine, accueil gracieux. De l'italien *cera*, *chera*, visage.

particulier, en quoi particulièrement un adultère offense toute la République. Je crois fermement que si les flatteurs pleins du désir de seulement gagner son affection particulière, ne se fussent glissés avec leurs discours et paroles emmiellées aux plus secrètes affaires de ce prince, que fort aisément il se fût dépouillé de tout ce qui contrevenoit aux commandemens de Dieu, duquel il étoit fort craintif, et invoquoit souvent sa miséricorde. Dieu nous garde des flatteurs auprès d'un roy, car ils gâtent tout le bon, tant de l'âme que du corps. Voilà la plainte que fit ce docte religieux sur le vice de l'amour des femmes, à quoi ce grand Roy a été sujet, comme ont été presque tous les autres grands rois et princes du temps passé et de son temps aussi [1].

[1] Henri IV a été, en effet, trop sujet au vice de l'amour des femmes. Il n'est pas nécessaire de faire, comme Leporello, la liste de toutes les belles qu'il a aimées ; on peut se contenter de citer celles dont il est question dans la Correspondance : la Belle Corisande comtesse de Gramont, Gabrielle d'Estrées duchesse de Beaufort, Mlle d'Entragues marquise de Verneuil, Mlle de Beuil comtesse de Moret, Mlle des Essarts comtesse de Romorantin.

Les lettres du Roi à Corisande et à Gabrielle sont au nombre des plus charmantes et pleines de sentiment et d'esprit. Corisande en était plus digne que Gabrielle, qui aimait plus l'argent et les titres que Henri IV lui donnait que le Roi lui-même, qu'elle trompait volontiers. Le scandale éclate avec Mlle d'Entragues. Les lettres écrites par Henri IV pour l'achat de cette fille sont déplorables, et si, çà et là on trouve dans les billets qu'il adresse à sa maîtresse plus de passion grossière que d'amour délicat, il ne faut pas oublier qu'ils sont écrits à une femme qu'on a achetée à beaux deniers comptant, et qu'on traite en conséquence.

Henri IV est de plus ridiculement jaloux de ces femmes. Est-ce un tort de plus, est-ce une excuse au contraire, et faut-il le pardonner puisqu'il aimait ? Quoi qu'il en soit, le chapitre des amours du Roi est le vilain côté de cette biographie ; c'est le revers fâcheux d'une admirable médaille.

En même temps, car cet homme offre tous les contrastes, il est excellent père ; il adore ses enfants, qui vivent tous réunis, légitimes et légitimés, à Saint-Germain, sous la férule de Mme de Montglat, leur gouvernante ; il s'occupe sans cesse d'eux, de leur santé, de leurs voyages. Il les aime, il joue avec eux et les fouette à l'occasion. Et si on pénètre dans l'intérieur du ménage royal, composé de la reine Marie de Médicis, de la reine Marguerite, des enfants légitimes et naturels, avec leur gouvernante, leur gouverneur (M. de Souvré) et leurs nourrices, de quelques domestiques, de quelques soldats, de chapons que les enfants engraissent, de chiens (Soldat, Vaillant), on tombe dans un désordre et une grossièreté de mœurs et de langage dont nous n'avons aucune idée. Et cependant l'aimable figure de Henri IV résiste à tous ces détails, tant ses grandes qualités la rendent, malgré tout, sympathique.

Lorsque ledit P. Portugais disoit ce que dessus en son oraison, il me souvient d'un fol Béarnois, et non trop fol, que S. M. avoit amené de Béarn, lequel durant ces derniers troubles, lui disoit quelquefois ses vérités sous des feintes, par lesquelles Elle reconnoissoit incontinent de ce qu'il vouloit l'avertir. Entr'autres S. M. étant venue à Tours au commencement de l'an 1593, Elle y demeura avec Madame sa sœur jusques assez avant dans le carême, où il se fit plusieurs ballets, en un desquels ce fol voyant le Roy fort joyeux et qui prenoit plaisir à telles récréations, lui dit en s'exclamant et se sous-riant en son langage béarnois : « Quel Roy t'a jamais ressemblé, quel plus joyeux, quel plus heureux ? » S. M. le regarda, voyant qu'il le lui redisoit pour la troisième fois, et lui demanda assez rudement ce qu'il vouloit dire ; et le fol lui répétant encore les mêmes paroles, lui dit ensuite : « Nul Roy n'a jamais perdu sa couronne que par la force ou par la trahison, et toi tu la perds en dansant. Le comte de Mansfeld assiège Noyon en Picardie, en chasse tes serviteurs, et tu t'amuses ici aux caroles [1]. » Cela le toucha si vivement, que dès le lendemain il partit pour aller en Picardie. Ceux qui étoient de sa suite lors savent assez quelle diligence il fit.

Sa franchise, confiance et privauté.

Pour sa franchise, confiance et privauté, plusieurs ont désiré que ces vertus-là n'eussent point été si grandes en lui, mais il les tenoit de nature. Durant la guerre, on l'a vu compagnonner le soldat au corps de garde, s'asseoir et coucher sur la paillasse ; on l'a vu tenir d'une main un morceau de pain bis, le manger, et de l'autre avec un bâton dessiner des barricades et retranchemens, et y faire travailler ses soldats comme un chasse-avant [2]. On l'a vu entrer chez le paysan et manger de ce qu'il y trouvoit. La défiance ni la crainte n'ont pu jamais trouver place en son âme. Depuis, en temps de paix, on l'a vu se familiariser jusques aux plus petits et à des villageois, avec lesquels on l'a souvent trouvé devisant aux champs, s'étant égaré à la chasse,

[1] Danses.

[2] C'est un homme préposé dans les grands ateliers pour hâter d'aller les manœuvres, hotteurs et autres gens de journée. (*Dict. de Trévoux.*)

pour tirer d'eux la connoissance des griefs du peuple, afin d'y apporter le remède convenable, surpassant en cette privauté ce qu'on rapporte du roy François Ier qui fut dîner chez un faiseur de balais et chez un charbonnier. Notre grand Henry, dis-je, l'a surpassé en toutes ses franchises et privautés populaires, aussi bien qu'en la promptitude des reparties et en l'état qu'ils faisoient quand on leur avoit dit un bon mot. La dernière fois que je le vis passer au bac de Neuilly, sans autre garde que lui sixième, dans lequel il y avoit quantité de paysans, il se fourra tout aussitôt parmi eux et demandoit à l'un une chose et à l'autre une autre. Il en vit un qui avoit la tête blanche et la barbe noire, auquel il s'attacha le plus, et en voulut de lui savoir la raison. Le paysan matois faisoit de l'ignorant, mais S. M. le pressant de répondre, il lui dit : « Sire, c'est que mes cheveux sont plus vieils de vingt ans que ma barbe. » A cette réponse il se mit à rire, et la trouva si gentille qu'il l'a racontée depuis plusieurs fois.

Il se pourroit rapporter ici un million de belles choses faites ou dites par ce grand Roy. Je ne peux finir encore sans mettre ici les belles réponses qu'il fit à ceux qui, sur la guerre de Juliers, lui disoient qu'il devoit briguer d'être élu roy des Romains, et que tous les princes Protestans allemans et les Catholiques aussi l'assisteroient : « J'ai assez de royaumes et de pays à gouverner, leur dit-il, sans me charger de l'Empire ; je n'y prétendrai jamais rien, et enjoindrai le même à mon fils de se contenter des pays dont Dieu l'a fait naître souverain. » Et lui étant répliqué que les princes Allemans protestans seroient contraints d'en poursuivre l'élection pour un prince de leur religion, que l'on lui nomma : « Sachez, leur répondit-il, que je suis le premier fils de l'Eglise et que nul ne portera jamais le titre d'Empereur en la Chrétienté durant mon vivant qu'il ne soit enfant de l'Eglise catholique. » Il avoit fait presque les semblables réponses autrefois au duc de Savoye, durant le traité pour le marquisat de Saluces [1], comme plusieurs

[1] Traité de Lyon, 1601. Henri IV céda le marquisat de Saluces à la Savoie et reçut en échange la Bresse et le Bugey, qui forment aujourd'hui le département de l'Ain.

historiens ont écrit. Et ces belles paroles toutes chrétiennes sortirent aussi peu après de sa bouche : « Les cupidités infinies sont indignes d'un prince juste ; elles appartiennent aux tyrans. » Et les suivantes : « J'ai toujours tenu pour principe de conscience de me contenter du mien, aussi bien que de n'en souffrir l'usurpation. »

Il est temps de finir ce petit discours, auquel je me suis efforcé de donner à la postérité ce que j'ai pu recueillir des vertus, de la grandeur et de la gloire de cet incomparable monarque, regretté de son peuple plus qu'aucun de ses prédécesseurs n'a été, pleuré du Pape et, je puis dire, de tous les Rois, Princes et Républiques de la Chrétienté, tant catholiques que protestans.

Il y a peu à ajouter pour compléter ce remarquable portrait, et la correspondance nous permet de le faire facilement. Elle met en lumière les qualités maîtresses du Roi, la persévérance et la modération, à l'aide desquelles il a pu dompter ses ennemis et devenir le maître d'un royaume qu'il lui a fallu réduire ville à ville. « Par patience et cheminer droit je vaincs les enfants de ce siècle », dit-il, (4 mai 1586) ; — Je les y voudrois établir, mais pied à pied, comme je fais en toutes choses...., cela se fera petit à petit, Paris ne fut pas fait en un jour » (28 septembre 1598). Henri IV est cependant doué d'une « vivacité et d'une promptitude merveilleuses » ; il comprend vite, voit juste, sait ce qu'il faut faire ; mais il n'applique pas brusquement son idée, il y met le temps pour réussir sûrement, il la suit avec une rare persévérance ; il fait, s'il le faut, les concessions nécessaires ; jamais il n'essaye de résoudre de haute

lutte une difficulté, il sait attendre en poursuivant son but sans relâche. C'est la méthode des hommes d'Etat vraiment forts et intelligents. Dans cette histoire modèle, on ne trouve rien de fait à la hâte, brusquement. Tout se fait ou se réforme lentement, mais sûrement, avec tact. Il faut lire les lettres qu'il adresse à Sully, en 1594, pour lui expliquer sa théorie de l'achat des chefs de la Ligue, et du recouvrement de la dépense par le fait du rétablissement de l'autorité royale dans les provinces rebelles. Devant l'ennemi, c'est l'inverse. Dans ce cas, il faut prendre un parti promptement et mettre l'épée à la main. Henri IV est alors aussi décidé, aussi téméraire même, qu'il a de mesure et de prudence dans les affaires civiles.

Dans les choses de la guerre, Henri IV devance son siècle par l'esprit d'humanité qui le distingue. Il met un terme aux atrocités commises par le baron des Adrets et le maréchal de Montluc ; plus de villes mises à sac ; les désordres épouvantables des gens de guerre défendus et réprimés ; les prisonniers et les blessés traités avec courtoisie ; il rassemble des vivres pour que le soldat ne se débande pas, n'ait pas de prétexte pour marauder et ne foule pas le peuple. Turenne sera le continuateur de cette école, bien nouvelle dans l'histoire et bien française. Tant pis pour les soudards qui suivent une méthode contraire.

Une autre exellente qualité de ce grand politique, c'est de savoir punir et récompenser. Pour nous, qui avons vécu dans ces temps de décadence où le sens moral fait défaut aux gouvernements, où l'on ne punit personne, et où l'on récompense tout le monde, à l'ancienneté et à tour de rôle, pour nous qui avons constaté combien ce déplorable système tue non-seulement le zèle, mais le sentiment du devoir, nous admirons l'homme qui sait récompenser Sully, châtier Biron et se faire obéir même par le duc d'Epernon.

Aussi avec Henri IV, Richelieu, Louis XIV, Colbert et Louvois, il y a une France telle qu'elle devrait toujours être, avec un gouvernement fort, une administration exacte, une armée vigoureuse et victorieuse, une diplomatie habile. Mais, *quantum mutata!*

En lisant la correspondance de Henri IV, on est frappé de la ressemblance des débuts de son règne avec notre époque ; la France menacée par l'étranger ; des partis nombreux et acharnés, arborant des drapeaux religieux ou politiques, mais n'ayant d'autre but que la satisfaction des intérêts égoïstes de leurs chefs ; des difficultés inextricables s'opposant à toute solution, parce que personne ne veut faire de concessions, même devant l'ennemi qui profite de nos fautes et connaît le moyen de les perpétuer.

Heureuse France du XVIe siècle ! Elle trouva le

sauveur dont elle avait besoin, non pas un de ces sauveurs de hasard et d'aventure, un vrai sauveur cette fois.

Personne ne voulait céder quelque chose ; Henri IV, qui cependant avait le droit pour lui, donna l'exemple ; il se fit catholique et rallia ainsi autour de lui tous ceux qui n'avaient pas un intérêt personnel à continuer la guerre civile et à soutenir la politique espagnole. Appuyé sur le bloc solide des masses populaires, son patriotisme fit le reste, en forçant la noblesse et la bourgeoisie encore rebelles à se rallier autour de cette grande idée : *la France*, que nul n'a mieux représentée que lui ; et il avait conscience de son rôle, quand il écrivait, pendant la guerre de Savoie (11 octobre 1600) : « La France m'est bien obligée, car je travaille bien pour elle. »

LETTRES

DE

HENRI IV

Au Roi mon père.

1562, vers la mi-juillet [1].

Mon père, quand j'ai su que Fallesche [2] vous alloit trouver, incontinent je me suis mis à écrire la présente, et vous mander la bonne santé de ma mère [3], de ma sœur [4] et la mienne. Je prie Dieu que la vôtre soit encore meilleure.

Votre très-humble et très-obéissant fils,

HENRY.

A Monsieur de Larchant.

1562, 26 septembre.

Jeanne d'Albret, reine de Navarre, très-zélée calviniste, avait quitté Paris pour aller en Béarn y détruire le catholicisme. Avertie que son mari, alors lié avec le parti catholique, se préparait à la faire arrêter sur sa route, Jeanne partit avec une suite nombreuse, dans laquelle se trou-

[1] Henri IV avait alors neuf ans et demi. — Le Roi. son père, était Antoine de Bourbon, roi de Navarre et duc de Vendôme.
[2] Premier maître-d'hôtel d'Antoine de Bourbon.
[3] Jeanne d'Albret.
[4] Catherine de Bourbon, princesse de Navarre, sœur cadette de Henri IV.

vait M. de Larchant. Pendant son voyage, Jeanne d'Albret tomba malade à Caumont, en arrivant chez M. de la Force, où M. de Larchant reçut sans doute la lettre du prince de Navarre, car l'original se trouve encore dans les précieuses archives du château de la Force.

Larchant, écrivez-moi pour me mettre hors de peine de la Reine ma mère ; car j'ai si grande peur qu'il lui advienne mal de ce voyage où vous êtes, que le plus grand plaisir que l'on me puisse faire, c'est m'en mander souvent. Dieu vous veuille bien conduire et reconduire en toute sûreté : priant Dieu vous conserver.

De Paris, le vingt-sixième jour de septembre.

HENRY

A Monsieur [1].

1569. 18 mars.

Monsieur, d'autant que depuis la dernière rencontre des deux armées [2], il se trouve à dire [3] de ce parti quelques gentilshommes dont on n'a encore eu aucunes nouvelles, qui fait juger qu'ils sont morts ou prisonniers, cela me fait dépêcher devers vous ce trompette, vous suppliant très-humblement de commander que par lui me soit envoyé un rôle desdits morts et prisonniers ; entre lesquels il ne peut être qu'il n'en y ait qui sont blessés et auxquels j'estime, pour être gentilshommes françois, bons sujets et serviteurs du Roi, que vous voudrez bien, Monsieur, qu'il soit donné secours pour leur guérison. Mais encore vous en veux-je bien supplier très-humblement et qu'il vous plaise commander bien expressément qu'ils soient pansés et traités en leurs nécessités, et davantage de permettre

[1] Henri III, alors duc d'Anjou, frère aîné de Charles IX, portait le nom de Monsieur.

[2] A Jarnac, où les protestants avaient été battus le 13 mars, et le prince de Condé blessé et assassiné. Le roi de Navarre était devenu le chef du parti protestant.

[3] Il se trouve manquer, il manque.

que de leurs gens et serviteurs les puissent aller trouver avec des chirurgiens pour leur faire service ; et si ainsi vous plaît l'accorder, envoyer un trompette de votre armée, pour sûrement conduire ceux qui iront trouver leur maître. Au reste, Monsieur, nous avons en nos mains quelques prisonniers des vôtres, comme aussi vous en avez bien des nôtres ; s'il vous plaît trouver bon de les mettre à rançon ou d'en faire échange, nous y entendrons volontiers, comme aussi le devoir de la guerre le requiert bien ainsi, et vous plaira m'en mander votre volonté. Attendant laquelle, je présenterai mes très-humbles recommandations à vos bonnes grâces, suppliant le créateur vous donner, Monsieur, heureuse et longue vie.

De Saint-Jean-d'Angely, ce dix-huitième de mars 1569.

Votre très-humble et très-obéissant frère et serviteur,

HENRY.

Au Roi.

1571, 13 janvier.

La paix de Saint-Germain avait terminé la guerre civile en 1570. Les partis semblaient vouloir se réconcilier, et Charles IX forma le projet de marier sa sœur, Marguerite de Valois, au roi de Navarre. De longues négociations commencèrent à ce sujet, pendant lesquelles le Roi invita le roi de Navarre, sa mère, et le prince de Condé à venir à Paris. C'est à cette invitation que répond la lettre suivante.

Monseigneur, ayant entendu, tant par les lettres qu'il vous a plu m'écrire que par ce que M. le maréchal de Cossé m'a dit de bouche de votre part, l'honneur que me faites de me désirer près de vous et me trouver à votre entrée à Paris, je ne veux faillir de vous en remercier très-humblement et vous supplier de même vouloir croire que le plus grand plaisir que j'aurai jamais en ce monde, ce sera de vous faire toujours démonstration de ma très-humble et affectionnée dévotion à vous obéir, et que je n'ai moins d'envie de vous approcher pour vous complaire que je

connois que, étant près de Votre Majesté, il se pourroit espérer que cela serviroit à l'établissement de la paix, ainsi que vous le mandez à la reine de Navarre, ma mère, laquelle je vous puis assurer, Monseigneur, n'en a moindre affection que j'ai. Mais, pour les raisons et justes considérations que le sieur de Quinsey vous aura dites et que j'ai aussi chargé le sieur Dargenlieu, présent porteur, vous déduire, je m'assure que ne trouverez mauvais que nous ne puissions encore prendre résolutions sur notre acheminement vers vous. Non pas, Monseigneur, que nous n'ayons toutes assurances de Votre Majesté, et que nous ne soyons assez vivement persuadés de votre bonne volonté envers nous ; mais les pratiques et menées de ceux qui ne peuvent vivre sans remuer et brouiller tout, et les évidentes contraventions qui se font à votre édit nous font craindre que l'on nous veuille encore tromper. Ce que je vous supplie très-humblement, Monseigneur, vouloir recevoir d'aussi bonne part comme, poussé de l'affection que j'ai au bien et sûreté de votre Etat et repos de vos sujets, j'ai pris la hardiesse de le vous dire et remontrer. Et sur ce, je ferai fin : priant Dieu qu'il vous donne, Monseigneur, en parfaite santé, très-bonne et longue vie.

De la Rochelle, ce treizième jour de janvier 1571.

Votre très-humble et très-obéissant sujet et serviteur,

HENRY.

Epigramme sur la princesse de Condé.

1575, 26 mai.

Etant dans la chambre de Madame la princesse de Condé, sa tante, où il prenoit plaisir à voir toucher le luth à un gentilhomme nommé de Nouailles, qui avoit le bruit d'aimer et être aimé de Madame la princesse, comme il accorda mélodieusement sa voix à l'instrument, chantant dessus cette chanson :

Je ne vois rien qui me contente,
Absent de ma divinité.

Et répétant un peu trop souvent et passionnément ce mot *divinité* (avec l'œil toujours fixé sur Madame la princesse), le roi de Navarre, se prenant à rire de fort bonne grâce, et regardant sa tante d'un côté et M. de Nouailles de l'autre :

N'appelez pas ainsi ma tante (dit-il),
Elle aime trop l'humanité.

Journal de Lestoile.)

A mon cousin, Monsieur de Miossens [1],

Premier gentilhomme de ma chambre, gouverneur et mon lieutenant-général en mes pays de Béarn et Basse-Navarre.

1576, vers la fin de janvier.

Depuis la Saint-Barthélemy (1572), le roi de Navarre était demeuré en quelque sorte prisonnier à la cour de Henri III ; il s'y était fait beaucoup d'amis, à ce point que « les ennemis jurés des huguenots, voire jusques aux tueurs de la Saint-Barthélemy, ne juroient plus que par la foi que lui devoient. » Les seuls ennemis qu'il eût encore à cette date étaient les partisans du duc d'Alençon, frère de Henri III, jaloux de l'amitié ou de l'alliance qui s'était établie entre ce prince, héritier de la couronne, et le roi de Navarre. — Au moment où le roi de Navarre écrivait à M. de Miossens, il se préparait à se sauver de Paris, ce qu'il fit le 3 février 1576.

Mon cousin, j'ai été bien aise d'entendre de vos nouvelles et de savoir comme toutes choses vont. J'espère, avec l'aide de Dieu, qu'elles iront toujours de mieux en mieux. La Cour est la plus étrange que vous l'ayez jamais vue. Nous sommes presque toujours prêts à nous couper la gorge les uns aux autres. Nous portons dagues, jaques

[1] Jean d'Albret, baron de Miossens, que Henri IV appelle mon cousin, était, en effet, parent du roi de Navarre par son père, Jean d'Albret, baron de Miossens, et par sa mère, Suzanne de Bourbon-Busset. Madame de Miossens fut la gouvernante de Henri IV et lui donna cette première éducation virile, qui eut plus tard une si heureuse influence sur le caractère et la vie de Henri IV.

de mailles [1], et bien souvent la cuirassine sous la cape [2]. Sévérac [3] vous en dira les occasions.

Le Roi est aussi bien menacé que moi ; il m'aime beaucoup plus que jamais. M. de Guise et M. du Maine [4] ne bougent d'avec moi. Lavardin [5], votre frère et Sainte-Colombe [6] sont les chefs de mon conseil. Vous ne vîtes jamais comme je suis fort. En cette cour d'amis je brave tout le monde. Toute la ligue [7] que savez me veut mal à mort, pour l'amour de Monsieur, et on fait défendre, pour la troisième fois, à ma maîtresse [8] de parler à moi, et la tiennent de si court qu'elle n'oseroit m'avoir regardé. Je n'attends que l'heure de donner une petite bataille, car ils disent qu'ils me tueront, et je veux gagner les devans. J'ai instruit bien au long Sévérac de tout.

Votre bien bon cousin et ami et bon maître, et assurez-vous-en.

HENRY.

A Messieurs les maire, échevins et pairs de la Rochelle.

1576, 16 juin.

Echappé de sa captivité, le roi de Navarre courait la France avec quelques amis, presque tous catholiques ; il ne pouvait jouer longtemps

[1] Armures faites de mailles de fer qui couvrent le corps depuis le cou jusqu'aux cuisses.

[2] Manteau à capuchon.

[3] Charles, baron d'Arpajon et de Sévérac, chambellan du duc d'Alençon.

[4] Mayenne.

[5] Jean de Beaumanoir, seigneur de Lavardin ; il avait été élevé avec Henri IV ; il conserva toujours un grand crédit auprès de lui, et fut investi de hautes fonctions militaires et diplomatiques.

[6] François de Montesquiou, seigneur de Sainte-Colombe, baron de Faget et d'Auriac, depuis gentilhomme de la Chambre du Roi et lieutenant de sa compagnie de gendarmes.

[7] La ligue des partisans du duc d'Alençon, appelé *Monsieur* tout court, appellation consacrée pour désigner le frère unique ou le frère aîné du Roi.

[8] Madame de Sauves, dame d'atours de Catherine de Médicis ; elle était à la fois maîtresse du duc d'Alençon, du roi de Navarre, du duc de Guise et de du Gast.

un tel rôle sans prendre bientôt l'air d'un aventurier ; aussi se décida-t-il à se faire protestant pour redevenir le chef du parti et rentrer à la Rochelle, capitale du protestantisme. Pleins de défiance, les Rochellois firent leurs conditions, et Henri de Navarre leur écrivit les deux lettres qui suivent.

Messieurs, ayant reçu vos lettres et entendu vos députés, je leur ai en particulier et à part fait réponse bien au long. Outre laquelle, pour l'assurance que je désire vous donner de ma bonne et sincère volonté en votre endroit, je vous dirai, Messieurs, que je ne veux aucunement et n'entends diminuer en rien vos anciens privilèges, franchises et libertés ; au contraire, je désire de vous les conserver de tout mon pouvoir. Mais aussi est-il bien raisonnable que je garde ce qui est de mon autorité, comme le feu Roi mon père a fait[1]. Laquelle ne devez aucunement craindre qu'elle vous porte préjudice ; car tenant le rang que je tiens, il n'y a personne autre, si ce n'est le Roi et Monsieur[2], qui y puissent rien prétendre ; et où de mon vivant aucun le voudroit faire, je me sens assez fort pour l'en empêcher très-bien, et y employer tous mes moyens jusques à ma propre vie. Etant donc à moi de vous conserver en cela et en ce qui vous est accordé par la paix, tenez-vous assurés, Messieurs, que je le ferai, en sorte que l'on connoîtra plus tôt l'union qui doit être entre nous tous, et l'affection particulière que je vous ai toujours portée, qu'aucune diminution de ce qui vous peut appartenir ; vous priant aussi garder de votre part le respect qui m'est dû et me faire incontinent réponse sur ce que vos dits députés vous diront plus particulièrement. Attendant laquelle, je prierai Dieu, Messieurs, vous avoir en sa très-sainte et digne garde.

Ecrit à Niort, ce seizième jour de juin 1576.

Votre bon ami,

HENRY.

[1] Henri de Navarre était gouverneur de Guyenne.
[2] Le frère du Roi.

A mon cousin le maréchal de Damville[1].

1576, 16 juin.

En même temps qu'il négocie avec les Rochellois, le roi de Navarre se fait reconnaître chef du parti par le maréchal de Damville, par M. de Rohan, par La Noue, par le prince de Condé, qui tous sont contraints « de céder à l'adresse qu'il avoit à commander. » Tels sont les débuts de cette longue persévérance qui finira par le rendre maître de la France, malgré la Ligue. les Espagnols, les grands seigneurs devenus indépendants et les Protestants irrités de son abjuration.

Mon cousin [2], j'ai été fort aise d'entendre de vos nouvelles par ce gentilhomme présent porteur, et de savoir le bon acheminement que donnez aux affaires de par delà, louant grandement cette bonne et sainte convocation que vous faites faire [3]. En laquelle j'espère envoyer aussi bientôt mes députés pour me joindre à un si bon œuvre, duquel nous devons attendre beaucoup de fruit, y intervenant l'autorité

[1] Henri 1er, duc de Montmorency et connétable de France, naquit en 1534 et mourut en 1614. Il porta d'abord le nom de duc de Damville, et quand il eut obtenu le bâton de maréchal, en 1567. on l'appela le maréchal de Damville. Son frère aîné étant mort en 1579, il prit le titre de duc de Montmorency. Sa carrière militaire fut très-brillante. Il avait le gouvernement du Languedoc. dont il était devenu à peu près le maître. Détesté par Catherine de Médicis, le duc de Montmorency s'était déclaré le chef du parti des Politiques en 1575 ; il s'allia, en 1576, avec le roi de Navarre dont il servit la cause activement. Aussi Henri IV lui donna-t-il l'épée de connétable en 1593. Le duc de Montmorency épousa : 1° en 1558, *Antoinette de la Mark ;* 2° en 1593, la belle *Louise de Budos*, veuve de Jacques de Gramont. seigneur de Vachères, morte en 1599 ; 3° en 1601, *Laurence de Clermont*. Il eut de sa première femme : *Charlotte*, première femme de Charles de Valois, duc d'Angoulême et comte d'Auvergne. fils naturel de Charles IX et frère utérin de la marquise de Verneuil ; *Marguerite*, mariée à Anne de Lévis, duc de Ventadour. Sa seconde femme lui donna *Henri II*, duc de Montmorency, décapité en 1632, et *Charlotte-Marguerite*, mariée, le 3 mars 1609, à Henri II de Bourbon, prince de Condé, et célèbre par la folle passion que sa beauté inspira à Henri IV.

[2] Avec cette formule, Henri tranche du roi de Navarre. A la cour de Henri III, on le raillait sur ce titre. et on disait que « c'étoit un roitelet qui avoit plus de nez que de royaume. »

[3] Il s'agit de l'assemblée des députés des provinces du midi, composée de représentants de la noblesse. du tiers-état, de magistrats et de ministres huguenots. Ces assemblées gouvernaient le midi avec le Maréchal.

de Monsieur[1] et la présence de tant de gens de bien. Cependant je m'achemine tant que je puis en mon gouvernement ; et ce qui me fait plus désirer de passer [par] delà est l'envie que j'ai de vous voir et communiquer avec vous de plusieurs choses concernant le bien commun de ce royaume, et principalement de notre parti[2]. Ce qu'attendant, je vous prie faire état de moi comme du plus parfait et assuré ami que vous ayez en ce monde[3], qui le vous fera paroître en toutes occasions d'aussi bon cœur que je me recommande à votre bonne grâce, et prie Dieu, mon cousin, vous donner, en bonne santé, longue vie. De Niort, ce seizième juin 1576.

Votre bien affectionné cousin et plus parfait ami,

HENRY.

A Messieurs les maire, échevins et pairs de la Rochelle.

1576, 26 juin.

Messieurs, désirant vous aller visiter comme mes bons amis avant que je m'éloigne de ces quartiers, d'autant que je suis contraint d'aller bientôt en Guyenne, je ne veux point que pour le présent vous me fassiez aucune entrée, comme aussi je ne veux cette fois entrer comme gouverneur et lieutenant-général pour le Roi[4], encore moins voudrois-je préjudicier aucunement à vos privilèges ni aux traités de la paix, soit par articles secrets ou autres. Je n'entends aussi y établir aucun gouverneur, mais visiter privément, comme ami, avec ma maison seulement, suivant la liste que je vous ai envoyée[5]. Et n'y ménerai personne qui

[1] Le duc d'Anjou, frère de Henri III.
[2] Catholiques non guisards, ou politiques et huguenots.
[3] En effet, l'amitié qui se forma alors entre le roi de Navarre et le maréchal de Damville dura autant que leur vie.
[4] La Rochelle et l'Aunis faisaient partie du gouvernement de Guyenne.
[5] « Le Roi de Navarre, dit d'Aubigné, voulut visiter la Rochelle, à quoi il y eut de grandes difficultés, pour ce que ce prince étoit accom-

puisse être suspect et dont je ne réponde. Et pour vous soulager, j'enverrai les compagnies de ma garde vers Tonnay-Charente. Partant, ne vous mettez pour le présent en peine, et me faites incontinent réponse : priant Dieu, Messieurs, vous avoir en sa sainte et digne garde. De Surgères[1], ce vingt-sixième jour de juin 1576.

Votre bon ami,

HENRY.

A Monsieur de Batz[2].

1576, entre le 29 juin et le 4 juillet [3]

Monsieur de Batz, je vous veux bien faire savoir qu'êtes sur l'état de la défunte Reine ma mère[4], de ceux-là à elle appartenant, et de tous temps bons amis et serviteurs des siens. Par quoi, faisant état de votre bonne volonté, je vous prie de faire et croire ce que vous dira Monsieur d'Arros de ma part. Et serai bientôt à même de connoître les véritables gens de cœur qui se voudront acquérir honneur pour bien faire avec moi ; entre lesquels je fais état de vous trouver toujours,

Votre bon maître et ami,

HENRY.

Je vous prie m'assurer vos amis et me venir voir à mon passer à Auch, partant de ce pays de la Rochelle.

---

pagné de gens qui avoient joué du couteau à la Saint-Barthélemy. » Parmi eux se trouvait M. de Fervaques, dont le roi de Navarre était embarrassé ; il se servit des Rochellois pour le faire exclure de la liste et se débarrasser de lui.

[1] Gros bourg de l'Aunis.

[2] Manaut de Batz, seigneur de Batz en Chalosse.

[3] Epoque du séjour de Henri de Navarre à la Rochelle, où il avait fini par entrer.

[4] Morte à Paris, le 9 juin 1572.

A Monsieur de Batz, gouverneur de la ville d'Eause et pays d'Eausan [1].

1577, au commencement de l'année.

M. de Batz était l'un des plus braves partisans du roi de Navarre. Henri l'avait nommé, en 1576, gouverneur d'Eause, à la suite d'une sédition dans laquelle il avait couru les plus grands dangers. Au moment où il entrait à Eause, et lorsqu'il n'était encore accompagné que de MM. de Batz, de Rosny, de Béthune et de Mornay, le peuple se souleva : « un certain qui étoit en la tour laissa tomber la herse » et empêcha ainsi le reste de l'escorte de venir au secours du Roi. Attaqué par les mutins qui lui « portoient l'harquebuze à la poitrine, » Henri et ses quatre compagnons les chargèrent vigoureusement et les repoussèrent chaque fois qu'ils revenoient à l'attaque aux cris de « tue, tue ». » tirez à ce pennache blanc, car c'est le roy de Navarre ». Assailli enfin par plus de 200 révoltés, Henri et ses vaillants amis « gagnèrent un portail », où ils auraient fini par être tués, lorsque quelques gardes mettant pied à terre escaladèrent la muraille et ouvrirent une porte à ceux qui étaient restés dehors. Aussitôt les séditieux se calmèrent et les magistrats obtinrent du roi de Navarre que la ville ne fût pas livrée au pillage ; on se contenta de pendre quatre drôles qui « avoient tiré au pennache blanc ».

M. de Batz était catholique et comme tel souvent attaqué et dénoncé par les protestants. Quelques jours avant d'écrire à M. de Batz la lettre suivante, le roi de Navarre lui disait : « Je vous prie de croire que combien que soyez de ceux-là du Pape, je ne avois, comme le croyez, méfiance de vous dessus ces choses. Ceux qui suivent tout droit leur conscience sont de ma religion ; et moi je suis de celle de tous ceux-là qui sont braves et bons. »

Monsieur de Batz, c'est vrai qu'un gros vilain homme m'a voulu mettre en suspicion votre fidélité et affection. Or à tel que me faut entendre est bien mon oreille ouverte, mais lui sont bouchés mon cœur et ma croyance, comme en telle occasion. Et n'en faites plus de compte que moi. En quel autre que vous pourrois-je tenir ma confiance pour la conservation de ma ville d'Eause, là où je ne puis donner d'autre modèle que le brave exemple de vous-même ? Et tant qu'il me souviendra du miracle de ma conservation

[1] L'Eausan était un petit pays de l'Armagnac, aujourd'hui département du Gers.

que daigna Dieu y opérer principalement par votre valeur et bonne résolution, ne pouvez oublier votre devoir. Par quoi vous prié-je de vous en souvenir chaque jour. Sur ce n'ai autre exprès commandement à vous bailler que de faire très-certain état de l'amitié

Du bien vôtre,

HENRY.

A mon cousin Monsieur le maréchal de Damville.

1578, vers le 7 mai.

Devenu le chef des Protestants et des Politiques, le roi de Navarre avait commencé une guerre de partisans qui établissait sa réputation militaire, mais qui ne pouvait relever le calvinisme aux abois, lorsque Catherine de Médicis, pour abaisser les Guise, signa avec le roi de Navarre la paix de Bergerac, qui le consacra aux yeux de tout le monde comme le chef des Huguenots. Dès lors Henri se servit de l'édit de Bergerac pour consolider son autorité, établir et maintenir la paix, que la masse de la nation demandait avec instance, et jouer le rôle qu'il remplira jusqu'à l'édit de Nantes.

Mon cousin, parce que mon cousin le seigneur de Foix [1] est arrivé en ce lieu avec charge expresse de s'employer à l'établissement de la paix en cette province et en celles de Languedoc et Dauphiné, portant pour cet effet tout ce qui se peut d'assurances, promesses et bonnes paroles du Roi mon seigneur, et que premier que [2] passer en Languedoc il a commandement de mettre peine de lever tous les obstacles et empêchemens qu'on donne à la paix en ce pays, ce qui sera cause de retarder près d'un mois le voyage de mon cousin M. de Turenne, j'ai bien voulu vous en tenir averti expressément par le sieur de Merles [3], présent porteur,

[1] Conseiller d'Etat, envoyé par Henri III pour faire exécuter l'édit de Bergerac dans les gouvernements de Guyenne, Languedoc, Provence et Dauphiné.

[2] Avant de.

[3] Probablement Mathieu de Merle, un des capitaines les plus célèbres de l'époque.

auquel j'ai donné charge de vous dire bien particulièrement de mes nouvelles, et vous faire entendre le devoir en quoi je me mets chacun jour pour parvenir à l'établissement de la paix (à quoi tous les gens de bien doivent tendre), comme aussi la continuation et confirmation de ma bonne volonté en votre endroit. Dont je vous prie, mon cousin, le croire comme moi-même, et faire toujours état de moi, et vous assurer de tous les effets de ma bonne affection, comme de celui qui désire demeurer toute sa vie,

Votre affectionné cousin et parfait ami,

HENRY.

Ledit Merles vous dira ce qui est depuis arrivé par deçà. C'est le malheureux assassinat du sieur de Beauville et sa ville prise.

Le fait de Marsillargues [1] a troublé beaucoup de gens.

Ce n'est pas pour parvenir au bien de la paix, laquelle beaucoup désirent par paroles, mais les effets sont contraires.

A ma mère, Madame d'Uzès [2].

1578, vers la fin d'octobre.

Ma mère, j'ai donné charge à M. de Turenne [3] de vous voir de ma part et de vous dire de mes nouvelles, vous

[1] Petite ville, près d'Aigues-Mortes, que les catholiques venaient d'enlever.

[2] Louise de Clermont, veuve de François du Bellay, roi d'Yvetot, remariée en 1556 à Antoine de Crussol, vicomte d'Uzès, créé duc d'Uzès en 1572, morte en 1596, âgée de quatre-vingt-douze ans. Mme d'Uzès était célèbre par son esprit et ses bons mots. Quoique protestante, elle était très-influente à la cour de Catherine de Médicis, qui se servait d'elle auprès des Huguenots, quand elle se voyait pressée d'ailleurs. En 1578, Mme d'Uzès avait environ soixante-quatorze ans, et c'est sans doute à cause de son grand âge que le roi de Navarre l'appelle « ma mère ».

[3] Le vicomte de Turenne était le personnage le plus important de la cour du roi de Navarre.

priant me donner des vôtres et m'aimer toujours comme celui qui est et sera toujours

Votre bien affectionné fils et assuré ami,

HENRY.

A Monsieur de Batz.

1578, entre le 17 et le 28 octobre.

M. d'Ussac, gouverneur de la Réole, l'une des places de sûreté des Huguenots, devint amoureux d'une des filles de Catherine de Médicis. Pour accorder ses faveurs, la belle exigea de M. d'Ussac, qui était vieux et couvert de blessures au visage, qu'il se fît catholique et livrât la ville. Le roi de Navarre était alors à Auch, où se trouvait aussi Catherine de Médicis et sa cour. Pendant le bal, le roi de Navarre fut averti de la trahison de M. d'Ussac : il résolut aussitôt de « rendre chou pour chou » à sa belle-mère et de s'emparer de Fleurance, place importante du voisinage. « Sans montrer aucune émotion, dit Sully, ni faire semblant de rien, il s'écoula doucement de la presse avec trois ou quatre des siens, auxquels il dit tout bas à l'oreille : « Avertissez le plus secrètement que vous pourrez tous mes serviteurs dont vous pourrez savoir les logis, que dans une heure je serai à cheval hors la porte de la ville, avec une cuirasse sous ma jupe de chasse, et que ceux qui m'aiment et qui voudront avoir de l'honneur me suivent. » Ce qui fut aussitôt fait que dit : et le tout si heureusement exécuté, qu'à portes ouvrantes il se trouva à Fleurance, de laquelle, les habitans ne se doutant de rien, à cause que l'on étoit en paix, il se saisit facilement. »

C'est merveille que la diligence de votre homme et la vôtre[1].

Tant pis que n'ayez pratiqué personne du dedans à Fleurance ; la meilleure place m'est trop chère du sang d'un de mes amis. Cette même nuit je vous joindrai et y seront les bons de mes braves.

HENRY.

[1] C'est M. de Batz qui avait averti le roi de Navarre de la trahison de M. d'Ussac et qui lui avait donné l'idée de prendre Fleurance, mais sans y nouer quelques pratiques.

A Monsieur de Faget[1].

1579, fin d'octobre.

Faget, je m'en vais avec mon armée joindre les troupes de M. de Montmorency pour secourir Bruguerolles[2]. Je te prie que je te trouve prêt et accommodé, qu'il ne faille que mettre le pied à l'étrier ; et avertis tes amis pour être de la partie. Je serai samedi à Carmain.

Mercredi au soir.

Votre meilleur maître et affectionné ami,

HENRY.

Grand pendu, j'irai tâter de ton vin en passant.

A Monsieur de Saint-Geniez[3].

1580, janvier.

Après la paix de Bergerac, Catherine de Médicis brouilla les cartes de nouveau. Les conférences de Nérac rallumèrent la guerre, et il en résulta la guerre des Amoureux. Le roi de Navarre annonce à M. de Saint-Geniez qu'il va reprendre les armes.

Monsieur de Saint-Geniez, toutes vos lettres me sont parvenues présentement, non les poudres. La trève seroit aucunement mion fait en un autre temps, comme déjà vous

[1] Le baron de Faget était lieutenant de la compagnie des gendarmes du roi de Navarre (Voy. page 38, note 6).

[2] Petite ville du pays appelé le Razès (Aude). Elle avait été prise par un chef de bandes protestantes, le capitaine Fournier, qui de là ravageait toute la contrée.

[3] Armand de Gontaut, seigneur de Saint-Geniez, était gouverneur et lieutenant-général pour le roi de Navarre en ses pays souverains. C'était « un gentilhomme de grande qualité, vertu et expérience », dans lequel le roi de Navarre avait une extrême confiance.

l'ai dit ; toutefois, puisqu'on s'est laissé équiper en cette façon, je ne la veux rompre ; mais en veux-je profiter pour préparer la guerre. J'attends de bonnes nouvelles d'Esprit. Les sieurs de Rambouillet et de Pontcarré [1] sont repartis, auxquels j'ai donné des mémoires. Je ne puis répondre de ma fermeté future ; si sais-je[2] que je ne dévoierai asteure[3] de mon dessein. Si l'évènement me bat, je ne m'en prendrai à autre qu'à moi et à ma fortune. Qui aime le repos sous la cuirasse, il ne lui appartient point de se mêler à l'école de la guerre. Adieu, Monsieur de Saint-Geniez ; c'est

Votre très-affectionné maître et parfait ami à jamais,

HENRY.

Au même.

1580, vers la fin de février.

Monsieur de Saint-Geniez, j'ai approuvé le parti que vous avez pris sur les poudres, et vous donne charge d'entendre ce porteur. Mandez-moi des nouvelles et ce que vous en pensez. Je n'ai reçu votre dépêche des six mille écus ; il faut qu'elle ait été prise par les chemins ; mais j'ai su les pilleries et butins que font les soldats. Vive Dieu ! Donnez-y ordre ; vous m'en répondez sur l'amitié que je vous porte ; et qu'il ne paroisse que le maître n'est en sa maison. Monsieur de Saint-Geniez, qui s'en prend à mon peuple s'en prend à moi. A Dieu, aimez toujours

Votre très-affectionné maître et parfait ami,

HENRY.

[1] Envoyés de Henri III. M. de Rambouillet était capitaine des gardes de Henri III. et M. de Pontcarré, maître des requêtes.

[2] Mais je sais.

[3] Maintenant, à cette heure. — Henri IV prononce asture.

A ma cousine Madame de Batz.

1580, 31 mai.

Le roi de Navarre, après un combat acharné de quatre jours, venait de prendre Cahors, lorsqu'il écrivit à Mme de Batz. Trouvant cette ville « fort à sa bienséance », il l'avait prise, sous prétexte que Henri III avait promis de la donner en douaire à la reine Marguerite, sa femme.

Madame de Batz, je ne me dépouillerai pas, combien que je sois tout sang et poudre, sans vous bailler bonnes nouvelles, et de votre mari, lequel est tout sain et sauf. Le capitaine Navailles, que je dépêche par delà, vous déduira comme avons eu bonne raison de ces paillards de Cahors. Votre mari ne m'y a quitté de la longueur de sa hallebarde. Et nous conduisoit bien Dieu par la main sur le bel et bon étroit chemin de sauveté [1], car force des nôtres que fort je regrette sont tombés à côté de nous. A ce coup, ceux-là que savez et qu'avez dans vos mains seront des nôtres. A ce sujet, je vous prie de bailler à mon dit Navailles lettres et instructions qui lui seront nécessaires, dont je vous prie bien fort lui aider à me gagner ceux-là et leurs amis, les assurant du bon parti que leur ferai. Et de telle manière que désirerez je vous reconnoîtrai ce service, d'aussi bon cœur que je prie Dieu, ma cousine, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Le bien vôtre à vous servir,

HENRY.

A mon cousin Monsieur de Busset [2].

1581, 16 avril.

Mon cousin, j'ai été fort aise d'entendre de vos nou-

[1] Mise hors de péril.
[2] Claude de Bourbon, comte de Busset. Il était le neveu de Mme de Miossens.

velles, la bonne volonté que me portez et la nourriture que donnez à votre fils[2] pour l'entretenir en icelle. Qui est cause que me trouverez toujours tel que vous sauriez désirer, étant toujours prêt de rendre aux miens l'amitié et les bons offices desquels nature m'oblige. Pour cette occasion j'approuve l'alliance que désirez faire de votre fils avec la fille du feu sieur de Chaseron[3], qui ne sauroit être tant avantageux comme je le désire, m'assurant que vous n'en faites point la poursuite qu'avec connoissance de ce qui est requis. Et parce que j'ai entendu qu'elle est de fort bonne part[4], j'en écris à ses parens les lettres que je vous envoie par ce gentilhomme, qui m'a fait entendre plusieurs autres particularités par lesquelles il vous dira une réponse. Ce me sera plaisir que le tout réussisse à votre contentement, et de voir quelque jour votre fils, vous assurant tous deux que n'aurez jamais un meilleur parent que moi, qui prie Dieu vous avoir, mon cousin, en sa sainte et digne garde. De Coutras, ce 16 avril 1581.

Votre bien affectionné cousin et ami,

HENRY.

A Monsieur de Saint-Geniez.

1583, 14 janvier.

Monsieur de Saint-Geniez, j'ai été bien marri d'entendre votre maladie par le porteur de la présente, et vous prie, pour l'amour de moi, de ne vous forcer point à venir ici; car j'aurois trop de déplaisir d'être occasion d'accroître votre mal ou de retarder votre guérison. Mais bien suis-je délibéré de vous aller voir moi-même, pour vous aider à

[1] Education et religion.
[2] César de Bourbon-Busset.
[3] Ce mariage projeté ne se fit pas.
[4] Naissance.

revenir en santé; et serai, aidant Dieu, mardi au soir à Navarreins [1]; qui sera pour dîner mercredi chez vous, où je ne vous ménerai que deux ou trois de nos bons amis. Ce pendant [2] reposez-vous, afin que je vous trouve en bon état. Et sur ce je prierai Dieu, Monsieur de Saint-Geniez, vous avoir en sa sainte garde. De Pau, ce 14e janvier, au soir, 1583.

Votre bien affectionné maître et assuré ami,

HENRY.

A mon cousin Monsieur de Matignon [3].

1583, 27 mars.

Mon cousin, le capitaine de Belzunce s'en va vous trouver pour vous prier de ma part de pourvoir au paiement de ce qui est dû à la garnison de Pemyrol; ce que je vous prie bien fort de faire et en parler à bon escient aux trésoriers qui ont la charge du dit paiement. Au reste, je vous avise que j'ai commencé de faire la diète, étant délibéré de la continuer trois semaines, si je puis. Cependant pour m'exciter à la faire avec quelque plaisir, je désirerois bien de pouvoir recouvrer des canaris, dont je trouve le chant récréatif. On m'a dit qu'il s'en trouvoit à Bordeaux, qui me fait vous prier d'avoir ce soin de commander à quelques-uns des vôtres d'en rechercher pour me les envoyer incontinent. Je ne vous écris point de ma main, pour ce que je suis tout confit en diète. Et pour ce, je vous prie de

[1] Cette petite ville était alors une importante place forte et renfermait un arsenal bien fourni d'artillerie, de poudre et de toutes munitions de guerre.

[2] Pendant ce temps.

[3] Le maréchal de Matignon avait été nommé par Henri III lieutenant-général de Guyenne, pour l'opposer au roi de Navarre qui en était gouverneur.

m'en excuser, et le Créateur, mon cousin, vous avoir en sa sainte garde. De Nérac, ce 27e de mars 1583.

Votre bon cousin et affectionné ami,

HENRY.

Au Roi, mon souverain seigneur.

1583, 12 août.

La lettre suivante fut écrite après l'un des esclandres les plus grands du XVIe siècle ; Henri III avait chassé de sa cour la reine de Navarre, Marguerite, sa propre sœur. Marguerite de France, alors âgée de trente ans, était d'une beauté ravissante ; tous les contemporains vantent ses cheveux noirs, la blancheur de son teint, la grâce de sa taille et de sa démarche, le goût exquis de ses toilettes ; mais la belle reine de Navarre était aussi galante que jolie, et l'histoire de ses amours est trop longue pour être seulement indiquée dans une note. Après avoir passé plus de quatre ans, avec son mari, à la petite mais joyeuse cour de Nérac, Marguerite vint à Paris, en 1582, et y mécontenta Henri III par les épigrammes qu'elle lançait sans cesse à l'endroit des mœurs scandaleuses de son frère. Le Roi écrivit à son favori le duc de Joyeuse, qui était à Rome, une lettre dans laquelle il se plaignait de sa sœur et racontait ses désordres ; Marguerite fit tuer le secrétaire et enlever la lettre du Roi. Exaspéré, Henri III, insulta sa sœur devant toute la Cour, lui reprocha les nombreux scandales de sa vie, l'enfant qu'elle venait d'avoir, non de son mari, et lui ordonna de sortir de Paris « et de délivrer la ville de sa contagion. »

La Reine partit le lendemain ; à Bourg-la-Reine, elle rencontra Henri III qui ne la salua pas ; un peu plus loin, près de Palaiseau, un capitaine des gardes arrêta sa litière, fit descendre les dames qui l'accompagnaient, Mme de Duras et Mlle de Béthune, et sa femme de chambre ; il arracha leur masque de voyage, les souffleta, les arrêta et les envoya à l'abbaye de Ferrières, où elles furent interrogées par Henri III, qui les renvoya à leur famille. Marguerite, maltraitée par le capitaine, resta presque seule et continua sa route pour revenir à Nérac. Pendant ce temps, Henri III écrivait à son beau-frère, le roi de Navarre ; il insistait plus particulièrement sur les dames de Duras et de Béthune, les appelant « des vermines très-pernicieuses », qu'il avait chassées d'auprès de sa sœur à cause de leurs désordres, et regrettant les effets de sa colère, il redoutait que le roi de Navarre ne voulût plus reprendre sa femme. C'est à quoi, en effet, celui-ci était résolu ; mais le fin gascon se garda bien de faire connaître sa pensée, et il écrivit la lettre suivante :

Monseigneur, j'ai reçu la lettre qu'il a plu à Votre Majesté m'écrire du 4e de ce mois, et ne sais par quel ser-

vice je puisse jamais reconnoître le soin singulier qu'il vous plaît avoir de chose qui me touche tant et de si près. Qui m'est une parfaite démonstration de la bonne volonté qu'il vous plaît me porter, et une admonition continuelle de la mériter par tous les moyens dont je me puisse aviser. Je ne vous célerai donc, Monseigneur, qu'il y a jà longtemps que le bruit de la mauvaise et scandaleuse vie de Madame de Duras et de Béthune étoit venu jusques à moi, dont je ne pouvois avoir grand contentement, les voyant si près de chose qui m'est si proche; mais je considérois que ma femme, ayant cet honneur de vous être ce qu'elle est, et même d'être près de Vos Majestés [1], je ferois quelque tort à votre bon naturel si j'entreprenois d'en être plus soigneux de loin que Vos Majestés de près, et à votre prudence et sagesse, si je pensois pouvoir voir d'ici ce qu'elles n'aperçussent point sur les lieux; et à quoi, l'ayant une fois aperçu, je ne pouvois douter qu'elles ne sussent très-bien pourvoir selon l'importance qu'elles y connoîtroient. Bien vous dirai-je, Monseigneur, que j'étois résolu, quand ma femme prendroit son chemin vers moi, de la prier de s'en défaire avec le moins de bruit qu'elle pourroit, tant pour les causes pour lesquelles vous les avez jugées indignes d'approcher de votre sang et maison, que pour avoir connu les dangereux artifices dont elles savent user pour troubler une sainte amitié, et diviser ou éloigner d'affection ce qui ne peut jamais être trop conjoint. Je m'assure, Monseigneur, que quand ma femme aura su ce qui en est, elle ne pourra qu'elle ne reconnoisse l'honneur que Vos Majestés lui font d'avoir tant de soin de la dignité et réputation de sa personne et maison, et estimera très-mal employée l'amitié qu'elle auroit ci-devant montrée à personnes de cette condition, en l'éloignement desquelles, si elles les eût bien reconnues, elle n'eût été prévenue de personne. Qui fera qu'elle recevra de tant meilleur cœur

[1] Henri III et Catherine de Médicis.

les personnes d'honneur, hommes et femmes, desquelles il plaira à Vos Majestés l'accompagner pour son voyage. Et de ma part je ne fauldrai à l'en pourvoir au plus tôt, selon le lieu qu'elle tient et dont elle est issue, obéissant au commandement qu'il plaît à Vos Majestés m'en faire, et satisfaire au devoir dont je suis tenu en cet endroit. Au reste, Monseigneur, il n'est pas besoin que je vous die que je la désire extrêmement ici, et qu'elle n'y sera jamais assez tôt venue. Car vous me faites cet honneur de croire que je connois l'honneur que ce m'est de vous attoucher de si près, par elle; qui ne me peut qu'engendrer un désir de vous montrer, en lui rendant la parfaite amitié que je lui dois, le respect et la révérence que je vous porte.

Le roi de Navarre était décidé, après un pareil scandale à ne pas reprendre sa femme. Henri III fit tout ce qu'il put pour le faire changer de résolution; il lui écrivit et déclara que tout ce qu'on avait dit de sa sœur était faux. « A quoi le roi de Navarre, dit Lestoile, ne fit autrement réponse, et s'arrêtant aux premiers avis que le Roi lui avoit donnés, qu'il savoit certainement contenir vérité, s'excusa fort honnêtement à Sa Majesté, et cependant se résolut de ne la point reprendre. De quoi le Roi irrité, envoya par devers lui M. de Bellièvre [1], avec mandement exprès et lettres écrites et signées de sa main, par lesquelles, avec paroles aigres et piquantes, il lui enjoignoit de ne faillir de mettre promptement à exécution sa volonté. Entre les autres traits qui étoient dans lesdites lettres du Roi, cestui-ci en étoit : « Un qu'il savoit comme les rois étoient sujets à être trompés par faux rapports, et que les princesses les plus vertueuses n'étoient bien souvent exemptes de la calomnie, même pour le regard de la feue Reine sa mère, qu'il savoit ce qu'on en avoit dit et combien on en avoit toujours mal parlé. » Le roi de Navarre, ayant vu ces lettres, se prend à rire, et en présence de toute la noblesse qui étoit là, dit à M. de Bellièvre tout haut : « Le Roi me fait beaucoup d'honneur par toutes ses lettres; par les premières il m'appelle cocu, et par ses dernières fils de p..... Je l'en remercie. »

Marguerite vécut à l'aventure, séjournant tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, jusqu'à ce que le roi de Navarre, dès lors décidé à faire annuler son mariage, la fit arrêter et enfermer au château d'Usson sous la garde du marquis de Canillac. Mais bientôt le geôlier fut séduit par sa trop belle prisonnière, et elle devint la maîtresse d'un château-fort inexpugnable, dans lequel elle fut indépendante durant dix-huit ans, pillageant la contrée, faisant l'amour et écrivant ses mémoires à ses heures de loisir.

[1] L'un de ses ministres.

A Monsieur de Cansègue.

1583, 10 décembre.

Monsieur de Cansègue, ceux de votre maison [1] ont été de tout temps très-affectionnés serviteurs de mes prédécesseurs et de moi. Je désire aussi, pour témoignage de la continuation de votre volonté, que vous me renvoyiez votre fils, le service duquel j'ai et aurai très-agréable; que ne sauriez le dédier [2] en lieu où il reçoive meilleur traitement que près de moi. Je lui ferai paroître en toutes occasions combien je prise votre héréditaire affection. Ne vous en excusez pas, je vous prie, car en somme je pense qu'il m'est acquis; et en attendant de le revoir, je prierai Dieu, Monsieur de Cansègue, vous tenir en sa sainte garde.

Votre bien bon et très-assuré ami,

HENRY.

A Monsieur de Bellièvre [3].

1584, novembre.

Après la mort du duc d'Anjou (1584), dernier frère de Henri III, le roi de Navarre devenait l'héritier de la couronne ; mais il était huguenot et relaps. Aussi, la Ligue et les Guise se préparèrent aussitôt à la guerre pour l'empêcher de monter sur le trône. Tout chef de parti qu'il était, le roi de Navarre ne voulait pas séparer sa cause de celle de Henri III, parce qu'il entendait lui succéder. La Cour avait beau le maltraiter, le provoquer, le roi de Navarre se contentait de se plaindre, de protester de sa fidélité, et il se gardait bien de se révolter, voulant forcer les Guise à se donner le tort de commencer la guerre contre lui.

Monsieur de Bellièvre, je n'eus de long temps si grand dépit et déplaisir que celui que j'ai reçu naguère par une

[1] La maison de Puységur.
[2] Placer.
[3] Surintendant des finances de Henri III.

dépêche qui m'a été envoyée de la Cour, que je crois que le Roi n'a jamais entendue. Vous verrez la lettre qui m'a été écrite et la réponse que je fais, qui est entre les mains du sieur de Roquelaure, que je dépêche là-dessus exprès vers Sa Majesté. Je ne donne point d'occasion de me faire tels traitemens ; et me semble que je ne le mérite point, car je ne pense qu'à bien faire, et à affectionner tout ce qui est pour le service de Sa Majesté et pour le repos de cet Etat. Telles indignités sont si insupportables, qu'étant continuées, à la longue contraindroient les plus sages d'entrer en des impatiences et désespoir. C'est une grande cruauté, lorsqu'on tâche de bien servir, d'être si mal reconnu. Il semble qu'il y en ait qui aient entrepris d'entretenir le Roi en jalousie et défiance de moi, et me tenir toujours en doute de sa bonne grâce. Je ne vois point que cela puisse apporter du bien, et je m'en plains à vous privément, parce que je sais que vous n'êtes point de ceux-là et que vous aimez le bien [1]. Je ne laisse pour tout cela, de faire une bonne dépêche à M. de Montmorency, et d'accompagner le sieur de Poiny de Constans avec charge et instruction fort affectionnée, de sorte que je m'assure que Sa Majesté en aura contentement et en tirera utilité. Je vous prie, M. de Bellièvre, faire toujours état certain de l'amitié de

Votre plus affectionné et assuré ami,

HENRY.

A la reine d'Angleterre.

1585, vers le 12 mars.

En même temps qu'il écrit la lettre que l'on vient de lire, le roi de Navarre se prépare à la lutte, qu'il sait inévitable, contre les Guise, et

[1] Aussi, quand Henri de Navarre devint roi de France, il nomma M. de Bellièvre chancelier de France.

recherche l'appui d'Elisabeth, reine d'Angleterre, pour opposer ses forces à celles que le roi d'Espagne, Philippe II, promet à la Ligue.

Madame, ce m'a été un extrême contentement d'avoir par M. de Ségur et par les lettres qu'il vous a plu m'écrire, connu tant d'assurance de votre bonne volonté et affection envers moi, dont je vous ressens avoir telle obligation, que vous pouvez vous assurer, Madame, de ma perpétuelle servitude. Et ce contentement m'a été redoublé par les nouvelles qu'il m'a rapportées du bon état de vos affaires et même de votre santé et personne, de laquelle dépend, non-seulement la bonne disposition de votre royaume, mais celle même de plusieurs états voisins, et de la plupart des gens de bien de la Chrétienté ; espérant que Dieu, qui vous a fait naître et régner en ces misérables temps, pour la consolation de tant de désolations, vous conservera et fera prospérer de plus en plus, nonobstant toutes les menées, pratiques et entreprises de nos ennemis, contre lesquels j'estimerois ma vie plus heureuse, quand elle sera employée pour votre service et honorée de vos commandemens, n'étoit que je ne puis recevoir cet heur [1] que par votre mal heur, duquel je prie Dieu vous préserver et votre Etat, comme il a fait jusqu'à présent. Mais aussi est-il temps, Madame, que vous, que Dieu a logée en un port assuré pour adresser ceux que la tempête agite en pleine mer, vous ressouveniez que, comme il vous a donné la paix pour le secours des oppressés, aussi cette oppression seroit un préparatif des troubles de votre Etat, si par votre prudence il n'y étoit remédié. Quelle gloire, au reste, ce nous sera d'avoir rompu les desseins de ceux qui se rendent formidables à toute la Chrétienté [2] et qui s'en sont tellement proposé la ruine, qu'ils pensent n'en être pas loin ! Déjà vous avez fait connoître votre vertu et grandeur en la bonté dont vous avez

[1] Heur se prend dans le sens de bonheur.
[2] La chrétienté protestante.

usé envers nos voisins, et particulièrement vers l'Electeur de Cologne [1], qui a entrepris une cause très-importante à toute la Chrétienté et en laquelle il mérite d'être secouru.

Je vous supplie, Madame, de continuer en cela et parachever un si bon œuvre et digne d'une si très-excellente Reine, laquelle ne peut être libérale de secours en cet endroit, qu'elle n'oblige à soi tous ceux qui aiment le bien et qui ont ressentiment de la vraie religion et piété, outre ce que par ce moyen vous occuperez et tiendrez au loin nos ennemis ; ce que je voudrois avoir moyen, Madame, pour le comble de mes désirs, de vous pouvoir représenter de bouche, et, par même moyen, vous baiser les mains pour vous remercier de tant de bonne volonté qu'il vous plaît me démontrer, et voir de mes yeux la princesse du monde que plus j'honore, aime, estime et admire par dessus toutes. Cependant j'en porterai la mémoire engravée dans mon âme, et n'aurai rien plus au cœur en toutes mes actions que de me rendre digne de votre bonne grâce, que je tiens si chère et précieuse, que je ne désire rien tant que d'y être entretenu pour jamais ; ne voulant omettre à vous dire, Madame, que tout ainsi que je ne vous peux procurer un plus propre interprète de mes affections que ledit sieur de Ségur, ainsi ne pouvez-vous choisir personne, même entre vos sujets, plus affectionné à prêcher vos vertus. Il n'y a que une chose en quoi je me pourrois plaindre de vous, Madame, quelque assurance que vous me donnez de sa fidélité ; c'est que j'ai occasion, par ses propos, de croire qu'il a été gagné et corrompu par l'honneur et la faveur qu'il a reçue de vous ;

[1] Gérard Trukess, archevêque et électeur de Cologne en 1577. D'abord très-ardent catholique, l'électeur se laissa séduire par les charmes d'une chanoinesse de Geresheim, l'épousa secrètement en 1582, se déclara pour la réforme en 1583 et fut excommunié et déposé par le Pape la même année. L'électeur de Cologne essaya de se maintenir par la force des armes ; mais il fut battu et chassé de son électorat (1584) et se retira en Hollande où il mourut.

dont toutefois je ne suis délibéré d'entrer en jalousie, d'autant que mon intention est que vous croyiez que le maître étant vôtre, tous mes serviteurs soient pareillement à vous et dédiés à votre service. Et parce que j'espère dépêcher bientôt l'un des miens vers vous, je ne vous ennuierai de plus longue lettre, laquelle je ne puis finir, pensant parler à vous-même ; et vous supplierai, Madame, de croire qu'il n'y a personne au monde dont vous puissiez faire plus d'état que de

Votre très-humble et très-obéissant serviteur et frère.

HENRY.

Au Roi, mon souverain seigneur.

1585, vers la mi-mars.

Monseigneur, voyant les pratiques et sollicitations des auteurs des ligues continuer et s'échauffer plus que auparavant en ce gouvernement[1], j'ai pensé que je ferois faute à mon devoir et au bien de votre service, si je n'en donnois bien particulièrement avis à Votre Majesté ; c'est pourquoi j'ai dépêché présentement le sieur baron de Salignac, bien instruit de tout ce qui se passe par deçà, et que je connois importer à Votre Majesté. Sur lequel, à cette cause, me remettant et vous suppliant très-humblement de le croire comme moi-même, je vous dirai seulement, Monseigneur, que j'ai connu que leurs moyens seront beaucoup plus foibles que leur attente, lorsque tous vos bons et fidèles serviteurs s'emploieront et feront leur devoir pour vous faire rendre l'obéissance qui vous est due. De ma part, je supplie Votre Majesté croire que je n'ai autre désir que de lui témoigner l'affection et fidélité que j'ai à son service, aux dépens de ma vie et de tous mes moyens, quand Elle connoîtra que je serai bon pour

[1] Dans le gouvernement de Guyenne.

lui en faire, et qu'Elle voudra honorer de ses commandemens,

Son très-humble, très-obéissant et très-fidèle sujet et serviteur,

HENRY.

A Monsieur de Ségur.

1585, vers le 25 mars.

Monsieur de Ségur, je suis venu en ce lieu[1] où mon cousin, Monsieur de Montmorency, m'est venu trouver, pour conférer ensemble de ce qu'il est besoin de faire sur cette publication d'un nouveau et cruel édit révocatif de celui de pacification[2], en quoi tous les gens de bien, bons François, et les alliés de cette couronne, ont notable intérêt, parce que ceux qui, sous le nom de Ligue, se sont élevés en armes et sont auteurs de cette innovation, pour avoir forcé le Roi de leur accorder leurs injustes demandes, ont par ce moyen troublé la paix et repos commun, et retenu leurs armes illégitimes en leurs mains pour ruiner tant la maison de France que l'Etat et les lois fondamentales d'icelui, sous prétexte de religion. Ce qui est cause que mondit cousin et moi avons pris ensemble une résolution de nous opposer à eux et de leur courir sus et exterminer, ou les réduire par la voie des armes, et pour ce faire, appeler à notre secours tous les princes chrétiens qui sont intéressés en notre cause contre une telle conspiration et ligue générale ; étant ledit édit une déclaration de guerre ouvertement contre tous ceux qui font profes-

[1] Castres.

[2] De l'édit de Fleix (26 novembre 1580), qui avait terminé la septième guerre civile. L'édit de Fleix reproduisait les conditions de l'édit de Bergerac (1577), qui avait mis fin à la sixième guerre civile et accordait aux protestants la liberté de leur culte, des écoles, des chambres mi-parties dans les parlements et bien d'autres avantages.

sion de la Religion, et couverte [1] contre l'Etat et maison de France, et la fin de nos maux et ruine étant le commencement des leurs, de celle desdits princes chrétiens. Ce que vous leur représenterez et ferez particulièrement entendre, et partout ailleurs où besoin sera, et nommément à Monsieur mon cousin le duc Casimir [2] : à ce qu'ils soient tous très-assurés de ce que dessus. Vous priant, M. de Ségur, de traiter, capituler [3] et conclure en toute diligence, suivant votre pouvoir, si déjà ne l'avez fait, et faire la plus grande levée de reîtres [4] et gens de guerre que faire se pourra, afin de mettre, à ce coup [5], fin à nos travaux et à la perfidie de nos ennemis, et en cela n'omettre rien de tout ce que vous connoîtrez y pouvoir servir, et ne perdre une seule heure, parce que vous savez combien la célérité y est requise, sans que, pour quelque bruit ou nouvelles que vous entendiez, vous attendiez de nous autre délibération ni résolution que la présente. Sur ce, je vous prierai de vous assurer de plus en plus de l'amitié de

Votre bien affectionné maître et parfait ami,

HENRY.

A Messieurs de Bordeaux.

1585, à la fin du mois de mars.

Messieurs, j'ai su la prise de Bourg [6]. C'est un échantillon des menées qui se font de long temps contre ce royaume, et j'en avois plusieurs fois averti le Roi, mon seigneur. Je m'approche de vous au plutôt pour y pourvoir de plus près et empêcher que le mal ne passe

[1] En dessous.
[2] Jean Casimir, comte Palatin, administrateur de l'électorat de Bavière pendant la minorité de son neveu Frédéric IV. Il fut l'un des plus chauds alliés des protestants français.
[3] Signer une convention diplomatique.
[4] Cavaliers allemands.
[5] Cette fois.
[6] Petite ville située au Bec-d'Ambez. Elle fut prise le 29 mars.

outre. Voyez en quoi je vous puis aider en particulier, et en disposez. Maintenant on connoîtra, Messieurs, qui sont les vrais François, car cette guerre en sera le crible et l'épreuve, et croyez que je ferai voir à tous que la fleur de lys est naturellement gravée en mon cœur. A Dieu, Messieurs, lequel je prie, etc.

A la reine d'Angleterre.

1585, vers le 5 avril.

Madame, je crois que vous aurez été avertie des grands remuemens qui se sont faits en ce royaume, depuis quelque temps, par ceux de la maison de Guise et de leurs adhérens, desquels je n'estime être besoin de vous écrire les particularités parce que vous les aurez sues de plus près. Leurs prétextes sont : qu'il n'y ait plus autre religion en ce royaume que la Romaine; que le Roi mon seigneur, pour l'assurance d'icelle après sa mort, nomme et déclare un successeur catholique romain; et y entremêlent quelques autres articles, pour gratifier le peuple, concernant la réformation de l'Etat. En cette tragédie, ils se servent du nom et de l'autorité de Monsieur le cardinal de Bourbon, mon oncle, duquel ils ont abusé la vieillesse, et le font qualifier premier prince du sang et présomptif héritier de cette couronne, en quoi j'ai l'intérêt que Votre Majesté peut assez juger. En l'âge où il est et où est le Roi mon seigneur [1], vous considérerez, Madame, quelle apparence il y devoit avoir pour lui de penser à la succession. Mais j'espère que Dieu conservera longuement le Roi mon dit seigneur, pour anéantir leurs entreprises et survivre leurs prétentions. Le pis est, Madame, que le roi d'Espagne, qui

[1] Le cardinal de Bourbon avait soixante-deux ans et Henri III trente-trois.

de longtemps s'est imaginé la monarchie de la Chrétienté, est auteur et chef de cette conspiration; ce qui nous doit être tout manifeste par le secours d'hommes qu'il leur envoie, par les grandes sommes qu'ils ont distribuées en diverses parts en monnoie d'Espagne, qui ne peuvent sortir de leurs moyens, et par le département [1] des charges de l'armée qu'ils prétendent mettre aux champs [2], en laquelle chacun des plus grands a beaucoup moindre charge qu'il n'eût voulu prétendre en une armée royale en France. Votre Majesté donc, selon sa prudence, peut juger à quoi tend ce remuement, et si ce n'est pas un effet de la Ligue générale, que le Pape [3] a pratiquée entre les princes et potentats qui lui adhèrent, de laquelle le roi d'Espagne soit le chef, s'étant le Pape et lui accordés ensemble pour s'aider l'un l'autre; le Pape, pour parvenir au recouvrement de son autorité entre tous les Etats chrétiens, par le moyen du roi d'Espagne; le roi d'Espagne, pour atteindre au sommet de la grandeur qu'il s'est promise, aux dépens de ses voisins, sous ombre de rétablir le Pape et remettre l'Eglise Romaine en son entier. J'espère, Madame, que le Roi mon seigneur saura bien considérer leurs intentions, et jusques où elles vont, pour y apporter les remèdes convenables, tels qu'à la vérité ils sont en sa main, quand il les voudra déployer. Cependant, parce que en cette conspiration, pour abuser du zèle qu'il a à sa religion et, par ce moyen, le rendre moins animé contre eux, et détourner, s'ils peuvent, tout l'orage contre moi, ils m'ont voulu prendre pour prétexte de leurs armes et pour sujet de leurs desseins, vous pouvez juger, Madame, si j'ai à regarder à mes affaires, ne pouvant iceux s'agrandir qu'à mes dépens, ni parvenir à leur but que par dessus mes

[1] Distribution, répartition.
[2] Mettre en campagne.
[3] Grégoire XIII, mort le 10 avril 1585. Il eut pour successeur et continuateur de sa politique, Sixte-Quint.

ruines. En ce besoin donc, Madame, j'ai recours à Votre Majesté, de laquelle j'ai reçu tant de démonstrations d'amitié et de bonne volonté en mon endroit, que je me promets sans doute d'en toucher les effets, si les affaires sont amenées au point que plusieurs choses passées nous donnent occasion de craindre. Je sais, Madame, que la conservation de la vraie religion, qu'il nous faut laisser à notre postérité, vous touche vivement au cœur. Je sais que l'accroissement du roi d'Espagne, et l'autorité de ceux qu'il emploie à troubler le royaume, ne vous peut être que très-suspecte; et je m'ose confier, Madame, que quand ces considérations cesseroient, encore ne voudriez-vous pas voir ni la ruine, ni la diminution d'un prince tant dédié à votre service que je suis, et qui désire, en partie, me conserver et maintenir pour vous en faire. Au reste, Madame, je vous dirai que je ne fus jamais plus résolu de m'opposer aux pernicieuses intentions de ceux qui veulent troubler notre repos que je suis à présent, et n'y vis, grâce à Dieu, jamais les gens de bien plus affectionnés de m'y aider et seconder. Tellement que j'ai de quoi espérer, avec l'aide de Dieu, qu'ils ne se trouveront jamais plus empêchés ni plus reculés de leurs desseins. La faveur de Votre Majesté, survenant à toutes ces bonnes volontés, parferoit le surplus. Et parce que j'espère dépêcher plus amplement à Votre Majesté [1], je me contenterai pour cette heure de vous baiser très-humblement les mains, etc.

A mon cousin le maréchal de Matignon.

1585, vers le 10 avril.

Mon cousin, il me semble que le temps et l'opportunité n'est point maintenant de s'amuser à dresser des

[1] En effet, M. de Ségur repartit pour l'Angleterre, avec une nouvelle lettre datée du 8 mai.

querelles d'Allemagne. J'appelle querelle d'Allemagne ce qu'avez dit à Lambert, touchant les plaintes et les propos que je tenois de vous. Je ne sais qui vous peut avoir écrit ni fait tels rapports; mais je sais que je ne me suis point plaint de vous à personne, pour ce qu'il n'eût su m'en faire raison. Or, à présent, laissant toutes ces choses en arrière et voyant l'ennemi [1] si librement et sans opposition continuer ses desseins, c'est à nous de regarder ensemble à ce qui est besoin pour le service du Roi et, d'une commune main, y apporter le remède. Je vous prie donc, mon cousin, que nous prenions en ces affaires une bonne et mutuelle intelligence. Pour laquelle j'avois désiré vous entrevoir, et me mander ce qu'êtes d'avis que je fasse, par mon cousin le vicomte de Meille [2], que vous croirez de ce qu'il vous dira de ma part, comme feriez

Votre plus affectionné cousin et meilleur ami,

HENRY.

Au Roi, mon souverain seigneur.

1585, 26 avril.

Monseigneur, le sieur de Viette [3], maître des requêtes de votre hôtel, me fait entendre que pour s'être mêlé des affaires de ma tante, Madame de Lodunois [4], combien que ce soit par votre exprès commandement, quelques-uns l'avoient voulu reculer du service qu'il doit et qu'il avoit accoutumé rendre à Votre Majesté, à cause de son état [5]. Et

[1] La Ligue.
[2] Frédéric de Foix. vicomte de Meille, seigneur catholique, mais très-dévoué au roi de Navarre.
[3] François Viéte, illustre mathématicien, regardé comme le fondateur de l'algèbre. Il avait étudié le droit à Poitiers, et Henri III l'avait nommé conseiller d'Etat en 1580. En 1589, il faisait partie du parlement de Tours et mourut en 1603. Viéte était calviniste.
[4] Sœur du duc de Rohan.
[5] Conseiller et maître des requêtes ordinaires.

d'autant que tel malheur ne lui peut être arrivé que par quelques mauvaises impressions qu'on pourroit avoir données, le connoissant personnage capable et de service, j'ai pris cette hardiesse en faveur de ma dite tante, de supplier très-humblement Votre Majesté, Monseigneur, d'avoir agréable qu'il exerce son dit état, comme il a fait ci-devant et auparavant qu'il se mêlât des affaires de ma dite tante, puisque c'est par votre permission et commandement ce qu'il en a fait, qui ne lui doit tourner à défaveur. Je m'assure que Votre Majesté s'en trouvera bien et fidèlement servie; et augmenterez la très-humble affection de ma dite tante et de moi pour prier Dieu, après vous avoir très-humblement baisé les mains, vous donner, Monseigneur, en très-parfaite santé, très-heureuse et très-longue vie.

De Bergerac, ce vingt-sixième jour d'avril 1585.

Votre très-humble et très-obéissant sujet et serviteur,

HENRY.

Au Roi, mon souverain seigneur.

1585, 10 juillet.

Le Roi, dominé par sa mère Catherine de Médicis et effrayé de la puissance des Guise et de la Ligue, venait de signer avec eux, le 5 juillet, le traité de Nemours. Henri III révoquait les édits accordés aux protestants et leur retirait toute liberté du culte. Ce fut le signal de la huitième guerre civile, qui devait durer treize ans. A cette nouvelle, le roi de Navarre écrivit à Henri III la lettre qui suit.

Monseigneur, encore que depuis le commencement de ces troubles, je me sois contenu sous l'obéissance des commandemens de Votre Majesté, lui gardant la fidélité que je dois, et que, sous l'assurance qu'elle m'a donnée de ne rien faire à mon préjudice ni de ses édits, je n'aie rien entrepris contre ses ennemis, afin qu'elle eût plus de moyen de discerner leurs prétextes, comme il lui a plu m'écrire; toutefois, nonobstant les très-humbles remontrances qui lui ont été faites et réitérées, comme si on vouloit condamner quelqu'un sans l'ouïr, j'entends, Mon-

seigneur, qu'on a fait la paix et sans moi et contre moi. On s'est joint à vos ennemis pour ruiner vos serviteurs, vos plus fidèles sujets et ceux qui ont cet honneur d'être vos plus proches parens. Qui plus est, on a partagé vos forces, votre autorité, vos deniers, pour rendre ceux-là plus forts, qui sont armés contre vous, pour leur donner plus de moyen de vous faire eux-mêmes la loi. Ce que je trouve bien dur et presque insupportable. Toutefois, Monseigneur, je ne puis quitter encore l'espérance que j'ai toujours eue en la bonté, justice et amour de Votre Majesté envers ses serviteurs, ses sujets et son Etat. J'attends qu'elle me déclare sur ce sa volonté, à laquelle je mettrai peine de me conformer autant que se pourra étendre la vie même de

Votre très-humble et très-obéissant sujet et serviteur,

HENRY.

Je vous supplie très-humblement, Monseigneur, commander que ma déclaration soit imprimée, et me permettre que je puisse, par ce moyen, faire connoître à chacun quelle est mon intention.

A Messieurs de la Faculté de théologie du collége de Sorbonne[1].

1585, 11 octobre.

Messieurs, je m'adresse volontiers à vous ès[2] affaires dont est aujourd'hui question, comme à ceux qui faites profession particulière d'avoir l'œil que l'Eglise ne reçoive ou souffre aucun dommage. Vous aurez considéré ces remuemens derniers de ceux de la maison de Guise, fondés sur plusieurs prétextes bien divers, mais finalement qui

[1] Cette pièce, rédigée en partie par du Plessis-Mornay, exprime toujours les sentiments de Henri IV, mais dans un style souvent inférieur à celui du Roi.

[2] Dans les affaires.

se sont réduits et retranchés à un, à savoir de remettre à son entier l'Eglise catholique et, à cette fin, m'exterminer et ceux qu'ils prétendent hérétiques. Et la force et violence a été telle qu'il s'en est ensuivi au plus près de leur intention. Or je ne veux point douter que, selon votre prudence, vous n'ayez connu que leur but est autre qu'ils ne dient. C'est, sous le manteau de la Religion, d'avoir les armes en main pour ruiner les premiers de la maison de France [1] et se faire voie à l'usurpation de cet Etat. Mais je désire, Messieurs, que vous jugiez, pour le fait même de la Religion, qui d'eux ou de moi ouvre un plus beau chemin pour réunir l'Eglise et lever le schisme qui depuis un si long temps nous met en peine.

J'ai été nourri en une religion que j'estime sainte et vraie; et, que j'en fasse profession de cœur, n'est besoin de témoignages; autrement j'eusse bien su éviter tant de maux qu'il m'a fallu souffrir, auxquels naturellement on ne prend pas plaisir. Autrement aussi j'eusse bien su ménager la bonne grâce du Roi et la bienveillance de son peuple, que après la faveur de Dieu je connois m'être très-utile et désirable. Etant tel, Messieurs, il est par trop dur, et m'assure que le jugerez ainsi, de requérir que sans autre forme j'abandonne ma religion et fasse force à ma conscience et à mon âme. Et quand je serois si misérable que de me forfaire en telle sorte, à bon droit serois-je accusé de peu de conscience, à bon droit vous défieriez-vous de moi en toutes choses, qui aurois manqué à ce que j'estimerois devoir à Dieu, au jugement de mon âme propre. Ce qui raisonnablement se peut requérir de moi, c'est, à mon avis, ce que j'ai jà volontairement offert et que tous les jours encore j'offre. C'est, Messieurs, d'être instruit en un concile libre et légitime, où les controverses mues au fait de la Religion soient bien débattues et décidées, et d'acquiescer à ce qui en sera dit; voie. comme vous savez

[1] Les Bourbons et les Condé.

très-bien, pratiquée de tout temps en l'Eglise en pareil cas, et par les plus sages rois et empereurs du monde; voie par vous, Messieurs, conseillée aux rois prédécesseurs, moyennant laquelle vous avez su maintenir contre plusieurs usurpations les privilèges et droits de l'Eglise gallicane; voie, en somme, que l'Eglise en sa plus grande vertu, n'a oncques refusée pour réduire peu de gens de basse condition, même un seul homme, en son giron, et que beaucoup moins doit-elle ou rejeter aujourd'hui ou récuser, qu'il est question de plusieurs millions d'âmes, de villes entières et de grandes provinces, d'un nombre infini de gens qualifiés, même des premiers princes du sang et des plus proches de la couronne, qui ne peuvent pas être ni forcés qu'à toute peine, ni exterminés qu'en la ruine de l'Etat, et qui, au contraire, s'ils sont une fois persuadés par la raison à changement, pourroient être occasion d'une ferme paix en ce royaume, d'une solide réunion à l'Eglise catholique, par le préjugé[1] de leurs personnes, et d'un siècle plus heureux, non à ce royaume seulement, qui seroit un gain inestimable, mais à toute la Chrétienté et à toute l'Europe, qui se ressent nécessairement des misères et calamités d'un si puissant Etat.

C'est, Messieurs, l'offre que j'ai faite au Roi mon seigneur, que je vous répète en la présente et dont je vous appelle à témoins vers tous qu'il pourra appartenir, afin qu'il soit évident, et à ceux qui vivent maintenant et à la postérité, qu'il n'a point tenu à moi que cet Etat ne fût paisible, aussi peu, que l'Eglise ne fût ramenée en sa première union, paix et tranquillité.

Car, quant à ce qu'on allègue contre moi, que je suis hérétique, c'est à vous, Messieurs, à leur apprendre (de vous aussi je l'ai appris) qu'il y a grand'différence entre hérésie et erreur ; que tous ceux qui tiennent une hérésie ne sont pourtant hérétiques ; qu'hérétiques sont ceux

[1] Par l'opinion qu'ils auraient adoptée et qui s'imposerait aux autres.

proprement qui procèdent par ambition ou par opiniâtreté ; opiniâtreté qui ne peut tomber en moi, qu'on n'a jamais pris la peine d'enseigner, qu'au contraire on a voulu rebuter par tous moyens, ne m'alléguant pour toute raison que vive force[1]; ambition, aussi peu, qui ai renoncé au grand chemin de la grandeur, qui m'étoit ouvert par la Religion Catholique Romaine, et ai pris le contrepied, le chemin de persécution et de disgrâce, persévérant constamment en celle qu'on appelle et que j'estime Réformée.

Mais quand même ainsi seroit, c'est contre l'erreur et l'hérésie que s'assemblent en l'Eglise les conciles ; c'est pour guérir les malades que se font les consultations ; le chirurgien ne vient au fer ni au feu que quand ses emplâtres sont trop foibles. C'est un argument de passion toute évidente de commencer la conversion par la subversion, et l'instruction par la destruction, par l'extermination et par la guerre; qui[2] doit commencer par la fraternité, l'admonition et la douceur.

Il ne suffit d'alléguer que le concile de Trente ait été tenu qui ait condamné la religion en laquelle je vis, qu'ils appellent hérésie. Vous savez, Messieurs, quel a été ce concile que jamais vous n'avez approuvé[3] et contre lequel tout l'Etat et le clergé, et les parlemens de ce royaume ont protesté jà plusieurs fois.

Vous savez aussi, quand il auroit été légitimement tenu et convoqué, qu'il n'empêche pas la convocation d'un autre, même s'il y va du salut et rétablissement de telles personnes et d'un tel Etat. Au contraire, j'ai appris qu'il fut ordonné

[1] A la Saint-Barthélemy, Charles IX avait fait venir le roi de Navarre dans sa chambre et lui avait déclaré qu'il serait tué comme les autres, si dans trois jours il n'avait abjuré le calvinisme.

[2] La conversion.

[3] Le concile de Trente fut tenu de 1545 à 1563 ; il fixa le dogme de l'église catholique, condamna les protestants et fit des réglements pour la réforme de la discipline de l'Eglise. L'église gallicane accepta ses décisions en matière de foi, mais elle refusa d'admettre les réglements qui touchaient à la discipline, et encore de nos jours ils ne sont pas exécutés en France.

au concile universel de Bâle, que de dix en dix ans il se tiendroit un concile pour empêcher les erreurs qui pourroient s'introduire en l'Eglise, et à plus forte raison pour en déchasser ceux qui jà y seroient introduits.

Jugez donc ici, Messieurs, qui des deux parties a plus de droit, qui des deux doit avoir plus de respect en son droit, qui des deux aussi propose un expédient plus salutaire à cet Etat, plus favorable à l'Eglise. L'étranger requiert que l'enfant de la maison soit chassé par force, sous prétexte d'hérésie, l'étranger qui de long temps trame d'entrer en sa place ; moi certes, Messieurs, bien que par trop inégal à eux [1], sur les actions duquel ils n'ont que voir, je n'ai désiré et ne désire que d'être ouï en ma cause, d'être instruit en un concile, de mieux faire, si mieux je suis enseigné. Quel jugerez-vous le plus équitable ? Et qu'est-il donc de besoin d'embraser tout ce royaume ? Car qui doute que vous ayez à choisir ou une guerre civile ou un concile, ou l'extermination d'une partie de cet Etat par l'autre, ou bien la réunion des deux parties de ce royaume en un, qui sera tirée sans doute en conséquence en toute la Chrétienté ?

Or, Messieurs, je vous déclare encore pour la fin, que je requiers et suis prêt d'acquiescer à un concile ; que je suis tout prêt d'ouïr l'Eglise en icelui ; et pourtant ne puis être réputé de vous pour ethnique [2] ou publicain [3]. Vous déclare d'abondant, qu'en défaut d'un concile général, pour faciliter les choses, je ne refuse un national, comme souvent s'est vu pratiquer en ce royaume, et par votre avis et conseil propre.

Si, nonobstant ma requête, on poursuit, contre tout ordre de l'Eglise, par proscriptions, meurtres et autres rigueurs et barbaries, à ces énormes précipitations et violences, je me délibère d'opposer une juste défense ; et la malédiction en soit sur ceux qui ont troublé cet Etat sous le faux

[1] Très au-dessus d'eux.
[2] Païen.
[3] Percepteur d'impôts, méprisable.

prétexte de l'Eglise. Je vous aurai pour témoins des équitables conditions auxquelles je me soumets; Dieu pour défenseur, qui saura débattre mon bon droit contre mes adversaires, et lequel je prie, Messieurs, vous avoir en sa sainte et digne garde. Du Mont-de-Marsan, ce onzième jour d'octobre 1585.

Votre bien affectionné et assuré ami,

HENRY.

A Madame la comtesse de Gramont[1].

1585, 7 décembre.

Il n'est rien de si vrai qu'ils m'apprêtent tout ce qu'ils peuvent. Ils pensoient que j'allasse de Grenade[2] vous voir; il y avoit au moulin de Montgaillard[3] cinquante arquebusiers qui prirent mon laquais et le retinrent jusques à ce qu'ils eussent su que j'étois parti de Grenade, pour venir ici[4]. Ne craignez rien, mon âme. Quand cette armée qui est à Nogaro[5], m'aura montré son dessein, je vous irai voir et passerai sur les ailes d'Amour, hors de la connoissance de ces misérables terriens, après avoir pourvu, avec l'aide de Dieu, à ce que ce vieux renard[6] n'exécute son dessein. Il est venu un homme, de la part de la dame aux chameaux[7], me demander passe-port pour passer cinq cens tonneaux de vin, sans payer taxe, pour sa bouche; et ainsi est écrit en une patente. C'est se déclarer ivrognesse en parchemin. De peur

[1] Diane d'Andouins, dite *la Belle Corisande*, mariée en 1567 à Philibert de Gramont, tué en 1580 au siége de la Fère. Mme de Gramont devint la maîtresse de Henri IV vers 1581. Elle succédait à la Belle Fosseuse (Mlle de Montmorency-Fosseux), l'une des filles d'honneur de la reine Marguerite, et fut remplacée par Gabrielle d'Estrées.

[2] Grenade sur l'Adour, petite ville à 13 kilomètres au sud de Mont-de-Marsan.

[3] Village situé aussi dans les Landes, près de Saint-Sever.

[4] Mont-de-Marsan.

[5] Petite ville de l'Armagnac (Gers).

[6] Bien probablement le maréchal de Matignon.

[7] La reine Marguerite.

qu'elle ne tombât de si haut que le dos de ses bêtes, je le lui ai refusé. C'est être gargouille[1] à toute outrance[2]. La reine de Tarvasset n'en fit jamais tant. Si je me croyois, toute cette feuille seroit remplie de bons contes, mais la crainte que j'ai que ceux de Saint-Sever y participassent me fait finir en vous suppliant croire que je vous serai fidèle jusques au tombeau. Sur cette vérité, ma chère maîtresse, je vous baise un million de fois les mains. Ce septième, à dix heures du soir.

A la même.

1585, 9 décembre.

Mon âme, ce laquais, qui me revint hier, fut pris près Montgaillard. Mené à M. de Pouyanne, qui lui demanda s'il n'avoit point de lettre, il lui dit que oui : une que vous m'écriviez. Il la prit et l'ouvrit, et la lui rendit après. Le sieur du Plessis est arrivé et le reste de ma troupe, de Nérac. Je vous irai voir, de façon que je ne craindrai la garnison de Saint-Sever. Il y a encore un homme qui vient de l'armée étrangère à Casteljaloux[3], qui arrivera ce matin. Je vous porterai toutes nouvelles et le pouvoir de faire vider les forts[4]. Dimanche il se fit près Moneurt[5] une jolie charge, qui est certes digne d'être sue. Le gouverneur avec trois cuirasses et dix arquebusiers à cheval rencontra le lieutenant de la Brunetière, gouverneur du Mas-d'Agénois[6], qui en avoit douze et autant d'arquebusiers tous à cheval.

[1] On appelait alors une femme *gargouille* par injure.

[2] La reine Marguerite était alors à Agen, où elle commit tant d'exactions, que les habitants la chassèrent honteusement.

[3] Castel-Jaloux, petite ville du Bazadais (Lot-et-Garonne).

[4] Mme de Gramont prenait alors une part active à toutes les affaires du roi de Navarre, qu'elle aidait même de troupes levées à ses frais (*Note de M. Berger de Xivrey*).

[5] Monheurt était alors une place forte ; elle fut prise et détruite, en 1621, par Louis XIII. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un hameau situé près de Condom.

[6] Petite ville du Condomois (Lot-et-Garonne); elle était alors fortifié

Le nôtre se voyant foible et comme perdu, dit à ses compagnons : « Il les faut tuer ou périr. » Il les charge de façon qu'il tue le chef et deux gendarmes, et en prend deux prisonniers, les met à vau-de-route[1], gagne cinq grands chevaux et tous ceux des arquebusiers, et n'eut qu'un blessé des siens. Je fais anuit[2] force dépêches. Demain à midi, elles partiront, et moi aussi pour vous aller manger les mains. Bonjour, mon souverain bien. Aimez Petiot[3]. 9e décembre.

Faites tenir, s'il vous plaît, la lettre à Tach. Je lui mande de se trouver chez vous ; j'ai affaire à lui.

Il ne se parle point du Maréchal[4].

Au Roi, mon souverain seigneur.

1585, 31 décembre.

Henri III fait la guerre au roi de Navarre ; mais il est dominé et conduit par la Ligue. Le roi de Navarre résiste aussi bien qu'il le peut, mais il reste avec le Roi dans les termes de la plus parfaite soumission ; il continue à l'assurer de son dévouement ; il sait bien qu'un jour Henri III sera forcé d'avoir recours à lui ; il ménage l'avenir, et en le ménageant, il se l'assure.

Monseigneur, je me console toujours en l'opinion que j'ai que, quelque mal qu'on tâche de me faire, Votre Majesté ne me peut vouloir mal, ni selon son naturel, ni selon l'obéissance que je lui ai rendue. De mes ennemis, je m'en donne certes peu de peine; seulement il me déplaît de les voir couverts de votre nom, qui m'eût dû couvrir contre leurs violences. Vous entendrez, Monseigneur, comme

[1] En pleine déroute. — *A val de route*, en descendant la route.

[2] *Anuit*, *Anuy*, *Anhuy*, cette nuit, aujourd'hui. — Toute l'ancienne Aquitaine dit encore *Anhuy*, *Aneut*, cette nuit, pour aujourd'hui, suivant la tradition des anciens Ibères, qui adoraient la Lune et comptaient par nuits et non pas par jours.

[3] Nom d'amitié que Corisande donnait au roi de Navarre.

[4] De Matignon.

leurs pernicieux desseins se continuent, tant par les mémoires que je vous envoie par ce porteur, que j'ai recouvrés de lieu certain, comme par sa bouche même, dont je supplie très-humblement Votre Majesté le vouloir ouïr et croire. Rien ne me peut dégoûter de ressentir vivement ce qui vous touche, et je prie Dieu, Monseigneur, qu'il vous veuille préserver des pratiques de vos ennemis.

De Montauban.

A Monsieur de Lestelle [1],

gentilhomme ordinaire de ma chambre.

1586, 17 janvier.

Monsieur de Lestelle, je crois que quand votre commission pour commander à Clairac [2] vous a été expédiée, étiez assez informé comme j'avois donné le commandement général de tout l'Agénois de ce quartier-là, spécialement de Pémirols et de la dite ville, au sieur de Lezignan. Aussi vous avez pu savoir par votre dite commission même, que mon intention n'a été de vous donner cette charge que sous son commandement. Il me semble que ne l'avez dû accepter autrement, et, l'ayant acceptée, que ne devez faire difficulté de le reconnoître. Toutefois il s'en plaint, et je trouve bien étrange le refus que vous en faites. Vous savez que je ne puis révoquer ce que j'ai fait en cela; partant je vous prie vous disposer, ou à reconnoître le dit sieur de Lezignan, ou à quitter la dite charge, et me mander incontinent la présente reçue, quelle est votre résolution, afin que j'y pourvoie. Attendant laquelle, je prierai Dieu

[1] Louis de Brunet, seigneur de Lestelle, conseiller et chambellan du roi de Navarre. — M. de Lestelle était fort aimé du roi de Navarre, qui lui donnait familièrement le surnom de Crapaud (voir la lettre du 19 avril 1589); mais Henri de Navarre, et plus tard le roi de France, entendait être obéi et savait se faire obéir même de ses plus intimes serviteurs.

[2] Ville de l'Agénais.

vous avoir, Monsieur de Lestelle, en sa sainte garde. A Montauban, ce 17e janvier 1586.

Votre bon maître et meilleur ami,

HENRY.

A Monsieur de Batz.

1586, 11 mars.

Pendant la campagne de 1586, le roi de Navarre fut attaqué ou menacé par Mayenne, le maréchal de Matignon et d'autres généraux. Par des marches et des manœuvres habiles, il usa l'ennemi et rendit inutiles les grands armements qu'il avait faits. Un jour, le roi de Navarre courut un extrême danger ; il venait d'arriver de Pau à Nérac, lorsqu'il s'y vit cerné de toutes parts. Mayenne écrivait à Henri III que Henri de Navarre ne pouvait lui échapper ; il s'échappa cependant. Il prit avec lui vingt de ses gentilshommes les plus braves et les mieux montés, autant de soldats de ses gardes, quelques valets, point de bagages, puis à force d'audace et de rapidité, bien que le pays fût couvert d'ennemis, il arriva à Sainte-Foy. Mayenne « fut en extrême colère » de l'évasion de Nérac. — Les deux lettres suivantes ont pour but d'inviter M. de Batz à venir prendre sa part à l'évasion qui se prépare.

Monsieur de Batz, ils m'ont entouré comme la bête et croient qu'on me prend aux filets. Moi, je leur veux passer à travers ou dessus le ventre. J'ai élu mes bons, et mon Faucheur en est. Grand damné, je te veux bien garder le secret de ton cotillon d'Auch [1] à ma cousine [2], mais que mon Faucheur ne me faille [3] en si bonne partie, et ne s'aille amuser à la paille [4] quand je l'attends sur le pré.

Ecrit à Hagetmau [5], ce matin à dix heures.

HENRY.

---

[1] Allusion à quelque amourette de M. de Batz.
[2] Mme de Batz.
[3] Ne me manque, ne me fasse défaut.
[4] S'amuser à la bagatelle.
[5] Petite ville des Landes, près de Saint-Sever : c'était alors une place forte et il y avait un château appartenant aux rois de Navarre.

Au même.

1586, 12 mars.

Mon Faucheur, mets des ailes à ta meilleure bête; j'ai dit à Montespan de crever la sienne. Pourquoi? tu le sauras de moi à Nérac. Hâte, cours, viens, vole; c'est l'ordre de ton maître et la prière de ton ami,

HENRY.

A Madame de Laval [1].

1586, vers la mi-avril.

Ma cousine, si je n'avois autant de regret en la perte qu'avons faite de feu mon cousin votre mari, que pas un de ses amis, il me semble que j'aurois plus de sujet de vous en donner la consolation qui vous est nécessaire; mais le mal nous est si commun à tous, l'amitié que nous lui portions telle, et le besoin qu'il nous fait si connu, que chacun jour notre regret augmente, nous ressouvenant de sa valeur et du zèle singulier qu'il portoit à la gloire de Dieu, outre l'amitié et grande affection qu'il m'avoit démontrée. Cette perte étant accompagnée de tout le reste de la maison [2], nous fait croire que le monde n'étoit pas digne de si gens de bien et que Dieu nous veut bien affliger; mais aussi n'en a-t-il pas voulu ôter la mémoire puisqu'il vous en a laissé le gage qui vous reste en votre fils, lequel je suis très-aise qu'ayez retiré à Sedan [3], pour être

[1] Anne d'Alègre; elle avait épousé en 1583, Guy-Paul de Coligny, comte de Laval, neveu de l'amiral de Coligny, qui fut blessé mortellement au combat de Taillebourg, le 7 avril 1586. Le fils du comte de Laval, dont il est ici parlé, est Guy de Coligny, mort en 1605.

[2] Des deux frères du comte de Laval, l'un fut tué aussi à Taillebourg, l'autre mourut quelques jours après.

[3] Capitale d'une principauté indépendante, qui appartenait aux ducs de Bouillon, princes protestants. Les écoles de Sedan étaient renommées.

en plus grande sûreté de sa personne et pour le faire nourrir[1] comme vous le désirez et nous le désirons. Je suis marri qu'il n'a plus d'âge [2], pour voir plus tôt le fruit que les gens de bien se promettent de lui. Je vous prie de croire que je lui servirai de frère et qu'il trouvera toujours en moi le même soin et la même affection. Je veux aussi que vous fassiez état de moi et de tous les moyens que j'aurai jamais de témoigner par effet que mon amitié n'est point morte avec le corps, mais qu'elle continuera à l'endroit de tout ce qui le peut représenter, comme s'il étoit vivant. Je sais, ma cousine, qu'avez beaucoup perdu, et nous aussi; pour le moins ses amis vous restent, entre lesquels tenez-moi toujours pour

Votre plus affectionné cousin et meilleur ami,

HENRY.

A Madame la comtesse de Gramont.

1586, 25 mai.

La maladie commence tellement à prendre parmi nos troupes, qu'elle nous fera plus tôt quitter la campagne que les ennemis. Je suis sur le point de vous recouvrer un cheval qui va l'entrepas [3], le plus beau que vous vîtes jamais et le meilleur, force panache d'aigrette. Bonnyères [4] est allé à Poitiers pour acheter des cordes de luth pour vous; il sera ce soir de retour. J'eus hier des nouvelles de la Cour; M. de Guise y est encore. Le prince de Parme ayant assiégé une ville, il a été contraint par les Anglois de la quitter. Le combat a été grand. Il est mort 2,500 hommes; 1,500 Espagnols naturels, d'où il y a 22 capitaines; le reste

[1] Instruire.
[2] Qu'il n'a pas plus d'âge.
[3] Qui va l'amble.
[4] Nicolas de Bonnyères, intendant de la musique de la Chambre du Roi.

des Anglois. Je ne me porte guère bien, et crains fort de tomber malade. Le maréchal de Biron fait ce qu'il peut pour assembler des forces. Il ne nous fera quitter la campagne, s'il ne lui en vient de France ou Gascogne. Mon cœur, souvenez-vous toujours de Petiot. Certes sa fidélité est un miracle. Il vous souhaite mille fois le jour dans ces allées de Lyranuse; vous pouvez penser s'il ne vous y baille pas Rosambeau pour vous garder d'ennuyer. Certes, il faudroit que le lieu fût bien sauvage, où vous vous ennuieriez ensemble. Ceux que nous cherchions hier s'en sont allés; ils ne sont encore échappés. Adieu, mon cœur. Je te baise un million de fois les mains. Aimez-moi plus que vous-même. Ce 25e, de Lusignan.

A la même.

1586, 17 juin.

Il vient d'arriver un de vos laquais qui a été prisonnier dix jours au Brouage. L'on lui a retenu votre lettre et de ma sœur. Toutefois, craignant la façon dont Saint-Luc s'est assuré que je m'en ressentirois, il me les renvoie par un des siens, qui ne doit arriver que ce soir. Le vaisseau où étoit venu ce porteur part dans une heure, qui me le fait renvoyer, ayant retenu Esprit, pour des raisons dont vous ouïrez bientôt parler. J'eus hier des nouvelles d'Allemagne; nôtre armée sera, le dernier jour de juillet, à l'ancien calcul [1], à la place Montre, qui est en France. La charge de cheval de blé, en Champagne et en Bourgogne, vaut 50 livres; à Paris, 30. C'est pitié de voir comme le peuple meurt de faim. Si avez besoin d'un cheval de coche [2], il y en a un dans ma troupe tout comme les vôtres,

[1] Calendrier non grégorien. Le nouveau calendrier avait été décrété, par le pape Grégoire XIII, en 1582. Le dernier jour de juillet était selon le nouveau calcul, le 21.

[2] De voiture.

fort beau. J'arrivai arsoir[1] de Marans, où j'étois allé pour pourvoir à la garde d'icelui. Ha ! que je vous y souhaitai ! c'est le lieu le plus selon votre humeur que j'aie jamais vu. Pour ce seul respect[2] suis-je après à l'échanger[3]. C'est une île renfermée de marais bocageux, où, de cent en cent pas, il y a des canaux pour aller chercher le bois par bateau. L'eau claire, peu courante ; les canaux de toutes largeurs ; les bateaux de toutes grandeurs. Parmi ces déserts, mille jardins où l'on ne va que par bateau. L'île a deux lieues de tour, ainsi environnée ; passe une rivière par le pied du château, au milieu du bourg, qui est aussi logeable que Pau. Peu de maisons qui n'entre de sa porte dans son petit bateau. Cette rivière s'étend en deux bras qui portent, non-seulement grands bateaux, mais les navires de cinquante tonneaux y viennent. Il n'y a que deux lieues jusques à la mer. Certes, c'est un canal, non une rivière. Contremont[4] vont les grands bateaux jusques à Niort, où il y a douze lieues ; infinis moulins et métairies insulées ; tant de sortes d'oiseaux qui chantent ; de toute sorte de ceux de mer. Je vous en envoie des plumes. De poisson, c'est une monstruosité que la quantité, la grandeur et le prix ; une grande carpe, trois sols, et cinq un brochet. C'est un lieu de grand trafic, et tout par bateaux. La terre très-pleine de blés et très-beaux. L'on y peut être plaisamment en paix, et sûrement en guerre. L'on s'y peut réjouir avec ce que l'on aime et plaindre une absence. Ha ! qu'il y fait bon chanter ! Je pars jeudi pour aller à Pons, où je serai plus près de vous ; mais je n'y ferai guères de séjour. Je crois que mes autres laquais sont morts ; il n'en est revenu nul. Mon âme, tenez-moi en votre bonne grâce ; croyez ma fidélité être blanche et hors de tache ; il n'en fut jamais sa pa-

[1] Hier soir.
[2] Motif.
[3] A l'obtenir par échange.
[4] Vers le haut, en remontant.

reille. Si cela vous apporte du contentement, vivez heureuse. Votre esclave vous adore violemment. Je te baise, mon cœur, un million de fois les mains. Ce 17e juin.

A la même.

1586, 25 juin.

Je m'étois acheminé dans ce lieu de Montguyon [1], pensant faire quelque bel effet sur nos ennemis. Il a fait un temps si enragé, qu'il a rompu tous nos desseins. Je m'en retourne anuit [2] coucher à Barbezieux et demain à Pons. Que vous me faites plaisir d'aller à Pau ! Ha, ma chère maîtresse, combien achèterois-je m'y pouvoir trouver ! Un tel contentement est hors de prix. Je vous envoie les copies des lettres que la reine d'Angleterre écrivit au Roi et Reine sa mère [3] sur la paix de la Ligue. Vous y verrez un brave langage et un plaisant style. Mon cœur, je ne la puis faire plus longue, parce que je vais monter à cheval. Bonjour, ma vie, je te baise un million de fois les mains. Ce 25e juin, de Montguyon.

Au petit enfant [4].

1586, vers le mois de juin.

L'enfant, je vous envoie vos gouverneurs pour vous soulager. Si le siége vient à Marans, résolvez-vous de venir avec une bonne troupe pour les favorir [5]. Votre dame a gagné son procès ; elle vient. Si je vous vois, je vous en

[1] Petite ville de la Saintonge (Charente-Inférieure), sur la route d'Angoulême à Bordeaux.
[2] Aujourd'hui.
[3] Henri III et Catherine de Médicis.
[4] M. de la Boulaye.
[5] Favoriser, secourir.

ferai des contes qui lèveront la paille [1]. A Dieu, petit fol, je suis ton très-bon maître et affectionné ami,

HENRY.

A Madame la comtesse de Gramont.

1586, fin d'août.

Je ne vous saurois dire le regret que m'a porté la nouvelle de la mort de M. de la Barre. Je vous jure que je n'eusse pas cru l'aimer tant. Je sais le regret qu'en aurez eu, tant pour lui que pour votre sœur. Voilà les effets de cette malheureuse guerre ; je l'appelle ainsi quand je perds mes bons serviteurs. Le lendemain j'ai su la mort de Quasy, qui fut tué à Castillon [2] sur la brèche, le 22e, en repoussant un assaut qui dura quatre heures, où les ennemis furent battus avec grande perte. La peste tourmente les nôtres plus que les ennemis. Je crains qu'elle les contraindra faire ce que la force n'eût su. Dieu y veuille pourvoir. M. de Châtillon a défait en Gévaudan [3] un régiment de M. de Joyeuse, pris les enseignes et tué trois cens hommes. L'on me mande aussi que Lavardin y est blessé à la mort, s'il n'est mort. Auxonne [4] triomphe ; nos gens y font fort bien. Je viens d'envoyer trois cens hommes à Royan [5], que le maréchal de Biron fait semblant d'assiéger, ce que je ne crois pas qu'il fasse. Canisy a été gâté [6] à Castillon ; il a eu une arquebusade qui lui rompt les mâchoires. Tenez-moi en votre bonne grâce, mon cœur, et vivez assurée de ma fidélité. Si elle peut, elle s'affermit. Je baise les mains à petite

[1] Lever, enlever la paille, se dit d'une chose excellente, par allusion à l'ambre qui a la vertu d'attirer la paille.
[2] Petite ville de Guyenne (Gironde) sur la Dordogne ; elle était assiégée par Mayenne qui s'en empara le 3 septembre.
[3] Aujourd'hui département de la Lozère.
[4] Henri IV écrit Aussonne, comme on prononce.
[5] Petite ville à l'embouchure de la Gironde.
[6] Blessé.

sœur [1]. A Dieu, mon âme, je te baise les pieds un million de fois. Grandechevêche et Lambert trouveront ici mes recommandations. Envoyez-moi Lycerace.

A la même.

1587, 12 mars.

Plus je vais en avant, et plus il semble que vous tâchiez à me faire paroître combien peu je suis non-seulement en votre bonne grâce, mais encore en votre mémoire. Par ce laquais vous avez écrit à votre fils et non à moi. Si je ne m'en suis rendu digne, j'y ai fait tout ce que j'ai pu. Les ennemis ont pris l'île de Marans devant mon arrivée, de façon que je n'ai pu secourir le château, ce que j'y amenois de Gascogne n'étant arrivé. Vous ouïrez dire bientôt que je l'aurai repris, s'il plaît à Dieu. Croyez que vous n'aurez jamais un plus fidèle serviteur que votre esclave qui vous baise un million de fois les mains. Ce 12e mars.

A Madame la princesse de Conty.

1587, 1er avril.

Ma cousine, suivant ce que m'avez mandé, et pour empêcher le mal qui est à craindre de tels différens, j'envoie le sieur de la Roque devers mes cousins, votre mari et le cardinal son frère, pour leur faire entendre ce que nous avons pensé, mon frère Monsieur le Prince [2] et moi, être nécessaire. Apportez-y de votre part toute la douceur que pourrez ; car ce n'est pas en ce temps que ceux de notre maison se doivent bander [3]. Et pour ce, je serai bien aise

[1] Catherine de Bourbon, sœur du roi de Navarre.
[2] Le prince de Condé.
[3] Former des partis, des bandes, se diviser.

de voir les querelles particulières apaisées, pour entendre à démêler la générale, qui nous est plus importante [1] et qui touche à toute la maison. J'y appliquerai tous les remèdes que je pourrai, si l'on me veut croire comme l'on doit. Ledit sieur de la Roque vous le discourra plus particulièrement.

Ce pendant, assurez-vous, ma cousine, de plus en plus de l'amitié de

Votre.....

HENRY.

A Monsieur de Lubersac.

1587, vers le 10 avril.

Monsieur de Lubersac, j'ai entendu par Boisse [2] des nouvelles de votre blessure, qui m'est un extrême deuil dans ces nécessités. Un bras comme le vôtre n'est de trop dans la balance du bon droit; hâtez donc de l'y venir mettre et de m'envoyer le plus de vos bons parens que vous pourrez. D'Ambrugeac m'est venu joindre avec tous les siens, châteaux en croupe s'il eût pu [3]. Je m'assure que vous ne serez des derniers à vous mettre de la partie; il n'y manquera pas d'honneur à acquérir, et je sais votre façon de besoigner en tel affaire [4]. A Dieu donc et ne tardez, voici l'heure de faire merveilles.

Votre plus assuré ami,

HENRY.

---

[1] La succession au trône, contestée par les Guise.

[2] Maître d'hôtel de Catherine de Bourbon, sœur du roi de Navarre.

[3] « Montluc a parlé quelque part de cette antique qualité de la noblesse de France, à laquelle il suffit d'un petit souris de son maître pour échauffer les plus refroidis : « Et sans crainte de changer prés, vignes et moulins en chevaux et armes, ou va mourir au lit que nous appelons le lit d'honneur. » (*Causeries du Lundi*. XI. 316).

[4] Affaire est du masculin chez beaucoup d'auteurs de cette époque.

A mon cousin Monsieur de Miossens.

1587, vers le mois de juin.

Mon cousin, c'est à ce coup [1] qu'il faut s'apprêter pour aller recueillir nos Reîtres. Je vous prie avertir tous les compagnons qui sont par delà; ils ont assez joui du repos de leurs maisons pour être sans excuse. J'aurai trop de regret si vous n'êtes de cette partie, ayant toujours été près de moi aux occasions plus périlleuses et importantes. Qu'il n'y ait donc rien qui vous retienne de me venir trouver lorsque je vous manderai. J'écris le même à Sainte-Colombe et Auront. Faites-leur tenir mes lettres.

Votre plus affectionné cousin et parfait ami,

HENRY.

Harangue du roi de Navarre avant la bataille de Coutras [2].

1587, 20 octobre.

Au prince de Condé et au comte de Soissons :

Vous voyez, mes cousins, que c'est à notre maison que l'on s'adresse. Il ne seroit pas raisonnable que ce beau danseur [3] et ces mignons de cour [4] en emportassent les trois principales têtes, que Dieu a réservées pour conserver les autres avec l'Etat. Cette querelle nous est commune; l'issue de cette journée nous laissera plus d'envieux que de malfaisans; nous en partagerons l'honneur en commun.

[1] C'est cette fois, c'est maintenant.

[2] Coutras, petite ville de Guyenne (Gironde). Le roi de Navarre y battit l'armée catholique, commandée par le duc de Joyeuse, qui fut tué avec 400 gentilshommes et 3.000 soldats. Cette grande victoire fut annulée par la passion du roi de Navarre pour Corisande ; il alla lui porter les drapeaux qu'il avait pris et laissa le duc de Guise battre les Reîtres à Vimaury et à Auneau, et les chasser de France.

[3] Joyeuse.

[4] Mignon est pris ici dans le sens de Ganymède, de giton.

Aux capitaines et soldats :

Mes amis, voici une curée qui se présente bien autre que vos butins passés; c'est un nouveau marié [1] qui a encore l'argent de son mariage en ses coffres; toute l'élite des courtisans est avec lui. Courage! Il n'y aura si petit entre vous qui ne soit désormais monté sur des grands chevaux et servi en vaisselle d'argent. Qui n'espéreroit la victoire, vous voyant si bien encouragés? Ils sont à nous; je le juge par l'envie que vous avez de combattre; mais pourtant nous devons tous croire que l'évènement en est en la main de Dieu, lequel sachant et favorisant la justice de nos armes, nous fera voir à nos pieds ceux qui devroient plutôt nous honorer que combattre. Prions-le donc qu'il nous assiste [2]. Cet acte sera le plus grand que nous ayons fait; la gloire en demeurera à Dieu, le service au Roi, notre souverain seigneur, l'honneur à nous, et le salut à l'Etat.

Au roi Henri III [3].

1587, 21 octobre (le lendemain de la bataille de Coutras).

Sire, mon seigneur et frère, remerciez Dieu : j'ai battu vos ennemis et votre armée. Vous entendrez de la Burthe

[1] Le duc de Joyeuse avait épousé Marguerite de Lorraine, sœur de la Reine, femme de Henri III, mais il y avait déjà six ans.

[2] Les ministres récitèrent en effet la prière de l'armée devant les soldats prosternés ; ce que voyant, M. de Joyeuse dit à M. de Lavardin : « Ils sont à nous ; voyez comme ils sont à demi-battus et défaits ! A voir leur contenance, ce sont gens qui tremblent. — Ne le prenez pas là, répondit M. de Lavardin, je les connois mieux que vous ; ils font les doux et chattemittes ; mais que ce vienne à la charge, vous les trouverez diables et lions, et vous souvenez que je vous l'ai dit. » (*P. de Lestoile*).

[3] Que cette lettre ait subi çà et là quelques altérations, comme le dit M. Berger de Xivrey, c'est possible ; mais la déclarer non authentique, quand Musset-Patay affirme qu'elle a été tirée des archives de Navarre, et surtout quand l'abbé Brizard l'a publiée d'après les manuscrits de M. de la Roque, l'un des gardes du corps de Henri IV, c'est ce qui ne nous paraît pas soutenable. Nous reproduisons le texte de l'abbé Brizard, qui est de beaucoup préférable à celui donné par Musset-Patay.

si, malgré que je sois l'arme au poing au milieu de votre royaume, c'est moi qui suis votre ennemi, comme ils le vous disent. Ouvrez donc vos yeux, Sire, et connoissez qui sont-ils. Est-ce moi, votre frère, qui peux être ennemi de votre personne? Moi, prince de votre sang, de votre couronne? Moi, François, de votre peuple? Non, sire, vos ennemis, ce sont ceux-là qui, par la ruine de notre sang [1] et de la noblesse, veulent la vôtre, et au par dessus votre couronne. Certes, si n'y eût Dieu mis la main, c'étoit fait de vous, en ce lieu de Coutras, et ils vous eussent en nous tué, Sire, comme en votre cœur ils nous ont tué. Car par après, tout seul resté de tant de rois et princes, de quel sommeil eussiez dormi entre ces épées rouges de votre sang, ou même entre pires choses que ces épées? Avisez promptement à cette besogne, si encore en est temps; car le tout est caché dans les abîmes de la volonté de Dieu. Mais devant lui je proteste de la justice de mes armes et de tout ce sang dont un jour vous faudra lui rendre compte. Bandez, Sire, cette plaie de votre peuple; baillez-lui la paix; baillez-la à Dieu, à vos Etats, à votre frère, à votre conscience. Vainqueur, c'est moi qui vous la demande; ou s'il faut guerre, laissez-la moi rendre à ceux-là [2] qui seuls vous la font et à nous, et me les baillez à mener à cette heure qu'ils savent quel je suis. La Burthe, un des plus hommes de bien qui soit en la Chrétienté, et que par devers vous je dépêche avec simple lettre de créance, pour ce qu'en sa fidélité du reste m'en assure, et aussi pour ce qu'autrement ne puis faire [3], vous fera entendre que je ne veux que le repos de tous et la conservation du mien. Et de quoi votre Pape se mêle de me vouloir ôter ce que de Dieu je tiens [4]? Par quoi lui a Dieu été et lui sera toujours contraire en si méchante

[1] De notre race, de notre maison.
[2] Les Guise.
[3] Parce que je ne puis moi-même me rendre auprès de vous.
[4] La bulle de 1585 déclarait le roi de Navarre incapable de succéder au trône.

œuvre. Lequel Dieu vivant je prie bien fort, Sire, qu'il vous rouvre le clair entendement qu'il vous a baillé, et qu'il a permis être troublé pour les grands péchés de ce royaume, et aussi celui de la grand'part de votre brave noblesse à tel point aveuglée par ces Lorrains; alors verriez à plein, Sire, qu'en toute cette pauvre France, n'est pas un seul cœur françois ennemi de son Roi. La grand'source de ce poison seroit découverte à tous; et vous, Sire, verriez qu'ici sommes, plus que ne pensez, vos véritables serviteurs et sauveurs de votre couronne.

A mon cousin Monsieur le maréchal de Matignon.

1587, 23 octobre.

Mon cousin, avant que partir de Coutras, j'avois donné ordre pour faire conduire les corps de feu M. de Joyeuse et de son frère [1] à Libourne, ainsi que Maron, son secrétaire, auquel j'ai permis d'y aller, vous pourra dire. Auparavant je commandai que leurs entrailles fussent enterrées avec leurs cérémonies [2], à quoi les seigneurs et gentilshommes qui sont ici [3] et aucuns des miens assistèrent aussi. Je suis bien marri qu'en cette journée je ne puis faire différence des bons et naturels François d'avec les partisans et adhérens de la Ligue, mais pour le moins ceux qui sont restés en mes mains témoigneront la courtoisie qu'ils ont trouvée en moi et en mes serviteurs qui les ont pris. Croyez, mon cousin, qu'il me fâche fort du sang qui se répand et qu'il ne tiendra point à moi qu'il ne s'étanche, mais chacun connoît mon innocence. Assurez-vous que je suis fort à votre dévotion. Je demeurerai

Votre très-affectionné cousin et parfait ami,

HENRY.

[1] M. de Saint-Sauveur.
[2] Suivant les cérémonies de l'église romaine.
[3] Prisonniers.

A Monsieur de Batz.

1587, 2 novembre.

Monsieur de Batz, je suis bien marri que vous ne soyez encore rétabli de votre blessure de Coutras, laquelle me fait véritablement plaie au cœur, et aussi de ne vous avoir pas trouvé à Nérac d'où je pars demain [1], bien fâché que ce ne soit avec vous; et bien me manquera mon Faucheur par le chemin où je vas; mais avant de quitter le pays, je vous le veux bien recommander. Je me méfie de ceux de Saint-Justin [2]. Vous m'avez bien purgé ceux d'Eause, mais ceux de Cazères [3] et de Barcelone [4] sont de vilains remuans, et je n'ai nulle assurance au capitaine La Barthe qui a par là une bonne troupe et qui m'a cependant juré son âme. Beaucoup m'ont trahi vilainement, mais peu m'ont trompé; celui-ci me trompera s'il ne me trahit bientôt. De plus, ces misérables que j'ai déchassés d'Aire tiennent les champs. De tout ce serai-je tout inquiet jusqu'à tant que je vous sache sur pied avec votre troupe, éclairant le pays. Mon ami, je vous laisse en main ces affaires; et quoique soit en vous ma plus sûre confiance pour ce pays, toutefois vous aimeroit bien mieux là où il va et près de lui,

Votre affectionné ami,

HENRY.

A Madame la comtesse de Gramont.

1587, 8 décembre.

Montglas vient d'arriver. Il me hâte plus que les autres

[1] Pour aller à Pau auprès de Corisande.
[2] Petite ville du Marsan (Landes).
[3] Petite ville de la Chalosse (Landes).
[4] Petite ville de l'Armagnac (Gers).

et avec des raisons qui sont fort à craindre et qui ne se doivent écrire [1]. Elles vous seront dites. Il n'y a eu nul combat depuis celui d'auprès Montargis [2]. Le duc du Maine s'est retiré à son gouvernement, et Monsieur d'Aumale chez lui [3]. Paris n'a voulu recevoir les Suisses du Roi [4] ni M. de Guise aussi qui s'est présenté au faubourg. J'ai l'âme fort traversée, et non sans cause. Regardez si la rançon de Navailles pourroit être modérée [5] par votre faveur. Je vous supplie, employez-vous-y pour l'amour de Tach et de moi. Ce porteur passe par Saint-Sever, et y repassera au retour. Tenez-moi en votre bonne grâce, comme celui qui vous sera fidèle esclave jusqu'au tombeau.

Du Mont, ce 8e décembre. J'ai deux petits sangliers privés et deux faons de biche. Mandez-moi si les voulez [6].

A la même.

1588, 12 janvier.

Hier revint Pichery [7], qui m'apporta une courte lettre de vous et me dit que l'on lui en avoit prise une autre. Tout fut ouvert. Regardez ce que vous me mandiez. Il me vint

[1] Les amis du roi de Navarre le pressaient de venir reprendre la campagne ; la défaite des Reîtres à Auneau (24 novembre) justifiait cette insistance.

[2] Les Reitres avaient été battus une première fois à Vimory par le duc de Guise ; c'est à ce combat que fait allusion le roi de Navarre qui ne connaissait pas encore leur nouvelle défaite du 24 novembre.

[3] Le duc d'Aumale, Charles de Lorraine, était cousin germain des ducs de Guise et de Mayenne, et l'un des principaux chefs de la Ligue.

[4] Menacé, insulté par les Ligueurs, Henri III avait fait venir à Paris 4000 Suisses des Cantons catholiques pour brider la ville. Le prévôt des marchands et les échevins obtinrent de Catherine de Médicis qu'ils resteraient dans les faubourgs « de peur de tumulte. »

[5] Diminuée, réduite.

[6] D'Aubigné nous apprend que Corisande avait le cortège le plus bizarre, et qu'elle allait à la messe accompagnée d'un Mercure, d'un bouffon, d'un more, d'un laquais, d'un singe et d'un barbet. Les petits sangliers privés devaient augmenter agréablement cette suite.

[7] L'un des quatorze grands laquais ou courriers de confiance.

hier un homme de Paris, avec ample avis de tout. Le Roi y est arrivé fort applaudi du menu peuple, disant tout haut que les Ligueurs ne faisoient que menacer, mais que le Roi avoit chassé les étrangers [1]. La Reine-Mère n'a montré joie de son arrivée, ains [2] dit partout que, sans le Roi, M. de Guise les eût défaits. Il y a des particularités que je ne puis écrire, pour avoir perdu le chiffre que j'avois avec vous. Guitry et Clervaut [3] n'ont signé la capitulation et ont répondu qu'ils aimoient mieux perdre leur bien que de manquer à servir leur maître. Ils sont à Genève; je les aurai au premier jour. La capitulation consiste en trois points : ceux qui voudront obéir à l'édit demeureront libres en leurs maisons; ceux qui ne le voudront faire et promettront de ne porter plus les armes, jouiront de leur bien en pays étranger; ceux qui ne feront ni l'un ni l'autre seront conduits hors de France en sûreté. Tignonville [4] sera demain ici. Il ne vient encore nulle armée sur nos bras. Mon cœur, tenez-moi en votre bonne grâce et vous assurez toujours de ma fidélité, qui sera inviolable. Je vous baise un million de fois les mains et à petite sœur. Ce 12e janvier.

A la même.

1588, 14 janvier.

Il ne se sauve point de laquais, ou pour le moins fort

[1] Après la victoire du duc de Guise à Auneau, Henri III avait signé, le 8 décembre 1587, un traité avec le baron de Dohna, général des Reîtres, par lequel les Reîtres, allemands et suisses, s'engageaient à évacuer la France et à ne jamais y revenir.

[2] Au contraire, mais.

[3] Gentilshommes calvinistes qui servaient dans l'armée de Dohna. ainsi que M. de Châtillon, fils de l'amiral Coligny.

[4] M. de Tignonville était l'un des anciens serviteurs de la famille de Henri IV. Il avait été premier maître d'hôtel de Jeanne d'Albret et avait épousé Marguerite de Selve, gouvernante de Catherine de Bourbon, sœur du roi de Navarre; leur fille était dame d'honneur de cette princesse (*note de M. Berger de Xivrey*).

peu, qu'ils ne soient dévalisés, ou les lettres ouvertes Il est arrivé sept ou huit gentilshommes de ceux qu étoient à l'armée étrangère, qui assurent (comme est vrai car l'un est M. de Montlouet, frère des Rambouillet, qu étoit un des députés pour traiter) qu'il n'y a pas dix gen tilshommes qui aient promis de ne porter les armes M. de Bouillon n'a point promis. Bref, il ne s'est rie perdu qui ne se recouvre pour de l'argent. M. du Maine fait un acte de quoi il ne sera guère loué. Il a tué Sacr more [1] lui demandant récompense de ses services, à cou de poignard. L'on me mande que ne le voulant contenter il craignit qu'étant mal-content, il ne découvrit ses s crets, qu'il savoit tous, même l'entreprise contre la pe sonne du Roi, de quoi il étoit chef de l'exécution. Die les veut vaincre par eux-mêmes; car c'étoit le plus uti serviteur qu'ils eussent. Il fut enterré qu'il n'étoit p encore mort.

Sur ce mot, vient d'arriver Morlans et un laquais mon cousin, qui ont été dévalisés de lettres et d'habill ment. M. de Turenne sera ici demain. Il a pris autour Figeac dix-huit forts en trois jours. Je ferai peut-êt quelque chose de meilleur bientôt, s'il plaît à Dieu. bruit de ma mort, allant à Hagetmau, a couru à Paris, quelques prêcheurs, en leurs sermons, la mettoient po un des bonheurs [3] que Dieu leur avoit envoyés. A Die mon âme, je vous baise un million de fois les mains. Montauban, ce 14e janvier.

A la même.

1588, 22 janvier.

Depuis que le laquais de ma sœur partit hier, il m'

[1] Charles de Birague, dit le capitaine Sacremore.
[2] En lui accordant en mariage Mlle de Villars, fille aînée de la chesse de Mayenne.
[3] Henri IV écrit : un des bons heurs.

venu avis de l'extrémité en laquelle est une ville du Haut-Languedoc, nommée Brugairolles [1], qui est assiégée par le Grand-Prieur de Toulouse, qui est frère du feu duc de Joyeuse. Les églises de M. de Montmorency m'ont fort pressé de leur assister de mes troupes, et pour m'y convier m'ont assuré que l'ennemi est résolu de donner plutôt une bataille que quitter le siége. Mon devoir et ce mot de bataille m'ont fait promptement résoudre à y aller. Je pars demain avec trois cens chevaux et deux mille arquebusiers pour y aller en diligence, faisant suivre le reste des troupes après. Me joignant aux troupes qu'a là M. de Montmorency, nous serons six ou sept cens chevaux et cinq mille hommes de pied. Les ennemis sont même nombre. Dieu nous aidera, en l'endroit du cadet, comme il a fait de l'aîné [2]. Je n'oublierai, par même commodité, de faire parler au comte de Quermaing. Envoyez-moi Lycerace. Je vous manderai par lui les extrêmes peines où je suis. Je ne sais comme je les puis supporter. Croyez que votre esclave vous sera fidèle jusques au tombeau. A Dieu, mon âme. Je vous baise un million de fois les mains. C'est le 22e janvier.

A la même.

1588, 20 février.

Dieu a béni mon labeur : j'ai pris Damazan [3], sans perdre qu'un homme. Je monte à cheval pour aller reconnoître le Mas d'Agenès [4]; je ne sais si je l'attaquerai. Mon cousin [5] prend le temps ce pendant d'aller à Navar-

[1] Aujourd'hui dans le département de l'Aude. Elle fut prise et rasée par le Grand-Prieur de Toulouse.
[2] Qui fut battu et tué à Coutras.
[3] Ville de l'Agénais, au nord de Nérac (Lot-et-Garonne).
[4] Autre ville de l'Agénais, sur la Garonne. On écrit ce nom aujourd'hui le Mas d'Agénais.
[5] Le comte de Soissons, chef d'une branche cadette de la maison de Condé. Il était fort épris de la sœur de Henri IV.

reins. Regardez où il vous semble que le deviez voir, ou avec ma sœur ou chez vous, car il fait état d'y passer et de vous voir. Mon opinion est que ce doit être avec ma sœur. Il ira demain, qui est dimanche, coucher à Hagetmau. Briquesières vous aura dit le désir que j'ai d'être en votre bonne grâce; je continuerai toute ma vie en ce désir. Sur cette vérité, je baise, ma chère maîtresse, un million de fois vos blanches mains. De Castel-Jaloux, ce 20e.

A la même.

1588, 23 février.

Vous ne trouvez point les chemins dangereux pour faire plaisir au moindre de vos amis; mais s'il me faut écrire pour me donner du contentement, les chemins sont trop dangereux. Voilà les témoignages que j'ai de la part que je possède en votre bonne grâce. J'écris la lettre à Méritein, que demandez, et vous l'envoie toute ouverte. Je crois qu'il se mécontentera, mais j'aime mieux votre bonne grâce que la sienne. J'avois bloqué le Mas d'Agenès, mais je n'y avois mené l'artillerie, craignant que l'armée du Maréchal ne me la fît lever de devant en diligence, le Grand-Prieur de Toulouse étant joint avec l'armée de Languedoc, à lui. Je vais monter à cheval avec trois cens chevaux et donnerai jusqu'à la tête de leur armée. Ce sera grand cas, si je n'en fais quelque chose. Je finis, croyant certainement que ne me voulez point de bien. Il est en vous de m'en donner telle impression qu'il vous plaira. Je vous baise un million de fois les mains. Ce 23e février.

A la même.

1588, 1er mars.

J'ai reçu une lettre de vous, ma maîtresse, par laquelle

vous me mandez que ne me voulez mal, mais que vous ne vous pouvez assurer en chose si mobile que moi. Ce m'a été un extrême plaisir de savoir le premier, et vous avez grand tort de demeurer au doute qu'êtes[1]. Quelle action des miennes avez-vous connue muable? Je dis pour votre regard[2]. Votre soupçon tournoit, et vous pensiez que ce fût moi. J'ai demeuré toujours fixe en l'amour et service que je vous ai voué, Dieu m'en est témoin. Vous avez opinion que l'homme de delà est piqué; aussi est-il, mais c'est de force. Il fait gloire d'avoir atteint la perfection de dissimuler; je lui rabats cette opinion tant que je puis. Il ne le faut être qu'en affaire d'Etat; encore la faut-il bien accompagner de prudence. Hier le Maréchal et le Grand-Prieur vinrent nous présenter la bataille, sachant bien que j'avois congédié toutes mes troupes; ce fut au haut des vignes, du côté d'Agen. Ils étoient cinq cens chevaux et près de trois mille hommes de pied. Après avoir été cinq heures à mettre leur ordre, qui fut assez confus, ils partirent, résolus de nous jeter dans les fossés de la ville; ce qu'ils devoient véritablement faire, car toute leur infanterie vint au combat. Nous les reçûmes à la muraille de ma vigne, qui est la plus loin, et nous retirâmes au pas, toujours escarmouchant, jusqu'à cinq cens pas de la ville, où étoit notre gros, qui pouvoit être de trois cens arquebusiers. L'on les ramena de là jusques où ils nous avoient assaillis. C'est la plus furieuse escarmouche que j'ai jamais vue, et du moindre effet, car il n'y a eu que trois soldats blessés, tous de ma garde, dont les deux n'est rien. Il y demeura deux des leurs, dont nous eûmes la dépouille, et d'autres qu'ils retirèrent à notre vue, et force blessés que nous voyons amener. Mon âme, tenez-moi en votre bonne grâce, c'est ce que je désire le plus au monde. Sur cette vérité, je vous baise un million de fois les mains. Ce premier mars.

[1] Où vous êtes.
[2] Pour ce qui vous regarde.

A la même.

1588, 8 mars.

Dieu sait quel regret ce m'est de partir d'ici sans vous aller baiser les mains. Certes, mon cœur, j'en suis au grabat [1]. Vous trouverez étrange (et direz que je ne me suis point trompé) ce que Lycerace vous dira. Le diable est déchaîné. Je suis à plaindre, et est merveille que je ne succombe sous le faix. Si je n'étois huguenot, je me ferois turc. Ha ! les violentes épreuves par où l'on sonde ma cervelle ! Je ne puis faillir d'être bientôt ou fol ou habile homme. Cette année sera ma pierre de touche. C'est un mal bien douloureux que le domestique ! Toutes les gehennes [2] que peut recevoir un esprit sont sans cesse exercées sur le mien. Je dis toutes ensemble. Plaignez-moi, mon âme, et n'y portez point votre espèce de tourment. C'est celui que j'appréhende le plus. Je pars vendredi et vais à Clairac. Je retiendrai votre précepte de me taire. Croyez que rien qu'un manquement d'amitié ne me peut faire changer la résolution que j'ai d'être éternellement à vous ; non toujours esclave, mais oui bien fort serf. Mon tout, aimez-moi. Votre bonne grâce est l'appui de mon esprit, au choc des afflictions. Ne me refusez ce soutien. Bonsoir, mon âme, je te baise les pieds un million de fois. De Nérac, ce huitième mars, à minuit.

A la même.

1588, 10 mars.

Pour achever de me peindre, il m'est arrivé l'un des plus extrêmes malheurs que je pouvois craindre, qui est la mort subite de Monsieur le Prince [3]. Je le plains comme ce

[1] J'en suis malade.
[2] Tortures.
[3] Henri Ier de Bourbon, prince de Condé. Il mourut le 5 mars 1588, à Saint-Jean-d'Angely, peut-être des suites de la blessure qu'il avait reçue à Coutras, plus probablement empoisonné par les ordres de sa

qu'il me devoit être, non comme ce qu'il m'étoit. Je suis asteure la seule butte où visent toutes les perfidies de la messe. Ils l'ont empoisonné, les traîtres! Si est-ce que Dieu demeurera le maître, et moi par sa grâce, l'exécuteur.

Ce pauvre prince (non de cœur), jeudi, ayant couru la bague, soupa se portant bien. A minuit lui prit un vomissement très-violent, qui lui dura jusques au matin. Tout le vendredi il demeura au lit. Le soir il soupa, et, ayant bien dormi, il se leva le samedi matin, dîna debout et puis joua aux échecs. Il se leva de sa chaise, se met à promener par sa chambre, devisant avec l'un et l'autre. Tout d'un coup il dit : « Baillez-moi ma chaise, je sens une grande foiblesse. » Il n'y fut assis qu'il perdit la parole, et soudain après, il rendit l'âme, assis. Les marques de poison sortirent soudain. Il n'est pas croyable l'étonnement que cela a porté en ce pays-là. Je pars, dès l'aube du jour, pour y aller pourvoir en diligence. Je me vois en chemin d'avoir bien de la peine. Priez Dieu hardiment pour moi. Si j'en échappe, il faudra bien que ce soit lui qui m'ait gardé. Jusques au tombeau, dont je suis peut-être plus près que je ne pense, je vous demeurerai fidèle esclave. Bonsoir, mon âme, je vous baise un million de fois les mains.

A la même.

1588, 13 mars.

Il m'arriva hier, l'un à midi, l'autre au soir, deux courriers de Saint-Jean [1]. Le premier rapportoit comme Bel-

femme, Charlotte-Catherine de la Trémoille. La princesse de Condé, au moment de la mort de son mari, était grosse du fait de l'un de ses pages appelé Belcastel, qui fut le principal auteur de la mort du prince de Condé. Belcastel échappa, par la fuite, au châtiment de son crime; un de ses complices, Brillant, fut écartelé. Quant à la princesse, elle fut arrêtée par ordre du roi de Navarre, et son jugement reculé jusqu'après ses couches. En 1595, elle fut déclarée innocente par arrêt du parlement de Paris, malgré les protestations du prince de Conty, du cardinal de Vendôme et du comte de Soissons.

[1] Saint-Jean-d'Angely.

castel, page de Madame la Princesse, et son valet de chambre s'en étoient fuis, soudain après avoir vu mort leur maître; avoient trouvé deux chevaux, valant deux cens écus, à une hôtellerie du faubourg, que l'on y tenoit il y avoit quinze jours, et avoit chacun une malette pleine d'argent. Enquis, l'hôte dit que c'étoit un nommé Brillant qui lui avoit baillé les chevaux, et lui alloit dire tous les jours qu'ils fussent bien traités; que s'il bailloit aux autres chevaux quatre mesures d'avoine, qu'il leur en baillât huit; qu'il paieroit aussi au double. Ce Brillant est un homme que Madame la Princesse a mis en la maison, et lui faisoit tout gouverner [1]. Il fut tout soudain pris. Confesse avoir baillé mille écus au page, et lui avoir acheté ces chevaux, par le commandement de sa maîtresse, pour aller en Italie. Le second [2] confirme, et dit de plus que l'on avoit fait écrire une lettre, à ce Brillant, au valet de chambre qu'on savoit être à Poitiers, par où il lui mandoit être à deux cens pas de la porte; qu'il vouloit parler à lui. L'autre sortit. Soudain l'embuscade qui étoit là le prit, et fut mené à Saint-Jean. Il n'avoit encore été ouï; mais bien disoit-il à ceux qui le menoient : « Ah! que Madame est méchante! Que l'on prenne son tailleur, je dirai tout sans gêne [3]. » Ce qui fut fait. Voilà ce que l'on en sait jusques à cette heure. Souvenez-vous de ce que je vous ai dit d'autres fois. Je ne me trompe guères en mes jugemens. C'est une dangereuse bête qu'une mauvaise femme. Tous ces empoisonneurs sont papistes. Voilà les instructions de la dame. J'ai découvert un tueur pour moi. Dieu me gardera, et je vous en manderai bientôt davantage. Le gouverneur et les capitaines de Taillebourg m'ont envoyé deux soldats, et écrit qu'ils n'ouvriront leur place à personne qu'à moi. De quoi je suis fort aise. Les ennemis les pressent; et ils sont si empressés à la vérification de ce fait, qu'ils ne leur donnent nul empêchement.

[1] Brillant avait été avocat au parlement de Bordeaux.
[2] Le second courrier.
[3] Sans torture, sans être mis à la question, à la gehenne.

Ils ne laissent sortir homme vivant de Saint-Jean que ceux qu'ils m'envoient. M. de la Trimouille [1] y est, lui vingtième seulement. L'on m'écrit que si je tardois beaucoup, il y pourroit avoir du mal et grand. Cela me fait hâter ; de façon que je prendrai vingt maîtres [2] et m'y en irai jour et nuit, pour être de retour à Sainte-Foy, à l'assemblée. Mon âme, je me porte assez bien du corps, mais fort affligé de l'esprit. Aimez-moi et me le faites paroître ; ce me sera une grande consolation pour moi. Je ne manquerai point à la fidélité que je vous ai vouée. Sur cette vérité je vous baise un million de fois les mains. D'Eymet [3], ce 13e mars.

A la même.

1588, 15 mars.

Je vous écrivis hier tout ce que je savois. Il est arrivé, depuis, des nouvelles de la Cour. Le duc d'Epernon a querelle avec le maréchal d'Aumont, et son frère avec Grillon [4]. Leur dispute est si violente qu'on ne peut les accorder. L'autorité du Roi interviendra. Ce pendant la Ligue se remue fort. Ce nous est autant de loisir. Je serai jeudi à Saint-Jean, d'où je vous manderai toutes nouvelles. L'on a trouvé sur le valet de chambre des perles et des diamans qui ont été reconnus. Je fais aujourd'hui douze lieues, et tout en pays d'ennemi. Bonjour, mon âme ; assurez-vous de la fidélité de votre esclave. Il ne vous manquera jamais. Il vous baise un million de fois les mains. Ce 15e mars.

---

[1] Claude de la Trémoille, duc de Thouars, frère de la princesse de Condé, l'un des plus dévoués serviteurs du roi de Navarre.

[2] Cavaliers. Une compagnie de cavalerie se composait alors de 40 ou 50 maîtres ou cavaliers.

[3] Petite ville du Périgord (Dordogne), sur le Dropt.

[4] Crillon. On a écrit et prononcé Grillon jusque dans le dix-huitième siècle.

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

A Monsieur de Scorbiac [1].

1588, 15 mars.

Monsieur de Scorbiac, j'ai vu ce que vous m'avez écrit de l'état des affaires de delà. J'en écris à M. de Terrides. J'ai commandé à du Pin [2] de vous faire tenir vos expéditions de la chambre de justice. Je vous prie tenir la main à ce qu'elle se fasse bonne et brève, et même contre les voleurs, picoreurs et traîtres [3]. Autrement Dieu ne vous bénira point : lequel je prie vous tenir, M. de Scorbiac, en sa sainte et digne garde. De Sainte-Foy, ce 15e mars 1588.

Votre meilleur et plus affectionné ami,

HENRY.

A Madame la comtesse de Gramont.

1588, 17 mars.

J'arrivai arsoir en ce lieu de Pons [4], où il m'arriva des nouvelles de Saint-Jean, par où les soupçons croissent du côté que les avez pu juger. Je verrai tout demain. J'appréhende fort la vue des fidèles serviteurs de la maison; car c'est à la vérité le plus extrême deuil qui se soit jamais vu. Les prêcheurs romains prêchent tout haut par les villes d'ici autour, qu'il n'y en a plus qu'un à avoir; canonisent ce bel acte et celui qui l'a fait; admonestent tous bons catholiques de prendre exemple à une si chrétienne entreprise. Et vous êtes de cette religion! Certes, mon cœur,

[1] Conseiller au parlement de Toulouse et chambre de l'édit, et surintendant des finances à Montauban.

[2] Secrétaire du roi de Navarre.

[3] Henri IV a toujours été sévère et inflexible contre les voleries, pilleries et désordres. Déjà en 1587, il écrivait, le 21 mai, au duc de Montpensier : « La nécessité de la guerre, où je suis forcé et assez peu secouru, est cause que je suis contraint de ne voir point ce qu'en autre temps je ferois punir très-rigoureusement. »

[4] Petite ville de Saintonge (Charente-Inférieure).

c'est un beau sujet et notre misère, pour faire paroître votre piété et votre vertu. N'attendez-pas à une autre fois à jeter ce froc aux orties. Mais je vous dis vrai. Les querelles de M. d'Epernon avec le maréchal d'Aumont et Grillon troublent fort la Cour, d'où je saurai tous les jours des nouvelles et vous les manderai. L'homme de qui vous a parlé Briquesières m'a fait de méchans tours, que j'ai sus et avérés depuis deux jours. Je finis là, allant monter à cheval. Je te baise, ma chère maîtresse, un million de fois les mains. Ce 17e mars.

A la même.

1588, 21 mars.

Etant arrivé à Taillebourg, je trouve que Lavardin avoit pris l'île de Marans, avec son armée, qui est de quatre ou cinq mille hommes ; qu'il ne restoit plus que le château, qu'il battoit de deux pièces. Soudain je m'acheminai en ce lieu de la Rochelle pour tâcher à les secourir et assembler mes troupes, lesquelles j'estime être assez fortes pour faire un grand échec à Lavardin. Je ne crains sinon que ledit château soit mal pourvu, et qu'il se rende, ne sachant point de mes nouvelles. J'ai repris un des forts, et suis jour et nuit à faire faire des ponts, car l'eau est haute au marais. Il fut tué hier deux Albanois, et pris deux qui vouloient reconnoître notre pont. Depuis que je suis ici, je n'ai couché qu'une heure, étant toujours à cheval. Pour le fait de la procédure de la mort de feu Monsieur le Prince, de plus en plus l'on découvre la méchanceté, et tout du côté que vous pûtes juger par ma dernière. Mon âme, tenez-moi en votre bonne garde, et n'entrez jamais en doute de ma fidélité. Que je sache souvent de vos nouvelles. A Dieu, mon cœur. Votre esclave vous baise un million de fois les mains. Ce 21e mars.

A Mademoiselle de Bourbon [1].

1588, vers la fin de mars.

Ma nièce, maintenant qu'avez perdu votre père, dont je porte un extrême ennui, pour ce que je le tenois et aimois comme mon propre frère, je ne doute point qu'outre la douleur de cette perte, vous ne soyez en perplexité pour les divers conseils qu'on vous peut donner, soit de la Cour ou d'ailleurs, pour vous faire changer d'air et de nourriture [2]. Mais j'estime tant de votre bon naturel que, rejetant toute induction à cet effet, vous vous conformerez à ce qui étoit de la volonté de votre dit père et à l'avis de ceux qui vous aiment. Vous ne pouvez être en lieu plus sûr, pendant ce misérable temps; vous ne pouvez être plus honorée ni en meilleure compagnie qu'au lieu où vous êtes [3] avec votre cousine, mademoiselle de Bouillon. Pour cet effet, j'écris à votre oncle, M. le cardinal de Vendôme [4], qu'il ne vous laisse chômer de rien qui soit nécessaire pour votre entretènement. S'il y fait faute, nous aurons querelle ensemble. Croyez donc, ma nièce, mon conseil plus que nul autre, étant celui qui vous veut à présent servir de père. Avertissez-moi de ce qu'aurez besoin, et me tenez pour

Votre plus affectionné oncle et meilleur ami,

HENRY.

A Monsieur de Scorbiac.

1588, vers la fin de mars.

Le roi de Navarre ayant pris Montbéqui et Dieupentale, deux bourgs

[1] Catherine de Bourbon, marquise d'Isles, née en 1574, fille du prince de Condé et de sa première femme Marie de Clèves.
[2] De religion.
[3] A Sedan, principauté qui appartenait aux ducs de Bouillon.
[4] Charles de Bourbon, cardinal de Vendôme, frère de Henri, prince de Condé et oncle de mademoiselle de Bourbon.

du Languedoc (Tarn-et-Garonne), y laissa des garnisons qui pillèrent et abandonnèrent ensuite ces deux villes.

Monsieur de Scorbiac, j'entends que punition exemplaire soit faite de ceux qui ont quitté et pillé Maubequin et Dieupentale, que j'avois conquis au danger de ma vie, pour les arquebusades et le hasard d'une bataille. C'est ce que je vous dirai pour réponse. Faites toujours état de la bonne volonté de

Votre meilleur et plus affectionné ami,
HENRY.

A Madame de Fontevrault [1].

1588, vers la fin de mai.

Ma tante, il ne sauroit rien venir de votre part que je ne reçoive comme de ma propre mère. Je sais que les avertissemens que me donnez procèdent d'une entière et parfaite amitié que me portez; mais vous savez quelle est ma résolution, de laquelle il me semble que je ne dois me départir, et que vous-même ne me le devez conseiller; connoissant (comme je vous ai toujours dit) que ce n'est à la Religion qu'on en veut, ains à l'Etat, ainsi que vous peut assez témoigner ce qui est naguères advenu à Paris, et l'entreprise que la Ligue a voulu, ces jours passés [2], faire sur le Roi [3], qui est plus catholique que pas un d'icelle.

[1] Eléonore de Bourbon-Vendôme, abbesse de Fontevrault, sœur d'Antoine de Bourbon, père de Henri IV.

[2] Le 12 mai, où éclata l'insurrection appelée la *Journée des Barricades*.

[3] Le duc de Guise, maître de Paris après la victoire des Ligueurs, exigeait de Henri III : la lieutenance-générale du royaume pour lui, la convocation des Etats-Généraux à Paris, où ils seraient dominés par lui et ses partisans, la déchéance des Bourbons, l'exil des ministres, de d'Epernon, de Biron et de tous ceux qui auraient pu le gêner dans l'exercice du pouvoir. le gouvernement des provinces et toutes les charges pour ses amis, etc. Pendant que Catherine de Médicis discutait avec Guise ces inacceptables conditions, pour gagner du temps, Henri III se sauva de Paris.

Toutefois vous voyez si on a laissé de le traiter en huguenot. Croyez, ma tante, que ceux qui ont les armes en la main ne manquent jamais de prétexte ; et quant à moi aussi je ne m'arrête point là, mais je me remets en la bonté de Dieu, qui connoît la justice de ma cause et qui la saura discerner des pernicieux desseins des méchans. Celui qui donne et conserve les couronnes, conservera, s'il lui plaît, à notre Roi celle qu'il lui a donnée. Il se faut résoudre à sa volonté et obéir à ses jugemens, selon que j'écris à M. le président Barjot pour vous faire entendre. Croyez que je vous aime et honore comme ma propre mère et que n'aurez jamais plus de part, en parent ou ami que vous ayez, qu'en celui qui est

Votre plus affectionné neveu, à vous obéir,

HENRY.

Au capitaine Fortisson.

1588, 9 septembre.

Capitaine Fortisson, j'ai été bien aise d'entendre par M. de Castelnau, présent porteur, votre fidélité et affection à mon service. Je vous prie la continuer, vous assurant que je ne serai jamais ingrat, et qu'aux occasions qui s'offriront où j'aurai moyen de vous témoigner les effets de ma bonne volonté, vous m'y trouverez toujours disposé ; et vous ferai paroître comme je sais bien reconnoître ceux qui en ce temps s'emploient à me faire service. Et celle-ci n'étant à autre fin, je ne vous la ferai plus longue : et je prie Dieu vous avoir, capitaine Fortisson, en sa sainte et digne garde.

De Saint-Jean-d'Angely, le 9e septembre 1588.

Votre plus assuré ami,

HENRY.

A Madame la comtesse de Gramont.

1588, 21 octobre.

Dieu a plus fait que les hommes n'espéroient ni moi-même; mais certes, comme vous verrez par la lettre que je vous écrivis hier, il nous envoya un temps terrible qui étonnoit tout le monde. Mais d'autre part il rendoit les plus braves de ceux de dedans malades et augmentoit l'étonnement des foibles de cœur; de façon qu'arsoir il m'inspira, après l'avoir prié, de les envoyer sommer [1] à dix heures de nuit, contre tout ordre de guerre, ayant tiré, la journée, cinquante coups de canon sans effet. Au premier son de trompette, ils parlèrent; et nouâmes si bien le traité, qú'à dix heures ils se sont rendus, et suis dedans, par la grâce spéciale de Dieu. C'est un lieu de grande importance et fort. Dans mardi nous tenterons, ce crois-je, le grand fait. Celui, dirai-je comme David, qui m'a donné jusques ici victoire sur mes ennemis, me rendra cette affaire facile Ainsi soit-il par sa grâce. Mon cœur, je suis plus homme de bien que ne pensez. Votre dernière dépêche me rapporta [2] la diligence d'écrire que j'avois perdue. Je lis tous les soirs votre lettre. Si je l'aime, que dois-je faire celle d'où elle vient. Jamais je n'ai eu une telle envie de vous voir que j'ai. Si les ennemis ne nous pressent, après cette assemblée, je veux dérober un mois. Envoyez-moi Lycerace, disant qu'il va à Paris. Il y a toujours mille choses qui ne se peuvent écrire. Dites la vérité : que vous faisoit Castille devant que vous lui voulussiez mal? Ah! mon âme, vous êtes à moi. Faites, pour Dieu! ce que votre lettre porte. Sera-t-il bien possible qu'avec un si doux couteau j'aie coupé le filet de vos bizarreries? Je le veux croire. Je vous fais une prière : que vous oubliiez toutes haines qu'avez

[1] Le roi de Navarre assiégeait Beauvoir-sur-Mer (Vendée).
[2] Rendit.

voulu à qui que ce soit des miens. C'est un des premiers changemens que je veux voir en vous. Ne craignez ni croyez que rien puisse jamais ébranler mon amour. J'en ai plus que je n'en eus jamais. Bonsoir, mon cœur; je m'en vais dormir, mon âme plus légère de soin que je n'ai fait depuis vingt jours. Je baise mes beaux yeux par millions de fois. Ce 21e d'octobre.

A Monsieur de Launay, baron d'Entraigues,

Gouverneur de Vivarais et de Gévaudan.

1588, 25 octobre.

Monsieur de Launay d'Entraigues, Dieu aidant, j'espère que vous êtes à l'heure qu'il est rétabli de la blessure que vous reçûtes à Coutras, combattant si vaillamment à mon côté; et si ce est, comme je l'espère, ne faites faute (car Dieu aidant, dans peu nous aurons à découdre, et ainsi grand besoin de vos services) de partir aussitôt pour me venir joindre. Sans doute vous n'aurez manqué, ainsi que vous l'avez annoncé à Mornay, de vendre vos bois de Mezilac et Cuze, et ils auront produit quelques mille pistoles. Si ce est, ne faites faute de m'en apporter tout ce que vous pourrez; car de ma vie je ne fus en pareille disconvenue, et je ne sais quand, ni d'où, si jamais, je pourrai vous les rendre; mais je vous promets force honneur et gloire : et argent n'est pas pâture pour des gentilshommes comme vous et moi.

La Rochelle, ce 25e octobre 1588.

Votre affectionné,

HENRY.

A Madame la comtesse de Gramont.

1588, 30 novembre.

Renvoyez-moi Briquesières, et il s'en retournera avec tout ce qu'il vous faut, hormis moi. Je suis fort affligé de la perte de mon petit, qui mourut hier [1]. A votre avis, ce que ce seroit d'un légitime? Il commençoit à parler. Je ne sais si c'est par acquit que vous m'avez écrit pour Doysit; c'est pourquoi je fais la réponse que verrez sur votre lettre. Par celui que je désire qui vienne, mandez m'en votre volonté. Les ennemis sont devant Montaigu [2], où ils seront bien mouillés, car il n'y a couvert à demi-lieue autour. L'assemblée sera achevée dans douze jours. Il m'arriva hier [3] force nouvelles de Blois [4]; je vous envoie un extrait des plus véritables. Tout à cette heure me vient d'arriver un homme de Montaigu. Ils ont fait une très-belle sortie et tué force ennemis. Je mande toutes mes troupes et espère, si la dite place peut tenir quinze jours, y faire quelque bon coup. Ce que je vous ai mandé de ne vouloir mal à personne est requis pour votre contentement et le mien. Je parle asteure à vous comme étant mienne. Mon âme, j'ai une envie de vous voir étrange. Il y a ici un homme qui porte des lettres à ma sœur du roi d'Ecosse [5]. Il me presse plus que jamais du mariage [6]. Il s'offre de me venir servir avec

[1] On n'a aucun renseignement positif sur cet enfant, ni sur sa mère ; Voltaire dit que c'était un fils de Corisande, mais le ton de cette lettre prouve bien que non.

[2] Place forte du Bas-Poitou (Vendée).

[3] Le roi de Navarre était alors à la Rochelle.

[4] Où les Etats-Généraux s'étaient réunis le 16 octobre. et, par l'ordre de la Ligue et du duc de Guise, venaient de déclarer le roi de Navarre criminel de lèse-majesté divine et humaine, indigne de la succession au trône et déchu de tous ses droits et biens. Le Béarnais exclu du trône, les Etats et le duc de Guise commencèrent à enlever à Henri III toute autorité dans le gouvernement.

[5] Jacques VI, fils de Marie Stuart, né en 1566, et qui succéda en Angleterre à Elisabeth en 1603 sous le nom de Jacques Ier, roi de la Grande-Bretagne.

[6] Avec Catherine de Bourbon, sœur du roi de Navarre.

six mille hommes à ses dépens, et venir lui-même offrir son service. Il s'en va infailliblement roi d'Angleterre [1]. Préparez ma sœur de loin à lui vouloir du bien [2], lui remontrant l'état auquel nous sommes, et la grandeur de ce prince avec sa vertu. Je ne lui en écris point. Ne lui en parlez que comme discourant; qu'il est temps de la marier, et qu'il n'y a parti que celui-là. Car de nos parens, c'est pitié [3]. A Dieu, mon cœur, je te baise cent millions de fois. Ce dernier novembre.

A Monsieur de Faget [4].

1588, vers la mi-décembre.

Byssouse [5] m'a dit que vous vous portez bien en mariage. J'ai été bien aise d'avoir su de vos nouvelles. Continuez la volonté que vous m'avez témoignée. Les ennemis sont près de nous [6]. M. de Nevers se veut faire battre [7]. Je te renonce si tu ne viens, mais je dis bientôt, car il ne se présenta oncques de plus belles occasions. Adieu, Faget, je suis

Votre meilleur maître et plus affectionné ami,

HENRY.

Si vous ne venez, je vous pendrai.

J'ai charge de Frontenac [8], d'Harambure, Méragues, Bo-

[1] Il deviendra infailliblement roi d'Angleterre, puisque Elisabeth ne se mariera pas, n'aura pas d'enfants, et qu'il est son héritier.

[2] Catherine refusa Jacques VI. « Pour celui-là, disait-elle plus tard à Sully, j'avoue que je fus si sotte, à cause de quelques fantaisies que j'avois lors en tête, que je n'y voulus point entendre. »

[3] Il n'y a alors dans la maison de Bourbon que le comte de Soissons, né en 1566, qui fût à marier. C'est de lui que parle le roi de Navarre, qui était absolument opposé à ce que le comte de Soissons épousât sa sœur.

[4] Le baron de Faget était de la maison de Montesquiou ; il venait d'épouser Anne de Villeneuve, dame de la Serre.

[5] M. de Viçose, dont le roi de Navarre écrivait le nom Byssouse, comme il le prononçait, était un des secrétaires du roi de Navarre.

[6] Le roi de Navarre était à la Rochelle.

[7] Il venait d'entrer avec une armée dans le Poitou pour combattre les huguenots.

[8] « Ce mien ancien et confident serviteur. » disait Henri IV en 1600 (lettre du 23 mai).

nyères et de tous vos amis, et particulièrement de Madame.... qui nous nourrit une belle fille, de vous baiser les mains de leur part. Quant à moi, je ne suis point votre valet; le diable vous emporte si vous le croyez.

ARMAGNAC [1].

Vous êtes désiré ici, et croyez-le, et que je suis votre serviteur,

DE VIÇOSE.

A Monsieur de Ségur.

1588, 20 décembre.

Monsieur de Ségur, ayant su que votre fièvre vous augmentoit, j'ai dépêché ce laquais exprès pour savoir de vos nouvelles; et si avez affaire de M. Hortoman [2], je vous l'enverrai. Si je n'étois à la tête [3] de M. de Nevers, j'irois vous voir et vous assister avec autant d'affection que si vous étiez mon père. A Dieu, monsieur de Ségur, lequel je prie vous donner la santé que je désire pour moi-même.

Votre très-affectionné maître et parfait ami,

HENRY.

A Madame la comtesse de Gramont.

1588, 22 décembre.

Vous me pensiez soulagé pour être retiré en nos garnisons. Vraiment s'il se refaisoit encore une assemblée, je deviendrois fol. Tout est achevé et bien, Dieu merci. Je m'en vais à Saint-Jean assembler nos troupes, pour visiter M. de Nevers, et peut-être lui faire un signalé déplaisir,

[1] Premier valet de chambre du roi de Navarre.
[2] Médecin du roi de Navarre.
[3] Devant.

non en sa personne, mais en sa charge [1]. Vous en ouïrez parler bientôt. Tout est en la main de Dieu, qui a toujours béni mes labeurs. Je me porte bien, par sa grâce, n'ayant rien sur le cœur qu'un violent désir de vous voir. Je ne sais quand je serai si heureux. S'il s'en présente occasion, je lui montrerai que je sais bien qu'elle est chue. Je ne vous prierai pas de m'aimer; vous l'avez fait que vous n'en aviez pas tant d'occasion. Il y a deux choses de quoi je ne douterai jamais : de vous, de votre amour et de sa fidélité. J'attends Lycerace; les bons amis sont rares. Vraiment j'acheterois bien cher trois heures de parlement avec vous. Bonsoir, mon âme; je voudrois être au coin de votre foyer pour réchauffer votre potage. Je vous baise un million de fois. C'est le 22e décembre.

A la même.

1589, 1er janvier.

Ne vous manderai-je jamais que prises de villes et forts? Anuit [2] se sont rendus à moi Saint-Maixent et Maillezais [3], et espère, devant la fin de ce mois, que vous ouïrez parler de moi. Le Roi triomphe [4]; il a fait garrotter en prison le cardinal de Guise, puis montrer sur la place, vingt-quatre heures, le président de Neuilly [5] et le prévôt des marchands [6], pendus, et le secrétaire de feu M. de Guise [7], et trois autres [8]. La

[1] Le roi de Navarre se préparait à enlever Niort, qu'il surprit en effet quelques jours après.
[2] Aujourd'hui.
[3] Petites villes du Bas-Poitou.
[4] Henri III venait de faire le grand coup d'Etat de Blois. Il avait fait tuer le duc de Guise le 23 décembre, le cardinal de Guise le lendemain, pendu plusieurs députés aux Etats, enragés ligueurs. Le roi de Navarre ne savait pas encore que le cardinal eût été tué.
[5] Etienne de Neuilly, premier président de la cour des Aides.
[6] La Chapelle-Marteau, prévôt des marchands de Paris, gendre du président de Neuilly.
[7] Péricard. — Le roi de Navarre était mal informé. Péricard racheta sa vie et sa liberté en trahissant les secrets de son maître.
[8] Deux échevins de Paris, et le lieutenant civil d'Amiens.

Reine-mère lui dit : « Mon fils, octroyez-moi une requête que je vous veux faire. — Selon que ce sera, Madame. — C'est que vous me donniez M. de Nemours [1] et le prince de Joinville [2]. Ils sont jeunes, ils vous feront un jour service. — Je le veux bien, dit-il, Madame. Je vous donne les corps et en retiendrai les têtes [3]. » Il a envoyé à Lyon pour attraper le duc du Maine. L'on ne sait ce qu'il en est réussi [4]. L'on se bat à Orléans, et encore plus près d'ici, à Poitiers, d'où je ne serai demain qu'à sept lieues. Si le Roi le vouloit, je les mettrois bien d'accord. Je vous plains, s'il fait tel temps où vous êtes qu'ici, car il y a dix jours qu'il ne dégèle point. Je n'attends que l'heure de ouïr dire que l'on aura envoyé étrangler la feue reine de Navarre [5]. Cela avec la mort de sa mère [6] me feroit bien chanter le cantique de Siméon [7]. C'est une trop longue lettre pour un homme de guerre. Bonsoir, mon âme, je te baise cent millions de fois. Aimez-moi comme vous en avez sujet. C'est le premier de l'an.

Le pauvre Harambure est borgne, et Fleurimont s'en va mourir.

A la même.

1589, vers la mi-janvier.

Jère n'a pu être dépêché à cause de ma maladie, d'où je m'en vais dehors, Dieu merci [8]. Vous ouïrez parler bientôt

[1] Charles-Emmanuel de Savoie, frère utérin du duc de Guise.
[2] Charles de Lorraine, fils aîné du duc de Guise.
[3] Les deux jeunes princes furent cependant épargnés. Ils restèrent en prison, d'où ils s'échappèrent le premier en 1591, le second en 1590.
[4] Mayenne échappa aussi et devint le chef de la Ligue.
[5] Sa femme. Il pourrait alors se remarier, ou devine avec qui; mais Marguerite de Valois devait survivre à Henri IV.
[6] Catherine de Médicis mourut le 5 janvier, quatre jours après que Henri IV écrivait ces lignes.
[7] C'est le *Nunc dimittis* (Saint-Luc, ch. 2, v. 29).
[8] Le roi de Navarre venait d'avoir, à la Motte-Freslon, une pleurésie grave dont il fut très-bien soigné par son médecin, M. Hortoman ou Orthoman.

de moi, à d'aussi bonnes enseignes que Niort. Si vous voulez dire vrai, cette dame, qui étoit venue, étoit bien fâcheuse ; je crois qu'elle vous a bien importuné. Je ne puis guères écrire. Certes, mon cœur, j'ai vu les cieux ouverts, mais je n'ai été assez homme de bien pour y entrer. Dieu se veut servir de moi encore. En deux fois vingt-quatre heures je fus réduit à être tourné avec les linceuls. Je vous eusse fait pitié. Si ma crise eût demeuré deux heures à venir, les vers auroient fait grand'chère de moi. Sur ce point me vient d'arriver nouvelles de Blois. Il étoit sorti deux mille cinq cens hommes de Paris pour secourir Orléans, menés par Saint-Pol [1]. Les troupes du Roi les ont taillés en pièces, de façon que l'on croit qu'Orléans sera pris par le Roi dans douze jours. M. du Maine ne s'émeut guères. Il est en Bourgogne. Je finis, parce que je me trouve mal. Bonjour mon âme.

A Monsieur le duc d'Epernon [2].

1589, 28 janvier.

Mon cousin, je vous remercie de votre bonne visitation, qui m'a été fort agréable. Je me porte, grâce à Dieu, de mieux en mieux, et m'en vais prêt à bien faire. Le sieur de Beaujeu vous dira comme j'ai été ce jourd'hui à la chasse. Il ne tiendra plus qu'à vous que je n'aie ce contentement de vous voir, à quoi je vous prie vous disposer, espérant vous envoyer dans peu de jours un gentilhomme qui vous fera plus particulièrement entendre mon intention. J'ai reçu quelques lettres que des miens ont surprises, et pour ce qu'elles parlent de vous, je vous les envoie. A Dieu, mon

[1] François d'Orléans, comte de Saint-Pol, fils du duc de Longueville, comte de Dunois.

[2] Le duc d'Epernon, l'un des principaux favoris de Henri III, poussait le Roi à s'allier avec le roi de Navarre.

cousin, excusez le malade et faites entièrement état de l'amitié de

Votre bien affectionné cousin et plus parfait ami,

HENRY.

De Niort, ce samedi 28e janvier 1589.

A Madame la comtesse de Gramont.

1589, 8 mars.

Mon cœur, Dieu me continue ses bénédictions. Depuis la prise de Châtellerault j'ai pris l'Ile-Bouchard, passage sur la Vienne et la Creuse, bonne ville et aisée à fortifier. Nous sommes à Montbazon, six lieues près de Tours, où est le Roi [1]. Son armée est logée jusques à deux lieues de la nôtre, sans que nous nous demandions rien ; nos gens de guerre se rencontrent et s'embrassent, au lieu de se frapper, sans qu'il y ait trève ni commandement exprès de ce faire. Force de ceux du Roi se viennent rendre à nous, et des miens nul ne veut changer de maître. Je crois que Sa Majesté se servira de moi ; autrement il est mal [2], et sa perte nous est un préjugé dommageable. Je m'en revais à Châtellerault prendre quelques maisons qui font la guerre. Dites à Castille qu'il se hâte de se mettre aux champs. C'est à ce coup qu'il faut que tous mes serviteurs fassent merveilles. Car, par raison naturelle, avril et mai prépareront la ruine d'un des partis ; ce ne sera pas du mien, car, c'est celui de Dieu. Mon âme, le plus grand regret que j'aie en l'âme, c'est de me voir si éloigné de vous, et que je ne vous puis rendre témoignage que par écrit de l'amour que j'ai et aurai toute ma vie pour vous. Ce 8e mars, de Montbazon. Je vous prie, envoyez-moi votre fils [3].

[1] Henri III s'était retiré à Tours, avec le Parlement de Paris. Le roi de Navarre négociait alors son alliance avec Henri III.

[2] Après le meurtre des Guises, Catherine de Médicis avait déjà dit à son fils : « Dieu veuille que vous ne soyez pas ainsi devenu roi de néant. »

[3] Antoine de Gramont, mort en 1644. Il fut le père du chevalier de Gramont, l'auteur des célèbres mémoires.

A la même.

1589, 28 mars.

Mon cœur, j'ai fait un voyage de huit jours vers le Berry, où je n'ai été inutile, ayant pris miraculeusement le château d'Argenton, place plus forte que Lectoure; défait une troupe de cinquante hommes choisis de la Ligue qui la venoient secourir; réduit bien trois cens gentilshommes ligueurs, les uns à porter les armes avec moi, les autres promis de ne bouger, et ont pris sauve-garde, les autres contraints de ne bouger de chez eux, de peur qu'on ne leur prenne leurs maisons. J'ai pris aussi le Blanc en Berry, et dix ou douze autres forts. Cela s'appelle cent mile écus de revenu. Je me porte très-bien, Dieu merci, n'aimant rien comme vous au monde. J'ai reçu votre lettre, il n'a fallu guères de temps à la lire. Bonsoir, mon âme; je vous baise un million de fois. C'est le 28e mars, de Châtellerault.

A Monsieur de l'Estang.

1589, 8 avril.

Henri III venait de s'allier le 3 avril, avec le Béarnais. La Sorbonne avait proclamé sa déchéance; la Ligue était en pleine insurrection partout; les Seize arrêtaient et mettaient à la Bastille les membres du Parlement qui voulaient, avec le président de Harlay, rester fidèles au Roi; la plupart des grands seigneurs l'avaient abandonné; il lui fallait s'allier avec Henri de Navarre, s'il voulait continuer la lutte. C'est ce qu'il fit. Les deux rois se réunirent au château de Plessis-lez-Tours, le 30 avril.

Monsieur de l'Estang, c'est à ce coup qu'il faut que chacun s'évertue de bien faire. Le Roi se veut servir de nous contre ceux qui depuis tant d'années troublent son Etat, et pour ce il nous a accordé un passage sur la rivière de Loire. Je lui ai promis de le bien et fidèlement servir avec nos amis:

je vous tiens du nombre et m'assure qu'à une si belle occasion vous ne voudriez faillir. Je vous prie donc incontinent me venir trouver avec vos armes et chevaux droit au Pont-de-Cé; car de demeurer au logis tandis que nous serions aux mains avec ces Messieurs [1], et qu'il y a une trève générale accordée entre lui [2] et nous, je ne le puis croire. Assurez-vous que vous serez le très-bien venu et reçu.

C'est à ce coup qu'il faut venir; m'assure que vous ne me manquerez, puisque je vous en prie.

Votre bien affectionné ami.

HENRY.

A Bressuire. ce 8e jour d'avril.

A Monsieur de Lestelle.

1589, 19 avril.

Crapaud, que voulez-vous dire; il n'est pas temps peut-être de venir? Votre frère dit que si, et Lavardin est aussi gros que vous, pour le moins. Laissons raillerie. Ne vous excusez, ce n'en est pas la saison. Mais si vous m'aimez, et si vous voulez que je le croie, montrez l'exemple aux autres. Je te prie, Crapaud, viens-moi trouver et amène ce que tu pourras ou ce que tu voudras; car en quelque façon que je te voie, tu seras le bienvenu. Ce que nous avons fait jusques ici n'est pour rien compté, au prix de ce que nous ferons asteure. A Dieu : Viçouse vous verra : Viçouse vous dira tout. De Saumur, ce 19e avril.

Votre plus affectionné maître et ami,

HENRY.

---

[1] De la Ligue.
[2] Le Roi.

A Monsieur du Plessis-Mornay [1].

1589, 30 avril.

Monsieur du Plessis, la glace a été rompue, non sans nombre d'avertissemens que, si j'y allois [2], j'étois mort. J'ai passé l'eau [3] en me recommandant à Dieu, lequel par sa bonté ne m'a pas seulement préservé, mais fait paroître au visage du Roi une joie extrême; au peuple, un applaudissement non pareil, même criant : *Vivent les Rois*, de quoi j'étois bien marri. Il y a eu mille particularités que l'on peut dire remarquables [4]. Envoyez-moi mon bagage, et faites avancer toutes nos troupes. Le duc de Mayenne avoit assiégé Châteaurenaud; sachant ma venue, il a levé le siége, sans sonner que la sourdine, et s'en est allé à Montoire et Lavardin. Demain vous aurez plus de nouvelles. A Dieu.

Du faubourg de Tours, où est le quartier de notre armée, ce 30e avril 1589.

Votre affectionné maître et meilleur ami,

HENRY.

---

[1] Du Plessis-Mornay était le principal publiciste du roi de Navarre et l'un de ses principaux conseillers. Comme tous les hommes remarquables de ces vigoureuses générations d'autrefois, il était à la fois capitaine, diplomate, administrateur, politique et écrivain. Fervent huguenot, il commença à se séparer de Henri IV au moment de son abjuration et perdit une grande partie de son crédit.

[2] Trouver le Roi, au château de Plessis-lez-Tours. (voy. p. 114).

[3] La Loire.

[4] « Il est incroyable la joie qu'un chacun montra avoir de cette entrevue, et avec quelles acclamations de liesse elle fut poursuivie : car il s'y trouva une telle foule, concours et affluence de peuple, nonobstant tout l'ordre qu'on s'essayât à y donner, que les deux Rois furent un grand quart-d'heure, dans l'allée du parc dudit Plessis, à se tendre les bras l'un et l'autre, sans se pouvoir joindre et approcher, tant la presse y étoit grande et le bruit des voix du peuple résonnant, qui crioit à grande force et exaltation : *Vive le Roi, Vive le roi de Navarre, Vivent les Rois !* Enfin, s'étant joints, ils s'embrassèrent très-amoureusement, même avec larmes, principalement le roi de Navarre, des yeux duquel on les voyoit tomber grosses comme pois, de grande joie qu'il avoit de voir le Roi. » (*P. de Lestoile.*)

A Madame la comtesse de Gramont.

1589, 18 mai.

Mon âme, je vous écris de Blois, où il y a cinq mois que l'on me condamnoit hérétique et indigne de succéder à la couronne, et j'en suis asteure le principal pilier. Voyez les œuvres de Dieu, envers ceux qui se sont toujours fiés en lui! Car y avoit-il rien qui eût tant apparence de force qu'un arrêt des Etats? Cependant j'en appelois devant Celui qui peut tout [1], qui a revu le procès, a cassé les arrêts des hommes, m'a remis en mon droit, et crois que ce sera aux dépens de mes ennemis [2]. Ceux qui se fient en Dieu et le servent ne sont jamais confus [3]. Je me porte très-bien, Dieu merci, vous jurant avec vérité que je n'aime ni honore rien au monde comme vous [4], et vous garderai fidélité [5] jusques au tombeau. Je m'en vais à Beaugency, où je crois que vous ouïrez bientôt parler de moi [6]. Je fais état de faire venir ma sœur bientôt. Résolvez-vous de venir avec elle [7]. Le Roi m'a parlé de la Dame d'Auvergne [8]; je crois que je lui ferai faire un mauvais saut. Bonjour, mon cœur, je te baise un million de fois. Ce 18e mai. Celui qui est lié avec vous d'un lien indissoluble.

---

[1] *Ainsi font bien d'autres*, a ajouté Corisande dans les interlignes. Toute la lettre est ainsi commentée par elle, et ses observations indiquent une disposition d'esprit peu bienveillante pour son royal amant.

[2] *Tant mieux pour vous.*

[3] *Voilà pourquoi vous y devriez songer.* — Confus, confondus.

[4] *Il n'y a rien qui y paroisse.*

[5] Corisande a ajouté au commencement de ce mot : *l'in* — et quand le mot est ainsi devenu *l'infidélité*, elle dit alors : *Je le crois.*

[6] *Je n'en doute point : d'une ou d'autre façon.*

[7] *Ce sera lorsque vous m'aurez donné la maison que m'avez promise près de Paris, que je songerai d'en aller prendre la possession et de vous en dire le grand merci.*

[8] Marguerite de Valois, alors retirée au château d'Usson.

A la même.

1589, 21 mai.

Vous entendrez de ce porteur l'heureux succès que Dieu nous a donné au plus furieux combat qui se soit fait de cette guerre [1]. Il vous dira aussi comme M. de Longueville, de la Noue et autres ont triomphé près de Paris. Si le Roi use de diligence, comme j'espère qu'il fera, nous verrons bientôt les clochers de Notre-Dame de Paris. Je vous écrivis, il n'y a que deux jours, par Petit-Jean. Dieu veuille que cette semaine nous fassions encore quelque chose d'aussi signalé que l'autre. Mon cœur, aimez-moi toujours comme vôtre, car je vous aime comme mienne [2]. Sur cette vérité, je vous baise les mains. A Dieu, mon âme. C'est le 21e mai. De Beaugency.

Au Roi mon souverain seigneur.

1589, 6 juin.

Mon maître [3], vous savez comme le comte de Soissons s'étoit gouverné en mon endroit; si n'ai-je pour cela laissé de porter un regret infini du désastre qui lui est arrivé [4], que je puis appeler ainsi, tant pour la façon de sa prise, que pour celui qui l'a pris. Dieu l'a puni justement pour sa présomption; si son maître punissoit sa jeunesse, ce seroit

[1] Les ducs de Mayenne et d'Aumale à la tête des Ligueurs avaient attaqué le faubourg Saint-Symphorien à Tours, les 8 et 9 mai, et avaient été repoussés par le comte de Châtillon, fils de Coligny.

[2] Ici Corisande a ajouté : « *Vous n'êtes à moi, ni moi à vous.* »

[3] C'est ainsi qu'au temps de leur jeunesse, le roi de Navarre appelait amicalement Henri III. Après leur réunion au Plessis-lez-Tours, le roi de Navarre cessa d'appeler le Roi monseigneur et reprit l'ancienne appellation.

[4] Le duc de Mercœur venait de le faire prisonnier à Château-Girons, près de Rennes.

trop. Ayez donc pitié de lui ; et asteure qu'il sera sage à ses dépens, retirez-le, vous en avez plusieurs moyens en votre main. Il a cet honneur de vous appartenir [1] ; vous obligerez toute sa race, non à vous servir, car ils le vous doivent, mais à vous aimer, qui est une chose à quoi les obligations forcent. Je ne le dis pour moi, car je vous jure devant Dieu que je n'aimerois un frère comme je vous aime. Pardonnez-moi ce hardi langage ; une douzaine des principaux de votre royaume vous le pussent-ils dire avec autant de vérité que je fais !

Mon avis sur ces circonstances est que, tant que vous ferez de diverses armées, il ne faut douter que ne soyez sujet à tels accidens. Je dirai donc que Votre Majesté doit avoir un chef aux provinces où il n'y en a point, avec ce qu'il lui faut seulement pour conserver ce que vos serviteurs tiennent, et faire que ce qu'il y aura de plus vienne tout à vous. Car rabattant l'autorité du chef, les membres ne sont rien. Ceux que vous envoyez aux provinces veulent tous vous acquérir quelque chose, et par là se rendre recommandables. C'est un juste désir, mais non propre pour votre service asteure. Trois mois de défensive par vos serviteurs, et vous employer ce temps à assaillir, vous mettent non du tout hors de peine, mais vos affaires en splendeur et celle de vos ennemis en mépris, grand chemin de leur ruine. Je puis vous donner ce conseil plus hardiment que personne ; nul n'a tant d'intérêt à votre grandeur et conservation que moi, nul ne vous peut aimer tant que moi, nul n'a plus expérimenté ceci que moi, à mon grand regret. Lorsque nous oyions dire : le Roi fait diverses armées, nous louions Dieu et disions : Nous voilà hors de danger d'avoir du mal. Quant nous entendions : le Roi assemble ses forces et vient en personne, et ne fait qu'une armée, nous nous estimions, selon le monde, ruinés. Votre Majesté juge sur cette comparaison la justice des deux causes ; la différence

[1] Le comte de Soissons était de la famille des Bourbons, branche de la maison de France.

de l'établissement, du parti ; lesquels sont le plus aguerris. L'on dira : mais ils ont les capitales villes. Ce sont les aspics qu'ils nourrissent en leur sein, qui les tueront, si ce que dessus est fait ; mais si on leur donne loisir, ils ruineront et vous et eux. Mon maître, gardez cette lettre pour, si vous me croyez et qu'il vous en arrive mal, me le reprocher ; aussi qu'elle me serve d'acte de ma fidélité, si vous ne me croyez et que vous en trouviez mal. Montrez cet avis à qui il vous plaira. Je voudrois avoir donné beaucoup et être près de Votre Majesté, pour alléguer mille raisons qui font pour moi, qui seroient trop longues à écrire. Voici un coup de partie : résolvez mûrement et exécutez diligeamment. J'attendrai votre commandement comme

Votre très-humble et très-obéissant sujet et serviteur,

HENRY.

Au même.

1589, 7 juin.

Mon maître, je vous avois écrit hier, tant pour le pauvre comte de Soissons, que mon avis sur ces circonstances. J'approuve l'élection du prince de Dombes[1] pour la Bretagne, et encore plus que votre voyage n'est retardé[2], car le bruit couroit partout qu'alliez en Bretagne ; j'en étois enragé[3], car pour regagner votre royaume, il faut passer sur les ponts de Paris. Qui vous conseillera de passer par ailleurs n'est pas bon guide. Mon maître, ayez pitié du comte de Soissons ; qu'il ne soit privé, par une longue prison, de vous faire service, et de s'en rendre capable en l'exerçant. Bien que ce

[1] Henri de Bourbon, prince de Dombes, fils aîné du duc de Montpensier. Nommé gouverneur de Bretagne, il lutta d'abord avec avantage contre le duc de Mercœur, mais il fut battu par lui, en 1592, à la bataille de Craon.

[2] N'est pas seulement différé, mais ne se fera pas.

[3] Si le Roi va en Bretagne, il est ruiné, écrivait le roi de Navarre à Du Plessis-Mornay. Les raisons : ses ennemis feront courre le bruit qu'il fuit devant M. de Mayenne, etc. (Lettre du 24 mars 1589.)

porteur désirât de vous porter les fruits de son labeur, si l'ai-je expressément dépêché pour le sujet de mon cousin, le comte, à qui je veux rendre ce que je crois qu'il ne pense pas. Mon maître, vous répondrez pour moi de mon bon naturel. M. de Marolles vous contera toutes nouvelles. Je remets le tout sur lui. Bonjour, mon maître; Dieu vous donne ce que je vous désire, et vous serez le plus heureux prince du monde. De Villiers, ce 7e.

Votre très-humble et très-obéissant sujet et serviteur,

HENRY.

A Malet,

Conseiller, trésorier et receveur général de mes maisons et finances, à la Rochelle.

1589, 8 juin.

Malet, j'envoie par delà Pierre, présent porteur, garçon de ma garde-robe, pour chose que je lui ai commandée; et pour ce qu'il y pourra séjourner jusques à ce que je le mande, ne faillez de lui fournir l'argent qui lui sera nécessaire pour la dépense et ce dont il aura besoin, et du tout en ferai expédier les mandemens nécessaires pour vos comptes; et ce pendant vous pourrez garder cette-ci, laquelle n'étant à autre fin, sur l'assurance que vous n'y ferez faute, je prierai Dieu vous avoir, Malet, en sa sainte et digne garde. De Villiers en Beauce, ce 8e jour de juin 1589.

« Votre meilleur maître et assuré ami,

» HENRY.

» Armagnac[1] dit que je n'ai point de chemises, envoyez » m'en[2]. »

---

[1] Jean d'Armagnac, premier valet de chambre du roi de Navarre.
[2] Ce qui est entre guillemets est de la main de Henri IV.

A Madame la comtesse de Gramont.

1589, 24 juin.

Vraiment, j'appréhende de vous écrire, car vos lettres me témoignent que n'y prenez pas beaucoup de plaisir. Dieu bénit de plus en plus mes labeurs ; nous prîmes hier Pluviers [1], et crois qu'Etampes suivra de près. Ce porteur vous contera si bien comme tout va, que j'aurois peur de vous importuner par vous en écrire le discours. Peguilain [2], lieutenant de votre fils, a envoyé vers M. d'Epernon pour demander pour lui la compagnie. Je m'y trouvai et en rompis le coup ; pourvoyez-y, car le Roi fera servir ladite compagnie de votre fils, ou ici, ou auprès du Maréchal. Choisissez. Votre homme n'est encore venu pour le fait de l'évêché. Quoique me fassiez, si n'aimé-je ni honoré-je rien que vous au monde. Sur cette vérité, je vous baise les mains un million de fois. De Pluviers, ce 24e juin.

A la même.

1589, 14 juillet.

J'attends votre fils, qui n'est loin. Toutefois, ce qu'il a à faire est le plus dangereux. Il s'accompagnera de quelques troupes qui me viennent. Nous sommes devant Pontoise, que je crois que nous ne prendrons pas. L'on l'a attaqué contre mon opinion ; les plus vieux ont été crus. J'ai peur qu'ils revoyent. Hautefort fut tué hier, qui est perte pour la Ligue [3]. Les ennemis et nous avons été en bataille tout ce jourd'hui, pêle-mêle, la rivière entre deux. Leurs troupes

[1] Nom ancien de Pithiviers.

[2] C'est ainsi qu'on prononçait et écrivait le nom actuel de Puy-Guilhem.

[3] Ce fut une telle perte pour la Ligue, que la mort de M. de Hautefort et la blessure de M. d'Alincourt, gouverneur de Pontoise, amenèrent aussitôt la capitulation de la ville.

ne sont pas égales aux nôtres, ni en nombre, ni en bonté. L'Isle-Adam s'est rendu anuy [1], qui est un pont sur la rivière d'Oise. J'y vais loger demain. Il n'y a plus d'eau entre M. du Maine et moi ; il est à Saint-Denis. Nous nous joindrons aux Suisses dans six jours. M. de Longueville et de la Noue les mènent. Bien que nous soyons jour et nuit à cheval, si est-ce que nous trouvons cette guerre bien plus douce ; l'esprit y est plus content [2]. Devant hier je fis voir mes troupes au Roi, passant sur le pont de Poissy. Je lui montrai douze cens maîtres et quatre mille arquebusiers. Mon cœur, j'enrage quand je vois que vous doutez de moi, et de dépit je ne tâche point de vous ôter cette opinion. Vous avez tort, car je vous jure que jamais je ne vous ai aimée plus que je fais, et aimerois mieux mourir que de manquer à rien que je vous aie promis. Ayez cette créance et vivez assurée de ma foi. Bonsoir, mon âme, je vous baise un million de fois. Ce 14e juillet, du camp, à Pontoise.

A Monsieur de Souvré [3].

1589, 1er août.

Après de nombreux succès remportés sur les Ligueurs, Henri III joint au roi de Navarre et aux Suisses, arriva le 30 juillet devant Paris et campa sur les hauteurs de Saint-Cloud. « Ce seroit grand dommage, disait le Roi, de ruiner une si belle et bonne ville ; toutefois, il faut que j'aie raison des rebelles qui sont dedans ; c'est le cœur de la Ligue, c'est droit au cœur qu'il faut la frapper. » Paris n'avait pour se défendre que les 10,000 hommes de Mayenne ; mais la démagogie turbulente, qui suivait les chefs de la Ligue, trouva dans Jacques Clément l'assassin qui devait traduire en action les haines féroces qui animaient ces foules exaspérées par la peur.

Monsieur de Souvré, la prospérité des affaires du Roi,

[1] Aujourd'hui.

[2] Le futur roi, et grand roi de France, devait être en effet content de ne plus être un rebelle.

[3] Gilles de Souvré, marquis de Courtenvaux, mort en 1626, âgé de quatre-vingt-quatre ans. Il était alors gouverneur de Tours. Serviteur dévoué de Henri III, il était très-aimé du roi de Navarre, qui plus tard le nomma gouverneur du Dauphin.

après la reddition de Pontoise et la prise du pont de Saint-Cloud, que les Ligueurs ont quitté lâchement, a bien cuidé[1] être changée par le plus malheureux acte qui fut jamais commis ; mais Dieu a préservé Sa Majesté miraculeusement pour rendre, comme je crois, ses ennemis plus coupables et en avancer la ruine. La résolution de cet hypocrite cafard s'est exécutée ; le coup s'est donné, mais il n'a pas porté comme il espéroit ; tellement que nous sommes assurés de la guérison. Vous pouvez penser quel ennui ce nous a été du commencement. J'étois près les faubourgs Saint-Germain quand le Roi m'a mandé que je le vinsse trouver. Etant arrivé, il m'a commandé de tenir le Conseil. Cet acte au reste nous a tous redoublé le courage et le désir de le venger sur la tête de ses ennemis, qui voyant leur dessein n'avoir réussi à leur gré, en créveront de dépit et sentiront bientôt l'horreur de leur jugement. Tenez toutes choses dans votre gouvernement en état, qu'il n'y arrive aucune altercation ; vous ayant bien voulu écrire la présente pour vous témoigner que Sa Majesté est hors de danger[2], et que dans six jours Elle pourra monter à cheval. Assurez-vous aussi, Monsieur de Souvré, de mon amitié, et croyez que je suis

Votre plus affectionné et meilleur ami,

HENRY.

A Saint-Cloud, ce premier d'août.

L'avis que j'ai eu de la disposition du Roi, depuis la présente écrite, me fait maintenant changer de style, étant les chirurgiens en grand doute de sa guérison. S'il en avient faute (que Dieu ne veuille !), je te prie, mon ami, de me vouloir être tel que je me suis toujours promis. Je m'assure qu'un bon cœur n'aimera jamais la Ligue, ayant fait un si malheureux acte. Croyez Lambert de ce qu'il vous dira de ma part, et que n'aurez jamais un meilleur ami que moi.

---

[1] A bien cru.
[2] Ce fut d'abord l'avis des chirurgiens.

A Monsieur de Grillon.

1589, au commencement d'août.

Parmi la presse de mille et mille affaires, si aurez-vous ce mot de ma main, pour vous assurer combien je prise l'affection que vous m'avez toujours gardée. Vous aurez beaucoup de regret à notre commune perte ; vous avez perdu un bon maître, mais vous éprouverez que j'ai succédé en la volonté qu'il vous portoit. A Dieu.

HENRY.

A ma cousine la duchesse de Montmorency [1].

1589, au commencement d'août.

Ma cousine, Charetier [2] vous dira ce qu'il me semble que l'on doit faire pour vos sujets de Montmorency. J'ai vu ce que l'on vous mande de Languedoc [3], de quoi je suis très-aise. La mutation de règne ne diminuera point à mon cousin M. le Maréchal l'envie de bien faire, car il sait bien que je l'aime mieux que ne faisoit pas l'autre. Je vous verrai demain, qui me fera finir. Bonjour ma cousine.

HENRY.

A Madame la comtesse de Gramont.

1589, 9 septembre.

Mon cœur, c'est merveille de quoi je vis au travail que j'ai. Dieu ait pitié de moi et me fasse miséricorde, bénissant mes labeurs, comme il fait en dépit de beaucoup de gens ! Je me porte bien, et mes affaires vont bien, au prix de ce

[1] Antoinette de la Marck, femme de Henri Ier, duc de Montmorency, maréchal de France, gouverneur du Languedoc.
[2] Secrétaire du duc de Montmorency.
[3] Où se trouvait le duc de Montmorency, qui en était gouverneur.

que pensoient beaucoup de gens. J'ai pris Eu. Les ennemis qui sont forts, au double de moi, asteure, m'y pensoient attraper ; ayant fait mon entreprise, je me suis rapproché de Dieppe et les attends à un camp que je fortifie. Ce sera demain que je les verrai, et espère avec l'aide de mon Dieu, que s'ils m'attaquent, ils s'en trouveront mauvais marchands. Ce porteur part par mer ; le vent et mes affaires me font finir, en vous baisant un million de fois. Ce 9e septembre, dans la tranchée à Arques.

A Monsieur de Vivans[1].

1589, 23 septembre.

Monsieur de Vivans, je m'étonnerois d'avoir si longtemps demeuré sans entendre de vos nouvelles, n'étoit que je m'assure que la difficulté des chemins en est la seule cause, comme ce l'est aussi de ce que vous n'avez plus souvent des miennes. Je pensois toujours me rapprocher de la rivière de Loire, et lorsque les passages de là à vos quartiers ne seroient plus si mal aisés, mais mon séjour a été de deçà plus long que je ne pensois : premièrement par occasion, pour y recouvrer plusieurs petites places que y tenoient les ennemis, qui incommodoient fort le pays ; et depuis par force, parce que le duc du Maine et tous ses parens, avec toutes les plus grandes forces qu'ils pourroient avoir de longtemps, m'y sont venus trouver et fermer mon passage, publiant déjà la chose que j'espère en Dieu qui ne leur adviendra jamais[2]. Il y a quinze jours que leur armée n'est point à plus de trois lieues de moi. Il y en a huit entiers

[1] Geoffroy de Vivans, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur du Périgord et du Limousin, tué d'un coup de mousquet en 1592.

[2] Le duc de Mayenne avait écrit à tous les princes étrangers qu'il tenait le roi de Navarre acculé dans un coin, d'où il ne pouvait sortir qu'en se rendant à lui ou en se jetant à la mer. Madame de Montpensier annonçait qu'avant huit jours on amènerait en triomphe à Paris le Béarnais garrotté ; on louait fort cher et on pavoisait les fenêtres du faubourg Saint-Antoine, pour le voir passer quand on le conduirait à la Bastille.

que nous sommes logés à deux arquebusades les uns des autres. Je ne vous dirai point ici les particularités de ce qui s'est passé [1]; j'ai mieux aimé le vous faire voir en un mémoire que j'en ai fait rédiger par écrit et à la vérité, que je vous envoie. Par où vous verrez qu'ils ne se sont guères bien servi de leur avantage [2], lequel j'espère qu'ils ne garderont pas longtemps, et qu'il commencera à tourner de mon côté dans trois ou quatre jours que mes cousins, le comte de Soissons, de Longueville et maréchal d'Aumont seront joints à moi avec plus de deux mille bons chevaux et dix mille hommes de pied qu'ils amènent avec eux, compris les Reîtres qu'a amenés Tisels Schomberg et les Suisses que je leur avois laissés. J'attends aussi en même temps quatre mille Anglois que m'envoie la reine d'Angleterre. Quand tout cela sera joint ensemble, la troupe sera assez bonne pour leur donner de l'exercice, comme c'est bien mon intention de le faire. Mais la façon dont ils se sont comportés aux précédentes occasions me fait soupçonner qu'ils ne feront point de conscience de ne nous attendre pas. Je ne leur en donnerai pas la peine, si je puis, et serai à eux de si bonne heure, que la patience n'en sera pas longue. Je prévois que tout ce que je vous en dis ne fera que vous accroître le regret que vous aurez de ne vous pouvoir trouver en cette occasion. Je le regrette autant que vous le sauriez faire, tant pour le contentement que j'aurois de vous voir près de moi, que parce que je sais que vous y seriez très-utile. Mais mes affaires sont en tel état que en quelque part de mon royaume que soient mes serviteurs, ils trouvent assez de quoi s'occuper. J'ai prou [3] de sujets de connoître avec quelle affection vous le faites, aux occasions

[1] La bataille d'Arques, suite d'engagements et de rencontres qui durèrent quinze jours, pendant lesquels Mayenne et ses 30,000 hommes ne purent venir à bout de forcer Henri IV et ses 7,000 soldats retranchés dans le camp d'Arques. La journée principale. celle qui porte le nom de bataille d'Arques, est du 21 septembre.

[2] Leur nombre.

[3] Beaucoup.

qui se présentent. J'espère que vous connoîtrez aussi quelque jour que j'aurai eu bonne souvenance; car si je reçois quelque contentement de ce qu'il a plu à Dieu m'appeler à plus grande fortune, c'est principalement pour le désir que j'ai d'en faire part à mes bons et anciens serviteurs, au nombre desquels vous savez que je vous ai toujours reconnu, et des premiers. C'est ce que je vous dirai pour cette fois : sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Vivans, en sa sainte et digne garde. Ecrit au camp d'Arques, ce vingt-troisième jour de septembre 1589.

HENRY.

A Monsieur de Harambure[1].

1589, 1er novembre.

Après la bataille d'Arques, Henri IV se porta sur Paris et enleva, le 1er novembre, après un rude combat, les faubourgs de Paris qui furent livrés au pillage. La Noue essaya le lendemain de s'emparer de la Cité, pendant que M. de Harambure attaquait la porte Saint-Germain ; cette double attaque échoua, et Mayenne arrivant, le 3 novembre, Henri IV décampa et se retira à Tours.

Borgne, prenez quarante ou cinquante maîtres, et allez donner jusques dans les portes de Paris. Il faut en savoir des nouvelles, car l'on tient que l'armée des ennemis revient là. Ce porteur est brave et gentilhomme d'honneur; il sait tout le pays. Bonsoir, Borgne, menez trente arquebusiers.

Votre meilleur maître,

HENRY.

---

[1] Jean de Harambure, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi de Navarre, avait été élevé avec lui dès l'enfance; aussi le Roi l'aimait-il beaucoup et le traitait avec une grande familiarité. Après l'avénement de Henri IV, il fut nommé grand giboyeur de sa maison, commandant de sa compagnie de chevau-légers et gouverneur de Vendôme. M. de Harambure mourut en 1624. Le musée de Versailles possède un joli portrait de l'ami de Henri IV.

[2] M. de Harambure avait perdu un œil dans un combat livré dans les derniers jours de 1588. (Voyez la lettre du 1er janvier 1589.)

A Monsieur de Grillon.

1589, 6 novembre.

Monsieur de Grillon, pour la multitude d'affaires desquelles j'étois chargé lorsque j'envoyai Mont-Basin par delà, je n'eus le moyen de vous écrire; bien lui commandai-je de vous voir de ma part et me rapporter de vos nouvelles : à quoi j'estime qu'il a satisfait, puisqu'il m'a dit que vous vous portiez mieux, de quoi j'ai été infiniment aise. J'ai commandé au sieur de la Borde, que j'ai chargé de cette-ci, de vous voir de ma part, vous dire de mes nouvelles, et comme nous avons été trois jours aux faubourgs de Paris, et comme j'espère de vous voir bientôt, puisque nous tournons la tête vers la rivière de Loire. Ce pendant, assurez-vous toujours de mon amitié, et croyez que vous trouverez en moi ce que vous avez perdu au feu Roi, mon seigneur et frère : et sur ce, je prie Dieu vous avoir, Monsieur de Grillon, en sa sainte garde. Ecrit au camp d'Etampes, ce sixième jour de novembre 1589.

HENRY.

A Monsieur du Plessis-Mornay.

1589, 7 novembre.

Après son avénement, Henri IV se trouva dans une position plus que difficile, et pour la surmonter, il lui fallut les fortes qualités dont il était doué, une confiance illimitée dans la justice de sa cause et la grâce de Dieu, et surtout son ardent patriotisme. Les Catholiques exigeaient qu'il abandonnât les Protestants ; les Protestants voulaient qu'il renvoyât les Catholiques. Dût le pays y périr, les uns et les autres ne voulaient que le triomphe de leur parti. Nous avons revu depuis cet entêtement antipatriotique des partis, mais nous n'avons pas retrouvé Henri IV pour dompter leur entêtement. Henri IV garda les ministres de Henri III et les grands officiers de la Couronne, et se manifesta ainsi à tous comme son successeur ; il conserva bon nombre de Catholiques dans son armée, surtout après que M. de Givry lui eût dit : « Vous êtes le roi des braves, et il n'y a que les poltrons qui vous quitteront. » Il eut plus

de peine avec les Huguenots, dont l'esprit étroit ne pouvait s'accommoder aux larges vues du Roi ; il chercha à les calmer, et pour ce faire écrivit à un de leurs principaux chefs, du Plessis-Mornay, la lettre suivante :

Monsieur du Plessis, depuis un mois il a passé certain bruit de quelque remuement qu'on s'est efforcé de faire en un colloque tenu à Saint-Jean, tendant à l'élection d'un nouveau protecteur de nos églises [1], fondé sur l'incertitude de ma persévérance en la Religion, sur la conservation des personnes, et entremise ou direction des affaires d'icelle; comme si je m'étois du tout jeté entre les bras des uns et que j'eusse quitté ou abandonné les autres; entre lesquels y a des malcontens qui se servent de tous les artifices qu'ils peuvent pour y attirer nos églises de deçà. Vous savez ce que l'on brassoit sous main à la dernière assemblée tenue à la Rochelle. Ceux-là pensent avoir maintenant trouvé l'occasion tout à propos, pour la prendre au poil, et en épluchant mes actions et déportemens, m'accuser d'inconstance, et, sous prétexte d'icelle, parvenir à leurs desseins. Il n'est pas que vous n'en ayez ouï parler; mais comme celui qui sait les choses passées, et qui peut autant que nul autre répondre de ma résolution, je vous prie tenir les dites églises et toutes autres personnes que pourrez, averties que telles procédures sont illicites, pleines de calomnies et de mensonge. Je sais que les gens de bien vous croiront, et leur montrant cette lettre y ajouteront foi. Car si je connoissois particulièrement ceux qui ourdissent telles entreprises, je leur écrirois; mais encore afin de les rendre plus capables des choses passées, je vous dirai qu'incontinent après la mort du feu Roi, ses serviteurs catholiques me vinrent trouver, me reconnoissant pour son successeur légitime et me firent, à la vérité, démonstration de beaucoup d'affection. Le seul scrupule de leur religion les retenoit : sur quoi, après plusieurs contestations, je fis

[1] Le vicomte de Turenne et le duc de Thouars cherchaient à se faire élire.

la protestation qu'avez vue [1], pour les conserver sous mon obéissance et l'Etat tout ensemble; car c'étoit la plupart officiers de la couronne. A cela j'eus les sieurs de Châtillon, de la Noue, de Beauvais-la-Nocle, de Guitry et plusieurs autres pour témoins et conseillers. On se plaint de ces mots *que Dieu absolve* [2], insérés dans la dite protestation; ils en furent par moi rayés, et ne se trouveront point en l'original. Je ne puis pas empêcher ceux qui en ont envoyé des copies de l'avoir ajouté ou baillé à l'imprimeur. Ils disent que j'ai démis les officiers de la Religion qui vivoient avec quelque commodité, employés en de petites charges, que les ministres ne sont plus payés, que les commissaires pour l'exécution de la trève ont, contre le contenu d'icelle, remis les offices royaux, l'exercice de la religion romaine [3]; qu'on veut anéantir l'établissement des chambres [4]; bref, qu'en la religion, en la justice et aux finances, leur condition est pire qu'elle n'étoit du vivant du feu Roi, qui n'eût touché à ces choses, ains les eût laissées en l'état qu'elles étoient, ne se ressentant aucunement de l'accroissement de ma dignité, ni de la faveur qu'on se promettoit à mon avénement à cette couronne; qu'ils ne voient aucun acheminement à la paix, étant jà la trève plus que demi-passée et les six mois bien avancés.

Voilà ce dont ils font semence et fondement pour faire naître ou bâtir un nouveau protecteur. Je ne sais qui pourroit être cestui-là, qui ait tant exposé sa vie aux dangers, son labeur et ses biens, pour me priver de cet office, à présent confus [5] avec ma dignité, et lorsque j'ai plus de moyen de le rendre plus illustre et plus assuré pour eux que jamais.

[1] Il s'agit de la déclaration du 4 août, par laquelle Henri IV jurait de conserver la religion catholique et s'engageait à se faire instruire par un bon et légitime concile général ou national.

[2] En parlant de Henri III. Les Protestants regardaient ces mots comme une sorte de déclaration de catholicisme.

[3] Il y a sans doute ici quelque chose de passé dans le texte de cette lettre publiée par du Plessis-Mornay dans ses Mémoires.

[4] Des chambres mi-parties établies dans les parlements.

[5] Confondu.

De dire que c'est pour doute que je veuille changer de religion, j'ai persisté, grâces à Dieu, constamment jusqu'à cette heure; mais chacun sait les brouilleries et difficultés que j'ai eues à mon avénement, et que j'ai encore; combien de personnes farouches j'ai eu à apprivoiser, en leur ôtant de la fantaisie que je ne tâchois qu'à m'établir, pour puis après renverser leur dite religion; la peine que j'ai eu de retenir la plupart de nos Suisses et beaucoup de la noblesse, qui menaçoient de prendre parti avec la Ligue, à regagner le peuple, presque partout séduit et dévoyé par les séditieux sermons des prêcheurs. Ce non obstant, au milieu de ces travaux et au plus fort de mes affaires, une bonne partie des nôtres m'a laissé, et quelque prière ou remontrance dont j'aie usé, ils ont voulu retourner chez eux. Je ne les ai point pourtant oubliés, les aimant tous autant que je fis jamais; mais comme j'avois promis de ne pourvoir aux charges d'aucunes personnes de la Religion de six mois, il a été bien raisonnable de communiquer et conférer plus ordinairement avec ceux que j'ai trouvés établis qu'avec les autres qui n'avoient aucune administration, joint leur fidélité et affection, pour laquelle je ne pouvois moins que les continuer.

Quant à la paix et la condition en laquelle on se plaint être pirement traité que l'on n'eût été du vivant du feu Roi, avec autres mécontentemens que l'on se forge, vous savez, M. du Plessis, que ma résolution étoit, il y a deux mois, d'aller à Tours, pour, avec mon Conseil et ma Cour de parlement, pourvoir à toutes ces choses et à tous moyens de rendre mes sujets d'une et d'autre religion satisfaits et de mes promesses et du bon traitement qu'ils pouvoient espérer de moi. Pour cet effet, j'avois divisé mon armée en trois; l'une pour l'Ile-de-France, l'autre pour la Champagne et la Bourgogne, retenant la troisième près de moi. Mais comme je pensois passer au Pont-de-l'Arche, étant conseillé d'aller assurer ma ville de Dieppe, et pour tirer plusieurs commodités dont j'ai été secouru par ma bonne

sœur la reine d'Angleterre, voici l'armée du duc de Mayenne, avec laquelle j'ai toujours été depuis aux mains. Vous savez les exploits qui se sont passés; je n'en dirai rien davantage, sinon que j'y ai grandement éprouvé la faveur et assistance de Dieu, et n'ai point intermis [1] l'exercice de la Religion partout où j'ai été, tellement que telle semaine sept prêches se sont faits à Dieppe par le sieur d'Amours. Est-ce de là donner argument ou indice de changement? Si je n'ai parlé si souvent ou caressé ceux de la Religion, comme ils désiroient, la gravité de tant d'affaires m'en pouvoit dispenser; si je n'ai pourvu à toutes leurs nécessités, le pouvois-je faire de moi-même en un tel changement, et ayant une telle armée sur les bras? Cependant l'impatience de telles gens, qui ne voient ni considèrent mes actions, qui voudroient que je bandasse l'arc de mes affaires à la corde de leurs passions, ou bien que je leur rendisse compte de mes conseils, et qui voudroient encore me donner loi en ce qui dépend de l'administration que Dieu m'a commise, tâche de séparer de moi ceux avec lesquels j'ai si longtemps conversé, ceux que je pense m'être doublement acquis, ceux que j'aime d'un amour paternel et desquels la conservation ne sauroit être si chère à personne qu'à moi. C'est assez pour vous qui savez mes affaires. Je vous donne toute créance pour écrire et dire sur ce sujet ce que connoîtrez être de la vérité, selon les circonstances du temps et des personnes que vous jugerez convenables et capables de ces raisons. A Dieu, Monsieur du Plessis, auquel je prie vous avoir en sa sainte garde. Au camp d'Etampes, ce 7e novembre 1589.

HENRY.

---

[1] Mis un intervalle, une discontinuation.

A Madame la comtesse de Gramont.

1589, vers le 20 novembre.

Mon cœur, ne doutez pas que je ne prenne bien garde à moi, mais ma principale assurance est en Dieu, qui me gardera par sa grâce. Votre fils sera ici anhuy [1], du tout guéri. Nous sommes devant Vendôme, que j'espère prendre demain, et veux nettoyer les environs de Tours, devant qu'y aller. Il n'est pas croyable les menées qui se font partout; je dis dedans nous-mêmes; le diable est déchaîné. Dieu sera sur tout, par conséquent mes affaires iront bien, car j'ai en lui toute ma confiance. Soyez toujours assurée de ma foi, elle est inviolable. Bonjour, mon âme, je m'en vais aux tranchées. Je te baise un million de fois. Nos Reîtres sont entrés en Champagne, c'est-à-dire les trois mille, et cinq mille Lansquenets [2]; car la grande levée ne viendra qu'en juin. Dans deux jours, j'y envoie le maréchal d'Aumont pour les employer en Lorraine, jusqu'à ce qu'ayant fait mes affaires à Tours, je les puisse aller joindre, qui sera à la mi-décembre, et pense vous pouvoir assurer que dès la fin de janvier je serai dans Paris. A Dieu.

A Monsieur de Souvré.

1589, 25 novembre.

Monsieur de Souvré, tout hier je séjournai en cette ville pour attendre nouvelles de Montrichard [3]; maintenant je monte à cheval pour m'en aller droit au Mans. Assurez ceux du dit Montrichard que si cette fois ils font les trompeurs, que je les ferai tous pendre; et leur envoyez la présente

[1] Aujourd'hui.
[2] Soldats de pied, levés en Allemagne.
[3] M. de Marolles venait de s'emparer de cette petite ville et de là les Ligueurs incommodaient fort la ville de Tours. Il se rendit aussitôt à M. de Souvré.

pour assurance de ma promesse, à laquelle je vous jure que je ne manquerai nullement. Et sur ce, Dieu vous ait, Monsieur de Souvré, en sa garde. A Tours, ce 25e novembre.

HENRY.

A Madame la duchesse de Nevers [1].

1589, 16 décembre.

A la mort de Henri III, le duc de Nevers, en homme avisé, était resté neutre entre le Roi et la Ligue, attendant que la fortune lui montrât le chemin qu'il fallait prendre. La bataille d'Arques le décida à se rallier à Henri IV, dont il devint l'un des meilleurs serviteurs.

Ma cousine, j'ai toujours eu cette opinion de votre bonne volonté et affection en mon endroit, comme je connois même par la lettre que m'avez écrite par ce porteur, que j'en ai grande occasion. Vous ne pouviez faire paroître cette affection à personne qui vous aime plus que moi, et qui désire plus votre contentement et celui de mon cousin le duc de Nevers, votre mari. Vous le connoîtrez toujours par effet; aussi veux-je croire qu'en tout ce que je puis espérer de secours et d'avancement en mes affaires par le moyen de mon dit cousin et de vous, j'en recevrai contentement. Je vous prie faire état de mon amitié, et tout ainsi que vous m'assurez que mon dit cousin sera toujours tel en mon endroit qu'il a été et qu'il doit être, et que j'aurai occasion d'être content de lui, je vous prie aussi lui dire qu'il n'a jamais eu Roi qui l'ait aimé plus que moi et qui ait eu plus de volonté de reconnoître ses services et le traiter selon ses mérites, que j'ai, comme il connoîtra en tout ce qui s'offrira pour son contentement. Conservez-lui

[1] Henriette de Clèves, fille de François 1er de Clèves, duc de Nevers, née en 1542. Elle hérita de son frère François II, duc de Nevers, du duché et l'apporta à son mari, Louis de Gonzague, qu'elle épousa en 1565.

donc cette bonne volonté, et me continuez la vôtre, et vous trouverez tous deux en moi toute l'amitié que vous sauriez désirer. Sur cette vérité, je prie Dieu, ma cousine, vous avoir en sa sainte garde.

Ecrit à Laval, le 16e décembre.

HENRY.

Ma cousine, si vous êtes honnête femme, vous viendrez à Tours voir votre cousin, pour y passer une partie de l'hiver, et là nous rirons à bon escient et passerons bien le temps. Faites cela, je vous prie.

A Monsieur de Vivans.

1589, 16 décembre.

Monsieur de Vivans, je vous ai, depuis peu de jours, écrit par le sieur de Frontenac, auquel j'ai outre ordonné charge particulière de vous voir, pour vous dire de l'état de ma disposition et de tous mes affaires qui vont, Dieu merci, prospérant de jour à autre. Cette-ci sera seulement pour vous dire que mon cousin le maréchal de Matignon m'a écrit que l'une des deux maisons [1] que vous avez dernièrement prises, estimant qu'elles fussent à ceux de la Ligue, appartient à un qui est mon serviteur et qui n'est point de la Ligue.

Pour cette occasion, je désire que vous lui faites rendre la dite maison, à la charge, s'il y a quelque fortification, de la faire démolir, comme pareillement à l'autre, n'étant point nécessaire d'y tenir aucune garnison ni y faire, pour ce, lever aucune imposition; n'y ayant rien dont mes pauvres sujets soient plus travaillés que de tous ces petits forts, desquels en mon cœur j'ai bien juré la ruine [2]. Il faut venir

[1] Châteaux.

[2] Sur ce point, comme sur plusieurs autres, le cardinal de Richelieu mit à exécution les idées de Henri IV ; il fit démolir un grand nombre de châteaux-forts.

aider ici à ruiner et rompre la tête à mes ennemis, comme je fais bien état que vous serez, à ce printemps, de la partie. Je vous prie de vous y disposer de bonne heure et m'amener la meilleure troupe que vous pourrez. Mon cousin le vicomte de Turenne m'assure aussi qu'il viendra, et pourrez venir de compagnie. Vous pouvez être assuré d'être toujours aussi bien vu et reçu que jamais. C'est des anciens services que j'ai toujours la mémoire la plus fraîche. Vous aurez su du dit sieur de Frontenac comme il me laissa au partir du Mans, que je fis conduire l'armée par mon cousin le maréchal de Biron, à Alençon, pendant que je m'en venois faire un petit voyage jusques ici, pour m'assurer de quelques autres villes de cette province : ce que j'ai fait, ayant achevé de nettoyer la Touraine, l'Anjou et le Maine. Je partirai demain pour aller trouver mon armée au dit Alençon, que j'espère recouvrer comme les autres. Et si la Fortune nous veut rire, je vous assure que le mauvais temps ni les mauvais chemins ne m'empêcheront pas de la suivre, en quelque part qu'elle se présente; sans porter envie au duc de Mayenne, qui se repose à Paris, où j'espère bien me reposer aussi quelque jour à mon tour. C'est ce que je vous dirai pour cette fois : priant Dieu, Monsieur de Vivans, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Ecrit à Laval, ce 16e jour de décembre 1589.

HENRY.

A ma cousine la duchesse de Montmorency.

1590, 7 janvier.

Ma cousine, vous verrez par la lettre que j'écris à mon cousin, votre mari, la bonne affection que je lui porte. Je vous prie me continuer la vôtre, et le disposer à me venir trouver le plus tôt que faire se pourra. Assurez-le particulièrement que je l'aime et me fie tellement en lui, que je veux, comme il sera près de moi, m'y reposer de la plupart

de toutes mes affaires, ne trouvant à la vérité personne si capable ni si digne de me soulager que lui au travail que je prends tous les jours. Je vous prie derechef solliciter fort mon dit cousin de venir promptement. Depuis que je ne vous ai vue, j'ai pris le Mans, Alençon, Argentan et cette ville de Falaise de force. Je continue toujours mon voyage; j'espère que dans huit jours la Normandie sera nette de Ligueurs, et qu'il n'y restera que Rouen, et que la Bretagne sera aussi bientôt après au même état. Voilà comment Dieu m'assiste. Je le prie, ma cousine, qu'il vous ait en sa garde. Je me recommande à mademoiselle de Rieux [1]. Ecrit à Falaise le 7e janvier.

HENRY.

A Madame la comtesse de Gramont.

1590, 8 janvier.

Mon âme, depuis le partement de Lycerace, j'ai pris les villes de Séez, Argentan et Falaise, où j'ai attrapé Brissac [2] et tout ce qu'il avoit mené de secours pour la Normandie. Je pars demain pour aller attaquer Lisieux, en m'approchant du duc de Mayenne, qui tient assiégé Pontoise. Mes troupes sont crues depuis le départ de Lycerace de bien six cens gentilshommes, et deux mille hommes de pied; de façon que, par la grâce de Dieu, je ne crains rien de la Ligue. J'ai fait la cène anhuy [3], que je ne pensois pas faire en Normandie, il y a un an. Je vous dépêcherai dans trois jours un de mes laquais par mer, car je suis sur le bord. Certes, je fais bien du chemin, et vais comme Dieu

[1] Suzanne de Rieux, seconde fille de Guy de Rieux, seigneur de Châteauneuf, dite la belle Châteauneuf. Elle avait épousé Antonetti, que Henri III tua de sa main, en 1577, pour avoir sa femme dont il était amoureux.

[2] Charles de Cossé, comte de Brissac, un des principaux chefs de la Ligue, celui qui livra Paris à Henri IV en 1594.

[3] Aujourd'hui.

me conduit; car je ne sais jamais ce que je dois faire au bout; cependant mes faits sont des miracles, aussi sont-ils conduits du grand Maître. Je n'aime rien que vous, et en cette résolution je mourrai, si ne me donnez occasion de changer. Je me porte très-bien, Dieu merci; fort à votre service. A Dieu, mon cœur, je te baise un million de fois. De Falaise, ce 8e janvier.

A la même.

1590, 16 janvier.

Mon cœur, vous n'avez daigné m'écrire par Viçose. Pensez-vous qu'il vous siée bien d'user de ces froideurs? Je vous en laisse à vous-même le jugement. J'ai été très-aise de savoir de lui le bon être auquel vous êtes; Dieu vous y maintienne, et me continue ses bénédictions comme il a fait jusques ici. J'ai pris cette place sans tirer le canon que par moquerie, où il y avoit mille soldats et cent gentilshommes. C'est la plus forte que j'ai réduite en mon obéissance, et la plus utile, car j'en tirerai 60,000 écus. Je vis bien à la huguenote, car j'entretiens 10,000 étrangers et ma maison de ce que j'acquiers chacun jour. Et vous dirai que Dieu me bénit tellement, qu'il n'y a que peu ou point de maladies en mon armée, qui augmente de jour à autre. Jamais je ne fus si sain, jamais vous aimant plus que je fais. Sur cette vérité, je te baise, mon âme, un million de fois. De Lisieux, ce 16e janvier.

A Monsieur de Grillon.

1590, 26 janvier.

Monsieur de Grillon, j'ai trouvé votre frère en cette place de Honfleur, résolu, dit-il, de s'opiniâtrer contre l'exemple que vous lui avez donné de meilleur conseil; dont je suis

bien marri, pour avoir connu tant d'affection et de valeur en vous, qu'il me veuille faire dommage aux miens, ni entendre quoi que ce soit, à mon très-grand regret. Mais puisque j'en suis si avant, j'espère que Dieu me donnera aussi bonne issue de cette mienne entreprise qu'il a fait des autres [1], et que l'opiniâtreté de votre frère n'apportera aucune mutation ni changement à votre affection accoutumée à mon service, ni en la bonne volonté que j'ai toujours eue et que je veux continuer en votre endroit, quand l'occasion se rencontrera de la vous faire connoître par effet. Priant sur ce Notre-Seigneur, vous avoir, Monsieur de Grillon, en sa sainte garde. Ecrit au camp de Honfleur, ce 26e janvier 1590.

HENRY.

A Madame la comtesse de Gramont.

1590, 29 janvier.

Mon cœur, j'ai achevé mes conquêtes jusques au bord de la mer. Dieu bénisse mon retour comme il a fait le venir [2]. Il le fera par sa grâce, car je lui rapporte tous les heurs qui m'arrivent. J'espère que vous ouïrez bientôt parler de quelqu'une de mes saillies [3]; Dieu m'y assiste par sa grâce. Le Légat, l'ambassadeur d'Espagne, le duc de Mayenne, tous les chefs des ennemis sont assemblés à Paris. Les oreilles me devroient bien corner, car ils parlent bien de moi. Je reçus hier de vos lettres par l'homme de Revignan [4]; je fus très-aise de savoir votre bon état. Pour moi, je me porte à souhait, vous aimant plutôt trop qu'autrement. J'ai failli à être tué trente fois à ce bordel [5]. Dieu

[1] En effet, le commandeur de Grillon capitula le 28 janvier.
[2] Comme il a béni ma venue.
[3] Attaques.
[4] Ce doit être un homme de M. de Ravignan, premier président du conseil souverain de Pau.
[5] Masure, petite ferme. — On ignore de quel grand péril veut parler Henri IV.

est ma garde. Bonsoir, mon âme, je m'en vais plus dormir cette nuit que je n'ai fait depuis huit jours. Je te baise un million de fois. Ce 29e janvier.

A Monsieur de Rosny [1].

1590, 18 février.

Monsieur de Rosny, par votre importunité je m'achemine au secours de Meulan [2], mais s'il m'en arrive inconvénient, je vous le reprocherai à jamais [3].

HENRY.

A Monsieur de Fervaques.

1590, vers le 10 mars.

Fervaques, à cheval, car je veux voir à ce coup-ci de quel poil sont les oisons de Normandie. Venez droit à Alençon.

HENRY.

[1] Maximilien de Béthune, baron de Rosny, créé duc de Sully en février 1606. Né en 1560, Sully mourut en 1641. Il fut l'un des plus braves capitaines du roi de Navarre, et l'on dirait de lui aujourd'hui qu'il était un habile ingénieur. Il serait impossible de citer tous les combats auxquels il assista, car il se trouva à tous. Sully était infatigable au travail, instruit, actif, opiniâtre dans ses idées, rude, orgueilleux, résolu, austère. Ce n'était pas un esprit aimable, mais sage, froid, juste, et voyant les choses de haut ; ainsi, quoique calviniste sévère, il engagea Henri IV à se convertir. Comme tous les grands hommes de ces temps héroïques, Sully était un vaillant et savant officier, un négociateur émérite, un politique et un administrateur de premier ordre. On n'avait pas encore imaginé la division du travail et les spécialités. Quand il fut nommé surintendant des finances (1599), il les réforma et les mit en ordre, en y apportant son honnêteté et en faisant une guerre sans merci aux voleurs. Henri IV le nomma aussi surintendant des bâtiments et fortifications, grand-voyer de France et grand-maître de l'artillerie. C'était en réalité un premier ministre ; il ne lui a manqué que le titre. Sully est surtout célèbre comme ami de Henri IV, auquel il n'hésitait pas à dire de rudes vérités à l'occasion. Après la mort du Roi, il vécut dans la retraite et écrivit ses précieux Mémoires.

[2] Menacé par le duc d'Aumale, qui, en même temps, menaçait la terre de Rosny.

[3] Le roi arriva le 23 devant Meulan, ravitailla la ville et força le duc d'Aumale à s'en aller.

A Monsieur de Rosny.

1590, 13 mars.

Mon ami, je ne pensai jamais mieux voir donner une bataille que ce jour d'hui. Mais tout s'est passé en légères escarmouches, et à essayer de se loger [1] chacun à son avantage. Je m'assure que vous eussiez eu regret toute votre vie de ne vous y être trouvé. Partant, je vous avertis que ce sera pour demain [2]; car nous sommes si près les uns des autres, que nous ne nous en saurions plus dédire. Amenez tout ce que vous pourrez, et surtout votre compagnie et les deux compagnies d'arquebusiers à cheval de Badet et Jammes, que je vous ai laissées. A Dieu.

HENRY.

Allocution du Roi à ses troupes

Avant la bataille d'Ivry.

1590, 14 mars.

Vous êtes François; je suis votre Roi; voilà l'ennemi !

Puis montrant son casque, orné de plumes blanches, il dit :

Enfans, gardez bien vos rangs. Si l'étendard vous manque, voici le signe du ralliement; suivez mon panache, vous le verrez toujours au chemin de l'honneur et de la victoire.

---

[1] Prendre des positions.
[2] Ce fut en effet le lendemain, 14 mars, que Henri IV gagna la bataille d'Ivry.

A Monsieur de Curton [1].

1590, 14 mars.

Curton, je viens de battre mes ennemis dans la plaine d'Ivry. Je ne tarde pas à te l'écrire, persuadé que personne n'en recevra la nouvelle avec plus de plaisir que toi. Ce 14e mars, à neuf heures du soir.

HENRY.

A mon cousin le duc de Longueville.

1590, 14 mars.

Mon cousin, nous avons à louer Dieu : il nous a donné une belle victoire [2]. La bataille s'est donnée, les choses ont été en branle [3]; Dieu a déterminé selon son équité : toute l'armée ennemie en route, l'infanterie tant étrangère que françoise rendue, les Reîtres pour la plupart défaits, les Bourguignons bien écartés, la cornette blanche [4] et le canon

[1] François de Chabannes, marquis de Curton, mort en 1605, l'un des meilleurs serviteurs de Henri IV. Par un hasard assez singulier, dit Saint-Foix (*Hist. de l'Ordre du Saint-Esprit*), le même jour, à la même heure, le marquis de Curton écrivait au Roi : « Je viens de battre vos ennemis dans la plaine d'Issoire. Le comte de Randan, qui les commandoit, vient de mourir de ses blessures ; mon fils a été aussi blessé, mais j'espère qu'il n'en mourra pas. Rastignac, Lavedan et Chazeron ont fait des merveilles. J'enverrai demain un plus long détail à Votre Majesté. Ce quatorzième mars 1590, à neuf heures du soir. » Mais il est bien évident que Saint-Foix, qui, le premier, a publié ces deux lettres, a arrangé l'une ou l'autre, ou même les deux, pour produire un effet. Quoi qu'il en soit, Henri IV nomma M. de Curton lieutenant-général de l'Auvergne, en récompense de cette victoire.

[2] Celle d'Ivry.

[3] Ont été douteuses.

[4] Ce n'est pas Henri IV qui a la cornette blanche, mais les Ligueurs. Henri IV n'a jamais eu de drapeau blanc, quoi qu'on en dise. Comme roi de France, il avait le drapeau bleu fleurdelisé d'or, c'est-à-dire la vieille bannière de France ; comme Bourbon, il avait le drapeau tricolore bleu, blanc et rouge, c'est-à-dire un drapeau aux couleurs de sa maison. Je renvoie, pour les détails et les preuves de cette assertion, qui semble au premier abord fort étrange, à l'ouvrage de M. Gustave Desjardins : *Recherches sur les drapeaux français.*

pris, la poursuite jusques aux portes de Mantes. Je puis dire que j'ai été très-bien servi, mais surtout évidemment assisté de Dieu, qui a montré à mes ennemis qu'il lui est égal de vaincre en petit ou grand nombre. Sur les particularités, je vous dépêcherai au premier jour; mais pour ce qui est question d'user de la victoire, je vous prie, incontinent la présente reçue, de vous avancer avec toutes vos forces sur la rivière de Seine, vers Pontoise ou Meulan, ou tel autre lieu que jugerez propre, pour vous joindre avec moi; et croyez, mon cousin, que c'est la paix de ce royaume et la ruine de la Ligue, à laquelle il faut convier tous les bons François à courir sus. Venez donc, je vous prie, et amenez avec vous vos étrangers, que je pense vous être joints à cette heure. Je prie Dieu, mon cousin, vous avoir en sa garde. De Rosny, à une lieue de Mantes, le 14e mars 1590.

HENRY.

Votre frère [1] a fait paroître qu'il craignoit aussi peu les Espagnols que moi; il a très-bien fait. Ils ne s'en retourneront pas tous. Nous avons presque tous les drapeaux et ceux des Reîtres. Il est demeuré douze ou quinze cens hommes de cheval. MM. de Humières et de Mouy sont arrivés à la première volée de canon. Dedans deux jours je vous enverrai les particularités. Le courrier rapporte que le duc de Mayenne s'est sauvé dedans Mantes.

A Madame la comtesse de Gramont.

1590, 5 avril.

Mon âme, depuis que je vous écrivis, il est arrivé des nouvelles. Il plaît à Dieu d'étendre le bonheur dont il favorise mes affaires. Le propre jour que je combattois à Ivry, Randan [2] fut tué en Auvergne, qui avoit plus de cinq cens

[1] Le comte de Saint-Paul.
[2] Jean-Louis de la Rochefoucault, comte de Randan.

gentilshommes, et de l'infanterie en nombre. Il a laissé trois pièces d'artillerie qui ne feront faute entre nos mains. C'est effet de la justice de Dieu, qui témoigne évidemment à mes ennemis ce que doivent attendre ceux qui portent les armes contre leur devoir. Viques [1], avec des troupes [2], n'a eu un meilleur sort en Basse-Normandie; Canisy leur est tombé sus de telle furie, qu'il les a couchés tous à plat. C'eût été un triomphe complet, s'il ne l'avoit payé d'une seconde balafre en la bouche [3]; ce qui n'empêche son brave langage; mais bien, disoit-il à La Noue, de ne le plaindre point, puisqu'il lui en restoit assez pour crier Vive le Roi quand nous serons dedans Paris. Voilà certes, mon âme, un brave serviteur. Que ne m'aimez-vous autant! Dieu me donnera-t-il aussi victoire sur votre cœur? Ce me sera là plus chère. Bonsoir, mon âme, je baise un million de fois vos blanches mains. Ce cinq avril.

A la même.

1590, 14 mai.

Mon âme, je te prie de trouver bon, si le malheur vouloit que M. de Turenne mourût, que je ne donne l'état que demandez à votre fils. Ce n'est chose propre pour lui, et seroit le rendre inutile; car depuis qu'ils sont à cette charge, elle est si cagnarde [4], que c'est la perte d'un jeune homme. Vous me l'avez donné; laissez-le moi nourrir [5] à ma fantaisie, et ne vous donnez peine de lui. J'en aurai tel soin, que vous connoîtrez combien je l'aime pour l'amour de vous. J'en ai parlé

[1] M. de Vicques, dit l'Ile-Manière, était un des plus ardents ligueurs de Rouen.
[2] Troupes composées de soldats, tandis que M. de Randan avait combattu avec des gentilshommes.
[3] M. de Canisy avait été blessé une première fois en 1586. Voy. Lettre à Corisande, page 82.
[4] Fainéante.
[5] Elever, diriger.

à La Basse, et de vos autres affaires. Je suis en colère quand vous croyez qu'il ne me faut que vouloir. Je vous jure qu'étant roi de Navarre je n'ai point éprouvé les nécessités que je fais depuis un an. Je suis devant Paris [1], où Dieu m'assistera. La prenant, je pourrai commencer à sentir les effets de la couronne. J'ai pris les ponts de Charenton et Saint-Maur à coups de canon, et pendu tout ce qui étoit dedans. Hier je pris le faubourg de Paris, de force; les ennemis y perdirent beaucoup et nous peu; bien est vrai que M. de la Noue y fut blessé, mais ce ne sera rien. Je fis brûler tous leurs moulins, comme j'ai fait de tous les autres côtés. Leur nécessité est grande, et faut que dans douze jours ils soient secourus, où ils se rendront [2]. J'envoie querir votre fils, car je crois qu'il se fera quelque chose de beau ici devant. Je retiens Castille pour huit jours. Je me porte très-bien, Dieu merci, et vous aime plus que vous ne faites de moi. Dieu me donne la paix, que je puisse jouir de quelques années de repos. Certes, je vieillis fort. Il n'est pas croyable les gens que l'on met après moi pour me tuer, mais Dieu me gardera. Je suis fort fidèlement servi, et vous dirai que les ennemis me feront plutôt mal que peur. Sur cette vérité, je te baiserai, mon cœur, un million de fois les mains, la bouche et les yeux. A Chelles, ce 14e mai.

A Madame la comtesse de la Roche-Guyon [3].

1590, 28 mai.

Après avoir tant tourné autour du pot que vous voudrez,

[1] Après la victoire d'Ivry, Henri IV était venu assiéger Paris, le 8 mai.

[2] Henri IV se trompait. Paris supporta la plus épouvantable famine jusqu'au 18 septembre, époque à laquelle le duc de Parme, Alexandre Farnèse, entra dans Paris après avoir pris Lagny (8 septembre) et Corbeil (24 septembre), et ravitaillé la capitale affamée.

[3] Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, veuve du comte de la Roche-Guyon. mort en 1586. Henri IV l'avait vue, pendant l'hiver de

si faut-il venir à ce point, qu'Antoinette confesse avoir de l'amour pour Henry. Ma maîtresse [1], mon corps commence à avoir de la santé, mais mon âme ne peut sortir d'affliction, que n'ayez franchi ce saut. Puisqu'avez assurance de mes paroles, quelle difficulté combat votre résolution? Qui l'empêche de me rendre heureux? Ma fidélité mérite que vous ôtiez tous obstacles. Faites-le donc, mon cœur, et faisons comme par gageure à qui se rendra plus de témoignage d'une vraie et fidèle amour. Si j'use de termes trop familiers avec vous, et qu'ils vous offensent, mandez-le moi et me le pardonnez en même temps. Désirant établir avec vous une familiarité éternelle, je me sers des termes que j'y estime les plus propres. Je ne sais quand je serai si heureux de vous voir. Nous assiégeons Saint-Denis anuyt [2], qui m'attachera pour quelque temps plus étroitement à l'armée. Vous eussiez fait une œuvre plus pie d'envoyer ici votre amour en pèlerinage, que d'aller, par ce chaud, à pied, où vous avez été. Jésus! que je l'eusse bien reçue! Si le loisir me le permettoit, je vous ferois un discours d'une feuille de papier, du traitement que je lui eusse fait.

Le duc du Maine [3] est à Bruxelles, et ses Reîtres se sont retirés, et tient-on au pays plus qu'autrement qu'il ne ramènera personne. Le prince de Conty a pris la Ferté-Bernard et vient avec ses troupes. Mon tout, aimez-moi comme celui qui vous adorera jusques au tombeau. Sur cette vérité, je baise un million de fois vos blanches mains. Ce 28e mai.

1589-90, en Normandie, où elle vivait retirée dans ses terres ; il en était devenu amoureux et lui promettait de l'épouser, si son mariage avec Marguerite de Valois était cassé. Madame de la Roche-Guyon résista au Roi, se maria en 1594 à Charles du Plessis, seigneur de Liancourt, et devint dame d'honneur de Marie de Médicis. Madame de Liancourt mourut en 1632.

[1] A cette époque, ce mot signifie simplement une femme dont on est le serviteur.

[2] Aujourd'hui.

[3] Mayenne. — Il était allé chercher de secours à Bruxelles auprès des Espagnols.

Au capitaine La Boullaye.

1590, 21 juin.

Capitaine La Boullaye, ce ne m'a été chose nouvelle d'avoir entendu par ce porteur que vous ayez bien fait votre devoir pour la conservation de ma ville de Vernon; car je m'assurois que vous correspondriez à la fiance que j'ai eue en vous. Je l'ai eu fort agréable, et pouvez vous assurer qu'en continuant de me bien servir comme je me promets que ferez toujours, je reconnoîtrai vos services en ce qui s'offrira de faire pour vous : et sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, capitaine La Boullaye, en sa sainte garde. Du camp d'Aubervilliers, le 21e jour de juin 1590.

HENRY.

A Monsieur de Canisy [1].

1590, 22 juin.

Monsieur de Canisy, sachant que vous seriez trop marri de perdre l'occasion d'une bataille, et espérant dans peu de jours d'en donner une au duc de Mayenne, s'il s'avance, comme il dit le vouloir faire, pour secourir Paris, étant déjà à Soissons avec la plupart de ses forces, je vous en ai voulu donner avis, et quant et quant [2] vous prier, comme je fais au comte de Thorigny [3], de monter incontinent à cheval avec votre compagnie, pour vous rendre au plus tôt que vous pourrez à mon armée, à laquelle vous ne sauriez être trop tôt; vous joignant en chemin à mon cousin le duc de Montpensier, si déjà il ne sera acheminé vers moi, comme je lui mande de faire incontinent; et sur ce, je prie

[1] René de Carbonel, marquis de Canisy, gendre du maréchal de Matignon. — Voir page 145.
[2] Quant et quant, en même temps.
[3] Fils du maréchal de Matignon, beau-frère de M. de Canisy.

Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Canisy, en sa sainte garde. Au camp d'Aubervilliers, ce 22e jour de juin 1590.

HENRY.

A Monsieur de Beuvron,

Capitaine de cinquante hommes d'armes de mes ordonnances.

1590, 15 juillet.

Monsieur de Beuvron, toutes les forces que mes ennemis[1] espèrent assembler se doivent joindre en leur armée dans quatre jours au plus tard, qui me fait croire que bientôt après la bataille se pourra donner. Je vous écris ce mot pour vous prier de monter à cheval incontinent que l'aurez reçu, et amenez votre compagnie et tout ce que vous pourrez trouver de mes serviteurs. Venez donc, je vous prie, si avez volonté d'être à la bataille.

L'assurance que j'ai que n'y ferez faute me fera finir la présente ; priant Dieu, Monsieur de Beuvron, qu'il vous ait en sa sainte garde. Du camp de Saint-Denis, le quinzième jour de juillet 1590.

HENRY.

A Madame la comtesse de Gramont.

1590, 15 juillet.

Vous aurez bientôt de mes nouvelles par La Vye, pour qui j'ai fait en votre faveur chose de quoi il est content. Saint-Denis et Dammartin se sont rendus. Paris est aux abois, de telle façon que cette semaine il lui faut une bataille ou des députés. Les Espagnols se joindront mardi prochain au gros duc[2]; nous y verrons s'il aura du sang au bout des

[1] Mayenne s'avançait par Soissons, pour secourir Paris assiégé par Henri IV.

[2] Mayenne.

ongles [1]. Je mène tous les jours votre fils aux coups, et le fais tenir fort sujet auprès de moi ; je crois que j'y aurai de l'honneur. Castille enrage que son régiment ne vient. Je vis hier des dames qui venoient de Paris, qui me contèrent bien des nouvelles de leurs misères. Je me porte très-bien, Dieu merci, n'aimant rien au monde comme vous : c'est chose de quoi je m'assure que ne douterez jamais. Sur cette vérité, je vous baise, mon âme, un million de fois ces beaux yeux que je tiendrai toute ma vie plus chers que chose du monde. Ce 15e juillet.

A mon cousin le duc de Nemours [2].

1590, vers le 20 juillet.

Mon cousin, vous avez fait assez paroître votre valeur et générosité en la défense de Paris, jusqu'ici ; mais de vous opiniâtrer davantage sous une vaine attente de secours, il n'y a aucune apparence ; et si vous me contraignez de tenter la force, vous pouvez penser qu'il ne sera lors en ma puissance d'empêcher qu'elle ne soit pillée et saccagée. Encore quand le secours que vous attendez viendroit, vous savez qu'il ne peut passer jusques à vous sans une bataille, laquelle, devant que me donner ni présenter, votre frère [3] se souviendra de la dernière [4] ; et quand bien Dieu me défavoriseroit tant pour mes péchés que je la perdisse, votre condition seroit encore pire, pour n'avoir voulu reconnoître votre roi légitime et naturel, de tomber sous le

[1] Ce proverbe est analogue à celui-ci : « Avoir du sang dans les veines. »

[2] Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours, mort en 1595. Mayenne l'avait nommé gouverneur de Paris. — Ces ducs de Nemours, originaires de Savoie, descendaient de Philippe de Savoie, créé duc de Nemours par François Ier.

[3] Henri de Savoie, marquis de Saint-Sorlin, qui devint duc de Nemours après la mort de Charles-Emmanuel.

[4] Ivry.

joug et domination des Espagnols, les plus fiers et les plus cruels du monde. Partant, je vous prie de vous souvenir de ce qui s'est passé, et jeter les yeux sur ce qui peut avenir et me reconnoître pour tel que devez :

Votre bon roi et bon ami,

HENRY.

Ce que le Roi a dit au cardinal de Gondi et à l'archevêque de Lyon, députés des Ligueurs.

1590, 6 août.

Pressé par la famine, le peuple de Paris et le Parlement forcèrent les chefs de la Ligue[1] à envoyer des députés pour demander la paix au Roi.

Le cardinal de Gondi et l'archevêque de Lyon vinrent le trouver à l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs. Le Cardinal lui exposa le misérable état de la France, le désir que les gens de bien de Paris avaient d'y mettre un terme et de voir la paix se conclure. Il demanda un sauf-conduit pour aller trouver le duc de Mayenne afin de le faire entrer dans la négociation, pour que la paix fût générale, rappela au Roi l'exemple des Gantois, qui réduits au désespoir avaient vaincu une grosse armée du Roi et du comte de Flandre, et termina en disant qu'il ne devait trouver mauvais si, pour leur religion, ils souffraient une si grande faim, car les huguenots de Sancerre, pour la leur, avaient fait la même chose.

Leur ayant demandé leurs pouvoirs, le Roi y lut qu'ils étaient chargés d'aller vers le roi de Navarre, pour traiter de la paix générale, et vers le duc de Mayenne pour l'amener à traiter également. « Le Roi leur contredit cette qualité de roi de Navarre, et leur dit que s'il n'avoit que cette qualité, il n'auroit que faire de pacifier Paris et la France ; et que toutefois, sans s'amuser à cette formalité, pour le désir qu'il a de voir son royaume en repos, il passeroit outre, encore que cela fût contre sa dignité. Puis il dit :

» Je ne suis point dissimulé, je dis rondement et sans feintise ce que j'ai sur le cœur. J'aurois tort de vous dire que je ne veuille point une paix générale. Je la veux, je la désire, à fin de pouvoir élargir les limites de ce royaume, et des moyens que j'en acquerrois soulager mon peuple, au lieu de le perdre et ruiner. Que pour avoir une bataille je

[1] MM. de Nemours et d'Aumale, le Légat et Madame de Montpensier.

donnerois un doigt, et pour la paix générale deux. Mais ce que vous demandez ne se peut faire. J'aime ma ville de Paris. C'est ma fille aînée, j'en suis jaloux. Je lui veux faire plus de bien, plus de grâce et de miséricorde qu'elle ne m'en demande. Mais je veux qu'elle m'en sache gré, et qu'elle doive ce bien à ma clémence, et non au duc de Mayenne, ni au roi d'Espagne. S'ils lui avoient moyenné la paix et la grâce que je lui veux faire, elle leur devroit ce bien, elle leur en sauroit gré, elle les tiendroit pour libérateurs, et non point moi. Ce que je ne veux pas. Davantage, ce que vous demandez, différer la capitulation et reddition de Paris jusques à une paix universelle, qui ne se peût faire que par plusieurs allées et venues, c'est chose trop préjudiciable à ma ville de Paris, qui ne peut attendre un si long terme. Il est déjà mort tant de personnes de faim, que si elle attend encore huit ou dix jours, il en mourra dix ou vingt mille hommes, qui seroit une étrange pitié. Je suis le vrai père de mon peuple. Je ressemble cette vraie mère dans Salomon. J'aimerois quasi mieux n'avoir point de Paris, que de l'avoir tout ruiné et dissipé après la mort de tant de pauvres personnes. Ceux de la Ligue ne sont pas ainsi. Ils ne craignent point que Paris soit déchiré, pourvu qu'ils en aient une partie. Aussi sont-ils tous Espagnols ou espagnolisés. Il ne se passe jour que les faubourgs de Paris ne souffrent ruine de la valeur de cinquante mille livres par les soldats qui les démolissent, sans tant de pauvres gens qui meurent. Vous, Monsieur le Cardinal, en devez avoir pitié. Ce sont vos ouailles, de la moindre goutte de sang desquelles vous serez responsable devant Dieu ; et vous aussi, Monsieur de Lyon, qui êtes le primat pardessus les autres évêques. Je ne suis pas bon théologien ; mais j'en sais assez pour vous dire que Dieu n'entend point que vous traitiez ainsi le pauvre peuple qu'il vous a recommandé, même à l'appétit et pour faire plaisir au roi d'Espagne, et à Bernardin Mendozze[1], et à M. le Légat. Vous

[1] Ambassadeur d'Espagne.

en aurez les pieds chauffés en l'autre monde. Et comment voulez-vous espérer de me convertir à votre religion, si vous faites si peu de cas du salut et de la vie de vos ouailles? C'est me donner une pauvre preuve de votre sainteté. J'en serois trop mal édifié.

» Sur ce, Monsieur de Lyon s'excusa fort, disant qu'il n'étoit point Espagnol. Le Roi lui dit :

» Je le veux croire ainsi ; mais il faut que le montriez par les effets. Au surplus, je vous montrerai une lettre, par laquelle le roi d'Espagne mande qu'on lui conserve sa ville de Paris ; car s'il la perd, ses affaires vont très-mal.

» Ce qui fut attesté être vrai par aucuns des assistans, même par l'un d'eux qui étoient là, et qui dit qu'il avoit la lettre, et la montreroit. M. le Cardinal prit la parole et dit que l'occasion pour laquelle ils demandoient que le traité fût général avec le duc de Mayenne, étoit parce qu'ils savoient bien que Paris étant rendu sans une paix générale, il ne seroit point en sûreté, parce que tôt après le roi d'Espagne et le duc de Mayenne l'iroient assiéger et le pourroient reprendre. Joint que si Paris étoit rendu sans une paix générale, les trois quarts de la ville s'en iroient. Sur ce, le Roi, jetant les yeux sur toute la noblesse [1], dit :

» S'il y vient lui et tous ses alliés, par Dieu nous les battrons bien, et leur montrerons bien que la noblesse française se sait défendre. Puis soudain se corrigea : J'ai juré contre ma coutume ; mais je vous dis encore que par le Dieu vivant nous ne souffrirons point cette honte.

» Sur ce, la Noblesse, avec une acclamation grande, lui dit qu'il n'avoit point juré sans cause, et que ce qu'il avoit dit valoit bien un bon jurement. Puis il dit que si sa ville de Paris se dépeuploit d'aucuns méchans, il la repeupleroit de cent mille hommes gens de bien des plus riches et nullement séditieux, et que partout où il iroit il feroit un Paris. Qu'il y avoit en cette armée cinq cens gentilshommes réunis avec lui qui avoient été de la Ligue, qu'on sût d'eux s'ils s'y trouvoient mal, et s'ils se repentoient d'être venus à lui. Au surplus qu'il ne pouvoit trouver bon que sa dite ville de Paris fût si soigneuse du bien du duc de Mayenne et du roi d'Espagne, que de se vouloir rendre arbitre de la pacification d'entre eux et lui. Que si c'étoit une république de

[1] Le Roi était venu avec mille ou douze cents gentilshommes.

Venise ou autre ville franche, cela seroit tolérable ; mais qu'une ville sa sujette se veuille mêler d'être arbitre entre lui et ses ennemis, c'est chose qu'il ne peut souffrir. Au surplus l'absurdité est fort grande qu'une ville affamée et pleine de nécessité entreprenne de persuader la paix au duc de Mayenne, qui est gros et gras, et à son aise. Il seroit bien plus à propos et faisable, que le duc de Mayenne, qui n'est pressé de nécessité, entreprît de prêcher la paix à la dite ville maintenant pressée de nécessité, et à cette occasion facile à se laisser persuader d'en vouloir sortir.— Sur ce, l'archevêque de Lyon répliqua que ce qu'ils vouloient traiter la paix générale, étoit pour le bien de la France, et afin de la remettre tout en un coup en repos. A quoi tout soudain le Roi répondit en cette sorte :

» Et vraiment, afin de vous ôter, et à tout le monde, l'opinion qu'on pourroit avoir que je vous veuille trop presser, je me viens d'aviser d'un moyen, sans en avoir communiqué à mon Conseil, par lequel je vous rendrai satisfaits. Vous espérez prompt secours du duc de Mayenne : je ferai un accord avec vous ; dressons des articles et conditions, sous lesquelles vous promettrez vous rendre à moi au cas que dans huit jours vous ne serez secourus du duc de Mayenne, et me donnerez otages. Je vous accorde, que en cas que vous ne soyez secourus dans le dit temps, ou que dans le même temps le dit duc de Mayenne ne soit d'accord avec moi d'une pacification générale et des articles d'icelle, de vous recevoir les dits huit jours passés sous les dites conditions.

» Et au cas que dans les dits huit jours vous soyez secourus par le dit duc de Mayenne, ou qu'il se fasse une paix générale, en ce cas vous serez délivrés de la dite promesse, et vos otages vous seront rendus : pendant lesquels vous pourrez aller voir le dit duc de Mayenne. Et voilà tout ce que je vous puis accorder, ce que vous présenterez à ceux de Paris, afin que chacun connoisse que je ne leur refuse point la paix, et que je leur tends les bras ouverts, désirant leur salut plus qu'eux-mêmes. S'ils acceptent cette condition, dans huit jours ils seront en repos. S'ils cuident[1]

[1] S'ils croient.

attendre à capituler quand ils n'auront que pour un jour de vivres, je les lairrai dîner et souper ce jour-là, le lendemain seront contraints se rendre la corde au col, au lieu de la miséricorde que je leur offre. J'en ôterai la misère, et ils en auront la corde ; car j'y serai contraint pour mon devoir, étant leur Roi et leur juge, pour faire pendre plus de centaines d'eux, qui par leur malice ont fait mourir plusieurs innocens et gens de bien, de faim. Je suis débiteur de cette justice devant Dieu. Vous ferez donc, comme je vous ai dit, entendre ceci à mon peuple, et je vous somme et conjure d'ainsi le faire, en présence de tous ces princes et de toute cette belle et grande noblesse, lesquels, au cas que vous y faillirez, vous reprocheront tout le temps de leur vie, comme encore je ferai, votre infidélité envers votre patrie, si vous aurez tu et célé à mes sujets le désir que j'ai de leur donner la paix et mettre ce royaume en repos. Et, au surplus, quand vous célerez cela à mon peuple de Paris, vous n'y gagnerez rien ; car mes soldats, qui sont aux faubourgs et parlent jour et nuit aux vôtres et à ceux de Paris, le leur feront entendre à votre confusion.

» Sur ce les dits Cardinal et Archevêque promirent solennellement faire entendre ce au peuple de Paris. Le Roi continuant puis après son propos, dit qu'il n'y avoit gentilhomme de bonne maison en tout son royaume qui ne lui fût parent ou allié ; et que, à cette occasion, si le royaume étoit électif comme la Pologne, la France auroit raison de l'élire plutôt que nul autre. Des vertus et des dons de grâces qui peuvent être en lui, qu'il s'en taisoit, et confessoit qu'il y en avoit peu ; et toutefois tel qu'il étoit, il ne voudroit être échangé contre nul prince du monde. Il s'ébahissoit donc comme il se trouvoit des François si peu amateurs de leur patrie et de leur liberté, qu'ils se voulsissent [1] échanger contre le roi d'Espagne, roi vieil, qui tombe toujours du mal caduc [2] et qui étoit une planche pourrie : car lui mort, tous ses Etats tout d'un coup tomberont en une fort grande confusion. Qu'il avoit beau se fier en un beau nombre de petits roitelets alliés et ligués ensemble ; qu'il voudroit qu'au lieu de cinq ou six, ils fussent trente. Plus il y en auroit, mieux cela iroit pour lui. Plutôt Dieu lui donneroit moyen de les rendre rois de Brésil. Puis se souvenant de la comparaison qu'avoit faite M. le Cardinal

[1] Voulussent.
[2] L'épilepsie, dont il avait hérité de son père Charles-Quint.

de ceux de Sancerre [1], leur dit que cet exemple n'étoit à propos: car ceux de Sancerre s'étoient résolus à l'extrémité, pour ce qu'on leur vouloit ôter la vie, leur religion, leur liberté et leurs biens :

» Et moi, je veux rendre aux Parisiens la vie que Mendozze, ambassadeur d'Espagne, de présent à Paris, leur veut ôter par la famine. Quant à la religion, tous ces princes et seigneurs catholiques vous témoigneront comme j'en use, et si je contrains tant soit peu leur conscience, ni en l'exercice de leur religion, ni autrement. Quant à la liberté et aux biens, je les veux rendre à mes sujets. Et quant à la comparaison des Gantois, elle n'est pas bonne. Les Parisiens ont assez montré le cœur qu'ils ont, quand ils se sont laissé occuper leurs faubourgs. J'ai cinq mille gentilshommes qui sont ici, qui ne se lairront traiter à la gantoise. Puis j'ai Dieu pour moi et la justice de ma cause [2]. »

Le pourparler se prolongea encore quelque temps; on parla de la paix de Nemours, que le Roi reprocha à Monsieur de Lyon ; ensuite il montra aux députés les lettres de Mendozze au roi d'Espagne, que l'on venait de surprendre ; il leur annonça la défaite, par les Anglais, de la flotte espagnole, la condamnation à mort d'Antonio Perez, l'un des ministres de Philippe II, et sa fuite en Aragon ; enfin il monta à cheval et s'en alla.

A mon cousin le duc de Nevers.

1590, 25 août.

Mon cousin, j'avois dépêché à Pluviers devers vous sur l'avis que l'on m'avoit donné que vous étiez en ces quartiers-là ; mais ce gentilhomme m'a réjoui d'une meilleure nouvelle, qui est de votre arrivée à Corbeil ; dont je suis très-aise, et vous puis dire que vous soyez le très-bien venu, pour vous trouver à la bataille des bons François contre ceux qui ont quitté ce beau nom pour se faire Espa-

[1] Le siége de Sancerre est de 1573, après la Saint-Barthélemy.
[2] Tiré des pièces de la *Satire Ménippée*, édition de Ratisbonne, t. 1, p. 448.

gnols. L'espérance que j'ai de vous voir bientôt fera ma lettre plus courte ; remettant le surplus sur le sieur de la Roque, avec prière à Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa très-sainte et digne garde.

De l'Hermitage près Chaillot, ce 25e août.

HENRY.

A Monsieur de Harambure.

1590, 29 août.

Borgne, si les ennemis n'ont point passé, vous m'aurez demain matin ou le baron [1]. Ce pendant tenez-moi averti ; ce pendant conservez-vous tous, car j'espère que nous nous battrons bientôt. M. de Turenne arrive demain ; je renforcerai notre troupe. Recommandez-moi aux compagnons.

De l'Hermitage, ce mercredi à cinq heures du soir, 29e août.

HENRY.

Le chancelier des Quinze-Vingts vous baise les mains ; gare l'œil, car vous seriez aveugle.

A Madame de la Roche-Guyon.

1590, 31 août.

Ma maîtresse, je vous écris ce mot le jour de la veille d'une bataille. L'issue en est en la main de Dieu, qui en a déjà ordonné ce qui en doit advenir et ce qu'il connoît être expédient pour sa gloire et pour le salut de mon peuple. Si je la perds, vous ne me verrez jamais, car je ne suis pas homme qui fuie ou qui recule. Bien vous puis-je assurer que, si j'y meurs, ma pénultième pensée sera à vous, et ma dernière sera à Dieu, auquel je vous recommande et moi

[1] Le baron de Biron, celui qui fut décapité, le fils du maréchal.

aussi. Ce dernier août 1590 ; de la main de celui qui baise les vôtres et qui est votre serviteur,

HENRY.

A mon cousin le maréchal de Biron[1].

1590, 27 novembre.

Mon cousin, depuis que j'ai commencé d'approcher de mes ennemis, je vous ai mandé jour pour jour ce qui s'est fait et particulièrement les 23 et 24 de ce mois[2]. La troisième journée, qui fut le 25, a produit un grand effet ; car ayant, dès le matin, fait avancer le baron de Biron avec vingt chevaux et l'ayant suivi de près, de vingt autres, pour faire reconnoître ce que faisoit l'armée de mes dits ennemis, et depuis ayant fait venir le sieur de la Boissière avec sa compagnie et mes chevau-légers, j'attaquai mes dits ennemis par continuelles escarmouches et les piquai tellement, qu'ils assemblèrent toute leur armée pour venir droit à moi. J'avois depuis fait venir mon cousin le duc de Longueville et le sieur de la Noue avec autres cent chevaux et cent arquebusiers, et faut que je vous confesse que je me trouvai engagé[3] avec les dites troupes ; mais Dieu me donna le moyen de sortir avec une retraite la plus honorable, heureuse et glorieuse qui se puisse dire. Il faudroit une main de papier pour vous dire tout ce qui passa en cette journée. C'est pourquoi je vous envoie ce porteur, qui fut toujours près de moi, pour vous dire toutes les particularités de ce qui se passa le dit jour ; et parce que je sais qu'il ne vous peut représenter beaucoup de choses

[1] Armand de Gontaut, baron de Biron, maréchal de France en 1577. Il fut tué au siége d'Epernay en 1592.

[2] Après la délivrance de Paris, le duc de Parme retourna dans les Pays-Bas et opéra sa retraite malgré les attaques journalières que Henri IV dirigea contre lui.

[3] Être engagé, se trouver dans une situation d'où il est difficile de sortir.

grandes qui se sont passées en cette occasion, je me réserve à les vous dire quand nous serons ensemble. J'ajouterai seulement à ce mot, que je ne voudrois, pour beaucoup, n'avoir vu ce qui s'est passé en cela, et aussi pour vous dire le contentement que j'ai du dit sieur de Biron, lequel m'a servi bravement et dignement en cette occasion. Je vous prie d'en donner avis à tous mes serviteurs par les provinces de mon royaume, le plus tôt que vous pourrez. Je pars présentement pour suivre l'armée de mes ennemis, laquelle est logée à cinq lieues d'ici. Mon cousin le duc de Nevers, les sieurs de Givry, de Parabelle, se doivent trouver à neuf heures au rendez-vous de mon armée. Ayant maintenant plus de forces que je n'avois, j'espère aussi entreprendre davantage sur mes ennemis; dont je vous donnerai avis. Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde. Ecrit à Noisy, le 27e novembre 1590.

HENRY.

Encore que vous soyez le père, vous n'aimez pas tant votre fils que moi, qui puis dire de lui et de moi : Tel le maître, tel le valet.

A Monsieur de Givry.

1590, vers la fin de novembre.

(Cette lettre est extraite de l'ouvrage de l'abbé Brizard, page 50.)

Anne d'Anglure de Givry, l'un des meilleurs capitaines de Henri IV, fut tué au siége de Laon, en 1594, âgé d'environ trente-quatre ans. Il joua un rôle important au siége de Paris. C'est lui, et non pas Henri IV, qui laissait entrer des vivres dans la ville, par amour pour la belle mademoiselle de Guise. Quand le duc de Parme eut pris Lagny et Corbeil, Henri IV chargea M. de Givry de reprendre ces deux villes, ce qu'il fit. Le Roi, tout en raillant sa vanité, le félicita de ses brillants succès, en lui écrivant :

Tes victoires m'empêchent de dormir, comme autrefois celles de Miltiade, Thémistocle. A Dieu Givry; te voilà payé de toutes tes vanités.

A Madame la comtesse de Gramont.

1590, vers la fin de l'année.

Mon cœur, il n'est rien survenu de nouveau depuis le partement de Maravat, sinon que ce qui restoit des Wallons [1] s'en sont retournés en Flandre, sans que le duc du Maine ait eu pouvoir de les arrêter. Les Reîtres en ont fait de même, qui ont été presque tous dévalisés par les leurs mêmes. Le Légat veut traiter asteure de la paix ; il ne se parle plus d'excommunication. Croyez que je ne m'endormirai pas en sentinelle. Je me porte très-bien, Dieu merci, vous aimant comme le pourriez souhaiter. Vous auriez pitié de moi, si me voyez, car je suis accablé d'affaires, que j'en succombe sous le faix. Aimez-moi comme celui qui ne cessera jamais de volonté envers vous ; c'est assez dit, je baise un million de fois vos beaux yeux.

A Monsieur de Rosny.

1591, 15 février.

Rosny, toutes les nouvelles que j'ai de Mantes sont que vous êtes harassé et amaigri, à force de travailler. Si vous avez envie de vous rafraîchir et rengraisser, je suis d'avis que vous vous en veniez ici [2], ce pendant que votre frère sera par delà, qui vous dira des nouvelles de notre siège. De devant Chartres, ce 15e février.

HENRY.

[1] Les Wallons, peuple de race française, habitant les Pays-Bas espagnols (la Belgique d'aujourd'hui). C'est parmi eux que les rois d'Espagne recrutaient leurs meilleures troupes.

[2] A Chartres, que Henri IV assiégeait. On menait joyeuse vie dans le camp du Roi, où Madame de Sourdis, tante de Gabrielle d'Estrées, avait amené sa belle nièce, que Henri IV avait vue pour la première fois le 10 novembre 1590, au château de Cœuvres, et dont il s'était épris aussitôt.

A Monsieur de Briquemaut.

1591, 28 février.

Monsieur de Briquemaut, quatre jours après votre départ, et lendemain que nous venions d'investir Chartres, M. de Gramont y arriva avec une compagnie de chevau-légers, arquebusiers à cheval, ce qui a un peu rassuré ceux de la ville et les fait chanter plus haut ; mais nous avons de quoi chanter plus haut qu'eux : c'est de quoi tirer plus de trois mille coups de canon, que M. de Lubersac a ramené de Normandie, sous l'escorte de sa compagnie, non sans s'alléger du poids en route. Ce ne sera besoin de toute cette musique pour leur ouvrir l'oreille, d'autant qu'il n'y a point d'indice de secours possible ; mais, comme il vaut mieux prévoir en tous cas, je vous prierai faire en sorte, en votre quartier, que chacun soit prêt à marcher à premier ordre. Ne manquez en ce de diligence ; vous ferez chose agréable à

Votre affectionné maître et ami,

HENRY.

Du camp devant Chartres, ce 28e février.

A Monsieur de Larchant.

1591, 8 juin.

Monsieur de Larchant, ce mot sera pour vous dire la fâcheuse nouvelle de la prise de Louviers [1], de laquelle je m'assure que vous ne pleurerez point. J'ai ici avec moi votre frère, qui dit qu'à cette heure vous et lui avez quelque chose et que vous jouirez du bien dont ces coquins vous empêchoient de jouir. Je vous prie de vous en venir

[1] Henri IV et Biron s'étaient emparés par surprise, le 6 juin, de l'importante ville de Louviers. Le Roi fut obligé, de 1589 à 1596, de conquérir son royaume ville par ville.

avec mon cousin le cardinal de Bourbon. Le fait de Louviers est un miracle ; c'est Dieu qui en doit avoir l'honneur, bien que l'autre prise ait été très-bien exécutée [1]. Ce porteur vous en contera les particularités. J'espère qu'à votre arrivée vous trouverez avoir quelque chose de meilleur. Je baiserois les mains à Madame de Larchant, mais je crains que vous en soyez jaloux. On m'a dit qu'elle pleure quand il arrive quelque bon succès en mes affaires ; mandez-moi si c'est de joie ou de fâcherie. Bonjour. De Vernon, ce 8e juin.

HENRY.

A Monsieur de Grillon.

1591, 29 juin.

Brave Grillon, vous savez comme étant roi de Navarre, je vous aimois et faisois cas de vous. Depuis que je suis roi de France, je n'en fais pas moins et vous honore autant que gentilhomme de mon royaume ; ce que je vous prie de croire, et en faire état, et qu'il ne se présentera jamais occasion où je vous le puisse témoigner, que vous ne m'y trouviez très-disposé. Je suis bien marri de ce que votre santé ne vous permet pas d'être près de moi, pour le besoin que j'ai de tels gens que vous. Lorsqu'elle vous le permettra, vous me ferez un singulier plaisir de me venir trouver. Je ne vous dirai point que vous serez le très-bien venu, je m'assure que vous n'en doutez nullement. Sur ce, Dieu vous ait, brave Grillon, en sa sainte et digne garde. A Mantes, ce 29e juin.

HENRY.

---

[1] On avait surpris une porte et on était entré dans la ville ; il avait fallu ensuite forcer le gouverneur, Fontaine-Martel, à se rendre ; l'évêque d'Evreux, Claude de Saintes, violent ligueur, était aussi tombé aux mains du Roi.

A Monsieur de Souvré.

1591, 8 juillet.

La Gode[1], m'amie, depuis cinq ou six jours que je suis ici, je n'ai été sans peine. J'espère avoir parachevé dans trois ou quatre jours, et puis aussitôt partir pour m'en aller en mon armée, où je ne serai guères que vous n'oyiez parler de moi et que je ne tourmente fort mes ennemis. On m'a dit que vous ne m'aimez point, et le sieur d'Emery, présent porteur, m'a confirmé cela. S'il est ainsi, je vous désavoue, et la première fois que je vous verrai, je vous couperai la gorge. A Dieu, la Gode m'amie. De Mantes, ce 8e juillet.

HENRY.

Faites mes recommandations à la vieille.

A Monsieur de Rosny,

Gouverneur de ma ville de Mantes.

1591, vers le 15 août.

J'ai dit à ce porteur le tant que nous pourrons fournir d'hommes. Si l'occasion de la bataille se présente, je n'oublierai à vous avertir. J'écris à ma maîtresse[2]; faites m'en tenir la réponse et l'assurez toujours de ma résolution à l'adorer. Bonsoir.

HENRY.

Au même.

A la même époque.

Je n'oublierai point à vous avertir s'il faut venir à la ba-

[1] On ne sait pourquoi Henri IV appelait en badinant M. de Souvré la Gode. Ce mot signifiait une femme de mauvaise vie, une fainéante.
[2] Gabrielle d'Estrées.

taille. J'écris à ma chère maîtresse ; portez-lui mes lettres. Je me porte très-bien, Dieu merci. Il fait trop chaud pour faire plus longue lettre. Bonjour.

HENRY.

Aux présidents, élus et conseillers, sur le fait de nos aides et tailles en l'élection de Chaulny, salut.

1591, 3 novembre.

Etant nécessaire pour la nourriture de notre armée, d'être promptement secourus d'une bonne quantité de vivres pour empêcher que les gens de guerre ne se débandent, à la foule[1] et oppression de notre pauvre peuple, nous vous mandons, commandons et très-expressément enjoignons que vous ayez incontinent et en la plus grande diligence qu'il vous sera possible à faire faire en notre ville de Chaulny la quantité de vingt mille pains entre bis et blanc, du poids de douze onces[2] chacun, cuit et rassis, ensemble de vingt pièces de vin pour faire conduire le tout au jour et au lieu qui vous sera ordonné par les commissaires généraux des vivres de notre dite armée; vous donnons pour cet effet plein pouvoir de prendre le blé qu'il faudra pour faire le dit pain, ensemble le dit vin, où vous le pourrez plus commodément trouver, à la charge du remplacement de ce qui sera levé selon la cotisation qui en sera faite. Contraignant à ce faire et à vous obéir tous ceux qu'il appartiendra et qui pour ce seront à contraindre par toutes voies et manières dues et raisonnables, pour nos propres affaires, nonobstant oppositions ou appellations quelconques auxquelles ne voulons que vous ayez aucun égard.

---

[1] Même sens qu'oppression. On dit encore fouler.
[2] 367 grammes.

A Monsieur de Souvré.

1592, 4 février.

La Gode, mon ami, je ne vous dirai autre chose, sinon que vous soyez le très-bien venu. Je vous prie de vous hâter et venir dret[1] à Gisors et Gournay, de là en ce lieu[2] ou au Neufchâtel. Car si je pars d'ici, je vous en avertirai. Nous sommes ici à la tête des ennemis[3], et hier je fus à la guerre[4] à eux. Il s'y donna force coups d'épée et de pistolet, et s'y fit des plus jolies charges du monde. Nous les empêchâmes jusques à la nuit de loger en un village où ils vouloient loger. Je ne sais pas ce qu'ils auront fait depuis. Ils viennent en crainte, et s'ils ne marchent autrement, ils ne secourreront de longtemps Rouen. Amenez avec vous cinquante arquebusiers à cheval des plus lestes, et envoyez le reste à mon cousin le maréchal de Biron, à Rouen. Bonjour, la Gode, mon ami. D'Aumale, ce 4e février.

HENRY.

Envoyez-moi le capitaine Chicot[5] devant m'apporter de vos nouvelles.

---

[1] Droit.

[2] Aumale, où était le Roi.

[3] Devant l'avant-garde du prince de Parme, qui venait au secours de Rouen assiégé par Henri IV. — Le lendemain du jour où le Roi écrivit à M. de Souvré, il livra à Alexandre Farnèse le combat d'Aumale et y fut blessé.

[4] Aller à la guerre. c'est aller en reconnaissance et avoir quelques engagements avec l'ennemi.

[5] Chicot était un gentilhomme gascon, bon français, grand bouffon et fort vaillant. Il amusait Henri IV par son esprit et ses reparties qui souvent renfermaient de très-bons avis ; ce qui ne l'empêchait pas de se battre bravement.

A Ancel,

Serviteur ordinaire de ma Chambre, résidant pour mes affaires et service à la cour de l'Empereur[1], *mon bon frère.*

1592, 18 février.

Monsieur Ancel, aussitôt que ma blessure[2], de laquelle je vous ai donné avis, m'a permis d'aller à la guerre, j'ai bien voulu faire sentir à mes ennemis qu'elle n'est pas telle, Dieu merci, qu'ils en faisoient courir le bruit et qu'ils n'en tireront pas l'avantage qu'ils s'étoient promis. Pour ce faire, je montai à cheval hier matin avec quinze cens chevaux françois et six cens arquebusiers tant à cheval que à pied, en intention d'aller lever le logis de Bures[3], où étoient logés le duc de Guise et la Châtre, avec onze cornettes[4] de cavalerie et cinq régimens de gens de pied. Cette mienne délibération cuida[5] être interrompue par la rencontre que soixante chevaux, que j'avois jetés devant moi, et quelques arquebusiers, firent de cent chevaux ennemis, conduits par le comte de Chaligny[6], à une lieue et demie du logis du dit duc de Guise; mais ils furent chargés si résolûment, que soixante demeurèrent morts sur la place, ou prisonniers; entre autres le dit comte de Chaligny, prisonnier et fort blessé[7]. Le reste fut poursuivi jusqu'à leur village, auquel

[1] Rodolphe II.

[2] Pendant que le duc de Parme s'avançait sur Rouen pour en faire lever le siége à Henri IV, le Roi l'attaqua à Aumale (5 février) et se jeta avec tant d'audace au milieu des Espagnols, qu'il fut enveloppé par leur cavalerie, et qu'il eût été pris sans le dévouement de ses gentilshommes, qui se firent tuer pour protéger sa retraite. Henri IV fut blessé dans cette échauffourée, qu'il appelait « l'erreur d'Aumale, » d'un coup de pistolet dans les reins, ayant voulu repasser le pont d'Aumale le dernier de sa troupe.

[3] Village du pays de Caux, entre Dieppe et Neufchâtel.

[4] Compagnies.

[5] Pensa.

[6] L'un des membres de la maison de Guise.

[7] Le comte de Chaligny fut blessé et pris par le capitaine Chicot, bouffon de Henri IV, auquel il le remit en lui disant : « Tiens, voilà ce

ils portèrent l'alarme; et demeurèrent les nôtres fermes une grande demi-heure, attendant mes troupes qui ne pouvoient encore être arrivées. Ce pendant ils donnèrent loisir à leur cavalerie de monter à cheval et à leurs gens de pied de se barricader et de border sur les avenues les haies de leurs arquebusiers. Trois cens chevaux ennemis sortirent, et combien que le nombre fût plus grand que celui des miens, et du tout inégal, toutefois, environ les deux heures après midi, aussitôt que je découvris mes dites troupes sur un haut, là auprès, marchant au grand trot, et le peu d'assurance que je reconnus aux dits ennemis, je les fis charger si à propos, Dieu merci, que ce petit nombre les ramena battant, leur fit passer leur village, et les nôtres en demeurèrent maîtres plus d'une heure. Il y fut tué près de trois à quatre cens hommes, tant de cheval que de pied, quatre cens chevaux butinés, leur bagage, vaisselle d'argent et habillemens, jusques à la valeur de plus de 50,000 écus, et la cornette[1] du duc de Guise, qui étoit allé ce matin-là au quartier du duc de Parme. S'ils montrèrent peu de courage à défendre et garder leur logis, ils n'en eurent pas davantage ni plus d'assurance à faire quelque chose de mieux sur notre retraite; car jamais ils ne sortirent pour nous suivre, combien que ce fût à la tête de leur armée, ains nous laissèrent paisibles possesseurs de leurs prisonniers et de leurs dépouilles. Mon cousin le duc de Nivernois, qui étoit à ma main droite, à une lieue de Bures, donna dans un autre village, auquel étoit logé le régiment de Barlette[2] dont il en fut tué soixante sur la place; et douze chevaux qui se retiroient les derniers de la troupe de mon dit cousin en rencontrèrent seize des ennemis, qu'ils chargèrent. Quatre furent tués sur la place, le mestre de camp[3] de Cluseaulx

que je te donne. » Furieux d'être tombé aux mains de Chicot, Chaligny le tua d'un coup d'épée.

[1] Drapeau.

[2] Ou de la Barlotte.

[3] Colonel de cavalerie.

et quatre autres pris prisonniers et le reste mis à vau de route. Cette nouvelle, que je vous ai bien voulu faire savoir, vous rendra assuré tant de mon bien porter, grâce à Dieu, que de l'assistance qu'il plut à sa divine bonté me continuer en la justice de mes armes, afin que vous en fassiez part à ceux que vous jugerez être à propos, après en avoir pris la réjouissance qui est due à votre bonne volonté, et à l'affection que vous portez à mon service : priant, sur ce, Notre Seigneur, vous avoir en sa sainte garde. Ecrit au camp de Buchy [1], ce 18e février 1592.

HENRY.

A Madame la comtesse de Gramont.

1592, vers le 25 mars [2].

Madame, j'avois donné charge à Lareine de parler à vous touchant ce qu'à mon grand regret étoit passé entre ma sœur et moi. Tant s'en faut qu'il vous ait trouvée capable de me croire, que tous vos discours ne tendoient qu'à me blâmer, et fomenter ma sœur en ce qu'elle ne doit pas [3]. Je n'eusse pas pensé cela de vous, à qui je ne dirai

[1] Bourg du pays de Caux, au sud de Neufchâtel.

[2] M. Berger de Xivrey a placé cette lettre en 1591 ; il nous est impossible d'accepter cette date. Cette lettre et la suivante sont évidemment de la même époque.

[3] Il s'agit du mariage de Madame Catherine, sœur de Henri IV, avec le comte de Soissons, projet auquel le Roi était opposé et que Corisande favorisait.

Le projet de mariage du comte de Soissons avec Madame Catherine remontait à 1585, lorsque le duc de Guise eut l'intention de faire déclarer le comte de Soissons, prince catholique de la maison de Bourbon, héritier de Henri III. Le roi de Navarre, pour rompre ce dessein, attira son cousin dans son parti, en le flattant de la pensée de ce mariage qui lui assurerait de grands biens, et força ainsi le duc de Guise à choisir pour héritier de la couronne le vieux cardinal de Bourbon. Après la bataille de Coutras, où Soissons fit des prodiges de valeur et de force, les deux cousins allèrent en Béarn ; Soissons vit Madame Catherine et, dit Sully, il s'engendra des amours réciproques. Mais quelques propos du comte de Soissons, ou quelques avis, vrais ou faux, que le roi de Na-

que ce mot : que toutes personnes qui voudront brouiller ma sœur avec moi, je ne leur pardonnerai jamais. Sur cette vérité, je vous baise les mains.

HENRY.

A Monsieur de Ravignan[1].

1592, vers le 25 mars.

Monsieur de Ravignan, j'ai reçu du déplaisir de la façon que le voyage de mon cousin le comte de Soissons s'est entrepris. Je ne vous en dirai autre chose, sinon que, s'il se passe rien[2] où vous consentiez ou assistiez contre ma volonté, votre tête m'en répondra.

HENRY.

---

varre reçut de la Cour, lui apprirent que son cousin n'avait accepté d'épouser sa sœur que pour avoir ses biens et puis le quitter là. Qui avait voulu tromper l'autre? je ne sais; ce qu'il y a de certain, c'est que le comte de Soissons, irrité, quitta le roi de Navarre (mai 1588), disant qu'il avait été « pipé », qu'on l'avait amusé avec le mariage de Madame Catherine pour le retirer de la Cour et l'empêcher d'y faire sa fortune. Il se rendit auprès de Henri III, « son esprit tout rempli de grandes espérances de tout gouverner à la Cour », mais il eut beaucoup de peine à faire agréer ses services à Henri III. Plus tard, il se réconcilia avec le roi de Navarre qui, devenu roi de France, le nomma grand-maître de France. Malgré la séparation, l'amour ne laissa pas de se continuer entre Madame Catherine et le comte de Soissons ; ils résolurent de se marier à la première occasion favorable, sans demander le consentement du Roi. Le comte de Soissons profita de ce que Henri IV était tout occupé au siége de Rouen (1592) pour quitter l'armée, où il se trouvait, et arriva secrètement en Béarn; le mariage se serait fait, si le Roi, averti, n'avait envoyé en toute diligence M. de Pangeas, « ce buffle de Pangeas », comme l'appelait Madame Catherine, lequel, muni des pouvoirs du Roi, s'opposa à leurs desseins et força le comte de Soissons à quitter le pays sans rien faire.

C'est dans ces circonstances que Henri IV écrivit les deux lettres adressées à Corisande et à M. de Ravignan. La seconde montre avec quelle énergie Henri IV savait, à l'occasion, se faire obéir.

[1] Pierre de Mesmes, seigneur de Ravignan, premier président du conseil souverain de Pau.

[2] Quelque chose.

A Monsieur de Vitry [1].

1592, 8 avril.

La présente reçue, ne fais faute me venir trouver pour courir le cerf, parce que la plupart de mes gens sont malades.

HENRY.

A Monsieur de Grillon.

1592, 1er août.

Monsieur de Grillon, je suis très-aise que l'issue du siège de Quillebœuf ait été telle que je m'étois promis, car sachant que vous y étiez entré et vous y étiez mis dès le commencement, je m'assurois bien que mes ennemis n'y acquerroient que de la honte. Je vous loue donc du bon devoir que vous avez rendu et vous prie de continuer à me faire voir les effets de votre valeur et courage en toutes autres occasions qui s'offriront pour le bien de mon service. J'ai assiégé ma ville d'Epernay depuis quelques jours. En l'investissant, je traitai fort mal le secours des Wallons qui vouloient entrer en icelle, car il en fut tué plus de treize cens, à cinq cens pas de la muraille de la dite ville. J'espère que l'issue n'y sera pas moins heureuse qu'a été le commencement : et sur ce, je prie Dieu, Monsieur de Grillon, vous avoir en sa sainte et digne garde. Ecrit au camp devant Epernay, le premier jour d'août 1592.

HENRY.

[1] Louis de l'Hôpital, marquis de Vitry, gouverneur de Meaux. Il était encore de la Ligue lorsque le Roi lui écrivit ce billet. Le duc de Guise lui permit d'aller courre le cerf avec Henri IV, qui était à Trie, parce qu'il était bon chasseur. En 1594, M. de Vitry rendit Meaux à Henri IV et devint capitaine des gardes et lieutenant de la vénerie et fauconnerie de France. Il mourut en 1611. C'est son fils qui tua le maréchal d'Ancre.

A Monsieur de Marivaux [1].

1592, 1er octobre.

Monsieur de Marivaux, j'ai accordé à la demoiselle de la Raverie [2] un passe-port pour faire mener à Paris quelques blés, vin et bois pour sa provision. Je vous prie ne faire difficulté de le laisser passer. Vous êtes de vous-même assez courtois aux belles dames comme elle, sans vous y convier davantage. Sur ce, Monsieur de Marivaux, Dieu vous ait en sa garde. Ecrit à Champ-sur-Marne [3], le premier jour d'octobre.

HENRY.

A Monsieur de Souvré.

1592, 8 octobre.

La Gode, je vous ai déjà écrit ce jour d'hui par Forget; ce n'est pas ma coutume de mettre si souvent la main à la plume; mais vous aurez encore ce mot de moi par Féret, que j'envoie en Guyenne, pour vous assurer que je vous aime plus que vous ne le sauriez imaginer. Crois, mon ami, que je désire fort qu'il se présente une bonne occasion pour te le faire paroître. Si le prince de Parme s'approche de nous, vous aurez de mes nouvelles bientôt, et je me promets que vous ne serez pas des derniers qui se rendront près de moi. Féret vous contera le reste. Et sur ce, la Gode, Dieu vous ait en sa garde. Ecrit à Champ-sur-Marne, le 8e octobre.

HENRY.

---

[1] M. de Marivaux était à Corbeil, où il commandait les troupes de Henri IV.
[2] C'était une femme d'amour, que hantaient les grands seigneurs.
[3] Petite ville de l'arrondissement de Meaux.

Lettre de Gabrielle d'Estrées à Henri IV.

Vers la mi-octobre 1592.

Arrivé à Saint-Denis le 13 octobre 1592, Henri IV y tomba malade et fut saigné. Une sueur abondante lui ôta la fièvre et le garantit d'une nouvelle saignée. C'est probablement à cette occasion que Gabrielle lui écrivit la lettre suivante, qu'on nous pardonnera sans doute de publier ici.

Je meurs de peur : assurez-moi, je vous supplie, en me disant comme se porte le plus brave du monde. Je crains que son mal ne soit grand, puisque autre cause ne me devoit priver de sa présence aujourd'hui. Dis m'en des nouvelles, mon cavalier, puisque tu sais combien le moindre de ses maux m'est mortel. Combien que par deux fois j'ai su de votre état, aujourd'hui je ne ne saurois dormir, sans vous envoyer mille bonsoirs, car je ne suis pas douée d'une ladre constance. Je suis la princesse Constance, et sensible pour tout ce qui vous touche, et insensible à tout ce qui reste au monde, soit bien ou mal.

A Monsieur de Souvré.

1592, 28 décembre.

La Gode, j'écris à ma sœur d'Angoulême qu'elle me vienne trouver, et mande aussi à des belles de delà d'être de la partie. Je vous prie, quand elles voudront partir, de les faire accompagner jusqu'à Vendôme. Peut-être ferez-vous cet office mal volontiers, pour le regret que vous aurez d'en perdre la vue de quelqu'une. Mais il se faut consoler, que l'absence n'est pas la mort des belles amitiés; c'en est, au contraire, l'école où elles s'apprennent le mieux. Pontcarré, que j'envoie par delà, vous dira de mes nouvelles. A Dieu, la Gode. Ce 28e décembre, à Chartres.

HENRY.

A Gabrielle d'Estrées [1].

1593, 4 février.

Mon bel ange, si à toutes heures m'étoit permis de vous importuner de la mémoire de votre sujet, je crois que la fin de chaque lettre seroit le commencement d'une autre. Ainsi incessamment je vous entretiendrois, puisque l'absence me prive de le faire autrement. Mais les affaires [2], ou pour

[1] Gabrielle d'Estrées naquit vers 1571. Elle fut de bonne heure surnommée la *Belle Gabrielle*. « Elle était, dit Sainte-Beuve, blanche et blonde ; elle avait les cheveux blonds et d'or fin, relevés en masse ou mi-crêpés par les bords, le front beau, l'entrœil (comme on disait alors) large et noble, le nez droit et régulier, la bouche petite, souriante et « pourprine, » la physionomie engageante et tendre, un charme répandu sur les contours. Ses yeux étaient de couleur bleue et d'un mouvement prompt, doux, et clairs. Elle était complétement femme dans ses goûts, dans ses ambitions, dans ses défauts même. D'un esprit gentil et gracieux, elle avait surtout un naturel parfait, rien de savant ; le seul livre qu'on ait trouvé dans sa bibliothèque était son livre d'Heures. »

Gabrielle eut une existence plus que galante ; sa mère la vendit d'abord à Henri III pour 6,000 écus, puis au célèbre financier Zamet, ensuite à d'autres partisans, enfin au cardinal de Guise. Après, elle devint la maîtresse du duc de Longueville, et elle était au duc de Bellegarde, quand Henri IV la vit pour la première fois, le 10 novembre 1590, au château de Cœuvres. « Voir Gabrielle, l'aimer, la désirer, forcer Bellegarde à la lui céder, tout cela fut l'ouvrage d'un instant. Gabrielle, née fière et impérieuse, laissa triompher l'ambition et fit semblant de sacrifier son amant à l'amour du Roi, mais se réserva le plaisir de se dédommager en particulier de la contrainte que l'ambition la contraignait à se faire. » En 1591, Henri IV la maria pour la forme à Nicolas d'Amerval, seigneur de Liancourt, et la « démaria » en 1594. Gabrielle eut de Henri IV : *César*, duc de Vendôme (1594), *Mademoiselle de Vendôme* (1596) et *Alexandre*, chevalier de Vendôme (1598). Le Roi voulait épouser sa maîtresse, malgré l'opposition de Sully et de ses meilleurs amis ; son projet allait se réaliser, lorsqu'elle mourut subitement, le 10 avril 1599, bien probablement empoisonnée. Elle a mérité ce jugement de Théodore-Agrippa d'Aubigné, ordinairement peu disposé à dire du bien de quelqu'un : « Elle usoit très-modestement du pouvoir qu'elle avoit sur le Roi... C'est une merveille comment cette femme... a pu vivre plutôt en reine qu'en concubine tant d'années et avec si peu d'ennemis. Les nécessités de l'Etat, ajoute-t-il, furent ses ennemies ; ce de quoi je laisse, comme en chose douteuse, à chacun son explication. » Gabrielle d'Estrées porta successivement les noms de *Madame de Liancourt*, après son mariage, de *marquise de Monceaux*, après la naissance de son fils César, et de *duchesse de Beaufort*, après le 10 juillet 1597.

[2] Les Etats généraux, dits les Etats de la Ligue, venaient de s'ouvrir, à Paris, le 26 janvier ; ils devaient élire un roi catholique. Philippe II voulait faire nommer sa fille et la marier à un archiduc d'Autriche, et

mieux dire les importunités sont en plus grand nombre qu'elles n'étoient à Chartres. Ils m'arrêtent encore demain, que je devois partir. Dieu sait les bénédictions que ma sœur leur baille [1]. Souvré nous fait aujourd'hui festin, où seront toutes les dames. Je ne suis vêtu que de noir ; aussi suis-je veuf de ce qui me peut porter de la joie et du contentement. Il ne se vit oncques une fidélité si pure que la mienne ; glorifiez-vous en, puisque c'est pour vous. Si d'O est où vous êtes, avertissez-le quand mes laquais partent, afin qu'il me mande des nouvelles des ennemis. Dès que j'aurai vu ma sœur, je vous enverrai La Varenne [2], qui vous apportera le jour de mon retour assuré, que j'avancerai, comme la personne du monde qui a le plus d'amour et qui est absent de sa déité. Croyez-moi, ma chère souveraine, et recevez cent baise-mains, d'aussi bon cœur que les vous fis hier. Ce 4e février.

A la même.

1593, 9 février.

Mon bel ange, pour ce que j'arrivai arsoir à dix heures, l'on ne sut dépêcher votre fait de d'Argouges ; dès l'aube du jour tout a été expédié. Comme je voulois me lever pour vous écrire, il s'en est présenté un beau sujet : c'est que

Mayenne voulait être roi. Pendant ce temps, Henri IV faisait proposer aux Etats d'ouvrir des conférences pour « trouver le remède aux maux du royaume », et annonçait son désir formel de se convertir au catholicisme.

[1] Catherine de Bourbon attendait son frère depuis trois semaines à Saumur ; il n'y arriva que le 28.

[2] Guillaume Fouquet, sieur de la Varenne, baron de Sainte-Suzanne, naquit en 1560 et mourut en 1616. Il fut d'abord cuisinier de Madame Catherine, sœur du Roi, passa ensuite au service de Henri IV, qui l'employa souvent à porter ses « poulets » à ses maîtresses. Après avoir rempli l'office de porte-manteau du Roi, La Varenne devint contrôleur général des Postes, conseiller d'Etat, gouverneur de la Flèche et d'Angers, et enfin lieutenant-général pour le Roi en Anjou. C'était un homme d'une grande valeur, qui dut son élévation à son mérite et à son caractère résolu.

M. de Guise est arrivé à Orléans avec des forces pour secourir le Bourg-Dieu, ce qu'il peut faire devant que le terme de la capitulation soit expiré. Je monte à cheval tout à cette heure pour aller secourir Montigny [1], et espère que par ma diligence je regagnerai l'avance que mes ennemis ont plus que moi. Le cœur me dit que nous ferons quelque chose de bon. Vous saurez tous les jours de mes nouvelles ; que je sache des vôtres, particulièrement de votre santé. Je ne partis jamais d'avec vous plus triste et plus constant. Tenez pour constant (puisque ainsi parle le siècle) que mon amour ne peut recevoir d'altération par quoi que ce soit, fors d'un rival. Mandez-moi comme l'on vous aura recueillie à Mantes [2]. Je suis et serai jusques au tombeau votre fidèle esclave. Je vous baise un million de fois les mains. Ce 9e février.

A la même.

1593, 10 février.

Je ne sais de quel charme vous avez usé, mais je ne supportois point les autres absences avec tant d'impatience que cette-ci ; il me semble qu'il y a déjà un siècle que je suis éloigné de vous. Vous n'aurez que faire de solliciter mon retour ; je n'ai artère ni muscle qui à chaque moment ne me représente l'heur de vous voir, et ne me fasse sentir du déplaisir de votre absence. Croyez, ma chère souveraine, que l'amour ne me violenta jamais tant qu'il fait. J'avoue avoir tout sujet de m'y laisser mener ; aussi le fais-je avec une naïveté qui témoigne la réalité de mon affection, parce que je m'assure que vous n'en doutez pas. Je finirai ce discours pour en commencer un autre, qui est que nos dames ont bien couru fortune et ont bien res-

[1] Bourg de la Beauce (Eure-et-Loir).
[2] Dont Sully était gouverneur.

senti des incommodités de la guerre. Votre tante[1] vous en écrit, à qui le parentage de mon bel ange servit fort. J'y fis ce que je devois. Je monte à cheval et vais dîner à Beaugency. Si M. de Guise est parti d'Orléans, demain nous nous verrons. Mon tout, aimez-moi fort. Je te jure, mes belles amours, qu'en tout mon voyage, mes yeux ne verront qu'autant qu'il faudra pour raconter ce qui sera par où je passerai. Ce voyage retardera mon retour de trois jours. Bonjour, ma souveraine. Je baise un million de fois vos belles mains. A Marchenoir[2], ce 10e février.

A la même.

1593, 17 février.

Mon malheur de ne savoir point de vos nouvelles continue, qui me fait vous envoyer La Fon en diligence, craignant qu'il vous soit arrivé quelque accident. Renvoyez-le moi promptement, mes chères amours, je vous supplie. Il m'a promis d'être plus diligent que lorsque je le dépêchai d'Epernay. Je pars demain et serai à Tours dimanche, s'il plaît à Dieu. Ce voyage de Berry a retardé de huit jours mon retour. J'espère qu'il n'arrivera plus d'incident notable qui me retarde. Le désir extrême que j'ai de vous voir me fait passer par dessus infinies occasions qui naissent à tout moment. Je n'ai failli un seul jour à vous dépêcher un laquais. Mon amour me rend aussi jaloux de mon devoir que de votre bonne grâce, qui est mon unique trésor. Croyez, mon bel ange, que j'en estime autant la possession que l'honneur d'une douzaine de batailles. Soyez glorieuse de m'avoir vaincu, moi qui ne le fus jamais tout-à-fait que de vous, à qui je baise un million de fois les pieds. Ce 17e février[3].

[1] Madame de Sourdis, maîtresse du chancelier de Chiverny.
[2] Petite ville de la Beauce (Loir-et-Cher).
[3] Ce jour-là, Henri IV était à Olivet, près d'Orléans.

A la reine d'Angleterre.

1593, 29 mars.

Madame, l'un des contentemens que j'ai eus en mon voyage de Tours, a été de trouver le sieur Antonio Perez [1] avec ma sœur, comme je lui avois mandé me l'amener, l'ayant connu, aux discours qu'il a eus avec moi, personnage non moins capable du lieu [2] qu'il a tenu, que indigne de la persécution qu'il souffre, de laquelle il est d'autant plus à plaindre que c'est sans faute de sa part, et par la seule malice d'autrui, ainsi que j'ai entendu. J'espère me pouvoir prévaloir en mes affaires de l'intelligence et bon jugement qu'il a montré en celles qui lui sont passées par les mains [3] ; et pour cette occasion je l'ai retenu à mon service. Mais estimant, Madame, que vous serez bien aise de le voir et conférer avec lui, j'ai trouvé bon qu'il vous allât baiser les mains, avec cette occasion du voyage du sieur vidame de Chartres, et l'ai bien voulu accompagner de la présente, afin qu'il vous plaise le favoriser d'autant plus volontiers de votre bon accueil et bénigne audience, de laquelle m'assure qu'il vous laissera toute satisfaction, et que vous entendrez de lui chose dont vous pourrez vous servir, qui est la principale raison qui m'a mu le vous envoyer ; et serai très-joyeux que le fait puisse répondre à ma bonne volonté, vous suppliant trouver bon, après l'avoir ouï, qu'il me vienne retrouver en compagnie du dit sieur vi-

[1] Ministre de Philippe II, Antonio Perez fut disgracié en 1581. Il était l'amant de la princesse d'Eboli, maîtresse de Philippe II ; l'intrigue ayant été découverte par Escobedo, secrétaire de Don Juan d'Autriche, il le fit tuer, du consentement de Philippe II, en 1578. Mais trois ans après, il fut arrêté et mis à la torture ; il se sauva (1590) et fit soulever l'Aragon en sa faveur (1591), mais Philippe II écrasa l'insurrection et la châtia avec une rigueur inflexible. Perez se réfugia dans le Béarn, auprès de Catherine de Bourbon (1591), et entra en 1593 au service de Henri IV. Il mourut à Paris en 1611.

[2] De la place, des fonctions.

[3] C'est pour empêcher précisément Henri IV de se servir de Perez, que Philippe II tenta plusieurs fois de le faire assassiner.

dame, auquel j'ai fort expressément recommandé d'avoir soin de sa personne, pour me le ramener en sûreté ; qui sera pour l'employer non moins à ce qui touchera votre service, selon que vous le jugerez propre, que au mien, m'étant l'un et l'autre en égale considération, et votre contentement sur toutes choses. Sur ce, vous baisant humblement les mains, je prierai Dieu vous avoir, Madame, en sa très-sainte garde. A Chartres, ce 29e mars.

Votre plus affectionné frère et serviteur,

HENRY.

A Gabrielle d'Estrées.

1593, 15 avril.

Ha ! Que je fus affligé arsoir, quand je ne trouvai plus le sujet qui me faisoit trouver le veiller si doux ! Mille sortes de délices se représentoient devant moi, tant de singulières raretés ! Bref, j'étois plus enchanté que ce magicien qui ne vous a fait trouver votre cassette. Certes, mes belles amours, vous êtes admirable ; mais pourquoi vous loué-je ? Cette gloire vous a rendu infidèle jusques-ci, et la connoissance de ma passion. Que la vérité de ces belles paroles proférées avec tant de douceur sur le pied de votre lit, mardi la nuit fermante [1], m'ôte toutes mes vieilles et invétérées opinions ! Je remarque le lieu et le temps pour vous montrer combien je les ai gravées en ma mémoire et pour vous en rafraîchir le souvenir. Je monte à cheval pour aller coucher à Meulan. Je ne sais encore si j'irai à Mantes, bien que la voisine [2] soit partie. Demain je vous en manderai la certitude. Pour fin, je vous dirai que le déplaisir de vous laisser m'a saisi tellement le cœur, que j'en ai cuidé [3] mourir toute cette nuit, et me trouve

[1] Terminée.
[2] La fièvre.
[3] Cru.

encore bien mal : qui me fait achever plus tôt que je ne désirerois cette lettre, en vous baisant un million de fois les mains. Ce 15e avril.

A la même.

1593, 15 avril.

L'autre lettre ne faisoit qu'achever de se fermer lorsque Larchant est arrivé ; je ne l'ai voulu mener plus loin. Je serai très-aise que voyez celui de qui vous pouvez apprendre des nouvelles ; mais que cela ne me tarde point l'heur de votre présence. J'attendrai ce que vous aurez appris avec impatience, mais non telle que votre venue, que je vous supplie ne vouloir différer. Vous écrivant, m'est venu avis que trois cens chevaux de Rouen sont arrivés à Pontoise, qui viennent au-devant du Villars [1]. Je n'en ai que deux cens, mais je m'en vais passer à la vue de la ville, pour voir s'ils veulent se battre ; et s'ils le font, je donnerai un coup de pistolet pour l'amour de vous. Bonjour, mes chères amours ; je te baise un million de fois les mains. Ce 15e avril.

A la même.

1593, 16 avril.

Je m'en vas dîner à Mantes et reviendrai coucher ici, puis demain j'y irai du tout. Sauveterre n'est point venu, de quoi je suis en peine. Je vous manderai force nouvelles par La Varenne, que je vous dépêcherai demain. Vraiment ma venue étoit nécessaire en ce pays, si elle le fut jamais en lieu. Ne faillez, mes chères amours, à venir au jour que

[1] M. de Villars-Brancas, gouverneur de Rouen pour la Ligue.

m'avez promis. Plus je vas en avant, et moins je m'accoutume à supporter l'absence. Vous m'avez, je le confesse, plus charmé que je ne le fus jamais. Excusez si n'avez que ce mot pour aujourd'hui, et aimez votre sujet comme vos yeux. Certes, il vous adore avec extrême passion et fidélité. Bonjour, chère maîtresse ; je te baise un million de fois les pieds. De Meulan, ce 16e avril.

A la même.

1593, 19 avril.

Arsoir, tout tard, un de mes laquais revint, par lequel vous m'assurez de ne manquer point à votre venue, comme vous me l'avez promis. Ce m'a été une extrême consolation aux travaux que j'ai ici, mais le porteur m'a dit depuis de bouche, que ne partiriez que mardi. Cela me tua, craignant vos longueurs. Excusez ma passion, si je crains tout de vous, mon bel ange. La dépêche de la Varenne vous aura fait hâter, à mon avis. Jésus ! je vous verrai après demain. Quelle joie ! Certes mes discours sont bien coupés ; aussi l'est mon âme, ne l'ayant (hormis mon amour), jamais eue plus traversée. Madame de Guise et sa fille viennent voir ma sœur un de ces jours[1] ? Madame de la Roche revient aussi, que je ne verrai que ne soyez venue. Croyez, ma chère maîtresse, qu'en ce qui dépendra de l'obéissance de vos commandemens, vous me trouverez sans reproche. Cette lettre vous trouvera vers Chambly. Le bruit court ici que M. de Montmorency s'est ma-

[1] Mademoiselle de Guise, depuis princesse de Conty, a raconté dans « Les Amours du Grand-Alcandre » les détails de cette entrevue, pendant laquelle Bellegarde, amoureux fou de la belle mademoiselle de Guise, est observé par Gabrielle, qui, constatant que son amant aime mademoiselle de Guise, est outrée de dépit et de colère. La colère de Gabrielle ravit Henri IV, qui savait que Gabrielle aimait Bellegarde : le Roi était jaloux de ce dernier, au point d'avoir voulu plusieurs fois le faire tuer, et se réjouissait, hélas bien à tort, en pensant que dorénavant Gabrielle serait à lui seul.

rié à une demoiselle de Languedoc [1]. Je n'en ai point eu de nouvelles. Si cela est, il y en aura bien de fâchées en ce pays : vous m'entendez bien. Dormez bien, mes belles amours, afin d'être grasse et fraîche à votre arrivée. Pour moi, j'en fais provision. Bonjour, mon tout. Je baise un million de fois vos beaux yeux. Ce 19e avril, à Mantes.

A la même.

1593, 20 avril.

Mes belles amours, ce sera demain que je baiserai ces belles mains par millions de fois; je ressens déjà du soulagement en mes peines par l'approche d'un tel heur, que je tiens cher comme ma vie; mais si vous me le retardez d'un jour seulement, je mourrai. Envoyez-moi anhuy La Varenne, instruit de vos commandemens. J'ai recouvert [2] un cœur de diamant qui vous fera mourir d'envie. Si les anges portoient des bagues [3], il vous seroit extrêmement propre. Jamais absence ne m'a tant ennuyé que cette-ci. Passer le mois d'avril absent de sa maîtresse, c'est ne vivre pas. Vous recevrez deux lettres anhuy de moi, et moi deux baisers demain de vous. Bonjour, ma chère maîtresse; je baise un million de fois vos pieds. De Mantes, ce 20e avril.

A la même.

1593, 21 avril.

Je n'eus point hier de vos nouvelles; je ne sais à quoi il

[1] En effet, le duc de Montmorency venait d'épouser, le 29 mars, Louise de Budos, veuve à dix-sept ans de Jacques de Gramont, seigneur de Vachères. La nouvelle duchesse de Montmorency était jeune et belle, et quand elle vint à la Cour, en 1595, elle y causa beaucoup de sensation. Elle mourut en 1598.

[2] On disait alors recouvert pour recouvré.

[3] Bijoux, joyaux.

a tenu. Si vous respectâtes le jour de Pâques [1], je ne l'ai pas fait; si c'est paresse, vous avez tort. Il est midi et je n'en ai point encore : c'est bien loin de l'assurance que vos paroles m'avoient donnée de vous voir anhuy. Quand apprendrez-vous à tenir chère votre foi? Je n'en fais pas ainsi de mes promesses. La voisine [2] est venue ce matin devant mon réveil. Soudain, sans besoin, j'ai pris médecine; de quoi je me trouve si mal que je n'en puis plus : qui me fait finir, vous jurant que je vous veux bien mal, et ne baisant que votre belle bouche, encore m'en ferai prier. Ce 21e avril.

A Monsieur Benoît,

Curé de Saint-Eustache [3].

1593, 9 juin.

La prolongation de la guerre civile prouva à Henri IV combien Henri III avait eu raison de lui dire : « Soyez certain que vous ne serez jamais roi, si vous ne vous faites catholique. » Il se décida, au commencement de 1593, à se convertir, et c'est alors que s'ouvrirent les conférences de Suresnes. Dès lors, sûrs de Henri IV, les catholiques modérés, qu'on appelait les Politiques, finirent par l'emporter sur les Ligueurs, les Guise et les agents de l'Espagne, qui voulaient faire abolir par les États généraux la loi salique, et donner la couronne à la fille de Philippe II, petite-fille de Henri II. Les Etats déclarèrent qu'ils n'aboliraient pas la loi salique ; le Parlement rendit un arrêt célèbre pour maintenir la loi et déclarer nul l'avénement d'une princesse ou d'un prince étrangers ; Mayenne eut le patriotisme de soutenir cet arrêt. Il devenait certain que le jour où il serait catholique, Henri IV serait reconnu roi. Pendant ce temps, les évêques et les curés mandés par Henri IV se réunissaient à

[1] Pâques tomba cette année-là le 18 avril.

[2] La fièvre.

[3] René Benoît, docteur de Sorbonne, mort en 1608. Il est auteur d'un ouvrage intitulé : « *Examen pacifique de la doctrine des Huguenots*, où l'on montre contre les catholiques rigides de ce siècle que nous, qui sommes membres de l'Eglise catholique, ne devons point condamner les Huguenots comme des hérétiques avant qu'on l'ait prouvé de nouveau. » L'esprit de tolérance ou le défaut d'orthodoxie du curé Benoît le fit expulser de la Sorbonne, et quand Henri IV le nomma évêque de Troyes, en 1594, Rome lui refusa ses bulles.

Mantes et instruisaient le Roi, qui, le 23 juillet, se déclara convaincu et signa, le lendemain, sa profession de foi.

Monsieur Benoît, dès l'heure que j'ai eu la volonté de penser à ma conversion, j'ai jeté l'œil sur vous pour être l'un de ceux desquels j'aurai l'assistance fort agréable à cette occasion. La réputation de votre doctrine, laquelle est suivie d'une vie non moins louable, me fait espérer de recevoir beaucoup de service et de contentement de vous, si j'en suis assisté. Qui est cause que je vous fais ce mot pour vous faire connoître combien je l'aurai agréable; même que vous prépariez, à cet effet, aucun de votre collége, que vous connoîtrez avoir la crainte de Dieu et être accompagné d'esprit doux, et aimant le bien et repos de mes sujets. Avisez donc des moyens que vous tiendrez pour me venir trouver, et m'en donnez avis afin que j'y apporte ce qui dépendra de mon autorité. Ce pendant, que j'aie part en vos prières, et vous assurez de ma bonne volonté en votre endroit; et sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur Benoît, en sa sainte garde. Ecrit à Mantes, ce neuvième jour de juin 1593.

HENRY.

A Gabrielle d'Estrées.

1593, 15 juin.

Je viens de revenir des tranchées [1], où nous avons triomphé de travailler, nous étant logés dans tout le bastion, jusques au tapecu [2] de la porte, fortement et sûrement. J'espère jeudi dîner dans la ville, avec l'aide de Dieu. La compagnie de M. d'Estrées étoit en garde au bastion; certes le lieutenant et l'enseigne sont de pauvres prêtres [3] et ne

[1] Henri IV assiégeait Dreux et prit la ville le 9 juillet. Les conférences de Mantes s'ouvrirent aussitôt après cette victoire.

[2] Bascule qui s'abaisse par un contre-poids pour fermer l'entrée d'une porte ou d'une barrière.

[3] Ce sont de mauvais soldats.

sont point de ceux qui mènent bien arquebusiers. Les ennemis ont tant perdu de gens, qu'ils nous ont laissé faire au pays tout ce que nous avons voulu. Il est mardi; il n'y a plus que huit jours à avoir l'honneur de vous voir. Je ne le désirai jamais tant, n'ayant jamais éprouvé mon amour si violente que je fais. Je vous jure, mes chères amours, que si vous voyiez ce que j'ai en l'âme pour vous, vous partiriez dès samedi. Je m'en vais dormir, y ayant deux fois vingt et quatre heures que je n'ai clos l'œil. Je finis, vous baisant un million de fois les mains. L'enseigne de Grandmaison n'est guère blessé. Je l'ai vu. Bonjour, mon menon. Ce 15e juin.

A la même.

1593, 16 juin.

J'ai patienté un jour de n'avoir point de vos nouvelles; car, mesurant le temps, cela devoit être. Mais le second, je n'en vois raison que la paresse de mes laquais, ou que les ennemis les aient pris; car de vous en attribuer la coulpe [1], jà n'advienne, mon bel ange; j'ai trop de certitude de votre affection, qui m'est certes bien due, car jamais mon amour ne fut plus grande, ni ma passion plus violente; qui me fait user de cette redite par toutes mes lettres. Venez, venez, venez, mes chères amours, honorer de votre présence celui qui, s'il étoit libre, iroit de mille lieues se jeter à vos pieds pour n'en bouger. Quant à nos affaires d'ici, nous avons ôté l'eau du fossé, mais notre batterie ne peut être prête que vendredi, que je souperai, s'il plaît à Dieu, dans la ville. Le lendemain que vous arriverez à Mantes, ma sœur viendra à Anet, où j'aurai l'honneur de vous voir tous les jours. Je vous envoie un bouquet d'oranger, que l'on me vient d'envoyer. Je baise les mains à la vicomtesse, si elle y

[1] Faute.

est, et à ma vraie amie, et à vous, mes chères amours, un million de fois les pieds. Ce 16e juin.

A la même.

1593, 23 juin.

Mes belles amours, vous avez cuidé [1] perdre votre serviteur, depuis le partement d'Esternay, d'un coup de faucon [2]. Je n'estimois ces pièces dangereuses qu'à Vernon [3]. Vraiment Dieu m'a bien aidé. J'ai trouvé, il n'y a qu'une heure, un moyen de faire achever votre vaisselle. Voilà comme je suis soigneux de vous, ce pendant que la moindre chose me distrait de votre mémoire. Si je n'avois fait serment de ne me plaindre jamais, je sais que je crierois justement. Je viens d'avoir nouvelles de Dauphiné : que M. de Lesdiguières a défait les Espagnols et Italiens de M. de Savoie, tué le général des Espagnols et le maréchal de camp, et six cens demeurés à terre, et six vingts prisonniers, dont il y a quinze capitaines [4]. Vous direz cette nouvelle à ma sœur, et que je la baise cent mille fois, et à vous les pieds un million. Ce 23e juin.

A Monsieur du Plessis [5].

1593, 25 juin.

Monsieur du Plessis, la conférence est rompue, et les

[1] Cru, failli.

[2] Petit canon. — C'est le château de Dreux qui avait envoyé ce boulet sur un groupe composé du Roi, de sa sœur, de madame de Rohan et de plusieurs autres dames et demoiselles qui s'étaient très-approchés du château ; quelques officiers de leurs maisons furent blessés.

[3] Pour ce que, dit Lestoile, le cardinal de Bourbon, ainsi qu'on disoit, en avoit rapporté une incommodité qui lui avoit duré jusques à la mort. »

[4] Il s'agit du combat d'Oulx, livré le 7 juin.

[5] Philippe du Plessis-Mornay, mort en 1623. Zélé calviniste, du Plessis-Mornay fut le chef véritable des Protestants en France ; il était surnommé

Espagnols ont fait des offres si grandes, que les ennemis [1] ont prêté l'oreille. Ils ne demandent seulement, sinon que l'on élise le duc de Guise [2] et qu'il épouse la fille d'Espagne, de quoi le duc de Mayenne semble avoir quelque jalousie. Nous avons pris assez heureusement cette ville [3]; mais le château tient encore. J'espère toutefois, avec l'aide de Dieu, que dans cinq ou six jours il sera en mon obéissance, car de trois puits qu'il y a, nous en avons gâté deux, et un homme qui en vient de sortir tout présentement m'a assuré que nous leur avons rompu un seul moulin qu'ils avoient, ce que je crois fort aisément; car d'une cave qui est sous ledit château et de laquelle nous l'oyions moudre, nous ne l'entendons plus. Il y a plus de quatre mille personnes retirées au dit château; ce qui m'en fait avoir bonne espérance. Ce pendant le duc de Mayenne assemble tout ce qu'il peut pour nous faire lever le siège, ou nous donner la bataille; et le comte Charles a passé la rivière de Somme avec son armée et vient droit à moi. Pour ce, incontinent la présente reçue, montez à cheval avec votre compagnie et le plus de vos amis que vous pourrez, et venez en diligence; autrement vous serez des derniers, et je m'assure que vous auriez trop de regret d'y manquer. Souvenez-vous qu'à la bataille d'Ivry vous n'arrivâtes que fort à propos [4]; et quel ennui ce vous eût été si, à

le pape des Huguenots. C'était un savant théologien, un brave capitaine et un habile négociateur. Il fut un des plus dévoués serviteurs de Henri IV jusqu'à l'abjuration du Roi, à laquelle il s'opposa énergiquement, et finit par se faire disgrâcier à cause de son zèle excessif pour le calvinisme.

[1] Les Ligueurs.

[2] Le duc de Feria, ambassadeur d'Espagne, voulait d'abord que la fille de Philippe II, héritière la plus directe du trône de France, épousât l'archiduc Ernest. A cette proposition, les Etats généraux comprirent que la Ligue, poussée à l'extrême, livrait la France à la domination étrangère. Il fut obligé de diminuer ses prétentions; Philippe II fit déclarer que si les Etats donnaient la couronne au duc de Guise, il était disposé à lui donner sa fille en mariage. Cette proposition venait trop tard; elle ne put détruire l'effet produit par la première sur l'opinion publique; la jalousie de Mayenne ou son patriotisme fit le reste.

[3] Dreux.

[4] La veille.

quatre lieues de là, vous eussiez appris des nouvelles de la bataille gagnée sans vous ! Aussi, j'ai affaire de vous et de votre avis sur ce qui se présente [1]. Pour ce, sans plus d'excuse ou de remise, venez et usez de diligence. A Dieu, ce 25e juin, à Dreux.

HENRY.

A Gabrielle d'Estrées.

1593, 26 juin.

J'ai reçu la lettre qu'il vous a plu m'écrire, du 23e de ce mois. Je vous cuidois à Saint-Denis. Mais le commandement de votre père vous a retenue. Je suis très-aise que vous soyez bien avec lui; vous ne me reprocherez plus qu'il vous veuille mal à mon occasion. Nous combattons ici à la barrière, mais elle est plus dangereuse que celle de Compiègne. Nous ne laissons pas d'y avoir des dames. Vous dites que si aucune de vos lettres m'a dû apporter du déplaisir, que ç'aura été cette dernière. Vous savez bien la résolution que j'ai prise de ne me plaindre plus; j'en prends une autre : de ne me fâcher plus. La première me fait n'importuner plus personne; la seconde soulagera fort mon esprit. J'arrivai au point du jour à Mantes, dormis trois heures l'après-dînée, et en repartis à cinq heures du matin. Ce n'est pas pour y avoir perdu beaucoup de temps; je ne pris point un jour pour l'autre; mais l'entreprise de Meulan me fait avancer une autre chose. J'ai été toute cette nuit en garde et y serai encore anhuy. Je m'en vais dormir, accablé de sommeil. Je baise un million de fois vos mains. Ce 26e juin.

---

[1] L'affaire de la conversion.

A Monsieur l'archevêque de Bourges [1].

1593, 8 juillet.

Monsieur de Bourges, sur l'opinion que j'avois eue d'avoir à faire ici quelque plus long séjour, j'avois résolu de vous mander que vous me vinssiez trouver pour commencer à conférer avec vous sur le fait de mon instruction à la religion catholique, étant assez informé que je ne puis être à cela préparé par la communication de personne qui ait plus d'intelligence des saintes lettres, ni qui pénètre plus avant aux secrets de cette doctrine, que vous; mais ce dessein est intermis [2] par l'avis que j'ai eu que les ennemis ont assiégé la ville de Rue [3], qu'il faut de nécessité que j'aille secourir. Ce voyage ne peut être long, car je ferai très-grande diligence pour y aller; et y étant, nous combattrons bien promptement, ou ils se reculeront; et m'assure que cela ne m'empêchera point que je ne me rende à Saint-Denis dans la fin de ce mois au plus tard, pour commencer l'assemblée que j'ai assignée, sur cette espérance, à laquelle ne puis faillir. Je m'y fusse rendu dans bien peu de jours, car mon intention seroit plutôt de la devancer que de la reculer, tant j'en désire les effets, espérant bien que ceux qui publient que ce que je propose faire est à fard et à feintise, auront toute occasion de s'en dédire, et les effets contraires à leurs opinions se reconnoîtront si près d'eux que, s'ils n'en veulent être les témoins, ils en pourront au moins avoir souvent de bien certaines nouvelles. Je vous prie ce pendant vous préparer de bonne heure et tout ce que vous jugerez être à cela propre et nécessaire, comme de ma part j'espère que Dieu m'y fera

[1] Renaud de Beaune. Il reçut l'abjuration du Roi, le 25 juillet, à la porte de l'église de Saint-Denis, et lui donna l'absolution provisoire. Le Roi ayant été excommunié par le Pape, le Pape seul pouvait donner l'absolution.

[2] Interrompu.

[3] Petite ville de Picardie.

la grâce d'y porter l'esprit vide de toute autre passion que de ce qui est de sa gloire, de mon salut et du bien de cet Etat. Sur ce, je prie Dieu, Monsieur de Bourges, vous conserver en sa sainte et digne garde. Ecrit au camp de Dreux, ce 8e juillet 1593.

HENRY.

A Gabrielle d'Estrées.

1593, 12 juillet.

Ma maîtresse, je suis arrivé à trois heures en ce lieu, n'y ayant appris nulles nouvelles de celui que je venois chercher. Givry est allé pour en apprendre. L'on ne parle ici que de cette beauté nouvelle. Ma présence étoit fort nécessaire en ce lieu. Je m'en vais dîner, puis dormir ; mais je vous paye premier [1] ce tribut, car vous marchez la première en toutes mes passions. Certes, mes chères amours, vous devez plutôt craindre que je vous aime trop que trop peu. Cette faute vous est agréable, et à moi aussi, puisqu'elle le vous est. Voilà comme je me transforme en toutes vos volontés. N'est-ce pas pour être aimé ? Aussi crois-je que vous le faites ; et l'âme contente de ce côté là, je finis vous baisant un million de fois les mains. Ce 12e juillet, à Saint-Denis.

A la même.

1593, 23 juillet.

J'arrivai arsoir de bonne heure et fut importuné de Dieu-gards jusques à mon coucher. Nous croyons la trève et qu'elle se doit conclure ce jour d'hui. Pour moi je suis, à l'endroit des Ligueurs, de l'ordre de Saint-Thomas. Je

[1] D'abord.

commence ce matin à parler aux évêques. Outre ceux que je vous mandai hier pour escorte, je vous envoie cinquante arquebusiers qui valent bien des cuirasses. L'espérance que j'ai de vous voir demain retient ma main de vous faire plus long discours. Ce sera dimanche que je ferai le saut périlleux [1]. A l'heure que je vous écris j'ai cent importuns sur les épaules, qui me feront haïr Saint-Denis comme vous faites Mantes. Bonjour, mon cœur, venez demain de bonne heure, car il me semble déjà qu'il y a un an que je ne vous ai vue. Je baise un million de fois les belles mains de mon ange et la bouche de ma chère maîtresse. Ce 23e juillet.

A certains gentilshommes de la Religion.

1593, 25 juillet.

Monsieur... je fais présentement une dépêche générale pour vous donner à tous avis de la résolution que j'ai faite de faire dorénavant profession de la religion catholique, apostolique et romaine ; de laquelle, combien que je m'assure que vous aurez communication, j'ai bien voulu vous faire encore particulièrement cette-ci, pour vous prier de ne recevoir cette nouvelle avec une appréhension que ce changement, qui est mon particulier, en apporte aucun en ce qui est porté et permis par les édits précédens pour le

[1] C'est en effet le 25 juillet qu'après l'abjuration, Henri IV entendit la messe dans l'église de l'abbaye de Saint-Denis. Saut périlleux en effet, que cet acte de haute politique. La concession que le Roi avait la sagesse de faire à ses sujets en acceptant leur religion, allait-elle les satisfaire ? Quelques prélats gallicans sont avec lui, mais ils sont peu nombreux, ainsi que les Politiques, sur lesquels il s'appuie ; mais Rome, mais les évêques engagés avec la Ligue et l'Espagne, le reconnaîtront-ils ? Et s'il gagne une partie des catholiques, ne va-t-il pas perdre les protestants ? Il y a de quoi réfléchir et être anxieux ; l'expression *saut périlleux* n'est pas exagérée, et je ne comprends pas qu'on ait pu dire que : faire le saut périlleux, dans ces graves circonstances, était un propos de baladin. Henri IV baladin ! Où l'esprit de parti et de secte conduit-il nos pauvres cervelles françaises ? — Les deux pièces qui suivent sont le commentaire de la conduite et du mot de Henri IV.

fait de votre religion, ni aussi peu en l'affection que j'ai toujours portée à ceux qui en sont : ce que j'en ai fait n'ayant été qu'à fort bonne intention, et principalement pour la sûre assurance que j'ai d'y pouvoir faire mon salut, et pour n'être en ce point différent des rois mes prédécesseurs, qui ont heureusement et pacifiquement régné sur leurs sujets, espérant que Dieu me fera la même grâce, et que par ce moyen seroient ôtés non-seulement les prétextes, mais aussi les causes des divisions et révoltes qui minent aujourd'hui cet Etat ; étant pour cela mon intention qu'il ne soit fait aucune force ni violence aux consciences de mes sujets. Ce que je ne vous prie pas seulement de croire en votre particulier, mais de veiller et vous employer à ce que les autres n'en prennent aucune opinion, comme il leur sera justifié par tous mes déportemens [1], qu'ils n'en auront occasion d'en douter, et qu'ainsi qu'il a plu à Dieu m'ordonner roi de tous mes sujets, que je les aimerai et aurai tous en égale considération. Prenez en bien cette créance [2] pour vous-même, et ne départez, je vous prie, de cette affection particulière que j'ai reconnue en vous, comme vous verrez toujours accroître la mienne en votre endroit. Sur ce, je prie Dieu, Monsieur... qu'il vous ait en sa sainte garde. Ecrit à Saint-Denis en France [3], le 25e jour de juillet 1593.

HENRY.

Aux villes de la Ligue.

1593, 25 juillet.

Chers et bien amés, nous savons assez par expérience combien peut en âmes consciencieuses le désir de conserver

[1] Actes.
[2] Prenez bien d'après ma lettre cette conviction.
[3] La France, petit pays, au nord du Parisis, dans lequel se trouvaient Saint-Denis, Gonesse, Montmorency et Ecouen.

la religion et la crainte de la perdre. C'est pourquoi nous excusons aucunement [1] la difficulté et refus que plusieurs de nos sujets ont fait jusques ici de nous reconnoître, pour la différence de la religion que nous tenions lors, avec la leur, et pour l'occasion qu'ils avoient de redouter que nous n'y voulussions apporter quelque changement. Mais maintenant qu'il a plu à Dieu nous inspirer à nous réduire au giron de l'église catholique, apostolique et romaine, où nous protestons de vivre et mourir, à l'imitation des rois très-chrétiens, nos ancêtres, tous ceux de nos dits sujets qui persévéreront à nous dénier l'obéissance que naturellement ils nous doivent, ne pourront plus alléguer pour leur justification que ce soit la religion qui le leur fasse faire; ains faudra qu'ils avouent que c'est une pure obstination qui les possède et un désespéré dessein qu'ils ont de se perdre, ce qu'il ne leur pourra fuir en bref [2], s'ils n'y pourvoient par un dessein contraire de se soumettre à nous, de qui la domination légitime leur sera aussi douce et profitable que l'état où ils sont à présent réduits leur est ruineux et insupportable : et parce que vous êtes de ceux dont nous désirons particulièrement la conservation, nous vous avons bien voulu écrire cette lettre pour vous exciter et semondre [3] de penser à vous et prendre là-dessus une bonne et sainte résolution, vous assurant que, comme vous vous disposerez à nous reconnoître et obéir, vous nous trouverez tout de même disposés à vous recevoir et embrasser avec toute l'affection qu'un bon prince doit à ses bons sujets, sans que rien de ce qui s'est passé jusques à maintenant vous puisse être imputé ni tourner à préjudice. Donné [4] à Saint-Denis en France, ce 25e jour de juillet 1593.

HENRY.

[1] Jusqu'à un certain point.
[2] Ce qu'ils ne pourront éviter bientôt.
[3] Convier.
[4] Ici Henri IV parle en roi bon et généreux, mais en roi ; l'acte qu'il

A Monsieur du Plessis-Mornay.

1593, 5 août.

Monsieur du Plessis, je vous ai par tant de fois écrit que vous me veniez trouver, et vous n'en avez rien fait; je ne vous le veux plus écrire que cette fois, pour voir si je serai obéi. Venez donc incontinent, après avoir donné ordre à la sûreté de votre place [1] durant votre absence. Vous entendrez de mes nouvelles par Meninville, que vous croirez comme moi-même. Venez, venez; vous ne séjournerez. Venez ici [2]. Ce 5e août, à Saint-Denis.

HENRY.

Au même.

1593, 7 août.

Monsieur du Plessis, je trouve fort étrange ce que plusieurs qui vous ont vu m'ont rapporté de vous, que vous [vous] plaignez de moi; et plus de vous que de nul autre; car outre que je ne vous ai jamais donné sujet, et que je vous ai plus aimé que gentilhomme de mon royaume, j'ai toujours parlé avec vous si librement, que si vous aviez quelque sujet de plainte, vous me le deviez mander ou venir dire vous-même, sans le dire à autrui. Je vous ai

donne à Saint-Denis émane de son autorité royale. La lettre qu'il écrit aux gentilshommes de la Religion est un souvenir de leurs anciennes relations, une excuse d'avoir changé de religion et une promesse personnelle de leur maintenir la liberté de conscience. Le ton différent de ces deux pièces écrites le même jour, le saut périlleux accompli, fait parfaitement connaître la pensée de Henri IV et admirer la politique intelligente qu'il avait adoptée et qui, après quarante ans de guerres civiles, rendait la paix à la France, établissait un principe nouveau, la tolérance, et sauvait l'indépendance nationale, sérieusement menacée par l'ambition de l'Espagne.

[1] Du Plessis était gouverneur de Saumur.

[2] Du Plessis-Mornay était mécontent de la prochaine abjuration de Henri IV; aussi n'eut-il garde de venir.

écrit plusieurs fois de me venir trouver, mais en vain; et je vois bien que c'est : vous aimez mieux le général que moi[1]. Si serai-je toujours et votre bon maître et votre Roi. Donnez-moi ce contentement que je vous voie, soit en poste ou autrement, et ne cherchez plus d'excuse pour cela; car outre que j'ai à vous dire chose que je ne vous puis écrire, je veux aviser avec vous à mon bien de Navarre. Ma sœur se plaint de ce qu'à Saumur on ne prie point Dieu pour elle; mandez-moi ce qui en est, car je ne le veux croire. Hespérien vous dira comme il a porté à Blois la déclaration nécessaire pour faire assoupir ce qui s'y est passé, ensemble de mes nouvelles. En attendant votre venue, s'il se passe par delà chose qui importe à mon service, que j'en sois promptement averti, et par le retour du dit Hespérien. A Dieu, Monsieur du Plessis, lequel je prie vous avoir en sa garde. Le 7e août, à Monceaux.

HENRY.

A Monsieur le marquis de Pisany,

Conseiller d'Etat, ambassadeur du Roi à Rome.

1593, 8 août.

Monsieur le marquis, j'ai enfin satisfait au désir commun de tous mes bons amis et serviteurs catholiques, mais premièrement à moi-même, touchant l'expectation à laquelle ils étoient de me voir uni avec eux en l'église catholique, apostolique et romaine. Vous avez été averti de la convocation que j'avois faite d'un bon nombre de prélats et docteurs en la faculté de théologie, pour entendre[2] à mon instruction que j'avois de long temps désirée et qui m'a été jusqu'à présent empêchée par les arti-

[1] Je crois que le Roi veut dire : vous aimez mieux le chef protestant qui défend les intérêts de votre parti que moi qui ait à sauvegarder les intérêts de mon royaume et les miens.

[2] Être occupés.

fices et continuels efforts de mes ennemis. En faisant la dite convocation, j'avois par même moyen mandé les princes, officiers de la couronne et grand nombre d'autres seigneurs et noblesse, ensemble des principaux officiers de mes parlemens pour intervenir en cette sainte action, afin de la rendre plus célèbre et témoignée à un chacun, et pour prendre aussi avis avec eux sur les affaires de mon royaume. J'avois premièrement assigné cette assemblée à Mantes, au 15e juillet, auquel temps une partie tant des dits prélats que des autres qui étoient mandés s'y rendit; mais j'avisai depuis de la transférer en cette ville [1] où je m'en vins, et dans le 20e la dite assemblée se trouva complète. J'avois déjà auparavant commencé de vaquer [2] à ma dite instruction, laquelle je poursuivis ici de façon que, me sentant satisfait en ma conscience des points sur lesquels j'avois désiré d'être éclairci et reconnoissant par ce moyen, par l'inspiration qu'il a plu à Dieu me donner, l'église catholique, apostolique et romaine être la vraie église, je m'y suis joint et uni le dimanche 25e du dit mois avec les formes et solennités que les dits prélats et docteurs ont jugé être nécessaires, entre lesquels se sont trouvés les curés de Saint-Eustache, de Saint-Médéric et de Saint-Sulpice, que j'avois mandés et qui sont sortis exprès de Paris, et pour commencement de la profession que je désire continuer toute ma vie de la dite religion catholique, après avoir reçu l'absolution et être introduit dans l'église de cette ville de Saint-Denis, j'y ouis la messe qui y fut solennellement célébrée par l'évêque de Nantes, assistant les autres prélats jusqu'au nombre de dix, avec plusieurs docteurs et autres personnes ayant dignités en l'Eglise, où se trouvoient aussi mon cousin le cardinal de Bourbon, quelques autres princes, grand nombre d'autres seigneurs et noblesse et multitude de peuple, même de Paris, qui

[1] Saint-Denis, où l'abjuration eut lieu le 25 juillet 1593.
[2] Vaquer, s'occuper de.

s'étoient dérobés pour y venir[1]. Je ne vous saurois exprimer la grande réjouissance qui fut vue en toute l'assemblée, mais je vous puis dire que nul ne l'a sentie plus grande que moi, et que, comme ce que j'ai fait est de ma franche volonté, aussi j'ai bien délibéré d'en rendre telle preuve par mes actions, que l'on connoîtra que je n'ai rien plus à cœur que l'honneur de Dieu et la manutention[2] de sa sainte église, dont je rendrai aussi bientôt le témoignage que je dois à notre Très-Saint-Père le Pape, qui connoîtra l'observance en laquelle je désire vivre envers Sa Sainteté et le Saint-Siége, faisant état de dépêcher à cette fin dans peu de jours personnage de grande et bonne qualité[3], et de vous joindre en ce voyage avec lui pour y aller prendre la charge de mon ambassadeur ordinaire, et pour ce faire, vous prie d'attendre les dépêches que je vous enverrai sur ce par même moyen; etc.... Ecrit à Saint-Denis, ce 7e jour d'août 1593.

HENRY.

A la reine Marguerite.

1593, vers le mois de septembre.

Henri IV désirait obtenir la dissolution de son mariage avec Marguerite, pour épouser soit Gabrielle, soit une princesse. Avant tout, il fallait avoir le consentement de sa femme, qui ne le donna définitivement qu'en 1599, après de longues négociations auxquelles prit une part importante M. Erard, maître des requêtes de la reine Marguerite.

M'amie, où va le sieur Erard, la mienne doit être plus courte. J'estime que par ma dernière vous aurez vu le contentement que j'ai reçu de ce qu'il m'avoit rapporté de votre part; suivant laquelle j'ai avisé de le vous renvoyer

[1] Les Ligueurs et les Espagnols qui tenaient Paris, s'étaient opposés à ce que le peuple allât à Saint-Denis assister à la cérémonie qui allait détruire la Ligue.
[2] Maintien.
[3] Le duc de Nevers.

pour vous porter toutes les provisions [1] et expéditions nécessaires dont vous lui aviez parlé. Croyez, je vous supplie, que je m'omettrai rien de ce que je penserai être de votre contentement, tant pour le présent que pour l'avenir, et que vous me connoîtrez en toutes choses très-affectionné à vous satisfaire en tout ce que vous voudrez de mon amitié, de quoi vous devez faire toujours état, et que je ne serai moins soigneux de votre conservation que de la mienne propre. Et de peur de faire tort à la suffisance [2] de ce porteur, je ferai fin, après vous avoir humblement baisé les mains, pour vous prier de le croire de ce qu'il vous dira comme moi-même, qui prie Dieu vous avoir, M'amie, en sa très-sainte et digne garde.

A la même.

1593, 27 décembre.

M'amie, aussitôt que le sieur Erard a été de retour [3], et que tant par lui que par celles que vous m'avez écrites, j'ai connu la continuation de votre bonne volonté en mon endroit, j'ai fait dépêcher les expéditions de ce que je vous avois accordé et dont il vous avoit porté le brevet; lui ayant donné charge, et au sieur du Plessis, qui s'en va à Tours [4], en poursuivre promptement les vérifications. Ce pendant je n'ai laissé de faire employer sur les états qui ont été envoyés aux receveurs généraux de mon royaume la pension de 50,000 livres que je vous ai accordée, ensemble la somme de 200,000 écus. Et pour les 50,000 j'ai fait expédier une commission pour vendre de mon ancien

[1] Lettres ou brevets, par lesquels Henri IV assurait à Marguerite la continuation des biens et priviléges qu'elle tenait des rois ses frères, une pension de 50,000 livres et le don de 250,000 écus pour le payement de ses dettes.
[2] Capacité.
[3] Du château d'Usson, où résidait Marguerite.
[4] Où était le Parlement.

domaine jusques à la dite somme. Je vous prie, M'amie, que le plus tôt que vous pourrez, vous m'envoyiez la procuration que vous savez [1], et y ajoutez les mots que j'ai donné charge audit Erard de vous mander, pour ce qu'ils sont nécessaires pour faciliter la poursuite de ce que vous savez, selon que le désirez et que vous en avez fait le choix; vous assurant qu'elle ne sera point changée, et l'envie que j'ai que le tout se passe selon que vous le pouvez désirer pour votre honneur, grandeur et contentement; ajoutant foi à ce que ledit Erard vous mandera comme à moi-même, qui aurai toute ma vie autant ou plus de soin de votre conservation que de la mienne propre, et de vous faire paroître à toutes occasions combien je tiens cher l'honneur de votre amitié, de laquelle vous m'avez su si bien témoigner les effets, qu'il ne sera jour de ma vie que je ne la reconnoisse comme je dois : et sur cette immortelle vérité, après vous avoir humblement baisé les mains, je prierai Dieu qu'il vous ait, M'amie, en sa très-sainte et digne garde. 27e décembre 1593, à Mantes.

HENRY.

A Monsieur de Beauvoir [2].

1594, 28 février.

Monsieur de Beauvoir, par mes précédentes, en vous donnant les bonnes nouvelles, premièrement de ma ville de Lyon [3], puis de celle d'Orléans et de Bourges avec le sieur de la Châtre, je vous ai aussi fait entendre que j'étois ici [4] venu exprès pour prendre mon sacre et couronnement [5], lequel comme j'ai eu ci-devant des occasions

[1] Pour la dissolution du mariage, pour le « démariage, » comme l'on disait alors.
[2] Ambassadeur de Henri IV auprès d'Elisabeth.
[3] Qui avait fait sa soumission le 19 août 1593.
[4] A Chartres.
[5] Le sacre était alors la marque religieuse de la légitimité. La cérémonie eut lieu le 27 février.

de différer, aussi en ai-je eu d'autres à présent de ne le tenir plus en longueur. Partant ayant été toutes choses préparées pour cet effet, cette cérémonie fut hier faite et accomplie en l'église de cette ville, où se trouvoient mes Cousins le prince de Conty, comte de Soissons, duc de Montpensier et de Longueville, et comte de Saint-Paul, sept archevêques ou évêques [1], sans celui de Châlons [2], l'un des pairs clercs, qui étant venu pour faire son office, a été empêché par maladie qui lui est survenue, de s'y pouvoir trouver. Il y a eu, outre ce, grand nombre d'autres seigneurs et gentilshommes, de princesses et de dames, et toute l'église pleine de peuple, qui a montré, par trois signes d'allégresse, toute l'affection qui se peut témoigner envers son prince. L'ambassadeur de Venise, qui est ici résidant, y a aussi été, comme pareillement le sieur de Sidney, non toutefois en son rang, à cause de la religion.

Cette action étant en soi sainte comme elle est, et où le peuple constitue beaucoup d'efficace, j'espère que Dieu me fera la grâce de la faire valoir à accroître de plus en plus la dévotion d'icelui en mon endroit, ainsi que de jour à autre il s'en voit de nouveaux indices et effets qui sont les fruits de ma conversion à la religion catholique, avec l'affermissement que j'en reconnus tout incontinent de la fidélité de mes sujets, tant ecclésiastiques que de la noblesse et autres, qui me rendoient auparavant obéissance; mais elle a apporté aussi effet tout contraire à mes ennemis, et autant plus de précipitation de leurs desseins et efforts, pour essayer d'étouffer à sa naissance cette bonne inclination, de laquelle ils ont craint que le progrès qu'ils en

[1] Les évêques de Chartres, de Nantes, de Digne, de Maillezais, d'Orléans et d'Angers, représentèrent les six pairs ecclésiastiques absents; le prince de Conty, le comte de Soissons, le duc de Montpensier, le duc de Piney-Luxembourg, le duc de Retz et le duc de Ventadour représentèrent les six pairs laïques, et le maréchal de Matignon porta l'épée de connétable, à la place du connétable de Montmorency, retenu dans le Lyonnais.

[2] L'évêque-comte de Châlons se trouvant le seul des pairs présents, se déclara malade.

prévoient par le temps leur feroit échapper l'occasion qu'ils se promettoient toute formée de pouvoir engloutir et usurper ce royaume. Si la Reine, ma bonne sœur, n'étoit avertie de la grande animosité avec laquelle le roi d'Espagne s'y est résolu plus que jamais, qui ne laisse banque ni bourse à rechercher, ni invention de tirer argent de ses sujets, et qu'il vide presque toutes ses provinces de forces pour faire ce grand effort contre moi, je vous représenterois particulièrement les avis que j'en ai; mais c'est chose si notoire qu'elle n'est inconnue qu'à ceux qui en la voyant ne le veulent connoître. Ces forces sont partie déjà entrées en ce royaume, essayant de s'introduire dans les villes où par le moyen de leurs partisans ils peuvent avoir entrée, comme elle a été donnée, depuis six à sept jours, dans la ville de Beauvais à un nombre d'Espagnols qui travaillent à cette heure pour y en faire recevoir d'autres et se rendre du tout maîtres de cette place. Le reste est sur la frontière avec grande quantité d'artillerie, munitions, conduites en villes plus voisines, pour faire au premier jour un grand et prompt effet sur quelques-unes des places qui sont en mon obéissance, et même pour celle de Meaux, qu'ils pensent les emporter avant que j'y puisse arriver pour les secourir, ou si je m'avance plus foible qu'eux, ils font état de poursuivre en même temps leur conquête de Bretagne [1]; et l'un et l'autre adviendront sitôt que la bonne volonté seule que la Reine montre avoir à me secourir ne m'aidera pas à y donner le remède nécessaire [2]. Et avant que l'effet n'en arrive, y usant des circonspections que vous me mandez, c'est laisser le champ bien libre aux ennemis de faire beaucoup de mal, qui ne se pourra si facilement réparer qu'il seroit aisé de l'empêcher si j'étois assisté de sa part à temps et à propos; ne voulant aussi

[1] Déjà maîtres de quelques places de la Bretagne, les Espagnols cherchaient à conquérir toute la province.

[2] Elisabeth cherchait à se faire céder Brest par Henri IV ; à ce prix, elle promettait son secours contre l'Espagne.

sur ce omettre de vous ramentevoir ce que par plusieurs de mes dépêches je vous ai touché de l'importance dont cela est, et la bonne disposition où sont maintenant les peuples d'avoir de quoi les y pouvoir conforter, afin que du tout vous vous serviez, au moins pour ne laisser aucun sujet d'excuse, à faute d'en avoir été bien averti. Si les bons services que vous pourrez rendre pour ce sujet ne peuvent en autre chose profiter, je vous prie me donner avis au plus tôt.

J'ajouterai encore que, si le roi d'Espagne continue sa mauvaise volonté contre moi, son pouvoir et crédit ne s'est [pas] moins manifesté à Rome, où les volontés sont tellement préoccupées et tyrannisées de sa part, que rien ne s'y fait qu'à l'appétit et désir de ses ministres. Mon cousin le duc de Nevers [1] en est parti très-mal satisfait dès le 14e de janvier, en sorte que je l'attends de retour dans peu de jours. Je crois qne cette rigueur du Pape ne fera que confirmer davantage envers moi l'affection de mes sujets catholiques qui me reconnoissent, et d'autres qui sont en bonne disposition, tous étant bien éclaircis qu'il demeure en son tort; mais les moyens qu'il pourra ajouter d'hommes et deniers pour me faire la guerre ne pourront que rendre mes affaires plus difficiles, et crains bien aussi que la crainte de ses fulminations ne retienne les bonnes volontés ailleurs de produire leurs effets : qui est tout ce que je puis dire du voyage de mon dit cousin, attendant son retour.

Et pour le surplus de mes affaires et de l'état auquel ils [2] sont présentement, j'en ai devisé si particulièrement avec le sieur de Sidney et le sieur Edmonds, qui s'en va par delà et est si bien informé de longue main, que je ne saurois qu'y ajouter, joint que j'ai telle confiance d'eux, qu'ils en informeront dignement et fidèlement leur maitresse;

[1] Le duc de Nevers avait été envoyé en ambassade auprès du pape Clément VIII, pour obtenir l'absolution du Roi.
[2] Affaire est alors un substantif masculin.

et à vous particulièrement je m'assure que le dit sieur Edmonds vous en éclaircira, comme je ne lui en ai rien célé. Sur ce, je prie Dieu, Monsieur de Beauvoir, vous avoir en sa sainte garde. Ecrit à Chartres, le dernier jour de février 1594.

HENRY.

A Monsieur de Rosny.

1594, 8 mars.

M. de Villars-Brancas tenait Rouen, le Havre et la Haute-Normandie pour la Ligue. Henri IV, suivant le système qu'il expose à Sully dans la lettre suivante, était résolu d'acheter la soumission de Villars et des autres chefs de la Ligue, et de rétablir ainsi, à prix d'argent, la paix et l'ordre dans la France épuisée et ruinée par quarante ans de guerres civiles. Il chargea son fidèle Rosny de négocier la soumission de Villars, qui demanda la charge d'amiral, le gouvernement de Rouen et du Havre, 1,200,000 livres (12 millions de francs) pour payer ses dettes, 60,000 livres (600,000 francs) de pension et le revenu de six abbayes. Rosny, effrayé de ces exigences et des dépenses qu'elles entraîneraient, écrivit au Roi, qui lui répondit :

Mon ami, vous êtes une bête d'user de tant de remises et apporter tant de difficultés et de ménage en une affaire de laquelle la conclusion m'est de si grande importance pour l'établissement de mon autorité et le soulagement de mes peuples. Ne vous souvient-il plus des conseils que vous m'avez tant de fois donnés, m'alléguant pour exemple celui d'un certain duc de Milan [1] au roi Louis onzième, au temps de la guerre nommée du *Bien public*, qui étoit de séparer par intérêts particuliers tous ceux qui étoient ligués contre lui sous des prétextes généraux; qui est ce que je veux essayer de faire maintenant, aimant beaucoup mieux qu'il m'en coûte deux fois autant [2] en traitant sépa-

[1] François Sforce.

[2] Henri IV acheta en effet, à prix d'or, les seigneurs qui s'obstinèrent à rester dans la Ligue. Il lui en coûta 32 millions de livres, qui font environ 320 millions de francs de nos jours.

rément avec chaque particulier, que de parvenir à mêmes effets par le moyen d'un traité général fait avec un seul chef (comme vous saviez bien des gens qui me le vouloient ainsi persuader), qui pût par ce moyen entretenir toujours un parti formé dans mon Etat. Partant, ne vous amusez plus à faire tant le respectueux pour ceux dont il est question, lesquels nous contenterons d'ailleurs, ni le bon ménager, ne vous arrêtant à de l'argent; car nous paierons tout des mêmes choses que l'on nous livrera, lesquelles s'il falloit prendre par la force, nous coûteroient dix fois autant. Comme donc je me fie du tout en vous et vous aime comme un bon serviteur, ne doutez plus à user absolument et hardiment de votre pouvoir, que j'autorise encore par cette lettre en tant qu'il en pourroit avoir besoin, et concluez au plus tôt avec M. de Villars. Mais assurez si bien les choses qu'il n'y puisse arriver d'altération, et m'en mandez promptement des nouvelles, car je serai toujours en doute et en impatience jusqu'à ce que j'en aie reçu; puis, lorsque je serai roi paisible, nous userons des bons ménages[1] dont vous m'avez tant parlé; et pouvez vous assurer que je n'épargnerai travail, ni ne craindrai péril pour élever ma gloire et mon Etat en leur plus grande splendeur. A Dieu, mon ami. De Senlis, ce 8e de mars 1594.

HENRY.

Au même.

1594, 17 mars.

Mon ami, j'ai vu tant par votre dernière lettre que par vos précédentes, les signalés services que vous m'avez rendus pour la réduction entière de la Normandie en mon obéissance, lesquels j'appellerois volontiers des miracles, si je ne savois bien que l'on ne donne point ce titre aux

[1] Ménage, ordre, dépenses réglées économiquement.

choses tant journalières et ordinaires que me sont les preuves par effet de votre loyale affection, laquelle aussi je n'oublierai jamais. Je serois très-aise de pouvoir faire promptement le voyage auquel vous me conviez, car la personne et l'ouvrage le méritent; mais une autre [entreprise] de non moindre importance [1] me retient ici attaché, à laquelle même je serai bien aise que vous participiez. Partant, je vous prie (après néanmoins que vous aurez si bien affermi votre traité, que votre absence n'y puisse apporter d'altération), venez me trouver vers le 20e de ce mois à Senlis, ou le 21e à Saint-Denis, afin que vous aidiez à crier Vive le Roi dans Paris, et puis nous en irons faire autant à Rouen. Montrez cette lettre au nouveau serviteur que vous m'avez acquis, afin qu'il voie que je me recommande à lui, sache que je l'aime et que je sais priser et chérir les braves hommes comme lui. A Dieu, mon ami. De Senlis, le 17e mars 1594.

A Monsieur le marquis de Pisany [2].

1594, 22 mars.

Paris était fatigué de la guerre; la Ligue n'en restait maîtresse que grâce à la garnison espagnole. Mayenne, voyant son pouvoir chanceler, crut devoir aller à Soissons presser le départ des troupes que le comte de Mansfeld y rassemblait, par les ordres de Philippe II, pour renforcer la garnison de Paris. Avant de partir, il donna le gouvernement de Paris au comte de Brissac, l'un des ligueurs les plus compromis. Dès que Mayenne fut parti, Brissac songea à se vendre, « pendant qu'il méritait encore d'être acheté, » entra en négociation avec Henri IV et conclut son traité, aux conditions suivantes : il aurait le bâton de maréchal, le gouvernement de Mantes et de Corbeil, 200,000 écus et une pension de 20,000 livres. Il obtint pour son parti : l'amnistie, l'interdiction du culte calviniste à Paris, la liberté de se retirer pour le Légat, l'ambassadeur

[1] La soumission de Paris.

[2] Jean de Vivonne, marquis de Pisani. « grand homme de bien, » dit Lestoile, capitaine et diplomate très-distingué ; son caractère chevaleresque était en grand renom.

d'Espagne et les troupes étrangères. Le marché conclu, Henri IV partit de Senlis avec son armée, arriva devant la porte Neuve, le 21 mars, à quatre heures du matin et entra dans Paris.

Monsieur le marquis, le long temps qu'il y a que j'ai eu avis de votre partement d'Italie [1] pour vous en venir me retrouver, et l'incertitude où j'étois que mes lettres ne vous rencontrassent en chemin, est cause que je ne vous en ai fait aucune depuis quelque temps; mais à présent je n'ai voulu, pour cette difficulté, laisser de vous faire cette-ci, au hasard, pour vous donner avis que, après le partement du duc de Mayenne de cette ville [2], m'en étant approché pour exécuter une entreprise que j'y avois par l'intelligence du sieur comte de Brissac, de la cour de Parlement, échevins et autres chefs de ladite ville, Dieu m'y a tellement favorisé, par sa sainte grâce, que ce jour d'huy matin j'y suis entré par la porte Neuve [3], qui m'a été livrée sans effusion de sang, sinon de quelques Lansquenets, qui étoient en un corps de garde près de la dite porte Neuve, qui voulurent empêcher ceux qui favorisoient l'entrée des miens [4], car pour le reste de la ville, la plupart des habitans prirent les armes pour moi; les autres, desquels on se défioit, avoient eu commandement de ne bouger de leurs maisons. Quant aux Espagnols, ils se sont retirés en une maison, et leur ayant envoyé faire offrir, par des héraults, de les laisser aller avec leurs armes et bagage, comme j'ai aussi fait au duc de Feria et à don Diego [5], qui étoit chose désirée et réservée par ceux qui ont dressé et conduit la pratique [6], ils l'ont accepté, et sont sortis de cette ville, après dînée [7],

[1] Le marquis de Pisani avait été envoyé en ambassade à Rome.
[2] Paris.
[3] Sur le quai, entre le Louvre et les Tuileries, à peu près à la hauteur de la rue de Beaune.
[4] Ces Lansquenets furent battus et jetés à la Seine.
[5] Ambassadeurs de Philippe II.
[6] La négociation.
[7] Les Espagnols sortirent par la porte Saint-Denis, située où est aujourd'hui l'arc de triomphe élevé à Louis XIV, et qui est encore appelée la porte Saint-Denis. Henri IV se mit à une fenêtre et les vit défiler :

les faisant conduire jusques sur ma frontière; de sorte que sur les huit heures, après m'être promené partout, et voyant que rien ne se remuoit en nul endroit, je suis allé en la grande église Notre-Dame, faire chanter le *Te Deum*, où il y eut tant de peuple que la dite église n'étoit assez grande, témoignant une si grande allégresse de me voir que je n'ai occasion de douter à présent de leur affection [1]. Aussi n'ont-ils reçu aucun déplaisir, car pas un des soldats ne s'est débandé pour piller; à quoi j'avois donné bon ordre. Il ne reste que la Bastille, laquelle j'espère avoir bientôt, s'il Dieu plaît [2]. Je m'assure que vous serez bien aise de cette bonne nouvelle, qui est de telle importance à mon service qu'il y a apparence que l'exemple apportera quant et soi [3] plusieurs autres bons succès en mes affaires; et sur ce, je prie Dieu, monsieur le marquis, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. Ecrit à Paris, le 22e mars 1594.

HENRY.

A la reine Marguerite.

1594, 14 septembre.

La reine Marguerite était résolue à ne donner son consentement définitif à la dissolution de son mariage, que si le Roi épousait une princesse. Tant que vécut Gabrielle et qu'elle vit que le Roi ne se voulait démarier que pour épouser sa maîtresse, elle négocia, gagna du temps, tira de son mari le plus d'argent qu'elle put, et soutenue par du Plessis-Mornay et Sully, elle refusa « de faire planche » au mariage avec Gabrielle. Elle écrivait à Sully : « Qu'étant née fille de France, ayant été fille, sœur et femme de rois, et seule restée de toute la royale race des Valois qui respirât l'air de cette vie, elle aimoit si chèrement sa patrie,

lorsque le duc de Feria et don Diego passèrent, ils saluèrent le Roi qui leur dit : « Recommandez-moi à votre maître, mais n'y revenez plus. »

[1] Si le peuple était content, le Roi n'était pas moins heureux : « Je suis si enivré d'aise, disait-il, de me voir où je suis, que je ne sais ni ce qu'on me dit, ni ce que je dis. Il n'y a rien de l'homme en ceci : c'est une œuvre de Dieu. »

[2] La Bastille et Vincennes capitulèrent le 26, faute de munitions.

[3] Avec lui.

affectionnoit tellement la personne et les contentemens du Roi, et désiroit si ardemment de lui voir des enfans légitimes, qui pussent succéder sans dispute à cette couronne, que n'étant pas en état de lui pouvoir faire trouver ce bonheur en sa personne, elle le désiroit et le souhaitoit en une autre qui fût digne de lui, et que pour ce même effet étoit-elle résolue de contribuer tout ce qui seroit en sa puissance pour faciliter et accélérer la dissolution de son mariage : mais que si c'étoit pour mettre en sa place une femme de si basse extraction et qui avoit demené une vie si sale et si vilaine, comme étoit celle dont on faisoit courir le bruit, elle feroit tout le contraire, et ne quitteroit rien du sien, pour le voir si mal colloquer. » En effet, Gabrielle morte, et dès qu'il fut question de Marie de Médicis, Marguerite consentit à la dissolution de son mariage.

M'amie, je n'ai jamais cru de vous autre chose que ce que vous m'avez mandé par celle qu'Erard m'a apportée de votre part, duquel j'ai entendu bien au long ce qu'il a traité avec vous. Ce m'a été un extrême contentement de la résolution que vous avez prise d'apporter au bien de mes affaires (la prospérité desquelles nous sera toujours commune) tout ce qui dépend de vous; en quoi je reconnois que vous n'avez pas moins de moyen de m'obliger à vous, que vous y aviez d'affection et de pouvoir; de quoi je vous remercie, et vous prie de continuer et vous assurer aussi que je n'en serai jamais ingrat, ainsi que vous le connoîtrez par les effets, en tout ce qui dépendra de moi et qui concernera la conservation de votre personne, dignité et biens, que j'aurai en pareil soin et recommandation que les miens mêmes. Quant à ce que le dit Erard nous a dit touchant votre main-levée [1], pension, paiement de vos dettes et autres choses, dont il m'a montré un mémoire que vous lui en aviez fait donner, je vous en ferai bailler telles et si sûres expéditions et assignations que vous les sauriez désirer; mon intention étant de vous faire paroître qu'il n'y a personne en ce monde qui désire plus votre bien et contentement que moi, comme plus amplement vous l'apprendrez par celles que le dit Erard vous en écrira; auxquelles je m'en remettrai pour vous dire, touchant les

[1] Acte qui ôte l'empêchement résultant d'une saisie ou d'une opposition.

propos que vous aviez eus ensemble, pour ce qui me concerne en particulier et le bien général de mon royaume, dont il m'a fait ouverture de votre part : que, comme je ne désire en avoir l'obligation à personne qu'à vous, aussi je le remets du tout à votre bonne volonté et jugement, assuré que, si vous y mettez la main, je n'en dois attendre que toute bonne issue; de quoi je me saurai très-bien revancher et vous témoigner à toutes occasions combien je me sentirai votre redevable : et sur cette vérité, je finirai par vous baiser humblement les mains, et prier Dieu vous avoir, M'amie, en sa sainte et digne garde. Ce 14e de septembre, à Fontainebleau.

HENRY.

A Monsieur de Montsolens [1].

1594, 18 octobre.

Monsieur de Montsolens, encore que vous ayez jusqu'ici suivi le parti de mes ennemis, si est-ce que je ne laisse pas de priser et estimer les bonnes qualités que j'entends être en vous, et ai grand regret de les voir employées ailleurs qu'à mon service. C'est pourquoi je vous veux bien exhorter de vous reconnoître désormais, suivant l'exemple de tous les plus gens de bien de la Ligue, qui se sont réduits à leur devoir. Vous n'avez plus de raison de vous opiniâtrer au contraire [2], étant le prétexte de la religion. dont on vous a si longtemps abusé, maintenant du tout ôté; et ne pensez pas que votre réduction et reconnoissance, pour être tardive, laisse de m'être bien agréable. Pourvu qu'elle soit vraie et sincère, cela suffira pour vous rendre capable de ma bonne volonté, dont les effets vous

[1] François de Saint-Jean, baron de Montsolens ou Moussoulens, suivant l'orthographe moderne, un des plus violents ligueurs du Languedoc, et l'un des principaux officiers du duc de Joyeuse.

[2] Du devoir, à la continuation de la lutte.

seront communs et faciles, indifféremment comme à mes autres bons serviteurs. Sur ce, je prie Dieu, Monsieur de Montsolens, vous avoir en sa sainte garde. Ecrit de Paris, le 18e jour d'octobre 1594.

HENRY.

A Gabrielle d'Estrées.

1594, 18 décembre.

Comme j'ai pensé vous renvoyer Bidet, j'ai trouvé que Loménie et toutes mes hardes étoient parties, de façon que je n'ai su trouver un morceau de papier. Cela est vrai, mes chères amours, certes ce ne m'est point une excuse. Je faillis de ne vous laisser un laquais, non faute de m'en souvenir, mais ils étoient tretous devant avec nos chevaux. Vous avez suppléé à ce défaut en m'obligeant extrêmement. Je vous paierai d'une plaisante récompense : c'est que je mènerai à Péquigny une assez bonne bande de violons pour vous réjouir et votre sujet qui chérira vous extrêmement. J'ai reçu un plaisant tour à l'église; une vieille femme, âgée de quatre-vingts ans, m'est venu prendre par la tête, et m'a baisé; je n'en ai pas ri le premier. Demain vous dépolluerez ma bouche. Le laquais que j'avois envoyé à Paris est venu, je vous envoie la lettre de Guérin. Roquelaure est borgne[1], ce me mande-t-il. Bonsoir, mes chères et très-chères amours. Je baise un million de fois vos pieds. Ce 18e décembre.

Circulaire sur l'attentat de Jean Châtel.

1594, 27 décembre.

Vous aurez ici la nouvelle d'un malheureux accident

[1] M. de Roquelaure perdit un œil, « d'une épine qui lui perça la prunelle, comme il étoit à la portière du carrosse, » en allant voir l'abbesse de Maubuisson, sœur de Gabrielle d'Estrées.

qui m'est pensé arriver, et comme il a plu à Dieu, par sa miséricorde, miraculeusement me préserver. Il n'y avoit pas plus de deux heures que j'étois arrivé en cette ville, de retour de mon voyage de Picardie, et étois encore tout botté, ayant autour de moi mes cousins le prince de Conty et comte de Soissons et comte de Saint-Paul, et plus de trente ou quarante gentilshommes de cette Cour, comme je recevois les sieurs de Ragny et de Montigny, qui ne m'avoient point encore salué, un jeune garçon, nommé Pierre Châtel [1], fort petit, et qui ne peut avoir plus de dix-huit à dix-neuf ans, fils d'un marchand drapier de cette ville, lequel s'étoit glissé avec la troupe [2] dans cette chambre [3], s'avança sans être quasi aperçu de personne, me pensant donner d'un couteau qu'il avoit, dans le corps. Le coup, parce que je m'étois baissé pour relever [4] les dits sieurs de Montigny et de Ragny qui me saluoient, ne m'a porté que dans la face sur la lèvre haute du côté droit, et coupé une dent. A l'instant, ce misérable a été pris, et après avoir voulu un peu désavouer le fait, incontinent après l'a confessé sans nulle force. Il ne s'est encore pu rien tirer de lui, sinon qu'il a été nourri [5] trois ans au collége des Jésuites, où l'on présume qu'il a reçu cette bonne instruction. Ce dont je me suis premièrement souvenu a été de rendre grâces à Dieu de cette particulière grâce qu'il m'a faite de me garantir de cet assassinat, et incontinent en a été chanté le *Te Deum* en toutes les églises de cette ville, à quoi les habitans d'icelle ont ajouté des feux de joie dans toutes les rues. Il y a, Dieu merci, si peu de mal, que pour cela je ne m'en mettrai pas au lit de meilleure heure, et espère que je n'en perdrai point la bonne occasion pour laquelle j'ai avancé mon retour, qui

[1] Il s'appelait Jean ; on ne le sut qu'un peu plus tard.
[2] Avec la foule.
[3] Qui était celle de Gabrielle.
[4] On saluait en faisant une génuflexion.
[5] Elevé.

est pour faire la fête de l'Ordre et cérémonie du Saint-Esprit [1]. Je n'ai voulu tarder davantage à vous donner cet avis, afin que vous et mes autres serviteurs étant prévenus de quelque autre, n'en soyez en peine; mais c'est principalement à ce que vous et eux en fassiez rendre grâces publiques à Dieu, et bonnes prières, qu'il lui plaise me conserver toujours en sa sainte protection contre tels assassinats, auxquels, puisque mes ennemis ont recours si souvent, c'est bien une preuve manifeste de leurs malheureuses intentions, et comme se sentant abandonnés de Dieu, ils s'abandonnent aux résolutions les plus exécrables, lesquelles j'espère qu'il confondra toujours à leur ruine et confusion. Je désire que vous rendiez ces nouvelles entre mes dits serviteurs les plus communes et le plus promptement que vous pourrez. De Paris, ce 27e jour de décembre 1594.

HENRY.

Le Parlement, l'Université et la Sorbonne profitèrent de l'occasion pour chasser les Jésuites de Paris et de la France, comme corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du Roi et de l'Etat. L'église gallicane se débarrassait ainsi de ses principaux adversaires. Jean Châtel fut écartelé, sa famille bannie. Un jésuite, le P. Guignard, chez lequel on avait trouvé des écrits injurieux et diffamatoires contre Henri III et Henri IV, mais composés pendant la guerre et avant l'amnistie, fut pendu ; plusieurs prêtres furent mis à la torture et d'autres exécutés en effigie. Les Jésuites ne rentrèrent en France qu'en 1604.

A Gabrielle d'Estrées.

1594, vers la fin de l'année.

Le duc de Bellegarde espérait épouser Gabrielle, dont il était aimé, lorsqu'il commit l'imprudence de montrer sa belle maîtresse à Henri IV. qui la prit pour lui. Bellegarde et Gabrielle continuèrent à se voir en secret, mais le Roi découvrit leur manége. Il arriva une fois chez Gabrielle sans être attendu, et M. de Bellegarde n'eut que le temps de se cacher dans un cabinet, et de là sauter par la fenêtre, le Roi voulant enfoncer

[1] Elle se fit en effet le 7 janvier suivant.

la porte. Une autre fois, un de ses valets de chambre lui remit une lettre de Bellegarde à Gabrielle qu'il avait prise sur la toilette de la favorite. Un soir que Bellegarde était chez Gabrielle, Henri IV donna l'ordre à son capitaine des gardes, M. de Praslin, d'aller tuer son rival. M. de Praslin y alla avec des archers, mais mena un si grand bruit, que M. de Bellegarde put se sauver encore, et qu'à l'arrivée de M. de Praslin. Gabrielle était seule. A ces historiettes tirées des *Amours du Grand Alcandre*, on peut encore ajouter celle dont parle, dans ses *Mémoires*, M. de Pontis, alors cadet au régiment des Gardes. Le Roi, étant à Fontainebleau, eut quelques soupçons contre un des principaux seigneurs de sa Cour, « sur le sujet d'une dame qui étoit dans le château, et se douta qu'il l'alloit voir en secret ; » mais comme il le faisait si adroitement qu'on ne pouvait le découvrir, il le fit épier, et M. de Beringhen, premier valet de chambre, plaça M. de Pontis en sentinelle dans une galerie. Le jeune cadet suivit et poursuivit même le galant qui arriva en effet, et le força à rentrer chez lui au lieu d'aller à son rendez-vous. Ajoutons enfin que Sully dit formellement que César de Vendôme était le fils de Bellegarde, mais que Henri IV se laissa persuader qu'il était de lui. C'est à la suite ou pendant ces querelles domestiques, occasionnées par la passion de Bellegarde, que le Roi écrivit à sa maîtresse la lettre suivante. Qu'on nous permette de dire, en terminant, qu'on regrette de voir le grand Henri aux pieds d'une pareille femme.

Il n'y a rien qui me continue plus mes soupçons, ni qui me les puisse plus augmenter que la façon dont vous procédez en mon endroit. Puisqu'il vous plaît me commander de les bannir du tout, je le veux ; mais vous ne trouverez mauvais qu'à cœur ouvert je vous en dise les moyens, puisque quelques attaques que je vous aie données assez découvertement, vous avez fait semblant de ne les point entendre; ainsi l'ai-je jugé par les réponses. C'est pourquoi hier je commençois ma lettre par : Il n'y a pire sourd que qui ne veut ouïr. Je protesterai, pour commencement, devant vous, ma chère maîtresse, que ce que j'alléguerai les offenses que j'ai reçues n'est pour en avoir nul reste d'aigreur dans l'âme, me sentant trop satisfait de la peine qu'avez prise de m'en contenter, mais seulement pour vous montrer mes justes occasions de soupçon. Vous savez combien j'arrivai offensé en votre présence du voyage de mon compétiteur [1]. La force que vos yeux eurent sur moi

[1] M. de Bellegarde.

vous sauva la moitié de mes plaintes, vous me satisfîtes de bouche, non de cœur, comme il y parut; mais si j'eusse su ce que j'ai appris, depuis être à Saint-Denis, du dit voyage, je ne vous eusse vue et eusse rompu tout à plat. Je brûlerois plutôt ma main qu'elle l'écrivît, et couperois plutôt ma langue qu'elle le dît jamais qu'à vous. Depuis vous avoir vue, vous savez ce que m'avez fait. Tout rassemblé, jugez si je ne vous en vois point bannir la cause, ce que je dois espérer. Que me pouvez-vous promettre que ce que vous aviez fait? Quelle foi me pouvez-vous jurer, que celle que vous avez faussée deux fois? Il faut donc des effets. Vous vous doulez [1] de mes soupçons, et ne vous offensez point des infidélités et perfidies des autres; l'inégalité est trop grande. Vous me mandez que vous me tiendrez les promesses que vous me fîtes dernièrement. Comme le Vieux-Testament a été aboli par la venue de Notre-Seigneur, aussi vos promesses l'ont été par la lettre que vous écrivîtes à Compiègne. Il ne faut plus parler de *je ferai*, il faut dire *je fais*. Résolvez-vous donc, ma maîtresse, de n'avoir qu'un serviteur. Il est en vous de me changer, il est en vous de m'obliger; vous me feriez tort si vous croyiez que rien qui soit au monde vous puisse servir avec tant d'amour que moi. Nul ne peut aussi peu égaler ma fidélité. Si j'ai commis quelque indiscrétion, quelle folie ne fait commettre la jalousie? Prenez-vous en donc à vous. Jamais maîtresse ne m'en avoit donné; c'est pourquoi je ne connoissois rien de si discret que moi. Feuillemorte [2] a bien fait connoître, en craignant les Ligueurs, qu'il n'étoit ni amoureux, ni à moi. J'ai telle envie de vous voir, que je voudrois, pour l'abréviation de quatre ans de mon âge, le pouvoir faire aussitôt que cette lettre, que je finis par vous baiser un million de fois les mains. Hé bien! vous ne m'estimez pas digne de votre peinture!

[1] Plaignez.
[2] Peut-être Bellegarde, dont le teint était très-jaune, si l'on en croit le portrait qu'on voit de lui au musée de Versailles.

A la même.

1594, vers la fin de l'année.

Je vous écris, mes chers amours, des pieds de votre peinture, que j'adore seulement pour ce qu'elle est faite pour vous, non qu'elle vous ressemble. J'en puis être juge compétent, vous ayant peinte en toute perfection dans mon âme, dans mon cœur, dans mes yeux [1].

A la reine d'Angleterre.

Vers 1594.

Lorsque Henri IV écrivit cette lettre à Elisabeth, la reine d'Angleterre avait soixante ans. Elle avait toujours eu la manie de se croire belle, et sa croyance en sa rare beauté était alors aussi forte qu'autrefois. Elle avait fait faire un portrait officiel de sa royale personne, qui servait de type immuable aux peintres et graveurs chargés d'en faire des copies « des-

[1] Les portraits de Gabrielle ne donnent pas l'idée d'une femme aussi jolie que l'on serait tenté de le croire en lisant cette lettre si charmante; mais les poètes l'ont peinte de manière à nous prouver que le Roi n'était pas seul à la trouver belle. Voici le portrait de Gabrielle par Guillaume du Sable, poète de la Cour :

Mon œil est tout ravi quand il voit et contemple
Ses beaux cheveux orins qui ornent chaque temple ;
Son beau et large front et sourcils ébénins ;
Son beau nez décorant et l'une et l'autre joue,
Sur lesquelles Amour à toute heure se joue ;
Et ses doux brillants yeux, deux beaux astres benins.
Heureux qui peut baiser sa bouche cinabrine,
Ses lèvres de corail, sa denture ivoirine,
Son beau double menton, l'une des sept beautés;
Le tout accompagné d'un petit ris folâtre ;
Une gorge de lis sur un beau sein d'albâtre,
Où deux fermes têtins sont assis et plantés...
Mon Dieu ! qu'il fait beau voir sa main blanche et polie !
Ses beaux doigts longs, perleux, et qui plus embellie
De riches diamants et rubis précieux.....
Sa belle taille aussi ne doit être oubliée,
Avec la bonne grâce à icelle alliée.....
Ces petits pieds ouverts rendent bon témoignage
Quel est le demourant du rare personnage.

tinées aux sujets de tout rang et de toute condition ayant le désir naturel de posséder le portrait de Sa Majesté. » Mais, dit une ordonnance de 1563, rendue par Elisabeth, il avait été reconnu qu'aucun artiste n'était parvenu à rendre dans leur exactitude les beautés et les grâces de Sa Majesté, ce qui excitait journellement les regrets et les plaintes de ses sujets bien aimés ; on nomma donc une « commission du portrait, » dont les membres étaient chargés de juger la fidélité des copies et ne devaient en tolérer aucune qui conservât « quelques défauts ou difformités, dont, par la grâce de Dieu, Sa Majesté était exempte. » Il était établi officiellement en Angleterre que la Reine était la plus belle des femmes. Henri IV, dit l'historien Lingard, demanda un jour à Unton, ambassadeur d'Angleterre, ce qu'il pensait de la Belle Gabrielle. Unton lui donna des éloges et ajouta : « J'ai le portrait d'une maîtresse bien plus parfaite. A ces mots, il tira le portrait de la reine Elisabeth. Henri IV regarda ce portrait avec admiration, trouva que l'ambassadeur avait raison et s'écria : « Je me rends ! » Il protesta qu'il n'avait jamais rien vu de semblable. « Cette muette peinture, dit Unton dans une lettre à la Reine, fit plus d'effet sur son esprit et son cœur que n'eussent pu faire tous mes arguments et toute mon éloquence. » C'est probablement à la suite de la lettre d'Unton qu'Elisabeth envoya son portrait à la sœur de Henri IV ; mais le Roi fut averti par Lord Sheffield qu'il devait garder ce portrait pour lui-même. C'est ce qu'il fit, et il écrivit à Elisabeth la gasconnade qu'on va lire et qui dut considérablement flatter et réjouir la vieille coquette qui se faisait appeler « la reine-vierge. »

Madame, je ne sais si je me dois excuser envers vous et vous demander pardon comme d'un péché commis contre votre volonté, d'avoir retenu le beau portrait que l'on m'a voulu faire croire que vous envoyiez à ma sœur, ou vous remercier comme d'une faveur particulière qui m'étoit destinée en votre cœur. Si j'ai fait faute, je me promets que vous en êtes la principale cause; car la représentation d'une si grande beauté est une trop forte tentation à qui en aime et révère le sujet, pour préférer le plaisir d'autrui au sien ; ce que aussi j'eusse d'autant moins pu permettre, que nul ne pouvant égaler l'affection avec laquelle je vous honore et sers en mon âme, nul aussi ne pouvoit mériter cette grâce comme moi. Mais je laisserai ces excuses, pour la persuasion que je me suis faite en la contemplation de ce que l'art s'est voulu efforcer de rendre admirable à ceux qui n'ont eu l'heur d'en voir le naturel (en quoi je confesse avoir aussi commis ce péché d'envie contre le peintre qui

l'a portrait), que le portrait, comme ayant quelque esprit divinement infus, a consenti à mon désir de n'en permettre la possession à un autre ; et m'assure que vous n'en dédirez mon opinion.

Sur cette espérance, Madame, je vous remercie bien humblement d'une si singulière faveur qu'il vous a plu me départir, que je tiendrai pour un gage bien cher, et objet continuel de l'amitié que je me persuade que vous me faites l'honneur de me porter ; et qui m'excitera d'autant plus à tâcher par tous les moyens qu'il me sera possible, de la pouvoir mériter, comme en vous baisant très-humblement les mains, je reconnoîtrai à jamais d'être, Madame, votre affectionné et humble frère et serviteur,

HENRY.

Réponse du Roi

A Monsieur de Nicolaï, premier président de la Cour des Comptes.

1595, en février.

Messieurs, je reçois de bonne part vos remontrances [1]. Je sais bien que tous édits nouveaux sont toujours odieux. Je l'ai fait avec autant de regret que vous en avez; et sans la nécessité de mes affaires, vous ne seriez en peine de m'en venir faire remontrances, que je reçois bien. Mais quand vous avez su ma volonté, vous deviez passer outre, et ne vous arrêter aux formalités que pouviez faire en autre temps. J'ai depuis quelques années fait vivre ma gendarmerie presque miraculeusement sans argent, à la ruine toutefois de mon peuple, qui n'a plus aucun moyen. Il faut donc que j'aie recours aux moyens qui me restent. Cet édit a été vu en mon conseil et par moi, qui avons

[1] Au sujet de la création des trésoriers provinciaux des parties casuelles.

assez de jugement pour connoître ce qui est pour le bien de cet Etat. Nous trouvons qu'il se doit faire et que j'en tirerai un grand secours, sans lequel je ne puis m'acheminer en mon voyage de Lyon, où il est nécessaire que j'aille promptement pour faire tête à mes ennemis, sur lesquels j'espère remporter la victoire, et après établir meilleur ordre en mes affaires que par le passé. Vous m'avez dit la charge qu'a porté cet édit en mes finances et que vous connoissez ma nécessité ; mais vous ne m'apportez point de remède pour m'en tirer, et moins pour faire vivre mes armées. Si vous me faisiez offre de deux ou trois mille écus chacun, ou me donniez avis de prendre vos gages ou ceux des trésoriers de France, ce seroit un moyen pour ne point faire des édits ; mais vous voulez être bien payés, et pensez avoir beaucoup fait quand vous m'avez fait des remontrances pleines de beaux discours et de belles paroles ; et puis vous allez chauffer et faire tout à votre commodité. Car si seulement il y a vacation, vous ne la voulez perdre, quelque affaire pressante que ce soit.

Réponse du Roi

Au premier président du Parlement de Paris.

1595, en mai.

Le Roi allant partir pour prendre le commandement de son armée de Bourgogne, le Parlement était venu prendre congé de Sa Majesté.

Je pensois que ne fussiez venu que pour prendre congé de moi, comme vous m'avez dit ; c'est pourquoi je ne suis préparé à vous répondre, ce que j'eusse fait en aussi bons termes que ceux que vous avez dits. Je serai toujours bien aise que recherchiez avec Messieurs qui sont de mon conseil les moyens de soulager mes sujets par le paiement des rentes ; ç'a toujours été mon intention d'y satisfaire ; je l'ai toujours aussi dit, je ne pense point autre chose ; ce que

j'ai à la bouche, je l'ai au cœur. Je m'en vais dans mon armée le plus mal accommodé que peut être prince. Vous m'avez par vos longueurs tenu ici trois mois; vous verrez le tort qui a été fait à mes affaires, quatre mois vous le feront voir. J'ai trois armées dans le royaume [1], je les irai trouver, j'espère en avoir la raison; j'y porterai ma vie et l'exposerai librement. Dieu ne me délaissera point; il m'a miraculeusement appelé à la couronne et m'a assisté jusques ici; il m'assistera toujours; ses œuvres ne seront point imparfaites. Je vous ai remis en vos maisons; vous n'étiez que dans des sales et petites chambres; je vous ai remis dans mon palais. Je vous recommande le devoir de vos charges; soyez aussi soigneux de ce qui est du public que de tout ce qui vous touche en particulier. Gardez que le venin de la passion n'entre dans le cœur. Je vous aime autant que roi peut aimer; mes paroles ne sont point de deux couleurs : ce que j'ai à la bouche, je l'ai au cœur. Le naturel des François est de n'aimer point ce qu'ils voient: ne me voyant plus, vous m'aimerez; et quand vous m'aurez perdu, vous me regretterez. Je vous recommande encore le devoir de vos charges, et empêchez que le poison n'arrive jusques au cœur. La France est l'homme, Paris est le cœur. J'ai trois armées étrangères dans mon royaume; Dieu me fera la grâce de les chasser, et lors j'irai tenir mon lit de justice.

A Madame Catherine.

1595, 7 juin.

Depuis la prise de Paris, la Ligue était vaincue, sinon entièrement détruite ; le moment était venu de chasser enfin de France les Espagnols qui, sous prétexte d'alliance avec les Ligueurs, entretenaient les troubles et achevaient la ruine de la France. Malgré la puissance de Philippe II et la supériorité incontestable de son infanterie et de ses généraux,

[1] Il y a trois armées étrangères dans le royaume.

Henri IV n'hésita pas à lui déclarer la guerre (17 janvier 1595) et à condamner ainsi les Ligueurs, qui ne s'étaient pas encore soumis, à n'être plus que des traîtres qui combattaient pour les ennemis de la France. Philippe II ayant donné l'ordre à Don Velasco, gouverneur du Milanais et connétable de Castille, d'entrer en Franche-Comté avec 10,000 hommes pour se joindre à Mayenne en Bourgogne, le Roi et Biron se portèrent de ce côté, prirent Dijon et assiégèrent le château de cette ville et le fort de Talant. Velasco passa la Saône, se proposant de délivrer le château de Dijon ; mais Henri IV alla au-devant de lui avec 800 chevaux, attaqua sans hésitation Don Velasco à Fontaine-Française (4 juin) et le battit. Don Velasco repassa la Saône, rentra dans la Franche-Comté et, par sa prudence et ses soupçons, indigna Mayenne à tel point, que celui-ci entama aussitôt des négociations pour faire sa soumission.

Ma chère sœur, tant plus je vais en avant, tant plus j'admire la grâce que Dieu me fit au combat de lundi dernier, où je pensois n'avoir défait que douze cens chevaux, mais il en faut compter deux mille. Le connétable de Castille y étoit en personne avec le duc de Mayenne, qui m'y virent et m'y connurent toujours fort bien [1] : ce que je sais de leurs trompettes et prisonniers. Ils m'ont envoyé demander tout plein de leurs capitaines italiens et espagnols, lesquels n'étoient point prisonniers ; faut qu'ils soient des morts qu'on a enterrés, car je commandois le lendemain qu'ils le fussent. Beaucoup de mes jeunes gentilshommes, me voyant partout avec eux, ont fait feu en cette rencontre et y ont montré de la valeur beaucoup et du courage [2] ; entre lesquels j'ai remarqué Gramont, Termes, Boissy, La Curée [3] et le marquis de Mirebeau, qui fortuitement s'y trouvèrent sans autres armes que leur hausse-col et gaillardet, et si firent merveille. Aussi y en eut et d'autres

[1] Mayenne dit au connétable de Castille que s'il lui voulait donner quatre cents chevaux, il irait à Henri IV et le prendrait. Le connétable ne pouvant croire que le roi de France fût venu sans toutes ses forces, crut qu'on voulait le trahir et se retira.

[2] Les deux mots ont à peu près le même sens, mais valeur exprime surtout l'idée de force.

[3] Le Roi lui sauva la vie dans ce combat : « Voyant, dit Pierre Mathieu, partir de la main un gendarme, il jugea que le coup alloit sur La Curée, et cria : Garde, Curée ! »

qui ne firent pas si bien, et beaucoup qui firent très-mal. Ceux qui ne s'y sont pas trouvés y doivent avoir du regret[1], car j'y ai eu affaire de tous mes bons amis et vous ai vue bien près d'être mon héritière. Je suis, à cette heure, devant le château[2] que les ennemis, après avoir joint leurs forces, font état de secourir encore une fois; mais Dieu leur en a ôté un grand moyen et m'a donné un si grand pied sur eux, qu'ils auront tous besoin de se défendre et non de m'assaillir, quand j'aurai passé vers eux, comme je me délibère. Je me porte bien, Dieu merci, vous aimant comme moi-même.

HENRY.

Au connétable de Montmorency.

1595, 8 juin.

Mon Cousin, je vous écrivis par Marles mon partement de Troyes et l'occasion d'icelui, vous priant de vous avancer à Mâcon. Depuis, je me suis rendu en cette ville[3], en quatre jours, où le lendemain que je fus arrivé, qui fut dimanche dernier, je fus averti que le connétable de Castille, accompagné du duc de Mayenne et renforcé de son frère, passoit la rivière de Saône[4] avec son armée, pour venir secourir le château de cette ville ; qui fut cause que je montai à cheval le jour d'après, suivi de mon cousin le maréchal de Biron et de sept à huit cens chevaux, pour aller sur les lieux reconnoître son dessein et si je pouvois faire quelque effet. Dont est advenu que, voulant prendre un même logis[5] sans avoir avis certain l'un de l'autre[6],

[1] Allusion au comte de Soissons.
[2] De Dijon.
[3] Dijon.
[4] A Gray.
[5] Occuper une même position.
[6] Il paraît qu'on ne s'éclairait pas plus du temps de Henri IV qu'on ne l'a fait plus tard.

nous nous sommes rencontrés plus tôt que nous n'espérions et de si près, que mon dit cousin le Maréchal, qui menoit la première troupe, a été contraint de charger ceux qui s'étoient avancés, et moi de le soutenir. Mais notre désavantage a été que toutes mes troupes n'étoient encore arrivées et jointes à moi; car je n'avois que deux à trois cens chevaux, au lieu que les ennemis avoient toute leur cavalerie ensemble, qui en faisoit plus de mille à douze cens, dressés par escadrons avec leurs carabins[1] devant et à leurs ailes, en ordre de combattre. Toutefois mon dit cousin ne les marchanda point, et les ayant chargés, voyant qu'ils le renversoient, pour être la partie trop mal faite, j'en voulus être et m'y mêlai si avant, et heureusement grâce à Dieu, avec ce qui me suivoit, que nous les avons mis en route. Mais je vous assure que ce n'a été de la première charge, car nous en avons fait plusieurs, et si j'eusse eu avec moi le reste de mes forces j'eusse sans doute défait toute leur cavalerie, et peut-être leurs gens de pied qui étoient en bataille derrière les autres, ayant à leur tête le dit connétable de Castille. Mais nos forces étant si inégales, je ne pus faire autre chose que de faire fuir ceux qui ne vouloient combattre, après avoir taillé en pièces les autres, comme nous avons fait; où je vous puis dire, mon Cousin, que mon dit cousin le maréchal de Biron et moi avons bien mené les mains. Il y a été blessé à la tête d'un coup de coutelas[2], à la seconde charge, car lui et moi n'avions rien que nos cuirasses, pour n'avoir eu loisir de nous armer davantage, tant nous fûmes surpris et pressés. Toutefois mon dit cousin ne laissa pas, après sa blessure, de retourner à la charge encore par deux ou trois fois, comme je fis de mon côté. Enfin, nous avons si bien fait que le champ et leurs morts nous sont demeurés jusques au nombre de cent ou six vingts et autant de pri-

[1] Cavaliers légers armés d'une escopette ou d'un pistolet, servant d'éclaireurs et de flanqueurs.
[2] Epée courte, large et tranchante d'un seul côté.

sonniers de toute qualité, dont le dit Connétable a pris tel effroi qu'il a aussitôt repassé la Saône, et m'a-t-on rapporté que ce n'a été sans reprocher au duc de Mayenne qu'il l'avoit abusé, parce qu'il ne lui avoit dit ma venue en ce pays. Le dit duc a vu renverser et battre ses gens, accompagnés de quatre à cinq cens chevaux frais, outre les autres troupes qui les soutenoient, sans jamais s'ébranler aucunement que pour se retirer.

Ce combat s'est fait entre Fontaine et Saint-Seine sur la rivière de Vigenne [1]; et véritablement le dit Connétable ne s'attendoit pas de me rencontrer, mais seulement le dit maréchal de Biron, lequel il espéroit chasser de la ville [2] facilement, à la faveur de leur château et du fort de Talant, que tient encore le vicomte de Tavannes, assisté d'aucuns habitans de la ville qu'ils estiment leur être encore affectionnés, comme peut-être il leur fût succédé [3] si je n'y fusse arrivé si à propos que j'ai fait. Mon Cousin, en vérité, Dieu nous y a assisté et favorisé extraordinairement. Et ayant bien le lendemain reconnu et vérifié leur retraite, je suis revenu aujourd'hui en cette ville pour donner ordre au dit château qui s'opiniâtre ; où j'ai reçu votre lettre du 28e du mois passé, par laquelle j'ai vu l'avis qui vous a été donné très-mal à propos et faussement sur ce qui s'est dit et passé entre ma cousine de Rohan et Desportes ; car c'est chose en laquelle je n'ai su que vous ayez été mêlé, et vous assure que je vous en eusse averti le premier, s'il en eût été parlé ; car je veux vivre dorénavant avec vous de façon, mon Cousin, que les flatteurs et les méchans ne nous puissent brouiller, comme ont voulu faire les auteurs du dit avis, qui doivent être remarqués de vous, comme ils sont tenus de moi, pour nos ennemis. C'est pourquoi je serois très-aise vous avoir bientôt auprès de moi ; car

[1] La Vingenne est un petit affluent de la Saône.
[2] De Dijon, occupée par les troupes de Biron.
[3] Il leur aurait réussi.

quand nous serons ensemble, nous ferons bien taire et châtier tels causeurs et donneurs d'avis. Soyez donc en repos d'esprit pour ce regard, et quand vous serez arrivé à Mâcon, avertissez-m'en incontinent, afin que je vous fasse savoir où vous me pourrez trouver. Mais je vous prie amener avec vous le canon qui est à Lyon, s'il est du calibre de France, et la plus grande quantité de poudre et de balles que vous pourrez trouver, afin de nous en secourir et servir à la reprise de ce château, s'il s'opiniâtre et se défend jusques à votre venue. Le vicomte de Tavannes, qui commande à Talant, fait bien contenance de vouloir traiter, et ai envoyé parler à lui pour en sortir, si je le puis faire dignement et sûrement ; mais Francesque, qui commande au château, ne s'est point encore laissé entendre. Ceci pourra bien durer encore quelques jours, et partant me garde d'aller à Lyon sitôt que je désire ; car la prise du dit château et la délivrance et sûreté de cette ville m'importent tant, que je ne puis laisser l'œuvre imparfaite ; au moyen de quoi je voudrois, mon Cousin, que mon cousin le duc d'Epernon [1] fût content de prolonger la trève de Provence que le sieur de Fresnes a accordée avec lui jusques à la fin du mois de juillet, afin de me donner plus de loisir de conférer avec vous des affaires du dit pays et résoudre ce qui se fera. Mon Cousin, je vous prie de lui en écrire de bonne heure, et, en cas qu'il refuse cette prolongation, me donner avis de ce qu'il vous semble que je dois faire pour le bien de mon service au dit pays, car je ne vous veux céler que le dit duc d'Epernon a encore envoyé au dit duc de Mayenne le capitaine Cadet, pour l'assurer qu'il se déclarera pour lui à la fin de ce mois, comme m'a même fait dire le dit duc de Mayenne. Le dit Cadet s'est trouvé

[1] Le duc d'Epernon, sous le titre de gouverneur de Provence, en était réellement le souverain. Il possédait plus de quarante villes fortifiées en Provence et en Dauphiné : Metz, Boulogne, Angoulême, etc. Il combattait le Roi et la Ligue, et négociait directement avec Philippe II. Henri IV lui opposa le duc de Guise, et la province, qui le détestait, finit par se soumettre à l'autorité royale ; Marseille seule persista dans la rébellion.

aussi à ce dernier combat avec mes ennemis et y a combattu avec eux; par où vous pourrez juger ce qu'il faut que j'en attende. Toutefois je ne veux rien précipiter ni résoudre sans bon conseil, et le vôtre sur tout autre. Partant, si vous connoissez que le temps nous presse et que je ne doive attendre votre venue auprès de moi pour ordonner au dit pays, je vous prie m'en écrire votre avis par vos premières. Nos gens ont cuidé prendre le dit Cadet, quand il est passé, et me semble avoir juste occasion de me plaindre du dit duc, voyant que d'un côté il s'offre à mes ennemis et de l'autre qu'il montre vouloir s'accommoder à mes volontés. Toutefois, mon Cousin, je soumets le tout à votre jugement, car je ne suis point emporté d'animosité; mais je vous prie vous rendre promptement avec des gens de guerre au dit Mâcon, ensemble avec le canon et les munitions que je vous ai mandé. J'écris au dit sieur de Fresnes qu'il vous rementoive [1] la dite prolongation et qu'il s'y emploie aussi de sa part, comme pour chose qui est très-nécessaire, voire forcée, si nous voulons en faire résoudre une qui soit bonne et utile pour tous. Je prie Dieu, mon Cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde. Ecrit à Dijon, le 8e jour de juin 1595.

HENRY.

Au même.

1595, 8 juin.

Mon Compère [2], vous aurez encore ces trois lignes de ma

[1] Rappelle.

[2] Henri IV était le parrain du fils du Connétable, né le 30 avril 1595; dès ce moment, il appela le connétable « mon compère. » Il aimait beaucoup son filleul et l'appelait « mon fils Montmorency. » Il dit un jour à ses ministres, MM. de Villeroy et Jeannin : « Voyez mon fils, Messieurs, comme il est bien fait : si jamais la maison de Bourbon venoit à manquer, il n'y a pas de famille dans l'Europe qui méritât si bien la couronne de France que la sienne, dont les grands hommes l'ont tou-

propre main avec mon autre lettre, pour vous prier de croire que notre combat a été plus forcé que prémédité ; car encore que je fusse parti en espérance et intention de me battre, toutefois je ne m'attendois pas de le faire avec tant de désavantage ; mais il a fallu en prendre le hasard, ou choisir une retraite qui eût été honteuse et peut-être plus périlleuse que notre combat, et eût autant enflé l'orgeuil de ces Castillans que leur fuite les a éloignés de leur dessein ; car nous fûmes si surpris, que je n'eus pas seulement le loisir de prendre mes armes, et ai combattu à la tête de la noblesse qui m'a suivi, avec une cuirasse, comme fit du commencement mon cousin le maréchal de Biron, qui a reçu un coup d'épée à la tête, dont j'espère qu'il sera bientôt guéri. C'est Dieu et la justice de notre cause qui ont combattu et vaincu pour nous ; dont je vous prie le louer de votre côté comme j'ai fait du mien, car ce coup hasardeux véritablement a rechassé les ennemis en leur comté, avec tel effroi que je crois qu'ils ne rentreront pas en France si légèrement qu'ils ont fait, et les a fait tomber en tel mépris de nos gens, que j'espère qu'ils ne marchanderont jamais leurs gros escadrons, quand ils les rencontreront, quelque foibles qu'ils soient. Je vous prie aussi, mon Compère, venir le plus tôt que vous pourrez, car nous aurons dorénavant besoin de votre assistance. Mais ne croyez pas que vous ayez été mêlé en ce propos de ma cousine de Rohan ; ceux qui vous ont donné avis l'ont fait malicieusement pour nous mettre en peine et en doute l'un de l'autre. Venez seulement et nous ferons cesser, quand nous serons ensemble, tous ces artifices-là. Je veux vivre avec vous de façon que nous les rendrons inutiles; vous m'êtes trop affectionné et avez trop vécu pour faire compte de telles inventions, j'en suis très-assuré.

jours soutenue et même augmentée au prix de leur sang. » Le filleul de Henri IV fut Henri II, duc de Montmorency, maréchal de France, décapité à Toulouse en 1632, victime de sa rébellion et de l'inflexible rigueur du cardinal de Richelieu.

Venez donc et soyez assuré que je vous aime et suis trop bien informé de vos intentions pour m'arrêter à telles causeries, quand on vous y auroit entremêlé, comme vous connoîtrez par effet quand nous serons ensemble : ce qu'attendant, je prie Dieu, mon Compère, qu'il vous ait en sa garde. Ce 8e juin 1595, à Dijon.

HENRY.

A Monsieur de Rosny.

1595, 12 juin.

Mon ami, vous savez mieux que nul autre, car vous y avez été souvent employé, si je n'ai pas fait tout ce qui m'a été possible pour vivre en bonne intelligence avec mon cousin le comte de Soissons, et s'il m'a jamais été possible de tenir, deux mois durant, cet esprit-là en bonne humeur [1]. Je ne doute pas qu'il n'ait du courage, car il en est de race, ni même qu'il n'ait de bonnes intentions ; mais il les ménage si mal et prend son temps si mal à propos, qu'il se fait plus de tort qu'à nul autre : de quoi, en l'occasion qui se présente, le jugement n'en sera pas fort difficile à faire à tous ceux qui sauront que le lendemain de la réception des lettres de mes cousins le Connétable et maréchal de Biron, par lesquelles ils me donnoient avis que le connétable de Castille assembloit de grandes forces en Lombardie, avec dessein de descendre au Lyonnois et en la Bourgogne, et me prioient de me vouloir avancer, pour ce qu'il y avoit des coups à donner et par conséquent de l'honneur à gagner, de quoi, comme j'eus commencé à parler tout haut et à convier ma noblesse à se préparer et montrer courageuse selon sa coutume, mon dit cousin le comte de Soissons fit mettre en avant une question suffisante pour diviser, voire dissiper mon armée, consistant à savoir si

[1] Disposition d'esprit.

ce n'étoit pas mon intention que, comme grand-maître de France [1] il commandât après moi à toutes mes armées, et surtout en celle que j'étois prêt de former, par préférence à mes dits cousins le Connétable et Maréchal, lesquels ont les meilleures troupes dont je me puisse servir ; et vous qui les connoissez, pouvez juger si ce sont gens pour souffrir ce passe-droit. Sur quoi j'ai fait dire et remontrer tout ce qu'il m'a été possible à mon dit cousin le comte de Soissons, voire lui ai usé des mêmes prières que s'il eût été mon fils ou mon frère ; mais tout cela n'a pu empêcher qu'il m'ait quitté et emmené tout ce qu'il a pu de sa compagnie, quasi, ainsi se peut-il dire, à la veille d'une bataille ou apparence de quelque signalé combat. Car vous, qui me connoissez de longue main, et vous êtes trouvé près de moi en tant de combats et de fortunes de guerre, ne douterez nullement, je m'en assure, que si les ennemis s'approchent, que je ne reculerai pas, surtout si ce sont Espagnols, n'y ayant rien de plus doux aux vertueux que d'élever les humbles et abaisser les orgueilleux. De toutes lesquelles choses j'ai bien voulu donner avis à mon conseil, qui est à Paris, et encore à vous en particulier, afin que vous fassiez bien comprendre ce qui se passe à mon cousin le prince de Conty [2], l'assurant de ma bienveillance, et sollicitiez les autres de prendre garde aux comportemens de ceux qui témoigneront quelque mécontentemens : priant Dieu, mon ami, qu'il vous ait en sa garde. Du camp près Auxerre, ce 12e juin 1595.

HENRY.

A Monsieur de Harambure.

1595, 13 juin.

Harambure, pendez-vous de ne vous être point trouvé

[1] Henri IV avait donné cette charge au comte de Soissons en novembre 1589.

[2] Frère du comte de Soissons.

près de moi en un combat que nous avons eu contre les ennemis [1], où nous avons fait rage ; mais non pas tous ceux qui étoient avec moi [2]. Je vous en dirai les particularités quand je vous verrai. Loménie m'a fait entendre ce que vous avez prié Viçose de me dire, ce qu'il n'a fait. Assurez-vous que, puisqu'en ce fait-là il y va de votre contentement, je vous témoignerai que je l'affectionne et que je n'y manquerai nullement, et vous en donne ma parole ; et me venez trouver au plus tôt, et vous hâtez, car j'ai besoin de vous. A Dieu, Borgne. Ce 13e juin, à Dijon.

HENRY.

Au comte de Soissons.

1595, 17 juin.

Mon cousin, la liberté de votre lettre [3] m'oblige à pareille réponse, pour prouver ce qui ne l'est déjà que trop par nos communs comportemens en toutes choses : c'est que vous êtes vous-même la cause de vos plaintes, et que je n'en suis que la butte, dont je reçois les atteintes avec autant de regret qu'il me semble que vous prenez du plaisir à les continuer ; car non seulement vous interprétez à faute d'affection ou à art ce qui procède d'abondance de bonne volonté et de la rencontre et nature des choses, mais aussi vous voulez que vous et moi payions l'amende de ce que aucuns des vôtres, empruntant votre nom, ont osé entreprendre contre votre honneur et mon service. Je vous le dis à Fontainebleau, et le vous eusse vérifié à Troyes, si

[1] A Fontaine-Française, le 4 juin.

[2] Déjà dans sa lettre du 7 juin, adressée à madame Catherine, Henri IV se plaint de « beaucoup qui firent très-mal. »

[3] Le comte de Soissons avait écrit au Roi, à Troyes, le 14 juin, pour lui demander la cause qu'il avait de se défier de lui et lui protester de sa fidélité. En attendant, il cabalait, boudait et, sous prétexte de maladie, il ne vint pas faire la campagne de Bourgogne. L'origine de cette brouille entre le Roi et son cousin est dans l'empêchement apporté au mariage du comte de Soissons avec madame Catherine.

vos affaires ou votre indisposition [1], qui ne paroissoit point quand je vous laissai à Paris, vous eussent permis de vous y rendre au jour que vous m'aviez promis, ou si le besoin (que l'on a bientôt après connu au péril de ma vie, en combattant les ennemis de cette Couronne) que les bons habitans de cette ville et mes serviteurs qui y avoient été reçus par eux avoient de mon service, m'eût donné plus de loisir de séjourner en la dite ville. Car j'avois en main autant de moyen que de volonté d'y satisfaire, ainsi que eussiez connu par effet ici [2], si vous y fussiez venu, comme vous m'assurâtes lors que vous feriez, et de vous y faire plutôt apporter en litière ou sur un brancard que d'y faillir; de quoi je vous ai depuis semond assez souvent, autant pour m'acquitter de ma promesse et me contenter moi-même que pour vous faire participer à la gloire due à ceux qui m'y assistent, de laquelle vous eussiez reçu plus de consolation que vous n'en trouverez en votre retraite, qui m'a été aussi désagréable qu'elle est mal fondée, vous ayant donné les moyens, non sans incommoder mes affaires, d'accommoder les vôtres, pour vous acquitter de ce devoir auquel je ne puis que je ne me plaigne que vous ayez voulu manquer, contre l'espérance, voire assurance, que vous m'en aviez donnée plus par opinion que par raison, pour fuir ce que vous dites que vous cherchez [3]. Qui est l'éclaircissement des choses passées et complaire aux auteurs des premières fautes, au lieu d'en rechercher la punition [4]. Or ce château [5] traite, et je vois mes affaires en cette province s'acheminer si heureusement par la bonté de Dieu, que j'aurai bientôt achevé ce qui m'y doit retenir. Cela fait, je ferai un tour à Paris pour donner bon ordre à ce que les occasions [6]

[1] Le comte de Soissons se disait atteint d'une fièvre double tierce.
[2] A Dijon.
[3] Rendre au Roi le service qu'il lui doit.
[4] Tel est l'éclaircissement des choses passées, et je suis disposé à être agréable à vous, qui êtes l'auteur des premières fautes, au lieu de chercher à vous en punir.
[5] Le château de Dijon qui commençait à parler de se rendre.
[6] Evénements.

qui sont survenues ne m'ont permis faire pour mon service et votre regard [1]; en quoi vous connoîtrez par effet, si vous m'avez autrefois assisté en ma mauvaise fortune [2], comme vous me ramentevez par votre lettre, que je vous ai en tout temps plus aimé et mieux traité que ne vous conseillent de publier ceux qui par leurs artifices vous éloignent de moi et des lieux où votre réputation vous oblige, pour s'en prévaloir à votre dommage et au mien. Mais si par faute de me croire, ils obtiennent l'un, j'espère pourvoir à ce qui me concerne, que je les ferai déchoir de l'autre, à leur confusion. Cependant je me promets que vous me donnerez occasion par vos actions de vous continuer l'affection que je vous ai toujours portée, chose que je souhaite autant que j'ai toujours fait votre bien, dont les bienfaits et pensions que ma tante, votre mère, et vous, avez reçus et tirez encore journellement de moi, qui surpassent tous ceux de mes prédécesseurs, rendent si clair témoignage, que vous n'en pouvez douter sans vous faire tort, ni les autres sans malice, non plus que de la bonne volonté de

HENRY.

Ce 17e jour de juin 1595, à Dijon.

Au maréchal d'Aumont.

1595, 21 juillet.

Le maréchal d'Aumont avait eu le bras cassé d'un coup d'arquebuse, le 2 juillet 1595, au siége du château de Compar, en Bretagne. Il mourut, le 19 août, des suites de sa blessure.

Mon Cousin, il ne me pouvoit arriver nouvelles plus fâcheuses que celle que j'ai ouïe de votre blessure, encore que l'on m'assure qu'il n'y aura nul péril et que bientôt vous en serez guéri. Ce sont toujours de nouveaux témoignages

[1] Ce qui vous regarde.
[2] A Arques particulièrement.

comme vous continuez d'avoir plus de soin de mon service que de votre personne ; mais vous [vous] en êtes de si longtemps acquis tant d'autres, par où vous avez justifié qu'il y a plutôt excès de valeur et de courage qu'autrement, qu'il suffiroit désormais que vous commandassiez aux autres d'aller aux périls et de combattre de la tête sans plus y mettre les mains. J'avois bien résolu de vous envoyer visiter par un gentilhomme que je voulois dépêcher exprès, sans que le sieur de Chappes, votre fils, m'ayant fait entendre qu'il avoit commandement de vous aller trouver, je l'ai chargé de faire pour moi cet office que je n'eusse su commettre à personne qui s'en acquitte mieux que lui. Je vous prie donc, mon Cousin, ne pensez qu'à vous guérir et vous reposer sur moi de l'avancement et fortune des vôtres, à qui vous ne laisserez jamais héritage plus certain que l'obligation que j'ai à vos mérites et services, dont je m'acquitterai envers eux, si je n'ai moyen de le faire envers vous, à qui je prie Dieu de tout mon cœur de vouloir donner bientôt entière guérison et conserver en sa sainte garde. Ecrit à Auxonne, le 21e juillet 1595 [1].

HENRY.

A Monsieur de la Force.

1595, 13 septembre.

Monsieur de la Force, je n'ai reçu que aujourd'hui seulement la vôtre par Vallon, car il a été pris prisonnier par ceux de Montpensier, et n'en est de retour que ce matin. De mes serviteurs m'avoient bien mandé que ma sœur étoit malade, mais qu'elle avoit défendu à tous les siens de me l'écrire ; si bien que je croyois que l'envoyant visiter je ne lui ferois pas plaisir, et que cela lui feroit redoubler son

[1] C'est au maréchal d'Aumont que Henri IV, le soir de la bataille d'Ivry, dit ce mot flatteur, en le faisant placer à table à ses côtés : « Il est bien juste que vous soyez du festin, après m'avoir si bien servi le jour de mes noces. »

mal, c'est ce qui m'a empêché de le faire. Cependant je ne vous célerai point que je trouve fort mauvais que Madame de la Barre, quelque défense qu'elle eût de sa maîtresse, ne me l'ait écrit : ce que je lui ferai connoître lorsque je la verrai, qui sera bientôt, Dieu aidant. Je vous dirai que j'ai reçu ces jours passés une lettre de ma sœur [1] par un des

[1] M. Jung, dans son livre : *Henri IV, écrivain*, p. 162, publie la plus grande partie de cette lettre que nous reproduisons d'après lui.

«..... Je reconnois bien, Monsieur, que votre dessein est de ne me marier jamais, ne m'offrant que ce que vous avez su de certain que je ne pouvois aimer (Voir p. 168). Eh bien ! s'il ne vous reste que cette dernière preuve à tirer de mon obéissance, je ne vous demande plus de mari, et ne vous nommerai plus ce nom de mariage qui vous est si désagréable ; mais je vous requiers les mains jointes et de tout mon cœur de me permettre et donner congé de me retirer en quelque lieu le plus éloigné de la Cour, et choisir laquelle de vos maisons il vous plaira que ce soit.... Accordez-moi, Monsieur, cette demeure qui me sera agréable en ce que je ne vous importunerai plus de ma vue, qui ne vous est, comme je reconnois par vos actions, qu'une charge.... Ne croyez pas, Monsieur, que le congé que je demande soit désiré depuis peu : car je vous jure qu'il y a déjà longtemps que je vous l'eusse requis, si je ne me fusse repue de vos belles paroles, et aussi que je croyois que mes obéissance et soumission vous pourroient rendre plus doux ; mais reconnoissant que l'absolu pouvoir que je vous ai donné sur mes volontés ne vous peut faire changer, et que, n'ayant mis rien en réserve pour vous plaire, soit aux dépens de mon âme et de mon contentement, soit au péril de ma vie ; vous suivaut par toutes sortes de temps, pressée de maladies, qui eussent été à une plus fortunée que moi, mortelles, comme celle avec laquelle je partis de Paris, chacun me représentant la mort, et moi votre volonté qui me guidoit. Bref, Monsieur, tout ce que j'ai pu imaginer ou savoir de vos serviteurs les plus privés qui me pouvoit rendre aimée et agréable à vous, je l'ai fait, et en appelle Dieu à témoin et votre conscience, ayant la mienne fort déchargée devant Dieu et les hommes du devoir que je vous ai rendu, et fort contente d'avoir souffert tous mes ennuis sans sujet et avec toute sorte de patience, n'ayant, pour désespoir où vous m'ayez pu mettre depuis trois ans que je vous suis venu trouver, jamais manqué à l'honneur et au respect que je vous dois comme à mon roi, ni à l'amitié à quoi le nom de sœur m'obligeoit. Cette lettre vous sera, n'ai-je peur, ennuyeuse à lire : ce m'est un extrême déplaisir, Monsieur, de vous être importune, ne désirant partir en votre mauvaise grâce ; mais ma juste douleur et un cœur que j'avois et aurai toute ma vie plus disposé à vous servir fidèlement qu'à recevoir des rigueurs et des dédains, m'a guidé la main, que j'arrêterai vous suppliant très-humblement de croire que mon malheur m'arrache de votre vue avec tant de regret que la mort me seroit plus douce que cet éloignement ; mais, Monsieur, il le faut, puisque je ne puis, avec votre honneur et le mien, être toujours vue en l'état où vous avez agréable que je demeure. Faites-moi l'honneur de me mander bientôt si vous m'accordez mon congé et un lieu à faire une vie de religieuse, puisque désormais celle du monde me sera si désagréable. Quant à ma volonté, elle sera jusques au tombeau guidée de la révérence et obéissance que je veux vous rendre éternellement.

siens, qui m'offense fort, où, après une grande quantité d'injures fort humbles, elle me fait connoître son mauvais naturel; car elle se plaint de moi le plus cruellement qu'il est possible, avec douces paroles en apparence, mais toutes autres, comme je vous ferai voir par sa lettre, que je vous montrerai. Avec tant de déplaisirs qui me traversent maintenant, je n'en ai senti un plus sensible que, désirant son bien, m'en savoir si peu de gré. Les ingratitudes seront punies du ciel, et là je la remets. Quoiqu'elle fasse et dise, je ne laisserai d'être son père, son frère et son roi, et de faire mon devoir, encore qu'elle ne fasse le sien; ce que tout le monde ne fait pas aussi à cette heure; mais Dieu me fera la grâce que je ferai le mien. Croyez que cela m'offense fort. J'enverrai demain Roquelaure [1] vers elle, instruit fort particulièrement de mes volontés et intentions, lesquelles il vous communiquera. Il ne sera de huit jours par delà, pour ce que ceux de Montpensier courent sur le chemin de la poste et prennent tout le monde; même encore ce jour d'hui ils ont pris deux courriers, si bien qu'il n'ira prendre la poste qu'à Nevers. Dites à Antoine Perez que je suis très-aise de son retour, et le serai encore plus de le voir ici. Les affaires ne vont guère bien; j'y apporte ce que je puis, mais non ce que je veux. Vous me verrez tout amaigri, non de maladie, car je ne me portai jamais mieux, mais de fâcherie et de voir que tout le monde fait si mal son devoir. Je vous en dirai davantage lorsque je vous verrai, qui sera bientôt. A Dieu, Monsieur de la Force. Ce 13e septembre, à Lyon.

HENRY.

Harangue de Henri IV au Parlement.

1595, 1er octobre.

J'ai fait un long voyage, mais non pas si long que j'eusse

[1] Antoine de Roquelaure, maréchal de France en 1615. C'était un Gascon plein d'esprit et de gaieté, que toute la famille royale aimait beaucoup.

désiré; car si j'eusse pu être encore six semaines par delà, j'eusse nettoyé toutes mes affaires qui sont grandes; mais Dieu m'aidera comme il a toujours fait. Je suis venu en poste, sur l'avis de mes meilleurs serviteurs que ma présence étoit nécessaire. J'ai eu de l'avantage sur mes ennemis, mais la force ne vient point de moi, mais de Dieu seul. Vous dites que là où je suis tout se porte bien. Il est vrai, j'en loue Dieu, le connétable de Castille n'a rien emporté sur moi. Je ne puis pas être partout, vous savez ce qui s'est passé en Picardie [1]; je voudrois ne m'en point souvenir. Je ne veux accuser personne de faute de courage; au contraire il y en a eu qui n'en avoient que trop. Si j'y eusse été, cela ne fût pas advenu, ni si l'on eût gardé l'ordre que j'y avois donné. Vous m'avez dit que je me hasarde trop; je ne le fais volontiers, mais j'y suis contraint parce que, si je n'y vais, les autres n'y iront point. Ce sont tous volontaires, que je ne puis pas forcer. Si j'avois de quoi payer les gens de guerre, j'aurois des personnes assurées, que j'enverrois aux hasards, et je n'irois point; mais je n'ai personne. Force troupes me viennent trouver, mais quand je les ai tenues quinze jours, je ne sais qu'elles deviennent. J'espère dans ce temps-là [2] voir les ennemis et ne laisser point deux mille chevaux, qui y sont, sans rien faire. Si je fais mal, je ne vous en apporterai point de nouvelles, car j'y demeurerai; si je fais bien, vous m'en aimerez davantage. Mais il me faut de l'argent, et n'en peux avoir de plus clair que des édits que vous avez à passer dès demain; et dites à ceux qui y apportent des difficultés [3], qu'ils sont cause de faire hasarder ma personne. Si vous les passez, je vous en aurai

[1] La prise du Câtelet (25 juin) par le comte de Fuentès, la défaite de Villars à Doullens (24 juillet) et la prise de cette ville (31 juillet). Nos défaites en Picardie allaient s'augmenter de la perte de Cambrai, le 9 octobre.

[2] D'ici à quinze jours, voir les ennemis en Picardie. — En effet, Henri IV quitta Paris après avoir parlé à Messieurs, mais la prise de Cambrai donna aux Espagnols tout l'avantage de la campagne sur notre frontière de Picardie.

[3] Le Roi ne parle qu'aux députés du Parlement, venus pour l'écouter.

double obligation : l'une, que vous aurez fait quelque chose pour mes prières, l'autre, que je n'irai pas tant aux hasards; car quand j'aurai de quoi donner à mes gens de guerre, ils iront, et je les laisserai faire. Mes Suisses m'ont promis de venir jusques à la rivière de Marne, mais ils ne passeront point sans argent. Faites donc cela pour moi; faisant pour moi, vous faites pour vous autres. Je m'en vais mercredi. Je me porte bien; je suis venu au pas, et retourne au galop. Il ne me faut rien que de l'argent. J'ai perdu mes meilleurs chevaux; il faut que j'en achète d'autres ici pour mon voyage. Ce n'est point pour faire des masques et des ballets, c'est pour chasser les ennemis en leur pays; j'espère les y mener battant, ayant mes forces. J'ai six mille François; Sancy m'amène trois mille Lansquenets; les Etats[1] m'envoient des gens de guerre, et j'aurai quelque secours d'Angleterre. Tout ira bien si j'ai de l'argent. Aidez-moi, et vous connoîtrez que vous ne pouvez avoir un meilleur Roi, qui vous aime plus et qui doute moins hasarder sa vie.

A mon cousin le cardinal Toleto.

1595, 17 novembre.

L'absolution avait été donnée à Henri IV, à Saint-Denis, par l'archevêque de Bourges, sans le consentement du Pape, qui ne reconnaissait pas ce droit à l'Archevêque. De longues négociations s'ouvrirent avec la cour de Rome pour obtenir la réconciliation du Saint-Siége avec le roi de France. Les cardinaux d'Ossat, du Perron et de Joyeuse, envoyés par Henri IV, soutenus par le cardinal Toleto et le savant P. Baronius, arrivèrent enfin à vaincre l'opposition de la faction espagnole, toute puissante à Rome et dans le Sacré-Collége. Un schisme était à craindre et l'église gallicane pouvait s'affranchir de Rome ; aussi, Clément VIII dit-il un jour que Clément VII avait perdu l'Angleterre par trop de vivacité, mais que Clément VIII ne perdrait pas la France par

[1] Les Provinces-Unies, la Hollande.

[2] Le cardinal Toleto, jésuite espagnol et savant théologien, avait reçu le chapeau en 1593. Il mourut en 1596. Quoique espagnol, il soutint vivement le Pape dans ses efforts contre la faction de Philippe II et contribua plus que personne à la réconciliation du Saint-Siége avec le roi de France.

trop de lenteur. Les conditions de l'absolution du Roi furent enfin réglées le 30 août 1595, et il fut convenu que : le culte catholique serait rétabli dans le Béarn, que le jeune prince de Condé serait élevé dans la religion catholique, que les biens enlevés à l'Eglise lui seraient rendus, que les décrets du concile de Trente seraient reçus en France, sauf ce qui ne se pourrait exécuter sans troubler le royaume (c'est-à-dire sauf ce qui était contraire aux principes de l'église gallicane), que le Roi favoriserait de préférence les catholiques dans la distribution des charges et dignités, la cour de Rome renonçant ainsi à exiger l'exclusion absolue des protestants et l'abolition des édits de tolérance, enfin que l'absolution donnée au Roi à Saint-Denis serait annulée.

En conséquence, le 17 septembre, le Pape étant assis sur un trône splendide élevé devant le portique de Saint-Pierre, les deux procureurs ou représentants du roi de France, les cardinaux d'Ossat et du Perron, s'agenouillèrent devant le Saint-Père, abjurèrent l'hérésie au nom du Roi et demandèrent l'absolution en son nom. Le Pape l'accorda et déclara qu'il recevait le Roi Très-Chrétien dans le giron de l'Eglise. La cour de Rome frappait la Ligue du dernier coup.

Mon Cousin, je sais que, après Dieu et Notre-Saint-Père, je dois à l'intégrité de votre conscience l'absolution qu'il a plu à Sa Sainteté m'octroyer, laquelle, outre que très-juste, voire nécessaire pour la propagation de l'Eglise de Dieu, la conservation de l'autorité du Saint-Siége et le salut du présent royaume et paix de la Chrétienté, avoit besoin toutefois d'être protégée d'une âme non moins vertueuse que forte, telle qu'est la vôtre, pour résister aux assauts trop violens et passionnés de ceux qui s'y sont opposés. J'en ai su les particularités et jouis maintenant du fruit de votre gloire, grâce à Dieu et à la bonté de Sa Béatitude, dont je vous remercie de tout mon cœur. Et comme je sais que vous n'avez eu autre but en ce combat que l'honneur de Dieu et la justice de ma poursuite, je mettrai peine aussi de rapporter toutes mes actions à cette fin, pour autoriser davantage votre jugement, le faisant fructifier selon votre réputation. En quoi je vous prie me vouloir encore départir vos bons et salutaires conseils, aux occasions qui se présenteront pour rendre votre ouvrage parfait, en obligeant à jamais un prince que éprouverez abonder en gratitude et volonté de le reconnoître autant que

vous pouvez le désirer, comme vous connoîtrez par effet, et vous exposeront plus particulièrement de ma part les sieurs du Perron et d'Ossat, si la présente trouve encore le premier par delà ; si non, vous ajouterez, s'il vous plaît, pareille foi au dernier, tant sur ce sujet que sur tous autres dont il vous parlera ci-après de ma part, comme si c'étoit moi-même : priant Dieu, mon Cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde. Ecrit au camp de Traversy, près la Fère [1], le 17e jour de novembre 1595.

HENRY.

A Gabrielle d'Estrées.

1596, 21 janvier.

Mes chères amours, ce courrier est arrivé ce soir. Je le vous ai soudain redépêché pour ce qu'il m'a dit que vous lui aviez commandé d'être demain de retour auprès de vous, et qu'il vous rapportât de mes nouvelles. Je me porte bien, Dieu merci, accompagné d'un désir violent de vous voir. L'on m'a écrit de Paris que les dames y disent que j'emploie trois ou quatre heures le soir à médire d'elles. Vous pouvez leur témoigner que mes affaires ne me donnent pas une heure de relâche, laquelle j'ai toujours employée auprès de vous ; où étant, mes yeux ni ma langue ne pensent pas en eux. Bien ai-je un registre des mauvais contes qu'ils font ; et vous me ferez plaisir de leur dire que je saurai bien rendre la pareille en temps et lieu. Notre fils [2] se porte fort bien. Demain je vais à la Fère au soir. Je vous en manderai des nouvelles. Je baise un million de fois vos belles mains. Faites mes recommandations à votre tante de Sourdis. Ce 21e janvier.

HENRY.

[1] Les Espagnols avaient pris cette ville et en avaient fait leur grande place de dépôt. Henri IV était venu l'assiéger le 8 novembre.
[2] César, duc de Vendôme.

Soumission de Mayenne.

Janvier 1596.

Après l'absolution donnée au Roi par le Pape, les seigneurs encore révoltés au nom de la Ligue, se soumirent promptement. Mayenne traita le premier. Le préambule du traité le félicitait de son attachement à la religion et de son zèle à s'être opposé au démembrement du royaume. On lui rendait ses biens, charges et dignités ; il obtenait le gouvernement de Bourgogne, trois villes de sûreté pour six ans et 350,000 écus pour payer ses dettes. En même temps, les princes de la maison de Lorraine étaient déclarés innocents de l'assassinat du feu Roi, ce qui amena aussitôt une protestation de la Reine, sa veuve. Les ducs de Joyeuse et de Nemours accédèrent au traité de Mayenne, et le premier reçut le bâton de maréchal. D'Epernon se soumit peu de temps après. Seul, le duc de Mercœur, appuyé par les Espagnols, continua à se maintenir indépendant en Bretagne et ne fit sa soumission qu'après la paix de Vervins (1598).

Après avoir signé son traité avec Henri IV, le duc de Mayenne eut avec le Roi, au château de Monceaux [1], une entrevue dont nous reproduisons le récit d'après les mémoires de Sully.

Le Roi s'en alla coucher à Monceaux, où M. du Maine le vint trouver, ainsi qu'il se promenoit en l'étoile du parc, et s'étant avancé vers lui, l'embrassa par trois fois, l'assurant qu'il étoit le bien venu, et embrassé d'aussi bon cœur que si jamais rien ne se fût passé entre eux. M. du Maine mit un genou en terre, lui embrassa la cuisse, l'assura de sa très-humble servitude et sujétion, disant qu'il se reconnoissoit grandement son obligé, tant pour l'avoir remis avec tant de douceur, de bonté et de gratifications particulières dans son devoir, que pour l'avoir délivré de l'arrogance espagnole et des cautèles et ruses italiennes ; puis le Roi l'ayant fait lever et embrassé encore une fois, lui dit qu'il ne doutoit nullement de sa foi ni de sa parole, pour ce qu'un homme de bien et d'un brave courage n'avoit rien tant cher que l'observation d'icelle, le prit par la main, se mit à le promener à fort grands pas, lui montrant ses allées

[1] Ce château, situé dans la Brie, appartenait à Gabrielle.

et contant tous ses desseins, et les beautés et accommodemens de cette maison. M. du Maine, qui étoit incommodé d'une sciatique, le suivoit au mieux qu'il pouvoit, mais d'assez loin, traînant une cuisse après, fort pesamment ; ce que voyant le Roi, et qu'il étoit grandement rouge, échauffé, et souffloit à la grosse haleine, il se tourna vers moi, qu'il tenoit par l'autre main, et me dit à l'oreille : « Si je pro-
» mène encore longtemps ce gros corps ici, me voilà vengé
» sans grande peine de tous les maux qu'il nous a faits, car
» c'est un homme mort. » Et là dessus s'étant arrêté, il lui dit « Dites le vrai, mon Cousin, je vais un peu vite pour
» vous et vous ai par trop travaillé. — Par ma foi, Sire, ré-
» pondit M. du Maine, en frappant de sa main sur son ven-
» tre, il est vrai, et vous jure que je suis si las et si hors
» d'haleine, que je n'en puis plus ; que si vous eussiez con-
» tinué à me promener ainsi vite, car l'honneur et la civi-
» lité ne me permettoient pas de vous dire c'est trop, et en-
» core moins de vous quitter, je crois que vous m'eussiez
» tué sans y penser. » Lors le Roi l'embrassa, lui frappa de la main sur l'épaule, et lui dit avec une face riante, un visage ouvert et lui tendant la main : « Allez, touchez là,
» mon Cousin, car pardieu voilà tout le mal et le déplaisir
» que vous recevrez jamais de moi, et de cela vous en
» donné-je ma foi et ma parole de bon cœur, lesquelles je
» ne violai ni violerai jamais. — Pardieu, Sire, répondit M.
» du Maine en lui baisant la main, et faisant ce qu'il pou-
» voit pour mettre un genou en terre, je le crois ainsi, et
» toutes les autres choses généreuses qui se peuvent espé-
» rer du meilleur et plus brave prince de notre siècle ; aussi
» m'avez-vous dit cela d'un si franc courage et avec une si
» bonne grâce que mes ressentimens [1] et mes obligations
» en sont redoublés de moitié ; et partant vous juré-je de
» rechef, Sire, par le Dieu vivant, sur ma foi, mon hon-
» neur et mon salut, que je vous serai toute ma vie loyal

[1] Sentiments de reconnaissance.

» sujet et fidèle serviteur (1), ne vous manquerai ni aban-
» donnerai jamais, ni n'aurai de vie, ni désirs, ni desseins
» d'importance qu'ils ne me soient suggérés par Votre Ma-
» jesté même, ni n'en reconnoîtrai jamais en d'autres, fus-
» sent-ils mes propres enfans, que je ne m'y oppose formel-
» lement et ne vous en donne avis aussitôt. — Or sus, mon
» Cousin, répartit le Roi, je le crois ; et afin que vous me
» puissiez aimer et servir longuement, allez-vous en repo-
» ser, rafraîchir et boire un coup au château, car vous en
» avez bon besoin ; j'ai du vin d'Arbois en mes offices, dont
» je vous en enverrai deux bouteilles, car je sais bien que
» vous ne le hayez pas ; et voilà Rosny que je vous baille
» pour vous accompagner, faire l'honneur de la maison et
» vous mener en votre chambre : c'est un de mes plus an-
» ciens serviteurs et l'un de ceux qui a reçu le plus de joie
» de voir que vous me vouliez aimer et servir de bon
» cœur. » Et sur cela s'en retourna vers le profond du parc.

A mon compère le connétable de France.

1596, 29 février.

La Provence, où régnait le duc d'Epernon, s'était soumise peu à peu au duc de Guise, auquel le Roi en avait donné le gouvernement. Il ne restait plus que Marseille à la Ligue. Le consul Casaux et le viguier Louis d'Aix, ardents ligueurs, appuyés sur une populace fanatique et toujours amie du désordre, faisaient peser une odieuse tyrannie sur la ville ; ils appelèrent à leur secours les Espagnols, et Philippe II leur envoya vaisseaux et soldats. Enfin, la population honnête de Marseille se décida à secouer ce joug honteux et ouvrit les portes au duc de Guise, le 17 février. La soumission de Marseille entraîna celle du duc d'Epernon, et Henri IV put dire : « C'est maintenant que je suis Roi. »

Mon Compère, hier au soir, Lamanon [2], que mon neveu,

[1] Mayenne tint sa parole et fut dès lors un des meilleurs serviteurs de Henri IV.
[2] Ou d'Allamanon, un des officiers du duc de Guise.

le duc de Guise m'a dépêché depuis la prise de Marseille, arriva avec les particularités que vous entendrez par Monsieur le Grand [1], qui a voulu lui-même être le porteur de cette bonne nouvelle, pour l'assurance qu'il a qu'elle vous sera très-agréable. Casaux et son fils ont été tués sur la place, et le viguier pris, se voulant sauver, qui devoit être le lendemain mis sur la roue [2]. Soixante espagnols tués sur la place, et les deux galères de Casaux et du viguier prises. Les Espagnols, avec le secours qui venoit, étoient aux îles [3]. Je vous prie incontinent de faire rendre grâces à Dieu de cette bonne nouvelle, et en faire faire des feux de joie et tirer le canon sur les cinq heures du soir : et remettant le surplus à la créance de Monsieur le Grand, je ne vous en dirai davantage pour prier Dieu vous avoir, mon compère, en sa garde. Ce jeudi matin, 29e février, à Compiègne.

HENRY.

A Monsieur de Libertat [4].

1596, 6 mars.

Cher et bien amé, vous avez fait un acte si généreux pour la liberté de votre patrie et de vos concitoyens, que quand nous n'y aurions aucun intérêt, nous ne laisserions de louer votre vertu, par où vous pouvez croire ce que vous devez espérer du service que vous nous avez fait en cette occasion, qui est le plus grand et singulier que nous pouvions recevoir non-seulement de vous, mais aussi de nul autre nos serviteurs et sujets : au moyen de quoi nous vous

[1] Le duc de Bellegarde, grand écuyer.

[2] Ces divers renseignements donnés à la hâte n'étaient pas exacts ; les fils de Casaux et le viguier parvinrent à se sauver.

[3] Les îles de Ratoneau et de Pomègue, qui sont devant le port de Marseille, et où la flotte espagnole était mouillée.

[4] Pierre Libertat, Corse établi à Marseille, en avait ouvert les portes au duc de Guise. Henri IV lui donna des lettres d'anoblissement, 50,000 écus, le bâton de viguier et les principales charges de la ville pour ses parents et amis. M. de Libertat mourut en 1597.

assurons premièrement que nous vous en saurons bon gré à jamais, et le reconnoîtrons envers vous et les vôtres éternellement; secondement que nous vous ferons jouir de tout ce que notre très-cher neveu le duc de Guise, gouverneur et notre lieutenant général en notre comté et pays de Provence, vous a promis et accordé en notre nom; dont nous vous en ferons dépêcher les lettres et provisions nécessaires, comme nous ferons pour la confirmation et conservation des libertés et priviléges de notre ville de Marseille : et finalement que nous vous ferons servir d'exemple à un chacun, et de mémoire à la postérité, de notre gratitude [1]. comme de votre fidélité, en laquelle nous vous prions de persévérer. Donné au camp de Rouy, le 6e mars 1596.

HENRY.

A Monsieur de Rosny [2].

1596, 15 avril.

Mon ami, vous savez aussi bien que nul autre de mes serviteurs, puisque vous m'avez toujours suivi et servi en mes plus grands dangers et âpres difficultés, par quelles peines, travaux et fatigues il m'a fallu passer, quels périls et hasards j'ai courus, et quels obstacles et oppositions j'ai surmontés pour garantir ma vie et ma dignité contre tant de sortes d'ennemis qui se sont, en divers temps, élevés contre moi pour me dépouiller de l'une et de l'autre; et néanmoins je vous jure, et ce avec vérité, que toutes ces traverses ne m'ont point tant affligé ni dépité l'esprit, que je me trouve maintenant chagrin et ennuyé de me voir en

[1] Une inscription en son honneur fut en effet placée sur la porte royale.

[2] Cette lettre a été évidemment arrangée et allongée par Sully quand il a rédigé ses Mémoires. On y reconnaît, surtout au commencement, le style de Sully ; malgré tout, elle est trop intéressante pour ne pas être reproduite dans notre recueil.

de continuelles contradictions avec mes plus autorisés serviteurs, officiers et conseillers d'Etat, lorsque je veux entreprendre quelque chose digne d'un généreux courage et de ma naissance et qualité, à dessein d'élever mon honneur, ma gloire et ma fortune et celle de toute la France au suprême degré que je me suis toujours proposé, qui est de rétablir ce royaume en sa plus grande amplitude et magnifique splendeur, soulager mes pauvres peuples, que j'aime comme mes chers enfans (Dieu ne m'en ayant point jusques à présent donné d'autres), de tant de tailles, subsides, foules et oppression dont ils me font journellement des plaintes [1], et de pratiquer, lorsque je me verrai dominateur pacifique de ce qui m'appartient, une certaine loi dont vous m'avez toujours fait tant de cas, introduite par les Grecs à la fin de leurs grandes guerres et combustions civiles, par laquelle toute offense et publique et privée étoit de toutes parts oubliée.

Or, me trouvé-je maintenant dans l'ennui d'une des plus cuisantes contradictions de ceux qui manient mes affaires que j'aie jamais ressenti sur une telle occasion; c'est qu'ayant voulu faire exécuter par pétard une entreprise que j'avois de longue main sur Arras, toutes choses avoient réussi très-heureusement, comme vous en avez pu ouïr parler, jusques au quatrième pétard, lequel nous donnoit l'entrée absolue dans la ville, que, je ne sais par quel malheur qui ne se pouvoit imaginer, de certaines grosses pierres ruées ou tombées du portail, tant le pétard que le pétardier furent renversés au fond des fossés, lorsque l'on étoit prêt à mettre le feu; et par faute d'avoir porté jusques à six pétards, comme je l'avois expressément commandé (mais quelque opiniâtre s'en voulut faire croire), notre en-

[1] Le peuple, en effet, était écrasé d'impôts. La guerre et surtout les sommes énormes qu'il avait fallu payer pour acheter la soumission des ligueurs étaient la cause des exigences du Roi. Le peuple, qui seul payait l'impôt, était ruiné par la guerre civile, et il est facile de comprendre pourquoi le nouveau gouvernement, malgré ses mérites, certains pour nous, était impopulaire auprès des contemporains.

treprise à été non-seulement tournée à néant, mais à la retraite avons perdu plusieurs braves gens auxquels j'ai un extrême regret. Et néanmoins parmi tous ces désastres encore nous est-il resté quelque espérance de consolation, en ce que telles approches si près de cette grande ville nous avoient donné le moyen d'y reconnoître des foiblesses et défectuosités qui nous en faisoient tenir la prise infaillible par la vive force, en moins d'un mois ou six semaines, si nous pouvions mettre ensemble une bande de quinze canons de munition pour tirer deux mille coups, et assembler une armée capable de n'être point forcée à lever le siége, comme tout cela m'étoit facile avec de l'argent. Mais ayant écrit à ceux de mon conseil des finances comme j'avois un dessein d'extrême importance en main (duquel je ne leur mandois point les particularités, pour ce que toute la vertu de l'exécution consistoit au secret), où j'avois besoin qu'il me fût fait un fonds de huit cent mille écus, et partant les priois et conjurois, par leurs loyautés et sincères affections envers moi et la France, de travailler en diligence au recouvrement certain de cette somme; mais toutes leurs réponses, après plusieurs remises, excuses et raisons pleines de discours embarrassés, dont les uns détruisoient les autres, n'ont eu finalement autres conclusions que des représentations de difficultés et impossibilités, voire n'ont point craint de me mander que tant s'en falloit qu'ils me pussent fournir une si notable somme, qu'ils se trouvoient bien empêchés à recouvrer des fonds pour faire rouler ma maison; ce qui m'afflige infiniment, voire me porte quasi au désespoir et m'aigrit de sorte l'esprit contre eux, que cela m'a fait absolument jeter les yeux sur vous, sur les assurances que vous m'avez souvent données d'avoir le vouloir et le pouvoir de me bien servir en cette charge[1], et m'a remis en mémoire ce que vous me dîtes à Saint-Quentin, lorsque je vous parlai des desseins de plu-

[1] De membre du conseil des finances.

sieurs Grands, des grands divertissemens [1] qui avoient été faits, depuis la mort de M. d'O [2], de notables sommes de deniers provenues de plusieurs aliénations que l'on avoit faites de mes aides, gabelles et autres revenus, ce qui m'avoit donné envie de m'en éclaircir davantage. J'en ai bien encore appris d'autres plus que de vous, car on m'a donné pour certain, et s'est-on fait fort de le vérifier, que ces huit personnes que j'ai mises dans mes finances (pensant bien faire, pour ce que l'on m'avoit fait croire que la ruine de mes revenus n'étoit provenue que de ce qu'un seul [3] en disposoit avec autorité absolue) ont bien encore pis fait que leurs devanciers, et qu'en l'année dernière et la présente que j'ai eu tant d'affaires sur les bras, faute d'argent, ces Messieurs-là, et cette effrénée quantité d'intendans [4], qui se sont fourrés avec eux par compère et par commère, ont bien augmenté les grivelées [5], et mangeant le cochon ensemble, consommé plus de quinze cent mille écus, qui étoit somme suffisante pour chasser l'Espagnol de France, en payant de vieilles dettes par eux prétendues; voire m'a-t-on assuré qu'aucuns d'entre eux ont acheté à fort vil prix de celles des Suisses, Reitres et Allemands (entre lesquels on m'a nommé un certain Oto-Plote), et me les a-t-on fait payer entièrement, principal et intérêts; ce que je serois bien aise de pouvoir vérifier.

Mais en quelque sorte que les choses aient passé, je me suis résolu de reconnoître au vrai si les nécessités qui m'accablent proviennent de la malice, mauvais ménage ou ignorance de ceux que j'emploie, ou bien de la diminution de mes revenus et pauvreté de mon peuple, et pour cet

[1] Détournements.
[2] Le marquis d'O, surintendant des finances depuis 1578, mort en 1594. Quoique ses concussions et ses prodigalités fussent notoires, Henri IV lui avait laissé sa charge.
[3] Le surintendant.
[4] Les intendants des généralités, chargés plus spécialement de la partie des finances jusqu'à Richelieu, qui en fit de grands fonctionnaires politiques, des préfets.
[5] Voleries.

effet convoquer les trois ordres de mon royaume, pour en avoir avis et secours, et en attendant établir quelque mien confident et loyal serviteur parmi eux, que j'autoriserai peu à peu, afin qu'il me puisse avertir de ce qui se passe dans mon conseil et m'éclaircir de ce que je désire savoir.

Or ai-je, comme je vous ai déjà dit, jeté les yeux sur vous, pour m'en servir en cette charge, ne doutant nullement que, si vous me voulez donner votre foi et votre parole (car je sais que vous en faites cas) de me servir loyalement, d'être aussi bon ménager de mon bien à mon profit que je vous l'ai toujours vu être du vôtre, et de ne désirer de faire vos affaires que de mon su et par ma pure libéralité, qui sera assez ample pour un homme de bien et un esprit réglé comme le vôtre ; je ne doute point, dis-je, que observant toutes ces choses, je ne reçoive contentement et utilité de votre administration. C'est donc maintenant à vous à prendre résolution de suivre absolument mes intentions et m'en parler librement [1]; et afin de vous y porter avec plus de raison et par conséquent de sincère affection, je vous veux bien dire l'état où je me trouve réduit, qui est tel que je suis fort proche des ennemis, et n'ai quasi pas un cheval sur lequel je puisse combattre, ni un harnois complet que je puisse endosser. Mes chemises sont toutes déchirées, mes pourpoints troués au coude [2], ma marmite est souvent renversée [3], et depuis deux jours je dîne et

[1] Rosny accepta la tâche de nettoyer les écuries d'Augias. Muni de pouvoirs illimités, il fit un voyage en France, brisa les résistances des agents des finances, destitua en bloc les prévaricateurs, leur fit rendre gorge et ramena triomphalement, sur 70 charrettes, 500.000 écus qu'il remit au Roi (mai 1596). Alors il entra au conseil, et malgré l'opposition des intéressés, il parvint, à force d'énergie et d'honnêteté, à rétablir l'ordre et la probité dans la manutention des finances.

[2] Il n'y a rien d'exagéré dans ce tableau de misère. Legrain dit formellement : « Je confesse bien que j'ai vu notre Roi assez mal habillé ; et entre autres une fois auparavant la trève (31 juillet 1593), je lui vis un pourpoint de toile blanche unie, étant tout sale de la cuirasse, et déchiré par la manche, et des chausses fort usées et rompues du côté du port' épée. »

[3] La marmite est renversée, se dit d'une maison où l'on cesse de donner à dîner.

soupe chez les uns et les autres; mes pourvoyeurs disent n'avoir plus moyen de rien fournir pour ma table, d'autant qu'il y a plus de six mois qu'il n'ont reçu d'argent. Partant jugez si je mérite d'être ainsi traité, et si je dois plus longtemps souffrir que les financiers et trésoriers me fassent mourir de faim, et qu'eux tiennent des tables friandes et bien servies, que ma maison soit pleine de nécessités et les leurs de richesses et d'opulence, si vous n'êtes pas obligé de venir m'assister loyalement, comme je vous en prie. Ne faillez donc pas, mon ami, de venir avec ma maîtresse, à laquelle j'écris, et lui ordonne de vous avertir du temps de son partement, afin de vous amener avec elle, et de vous envoyer secrètement et sûrement cette lettre que vous brûlerez après l'avoir lue, car vous jugez bien qu'elle me seroit d'importance étant vue par d'autres.

J'ai encore en l'esprit deux ou trois autres affaires de conséquence où je vous veux employer aussitôt que vous serez arrivé; mais ne parlez de tout ceci à qui que ce soit, non pas même à votre femme. A Dieu, mon ami, que j'aime bien. D'Amiens, ce 15° avril 1596.

HENRY.

A mon compère le connétable de France.

596, 18 avril.

Pendant que Henri IV assiégeait la Fère, l'archiduc Albert, gouverneur des Pays-Bas, s'avança avec 25,000 hommes, comme pour délivrer la ville, mais il se porta rapidement sur Calais, qui était mal approvisionné et capitula, le 17 avril, malgré l'annonce de l'arrivée du Roi. La citadelle tenait encore et une flotte anglaise croisait dans la Manche; il eût été facile aux Anglais de secourir Calais et d'en chasser l'Archiduc, mais Elisabeth fit signifier à Henri IV, le 20 avril, qu'elle ne voulait lui donner du secours qu'à la condition qu'il lui livrerait Calais. Le Roi répondit simplement à l'ambassadeur de la reine d'Angleterre: « J'aime autant être mordu par un lion que par une lionne. » Calais resta à l'Espagne jusqu'à la paix de Vervins. — Indigné de la reddition si prompte de Calais, Henri IV écrivit à son compère la lettre suivante :

Mon compère, je vous envoie ce porteur en toute diligence

pour vous dire comme la ville de Calais se rendit hier. La citadelle tient encore, et le même moyen qu'il y avoit de secourir la ville, nous l'avons de secourir la citadelle. Je m'en vais pour le reconnoître; et si toutes les villes en font de même, il ne faut plus parler de rien faire : ils n'ont pas enduré un assaut, et se sont contentés des brèches. Ce porteur vous en dira les particularités. Bonsoir, mon compère. Ce jeudi, à neuf heures du soir, à Saint-Valery, 18e avril.

HENRY.

A Monsieur de Rosny.

1596, 15 mai.

Henri IV avait envoyé Rosny auprès de sa sœur pour lui proposer de la marier au duc de Montpensier. Rosny avait refusé cette mission, et ne l'avait enfin acceptée que pour obéir au Roi. Sa situation, en effet, était très-délicate vis-à-vis de Madame Catherine. Deux ans auparavant, il s'était fait remettre par Madame et par le comte de Soissons leurs promesses réciproques de mariage, à la condition expresse d'obtenir du Roi son consentement à leur union, et le Roi s'y était absolument refusé, à quoi il était décidé d'avance. Madame était très-mécontente de Rosny, qu'elle croyait, non sans raison, n'avoir pas ignoré la perfidie de sa démarche. Il faut lire dans les *Mémoires de Sully* la relation de l'entretien de Rosny et de Madame, les sorties de la princesse, qui était vive et spirituelle, et les discours entortillés du messager de Henri IV. Il en résulta les plaintes les plus amères de Madame contre Rosny et les deux lettres qui suivent.

Monsieur de Rosny, je suis en peine et grandement étonné de n'avoir reçu aucune lettre de vous depuis votre partement, qui me pussent informer de ce que vous avez avancé touchant les affaires dont je vous ai donné charge vers ma sœur, et principalement pour ce que j'ai reçu de ses lettres par lesquelles elle se plaint merveilleusement de vous, disant en avoir été tellement offensée, et en tant de sortes, qu'elle ne vous le sauroit jamais pardonner, et partant me prie de lui en vouloir faire raison et justice. Bien est-il vrai que par sa lettre elle ne spécifie aucunes parti-

cularités [1]; ce qui me fait estimer qu'il n'y a peut-être pas tant de mal qu'elle en fait de bruit; mais en général elle dit que vous lui avez tenu de tant d'insolens langages, que je ne lui en voudrois pas avoir usé de semblables. Vous savez bien qu'une telle procédure [2] seroit contre votre devoir, mon désir et la forme que je vous ai ordonnée, à votre partement, de vous comporter envers elle, lui parlant avec le même honneur, respect et déférence que vous feriez à moi-même, lui donnant des assurances de ma bienveillance, lui remontrant en de certaines choses doucement son devoir, les obligations qu'elle m'a, les avantages que je lui veux faire, si elle me sait complaire, et ce qui est de mes intentions sur toutes ces particularités. Partant, pensez à tout ce que vous avez dit et fait; et s'il y a la moindre chose qui l'ait pu justement fâcher, allez la retrouver, lui en faites d'honnêtes excuses, voire la prier de vous pardonner, si la chose le mérite : ce qu'elle fera aussitôt, et n'y serez pas mal reçu, car j'y ai pourvu comme il faut. Mais quoiqu'il y ait, donnez-lui satisfaction, car je ne voudrois pas souffrir, étant ce qu'elle m'est, qu'un seul de mes sujets l'offensât, sans le châtier, s'il refusoit à user des soumissions qui lui sont dues. Et sur ce, je prie Dieu, Monsieur de Rosny, qu'il vous ait en sa garde. D'Amiens, ce 15e de mai 1596 [3].

HENRY.

[1] Par une bonne raison; c'est que c'était Madame Catherine qui avait maltraité Rosny, qui l'avait appelé « petit gentilhomme, » sur quoi Rosny avait failli se fâcher.

[2] Manière d'agir, de procéder.

[3] Quand Rosny reçut cette lettre sévère et injuste, il fit éclater son mécontentement de ce qu'on gagnait à servir les princes avec un dévouement comme le sien. « Pardieu, s'écria-t-il, ce n'est pas sans cause si l'on dit qu'il se cueille plus d'épines que de roses au jardin des courtisans, et que pour un verre cassé auprès des rois, bien souvent vingt années de services demeurent bien égarées. » Il ne crut pas devoir cependant jeter le manche après la cognée; il se résolut au contraire à user de prudence et de patience, et surtout à ne pas obéir tout de suite à cette lettre, une nouvelle visite de lui à Madame devant provoquer nécessairement une nouvelle explosion « d'affronts et d'indignités. » Il prit le parti de faire le malade pour avoir le loisir d'attendre une seconde dépêche, qui, en effet, arriva le 17 mai.

A Monsieur de Rosny.

1596, 17 mai.

Mon ami, je ne doute point que cette lettre ne vous trouve en colère du style de ma précédente que Boesse[1] vous aura rendue, laquelle je n'ai faite que par son importunité pour me délivrer de celles de ma sœur et apaiser un peu les premiers bouillons de son courroux. Vous la connoissez aussi bien que moi; nous sommes tous deux prompts et mutins, mais nous revenons aussitôt. Ne prenez donc pas garde à cette première lettre que je vous ai écrite, mais seulement à celle-ci, par laquelle je vous reconfirme les assurances que je vous donnai à votre partement. Je sais bien que vous n'aurez rien fait que suivant mes intentions, et m'assure que vous n'aurez non plus égaré cette lettre qui vous sert de garant[2] et que je me doutois bien que vous demandiez à cette fin, lors de votre dépêche. N'ayez donc crainte que je vous désavoue ni souffre vous être fait déplaisir; servez-moi toujours à ma mode; aimez-moi comme je vous veux aimer. Venez me trouver au plus tôt pour m'informer encore plus particulièrement de tout ce qui s'est passé en votre voyage, que je ne l'ai été par votre courrier, lequel s'étant démis un pied en courant la poste, comme il me l'a dit, n'a pu

[1] Maître d'hôtel de Madame Catherine, qui était allé trouver le Roi de la part de sa maîtresse, pour lui faire ses plaintes de Rosny.

[2] M. de Rosny, s'attendant à être mal reçu de Madame Catherine, avait exigé du Roi, avant de partir, outre la lettre commune de compliments, servant de prétexte à ce voyage, qu'il lui en donnât encore une autre de sa propre main, dans laquelle était spécifié tout ce que le Roi lui enjoignait de faire et dire, même les formes dont il devait user pour cet effet, quelque colère en laquelle se pût mettre sa sœur. Rosny devait toutefois ne la faire voir qu'à la dernière extrémité. Pendant la visite, Rosny parla à Madame de cette lettre de son frère; elle lui dit, au milieu de ses emportements, qu'elle n'avait que faire de la lettre ni de lui, et ne voulait voir ni l'un ni l'autre. Rosny garda sa lettre, et quand il fut au bas de l'escalier, une des dames de Madame étant venue la lui demander, il lui répondit qu'il la garderait soigneusement pour témoigner qu'il n'avait fait et dit que ce qui lui avait été ordonné.

m'apporter plus tôt vos lettres; et vous assurez d'être aussi bien reçu de moi que vous l'avez jamais été, quand je devrois prendre la vieille devise de Bourbon: *Qui qu'en grogne.* A Dieu, mon ami. D'Amiens, ce 17e jour de mai 1596.

HENRY.

A Gabrielle d'Estrées.

1596, 27 mai.

Mon cœur, j'ai reçu ce matin, à mon réveil, de vos nouvelles. Cela me rendra cette journée plus heureuse; je n'en ai eu nulles du comte de Saint-Paul depuis vous avoir laissée. Je ne manquerai point de me ramentevoir [1] deux fois le jour aux bonnes grâces de mes chères amours, pour l'amour de qui je me conserverai plus que je n'ai jamais fait. Vous verrez demain César [2], de quoi je vous porte bien envie. Aimez toujours votre cher sujet, qui jusques au tombeau n'adorera que vous. Sur cette vérité, je finis, vous baisant aussi tendrement que hier au matin, un million de fois. Ce 27e mai, de Péronne.

A Madame Catherine.

1596, 22 juin.

Par le retour de Rosny, j'ai été éclairci de plusieurs choses dont j'étois en doute, et me suis résolu, tant pour votre bien et repos que pour le mien, de mettre une fin aux affaires qu'il m'a fait entendre de votre part, les établissant par un si bon ordre qu'il n'y ait plus rien qui les puisse altérer ou changer, ni y survenir accident qui autorise les

[1] Rappeler.
[2] César de Bourbon, duc de Vendôme, fils de Gabrielle; il avait alors deux ans.

plaintes que vous faites journellement contre moi, mais fasse juger à chacun que le tort aura toujours été vôtre. Pour y parvenir, et afin que la raison et l'équité précèdent toutes choses, il m'a semblé à propos, en attendant notre première vue, d'assembler à Paris ou à Amiens deux personnes de votre côté et deux du mien, qui aient une parfaite connoissance de la valeur des biens de notre maison lorsqu'ils nous échurent, des dettes qu'il y avoit, et de ce que les coutumes nous en donnent à chacun, afin que, selon leur rapport et par leur avis, je vous mette incontinent en l'entière possession et jouissance de votre partage, outre lequel je serai en votre endroit de telle gratification et libéralité qu'elle vous fera preuve suffisante que j'ai tenu votre amitié beaucoup plus chère que n'avez estimé. Vos discours ordinaires et vos lettres demandent incessamment ces effets, et mon âme est très-désireuse de les produire; si le succès en est différé, que la faute en soit imputée à celui ou celle de nous deux qui en sera cause. Quant à moi, je vous propose la voie la plus douce et la plus facile à mon avis. Si vous en savez une meilleure, je suis tout prêt à la recevoir, vous priant de faire élection du lieu et des personnes, et m'en rendre certain par ce porteur, afin que je fasse le semblable. Rosny m'a assuré que ces choses étant faites, vous étiez toute résolue à l'accomplissement des autres qu'il vous a proposées de ma part. Continuez en cette volonté, particulièrement touchant votre mariage avec mon cousin de Montpensier [1], et vous assurez que je

[1] Madame Catherine était irritée de ce nouveau projet de mariage, et il y avait de quoi. « Mon frère, dit-elle à Rosny, me proposera toujours à chacun, et ne me livrera jamais à personne, à force d'amour qu'il me porte. Pense-t-il que j'ai oublié tant de partis dont à diverses fois il m'a fait parler, desquels je n'en ai pu avoir un seul? » Suit l'énumération des « mariages imaginaires, » c'est-à-dire des princes qu'elle avait dû épouser et des causes de rupture : François, duc d'Alençon, frère de Charles IX, dont Henri de Navarre ne voulut pas, — Henri III, cette fois c'est Catherine de Médicis qui empêche le mariage. — le duc de Lorraine, dont Madame Catherine ne voulut pas parce qu'il était trop vieux, — Philippe II, roi d'Espagne, qui se retira parce que le roi de Navarre refusa de s'allier avec lui pour faire la guerre à la France, — le duc de Savoie, auquel

serai toujours conforme à vos désirs, le mien étant principalement de vous voir heureuse et contente, et que nous vivions en parfaite amitié ensemble. Voilà le fond de mon intention : ayez-la agréable et m'aimez comme je vous aime. Bonjour, ma sœur, je vous baise mille fois les mains.

HENRY.

Harangue du Roi

A l'assemblée des Notables tenue à Rouen.

1596, 4 novembre.

Pour soutenir la guerre contre l'Espagne, il fallait de l'argent, et on a vu dans la lettre adressée par Henri IV à Sully, le 15 avril 1596, quelle était la détresse du Trésor et que, pour y remédier, le Roi avait pensé convoquer les Etats-Généraux. Il se contenta de réunir à Rouen une assemblée de Notables composée de 10 ecclésiastiques, 18 nobles et 54 magistrats, auxquels il adressa le discours suivant :

Si je voulois acquérir le titre d'orateur, j'aurois appris quelque belle et longue harangue, et la vous prononcerois avec assez de gravité ; mais, Messieurs, mon désir me pousse à deux plus glorieux titres, qui sont de m'appeler libérateur et restaurateur de cet Etat. Pour à quoi parvenir, je vous ai assemblés. Vous savez à vos dépens, comme moi aux miens, que lorsque Dieu m'a appelé à cette couronne, j'ai trouvé la France non seulement quasi ruinée, mais presque toute perdue pour les François. Par la grâce divine,

s'opposèrent les chefs du parti huguenot. — le prince de Condé, parce qu'il était trop pauvre. — le roi d'Ecosse, auquel Catherine « ne voulut point entendre. » — un prince d'Anhalt, chef de Reîtres, qui vint devant Rouen, « auquel, disait-elle, j'estime, si j'eusse voulu y entendre, que l'on ne m'eût pas refusée, afin de payer ses Reîtres à mes dépens. » — deux simples gentilshommes, qu'elle ne juge pas à propos de nommer. « n'étant point de sa qualité. » enfin « le pauvre comte de Soissons », qu'elle aime et ne peut épouser, à cause de l'opposition de son frère.

Madame Catherine ne se maria pas avec le duc de Montpensier. Elle devint cependant, en 1599, la femme du duc de Bar ; mais elle avait alors 41 ans.

par les prières et bons conseils de mes serviteurs qui ne font profession des armes, par l'épée de ma brave et généreuse noblesse, de laquelle je ne distingue point les princes, pour être notre plus beau titre, foi de gentilhomme, par mes peines et labeurs, je l'ai sauvée de la perte : sauvons la asteure de la ruine. Participez, mes chers sujets, à cette seconde gloire avec moi, comme vous avez fait à la première. Je ne vous ai point appelés, comme faisoient mes prédécesseurs pour vous faire approuver leurs volontés; je vous ai assemblés pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les suivre, bref pour me mettre en tutelle [1] entre vos mains, envie qui ne prend guères aux rois, aux barbes grises et aux victorieux. Mais la violente amour que je porte à mes sujets et l'extrême envie que j'ai d'ajouter ces deux beaux titres à celui de roi me font trouver tout aisé et honorable. Mon chancelier vous fera entendre plus amplement ma volonté.

A Monsieur de Harambure.

1596, 12 novembre.

Borgne, j'ai bien reçu ce que Loménie m'a dit de votre part et vos excuses. Je désire que incontinent que vous aurez mis quelque ordre en vos affaires (lesquelles je recommande à Bysouse par une dépêche que je lui fais), que vous me veniez trouver au plus tôt, assuré que vous serez toujours le très-bien venu et vu de moi qui vous aime. Au demeurant, vous saurez que ma maîtresse accoucha hier d'une fort belle fille [2]. Venez me trouver, car je veux ne

[1] « Comme Gabrielle s'étonnait qu'il eût parlé de se mettre en tutelle : » Ventre-saint-gris, dit-il, il est vrai ; mais je l'entends avec mon épée » au côté ! » (*P. de Lestoile*).

[2] Catherine-Henriette de Bourbon, mademoiselle de Vendôme, mariée en 1619 au duc d'Elbeuf.

pas croire que vous soyez jamais autre que mon serviteur. A Dieu. Ce 12e novembre, à Rouen.

HENRY.

A mon compère le connétable de France.

1596, 15 novembre.

Mon compère, mercredi dernier, nous courûmes le cerf, où j'eus plus de plaisir que je n'en ai eu il y a longtemps, car jamais il ne fut mieux couru; et par malheur il vint mourir aux faubourgs de cette ville et au lieu où je veux faire le jardin de la maison que je veux bâtir : qui me le fait affectionner davantage [1]. Demain je m'en vais courre auprès de vous : peut-être que la chasse me mènera où vous serez, de quoi je ne serai marri, pour vous voir. Hâtez-vous de vous médiciner, car j'ai besoin de vous; et quand vous êtes près de moi, je me trouve plus soulagé. J'ai eu nouvelles d'Italie, que le Turc a pris de force Agria; de quoi toute la chrétienté doit être bien fâchée, car il n'y a plus rien qui lui résiste jusques à Vienne, qui n'est pas pour lui durer beaucoup. Je me porte bien, comme fait ma maîtresse et la petite mademoiselle de Montmorency [2]. Assurez-vous que je vous aime bien fort, et que vous ne le pouvez être davantage. Je n'ai aucunes nouvelles du Pays-Bas. A Dieu, mon Cousin. Ce vendredi, 15e novembre, à Rouen.

HENRY.

Avec votre permission, je baise les mains de ma commère.

---

[1] Deux des grandes passions du Roi, la chasse et les bâtiments, commencent à se révéler dans cette lettre.

[2] Catherine-Henriette, qui était née le 11 novembre et que le Roi destinait au fils de son compère, né cette même année.

Au même.

1596, 16 novembre.

Mon compère, j'ai pris le cerf en peu de temps, mes chiens ayant le mieux couru que vous vîtes jamais, et y ai eu autant de plaisir que j'eusse su désirer. La pluie seule m'a empêché de pouvoir donner un coup d'éperon jusques à vous, comme j'en avois bonne envie et hier le vous avois écrit. Mandez-moi par ce laquais des nouvelles de votre santé, et prenez peine de vous bien purger, afin que vous reveniez au plus tôt pour me soulager. A Dieu, mon compère. Ce samedi, 17e novembre [1], à Rouen.

HENRY.

Au même.

1597, 12 mars.

« Le mercredi 12 de ce mois, veille de la mi-carême, dit Lestoile, pendant qu'on s'amusoit à rire et à baller, arrivèrent les piteuses nouvelles de la surprise d'Amiens par l'Espagnol, qui avoit fait des verges de nos ballets pour nous fouetter; de laquelle nouvelle, Paris, la danse et toute la fête furent fort troublés. Et même le Roi, duquel la constance et magnanimité ne s'ébranlent aisément, étant comme étonné de ce coup [2] et regardant cependant à Dieu, comme il fait ordinairement plus en l'adversité qu'en la prospérité, dit tout haut ces mots : « Ce coup est du » ciel! ces pauvres gens, pour avoir refusé une petite garnison que je » leur ai voulu bailler, se sont perdus. » Puis songeant un peu, dit : « C'est assez faire le roi de France; il est temps de faire le roi de » Navarre. » Et se tournant vers la marquise (Gabrielle) qui pleuroit, lui dit : « Ma maîtresse, il faut quitter nos armes et monter à cheval pour » faire une autre guerre. » Comme il fit dès le jour même, marchant à la tête des siens et le premier, pour faire paroître que la peur ne logeoit

[1] Henri IV se trompe ; le samedi était le 16 novembre.

[2] C'est aussi que le coup était grave. Henri IV avait rassemblé à Amiens 40 canons et beaucoup de munitions pour la campagne qui allait s'ouvrir; tout cela était perdu et difficile à remplacer, à cause de la pénurie d'argent; de plus l'ennemi était à 30 lieues de Paris, et nulle armée pour lui barrer la route.

point en son âme et ne pouvoit prendre pied en son cœur, lequel il montra fort résolu en cette adversité. Ce qui servit beaucoup au peuple pour l'assurer, et d'aiguillon à toute sa noblesse de bien combattre et de faire ferme sous la conduite d'un si brave et généreux Roi. »

Mon cousin, j'ai rencontré Lierville par les chemins, que le comte de Saint-Pol[1] m'avoit dépêché pour m'avertir de la perte d'Amiens, qui a été pris par six cens hommes entre huit et neuf heures du matin, sans alarme, ni sang répandu, car personne n'y a résisté[2]. Le dit comte n'en fut averti que par un laquais et alla trouver le Mayeur[3], duquel il ne put tirer autre assistance et parole, sinon que c'étoit un grand malheur de quoi les ennemis étoient dedans la ville, ne se souvenant plus de la promesse qu'il lui avoit faite souvent que quand il y auroit deux mille Espagnols en leur ville, que les habitans étoient suffisans pour les en faire sortir. Tous les autres n'ont fait plus grand effort, chacun ne pensoit qu'à fermer sa porte; encore dit-on qu'aucuns prenoient plaisir à voir le jeu, duquel ils auront tout loisir de se repentir. Le dit comte a été plus d'une heure et demie en la ville depuis l'entrée des ennemis,

[1] Gouverneur de Picardie.

[2] En effet, les Espagnols avaient pris Amiens par surprise. La garde bourgeoise de cette ville se gardait mal, malgré les recommandations du Roi, qui plus d'une fois l'avait avertie et menacée de ce qui lui venait d'arriver. Porto-Carrero, gouverneur espagnol de Doullens, informé de ce qui se passait par quelques obstinés ligueurs d'Amiens, résolut d'en profiter. Le matin du 11 mars, une vingtaine de soldats espagnols déguisés en paysans, portant des sacs et conduisant une charrette, se présentèrent à la porte de Montescut; l'un d'eux laissa tomber son sac, d'où s'échappèrent des noix sur lesquelles se jetèrent, pour les ramasser, les bons bourgeois qui étaient de garde à la porte, se jouant entre eux à qui en prendrait le plus; pendant ce temps, la charrette se plaçait sous la herse et s'y arrêtait pour qu'on ne pût fermer la porte. Alors les Espagnols faisant cesser le jeu, dégaînèrent, tuèrent les hommes du poste et livrèrent la porte à 600 des leurs qui étaient embusqués aux environs. La ville fut pillée et rançonnée, et elle paya cher en ce jour le refus qu'elle avait fait à Henri IV de recevoir deux compagnies suisses pour garder ses portes, sous prétexte que ses priviléges lui donnaient exemption de garnison. La surprise d'Amiens est un des plus intéressants chapitres de l'histoire de la garde nationale en France, et atteste que ses hallebardes n'étaient pas plus intelligentes autrefois que ses baïonnettes ne le furent plus tard.

[3] Le maire.

lesquels n'ont fait autre effort que de chasser devant eux de loin (en tirant parfois quelque mousquetade) le dit comte et les autres qui vouloient se rallier. Il est sorti de la ville lui sixième seulement, et s'il eût eu dix ou douze arquebusiers, il eût pu défendre la porte par laquelle il est sorti, assez de temps pour donner loisir au colonel Galaty de le secourir; lequel s'étoit jà avancé à demi lieue de la ville, en laquelle la comtesse de Saint-Pol est demeurée, son mari ayant pris le chemin d'Abbeville. Mon Cousin, je pense rêver quand j'ouïs raconter cette prise, tant je la trouve étrange. Les ennemis y sont entrés sans faire bruit, ni donner frayeur à personne, comme on a accoutumé de faire en pareilles occasions. Les cloches n'ont aussi sonné l'alarme. Quand j'en saurai davantage, je vous en avertirai; mais je vous prie faire pourvoir promptement au contenu du mémoire que je vous envoie [1], et ne laisser point en repos ceux de mon conseil, qu'ils n'y aient satisfait. J'ai toute ma fiance en vous, et faut que vous m'aidiez tous à faire un effort qui puisse relever la réputation de nos affaires, vous priant me mander souvent de vos nouvelles, comme je vous ferai savoir des miennes. Je prie Dieu, mon Cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde. De Pontoise, le 12e de mars 1597, au soir.

HENRY.

Ce que le Roi a dit à Messieurs du Parlement,

Le 13 avril 1597, à Paris.

Malgré le danger, malgré la nécessité, le Parlement, au lieu d'enregistrer les édits du Roi et d'autoriser la levée des impôts, le Parlement faisait de « belles déclamations » et reprochait au Roi l'argent qu'il em-

[1] Il s'agissait d'avoir de l'argent pour nourrir et payer les troupes, pour la fonte et remontage de l'artillerie, et pour achat de poudre et de boulets, « car sans cela, écrivait le Roi le lendemain, nous ne pouvons endommager nos ennemis que des ongles. »

ployait à ses bâtiments [1]. Messieurs, en vrais Français, péroraient et faisaient de l'opposition. Henri IV, fatigué de leurs taquineries, quitta l'armée, vint à Paris et leur dit :

Messieurs, ce n'est pas seulement le soin de pourvoir à ma santé qui m'a fait revenir de la frontière de Picardie, mais bien pour exciter un chacun de penser aux nécessités qui paroissent; estimant que nul ne pouvoit ni mieux ni avec plus de force représenter le mal et procurer les remèdes. Vous avez par votre piété secouru l'année passée, infinis pauvres souffreteux qui étoient dans votre ville; je vous viens demander l'aumône pour ceux que j'ai laissés sur la frontière. Vous avez secouru des personnes qui étoient dans les rues sur les tabliers, ou accagnardés près du feu ; je vous demande l'aumône pour des gens qui ont servi, qui servent nuit et jour, et emploient leur vie pour vous tenir en repos. Je désire, Messieurs, qu'on tienne une assemblée générale en cette ville mardi prochain, afin que, comme autrefois en pareilles occasions, on a fait un effort pour secourir l'Etat qui n'étoit si foible ni si alangui qu'il est à présent, et, par conséquent, la charité plus aisée, chacun contribue à ce besoin. J'ai été sur la frontière, j'ai fait ce que j'ai pu pour assurer les peuples; j'ai trouvé, y arrivant, que ceux de Beauvais s'en venoient en cette ville, ceux des environs d'Amiens à Beauvais. J'ai encouragé ceux du plat pays [2]; j'ai fait fortifier leurs clochers, et faut que je vous die, Messieurs, que les oyant crier à mon arrivée *Vive le Roi*! ce m'étoit autant de coups de poignard dans le sein, voyant que je serois

[1] Henri IV écrivait au Connétable, le 18 mars, pour se plaindre de Messieurs : « Et vous dirai que j'ai su qu'aucuns me veulent envier et reprocher le peu d'argent que j'emploie à mes bâtimens, comme si la somme étoit si grande qu'elle fît faute à l'Etat... Il n'y a que ce que je prends sur l'impôt de Paris, dont la somme est si petite que, puisque c'est pour employer en chose qui m'apporte tant de contentement, ne me devroit être plainte; car, en vérité, je n'ai autre plaisir et consolation en mes travaux que mes dits bâtimens, lesquels si je faisois cesser maintenant, apporteroit plus de frayeur à mes sujets que de contentement, car ils croiroient que le péril et la nécessité de mes affaires seroit encore plus grand qu'il n'est. »

[2] De la campagne.

contraint de les abandonner au premier jour. Il n'y fit jamais plus beau sur la frontière : nos gens de guerre pleins de courage et d'ardeur, le peuple même, qui est entre Amiens et Dourlens, plus voisin des ennemis, plus résolu de s'opposer à leurs armes. Nous avons des nécessités, nos ennemis n'en sont pas exempts; c'est chose que nous avons appris par leurs lettres mêmes. Ils n'ont encore eu moyen de jeter des hommes dans Amiens [1], et ce m'est un regret incroyable de voir perdre tant de belles occasions. J'ai tenté des entreprises; nous y avons apporté tout ce qui étoit des hommes; Dieu ne l'a pas voulu ; il a fallu subir son ordonnance; encore est-ce beaucoup d'avoir essayé à les exécuter, et beaucoup de terreur à nos ennemis de l'avoir osé entreprendre. Messieurs, je ferai ma diète à Saint-Germain, sans qu'elle m'empêche d'entendre les affaires générales, mais bien les particulières, à quoi on n'a que trop songé. Je vous prie, assemblez-vous, car, si on me donne une armée, j'apporterai gaiement ma vie pour vous sauver et relever l'Etat; sinon, il faudra que je recherche des occasions, en me perdant, de donner ma vie avec honneur, aimant mieux faillir à l'Etat que si l'Etat me failloit. J'ai assez de courage et pour l'un et pour l'autre.

Ce que le Roi a dit à Messieurs du Parlement.

Le 21 mai 1597.

Le Parlement s'obstinant à refuser l'enregistrement des édits bursaux. le Roi vint en personne pour l'y forcer, et dit :

Ce m'est un extrême déplaisir, Messieurs, que la pre-

[1] Henri IV avait placé toutes ses forces entre Amiens et Doullens, pour empêcher tout secours d'entrer dans la ville. Doullens, sur la route d'Arras et des Pays-Bas à Amiens, était au pouvoir des Espagnols, et c'est de là qu'ils envoyaient leurs renforts à leur nouvelle conquête.

mière fois que je suis venu en mon Parlement, ce soit été pour le sujet qui m'y mène. J'eusse bien plus désiré y venir tenir mon lit de justice, vous ramentevoir vos devoirs, vous recommander, en l'administration d'icelle, vos consciences et la mienne; mais le malheur du temps ne l'a voulu permettre. Je suis donc été poussé de venir ici par vos longueurs, vos opiniâtretés et vos désobéissances, et encore pour le salut de l'Etat, duquel je vous ai fait voir le péril éminent, qui toutefois ne vous a ému. Or je suis poussé de telle façon à la conservation d'icelui, qu'elle me feroit peut-être parler avec plus d'aigreur, non que je devrois, mais que la corruption du siècle ne le requiert. Qui me fait taire et commander à mon chancelier de vous faire entendre plus amplement mes volontés.

A Monsieur de Rosny.

1597, 6 juillet.

Monsieur de Rosny, il se fit dernièrement une fonte, en mon arsenal, de quatre canons, dont La Chevalerie me dit qu'il s'en étoit trouvé un gâté, de sorte que je ne devois faire état de la dite fonte que de trois pour me servir, comme de fait on n'en a pas envoyé ici davantage. Toutefois on m'a averti que le quatrième étoit réussi aussi bon que les autres, mais qu'il avoit été détourné et envoyé à Melun, à la poursuite du sieur de la Grange; ce que je ne puis bonnement croire. Mais si cette faute avoit été faite, je la trouverois fort mauvaise et ne voudrois la passer sous silence. C'est pourquoi je m'en adresse à vous, et vous prie mettre peine de découvrir ce qui en est et m'en avertir fidèlement. Il vous sera facile de le savoir, car le larcin ne se peut pas cacher sous la cape. Les officiers de l'arsenal doivent savoir ce qui en est; et vous assure que me ferez plaisir de m'en éclaircir. Au reste, j'ai fait écrire à un

nommé la Planche, qui est à Paris, qu'il vous communique une invention d'un pont dont il a écrit par deçà, afin de voir que c'est, et s'il y a apparence qu'elle puisse réussir, pour y entendre après, suivant ce que vous m'en manderez. Voyez donc que c'est, et m'en mandez votre avis : priant Dieu, Monsieur de Rosny, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. Ecrit au camp devant Amiens, ce 6e jour de juillet 1597.

HENRY.

Au même.

1597, 8 juillet.

Mon ami, je vous fais ce mot par Guichard, l'un de mes valets de chambre, pour vous dire qu'incontinent et au plus tôt qu'il vous sera possible, vous donniez ordre, suivant ce qui avoit été résolu avant mon partement de Paris, que les quatre mille écus destinés pour mon artillerie soient envoyés ici ; car à faute de cela, je prévois beaucoup de mal, s'en étant allé d'aujourd'hui déjà cinq canonniers, et les autres officiers ne voulant servir sans argent. Donnez aussi ordre à ce qu'il faut pour mes écuries ; c'est pitié de voir comme je suis de ce côté-là, comme aussi à ce qui est nécessaire pour mes habillemens, d'autant que je suis tout nu, et il me semble qu'il n'est pas raisonnable que m'employant comme je fais pour le salut de la France, je sois ainsi traité. Je vous recommande ces trois choses-là et vous prie de les affectionner, si vous m'aimez et désirez me faire service agréable. A Dieu. Au camp devant Amiens, ce 8e juillet 1597.

HENRY.

A mon cousin le comte de Soissons [1].

1597, 29 juillet.

Mon cousin, cette ville [2] s'étant perdue par la faute d'autrui, je n'ai laissé d'y accourir et d'engager ma personne à la reprise, avec les gens de bien qui m'y assistent ; à quoi j'ai donné tel avancement que j'espère que Dieu m'en donnera issue. Ce que je désire autant pour conserver aux François la France en son entier, que pour mon intérêt particulier. C'est chose incroyable des ouvrages que nous y avons faits ; nos capitaines et soldats y ont travaillé à l'envi l'un de l'autre, animés de ma présence ou du désir de recouvrer ce vol fait à leur patrie par le plus grand ennemi d'icelle, lequel de son côté fait toutes sortes d'efforts pour conserver sa proie, depuis laquelle il dévore en espérance l'usurpation ou ruine de ce royaume, lequel sans doute il eût grandement endommagé, si depuis il n'eût été resserré et tenu en bride comme il a été ; en quoi j'ai été si bien servi, sous la conduite de mon cousin le maréchal de Biron, en mon absence, que les larrons et occupateurs d'icelle n'ont pu en lever leur butin ni quasi en profiter. Mais maintenant qu'ils nous voient heurter à bon escient à leurs portes, et à la veille d'être maîtres de leur contrescarpe, le Cardinal [3] assemble ses forces de toutes parts pour me venir combattre ou me contraindre de me retirer. J'ai bien plus grande envie de l'un que de l'autre ; vous savez quelle est mon humeur en cela, mon Cousin, car vous m'avez vu en besogne. Mais d'autant qu'il s'agit du salut d'un État auquel vous êtes, après moi, des plus intéressés,

[1] Depuis son départ de l'armée, en 1595, le comte de Soissons n'y avait pas reparu.

[2] Amiens, assiégé par Henri IV.

[3] Albert d'Autriche, appelé le cardinal d'Autriche, l'archiduc d'Autriche et encore le cardinal-archiduc. Il était gouverneur des Pays-Bas depuis 1596. En 1598, il renonça à la pourpre romaine et épousa Elisabeth-Claire-Eugénie, fille de Philippe II.

que pour m'être si proche que vous êtes et vous affectionner comme je fais, je veux avoir soin de votre réputation, j'ai bien voulu vous avertir de cette occasion par ce porteur, que je vous envoie exprès, et sur ce vous prier de me venir trouver incontinent que vous aurez reçu la présente, avec le plus grand nombre de vos voisins et serviteurs, mes sujets, que vous pourrez rassembler, pour m'assister et participer à la gloire que j'espère que nous acquerrons tous, favorisés de la grâce de Dieu et de la justice de notre cause, vous assurant que vous serez le très-bien venu. Je vous estime si jaloux de votre honneur et si affectionné à votre patrie, que vous surmonterez toutes sortes d'incommodités et difficultés pour me contenter et servir en cette nécessité ; vous conviant comme je fais, et m'ayant toujours fait dire que quand il s'en présenteroit une d'importance, telle qu'est celle-ci, y étant appelé, vous ne seriez des derniers à vous y présenter pour y servir. Acquittez-vous donc de votre promesse, et vous vous acquitterez de votre devoir, auquel vous ne pouvez défaillir sans défaillir à vous-même, et que je n'en sois très-marri, autant pour votre considération que pour mon service. Je prie Dieu qu'il vous tienne, mon Cousin, en sa sainte et digne garde[1].

HENRY.

---

[1] Le comte de Soissons, mauvais esprit, ne bougea pas. Henri IV lui écrivit une nouvelle lettre, le 28 août, dont voici le commencement :

Mon cousin, vous aurez encore de moi cette recharge sur la venue du cardinal d'Autriche avec son armée, pour secourir cette ville qui est aux abois (dont j'ai avis certain par ses propres lettres et de plusieurs autres endroits), pour de rechef vous prier et conjurer me venir aider, non à prendre ladite ville d'Amiens seulement, mais à défendre toute la France ensemble : le salut de laquelle dépend de l'événement (*issue*) de ce siége. La nature vous y oblige d'y accourir, vous y ayant donné le lieu et rang que vous y tenez. Je vous y appelle aussi comme votre Roi, pour le service que je sais que vous m'y pouvez faire, et vous y désire comme votre ami, pour le soin que j'ai de votre réputation ; car il me semble que vous ne pourriez être ailleurs dignement durant ces occasions. Au contraire, y venant, vous pouvez m'y servir honorablement et utilement, avec votre patrie et vous-même.

A Monsieur de Tartigny[1].

1597, 20 août.

Monsieur de Tartigny, j'ai reçu hier votre dépêche par le sieur du Mesnil, qui m'est arrivé avec vos bonnes gens de Tartigny. Ceux d'Auvillers sont venus ce matin, tous braves et francs Picards, bien portant et bien voulant, qui nous seront de bonne aide et dont je vous remercie grandement. Ils sont asteure mis à la pioche, où ils font rage, se mêlant volontiers aux soldats. Tâchez de m'en rabattre[2] de pareils le plus que possible par deçà Montdidier. Secouez un peu cette noblesse pour qu'elle en fasse à votre exemple. Les ennemis nous arrivent grand train, la bataille avec. Hâtez-vous pour y être. Au camp devant Amiens, ce samedi vingt.

Votre plus affectionné ami,

HENRY.

A Monsieur de Haramburc.

1597, 29 août.

A celui-ci, un mot suffisait. On était sûr, sans longs discours, de le voir venir.

Borgne, j'ai été très-aise de savoir que vous êtes arrivé à Paris. Hâtez-vous, si vous voulez être à la bataille, car les ennemis marchent droit à nous. Je monte à cheval pour les aller reconnoître. Usez de diligence si vous m'aimez, et si par delà il y en a encore, hâtez-les. A Dieu. Ce vendredi matin, à six heures, au camp devant Amiens, 29e août.

HENRY.

---

[1] Jean de Laval, seigneur de Tartigny, de la maison de Montmorency.

[2] De m'en envoyer.

A Madame Catherine.

1597, 30 août.

Ma chère sœur, vous aurez les premières nouvelles de l'heureux succès que Dieu m'a donné aujourd'hui. Il étoit venu mille chevaux des ennemis conduits par tous leurs vieux capitaines, pour reconnoître le logis de leur armée [1] et le moyen de secourir Amiens. Avec deux cens chevaux et cent cinquante carabins [2] je les ai défaits, n'ayant perdu que deux arquebusiers à cheval. Il y a trois cens des ennemis morts, et plus, deux cornettes prises. Les noms des prisonniers ne se peuvent savoir que demain. Il est minuit et ne fais que venir. Faites part à mes bons serviteurs de ces bonnes nouvelles. Je vous baise cent mille fois les mains. Ce trentième d'août 1597.

Prière

adressée au ciel à haute voix par Henri IV, au moment de l'arrivée de l'Archiduc au secours d'Amiens.

1597, vers le 15 septembre.

Seigneur, si c'est aujourd'hui que tu me veux punir, j'offre ma tête à ta justice ; mais prends pitié de ce pauvre royaume, et ne frappe pas le troupeau pour la faute du berger.

---

[1] Pour choisir la position que devait occuper leur armée.

[2] Soldats de cavalerie légère, ainsi appelés, non pas parce qu'ils avaient une carabine, mais parce que cette cavalerie était venue autrefois de Calabre. On les appela d'abord, en effet, les Calabrins, puis par une altération de leur nom, les Carabins.

A Monsieur de Rosny.

1597, 18 septembre.

Il y avait cinq mois que Henri IV assiégeait Amiens et en menait les opérations avec vigueur A force de volonté et de patriotisme, il avait réuni une armée de 25,000 hommes et une artillerie formidable, 45 pièces! Français, Hollandais, Anglais, Mayenne, les Guises, la noblesse catholique se trouvaient réunis autour de sa vaillante épée. Seuls, les Huguenots avaient refusé de venir combattre, et presque tous manquaient à l'armée. La garnison d'Amiens, forte de 5.000 hommes, était aux ordres du brave Porto-Carrero, qui se défendit avec une rare énergie; mais toute ville assiégée qui n'est pas secourue est prise, et Henri IV empêcha les secours d'arriver. Déjà, le 30 août, il avait battu mille chevaux espagnols qui venaient avec leurs meilleurs capitaines faire une grande reconnaissance, lorsque, le 3 septembre, Porto-Carrero fut tué d'une mousquetade. Ses troupes eussent rendu la ville, si le cardinal d'Autriche, avec 20,000 hommes, n'eût été en marche sur Amiens, par Doullens. En effet, le 15 septembre, il arriva sur la Somme et occupa Saint-Sauveur et Ailly, à l'Ouest d'Amiens. Le Roi, mélange singulier de sagesse et de folle imprudence, était parti à la chasse le matin, malgré la proximité de l'ennemi. L'attaque commença en son absence, et l'honneur de la victoire revint à Mayenne. Le Cardinal attaqua mollement, et négligea de se jeter sur Longpré, clé de nos lignes, que Biron n'avait pas fortifiée et que Mayenne occupa avec beaucoup de coup-d'œil; il ne sut pas profiter de la surprise des Français, qui sont héréditairement en état de surprise, fut battu à Ailly et se replia sur Doullens. Pendant ce temps, les alliés de l'Espagne, Mercœur et le duc de Savoie, étaient vaincus. Philippe II, fatigué de ces luttes d'un siècle, qui ont ruiné et épuisé l'Espagne, se décida enfin à déposer les armes, et la reprise d'Amiens amena la paix de Vervins.

Monsieur de Rosny, nous n'avons pas combattu le Cardinal, mais nous l'avons empêché de jeter du secours dans cette ville. C'est notre but qui nous est bien succédé, grâce à Dieu; mais si j'en eusse été cru, il n'en eût été quitte à si bon marché, car nous l'eussions combattu, et, comme je crois, battu. J'ai suivi le conseil des plus sages [1], et comme j'espère que ceci me donnera bientôt cette ville, je veux dire avec eux que je n'aurai pas peu fait. Nous y allons travailler à

[1] Du maréchal de Biron et du Connétable, qui disaient avec beaucoup de raison « qu'il faut faire un pont d'or à l'ennemi qui se retire. »

bon escient; mais si vous ne m'envoyez bientôt de quoi faire faire montre [1] et paiement à mon armée, elle se débandera. Toutes les compagnies de cheval et de pied y sont à présent complètes, voire plus fortes que le nombre ne porte ; c'est pourquoi il faut que vous m'envoyiez du moins cent mille écus pour y satisfaire. Tenez la main, je vous prie, que je les reçoive au plus tôt. Souvenez-vous de la fausse retraite que fit le duc de Parme, quand il vint secourir Rouen. Il faut craindre que cestui-ci en fasse de même, connoissant quelle est l'ardeur des François, comme ils se refroidissent et retirent, l'occasion d'une bataille étant passée. J'appréhende cela merveilleusement ; c'est pourquoi il faut contenter ceux qui tirent solde, afin qu ils tiennent pied-à-boule [2]. Partant, je vous prie de rechef en avoir soin. Vous avez bien fait d'avoir fait faire la déclaration en faveur des triennaux, dont vous m'avez donné avis, et sais bon gré au trésorier de l'épargne Gobelin de la bonne volonté de continuer tant qu'il lui sera possible les avances qu'il a faites jusques à présent, pour faire aller ma maison et contenter mes gardes. J'approuve aussi le marché que vous avez fait pour les vivres de l'armée; et si vous avez besoin de quelques lettres tant à ceux du Parlement que à autres pour avancer mes affaires, me le mandant je vous les enverrai. Mais je vous prie de rechef que j'aie tôt de quoi payer l'armée, et aussi que je sois secouru de poudre à canon, car la provision que j'en ai fait commence à diminuer. Ayez soin pareillement du fait des Ligues [3], afin que l'argent que nous y avons mis ne soit inutile : priant Dieu, Monsieur de Rosny, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. Ecrit du camp devant Amiens, le 18e jour de septembre 1597.

HENRY.

---

[1] Revue pour compter les hommes avant de payer la solde.
[2] Avec persévérance.
[3] Les Ligues Grises, canton des Grisons.

A la reine d'Angleterre.

1597, 19 septembre.

Madame, Dieu et le bonheur de vos armes dont j'ai été assisté m'ont rendu ma ville d'Amiens. J'en ai arrêté la capitulation aujourd'hui, que j'envoie au bon La Fontaine pour vous présenter, avec le discours véritable du succès de l'entreprise faite par le cardinal Albert pour la secourir, pour lequel je m'assure que vous jugerez comme moi que, s'il est venu en soldat, il s'en est retourné en prêtre. Ce fut le quinzième qu'il arriva, et n'attendit le seize pour s'en retourner. J'ai volontiers donné six jours de temps aux assiégés pour l'aller querir [1] ; car je désirerois fort qu'il voulût revenir pour décider en un coup toutes vos querelles et les miennes. Madame, comme vos prospérités seront toujours les miennes, je vous prie aussi être contente que je me réjouisse avec vous de cette victoire, au fruit de laquelle vous aurez toujours telle part que

Votre plus humble frère et serviteur,

HENRY.

Ce 19e septembre, au camp devant Amiens.

A Monsieur de Grillon.

1597, 20 septembre.

Tout le monde connaît la charmante lettre : « Pends-toi, brave Crillon, nous avons combattu à Arques, et tu n'y étois pas. A Dieu, brave Crillon, je vous aime à tort et à travers. » Elle n'a qu'un défaut, c'est d'être absolument fausse et d'avoir été arrangée par Voltaire d'après celle qui suit, et qui est la véritable.

Brave Grillon, pendez-vous de n'avoir été ici près de

[1] La garnison capitula le 19, mais elle obtint du Roi de rester encore six jours dans la ville, espérant être secourue par le Cardinal ; elle ne sortit d'Amiens que le 25.

moi lundi dernier à la plus belle occasion qui se soit jamais vue et qui peut-être se verra jamais. Croyez que je vous y ai bien désiré. Le Cardinal nous vint voir fort furieusement, mais il s'en est retourné fort honteusement. J'espère jeudi prochain être dans Amiens, où je ne séjournerai guère, pour aller entreprendre quelque chose [1], car j'ai maintenant une des belles armées que l'on sauroit imaginer. Il n'y manque rien que le brave Grillon, qui sera toujours le bien venu et vu de moi. A Dieu. Ce 20e septembre, au camp devant Amiens.

HENRY.

A Madame de Gramont.

1597, 21 septembre.

Madame, j'ai bien reconnu que vous avez été par delà, où vous vous êtes employée pour mon service. Aussi je savois bien que votre présence y étoit très nécessaire. Depuis quinze jours en ça, les forces de France et d'Espagne se sont affrontées, et Dieu a voulu que ces bravaches s'en sont retournés avec honte. Le Cardinal vint pour secourir cette place furieusement, et il s'en est retourné honteusement, sans rien faire. Demain nous entrons dans la place, et incontinent après je m'en remets aux champs avec mon armée pour employer ce reste de mois et le prochain. Si Dieu bénit mon labeur, comme je l'espère et l'en prie, nous aurons de quoi le braver. Je mande à Gramont, puisqu'il n'est plus nécessaire par delà, de venir me trouver, car il peut toujours apprendre près de moi, et mon naturel est de l'aimer. J'ai une extrême envie de faire un tour en Anjou et Bretagne, pour ranger ce duc de Mercœur à la raison. A Dieu, Madame, je vous baise les mains. Ce 21e septembre, au camp d'Amiens.

HENRY.

[1] Le siége de Doullens, qui échoua.

A la même.

1597, 22 septembre.

Madame, j'ai commandé absolument au comte de Gramont, votre fils, que je veux que le sieur Deschaux, mon conseiller et aumônier ordinaire, soit reçu dans ma ville de Bayonne en qualité d'évêque, et où je l'envoie; m'assurant que le sieur Deschaux s'acquittera bien et dûment de sa charge, et pour votre particulier qu'il vous servira ès occasions que vous le voudrez employer, nonobstant toutes les impressions que l'on vous a voulu donner de lui au contraire; lesquelles je vous prie de vouloir effacer pour l'amour de moi : ce que me promettant, Dieu vous ait, Madame, en sa sainte garde. Ce 22e septembre devant Amiens.

HENRY.

A Monsieur du Plessis.

1597, 22 septembre.

Monsieur du Plessis, nous avons recouvert Amiens, par la grâce de Dieu et l'assistance de tant de gens de bien qui m'y ont servi. Il faut à présent recouvrer la Bretagne, et tourner de ce côté-là nos vœux, nos forces et tous nos moyens, avec nos personnes et notre sang. Voilà mon désir, voilà ma délibération, et vous assure que ce sera ma résolution, si chacun m'y veut aider vertueusement, comme je suis assuré que vous ferez volontiers de votre côté; car le pays se perd et ne peut être sauvé que par ce remède. Je remets le reste à la lettre que j'écris présentement au sieur de Schomberg : et prie Dieu, Monsieur du Plessis, qu'il vous tienne en sa sainte garde. Ecrit du camp devant Amiens, le 22e jour de septembre 1597.

HENRY.

A Monsieur de Rosny.

1597, 26 septembre.

Mon ami, suivant ce que je vous ai ci-devant écrit, de pourvoir à ce qu'il fût baillé fonds au maître de ma chambre aux deniers pour les dépenses de ma maison durant le mois dernier et notre siége, je vous fais encore ce mot à même fin, ayant donné charge au sieur de Montglat, mon premier maître d'hôtel, de vous en solliciter; car il m'a assuré que autrement, à faute de cela, ma marmite est prête de donner du nez à terre [1]; et cela me viendroit fort mal à propos. Cette-ci n'étant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. D'Amiens, ce 26e septembre 1597.

HENRY.

A Madame Catherine.

1597, 28 septembre.

Ma chère sœur, il faut que les déplaisirs talonnent toujours les contentemens. Vous pouvez penser quel je devois avoir du succès d'Amiens, et quel regret j'ai dans l'âme de voir le cours de ma bonne fortune arrêté par un débandement général de mon armée [2], qui, l'argent à la main, n'a su être empêché, tant la légèreté des François est grande! Et l'exemple pernicieuse des grands a été suivie. Je ne me plains de personne, mais je me loue de peu. S'ils disent que je leur ai donné congé, me le devoient-ils demander [3].

[1] Le Roi ne pourrait plus donner à dîner chez lui.

[2] C'étaient les volontaires de la noblesse qui partaient aussitôt la bataille livrée et leurs prouesses faites, laissant le Roi et la France se tirer d'affaire comme ils pourraient. Pour les avoir, il suffisait à Henri IV de leur écrire ces charmantes semonces dont nous avons cité plus d'une, mais pour les conserver à l'armée, après la bataille, le Roi n'avait aucun moyen.

[3] Au moins auraient-ils dû me le demander.

J'avois jeudi au soir cinq mille gentilshommes; samedi à midi je n'en ai pas cinq cents. De l'infanterie le débandement est moindre, bien que tres-grand. Le conseil avoit été bien tenu, les résolutions bien prises[1], les sujets de bien faire très-beaux, les soldats ennemis étonnés, leurs villes effrayées; mais qui, ainsi que Dieu, peut faire quelque chose de rien? Pour avoir la connoissance de tout ce que dessus plus que nul[2], et pour y être plus intéressé en l'honneur et au profit que nul, j'en porte plus de regret. Je monte à cheval et vais faire revue de mes restes, puis prendre résolution de ce que j'aurai à faire; de quoi je vous avertirai. Bonjour, ma chère sœur. Ceux qui n'ont point été à Amiens doivent être bien honteux[3]. Jugez que doivent être ceux qui m'y ont laissé. Je vous baise cent mille fois. Ce 28e septembre.

HENRY.

A Monsieur de Rosny.

1597, au commencement d'octobre.

Mon ami, puisque vous pensez continuellement à faire subsister mon armée sur pied, et à plusieurs autres miennes affaires en mon absence, il est bien raisonnable que j'aie quelque soin des vôtres lorsque vous êtes absent de moi. Cette lettre donc est pour vous dire que sur la mort de votre second frère[4], que je ne doute point que vous n'ayez su par une autre voie, plusieurs me sont venus demander le gouvernement de Mantes, et votre jeune frère[5] plus instamment que nul des autres; mais à tous j'ai répondu que vous m'en aviez déjà écrit, et ne pouvois,

[1] D'assiéger Doullens; or cette entreprise manqua.
[2] Personne.
[3] Allusion au comte de Soissons.
[4] Salomon de Béthune, mort le 29 septembre, à Beauvais, au retour du siége d'Amiens.
[5] Philippe de Béthune.

me servant si utilement que vous faisiez, le donner à un autre, vous le désirant. Aviscz donc à leur répondre de même, afin que nous ne soyons trouvés en diversité de parole ; car je vous veux gratifier en tout ce que je pourrai. Adieu mon ami. Du camp devant Amiens.

HENRY

A Gabrielle d'Estrées.

1597, 22 octobre.

Mes chères amours, il faut dire vrai, nous nous aimons bien ; certes pour femme, il n'en est point de pareille à vous ; pour homme, nul ne m'égale à savoir bien aimer. Ma passion est toute telle que quand je commençois à vous aimer ; mon désir de vous revoir, encore plus violent qu'alors ; bref je vous chéris, adore et honore miraculeusement. Pour Dieu, que toute cette absence se passe comme elle a commencé et bien avancé ! Car dans dix jours j'espère mettre fin à ce mien exil. Préparez-vous, mon tout, de partir dimanche, et lundi être à Compiègne ; si vous y pensez être ce jour, il m'arrivera bien des affaires, ou je m'y trouverai. Madame de Vau est ici ; je ne l'ai vue ni ne la verrai si ne me le commandez. Bonsoir, mon cœur, je vous baise un million de fois les mains. Ce 22e octobre. D'Amiens.

A Monsieur du Plessis.

1597, 8 novembre.

Le 28 octobre, à Angers, le marquis de Saint-Phal, beau-frère du maréchal de Brissac, chercha querelle à M. du Plessis sur un motif futile, et au moment où M. du Plessis lui offrait de lui rendre raison, il le frappa à la tempe d'un bâton qu'il tenait caché et le jeta à terre, le laissant achever par ses gens, qui lui donnèrent en effet plusieurs coups d'épée. M. du Plessis, légèrement blessé, se releva, mit l'épée à la main et dis-

persa les assassins. A la nouvelle de cet odieux guet-à-pens, Henri IV écrivit à son grand serviteur :

Monsieur du Plessis, j'ai un extrême déplaisir de l'outrage que vous avez reçu, auquel je participe et comme Roi et comme votre ami. Comme le premier, je vous en ferai justice et me la ferai aussi[1] ; si je ne portois que le second titre, vous n'en avez nul de qui l'épée fût plus prête à dégainer que la mienne, ni qui vous portât sa vie plus gaiment que moi. Tenez cela pour constant, qu'en effet je vous rendrai office de roi, de maître et d'ami : et sur cette vérité, je finis, priant Dieu vous tenir en sa garde. De Fontainebleau, ce 8e novembre.

HENRY.

Je serai le 6e du prochain à Blois, sans faillir, bien résolu d'apprendre les passe-pieds de Bretagne[2].

A la Reine d'Angleterre.

1597, 15 novembre.

Madame, nos justes armes, assistées de la grâce de Dieu, ont enfin humilié notre ennemi, car il demande paix et déclare qu'il se mettra à la raison pour l'obtenir. Vous savez ce que je vous ai promis quand cela arriveroit ; je sais aussi l'obligation que je vous ai, de laquelle je ne serai jamais méconnoissant ; davantage, Madame ma très-chère sœur, je connois qu'il est plus nécessaire que jamais pour notre conservation que nous soyons bien amis en toutes choses. C'est pourquoi j'envoie présentement devers

[1] Ce ne fut pas chose facile à Henri IV de faire justice de cet assassinat. La puissante famille du coupable fut plus forte que la justice ; elle annula son action et fit traîner l'affaire en longueur. Enfin, en 1599, M. de Saint-Phal fut mis à la Bastille pour la forme, et en sortit pour, en présence du Roi et de la Cour, faire ses excuses à M. du Plessis, ce dont il lui fut donné acte par écrit. M. de Saint-Phal fut aussi obligé de prendre des lettres de rémission, comme de guet-à-pens.

[2] Danse à trois temps et d'un mouvement très-rapide.

vous le sieur de Maisse, mon conseiller d'Etat, en qui je me fie grandement pour sa probité et fidélité; il vous dira la vérité de ce qui se passe et de mon intention; et je vous prie lui confier la vôtre. Pour moi, je ne me lasserai jamais de combattre pour une si juste cause qui est la nôtre; je suis né et élevé dedans les travaux et périls de la guerre: là aussi se cueille la gloire, vraie pâture de toute âme vraiment royale, comme la rose dedans les épines. Mais je me puis bien lasser des calamités et misères que mon peuple endure par icelle; c'est ce qui peut m'émouvoir en cette occasion, avec vos bons conseils, Madame; résolu toutefois de préférer notre commun bien à toute considération particulière, ainsi que vous dira le dit sieur de Maisse, auquel donc je vous prie ajouter pareille foi que à la personne même de

Votre bien humble frère et serviteur,

HENRY.

Ce 15e novembre, à Monceaux.

A mon compère le connétable de France.

1597, 25 novembre.

Mon compère, j'ai trouvé à mon arrivée ici ma maîtresse encore mal; toutefois depuis l'on y reconnoît quelque amendement. Je m'en retournerai demain sans faute par delà. Je vous prie de le dire à tous ceux qui y sont, et à Frontenac, que vendredi je veux courre ces loups au parc qu'il sait; et qu'il y pourvoie, afin que nous y ayons du plaisir. A Dieu, mon compère. Ce mercredi, à deux heures après midi, 25e novembre, à Paris.

HENRY.

A Monsieur de Grillon.

1598, 28 janvier.

Brave Grillon, ce seroit trop de n'avoir été au siége d'Amiens et faillir à celui de Nantes [1]. Le sieur de Pilles, qui a vu le premier, vous témoignera ce qui s'y est fait et comme je vous y ai désiré ; que si vous manquez au second, il n'y a plus d'amis. Quant à de mes nouvelles, ce seroit faire trop de tort à la suffisance du porteur ; si bien que je remettrai le surplus à lui, et finirai par vous assurer que l'occasion de vous témoigner que je vous aime ne se présentera jamais que je ne l'embrasse avec toute l'affection que vous sauriez désirer de moi. A Dieu, brave Grillon. Ce 28e janvier, à Paris.

HENRY.

A mon compère le connétable de France.

1598, 21 mars.

Henri IV se disposait à attaquer le duc de Mercœur qui, à l'aide des Espagnols, continuait à résister à l'autorité royale et à faire le souverain dans son gouvernement de Bretagne. Mais la province était lasse de l'anarchie, et les grandes villes manifestaient hautement leur volonté de se soumettre. Mercœur dut céder. Il envoya la duchesse, sa femme, au-devant de Henri IV pour traiter de la paix qui fut signée, le 20 mars, à Angers. Le duc de Mercœur n'avait qu'une fille à laquelle revenait un immense héritage ; il sut obtenir de bonnes conditions en la proposant au Roi pour son fils César, qui, en effet, épousa mademoiselle de Mercœur en 1609. Le traité d'Angers mettait fin à la Ligue et laissait l'Espagnol sans allié ni appui en France.

Mon compère, je vous envoie Le Mytaut et les articles du traité général que j'ai fait avec mon cousin le duc de Mercure. Il vous dira de mes nouvelles, et comme j'ai traité aussi du mariage de sa fille avec César, qui étoit si avan-

[1] Henri IV se préparait à pousser vivement la guerre en Bretagne contre le duc de Mercœur.

tageux pour lui, que le refuser c'eût été lui faire un extrême tort ; et je m'assure que l'aimant comme vous faites, si vous eussiez été près de moi, vous me l'eussiez conseillé, comme ont fait tous ceux qui y étoient. Vous savez que c'est le naturel [d'un père de procurer le bien de ses enfans ; vous l'êtes, et je m'assure que vous avouerez que je ne pouvois mieux faire pour lui, comme étant le plus grand mariage qui soit en mon royaume. Toutefois, les choses n'en sont tellement faites que je n'en puisse bien prendre votre avis, sur l'assurance que j'ai que vous me le baillerez comme vous le verrez pour le mieux pour le bien de cet Etat ; et, remettant le surplus à la suffisance de Mytaut, je ne vous en dirai davantage que pour vous prier le croire, et Dieu vous avoir, mon compère, en sa garde. Ce 21e mars, à Angers.

HENRY.

Préambule de l'édit de Nantes.

1598, 15 avril.

HENRY, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre : à tous présent et à venir, salut. Entre les grâces infinies qu'il a plu à Dieu nous départir, celle-ci est bien des plus insignes et remarquables, de nous avoir donné la vertu et la force de ne céder aux effroyables troubles, confusions et désordres, qui se trouvèrent à notre avènement à ce royaume, qui étoit divisé en tant de partis et de factions que la plus légitime en étoit quasi la moindre, et de nous être néanmoins tellement roidis contre cette tourmente, que nous l'ayons enfin surmontée, et touchions maintenant le port de salut et repos de cet Etat ; de quoi à lui seul en soit la gloire tout entière, et à nous la grâce et l'obligation qu'il se soit voulu servir de notre labeur pour parfaire ce bon œuvre, auquel il a été visible à tous si nous avons porté ce qui étoit non-seulement de notre devoir et

pouvoir, mais quelque chose de plus qui n'eût peut-être pas été en autre temps bien convenable à la dignité que nous tenons, que nous n'avons plus eu crainte d'y exposer, puisque nous y avons tant de fois et si librement exposé notre propre vie. Et en cette grande occurence de si grands et périlleux affaires ne se pouvant tous composer tout à la fois et en même temps, il nous a fallu tenir cet ordre d'entreprendre premièrement ceux qui ne se pouvoient terminer que par la force, et plutôt remettre et suspendre pour quelque temps les autres qui se pouvoient et devoient traiter par la raison et la justice, comme les différends généraux d'entre nos bons sujets et les maux particuliers des plus saines parties de l'Etat, que nous estimions pouvoir bien plus aisément guérir après en avoir ôté la cause principale, qui étoit en la continuation de la guerre civile. En quoi nous étant, par la grâce de Dieu, bien et heureusement succédé, et les armes et hostilités étant du tout cessées en tout le dedans du royaume, nous espérons qu'il nous succédera [1] aussi bien aux autres affaires qui restent à y composer, et que par ce moyen nous parviendrons à l'établissement d'une bonne paix et tranquille repos, qui a toujours été le but de tous nos vœux et intentions, et le prix que nous désirons de tant de peines et travaux auxquels nous avons passé ce cours de notre âge.

Entre les dits affaires auxquels il a fallu donner patience, et l'un des principaux, ont été les plaintes que nous avons reçues de plusieurs de nos provinces et villes catholiques, de ce que l'exercice de la religion catholique n'étoit pas universellement rétabli, comme il est porté par les édits ci-devant faits pour la pacification des troubles à l'occasion de la Religion [2]. Comme aussi les supplications et remon-

[1] Que nous aurons le même succès.

[2] Le culte catholique n'était pas encore rétabli dans le Béarn, à la Rochelle, à Montauban, à Nîmes, c'est-à-dire dans les principaux centres du calvinisme. Il n'est pas inutile de faire remarquer avec quelle finesse le Béarnais motive l'édit de Nantes sur la nécessité d'assurer le rétablissement du culte catholique, de façon que les catholiques n'aient pas trop à se plaindre.

trances qui nous ont été faites par nos sujets de la Religion Prétendue Réformée, tant sur l'inexécution de ce qui leur est accordé par les dits édits, que sur ce qu'ils désireroient y être ajouté pour l'exercice de leur dite religion, la liberté de leur conscience et la sûreté de leurs personnes et fortunes, présumant avoir juste sujet d'en avoir nouvelles et plus grandes appréhensions, à cause de ces derniers troubles et mouvemens, dont le principal prétexte et fondement a été sur leur ruine.

A quoi pour ne nous charger de trop d'affaires tout à la fois, et aussi que la fureur des armes ne compâtit point à l'établissement des lois, pour bonnes qu'elles puissent être, nous avons toujours différé de temps en temps de pourvoir ; mais maintenant qu'il plaît à Dieu commencer à nous faire jouir de quelque meilleur repos, nous avons estimé ne le pouvoir mieux employer qu'à vaquer à ce qui peut concerner la gloire de son saint nom et service, et à pourvoir qu'il puisse être adoré et prié par tous nos sujets ; et s'il ne lui a plu permettre que ce soit pour encore en une même forme de religion, que ce soit au moins d'une même intention et avec telle règle, qu'il n'y ait point pour cela de trouble ni de tumulte entre eux, et que nous et ce royaume puissions toujours mériter et conserver le titre glorieux de Très-Chrétien, qui a été par tant de mérites et dès si long temps acquis, et par même moyen ôter la cause du mal et trouble qui peut advenir sur le fait de la Religion, qui est toujours le plus glissant et pénétrant de tous les autres.

Pour cette occasion, ayant reconnu cet affaire de très-grande importance et digne de très-bonne considération, après avoir repris les cahiers des plaintes de nos sujets catholiques, ayant aussi permis à nos dits sujets de la dite Religion Prétendue Réformée de s'assembler par députés pour dresser les leurs et mettre ensemble toutes leurs dites remontrances, et sur ce fait conféré avec eux par diverses fois et revu les édits précédens, nous avons jugé néces-

saire de donner maintenant sur le tout à tous nos dits sujets une loi générale, claire, nette et absolue, par laquelle ils soient réglés sur tous les différends qui sont ci-devant sur ce survenus entre eux et y pourront encore survenir ci-après, et dont les uns et les autres aient sujet de se contenter, selon que la qualité du temps le peut porter, n'étant pour notre regard entré en cette délibération que pour le seul zèle que nous avons au service de Dieu, et qu'il se puisse dorénavant faire et rendre par tous nos dits sujets, et établir entre eux une bonne et perdurable paix. Sur quoi, nous implorons et attendons de sa divine bonté la même protection et faveur qu'il a toujours visiblement départie à ce royaume depuis sa naissance et pendant tout ce long âge qu'il a atteint, et qu'elle fasse la grâce à nos dits sujets de bien comprendre qu'en l'observation de cette notre ordonnance consiste, après ce qui est de leur devoir envers Dieu et envers nous, le principal fondement de leur union, concorde, tranquillité et repos, et du rétablissement de tout cet Etat en sa première splendeur, opulence et force, comme de notre part nous promettons de la faire exactement observer, sans souffrir qu'il y soit aucunement contrevenu.

Pour ces causes, ayant avec l'avis des princes de notre sang, autres princes et officiers de la Couronne, et autres grands et notables personnages de notre conseil d'Etat près de nous, bien et diligemment pesé et considéré tout cet affaire, avons, par cet édit perpétuel et *irrévocable*, dit, déclaré et ordonné, disons, déclarons et ordonnons :

Suivent les 92 articles de l'édit, qui accordait la liberté de conscience et la liberté du culte aux Protestants, et de plus leur donnait certains priviléges politiques et militaires dont ils ne surent pas user avec la sagesse que leur recommandait Henri IV, et dont il fallut que le cardinal de Richelieu les dépouillât à la paix d'Alais (1629).

A Gabrielle d'Estrées.

1598, 8 mai.

Mon vrai cœur, La Varenne vient d'arriver, qui m'a apporté de vos lettres, par où vous me mandez que vous m'aimez mille fois plus que moi à vous : vous en avez menti, et le vous soutiendrai avec les armes que vous avez hoisies. Soudain que j'ai eu résolu ce que je deviendrai, je vous ai dépêché ce courrier pour vous dire que jeudi, pour le plus tard, je partirai de Rennes pour nous acheminer vers la grande cité, et serai lundi dix-huittième à La Flèche. Mesurez votre voyage à vous y trouver ce jour là. Je suis bien marri que vous n'êtes pas venue à Rennes, car aujourd'hui Mesdames de Laval et de Thorigny y sont venues. Demain je les verrai, et vous en manderai des nouvelles. Envoyez par ce courrier les lettres du gouvernement de notre fils [1], afin que je les fasse vérifier à la cour de parlement [2]. Mon menon, je ne vous verrai de dix jours ; c'est pour mourir. Je ne vous mande point mon déplaisir, vous seriez trop glorieuse. Jamais je ne vous aimai tant que je fais ; c'est vous en dire trop. Je vous donne le bonsoir et des baisers par millions. Ce huitième mai, de Fontaine.

Au pape Clément VIII.

1598, 11 mai.

Henri IV venait de signer la paix avec l'Espagne, le 2 mai ; il avait donné l'édit de Nantes aux Huguenots, le 15 avril, et obtenu la soumission du duc de Mercœur, le 20 mars. La guerre étrangère, les guerres de religion et la Ligue étaient enfin terminées ; l'œuvre de pacification était accomplie, et la France encore une fois sauvée de la ruine. Par la paix de Vervins, Philippe II rendait Calais, Doullens, Blavet (aujourd'hui Port-Louis), et se soumettait à la « précédence » du roi de France, c'est-

[1] César, auquel Mercœur avait cédé le gouvernement de Bretagne.
[2] De Rennes.

à-dire qu'il consentait à ce que partout, dans le traité, on nommât le roi de France avant le roi d'Espagne. — La cour de Rome, alors très-bienveillante pour Henri IV, avait aidé de toute son influence les négociateurs français; aussi, le Roi reconnaissant écrivit-il au Pape la lettre suivante:

Très Saint Père, puisque Dieu nous a donné la paix, par le moyen de Votre Sainteté, il est bien raisonnable qu'après en avoir loué sa divine majesté, comme j'ai fait de tout mon cœur, je ne diffère davantage d'en remercier Votre Sainteté, et me conjouir avec elle de la gloire que ce bon œuvre ajoutera aux précédentes de son heureux pontificat, qui ne rendra la mémoire de son saint nom moins recommandable à la postérité que ses vertueuses et saintes actions nous obligent tous à l'honorer, servir et aimer. Je supplie donc Votre Sainteté trouver bon que mon ambassadeur s'acquitte de ce devoir envers Votre Sainteté pour errhes [1] de ma gratitude, et attendant que j'y satisfasse publiquement, comme je ferai avec la grâce de Dieu, quand il sera permis de manifester le traité qui s'en est ensuivi, qui est dû après Dieu à Votre Sainteté, à la prudence de son très-fidèle et affectionné légat [2], mon cher cousin et ami, et à la diligence du Père général de l'ordre de Saint-François [3]. Très Saint Père, c'est un témoignage que nous devons tous ensemble à leur vertu et mérite, mais auquel je reconnois être en mon particulier plus attenu que nul autre, pour la bienveillance qu'ils ont fait paroître me porter et au bien de mon Etat, en tout ce qui s'est passé. Et comme je sais qu'ils l'ont fait principalement par le commandement de Votre Sainteté, je lui en rends grâces très-humbles et la supplie aussi avoir agréable que je la requière faire savoir et connoître à tout le monde le gré que Votre Sainteté leur en sait et le contentement qui lui en demeure [4]; et je participerai à la reconnoissance et grati-

[1] Forme ancienne de arrhes, gage.
[2] Le cardinal Alexandre de Médicis.
[3] Le Père Calatagirone.
[4] Henri IV tient à compléter sa victoire sur l'Espagne, en montrant que la cour de Rome a cessé d'être dominée par l'Espagne.

fication [1] que Votre Sainteté leur départira, non moins que à l'obligation qu'ils lui en auront, comme dira plus amplement à Votre dite Sainteté le duc de Piney, mon ambassadeur.

De Votre Sainteté,

Le très dévot et affectionné fils,

HENRY.

A Gabrielle d'Estrées.

1598, 14 mai.

Mes chers amours, le pouvoir de mon fils [2] a été vérifié avec un extrême applaudissement. Un conseiller qui en a été le rapporteur a triomphé, comme aussi l'avocat [3] qui a déclamé en sa faveur. Je vous en dirai des particularités qui ne vous déplairont pas. Guichart est venu qui m'a apporté des nouvelles de mes ouvrages, tant charnels que de pierre. Tout s'y porte bien, Dieu merci. Il faut que je vous die que jamais roi n'eut les cœurs des Bretons comme moi, et vous assure que je les laisserai bien acquis au capitaine Vendôme. M. de Sourdeac vous a mené une très-belle hacquenée [4] et m'en donne une qui sera aussi pour vous. Je m'en vais dire adieu à ces dames, car il me faut partir demain grand matin. Quelle joie de penser vous voir dans trois jours, et, mon menon, que je chérirai vous. L'on me veut faire peur du chemin que je trouverai d'ici à Laval ; mais ils sont bien trompés, car pour aller à vous, je ne cours pas, je vole. Vous n'aurez plus de moi qu'une lettre ; bon jour, mon tout. Je baise vous un million de fois. Ce 14e mai, de Rennes.

HENRY.

[1] Action d'être agréable, récompense.
[2] César, auquel le Roi donnait le gouvernement de Bretagne. Le petit duc de Vendôme avait alors quatre ans.
[3] L'avocat général.
[4] Cheval ou jument docile, marchant l'amble.

A la même.

1598, 21 mai.

Ces vers vous représenteront mieux ma condition et plus agréablement que ne feroit la prose. Je les ai dictés, non arrangés [1]. Nous prîmes arsoir force connils [2] au parc, avec beaucoup de plaisir. Je m'en vais aux promenoirs voir les lieux qui seront dignes de vous y souhaiter, je dis spécialement, car généralement je vous souhaite partout où le devoir et le destin me mènent. Soyez de retour demain, je vous supplie, et croyez que je mangerai plus volontiers des connils que vous rapporterez de Bene que de ceux de ce lieu. Faites mes recommandations à votre tante. Aimez votre sujet, qui n'adorera jamais que vous, je vous le jure, mes chères amours. Je reçus votre lettre arsoir, et attends Sauveterre en bonne dévotion. Bonjour, mon tout. Tenant vos promesses, vous êtes la plus heureuse femme du monde. Je baise vos beaux yeux un million de fois. Ce 21e mai.

STANCES

Jointes à cette lettre, et qui sont demeurées une de nos meilleures chansons populaires.

Charmante Gabrielle.
Percé de mille dards.
Quand la gloire m'appelle
A la suite de Mars.
Cruelle départie.
Malheureux jour!
Que ne suis-je sans vie
Ou sans amour!

L'amour sans nulle peine
M'a, par vos doux regards,
Comme un grand capitaine.
Mis sous ses étendards.
Cruelle départie.....

[1] Malgré cette déclaration, on a attribué, à tort suivant nous, les vers qu'on lira plus loin à Bertaut, évêque de Séez, poëte favori du Roi; on les chantait sur un air de noël composé par Ducauroy.
[2] Lapins.

Si votre nom célèbre
Sur mes drapeaux brilloit,
Jusqu'au delà de l'Ebre,
L'Espagne me craindroit.
Cruelle départie.....

Je n'ai pu, dans la guerre,
Qu'un royaume gaignier;
Mais sur toute la terre
Vos yeux doivent reignier.
Cruelle départie.....

Partagez ma couronne [1],
Le prix de ma valeur;
Je la tiens de Bellone,
Tenez-là de mon cœur.
Cruelle départie.....

Bel astre que je quitte!
Ah! cruel souvenir!
Ma douleur s'en irrite.
Vous revoir ou mourir.
Cruelle départie.....

Je veux que mes trompettes,
Mes fifres, les échos,
A tous momens répètent
Ces doux et tristes mots:
Cruelle départie.....

A Monsieur de Rosny.

1598, 12 septembre.

Mon ami, j'ai été averti que ceux qui vous veulent mal font courre un bruit, que vous faites composer par Le Luat [2] un livre par lequel on me conseille que pour mettre un tel ordre en mon royaume et en mes affaires et finances qu'il seroit besoin, qu'il faut que je chasse M. le connétable, M. le chancelier et ceux qui les ont ci-devant maniées, y en appelant d'autres en leur lieu, à l'imitation d'un de mes prédécesseurs, qui s'en trouva bien; et que l'on décrit en

[1] Cette proposition n'était pas une façon de parler en vers; elle était fort sérieuse. Le Roi voulait obstinément épouser Gabrielle, et c'est bien probablement la cause de la mort de sa maîtresse.

[2] Ecrivain du temps, que Tallemant des Réaux appelle « un fou de belles lettres. »

ce livre celui qui le lui conseilla et le poussa à ce faire, de votre humeur et façon de faire ; ce que je vous ai bien voulu mander, et vous prier de m'écrire ce qui en est ; vous en enquerrant bien particulièrement du dit Le Luat. Car ces artifices-là, desquels se pensent servir vos ennemis pour vous faire de mauvais offices seroient trop grossiers et ne le pourroient sur moi qui vous aime. Continuez seulement à me bien servir et fidèlement, et laissez parler ces gens-là, qui, lassés de médire, ne vous porteront envie que pour ce que vous ferez bien. Je vous dépêche ce laquais exprès pour ce sujet-là. Adieu. Ce 12e septembre, à Fontainebleau.

HENRY.

A Gabrielle d'Estrées.

1598, 12 septembre.

Mes belles amours, deux heures après l'arrivée de ce porteur, vous verrez un cavalier qui vous aime fort, que l'on appelle roi de France et de Navarre, titre certainement honorable, mais bien pénible. Celui de votre sujet est bien plus délicieux. Tous trois ensemble sont bons, à quelque sauce que l'on les puisse mettre, et n'ai résolu de les céder à personne. J'ai vu par votre lettre la hâte qu'avez d'aller à Saint-Germain. Je suis fort aise qu'aimiez bien ma sœur ; c'est un des plus assurés témoignages que vous me pouvez rendre de votre bonne grâce, que je chéris plus que ma vie, encore que je m'aime bien. C'est trop causé pour vous voir si tôt. Bonjour, mon tout. Je baise vos beaux yeux un million de fois. Ce 12e septembre, de nos délicieux déserts de Fontainebleau.

Réponse du Roi aux députés du clergé.

1598, 28 septembre

L'archevêque de Tours, M. de la Guesle, parlant au nom du clergé, venait de se plaindre au Roi des abus de toutes sortes, des usurpations et des maux qui s'étaient introduits dans l'église de France. Le Roi lui répondit :

A la vérité, je reconnois que ce que vous m'avez dit est véritable. Je ne suis point auteur des nominations ; les maux étoient introduits auparavant que je fusse venu. Pendant la guerre, j'ai couru où le feu étoit plus allumé, pour l'étouffer ; maintenant que la paix est revenue, je ferai ce que je dois faire en temps de paix. Je sais que la Religion et la Justice sont les colonnes et fondemens de ce royaume, qui se conserve de justice et de piété [1]; et quand elles ne seroient, je les y voudrois établir, mais pied à pied, comme je ferai en toutes choses. Je ferai en sorte, Dieu aidant, que l'Eglise sera aussi bien qu'elle étoit il y a cent ans ; j'espère en décharger ma conscience et vous donner contentement. Cela se fera petit à petit : Paris ne fut pas fait en un jour. Faites par vos bons exemples que le peuple soit autant excité à bien faire comme il en a été précédemment éloigné. Vous m'avez exhorté de mon devoir, je vous exhorte du vôtre. Faisons bien, vous et moi; allez par un chemin, et moi par l'autre ; et si nous nous rencontrons, ce sera bientôt fait. Mes prédécesseurs vous ont donné des paroles avec beaucoup d'apparat; et moi, avec jacquette grise, je vous donnerai les effets. Je n'ai qu'une jaquette grise; je suis gris par le dehors, mais tout doré au dedans [2].

---

[1] La devise de Charles IX était : deux colonnes avec les mots : *Pietate et justiciâ.*

[2] Allusion au luxe, aux promesses non suivies d'effet et à la mauvaise administration de Henri III, qui était tout doré au dehors.

Au connétable de Montmorency.

1598, 28 septembre.

Mon compère, j'ai su par le sieur du Laurens la perte que vous avez faite[1], laquelle ne nous peut être que fort sensible, pour n'être commune et avoir perdu une personne qui vous étoit si chère et qui vous le devoit être pour plusieurs occasions. Mais il se faut du tout conformer à la volonté de Dieu, et votre âge et longue expérience à souffrir toutes sortes d'afflictions vous doit servir à vous y résoudre. Je fusse allé moi-même vous consoler, et, en cette si pressante et cuisante affliction, vous rendre des témoignages certains de mon amitié et du ressentiment que j'ai de votre douleur, si demain je ne faisois mes Pâques et touchois les malades[2] en ce lieu, où de toutes parts il y en est tant arrivé que le nombre est de plus de quinze cents ; ce qui fait que je vous dépêche le sieur de Praslin exprès, auquel j'ai recommandé d'être ici demain de retour de bonne heure, pour, si vos amis jugent que ma présence soit nécessaire près de vous, mettre aussitôt le pied en l'étrier et vous aller moi-même consoler. Mais, mon compère, le ressentiment que j'ai de votre ennui[3] m'ôte le pouvoir de vous le représenter : si qu'il vaut mieux que je laisse faire cet office au dit sieur de Praslin, et finisse par prier Dieu vous consoler et avoir en sa garde. Ce 28e septembre, à Monceaux.

HENRY.

---

[1] La connétable de Montmorency, Louise de Budos, était morte le 26, à Chantilly.

[2] Les rois de France avaient le don miraculeux de guérir les écrouelles : « Dieu te guérisse, le Roi te touche, » disaient-ils.

[3] Tourment de l'âme, douleur.

A Monsieur de Maulevrière.

1598, vers la fin de septembre.

Monsieur Maulevrière, je plains infiniment l'ennui de mon compère, que je ressens comme si c'étoit le mien, et me réjouis encore de ce que vous êtes près de lui, pour le lui faire passer au mieux qu'il vous sera possible. Je vous commande et vous conjure, si vous m'aimez, que vous n'en bougiez et ne l'abandonniez en cette affliction, où je sais combien peut la présence d'un parent et bon ami tel que vous lui êtes, et auquel il ait créance. J'envoie ce laquais exprès pour savoir de ses nouvelles ; mandez m'en par lui et amplement ; et si d'aventure vous connoissez que pour lui faire passer son ennui plus aisément, et lui arracher la douleur du sein, il doive faire quelque voyage, conseillez-lui de venir ici. Je voudrois que d'ici à quelques jours vous l'amenassiez avec peu de train, afin qu'étant près de moi, je m'essaye de lui arracher la douleur de l'esprit. Son âge[1] lui devroit avoir appris à consoler les autres, à plus juste raison, lui-même. Bonjour, Maulevrière.

HENRY.

Au connétable de Montmorency.

1598, 3 octobre.

Mon compère, vous avez quelque raison d'avoir de l'ennui et de ressentir votre douleur, vu que même ceux auxquels elle ne touche la ressentent et vous en plaignent. Mais si d'un côté elle est sensible, d'un autre vous avez avec l'âge une longue expérience pour la supporter ; et vous devriez vous-même consoler un autre, quand il en

[1] Le Connétable avait alors soixante-quatre ans.

seroit réduit là, et vous réserver pour encore me servir et cet Etat, sans vous laisser abandonner à la douleur, imitant en cela plutôt le courage des femmes que non d'un homme tel que vous devez être et vous montrer. C'est pourquoi, mon compère, je vous prie, et pour l'amour de moi et pour l'amour de vous-même, de vous consoler en ce que ç'a été la volonté de Dieu, à laquelle nous nous devons tous conformer. Le soin que je veux avoir de vous me fait ainsi vous parler. Que si d'ici à quelque temps, pour essayer de passer votre ennui, vous voulez me venir voir avec peu de train, croyez que vous serez le bien venu, et que je tâcherai à le vous faire passer. Faites-le donc, pour l'amour de moi, qui vous en prie de toute mon affection, et Dieu, mon compère, vous consoler. Ce 3e octobre, à Monceaux.

HENRY.

A Monsieur de Grillon.

1598, 10 octobre.

Brave Grillon, vous avez oublié votre maître et vos amis; je n'en fais de même : aussi aimé-je mieux que vous ne faites. Vous saurez de mes nouvelles par le sieur de Pilles, mais par ce mot vous serez assuré de la continuation de mon amitié. Il y a fort longtemps que l'on dit que vous venez ; mais je n'en croirai rien que je ne vous voie. A Dieu, brave Grillon. Ce 10e octobre, à Monceaux.

HENRY.

A Gabrielle d'Estrées.

1598, 14 octobre.

Mon cher cœur, vous vous êtes plaint d'avoir été deux jours sans savoir de mes nouvelles; ce fut quand je cou-

chai dehors[1] et que je fus si malade. Encore dès que fus ici le soir, je vous écrivis un mot. Je ne me puis ravoir de mon humeur mérancolique, et crois que mardi je prendrai médecine; mais rien ne m'y servira tant que votre vue, seul remède à toutes mes tristesses. Je vous fusse allé voir dès demain, n'étoit les extrêmes affaires que j'ai avec mon conseil[2] sur l'état[3] de l'année qui vient. Je remettrai toutes nouvelles à notre première rencontre; seulement vous dirai que je vous envoie la lettre de Fourcy, pour les marbres, et que M. de la Rivière sera à vous dès que vous le voudrez. Bonjour, mon cher cœur, je te baise un million de fois. Ce 14e octobre.

A Monsieur de Rosny

1598, 15 octobre.

Mon ami, je ne doute nullement que le bruit qui a couru de ma maladie ne vous ait affligé, et que l'on ne l'ait fait plus grande, et causée d'autre cause qu'elle ne s'est trouvée. Mais Dieu en soit loué, j'en suis tantôt guéri, et que la fièvre m'ayant pris sur les six à sept heures du soir dimanche[4], ne m'a laissé que ce matin[5], par une grande sueur qui me l'a emportée du tout. Ce qui me mettoit en peine est que depuis vingt ans, fièvre ne m'avoit tant duré (sinon que à la Motte-Freslon[6] quand j'eus cette grande pleurésie) et que je me voyois tellement abattu contre mon naturel ordinaire, que vous connoissez, et avec cela si chagrin, que tout me déplaisoit. Aujourd'hui je me suis levé pour dîner[7], et puis remis au lit pour me reposer, et

[1] Hors de chez lui, de Monceaux.
[2] Conseil de finances.
[3] Préparation du budget, comme on dirait dans le jargon anglo-français d'aujourd'hui.
[4] 10 octobre.
[5] Jeudi, 15 octobre.
[6] Voir la lettre de 1589, vers la mi-janvier, adressée à la comtesse de Gramont.
[7] On dînait vers dix ou onze heures.

espère me lever pour souper. Si cette nuit je me trouve mieux que je n'ai fait la dernière, car elle m'a été extrêmement fâcheuse, je m'habillerai demain et sortirai un peu dehors pour prendre l'air et me promener, mais non pour aller loin. Si je n'eusse hier pris de la casse, qui m'a extrêmement purgé, j'étois pour être plus longtemps malade, et c'est merveille, vu ce que j'ai vidé, que je ne l'aie été davantage. Je serai très-aise de vous voir dimanche; amenez avec vous MM. d'Incarville et Châtillon, mais nuls autres. Que si quelques-uns veulent venir avec vous, ne vous en chargez; au contraire dites-leur que je vous ai défendu d'en amener aucuns, et que vous venez seulement pour me voir, sans me parler d'affaires pour qui que ce soit. L'on me vient parler de force auditeurs des comptes morts; j'ai fait réponse que je n'y voulois nullement entendre, quelques offres que l'on m'ait faites. Je vous prie, courons-en la suppression. Vous verrez, avant partir, M. le Chancelier, et saurez de lui s'il a rien à me mander, et lui direz que je trouve un peu étrange de ce que contre ce que je lui avois écrit touchant l'érection du siége présidial [1] de Lectoure, de n'en parler à personne, il en a communiqué à quelques autres de mon conseil que à vous, et qu'il y fait de la difficulté, après mon commandement. Faites que je n'oye plus parler de cette affaire et que je ne lui en écrive plus, ni à vous. A Dieu, mon ami. Assurez tout le monde de ma guérison. Ce jeudi, à sept heures du soir, 15e octobre, à Monceaux.

HENRY.

Lettre de Gabrielle d'Estrées à la duchesse de Nevers.

1598, vers le milieu d'octobre.

Madame, nous avons été ces jours passés en une ex-

[1] Les présidiaux étaient des tribunaux intermédiaires entre les bailliages et les parlements.

trême peine de la maladie du Roi, non tant pour y voir, Dieu merci, nul péril, que parce que ceux qui comme moi ne désirent salut qu'en sa vie, ne lui sauroient voir nulle incommodité, que l'appréhension qu'elle augmente ne leur fasse souhaiter la fin de la leur. Nous sommes, Dieu merci, hors de ces inquiétudes, ayant depuis cinq ou six jours recouvert son entière santé. Je n'ai point manqué à lui représenter le déplaisir que vous et monsieur votre fils en aviez ressenti; ce qu'il a cru bien facilement, ayant tout sujet d'être assuré de l'entière affection de l'un et de l'autre, que je vous puis bien assurer, Madame, sans flatterie ni rougir, personne de vos qualités [n'être] en son royaume de qui ait pareille satisfaction. Il sera bien aise que monsieur votre fils, après sa diète, le vienne trouver, et qu'il soit auprès de lui le plus souvent que sa santé et ses affaires le lui pourront permettre. Quant à moi, Madame, je vous jure que je ne désire rien avec pareille passion que de pouvoir témoigner l'extrême affection que j'ai à votre très-humble service, par laquelle j'ai été conviée d'oser vous parler, avec peut-être trop de franchise, en ce que je croyois y être important. Mais je vous supplie, Madame, croyez que tout ce qui vous sera agréable m'apportera toujours du contentement, et que je n'aurai jamais autres lois que celles de vos commandemens, que je vous supplie me départir, et me permettre, après vous avoir baisé les mains en toute humilité, que je vous assure que je serai toute ma vie, Madame, votre très-humble et très-affectionnée servante,

G. D'ESTRÉES.

Au connétable de Montmorency.

1598, 16 octobre.

Mon compère, j'ai été très-aise de voir le sieur de Saint-Geniès de votre part, tant pour ce qu'il m'a apporté de vos

lettres et dit de vos nouvelles, que pour ce qu'il vous dira des miennes. Je commence à me bien porter, Dieu merci, la fièvre m'ayant quitté de hier matin seulement, mais elle m'a laissé si foible et avec un tel dégoûtement, que je ne m'en puis encore ravoir, et la nuit passée je l'ai eue avec tant d'inquiétude que je n'ai pu fermer l'œil. Tenez-vous prêt pour me venir trouver dans trois jours, que j'enverrai Frontenac ou quelque autre des miens pour vous querir; mais avec deux ou trois gentilshommes en plus, afin que vous me puissiez réjouir et moi vous. Si vous voulez amener vos chiens pour chevreuil, il y a ici auprès un plus beau courre du monde. Croyez que la maîtresse de céans[1] vous verra de bon œil, comme aussi ferai-je, qui sur ce prie Dieu vous avoir, mon compère, en sa garde. Ce vendredi 16e octobre, à Monceaux.

HENRY.

A Gabrielle d'Estrées.

1598, 29 octobre.

J'ai pris le cerf en une heure avec tout le plaisir du monde, et suis arrivé en ce lieu à quatre heures. Je suis descendu à mon petit logis, où il fait admirablement beau; mes enfans m'y sont venus trouver, ou pour mieux dire, l'on les y a apportés. Ma fille amende fort[2] et se fait belle, mais mon fils sera plus beau que son aîné. Vous me conjurez, mes chères amours, d'emporter autant d'amour que je vous en laisse. Ah! que vous m'avez fait plaisir, car j'en ai tant, que croyant avoir tout emporté, je craignois qu'il ne vous en fût point demeuré. Je m'en vais las entretenir

[1] Gabrielle, à qui le Roi avait donné le château de Monceaux. Ce château avait été agrandi et embelli par Catherine de Médicis; Henri IV chargea Jacques de Brosses d'en faire une habitation toute royale et le donna à Gabrielle; il était situé près de Meaux, dans la Brie, et il est inutile d'ajouter qu'il est actuellement détruit.

[2] Se porte beaucoup mieux.

Morphée; mais s'il me représente autre songe que de vous, je fuirai à tout jamais sa compagnie. Bonsoir pour moi, bonjour pour vous, ma chère maîtresse, je vous baise un million de fois vos beaux yeux. Ce 29e octobre.

A Monsieur de Sillery.

1598, octobre.

Monsieur de Sillery, vous savez comme il y a déjà longtemps que je vous ai parlé du voyage que je veux que vous alliez faire pour mon service à Rome, tant pour mon démariage[1] que autres choses qui m'importent. C'est pourquoi je vous fais ce mot de ma main[2], pour vous prier de vous tenir prêt pour partir, aussitôt que le sieur Langlois, ci-devant prévôt des marchands de ma ville de Paris, sera de retour d'Usson[3], où je l'envoie querir la procuration nécessaire pour cet effet; ayant commandé à M. de Villeroy de vous communiquer de cet affaire et aviser avec vous comme vous aurez à traiter de cela et avec qui, pour en venir à bout. Car vous ne doutez nullement que maintenant qu'il a plu à Dieu nous donner une bonne paix en mon royaume, je ne doive affectionner cela plus que chose du monde, pour avoir ce contentement de me voir l'esprit en repos de ce côté-là, et des héritiers, et à mon peuple des princes sous lesquels ils puissent vivre en quelque repos, et leur conserver celui que je leur ai procuré. Sur ce, Dieu vous ait, M. de Sillery, en sa sainte garde,

HENRY.

---

[1] Il s'agit de casser son mariage avec Marguerite et d'épouser Gabrielle d'Estrées.

[2] Le Roi n'écrit pas toujours lui-même. Quelquefois ses secrétaires écrivent sous sa dictée ; plus souvent, ils rédigent les lettres d'après ses indications.

[3] Où résidait la reine Marguerite.

A mon compère le Connétable de France.

1598, 1er novembre.

Mon compère, j'ai été infiniment aise d'entendre de vos nouvelles par le sieur de Saint-Geniès. Il vous dira des miennes, qui sont à présent beaucoup meilleures qu'elles n'ont été; étant à présent du tout hors de fièvre, Dieu merci. Mais je ne veux ouïr parler d'aucunes affaires; cela est cause que j'ai commandé à tous ceux qui sont ici de s'en retourner à Paris et de ne venir de huit jours; d'autant qu'ils ne se peuvent empêcher de me parler de leurs affaires, et cela me met en mauvaise humeur. C'est pourquoi, pour me réjouir, je vous prie au plus tôt de me venir trouver, et amener avec vous peu de train, afin qu'étant ici ensemble nous nous puissions tous deux réjouir, ainsi que j'ai commandé au sieur de Saint-Geniès de vous faire entendre de ma part. A Dieu, mon compère. Ce premier de novembre, jour de Toussaint, à Monceaux.

HENRY.

A Monsieur de Casaubon,

Professeur ès lettres humaines [1].

1599, 3 janvier.

Monsieur de Casaubon, ayant délibéré de remettre sus [2] l'Université de Paris et d'y attirer pour cet effet le plus de savans personnages qu'il me sera possible, sachant le

[1] Isaac Casaubon, un des plus grands hellénistes de son temps, était né à Genève, en 1559, d'un père français, ministre protestant réfugié dans cette ville. En 1596, par suite de querelles domestiques avec Henri Estienne, son beau-père, il quitta Genève et se rendit à Montpellier, où il professait le grec à l'université, lorsque Henri IV l'appela à Paris. En 1603, il devint garde de la bibliothèque du Roi; à la mort du Roi, il se retira à Londres, où il mourut en 1614.

[2] Relever.

bruit que vous avez d'être aujourd'hui des premiers de ce nombre, je me suis résolu de me servir de vous pour la profession [1] des bonnes lettres en la dite université, et vous ai, à cette fin, ordonné tel appointement, que je m'assure que vous vous en contenterez. Partant vous ne fauldrez, incontinent la présente reçue, de vous préparer à vous acheminer par deçà, pour vous y rendre le plus tôt que vous le pourrez commodément faire; et afin que l'obligation que vous avez d'enseigner en ma ville de Montpellier ne vous puisse retenir ou retarder, j'écris présentement aux Consuls d'icelle qu'ils aient à vous en tenir quitte et déchargé, et à vous assister de ce qu'ils pourront en votre voyage, pour les frais duquel j'ai donné l'ordre que vous entendrez par les lettres du sieur de Calignon, conseiller en mon conseil d'Etat, sur lequel m'en remettant, je ne vous en dirai point ici davantage. Sur ce, etc.

Au Pape.

1599, vers le 20 janvier.

Très-Saint Père, j'écrirai cette lettre à Votre Sainteté, non seulement de ma propre main, mais aussi du meilleur et plus profond de mon cœur, pour lui recommander un fait particulier qui lui sera recommandé par le sieur de Sillery [2], qui importe plus à ma personne et à mon Etat que autre qui [se] soit offert depuis qu'il a plu à Votre Sainteté me recevoir en sa bonne grâce et me donner sa sainte bénédiction ; suppliant Votre Sainteté le plus affectueusement qu'il m'est possible, de m'octroyer la grâce que je lui demande [3].

[1] L'enseignement, le professorat.

[2] M. de Sillery, conseiller d'Etat, l'un des négociateurs de la paix de Vervins, remplaçait à Rome, comme ambassadeur, le duc de Piney-Luxembourg.

[3] Il s'agit du démariage avec Marguerite de Valois et du mariage avec Gabrielle. J'ai entendu si souvent demander pourquoi Henri IV n'aurait pas épousé Gabrielle, qu'il est utile de donner les raisons de ceux qui s'opposaient résolûment à ce mariage. Outre la mésalliance et la vie plus

Je ne l'estimerai pas moins que si Elle me donnoit derechef la vie et à mon royaume aussi, tant j'ai besoin avec mes sujets d'être consolé d'icelle. Je promets aussi à Votre Sainteté d'en user de façon que Dieu en sera glorifié à l'accroissement de son église très-sainte, et que Votre Sainteté acquerra sur moi et les miens une si étroite obligation, que je bénirai à jamais son saint nom et chérirai éternellement ceux qu'Elle aime aussi soigneusement que ceux qui me touchent de plus près, ainsi que lui dira le dit sieur de Sllery en lui présentant cette lettre, que je finirai, Très-Saint Père, par mon accoutumée prière à Dieu pour la prospérité de Votre Sainteté.

Votre dévôt fils,
HENRY.

Les paroles que le Roi a tenues à Messieurs de la cour de Parlement.

1599, 7 février.

Lorsque Henri IV publia l'édit de Nantes, au commencement de 1599, les idées de tolérance et de liberté religieuse qu'il contient, soulevèrent une violente opposition dans le Clergé, l'Université et le Parlement, qui refusa, malgré plusieurs « jussions » d'enregistrer l'édit. Résolu à vaincre cette résistance, Henri IV donna l'ordre au Parlement de venir « en sa chambre au Louvre, » entendre sa volonté, et lui dit :

Devant que vous parler de ce pour quoi je vous ai mandés, je vous veux dire une histoire que je viens de ramentevoir au maréchal de la Châtre. Incontinent après la Saint-Barthélemy, quatre qui jouions aux dés sur une

que légère de Gabrielle, avant et même après le commencement de ses relations avec le Roi, il y avait la question des enfants. Henri IV avait de Gabrielle deux fils naturels, légitimés il est vrai, mais toujours bâtards ; les enfants nés après le mariage, c'est-à-dire les cadets, auraient donc eu le pas comme légitimes sur les aînés ; et si les aînés, s'appuyant sur la légitimation, revendiquaient leurs droits ou leurs prétentions au trône, quels désordres pouvaient résulter d'une pareille situation ?

table, y vîmes paroître des gouttes de sang, et, voyant qu'après les avoir essuyées par deux fois, elles revenoient pour la troisième, je dis que je ne jouois plus, que c'étoit un mauvais augure contre ceux qui l'avoient répandu. M. de Guise [1] étoit de la troupe.

Ce propos fini, le Roi leur dit :

Vous me voyez en mon cabinet, où je viens parler à vous, non point en habit royal ou avec l'épée et la cape, comme mes prédécesseurs, ni comme un prince qui vient parler aux ambassadeurs étrangers, mais vêtu comme un père de famille, en pourpoint, pour parler familièrement à ses enfans. Ce que je veux dire, c'est que je vous prie vérifier l'édit que j'ai accordé à ceux de la Religion. Ce que j'en ai fait est pour le bien de la paix ; je l'ai faite au dehors, je la veux faire au-dedans de mon royaume. Vous me devez obéir, quand il n'y auroit considération que de ma qualité, et obligation que m'ont mes sujets, et particulièrement vous de mon Parlement. J'ai remis les uns en leurs maisons, dont ils étoient bannis, les autres en la foi qu'ils n'avoient plus. Si l'obéissance étoit due à mes prédécesseurs, il m'est dû autant ou plus de dévotion, parce que j'ai rétabli l'Etat, Dieu m'ayant choisi pour me mettre au royaume, qui est mien par héritage et acquisition [2]. Les gens de mon Parlement ne seroient en leurs siéges sans moi. Je ne me veux vanter, mais je veux bien dire que je n'ai exemple à invoquer que de moi-même. Je sais bien qu'on fait des brigues au Parlement, que l'on a suscité des prédicateurs factieux, mais je donnerai bien ordre contre ceux-là, et ne m'en attendrai à vous. C'est le chemin

[1] Le Roi rappelle ainsi au Parlement que M. de Guise, qui a massacré les Huguenots, a été assassiné à son tour par les ordres du Roi, et que le sang appelle le sang.

[2] Voilà bien l'idée exprimée plus tard par Voltaire au début de la Henriade :

Je chante ce héros qui régna sur la France,
Et par droit de conquête et par droit de naissance.

que l'on prit pour faire des barricades et venir par degrés à l'assassinat du feu roi. Je me garderai bien de tout cela ; je couperai la racine à toutes factions et à toutes les prédications séditieuses, faisant accourcir [1] tous ceux qui les suscitent. J'ai sauté sur des murailles de villes, je sauterai bien sur des barricades. Ne m'alléguez point la religion catholique ; je l'aime plus que vous, je suis plus catholique que vous ; je suis fils aîné de l'Eglise, nul de vous ne l'est, ni ne le peut être. Vous vous abusez si vous pensez être bien avec le Pape ; j'y suis mieux que vous. Quand je l'entreprendrai, je vous ferai tous déclarer hérétiques, pour ne me vouloir pas obéir. J'ai plus d'intelligences que vous ; vous avez beau faire, je saurai ce que chacun de vous dira. Je sais tout ce qu'il y a en vos maisons, je sais tout ce que vous faites [2], tout ce que vous dites : j'ai un petit démon qui me le révèle. Ceux qui ne désirent que mon édit passe me veulent la guerre : je la déclarerai demain à ceux de la Religion, mais je ne la leur ferai pas ; vous irez tous, avec vos robes, et ressemblerez la procession des Capucins [3], qui portoient le mousquet sur leurs habits. Il vous feroit beau voir. Quand vous ne voudrez passer l'édit, vous me ferez aller au Parlement. Vous serez ingrats, quand vous m'auriez créé cette envie [4].

J'appelle à témoin ceux de mon conseil qui ont trouvé l'édit bon et nécessaire pour le bien de mes affaires : M. le Connétable, MM. de Bellièvre, de Sancy, de Sillery et de Villeroy. Je l'ai fait par leur avis, et des ducs et pairs de mon royaume. Il n'y en a pas un qui osât se dire protecteur de la religion catholique, ni qui osât nier qu'il ne

[1] Raccourcir. C'est encore l'expression populaire employée aujourd'hui comme synonyme de couper la tête.

[2] Henri IV avait une police vigilante et très-bien faite qui, comme toujours, exaspérait ceux qu'elle surveillait à bon escient.

[3] Fameuse et ridicule manifestation du temps de la Ligue, dans laquelle bon nombre de manifestants se tuèrent entre eux par maladresse.

[4] Le sens de ce passage obscur est : Vous seriez ingrats si en me forçant d'aller au Parlement pour faire enregistrer l'édit en lit de justice, vous souleviez contre moi l'envie, la haine populaire.

m'ait donné cet avis. Je suis protecteur de la religion, je dissiperai bien les bruits que l'on veut faire. L'on s'est plaint à Paris que je voulois faire des levées de Suisses, ou autres amas de troupes. Si je le faisois, il en faudroit bien juger, et seroit pour un bon effet, par la raison de mes déportemens[1] passés ; témoin ce que j'ai fait pour la reconquête d'Amiens, où j'ai employé l'argent des dits édits, que vous n'eussiez passés si je ne fusse allé au Parlement. La nécessité m'a fait faire ces édits pour la même nécessité que j'ai fait celui-ci. J'ai autrefois fait le soldat ; on en a parlé, et n'en ai pas fait semblant. Je suis roi maintenant et parle en roi. Je veux être obéi. A la vérité les gens de justice sont mon bras droit, mais si la gangrène se met au bras droit, il faut que le gauche le coupe. Quand mes régimens ne me servent pas, je les casse. Que gagnerez-vous quand vous ne me vérifierez mon dit édit ? Aussi bien sera-t-il passé[2]. Les prédicateurs ont beau crier, comme a fait le frère de M. de Sillery[3], à qui je veux parler en cette compagnie.

Sur ce ayant appelé Monsieur de Sillery, lui dit :

Je vous avois bien averti qu'on m'avoit fait plaintes de votre frère, et vous avois commandé de l'admonester que fût sage. J'avois cru au commencement que ce n'étoit rien, de ce que l'on disoit qu'il avoit prêché contre l'édit, parce qu'il ne s'en trouvoit point de preuve ; mais il est bien vrai pourtant ; et enfin il prêcha à Saint-André, où mon procureur-général l'a ouï prêcher séditieusement contre le dit édit. Cela m'a été révélé comme il falloit. On le veut excuser, qu'il est emporté du zèle et sans dessein. Mais soit par occasion ou autrement, c'est toutefois mal, et le zèle inconsidéré mérite punition.

[1] De ma conduite passée.

[2] Si le Parlement n'enregistre pas de bon gré l'édit, le Roi, en lit de justice, le fera enregistrer de force.

[3] Le frère de M. de Sillery était capucin ; il figurait parmi les prédicateurs séditieux, et sa famille fut obligée de l'envoyer en Italie, ne pouvant le faire taire.

Cette plainte finie, Sa Majesté se retourna vers les gens de son Parlement et leur dit :

Il n'y en a pas un d'entre vous qui ne me trouve bon, quand il a affaire de moi, et n'y en a pas un qui n'en ait affaire une fois l'an ; et toutefois, à moi qui vous suis si bon, vous m'êtes si mauvais ! Si les autres Parlemens, pour ne m'avoir assisté à ma volonté, ont été cause que ceux de la Religion ont demandé choses nouvelles, je ne veux pas que soyez cause d'autres nouveautés par un refus. L'an mil cinq cent quatre-vingt quinze, quand je vous envoyai une déclaration sur l'édit de l'an soixante et seize, pour la provision des officiers, j'avois promis que je ne pourvoirois à aucun des états de mon Parlement ; depuis, le temps a changé. Toutefois j'aurai une assurance de ceux que je mettrai aux charges, qu'ils se gouverneront comme ils doivent. Ne parlons point tant de la religion catholique, ni tous les grands criards catholiques et ecclésiastiques ! Que je leur donne à l'un deux mille livres de bénéfices, à l'autre une rente, ils ne diront plus mot. Je juge de même contre tous les autres qui voudront parler. Il y a des méchans, qui montrent haïr le péché, mais c'est pour crainte de peine ; au lieu que les bons le haïssent pour l'amour de la vertu. J'ai autrefois appris deux vers latins :

Oderunt peccare boni, virtutis amore ;
Oderunt peccare mali, formidine pœnæ.

Il y a plus de vingt ans que je ne les ai redits qu'à cette heure. Pour Dieu ! que je connoisse ceux de vous qui haïssent le péché pour l'amour de la vertu, afin de châtier ceux qui le haïssent pour crainte de la peine ; et après cela me remerciront du châtiment comme un fils fait son père. Je n'avois pensé à vous mander que hier fort tard. Considérez que l'édit dont je vous parle, c'est l'édit du feu roi. Il est aussi le mien, car il a été fait avec moi. Aujourd'hui que je le confirme, je ne trouve pas bon d'avoir une chose en dessein et écrire une autre ; et si d'autres l'ont fait, je ne

le veux faire. La dernière parole que vous aurez de moi, est que vous suiviez l'exemple de M. du Maine. L'on l'a voulu inciter de faire des menées contre ma volonté ; il a répondu qu'il m'étoit trop obligé et tous mes sujets aussi, entre lesquels il seroit toujours de ceux qui exposeroient leur vie pour me complaire, parce que j'ai rétabli la France malgré ceux qui l'ont voulu remuer, au lieu que par le passé il a fait tous ses efforts pour renverser l'Etat ; et le chef de la Ligue a parlé ainsi comme parleront tous ceux que j'ai remis en foi [1]. Ceux d'états que j'ai remis en leurs maisons, que doivent-ils faire au prix? Donnez à mes prières ce que n'auriez voulu donner à mes menaces ; vous n'en aurez point de moi. Faites ce que je vous commande au plus tôt, dont je vous prie. Vous ne le ferez seulement pour moi, mais aussi pour vous et pour le bien de la paix [2].

Lettre de Madame Catherine, sœur du Roi,

Sur la mort de Gabrielle d'Estrées.

1599, vers le 12 avril.

Mon cher Roi, je sais qu'à l'extrême ennui que vous avez, les paroles ne peuvent y apporter du remède ; voilà pourquoi je n'en emploierai que pour vous assurer que je le ressens aussi vivement que l'affection extrême que je vous porte, et la perte que j'ai faite d'une si parfaite amie m'y oblige. J'eusse bien désiré d'être auprès de vous [3] pour vous rendre en cette affliction le très-humble service que je vous dois. Croyez, mon cher Roi, que j'aimerai toujours et servirai de mère à mes neveux et nièce, et vous supplie

[1] Que j'ai ramenés au devoir, à la loyauté.

[2] Le discours du Roi eut plein succès ; le parlement de Paris enregistra l'édit le 25 février. Mais ce n'était pas encore partie gagnée ; on verra plus loin qu'il fallut encore vaincre la résistance de quelques parlements de province « qui avoient de l'espagnol dans le ventre. »

[3] Madame Catherine était mariée au duc de Bar depuis le 30 janvier 1599.

très-humblement vous ressouvenir que vous m'avez promis ma nièce. S'il vous plaît de me la donner, j'y apporterai la même amitié et soin que si c'étoit ma propre fille. Monsieur mon mari vous témoigne son regret par celui qu'il vous envoie. Plut à Dieu, mon Roi, pouvoir alléger votre douleur par la perte de quelques années, le souhaiterois de toute mon affection : et sur cette vérité, je vous baise mille fois, mon cher et brave Roi.

Réponse du Roi.

1599, 15 avril.

Ma chère sœur, j'ai reçu à beaucoup de consolation votre visite[1]; j'en ai bien besoin, car mon affliction est aussi incomparable comme l'étoit le sujet qui me la donne : les regrets et les plaintes m'accompagneront jusques au tombeau. Cependant puisque Dieu m'a fait naître pour ce royaume et non pour moi, tous mes sens et mes soins ne seront plus employés qu'à l'avancement et conservation d'icelui. La racine de mon amour est morte, elle ne rejettera[2] plus ; mais celle de mon amitié sera toujours verte pour vous, ma chère sœur, que je baise un million de fois. Ce 15e avril 1599, à Fontainebleau.

A mon cousin le duc de Biron,

Maréchal de France, gouverneur et mon lieutenant-général en mes pays et duché de Bourgogne.

1599, 10 juin.

Mon Cousin, depuis peu de jours, je suis averti que l'on a fait courir un bruit aussi peu véritable qu'il est éloigné

[1] C'est-à-dire l'envoyé du duc de Bar, porteur de la lettre de Madame Catherine.
[2] Elle ne donnera plus de rejetons.

de toute humanité, aucuns présupposant que par mon commandement l'on faisoit prendre et tuer quantité d'enfans, pour en tirer du sang et faire servir à quelque indisposition que l'on présuppose être en mon neveu le prince de Condé. Aussitôt que j'en ai eu la nouvelle, désireux d'en prouver la fausseté et réprouver un si cruel dessein, j'ai mandé à mon procureur-général, comme aussi au prévôt des marchands de ma ville de Paris, que chacun d'eux fît tout devoir possible de reconnoître les auteurs de tels bruits pour les faire châtier selon leur démérite. Ils ont mis peine d'apprendre l'origine d'un tel bruit; mais ils l'ont trouvé aussitôt éteint et étouffé, comme sinistrement il étoit né, ne s'étant trouvé personne plaintif de la perte d'aucun enfant, non-seulement ès ville et faubourgs, mais aussi aux villages circonvoisins. Tout ce que l'on a pu enfin tirer de lumière et éclaircissement de la cause de ce bruit est, comme l'on estime, qu'un certain grec, distillateur[1], fréquentant la maison du sieur marquis de Pisani, qui a la conduite et gouvernement de mon dit neveu, a recherché quelquefois des barbiers et chirurgiens de Paris pour lui recouvrer du sang humain, pour s'en servir, comme il dit, à quelques distillations èsquelles il est expert, ce qu'étant entendu de quelques ignorans, ou aucunement mal affectionnés, par équivoque ont inventé et mis en avant le bruit prédit. J'en fais continuer l'information et poursuivre la recherche des personnes tant ignorantes ou malicieuses, afin que leur punition fasse connoître la vérité de leur imposture, laquelle, je me doute, pourra parvenir jusques à votre gouvernement ou ailleurs, et donner, si elle étoit négligée, quelque mauvaise impression à mes sujets. C'est le sujet qui me fait vous écrire la présente, afin que soigneusement et fort exactement vous fassiez prendre garde que cette mauvaise nouvelle ne prenne cours ni pied en l'esprit de nos dits sujets; faisant entendre, si besoin est, ce que

[1] Espèce de chimiste.

vous en apprenez par la présente, et incontinent punir et châtier ceux que vous saurez la mettre en avant, sans exception ni acceptation de personnes. M'assurant que vous n'y ferez faute, je prierai Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte garde. Ecrit au bois Malesherbes [1], le 10e jour de juin 1599.

HENRY.

A mon cousin le cardinal César Baronius [2].

1599, 7 juin.

Mon Cousin, vous avez montré, comme vous faites encore en toute occasion, tant de bonne volonté et inclination au bien de mes affaires, ainsi que me le mande le sieur de Sillery, mon ambassadeur à Rome, que je n'ai pas voulu tarder davantage à vous en remercier par cette lettre et vous assurer que j'ai plaisir d'être aimé et estimé d'un personnage de tel mérite que vous, et que j'ai entendu bien volontiers que par la soigneuse recherche que vous faites de l'antiquité, vous avez vu par les anciennes histoires que le nom de Très-Chrétien et de premier fils de l'Église a été requis par mes prédécesseurs rois de France, pour avoir toujours servi à la liberté et dignité de l'Église et du Saint-Siége et de tous les Saints Pères qui les en ont requis; vous priant croire que je suis héritier de cette dévotion, ainsi que j'espère faire paroître en toutes occasions qui se pourront présenter. Car ayant reçu tant de grâces de la miséricorde de Dieu, comme j'ai fait, je sais que j'en dois plus de reconnoissance à sa bonté pour lui en donner la gloire en m'employant pour son honneur et service. Et

[1] Une des terres de M. d'Entragues.

[2] L'illustre cardinal Baronius, né en 1538, mourut en 1607. Clément VIII l'avait nommé cardinal bibliothécaire du Vatican en 1596. Son ouvrage intitulé les *Annales ecclésiastiques* l'a rendu justement célèbre.

quant à vous, soyez assuré que je vis avec beaucoup de désir de vous témoigner par effets la bonne volonté que je vous porte, ainsi que le dit sieur de Sillery vous dira plus amplement de ma part : priant Dieu, mon Cousin, qu'il vous ait en sa très-sainte et digne garde. Ecrit au bois Malesherbes, ce 7e jour de juin 1599.

Votre cousin très-affectionné,

HENRY.

A mon compère le connétable de France.

1599, 28 juillet.

Mon Compère, ayant su que vous êtes à Paris, je vous ai dépêché ce laquais, pour vous dire comme je suis venu faire un tour jusques ici, d'où je pars demain matin pour aller coucher à Orléans, et le lendemain à Blois, Dieu aidant, où je vous prie de vous rendre aussitôt, et où nous mangerons les meilleurs melons et fruits du monde [1], et y passerons aussi bien notre temps. Mais souvenez-vous aussi d'amener avec vous, soit par amour ou par force, le lévrier, car il est de trop bonne compagnie pour le laisser là, et avec lui Saint-Victor avec ses chiens ; car autrement, durant notre absence, il ruineroit toutes vos garennes d'alentour de Paris et prendroit toutes nos perdrix. Je vous prie, mon Compère, de hâter votre venue, assuré que vous serez le bien venu et vu de moi, qui vous aime comme vous le sauriez souhaiter. Bonjour. Ce mercredi matin, 28e juillet, au bois Malesherbes.

HENRY.

---

[1] Que le Roi aimait beaucoup.

STROPHES

adressées à mademoiselle d'Entragues.

1599, au commencement d'août.

Le cœur blessé, les yeux en larmes,
Ce cœur ne songe qu'à vos charmes ;
Vous êtes mon unique amour.
Jour et nuit, pour vous je soupire ;
Si vous m'aimez à votre tour,
J'aurai tout ce que je désire.

Je vous offre sceptre et couronne ;
Mon sincère amour vous les donne.
A qui puis-je mieux les donner ?
Roi trop heureux sous votre empire,
Je croirai doublement régner,
Si j'obtiens ce que je désire.

A M. de Bellièvre,

Chancelier de France.

1599, au commencement d'août.

Monsieur le Chancelier, je vous envoie par ce courrier, que je vous dépêche exprès, l'érection que j'ai faite de la terre de Verneuil en marquisat[1] en faveur de mademoiselle d'Entragues, afin qu'aussitôt que vous aurez scellé les dites lettres, vous me les renvoyiez, sans apporter en ce fait aucune difficulté ou longueur. Sur ce, Dieu vous ait, Monsieur le Chancelier, en sa garde. Ce 9e juin[2], à Paris.

HENRY.

---

[1] Les château et terre de Verneuil étaient situés dans l'élection et à deux lieues et demie de Senlis, sur le bord de l'Oise. C'était une des maisons de plaisance de Henri IV.

[2] La lettre porte le 9 juin ; nous ne savons pourquoi elle est classée au 11 août, dans la collection des lettres de Henri IV. D'un autre côté, M. de Bellièvre, à qui elle est adressée, n'était chancelier que depuis le 2 août.

Promesse de mariage faite par le Roi à la marquise de Verneuil.

1599, 1er octobre.

« Sur la fin de l'été[1], le Roi s'en retourna, dit Sully, vers Paris et Fontainebleau, où ceux qui ne s'entretenoient en quelque crédit auprès de lui qu'en le servant ès plaisirs et voluptés, et n'avoient autres parties pour se faire estimer, sinon quelques entregens de cour, faire quelques contes pour rire, jeter des exclamations sur tout ce qu'il disoit, et l'accompagner aux banquets et autres lieux de débauches, lui louèrent tellement les beautés, gentil esprit, cajoleries et bons mots de mademoiselle d'Entragues[2], qu'ils lui firent venir l'envie de la voir, puis de la revoir, et enfin de l'aimer. Je vis naître ces nouvelles amours avec grand regret, et en eus encore plus de déplaisir apprenant que ce bec affilé, par ses bonnes rencontres, lui rendroit sa compagnie des plus agréables, et voyant passer cette affection si avant, qu'il me fallut (nonobstant que j'eusse à faire fonds extraordinaire cette année de trois à quatre millions pour le renouvellement de l'alliance des Suisses), trouver cent mille écus[3] pour donner à cette baquenaut; laquelle ne finit néanmoins pas là ses habiletés et artifices, ni n'exécuta pas ce dont elle avoit donné toute assurance; mais ajoutant ruse à subtilité, elle fit intervenir son père et sa mère à la traverse, pour l'observer de si près, qu'il parut être hors de sa puissance de trouver un lieu commode pour l'accomplissement des promesses qu'elle avoit faites pour ces cent mille écus, sur lesquelles se trouvant pressée par le Roi, elle lui disoit ne manquer nullement de bonne volonté en son endroit, mais qu'il falloit aussi essayer d'avoir celle de ses père et mère favorable, afin qu'ils ne l'observassent plus de si près, à quoi elle-même travailleroit de son côté à en trouver les moyens. Lesquels, après plusieurs longueurs et remises, elle dit n'avoir pu être ployés à consentir tout ce que le Roi auroit agréable, sinon que, pour garantir leur conscience envers Dieu et leur honneur parmi le monde, Sa Majesté lui voulût faire une promesse de mariage; qu'elle avoit fort essayé à les faire contenter que ce fût de paroles en leur présence, mais qu'ils n'avoient pas voulu et s'étoient du tout opiniâtrés à en avoir une par écrit, quoi qu'elle s'en fût moquée et leur eut remontré que l'une n'étoit pas plus assurée que l'autre, sachant bien qu'il n'y

[1] De l'année 1599.

[2] Henriette d'Entragues, née en 1579, morte en 1633. Henri IV la fit marquise de Verneuil en 1599. Mademoiselle d'Entragues était jeune, jolie et séduisante par son esprit et la grâce irrésistible de son sourire ; mais elle était coquette, perfide et rusée, et avait été dressée de bonne heure à l'intrigue par son père, l'un des personnages les plus corrompus de la Cour.

[3] Au moins 3 millions d'aujourd'hui.

avoit point d'official[1] suffisant pour citer un homme qui avoit tant de courage et si bonne épée, et qui pouvoit toujours produire en toute occasion trente mille hommes bien armés et trente canons pour maintenir son dire; mais que néanmoins, puisqu'ils s'arrêtoient tant à cette vaine formalité, s'il l'aimoit autant qu'elle faisoit lui, il ne devoit pas faire difficulté de les satisfaire en cela, se contentant pour son regard qu'elle fût avec toutes les conditions qu'elle savoit bien être par lui désirée; et sut cette pimbêche et rusée femelle cajoler si bien le Roi, le tourner de tant de côtés, et gagner de telle sorte tous les porte-poulets, cajoleurs et persuadeurs de débauches qui étoient tous les jours à ses oreilles, pour lui proposer qui un plaisir et qui un autre, qu'il se laissa enfin persuader à faire cette promesse, puis qu'autrement ne pouvoit-il avoir l'effet de celle qui lui avoit déjà tant coûté et lui avoit tant de fois été faite promesse. »

Nous, Henry quatrième, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, promettons et jurons devant Dieu, en foi et parole de Roi, à messire François de Balzac, sieur d'Entragues, Chevalier de nos ordres, que, nous donnant pour compagne damoiselle Henriette-Catherine de Balzac, sa fille, au cas que dans six mois, à commencer du premier jour du présent, elle devienne grosse et qu'elle en accouche d'un fils, alors et à l'instant nous la prendrons à femme et légitime épouse, dont nous solemniserons le mariage publiquement et en face de notre Sainte Église, selon les solemnités en tel cas requises et accoutumées. Pour plus grande approbation de laquelle présente promesse, nous promettons et jurons comme dessus, de la ratifier et renouveler sous notre seing, incontinent après que nous aurons obtenu de Notre Saint-Père le Pape la dissolution du mariage entre nous et dame Marguerite de France, avec permission de nous remarier où bon nous semblera. En témoin de quoi nous avons écrit et signé la présente. Au bois Malesherbes, ce jour d'hui premier octobre 1599.

HENRY.

« Et comme le Roi, continue Sully, faisoit lors fort peu de choses, quelque grandes ou petites qu'elles pussent être, sans m'en communiquer quelque chose, un matin, étant à Fontainebleau, comme il étoit près de partir pour aller à la chasse, il m'envoya quérir, et m'ayant pris par la

[1] Juge ou membre du tribunal ecclésiastique appelé l'Officialité.

main, me mena seul en sa première galerie ; puis me dit qu'ayant accoutumé de me faire part de tous ses secrets, il vouloit bien maintenant me faire voir une chose qu'il faisoit pour la conquête d'un pucelage que peut-être il n'y trouveroit pas ; et lors, me mettant un papier entre les mains et se tournant de l'autre côté, avec une certaine façon, comme s'il en eût eu honte de me le voir lire, me dit : « Lisez cela, et puis m'en dites votre avis. » Lequel ayant lu, je trouvai que c'étoit une espèce de promesse de mariage qu'il faisoit à cette mademoiselle d'Entragues..... Laquelle ayant lu, je m'en revins vers le Roi, ce papier tout ployé à la main ; lequel m'ayant demandé ce qu'il m'en sembloit, je lui répondis n'avoir pas assez médité sur une tant importante affaire en son affection, pour en dire ce qu'il m'en sembloit. « Là, là, me dit le Roi, parlez-en librement et ne faites point tant le discret ; votre silence m'offense plus que ne sauroient faire toutes vos plus contrariantes paroles ; car sur un tel sujet, que je me doute bien que vous n'approuverez pas, quand ce ne seroit que pour les cent mille écus que je vous ai fait bailler avec tant de regret, je vous promets de ne me fâcher de rien que vous me puissiez dire ; partant parlez librement et me dites ce qu'il vous en semble ; je le veux et vous le commande absolument. — Vous le voulez donc, Sire, et me promettez de n'en être point en colère contre moi, quoique je puisse dire et faire. — Oui, oui, dit le Roi, je vous promets tout ce que vous voudrez, car aussi bien pour votre dire n'en sera-t-il ni plus ni moins. » Et là dessus, en prenant cette promesse comme si je lui eusse voulu rendre, mais au lieu de la lui mettre en main, je la déchirai en deux pièces. « Voilà, Sire, puisqu'il vous plaît le savoir, ce qu'il me semble d'une telle promesse. — Comment, morbieu ! ce dit le Roi, que pensez-vous faire, je crois que vous êtes fol ! — Il est vrai, Sire, dis-je, je suis un fol et un sot, et voudrois l'être si fort que je le fusse tout seul en France. »

» Or bien, bien, dit le Roi, je vous entends bien et ne vous en dirai pas davantage, afin de vous tenir parole, mais rendez-moi ce papier. — Sire, sans votre exprès commandement, je me fusse bien gardé d'entreprendre ce que j'ai fait, encore que s'il vous souvient bien de ce que vous m'avez autrefois dit de cette fille, et de son frère, du temps de madame la Duchesse [1], des langages que vous en teniez tout haut, et des commandemens que vous me fîtes faire à tout ce bagage (car ainsi appeliez-vous lors la maison et famille de M. et Madame d'Entragues) de sortir de Paris, vous seriez un peu plus en doute que je ne vous vois de trouver la pie au nid, et en tout cas jugeriez-vous que ce n'est pas une pièce qui mérite d'être achetée cent mille écus, et Dieu voulût qu'il ne nous en coutât pas plus à l'avenir, et encore moins d'un tel papier, vaille que vaille, lequel apprêtera aux malins matière pour parler mal à propos de Votre Majesté : voire ne douté-je point que les vivacités de votre esprit et les lumières de votre grand jugement n'agiront jamais puissamment en vous, que Votre Majesté ne reconnoisse que vous détruisez tous les préparatifs de votre démariage, et par conséquent vous vous ôtez les moyens d'entrer en un légitime mariage, d'autant que cette promesse étant

[1] La duchesse de Beaufort, Gabrielle d'Estrées.

divulguée (car l'on ne vous la demande point à autre fin), jamais la Reine votre femme ne fera les choses nécessaires pour valider votre démariage, ni même le Pape n'y apportera-t-il son autorité apostolique, et cela sais-je de science. »

» Le Roi m'écouta tout du long, et puis, sans me rien répondre, sortit de la galerie, entra dans son cabinet, demanda de l'encre et du papier au sieur de Loménie, et y ayant demeuré environ demi-quart d'heure à faire, comme je le conjecturois, un autre pareil écrit de sa main, il en ressortit, et quoiqu'il me rencontrât en bas, si monta-t-il à cheval devant moi sans me dire un seul mot, et s'en alla chasser vers le bois Malesherbes, où il séjourna deux jours entiers ou environ. »

Il faut finir l'histoire de cette étrange promesse, l'un des faits les plus tristes de la spéculation du « bagage » d'Entragues sur les vices de Henri IV. Ce fut un coup de tonnerre qui vint dégager le Roi de sa parole. La marquise étoit devenue grosse, lorsque le tonnerre tombant dans sa chambre, à Saint-Germain, au commencement de juillet 1600, elle accoucha avant terme d'un garçon mort. Henri IV ayant épousé Marie de Médicis, madame de Verneuil resta à la Cour, se moquant de la Reine et dominant toujours Henri IV, esclave de sa beauté ; mais elle poussa trop loin son insolence, insulta un jour le Roi, qui faillit la souffleter et cessa de l'aimer. Elle forma le projet de se retirer en Angleterre avec ses enfants, rendit la promesse en échange de 20,000 écus, mais ne partit pas (1604). Elle forma avec son père, son frère le comte d'Auvergne et les Espagnols, un complot pour enlever son fils, le duc de Verneuil, et le livrer aux Espagnols qui le déclareroient héritier présomptif de la Couronne. La conspiration fut découverte ; d'Entragues et le comte d'Auvergne furent condamnés à mort, et la marquise à la prison perpétuelle (1605). Henri IV fit grâce à sa maîtresse, qui revint à la Cour, et il ne put s'empêcher alors de gracier son père, qui fut exilé, et le comte d'Auvergne, qui fut mis à la Bastille. La réputation de la marquise étoit si mauvaise, qu'elle fut soupçonnée, non sans quelque raison, d'avoir pris part à l'assassinat de Henri IV.

Elle eut du Roi un fils, le duc de Verneuil (1601), et une fille, mademoiselle de Verneuil (1603), depuis mariée au duc de la Valette.

A la marquise de Verneuil.

1599, 5 octobre.

Mon menon, j'ai vu la lettre de votre frère [1]. Je crois qu'il a jugé que vous me la montreriez, ou il en a écrit deux ;

[1] Le comte d'Auvergne. Le père de mademoiselle d'Entragues avait épousé Marie Touchet, ancienne maîtresse de Charles IX, de qui elle avait eu, en 1573, le comte d'Auvergne, frère utérin de mademoiselle d'Entragues.

car au langage que m'a tenu M. de Guise anuyt [1], ses propos ne sont pas pareils à Paris. Mais que je vous voie, je vous en dirai davantage. Il a l'âme mauvaise, vous l'avouerez ainsi. Je vous enverrai demain la petite chienne de M. le Connétable [2]. Mon cœur, je vous aime si fort que je ne puis plus vivre absent de vous [3]. Je vous verrai cette semaine, mais je désirerois plus que ce fût en particulier qu'autrement [4]. Donnez-m'en quelque moyen, afin que je baise, en effet, vous un million de fois, comme en imagination je le fais. Ce 5e d'octobre.

A la même.

1599, 6 octobre.

Mes chères amours, La Varenne [5] et le laquais sont arrivés en même heure. Vous me commandez de surmonter, si je vous aime, toutes les difficultés que l'on pourra apporter à notre contentement. J'ai assez montré la force de mon amour, aux propositions que j'ai faites, pour que du côté des vôtres ils n'y apportent plus de difficultés. Ce que j'ai dit devant vous, je n'y manquerai point, mais rien de plus. Le comte de Lude part demain au matin ; il a dès après-dîner toute sa dépêche [6]. Je verrai de bon cœur M. d'Entragues et ne le lairrai guère en repos que notre affaire ne soit faite ou faillie. Cet homme de Normandie est venu ici, et me vient de dire qu'entre ci et quinze jours nous devons

[1] Aujourd'hui.
[2] Le Connétable avait promis au Roi de lui donner une jolie chienne grise pour sa maîtresse.
[3] Le Roi était alors à Fontainebleau.
[4] Malgré la promesse de mariage, les d'Entragues continuaient à tenir le Roi le bec dans l'eau ; leurs exigences n'étaient pas encore satisfaites.
[5] C'était le principal des porte-poulets dont parlait Sully tout à l'heure.
[6] Il était envoyé en mission aux Pays-Bas, auprès de l'archiduc d'Autriche.

avoir la plus grande brouillerie du monde, qui sera causée par vos père, mère ou frère, et sera tramée à Paris ; que vous et moi tiendrons tout pour rompu ; que demain il me dira le moyen de l'empêcher... Car M. le cardinal de Joyeuse entre, qui rompt notre propos. Bonsoir, le cœur à moi, je baise vous un million de fois. Ce 6e octobre.

Au connétable de Montmorency.

1599, 8 octobre.

Mon Compère, je vous remercie de votre belle chienne [1], que mon cousin le duc de Biron m'a présentée de votre part ; laquelle aussitôt j'ai envoyée à mademoiselle d'Entragues, qui l'a reçue comme le mérite celui qui me l'a donnée et sa beauté ; et à l'instant elle en a voulu faire les nopces avec son chien. Bonjour, mon Compère. Ce 8e octobre, à Fontainebleau.

HENRY.

A la marquise de Verneuil.

1599, 8 octobre.

Mes chères amours, votre lettre m'a apporté les mêmes effets que la mienne a fait à vous, car j'étois tout estoumaqué [2]. Votre père arriva de bonne heure ; je l'ai fort entretenu et mis sur tous propos, sur tous lesquels il me remet sur la venue de Nau [3]. J'y ai encore dépêché pour le faire venir. Cependant il dit à ceux qu'il pense ses amis, que tout ce que je lui dis est pour le tromper, et que vous êtes

[1] Voyez page 314.
[2] *Estomaqué*, offensé, choqué ; d'estomac, pris dans le sens de poitrine, cœur.
[3] Agent de la famille d'Entragues.

consente [1] à ce dessein avec moi. Pour moi, je ne m'en offense pas, mais ces discours vous font tort. J'aurai l'honneur de vous voir dimanche. Je m'en vais courre un cerf. M. du Maine est arrivé à Paris pour l'accord. Bonjour, mon menon. Je baise vous un million de fois. Ce 8e octobre.

A mon retour de la chasse, j'enverrai encore un courrier vers vous.

A la même.

1599, 9 octobre.

Mes chères amours, j'avois assigné M. d'Entragues à six heures ; il en est huit, il n'est encore venu. Je viens de l'envoyer quérir. Ce pendant, je vais voir une dépêche de Rome, dont je vous donnerai avis après dîner. Je vous envoie des ortolans que l'on m'a envoyés de Lyon. Il ne tiendra qu'à votre père que je n'en baille demain à votre aîné, qu'il avaleroit plus doucement. Bonjour le cœur à moi ; devant que je boive ni mange, je résoudrai d'une façon ou d'autre avec M. d'Entragues. Je baise mes petits garçons [2] un million de fois. Ce 9e octobre.

Au connétable de Montmorency.

1599, 10 octobre.

Mon Cousin, j'ai su par les lettres de ma cousine, la princesse de Condé, la mort du feu sieur marquis de Pisani, avec autant de regret et déplaisir que les mérites d'un tel chevalier m'en ont donné et laissent de juste occasion. Je l'avois choisi et mis auprès de mon cousin le prince de

[1] Consentante.
[2] Sans doute les têtous de mademoiselle d'Entragues.

Condé [1], pour ce qu'il ne pouvoit apprendre ni en exemples de sa vie et de ses mœurs, ni en ses instructions, que toutes choses vertueuses, dignes de mon dit cousin. C'est ce qui augmente le déplaisir de la perte que j'en ai faite. Et d'autant que cela mérite bien de penser à qui je devrai commettre une telle charge [2], que je ne tiens pas des moins considérables de mon royaume, j'attendrai votre retour auprès de moi pour m'en résoudre avec vous, m'assurant que ma cousine, sa mère, aura ce pendant tout le soin de sa personne qu'une bonne mère doit avoir de son fils, comme je le lui écris: et sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde. Ecrit à Fontainebleau, le 10e jour d'octobre 1599.

HENRY.

A la marquise de Verneuil.

1599, 10 octobre.

Mes chères amours, un cerf me mena hier à cinq lieues d'ici, et le faillis [3], parce que le jour nous laissa. J'ai couché chez un gentilhomme nommé La Borde, où cette nuit il m'est pris un grand vomissement et un grand excès [4] de fièvre, avec laquelle je suis revenu et m'en vais mettre au lit, vous suppliant, mon cher cœur, me pardonner si je ne la vous fais plus longue. Je baise vous un million de fois. Ce 10e d'octobre.

A la même.

1599, 11 octobre.

Mon cher cœur, l'on me vient de faire prendre médecine,

[1] Henri II de Bourbon, prince de Condé, né en 1588.
[2] Elle fut donnée au comte de Belin.
[3] Et le manquai.
[4] Pour accès.

qui m'empêchera de vous faire long discours. Après dîner je vous écrirai des nouvelles d'ici. Contentez-vous de ce mot, que je vous aime plus que ma vie et baise vous un million de fois. Ce 11e octobre.

A la même.

1599, 11 octobre.

Mon cher cœur, je me suis trouvé si tourmenté de ma médecine que certes je n'ai su écrire. J'ai prononcé à Madame de la Châtre son arrêt. Dès que ses chevaux seront venus, elle s'en va. Ce n'a été sans pleurs et des plus grands sermens du monde. Tout le reste de la compagnie est si fort étonné qu'ils ne savent ce qu'ils font. Mandez-moi quel jour vous faites état de partir de Paris, afin que j'aie l'honneur de vous voir devant. Bonsoir, mon cher menon, je te baise un million de fois. Ce 11e octobre.

A la même.

1599, 12 octobre.

Mes chères amours, je me suis levé de bon matin et me suis allé promener à la forêt, à cheval. Je vous jure que je me suis trouvé si foible, que je n'ai su endurer l'amble de ma haquenée. De mal je n'en sens plus, Dieu merci; mais j'ai été d'autres fois malade un mois que je ne demeurois pas si débile. Si mon mal eût continué, je vous eusse envoyé quérir. Je suis si triste de ne vous voir point, que rien ne m'apporte de contentement. Aimez-moi bien hardiment, car je vous chéris plus que je ne fis jamais. Votre frère, le comte[1], et moi le vous pourroit bien témoigner.

[1] Le comte d'Auvergne.

que j'ai entretenu ce matin à cheval une heure de vous. Bonjour, le tout à moi, je te baise un million de fois. Ce 12e octobre.

A la même.

1599, 12 octobre.

Mes chères amours, celui qui vous a dit qu'il m'avoit vu à la messe vous a menti, car il y a trois jours que je n'en ouis. Tout aujourd'hui je me suis trouvé encore mal ; mais ce soir, Dieu merci, je me porte mieux, toutefois foible. Je vous verrai bientôt, car je ne puis plus vivre sans cela. Je suis si triste, que je m'importune moi-même. Bonsoir, le cœur à moi, je te baise et rebaise un million de fois. Ce 12e octobre.

A la même.

1599, 13 octobre.

Si mon amour se gouvernoit selon les occasions que l'on m'en donne, vous recevriez de moi une aussi froide réponse qu'ont été les deux lettres que j'ai reçues de vous. Je ne laisse pas de m'en plaindre, et certes je n'avois pas desservi [1] cela de vous. Pour ce que m'a apporté Nau, il vous en fera la réponse plus pleine d'amour peut-être que je ne dois. Le sommeil me fait remettre le tout sur lui et finir vous baisant un million de fois les mains. Ce 13e octobre.

A la même.

1599, 13 octobre.

Mes chères amours, je reçus arsoir [2] votre lettre par le

[1] Mérité.
[2] Hier au soir.

retour de Petit, recevant avec extrême contentement de l'honneur que vous me faites de m'assurer toujours de votre bonne grâce. J'ai vu par icelle l'étonnement de votre père : il a bien raison, car sa procédure [1] m'a aliéné [2] de toutes sortes de traités avec lui. Vous me mandez que vous espérez qu'il me contentera ; je vous supplie à mains jointes, ma chère âme, que je n'aie plus affaire à lui. Pouvant trouver notre contentement entre nous deux, sachons nous en le gré tout entier. L'argent pour vous acheter une terre est tout prêt ; rien ne vous manquera [3]. Marchaumont viendra dans une heure ; M. de Fleury est ici ; je travaillerai pour vous plus que Nau ; mais ne m'allez plus brouiller avec cet homme qui n'a songé depuis hier qu'à trouver moyen d'accrocher encore quelque chose [4] pour m'affliger. Je vous en supplie encore le genou en terre, et que nos heurs [5] ne dépendent plus que de nous. S'il vous plaisoit vendredi venir dîner à Fleury, je tâcherois à vous y faire bonne chère. Aimez-moi comme celui qui n'aimera jamais que vous. Sur cette vérité, je baise un million de fois tous les petits garçons. Ce 13e octobre.

A la même.

1599, 14 octobre.

S'en allant Vaudré, je vous fais ce mot pour vous dire que je n'attends rien de l'affaire pourquoi est allé Nau, que des

[1] Conduite, manière d'agir.
[2] Détourné, éloigné.
[3] Tous ces débats, ces pourparlers, les missions de Nau, les discussions avec le père et le frère de mademoiselle d'Entragues, ont pour origine la vente de la dite demoiselle à Henri IV. Le père et le frère veulent tirer profit du marché ; le Roi finit par ne vouloir traiter qu'avec elle seule, et la demoiselle se vend à beaux deniers comptants. La chose faite, Sully, le 30 octobre, reçoit l'ordre de payer, et pour calmer sa mauvaise humeur, le Roi lui donne en même temps une abbaye.
[4] Embarrasser, retarder.
[5] Chances heureuses.

longueurs et des traverses, et m'assure que vous reconnoîtrez que le dessein de votre père n'est que de faire durer ceci pour empêcher votre contentement et le mien. Dieu veuille que je me trompe et vous en fasse connoître la vérité. La marquise de Belle-Isle s'est faite religieuse, voilà tout ce que je sais. La Reine[1] sera samedi à Orléans. Je baise vos belles mains un million de fois. Ce 14e octobre.

A la même.

1599, 14 octobre.

Mes chères amours, votre père a résolu tout ce que je voulois. Demain au soir mes petits garçons seront bien caressés de moi. Il faut faire semblant que tout est comme rompu ; mais je plierai plutôt que rompre. La joie que j'ai ne se peut écrire ; je la vous témoignerai demain. Cette lettre est courte, afin que vous vous rendormiez après l'avoir lue. Je vous donne mille bonsoirs et un million de baisers, et me recommande à madame d'Entragues. Qu'elle se souvienne de faire coucher la veuve en sa chambre. Ce 14e octobre.

A la même.

1599, 15 octobre.

Mon cœur, je résolus arsoir avec Nau que irois coucher ce soir à Malesherbes et ferions toutes nos affaires là, d'une main[2]. M. d'Entragues m'en a parlé ce matin fort honnêtement ; et comme je voulois monter à cheval, il m'est venu supplier de ne vouloir point aller à Malesherbes, et que je ne vous y trouverois pas ; que je voulusse remettre le tout

[1] La reine Louise, veuve de Henri III.
[2] Facilement.

à Orléans, où je sais qu'il ne vient point. Cela ne m'ôte pas l'opinion qu'il ne veut qu'allonger [1], et croyez qu'il vous trompe et Nau, et non moi, qui en ai cru toujours ce que j'en vois. Comme j'ai été à cheval, il a dit tout haut, monsieur le Premier [2] et Praslin l'ont ouï : « Par là mort dieu, il sera bien trompé, car il ne trouvera pas ma fille à Orléans; ma femme ira, mais ma fille demeurera avec moi. » Toutefois, je lui ai dit en partant que j'y irois ce soir. Je n'y suis allé ce matin pour les raisons que je vous dirai. Montrez cette lettre à Nau. Bonjour le tout à moi. Je te baise un million de fois. Ce 15e octobre.

A la même.

1599, 16 octobre.

Mes chères amours, je ne plains point votre mal; si je l'ai fait, je le guérirai. Je suis arrivé en ce lieu si triste, qu'il ne se peut dire plus, de me voir privé de ce que j'aime tant; mais demain j'aurai l'honneur de vous voir et vous baiserai pour deux jours. Je dînerai ici devant que partir et n'arriverai qu'à cinq heures à Orléans, afin de vous donner loisir d'être chez la Reine quand j'y arriverai. Je m'en vais jouer à la paume, à mon jeu qui vient d'être achevé. Je baise les mains, un million de fois, de ma chère maîtresse, et la supplie me tenir toujours chèrement en sa bonne grâce. Bonsoir le menon à moi. Je me recommande aux petits garçons. Ce 16e octobre.

---

[1] Retarder.

[2] Le premier écuyer, qui était alors M. de Liancourt (Charles du Plessis, seigneur de Liancourt, comte de Beaumont), avait remplacé M. de Sourdis.

A la même.

1599, 23 octobre.

Mon cœur, je suis extrêmement marri de ce que ne pouvez voir Fontainebleau, car vous y eussiez bien pris plaisir. Je trouve bon que vous vous reposiez aujourd'hui et demain, et veniez à Marcoussis mardi. J'espère avoir l'honneur de vous y voir; mais souvenez-vous de loger en chambre, que nous puissions être ensemble jusques à neuf heures. Vous avez raison de conformer vos volontés aux miennes, en ce qui vous touche, car je vous aime plus que vous ne vous aimez vous-même. Envoyez-moi Nau, par qui je vous manderai ce que je veux faire pour vous. Je partirai demain matin pour aller à Villeroy, extrêmement mérancolique [1] de penser ne vous voir de trois jours. Bonjour, mon âme, je te baise un million de fois. Ce 23e octobre.

A la même.

1599, 23 octobre.

N'y faillez donc pas, mes chères amours, d'être mardi à Marcoussis, où sans faillir j'aurai l'honneur de vous voir et tenir entre mes bras. Je me porte fort gaillard, Dieu merci. Retenez ce porteur pour me mander demain de vos nouvelles. Le Carnoy est ici; la boîte de peinture est fort belle. Aussi à un tel oiseau, il faut une belle cage. J'entretiendrai bien Nau de la maison que je veux avoir pour vous; mais je lui défendrai de le vous dire, car je veux que ce soit moi-même. Bonsoir le menon à moi, je te baise un million de fois, et tous les petits garçons, à la guisarde. Ce 23e octobre.

---

[1] Forme ancienne du mot mélancolique.

A la même.

1599, 24 octobre.

Mon âme, j'ai défendu à Nau de vous dire ce de quoi nous avons parlé, car je veux que vous le sachiez de moi-même. Ce sera mardi à dîner que j'aurai l'honneur de vous voir à Villeroy, s'il vous plaît. Mandez moi si à Courance vous coucherez à part, car je pourrois bien, mardi au matin, vous aller donner la chemise et vous faire payer ce service par avance. Je vous aime trop, ce [dont] j'ai peur, car le commun[1] des femmes est de mépriser ce qu'elles pensent du tout à eux. Je vais monter à cheval. Bonjour mes chères amours, je baise un million de fois mes petits garçons. Ce 24e octobre.

A la même.

1599, 31 octobre.

Ce fut par omission, mon cher cœur, que je ne vous mandai point comme j'avois vu cette belle fille; aussi pensois-je l'avoir dit à votre frère de Marcoussis[2], pour vous le dire. Je trouvai qu'elle avoit les yeux bien battus, et fort passée depuis le carême-prenant[3] qu'Amiens fut pris[4], qui est la seule fois que je l'avois jamais vue. Beringhen[5]

[1] Le plus grand nombre, la généralité.

[2] François de Balzac, frère de père et de mère de mademoiselle d'Entragues, ainsi désigné par le Roi pour le distinguer du comte d'Auvergne frère utérin, que le Roi appelle ordinairement votre frère le comte (*note de M. Guadet, dans l'édition in-4°*).

[3] Les trois jours gras avant le mercredi des Cendres, et particulièrement le mardi-gras.

[4] En 1597.

[5] Pierre de Beringhen, ou comme l'on prononçait : Pierre de Belingan, était premier valet de chambre du Roi. Beringhen était né dans le duché de Gueldre. « Il étoit à un gentilhomme de Normandie, dit Saint-Simon, chez qui Henri IV dîna dans les dernières guerres de la fin de la Ligue, et trouva ses armes si propres et si bien entretenues qu'il voulut savoir qui des domestiques de la maison en prenoit soin. C'étoit Beringhen ; et

vient d'arriver, qui m'a rapporté le diamant fort sûrement mis en œuvre [1]. Demain je fais mes Pâques; mais cela ne m'empêchera pas de vous mander demain matin de mes nouvelles. Je ne me trouve guères bien et crains de tomber malade. M. du Maine vient d'arriver; je ne l'ai encore vu. Bonsoir le cher menon à moi, je te baise un million de fois. Ce dernier d'octobre.

Réponse du Roi aux députés du parlement de Bordeaux,

Au sujet de l'édit de Nantes.

1599, 3 novembre.

Le Roi se jouant et s'égayant avec ses petits enfans en la grand'salle du châstel de Saint-Germain-en-Laye, et voyant de l'autre côté de ladite salle Messieurs les députés, laissant ses enfans, les va accoster, disant:

Ne trouvez point étrange de me voir ici folâtrer avec ces petits enfans; je sais faire les enfans et défaire les hommes. Je viens de faire le fol avec mes enfans, je m'en vais maintenant faire le sage avec vous et vous donner audience.

Et étant entré en une chambre avec Messieurs le Chancelier et le maréchal d'Ornano, lieutenant pour le Roi en Guyenne, et Messieurs les députés seulement, et ayant ouï le dit s^r^ président Chessac, qui portoit la parole et qui harangua cinq quarts d'heure, le Roi répondant, dit:

Monsieur de Chessac, non seulement vous ne m'avez pas ennuyé par trop grande longueur, ains plutôt je vous ai trouvé court, tant j'ai pris de plaisir à votre bien dire; car il faut que je confesse en votre présence que je n'ai jamais ouï mieux dire; mais je voudrois que le corps répondît au vêtement; car je vois bien que vos maximes et propositions sont les mêmes et semblables qu'étoient celles que faisoit jadis le

le Roi, qui étoit curieux en armes, dont il se savoit si bien servir, le prit à la prière du gentilhomme. »

[1] Voy. page 331.

feu cardinal de Lorraine au feu Roi en la ville de Lyon, retournant de Pologne, tendant à ce remuement d'État. Nous avons obtenu la paix tant désirée, Dieu merci, laquelle nous coûte trop pour la commettre en troubles. Je la veux continuer, et châtier exemplairement ceux qui voudroient apporter l'altération. Je suis votre Roi légitime, votre chef; mon royaume en est le corps; vous avez cet honneur d'en être membres, d'obéir, et d'y apporter la chair, le sang, les os et tout ce qui en dépend. Vous dites que votre parlement seul en ce royaume est demeuré en l'obéissance de son Roi, et partant que ne devez avoir pire condition que le parlement de Paris et Rouen, qui, devant les débordemens et orages de la Ligue, se sont dévoyés. Certes, ce vous a été beaucoup d'heur; mais après Dieu, il en faut rendre louange, non seulement à vous autres, qui n'avez eu faute de mauvaise volonté pour remuer comme les autres, mais à feu M. le maréchal de Matignon, qui vous tenoit la bride courte, qui vous en a empêché. Il y a longtemps qu'étant seulement roi de Navarre, je connoissois dès lors bien avant votre maladie; mais je n'avois les remèdes en main; maintenant que je suis roi de France, je les connois encore mieux, et ai les matières en main pour y remédier et en faire repentir ceux qui voudront s'opposer à mes commandemens. J'ai fait un édit, je veux qu'il soit gardé; et quoi que ce soit, je veux être obéi; bien vous en prendra si le faites. Mon chancelier vous dira plus en plein ce que est ma volonté.

Réponse du Roi aux députés du parlement de Toulouse.

1599, 3 novembre.

Le Roi parlant à Messieurs les députés de Toulouse auxquels il donne audience le même jour, entre autre chose leur dit en colère :

C'est chose étrange que ne pouvez chasser vos mauvaises

volontés. J'aperçois bien que vous avez encore de l'Espagnol dedans le ventre. Et qui donc voudroit croire que ceux qui ont exposé vie, bien et état, et honneur pour la défense et conservation de ce royaume, seront indignes des charges honorables et publiques, comme ligueurs perfides et dignes qu'on leur courût sus et qu'on les bannisse du royaume? Mais ceux qui ont employé le vert et le sec pour perdre cet État seroient vus comme bons François, dignes et capables de charges! Je ne suis aveugle, j'y vois clair; je veux que ceux de la Religion vivent en paix en mon Royaume et soient capables d'entrer aux charges, non pas pour ce qu'ils sont de la Religion, mais d'autant qu'ils ont été fidèles serviteurs à moi et à la couronne de France. Je veux être obéi, que mon édit soit publié et exécuté par tout mon royaume. Il est temps que nous tous, saouls de guerre, devenions sages à nos dépens.

A la marquise de Verneuil.

1599, 25 novembre.

Mon menon, j'avois déjà ressuyé mes larmes lorsque votre lettre est arrivée, qui me ramentevant[1] mes chères amours, a du tout[2] banni de moi le déplaisir qui me restoit de la cause de mes larmes. Il fait très-beau ici[3], et tous les ouvrages y sont fort avancés. Mercredi je serai à vous si inconvénient[4] n'arrive. Ne doutez pas que ce ne soit mon plus agréable séjour. J'avois oublié de vous demander les couleurs dont il vous plaît que mes Suisses soient habillés. Mandez-le moi demain, car la venue de

[1] Rappelant, de ramentevoir.
[2] Complétement. Le sens affirmatif de cette locution a vieilli. Aujourd'hui elle se joint avec *rien*, *point*, *pas*, pour rendre la négation plus forte.
[3] A Paris.
[4] Accident, empêchement. — Aujourd'hui le sens est : conséquence fâcheuse d'une chose faite ou projetée.

M. de Savoie me presse[1]. Je savois déjà la querelle du Petit Saint-Antoine. Attrapez des lettres de M. de Guise, si vous pouvez. Bonsoir, mon cher cœur, je te baise cent et cent mille fois. Ce 25e novembre.

A *la reine Marguerite.*

1599, vers le 20 décembre.

Les trois commissaires délégués par le Pape, pour connaître de la cause en France et prononcer la sentence sur la dissolution du mariage entre Henri IV et Marguerite, admirent la validité des moyens présentés par le Roi et Marguerite, et déclarèrent leur mariage nul, le 17 décembre, après quoi Henri IV écrivit à Marguerite :

Ma sœur, les délégués[2] de Notre Saint-Père le Pape pour juger la nullité de notre mariage ayant enfin donné leur sentence à notre commun désir et contentement, je n'ai voulu différer plus longtemps à vous visiter[3] sur telle occasion, tant pour vous en informer de ma part, que pour vous renouveler les assurances de mon amitié. Partant, j'envoie vers vous le sieur de Beaumont exprès pour faire cet office, auquel j'ai commandé vous dire, ma sœur, que si Dieu a permis que le lien de notre conjonction ait été dissous, sa justice divine l'a fait autant pour notre particulier repos que pour le bien public du royaume. Je désire aussi que vous croyiez que je ne veux pas moins vous chérir et aimer, pour ce qui est advenu, que je faisois devant, au contraire vouloir avoir plus de soin de tout ce qui vous concerne que jamais, et vous faire croire en toutes occasions que je ne veux pas être dorénavant votre frère seulement de nom, mais aussi d'effets, dignes de la

[1] Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel Ier, arriva à Fontainebleau le 14 décembre suivant.
[2] Le cardinal de Joyeuse, le Nonce et l'archevêque d'Aix.
[3] Envoyer un personnage de condition, porteur de paroles et d'une lettre.

confiance que j'ai entendu par Berthier, et reconnu par la lettre que vous m'avez écrite par lui, que vous avez prise de la sincérité de mon affection. Aussi suis-je très-satisfait de l'ingénuité et candeur de votre procédure, et espère que Dieu bénira le reste de nos jours d'une amitié fraternelle, accompagnée d'une félicité publique qui les rendra très-heureux. Consolez-vous donc, je vous prie, ma sœur, en l'attente de l'une et de l'autre, sur l'assurance que je vous donne d'y contribuer de mon côté ce que vous devez espérer et sera en la puissance de votre bon frère,

HENRY.

Réponse de la reine Marguerite.

Monseigneur, Votre Majesté, à l'imitation des dieux, ne se contente de consoler ses créatures de biens et faveurs, mais daigne encore les regarder et consoler en leur affliction. Cet honneur, qui témoigne celui de sa bienveillance, est si grand, qu'il ne peut être égalé que de l'infinie volonté que j'ai vouée à son service. Il ne me falloit, en cette occasion, moindre consolation; car bien qu'il soit aisé de se consoler de la perte de quelque bien de fortune que ce soit, d'une pourtant qui a sa vie et naissance telle que je l'ai, le seul respect du mérite d'un Roi si parfait et si valeureux en doit retrancher par sa privation toute consolation; et est marque de la générosité d'une belle âme, d'en conserver un immortel regret, tel que seroit le mien, si la félicité qu'il lui plaît me faire ressentir, en l'assurance de sa bonne grâce et protection, ne le bannissoit, pour changer ma plainte en louange de sa bonté et des grâces qu'il lui plaît me départir; de quoi Votre Majesté n'honorera jamais personne qui les ressente avec tant de révérence par très-humbles et très-fidèles services, qui me rendent digne

d'être tenue, de Votre Majesté, pour très-humble et très-affectionnée servante, sœur et sujette,

MARGUERITE.

A Monsieur de Rosny.

1599.

Mon ami, puisque ma présence est nécessaire avec mon Conseil, comme je vois par votre lettre, je partirai demain, irai coucher à Essonne, et jeudi je serai à Paris. Quant à ce que vous me mandez, que lors que vous servez le mieux, c'est à cette heure que l'on juge sinistrement[1] de vos actions, c'est chose qui arrive, je ne dirai pas souvent, mais toujours, que ceux qui manient les grandes affaires sont sujets à cela, et plus par envie que par pitié. Vous savez moi-même si j'en suis exempt, et d'une religion et d'autre. Ce que vous avez à faire c'est que, comme je prends conseil de vous en toutes mes affaires, vous preniez conseil de moi aux vôtres quand elles importeront tant soit peu, comme du plus fidèle ami que vous ayez au monde et du meilleur maître qui fût jamais.

HENRY.

A la marquise de Verneuil.

1600, 21 avril.

Henriette d'Entragues avait mille fois répété au Roi que la promesse de mariage n'avait d'autre but que de satisfaire son père, de le rendre plus facile à leurs amours, et qu'elle n'userait jamais des droits qu'elle lui assurait. Mais quand elle se vit grosse et qu'elle sut que les négociations avec la Toscane pour le mariage du Roi et de Marie de Médicis avançaient et que le contrat allait être signé, elle se plaignit d'être trompée, et c'est à la suite de ses éclats que le Roi écrivit les deux lettres suivantes, malgré lesquelles le père et la fille gardèrent la cédule. Pour un artisan

[1] En mauvaise part.

de troubles tel que l'était d'Entragues. cette promesse était précieuse, car si sa fille mettait au monde un fils, après le mariage du Roi avec Marie de Médicis, il y avait matière à désordre ou tout au moins à se faire grassement payer.

Mademoiselle, l'amour, l'honneur et les bienfaits que vous avez reçus de moi eussent arrêté la plus légère âme du monde, si elle n'eût point été accompagnée de mauvais naturel comme la vôtre. Je ne vous piquerai davantage, bien que je le pusse et dusse faire, vous le savez. Je vous prie de me renvoyer la promesse que savez, et ne me donnez point la peine de la ravoir par autre voie. Renvoyez-moi aussi la bague que je vous rendis l'autre jour. Voilà le sujet de cette lettre, de laquelle je veux avoir réponse annuyt.

HENRY.

Du vendredi matin, 21e avril 1600, à Fontainebleau.

A monsieur d'Entragues[1].

1600, 21 avril.

Monsieur d'Entragues, je vous envoie ce porteur pour me rapporter la promesse que je vous baillai à Malesherbes. Je vous prie, ne faillez de me la renvoyer, et si vous me la voulez rapporter vous-même, je vous dirai les raisons qui m'y poussent, qui sont domestiques, non d'État ; par lesquelles vous direz que j'ai raison et reconnoîtrez que vous avez été trompé, et que j'ai un naturel que je peux dire plutôt trop bon que autrement. M'assurant que vous obéirez à mon commandement, je finirai, vous assurant que je suis votre bon maître,

HENRY.

Ce vendredi matin, 21e avril 1600, à Fontainebleau.

[1] François de Balzac, seigneur d'Entragues, de Marcoussis et du Bois-Malesherbes, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, Conseiller d'État, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, gouverneur d'Orléans.

A mon cousin le duc d'Épernon.

1600, 5 mai.

Une conférence avait été tenue, le 4 mai, entre Du Perron, évêque d'Évreux, et M. du Plessis-Mornay, l'un des plus forts théologiens du parti protestant. Du Plessis cita des textes inexacts et se fit battre par son redoutable adversaire. Sully raconte ainsi la déconfiture de son illustre coréligionnaire. « Il se défendit si foiblement qu'il faisoit rire les uns, mettoit les autres en colère, et faisoit pitié aux autres ; ce que voyant le Roi, il vint me demander : « Eh bien! que vous semble de votre pape? — Il me semble, Sire, dis-je, qu'il est plus pape que vous ne pensez; car ne voyez-vous pas qu'il donne un chapeau rouge à monsieur d'Évreux? » Henri IV écrivit au duc d'Épernon la lettre suivante, à laquelle M. d'Épernon donna la plus grande publicité ; il la fit lire au prône, l'envoya partout ; aussi du Plessis-Mornay en garda-t-il un vif ressentiment contre le Roi.

Mon ami, le diocèse d'Évreux a gagné celui de Saumur ; et la douceur dont on y a procédé ôte l'occasion à quelque huguenot que ce soit de dire que rien y ait eu force que la vérité. Ce porteur y étoit, qui vous contera comme j'y ai fait merveilles. Certes c'est un des grands coups pour l'Église de Dieu qui se soit fait il y a longtemps. Suivant ces erres[1], nous ramènerons plus de séparés de l'Église en un an, que par une autre voie en cinquante. Il[2] a ouï le discours d'un chacun, qui seroit trop long à discourir par écrit; il vous dira la façon que je veux que mes serviteurs tiennent pour tirer fruit de cet œuvre. Bonsoir, mon ami ; sachant le plaisir que vous en aurez, vous êtes le seul à qui je l'ai mandé. De Fontainebleau, ce 5e mai 1600.

HENRY.

---

[1] Train, allure, — errements.
[2] Le porteur.

A mon cousin le grand duc de Toscane[1].

1600, 23 mai.

Mon Cousin, si j'ai reçu très-grand plaisir, comme j'ai fait de la résolution de mon mariage[2] pour le contentement que j'en attends, je ne l'ai pas eu moindre d'entendre, par ce que mon ambassadeur m'en a écrit et ce que Halincourt m'en a représenté et en ai aussi remarqué par la lettre que vous m'avez écrite par lui, l'affection avec laquelle le tout a été conduit et conclu de votre part ; de quoi je n'ai voulu différer davantage à vous remercier, et par même moyen vous assurer que vous avez acquis, en ce faisant, l'amitié d'un prince qui épousera à jamais votre alliance[3], votre prospérité et celle des vôtres comme la sienne propre, ainsi que vous dira ce mien ancien et confident serviteur Frontenac, que j'envoie vers vous exprès pour vous visiter en mon nom sur cette occasion et vous porter la dite assurance. Partant, je vous prie lui ajouter foi comme à moi-même, qui prie Dieu vous avoir, mon Cousin, en sa sainte et digne garde. Ce 23e mai, à Paris.

HENRY.

A madame la princesse de Toscane[4].

1600, 24 mai.

Les vertus et perfections qui reluisent en vous et vous font admirer de tout le monde, avoient il y a déjà long-

[1] Ferdinand Ier, frère et successeur du père de Marie de Médicis.
[2] Le contrat venait d'être signé à Florence, le 25 avril.
[3] L'alliance avec la Toscane, le Saint-Siége, Venise et le duc de Mantoue rendait Henri IV très-influent en Italie et lui permettait d'y contrebattre les Espagnols et leur allié, le duc de Savoie.
[4] Marie de Médicis, née le 26 avril 1575, à Florence.

temps allumé en moi un désir de vous honorer et servir comme vous le méritez ; mais ce que m'en a rapporté Halincourt l'a fait croître ; et ne vous pouvant moi-même représenter mon inviolable affection, j'ai voulu, en attendant ce contentement (qui sera bientôt si le ciel favorise à mes vœux), faire élection, Madame, de ce mien fidèle serviteur, Frontenac, pour faire cet office en mon nom, assuré qu'il s'en acquittera fidèlement, comme celui que j'ai nourri, et qui mieux que nul autre a connoissance de mes intentions. Il vous découvrira mon cœur, et que vous trouverez non moins accompagné d'une passionnée volonté de vous chérir et aimer toute ma vie comme maîtresse de mes affections, mais de ployer dorénavant sous le joug de vos commandemens celui de mon obéissance comme dame de mes volontés, ce que j'espère de vous pouvoir témoigner un jour, et vous confirmer en personne le gage qu'il vous porte de ma foi, si vous ajoutez pareille foi à lui que à moi-même ; de quoi je vous prie, et de lui permettre, après vous avoir saluée et baisé les mains de ma part, qu'il vous présente le service d'un prince que le ciel vous a dédié et fait naître pour vous seule, comme pour moi il a fait votre mérite. Ce 24e mai, 1600, à Paris.

Signature : une H et une M entrelacées.

A la même.

1600, 11 juillet.

J'ai reçu avec beaucoup de contentement de vos nouvelles par Frontenac, lequel m'a fidèlement rapporté vos mérites ; et, bien qu'ils fussent assez connus d'ailleurs, si est-ce que j'ai plus ajouté de foi à ses paroles que je n'eusse su faire de nul autre, connoissant tellement mon naturel, que moi-même ne me connois pas mieux. Il vous a tellement dépeinte que je ne vous aime pas seulement comme un mari doit aimer une femme, mais comme un serviteur passionné

une maîtresse. C'est le titre que je vous donnerai jusques à Marseille, où vous le changerez en un plus honorable. Je ne lairrai plus passer d'occasion sans vous écrire et vous assurer que mon plus violent désir est de vous voir et avoir auprès de moi. Croyez-le, ma maîtresse, et que chaque mois me durera un siècle. J'ai reçu ce matin de vous une lettre en françois ; si vous l'avez faite sans aide, vous y êtes déjà grande maîtresse. Faites mes affectionnées recommandations au grand-duc et à ma nièce la grande-duchesse [1], que je lui baise les mains, et à vous un million de fois. Ce 11e juillet.

A la même.

1600, 24 juillet.

Ma maîtresse, je viens de recevoir une lettre de vous par les mains de Juanini, qui m'a apporté beaucoup de contentement, comme seront toutes celles que je recevrai, vous priant, de m'en honorer le plus souvent que vous pourrez. Le duc de Savoie a fait le fin jusques à cette heure, mais je le presse de façon qu'il est au bout de son rolet [2] ; et si dans huit jours il ne me satisfait, la première lettre que vous recevrez de moi sera datée de Chambéry [3]. Toute son

[1] Jeanne d'Autriche.

[2] Son rouleau.

[3] Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, allié des Espagnols pendant la Ligue, s'était engagé, à Vervins, à rendre à la France le marquisat de Saluces, pays situé sur le versant italien des Alpes, dont il était une des clefs. De toutes nos conquêtes en Italie, c'était la seule qui nous restât. Malgré ses engagements, le duc de Savoie ne rendit pas le marquisat ; il vint à Paris en décembre 1599, pour négocier, et il s'engagea, par le traité du 27 février 1600, à rendre dans trois mois le marquisat de Saluces ou à donner en échange la Bresse et le Bugey. En même temps il formait des brigues et des complots contre le Roi ; il gagna Biron, lui promit une de ses filles et lui fit voir la souveraineté de la Bourgogne, s'il servait les intérêts de l'Espagne et les siens. Aussi, informé que des courtisans avaient dit par raillerie qu'il n'avait emporté que des crottes, il dit que la boue qu'il avait emportée n'avait pas laissé trace sur ses habits, mais qu'il laissait en France des traces qui ne s'ef-

espérance est de me faire quelque méchanceté [1], mais Dieu m'en gardera premièrement pour vous, puis pour mes sujets. J'ai pris des eaux de Pougues, de quoi je me suis très-bien trouvé ; j'achevai hier d'en prendre. Comme vous désirez la conservation de ma santé, j'en fais ainsi de vous et vous recommande la vôtre, afin que à votre arrivée nous puissions faire un bel enfant, qui fasse rire nos amis et pleurer nos ennemis. Frontenac me dit, à son arrivée, que vous désirez avoir quelque modèle de la façon que l'on s'habille en France. Je vous en envoie des poupines [2] ; et avec M. Le Grand je vous enverrai un bon tailleur. Je commence à vous écrire librement ; usez-en de même, car nous sommes liés d'un lien que rien que la mort ne peut séparer. Résolvez-vous, ma belle maîtresse, de me faire faire une faveur [3], car de vous seule en veux-je porter à cette guerre. Je finirai par cette requête, que je vous supplie m'accorder, et baiserai cent mille fois vos belles mains. Ce 24e juillet, de Lyon.

A la même.

1600, 23 août.

Ma belle maîtresse, j'envoie mon grand écuyer [4] vers

faceraient qu'avec l'épée. En effet, à Biron s'était joint le comte d'Auvergne, et les conjurés comptaient entraîner avec eux d'autres grands seigneurs. Au terme fixé pour rendre Saluces, le duc de Savoie, comptant que la conspiration allait éclater et mettre le Roi dans l'impossibilité de lui faire la guerre, chercha à gagner du temps et demanda des délais. Henri IV détourna le danger en agissant vite et ferme. Il déclara la guerre le 11 août. Biron ne put se soulever et fut obligé de marcher contre son allié secret et de lui enlever Bourg, capitale de la Bresse ; pendant ce temps, Lesdiguières et Henri IV s'emparaient de la Savoie. ville par ville, et le 17 janvier 1601, le duc de Savoie était obligé de signer le traité de Lyon, par lequel il cédait à la France la Bresse, le Bugey et le pays de Gex, moyennant quoi Henri IV lui abandonnait le marquisat de Saluces.

[1] On voit que Henri IV était au courant des menées de Biron.

[2] Poupées habillées.

[3] Rubans qu'on porte en l'honneur d'une femme.

[4] M. de Bellegarde.

vous, avec toutes les procurations nécessaires pour achever notre mariage[1]. Il a d'autant plus désiré ce voyage, pour avoir connu n'en pouvoir jamais faire qui me pût être si agréable ni plus utile pour le bien universel de mon royaume et de tous mes bons serviteurs ; entre lesquels, outre ce qu'il tient des premiers rangs, il est particulièrement ma créature et demeurant toujours auprès de moi, sans que rien lui soit caché. Vous ne le pourrez enquérir de rien de mes nouvelles, qu'il ne vous en rende bon et fidèle compte. Je remettrai donc sur lui à les vous faire entendre, vous priant d'ajouter foi à tout ce qu'il vous dira de ma part comme à moi-même. Quant aux affaires de la guerre, jusques à cette heure Dieu a béni mes serviteurs, et j'espère qu'il continuera. Ma cause est juste, et je reconnois tout venir de lui. Je vous tiens promesse : c'est de dedans Chambéry que je vous écris. Ce porteur est si bien instruit des affaires de la guerre, que par lui vous en saurez toutes les particularités. Je finirai donc en vous suppliant, ma belle maîtresse, de hâter votre heur et le mien par votre venue la plus prompte que vous pourrez. Je n'ai jamais eu un si violent désir que celui de vous voir. Que cela vous serve encore d'un coup d'éperon pour hâter votre voyage. Constance a été arrêté par le duc de Savoie ; je ne sais si me le renverra. J'ai bien de quoi le lui faire rendre, mais non de quoi me revancher de m'avoir privé huit jours de vos nouvelles. Mon amour me contraint de vous supplier encore un coup de hâter votre voyage le plus que vous pourrez : et sur cette requête je ferai fin, vous baisant cent mille fois les mains. Ce 23e d'août, de Chambéry.

---

[1] Le mariage par procuration ne se fit cependant, à Florence, que le 5 octobre.

A la même.

1600, 24 août.

Depuis le partement de Monsieur le Grand, Constance est arrivé, dont j'ai reçu un extrême contentement, pour avoir su bien particulièrement par lui de vos nouvelles. Je vous remercie, ma belle maîtresse, du présent que vous m'avez envoyé; je le mettrai sur mon habillement de tête, si nous venons à un combat, et donnerai des coups d'épée pour l'amour de vous. Je crois que vous m'exempteriez bien de vous rendre ce témoignage de mon affection, mais en ce qui est des actes de soldat je n'en demande pas conseil aux femmes. Je me porte fort bien, Dieu merci, vous aimant autant que moi-même. Si vous désirez autant me voir que moi vous, vous ne séjournerez guères là, après la venue de M. le Grand. Bonjour, ma belle maîtresse, je vous baise cent mille fois. De Chambéry, ce 24e d'août.

A Monsieur de Saint-Julien [1].

1600, 25 août.

Monsieur de Saint-Julien, j'envoie dès demain M. le Grand à Florence, où le cardinal Aldobrandin doit se rendre [2]. Ce n'est plus pour venir par decà, comme il étoit résolu, car l'état des affaires ne me laissant loisir d'aller à Marseille [3], je n'ai voulu qu'il y vînt, et me contenterai qu'il s'arrête à Florence. Mandez-moi ce qu'on en pensera

[1] Barthélemy Emé, seigneur de Saint-Julien, président du Conseil souverain de Périgord, alors chargé d'une mission secrète à Venise.

[2] Le cardinal Pierre Aldobrandini, qui célébra à Florence le mariage par procuration de Marie de Médicis, le Grand-Duc, son oncle, représentant Henri IV.

[3] Pour y recevoir Marie de Médicis.

et dira en vos quartiers, et ne m'en parlez avec vos masques de Venise, mais d'aussi franc et libre cœur qu'avez bon entendeur dans

Votre plus affectionné maître et ami,
HENRY.

A Madame la princesse de Toscane.

1600, 3 septembre.

J'ai reçu une lettre de vous du 16e d'août, par laquelle vous êtes en peine pour avoir été quelque temps sans savoir de mes nouvelles. Vous en aurez été en bref délivrée, car bientôt après vous en aurez reçu et souvent depuis, n'ayant laissé passer une seule occasion sans vous écrire. Depuis ma dernière dépêche j'ai pris Conflans, ville importante pour fermer le passage de la Tarentaise, et assez forte, pour la difficulté d'y mener l'artillerie. Il y avoit mille soixante hommes bien armés, mais peu courageux. Je tiens un fort assiégé [1], qui est bon et bien garni ; mais j'espère, avec l'aide de Dieu, en être le maître cette semaine. Il ferme la vallée de la Maurienne. Cela fait, toute la Savoie et la Bresse sont à moi, fors les citadelles de Bourc [2], Montmeillan et fort Sainte-Catherine, que j'assiégerai tout à mon aise et à ma commodité. Ce pendant, je fais nouvelles levées, tant de Suisses que de François, pour rendre mon armée composée, dans la fin de ce mois, de vingt mille hommes de pied et deux mille cinq cens chevaux. C'est pour battre tout ce qui me pourroit venir sur les bras [3]. Laissons la guerre pour parler de vous, ma maîtresse :

[1] Le fort de la Charbonnière.
[2] Aujourd'hui encore on prononce Bourc-en-Bresse, quoiqu'on écrive Bourg.
[3] Les Espagnols. Le gouvernement de Madrid envoyait des secours au duc de Savoie, par Gênes. Mais Henri IV déjoua tous les projets de ses ennemis, par la rapidité de la mise en campagne de toutes ses forces.

hâtez votre voyage le plus que vous pourrez, et, pour ce faire, croyez et suivez surtout les conseils de M. de Sillery. S'il étoit bien séant de dire qu'on est amoureux de sa femme, je vous dirois que je le suis extrêmement de vous; mais j'aime mieux le vous témoigner en lieu où il n'y aura témoin que vous et moi. Bonjour, ma maîtresse, je finis, baisant cent mille fois vos belles mains. Ce 3e septembre.

Au connétable de Montmorency.

1600, 10 septembre.

Mon Compère, hier matin je vous écrivis comme je m'en allois faire battre cette place [1], laquelle j'espérois prendre à l'instant. Dieu a tellement béni mon labeur, que je n'ai été déçu de mon espérance, comme vous entendrez plus particulièrement par le Rollet, présent porteur, par lequel j'envoie à madame la marquise de Verneuil quatre enseignes qui étoient dedans. Par lui vous entendrez de mes nouvelles, et par cette-ci vous serez assuré que je vous aime autant que vous le sauriez souhaiter. Je vous recommande votre santé. Adieu, mon Compère. Ce 10e septembre, au camp de la Charbonnière.

HENRY.

A Madame la princesse de Toscane.

1600, 16 septembre

Je vous rends mille grâces du présent que m'avez fait. En un temps plus à propos ne l'eussiez-vous su faire; car pour or ni argent, il ne se peut trouver un bon cheval. Je l'ai envoyé chercher à Marseille : venant de vous, il ne me

[1] Le fort de la Charbonnière.

peut être que très-heureux. Depuis ma dernière lettre, j'ai pris la Charbonnière et tous les forts plus avant dans la Maurienne ; mon armée s'en va dans la Tarentaise la réduire toute, ce que dans six jours sera fait, s'il plaît à Dieu. Il ne parvient aucunes gens du duc de Savoie. Toute la Bresse, hors la citadelle de Bourc, est à moi, Pierre-Chastel étant en mon obéissance depuis le douzième de ce mois. Le prince de Conty, le comte de Soissons, le comte d'Auvergne, M. d'Épernon sont arrivés ; bref, toute la France court à moi [1] ; il ne nous manque que des ennemis [2]. Vous saurez si particulièrement de mes nouvelles par M. le Grand, qui arrivera en même temps que cette-ci, que cela me fera finir en vous assurant que je désire plus que chose du monde votre présence. Je baise cent mille fois vos belles mains. Ce 16e septembre, à Grenoble.

A la même.

1600, 22 septembre.

J'ai reçu deux lettres de vous, l'une par Saint-Léger, l'autre par le jeune Saint-Luc. Le même jour, je vous avois écrit toutes nouvelles. Je pars lundi pour retourner à mon armée, que je fais renforcer autant que je vois qu'il est nécessaire. Le duc sans Savoie a vu le comte de Fuentès [3] et est de retour à Turin avec un visage qui témoigne du mécontentement. Il ne donne nul ordre à ses affaires, ce que voyant, je lui sers de tuteur. Je finirai, vous assurant que je désire extrêmement votre prompte arrivée et vous baisant cent mille fois les mains. Ce 22e septembre, à Grenoble.

---

[1] Dans les personnages que nomme le Roi, plusieurs étaient en relations avec le duc de Savoie, et, le voyant battu, venaient faire leur cour au vainqueur.

[2] L'armée du duc de Savoie commençait à peine à se former.

[3] L'envoyé espagnol.

A la reine Marie de Médicis.

1600, 30 septembre.

Ma femme[1], vous verrez et entendrez par Madame de Guercheville mes volontés sur la forme que je désire que vous teniez en votre façon de vivre avec les princesses. Croyez-la de tout ce qu'elle vous en dira de ma part. C'est une des plus femmes de bien du monde, et qui m'est aussi fidèle servante. Aimez-la; ses conseils vous seront toujours très-utiles et à moi très-agréables[2]. J'espère vous voir si tôt après elle, que je ne la ferai plus longue. Je baise votre belle bouche cent mille fois. Ce dernier septembre.

A la marquise de Verneuil.

1600, 11 octobre.

Mon menon, nous arrivâmes hier, en ce lieu de Beaufort, à nuit fermante, où nos bagages ne sont encore arrivés à cette heure, que nous partons pour aller au col de Cormet reconnoître le passage. Il nous fallut mettre hier vingt fois pied à terre, et le chemin est cent fois pire aujourd'hui. La France m'est bien obligée, car je travaille bien pour elle. Je remets mille bons contes à vous faire, que j'ai appris de Messieurs qui sont venus de Chambéry, à quand j'aurai l'honneur de vous voir, qui ne sera, ce crois-je[3], que dimanche. Ce temps me durera plus qu'à vous. Ai-

[1] Cette lettre fut remise à Marie de Médicis par madame de Guercheville, sa dame d'honneur, qui ne partit de Chambéry que le 30 septembre, et n'arriva à Florence qu'après le mariage par procuration, lequel est du 5 octobre.

[2] Nous avons parlé de madame de Guercheville, page 146; nous dirons seulement ici que Marie de Médicis se garda bien de suivre les conseils de son mari et ceux de sa dame d'honneur, et qu'elle accorda toute sa confiance à Eléonore Galigaï et à son mari Concini, de triste mémoire.

[3] On prononçait : ce cré-je.

mez-moi bien, les chères amours à moi, que je baise un million de fois. Ce 11e octobre.

A la même.

1600, 11 octobre.

Mon cher cœur, j'étois parti si matin pour aller reconnaître les passages que je vous ai mandés, que cela m'a retardé jusques à cette heure le contentement de savoir de vos nouvelles, ayant trouvé à mon retour votre laquais arrivé. J'ai baisé mille fois votre lettre, puisque ce ne pouvoit être vous. Ne doutez pas que je ne vous trouve fort à dire; nous sommes trop bien ensemble pour qu'il puisse être autrement. Je le vous montrerai bien par mon prompt retour. En mon voyage nous n'avons seulement pas vu la neige, car nous en avons été couverts trois heures durant, d'aussi épaisse qu'elle est en France en janvier. Et descendus à la vallée, ce n'a été que pluie. Ces Messieurs, qui venoient de l'Aiguebelette, disent bien que le chemin que nous avons fait anuit est et plus haut et plus mauvais. Certes, en toutes les Alpes, il n'y en a pas un pire. Je pars demain, et espère vendredi être si près de vous, que je vous sommerai de la promesse que me fîtes en partant, si j'arrivois sans bagage. C'est trop causé pour être mouillé comme je suis. Bonsoir le cœur, le cœur à moi; je te baise et rebaise un million de fois. Ce 11e d'octobre.

A Monsieur de Rosny.

1600, vers la mi-octobre.

Mon ami, autant que je loue votre zèle à mon service, autant je blâme votre inconsidération à vous jeter aux périls sans besoin. Cela seroit supportable à un jeune homme qui

n'auroit jamais rendu preuve de son courage et qui désireroit commencer sa fortune. Mais la vôtre étant déjà si avancée, que vous possédez les deux plus importantes et utiles charges du royaume, vos actions passées vous ayant acquis euvers moi toute confiance de valeur, et ayant plusieurs braves hommes en l'armée où vous commandez maintenant, vous leur deviez commettre ces choses remplies de tant de dangers. Partant, avisez à vous mieux ménager à l'avenir; car si vous m'êtes utile en la charge de l'artillerie, j'ai encore plus besoin de vous en celle des finances. Que si, par vanité, vous vous les rendiez incompatibles, vous me donneriez sujet de ne vous laisser que la dernière. A Dieu, mon ami, que j'aime bien ; continuez à me bien servir, mais non pas à faire le fol et le simple soldat.

HENRY.

Au connétable de Montmorency.

1600, 20 octobre.

Mon Cousin, je vous avois hier mandé ma résolution sur mon acheminement à Marseille[1], lequel j'avois commencé aujourd'hui, ayant fait, dès ce matin, partir la meilleure partie de mon bagage ; mais à mon lever j'ai eu un avis de bon lieu comme le duc de Savoie avoit déjà assemblé les Espagnols du comte de Fuentès et les régimens qu'il avoit fait lever sur l'État de Milan, et qu'il devoit commencer à marcher le 25e pour venir droit à Montmélian[2], sur l'opinion qu'il avoit de mon dit acheminement et de l'affoiblissement de l'armée par mon absence, comme il n'avoit pas mal discouru, car il est bien certain que, en partant de l'armée, j'en amenois plus de mille bons chevaux. Ce que, ayant

[1] Où Marie de Médicis devait arriver vers le 20.
[2] Dont la forteresse venait de capituler, se réservant de ne se rendre que le 16 novembre, si elle n'était pas secourue d'ici là.

bien considéré, j'ai été contraint de revenir d'opinion et me résoudre, quoique à grand regret, de manquer plutôt un peu d'honnêteté, que de faillir à ma réputation, et partant de m'arrêter ici jusques à tant que la capitulation dudit Montmélian ait eu son effet. Il faut, mon Cousin, que vous suppléez à mon absence, et que vous me faites ce service d'aller à Marseille faire la réception de la Reine et de cette bonne compagnie qui l'accompagne. Pour le moins, si vous ne pouvez être à temps pour la dite bienvenue, que vous y soyez pour accepter en mon nom la consignation qui se fera de sa personne. Je fais demain partir M. le chancelier et le secrétaire Fresnes pour vous y accompagner et vous porter le pouvoir qui est pour ce nécessaire. Ils seront en Avignon le 23e, où je vous prie de vous rendre et les y attendre, si vous y êtes plus tôt qu'eux, desquels vous entendrez toutes mes intentions. A quoi me remettant, je ne vous ferai pas cette-ci plus longue, priant Dieu, mon Cousin, vous conserver en sa sainte garde. Écrit à Chambéry, ce 20e octobre 1600.

HENRY.

A la Reine ma femme.

1600, 22 octobre.

Ma femme, c'est avec un extrême déplaisir qu'il faille que le contentement que j'espérois recevoir de votre présence me soit retardé par les préparatifs que fait le duc de Savoie de venir secourir Montmélian. C'est encore une addition aux autres sujets qu'il m'a donnés de ne l'aimer guères; s'il a le courage de venir, je lui paierai toutes ses dettes en un coup. Je ne serai point accusé que la beauté de ce pays, ni la plaisance qu'il y a en la demeure, m'y arrête : la seule loi du devoir force celle d'amour. Sur cette vérité, je finirai vous baisant un million de fois. Ce 22e octobre.

A la même.

Du même jour.

Ma femme, Zamet s'en allant vous servir, je ne l'ai voulu laisser aller les mains vides et sans vous porter de mes nouvelles. Il vous dira le regret que j'ai de n'être moi-même porteur de mes nouvelles ; mais où il y va de l'honneur, il faut que toute autre chose cède. Je prépare ce pendant ici tellement les affaires de M. de Savoie, que, s'il vient, il sera reçu à la réale[1]. Aimez-moi bien, et ce faisant vous serez la plus heureuse femme qui soit sous le ciel. Je vous baise un million de fois. Ce 22e octobre.

A la même.

1600, 2 novembre.

Ma femme, j'envoie ce courrier en diligence pour savoir de vos nouvelles, plaignant la peine que vous aurez eue sur la mer, le vent vous ayant été contraire, et craignant que n'en ayez reçu quelque incommodité en votre santé. Renvoyez-le moi promptement. Je suis très-marri que je ne me suis pu trouver sur le port à votre arrivée, pour vous y rendre tous offices de bon mari et vous aider à consoler de votre peine. Le duc de Savoie m'a privé de ce contentement, venant comme il fait au secours de Montmélian. Il arrive aujourd'hui au Val d'Aoste. Je vous envoie la copie de la lettre qui a été prise anuict, qu'il écrivoit au comte Brandis[2]. S'il est homme de parole, vous saurez aussitôt le gain de la bataille que la prise de Montmélian. Je finis vous baisant cent mille fois. Ce 2e novembre.

---

[1] D'une manière royale.
[2] Le comte de Brandis, gouverneur de Montmélian.

A la même.

1600, 11 novembre.

Ma femme, tout le monde a tant crié après M. de Savoie, qu'enfin il est venu. La tête de son armée est logée à deux villages deçà la montagne du petit Saint-Bernard; depuis mercredi il y passe toujours, et espérant aujourd'hui avoir tout passé, comme je le crois, pour marcher demain droit à moi, j'en ferai de même, car j'irai coucher à Montmélian et lundi à Conflans ou à mon armée. Je prie Dieu que je vous puisse mander bientôt quelque bonne nouvelle. J'ai été extrêmement aise de la joie que mon peuple a montrée à votre réception à Marseille ; c'est un échantillon par où vous pouvez juger, avec contentement, l'heur qui vous est préparé en ce royaume [1]. Je m'en vais ouïr le Légat [2] ; qui me fait finir vous baisant cent mille fois en imagination, attendant que je le puisse faire en effet, qui sera le plus tôt que je pourrai. Ce 11e de novembre.

A mon Cousin le duc de Montmorency, Pair et Connétable de France, Monsieur de Bellièvre, Chancelier de France, et Monsieur de Fresnes, Conseiller d'État et secrétaire de mes commandemens et finances.

1600, 11 novembre.

Messieurs, l'heureuse et agréable nouvelle de l'arrivée

[1] Hélas, l'heur de Marie de Médicis fut bien différent de celui que Henri IV lui croyait préparé. Mal avec son mari, soupçonnée de l'avoir fait tuer, régente déplorable, toujours dominée par des intrigants, elle fut en lutte avec son fils, avec Richelieu même, qui était sa créature, et quand elle mourut exilée, à Cologne, en 1642, le Cardinal fit insérer dans la *Gazette* du 19 juillet : « Le troisième de ce mois, sur le midi, mourut à Cologne la Reine-Mère ;..... elle étoit veuve de Henri le Grand et mère des rois et reines qui possèdent les principales couronnes de l'Europe. Le regret de sa mort a été accru par celui de l'absence qu'elle s'étoit causée, suivant le conseil de quelques esprits brouillons, auxquels la facilité de son caractère avoit laissé prendre trop de créance. » Le Cardinal ne pardonnait même pas après la mort.

[2] Le cardinal Pierre Aldobrandini, qui servit beaucoup le Roi dans les négociations avec le duc de Savoie.

en bonne santé, en ma ville de Marseille, de la Reine ma femme, de ma nièce la Grande-duchesse, et de ma cousine la duchesse de Mantoue, que vous m'avez annoncée par votre lettre du 3e de ce mois, s'est rencontrée avec celle du passage du duc de Savoie et de son armée par le petit Saint-Bernard, et de son arrivée à l'entrée de la vallée de la Tarentaise ; ce que j'ai pris à si bon augure, que j'espère que Dieu me donnera contentement du succès de l'une et de l'autre. Je fusse parti dès aujourd'hui pour aller au-devant de lui, lui faire l'honneur de son pays, auquel il a de présent peu de crédit, si je n'eusse été obligé à donner à M. le Légat sa première audience publique. Il arriva à Chambéry, mercredi dernier, aux flambeaux. Je le vis le lendemain en son logis, en lieu secret, pour honorer en sa personne son saint oncle[1], et lui eusse donné audience dès hier ; mais il fit si mauvais temps que je fis conscience de le faire sortir de la ville ; car je l'ai quittée et me suis logé ici[2] depuis qu'il est venu, pour lui faire place. Il savoit la venue du dit duc, laquelle il me dit n'avoir pu retarder, ni empêcher, comme il eût bien désiré, pour avoir su par le secrétaire Erminio que je ne voulois ouïr parler de surséance d'armes. Je lui ai répondu qu'il ne m'avoit fait déplaisir en ce faisant, pour le désir que j'avois de rencontrer le duc. Pour reconnoissance de quoi, je lui ai promis que, encore que nous ayons mal volontiers [à] parler de paix quand nous avons notre ennemi en présence, les armes en la main, toutefois que j'en userois autrement cette fois, pour le respect de Sa Sainteté et pour sa considération particulière. Davantage, je lui ai promis, quelque bonne ou mauvaise fortune qui m'arrive, que je ne changerai de langage ni de conseil. Messieurs, quand j'en saurai davantage, je vous en ferai part, s'étant le dit Légat, jusques à présent, tenu fort serré sur la découverte du particulier de sa commission. Mais cela ne durera pas ; car

[1] Le pape Clément VIII.
[2] A Corinthe.

j'ai maintenant plus d'oreilles que de langue, ayant changé ma qualité de demandeur en son contraire. Et si ceux de Montmélian me tiennent parole, comme ils continuent à m'assurer qu'ils feront, je conserverai ce nom encore à meilleur titre. Cependant je vous prie de m'amener ma femme, et me mander quel parti auront pris la dite Grande-Duchesse et la duchesse de Mantoue, que j'aurai grand regret de n'avoir pu voir. Je ne vous écris point que vous fassiez hâter les gens de guerre et la noblesse de Provence; car j'ai opinion qu'ils arriveront dorénavant bien tard. Toutefois, s'ils s'avancent, peut-être en restera-t-il encore assez pour eux. Pour le moins me rendront-ils une preuve de leur bonne volonté, qui ne leur sera infructueuse. Je prie Dieu, Messieurs, qu'il vous ait en sa sainte garde. Écrit à Corinthe près Chambéry, le 11e jour de novembre 1600.

HENRY.

A la Reine ma femme.

1600, 24 novembre.

Ma femme, mon neveu de Guise[1] vient d'arriver, qui m'a apporté de vos lettres. Je loue Dieu de votre approchement en bonne santé. J'espère de vous voir bientôt, qui est le plus violent désir que j'aie. La neige a sauvé M. de Savoie et son armée, comme ce porteur vous dira[2]. Lundi je partirai de Chambéry, pour aller au fort Sainte-Catherine, d'où je vous irai trouver dès que je saurai que vous serez à Lyon. Je vous donne le bonsoir et mille baisers. Ce 24e novembre, à Montmélian.

---

[1] Le duc de Guise était gouverneur de Provence.

[2] Le Roi écrivait la veille au connétable : « Les neiges et le mauvais temps nous chassent de ce pays, et sans cela je vous eusse rendu bon compte de l'armée du duc de Savoie. »

A la même.

1600, 27 novembre.

Ma femme, Brach est arrivé ce matin, qui m'a apporté de vos lettres. Vous me faites plaisir de m'écrire souvent. Il me tarde extrêmement que je ne vous voie. Ce sera bientôt que vous et moi recevrons ce contentement. Les députés du Duc sont arrivés ; demain ils commenceront à traiter. Tenez-vous saine et gaillarde, et assurée que je vous aime extrêmement. Sur cette vérité, je vous baise cent mille fois. Ce 27e novembre.

A la même.

1600, 29 novembre.

Ma femme, je vous envoie par Roquelaure, l'un de mes plus anciens et bien aimés serviteurs, un présent que vous estimerez, non pour la valeur, mais pour l'excellence de l'œuvre, où nos orfévres françois ont employé tout leur art[1]. Le porteur vous dira le déplaisir que j'ai de ne vous avoir surprise sur le chemin de Lyon, comme étoit mon intention. Si parmi mes prospérités il n'arrivoit des obstacles à mes contentemens, je serois trop heureux. Cette punition m'est certes une des plus rudes que le ciel me pouvoit départir, que de me retarder encore huit jours de vous voir ; le compte desquels commence à ce jour, non de celui de la réception de cette lettre, que je finirai vous baisant cent mille fois. Ce 29e novembre, à Chambéry.

---

[1] C'était un magnifique collier.

A la même.

1600, 6 décembre.

Ma femme, par la grâce de Dieu, nous avons arrêté la capitulation[1] le dix-septième de ce mois. Ceux de ce fort sortiront. J'y laisse mon cousin le comte de Soissons et le maréchal de Biron avec mon armée. Je donne la journée de demain pour leur départir mes commandemens, et jeudi je partirai, et serai samedi auprès de vous. J'ai eu deux accès de fièvre, qui m'ont contraint de prendre médecine anuict; je ne me trouve guères bien encore; votre vue me guérira. Je finis vous baisant cent mille fois. Ce 6e décembre.

A la même.

1600, 7 décembre.

Ma femme, je suis arrivé en ce lieu de Seyssel, où je n'ai trouvé nul bateau. A trois lieues plus bas j'en trouverai. Je partirai dès le point du jour pour arriver dimanche au matin[2], qui est toute la diligence qui se peut. A quoi me porte l'extrême envie que j'ai de vous voir. Ce porteur vous dira toutes nouvelles, sur lequel me remettant, je finirai, vous baisant cent mille fois. Ce 7e décembre.

HENRI.

---

[1] Du fort Sainte-Catherine. La prise de ce fort rendait le Roi maître de toute la Savoie.

[2] Henri IV arriva à Lyon le samedi soir, 9 décembre. Il y trouva Marie de Médicis au château de la Mothe (situé à l'extrémité du faubourg de la Guillotière), et sans attendre davantage, il consomma le mariage.

Le Roi était arrivé en habit de guerre; la Reine se jeta à ses pieds, il la releva, s'excusa d'avoir tardé de se rendre auprès d'elle, l'embrassa et lui dit : « J'attends que vous me prêterez la moitié de votre lit, car je n'ai pu faire apporter le mien. » La bénédiction nuptiale ne fut donnée aux époux que le 27 décembre par le Cardinal-Légat.

A Monsieur de Saint-Julien.

1601, vers la fin de janvier.

Monsieur de Saint-Julien, j'ai eu par votre lettre, datée de Venise du mois dernier, tel contentement, que jour de ma vie ne l'oublierai, et rendrai témoignage que je n'en suis pas ingrat. Persévérez à voir vos amis et me servir. De mon côté, je ne rabattrai rien de ma bonne volonté et reconnoissance à votre endroit et au leur. Vous aurez su nouvelles de la paix de Lyon[1], cette rhubarbe au cœur savoyard ; mais grâces à Dieu, la main qui tient le gobelet est ferme, et le faudra vider tout entier. N'omettez rien de ce que vous pourrez aviser pour l'utilité de mes affaires, et demeurez par delà, je vous prie, jusqu'à perfection de ce dont vous avez charge. Assurez-vous de plus en plus de la bonne volonté de

Votre très-affectionné maître et ami,

HENRI.

A la Reine.

1601, 3 septembre.

M'amie, j'attendois d'heure à heure votre lettre ; je l'ai baisée en la lisant. Je vous réponds en mer, où j'ai voulu courre une bordée par le doux temps. Vive Dieu ! Vous ne m'auriez rien su mander qui me fût plus agréable que la nouvelle du plaisir de lectures qui vous a pris. Plutarque me sourit toujours d'une fraîche nouveauté ; l'aimer, c'est m'aimer, car il a été l'instituteur de mon bas âge. Ma bonne mère, à qui je dois tout, et qui avoit une affection si grande de veiller à mes bons déportemens, et ne vouloir pas, ce disoit-elle, voir en son fils un illustre ignorant, me mit ce livre entre les mains, encore que je ne fusse à peine plus un enfant de mamelle. Il m'a été comme ma conscience, et m'a dicté à l'oreille beaucoup de bonnes honnêtetés et maximes excellentes pour ma conduite et pour le gouvernement des affaires. A Dieu, mon cœur, je vous baise cent mille fois. Ce 3e septembre, à Calais [2].

[1] Le duc de Savoie avait été forcé de signer la paix, le 17 janvier.
[2] Je ne pouvais pas ne pas mettre cette lettre si connue, dans mon

A Madame de Montglat[1].

1601, 19 septembre.

Madame de Montglat, je vous ai choisie pour être auprès de mon fils[2]. C'est pourquoi je vous fais ce mot pour vous prier, incontinent la présente reçue, de vous en venir ici, et vous y rendre demain au soir, assurée que vous serez

recueil; tout le monde l'aurait cherchée, et ne la trouvant pas, m'aurait reproché cette omission; mais je l'imprime en petits caractères, parce qu'elle est fausse. Elle est fabriquée, suivant le procédé mis en lumière par un célèbre procès, avec des phrases prises çà et là.

« *Plutarque me sourit toujours d'une fraîche nouveauté* ». Ceci est du Montaigne : « Les lieux et les livres que je revois *me rient toujours d'une fraîche nouveauté* » (cité par M. Jung, HENRI IV ÉCRIVAIN, p. 248). — « *Plutarque a été l'instituteur de mon bas âge* ». Ceci est de l'abbé Brizard, qui dit (p. 8) : « Aussi Plutarque est-il de tous les auteurs celui dont la lecture l'attachoit davantage.... *Henri en avoit été nourri dès sa jeunesse;* c'est le premier livre qu'on lui avoit mis entre les mains ». — « Jeanne d'Albret *ne vouloit pas voir en son fils un illustre ignorant.* » C'est encore de l'abbé Brizard (p. 4) : « *Elle disoit souvent qu'elle ne vouloit pas que son fils fût un illustre ignorant.* » L'abbé Brizard n'a pas pris ce qu'il écrit dans la lettre de Henri IV; dans ce cas, il aurait dit : Henri IV rappelait que..., on voit dans une lettre... Au contraire il cite une anecdote d'après laquelle on a rédigé cette phrase de la lettre. — « *Plutarque a été comme ma conscience*, et m'a dicté à l'oreille beaucoup de bonnes honnêtetés et *maximes excellentes pour ma conduite et pour le gouvernement des affaires.* » C'est toujours l'abbé Brizard (p. 8) qui parle : « *Il en avoit pour ainsi dire exprimé la morale* (c'est ce qui a formé la conscience du Roi) ; *il avoua depuis sur le trône qu'il lui avoit les plus grandes obligations, et qu'il y avoit puisé d'excellentes maximes pour sa conduite et pour le gouvernement.* »

Le faussaire a eu d'ailleurs sa besogne facilitée par l'abbé Brizard ; le bon abbé avait imprimé d'avance, en italique, et mis en relief tous les traits avec lesquels on a composé presque toute la lettre, à laquelle on a ajouté une jolie expression de Montaigne.

[1] Françoise de Longuejoue, femme de Robert de Harlay, baron de Montglat, premier maître d'hôtel du Roi, morte en 1633. Madame de Montglat, d'abord gouvernante du Dauphin, eut le soin de tous les enfants de la Reine, de Gabrielle et de madame de Verneuil. Ils l'appelaient *maman Ga.* C'est dans le *Journal de Heroard*, médecin du Dauphin (publié par M. Soulié, chez Didot), qu'il faut lire les détails de l'insoupçonnable « ménage » que dirigeait madame de Montglat, des mœurs et du langage inimaginables de cette royale marmaille et de la plupart des gens de leur entourage.

[2] Le Dauphin, qui ne vint au monde cependant que le 27 septembre. Henri IV ne perdait pas de temps.

la bien venue et vue de moi et de ma femme. A Dieu, Madame de Montglat. Ce 19e septembre, à Fontainebleau.

HENRY.

Monsieur de Rosny.

1601, 27 septembre.

Mon ami, je n'ai voulu différer plus longtemps à vous faire part de mon contentement, qui est que la Reine ma femme vient tout présentement d'accoucher d'un fils, à ce que vous vous en réjouissiez avec moi, qui vous dépêche la Forêt, exprès pour vous porter cette bonne nouvelle[1]. A Dieu, mon ami. Ce jeudi 27e septembre, à Fontainebleau, à 10 heures du soir.

HENRY.

Au même.

1601, 29 septembre.

Mon ami, il est impossible de croire comme ma femme se porte bien, vu le mal qu'elle a eu. Elle se coiffe d'elle-même et parle déjà de se lever ; même elle va jusqu'à sa garde-robe. Elle a un naturel terriblement robuste et fort. Mon fils se porte bien aussi, Dieu merci ; qui sont les meilleures nouvelles que je puis mander à un serviteur fidèle et affectionné, et que j'aime. Vous savez comme ma femme a gagné Monceaux[2], puisqu'elle m'a fait un fils. C'est pourquoi je vous prie envoyer quérir le président Forget et conférer avec lui de cette affaire-là, et aviser des moyens et de la sûreté qu'il y faut tenir pour mes enfans[3], donnant

[1] M. de Rosny était alors en Gascogne.
[2] Le château de Monceaux en Brie.
[3] Nés de Gabrielle, auxquels la terre et le château de Monceaux appartenaient, et auxquels le Roi achetait cette terre pour la donner à Marie de Médicis.

ordre que la somme pour laquelle je le prends leur soit bien assurée.

Comme j'achevois cette-ci, j'ai reçu la vôtre. Je crois comme vous ce que vous me mandez de la faveur que Dieu m'a faite de me donner un fils; et que vous et tous les gens de bien de mon royaume et qui m'aiment s'en réjouissent avec moi. Hier, revenant de courre un cerf, que je faillis, j'ouïs tirer le canon de Paris. A Dieu, mon ami. Ce 29e septembre, à Fontainebleau.

HENRY.

A la marquise de Verneuil[1].

1601, 4 octobre.

Mes chères amours, je viens de recevoir la lettre dont

[1] Henri IV continua après son mariage à vivre avec madame de Verneuil, qui fut présentée à la Reine. La marquise avait son logement au Louvre, et le Roi y avait deux ménages. Les deux femmes se trouvèrent grosses en même temps; la Reine accoucha du Dauphin le 27 septembre 1601, madame de Verneuil mit au monde le duc de Verneuil le 4 novembre. En 1603, la Reine et la maîtresse donnèrent chacune une fille au roi de France. Marie de Médicis n'avait ni beauté, ni grâce, ni esprit, ni intelligence; elle était jalouse, têtue et colère : elle ne se plaisait qu'en la société des Italiens qu'elle avait amenés de Florence, parmi lesquels elle distinguait si particulièrement l'élégant Concini, que le Roi en était trop justement jaloux, et voulait le chasser. La Reine maria son favori à Eléonore Galigaï, sa sœur de lait, petite bossue, laide et méchante, mais fine et rusée, et réclama l'expulsion de la Verneuil. Celle-ci, charmante et pleine d'esprit et de méchanceté, raillait la « grosse banquière », se moquait ainsi des Médicis, autrefois banquiers, et amusait le Roi par ses saillies. Quand les querelles étaient trop violentes, le Roi allait se plaindre à Sully, auquel il contait ses chagrins; Sully donnait le conseil de renvoyer la marquise, mais Henri IV la gardait, et le vacarme recommençait de plus belle. Des mots, la Reine en vint aux coups. Un jour elle sauta à la figure de son mari et lui égratigna le visage : une autrefois elle lui eût appliqué une gifle, si Sully ne lui eût arrêté le bras avec tant de rapidité et de force, qu'elle cria qu'on l'avait battue.

Pendant que les femmes se querellaient d'un côté, leurs enfants réunis ailleurs sous la férule de madame de Montglat, se jalousaient et s'injuriaient. Le Dauphin déclarait un jour que tous ses frères naturels ne venaient qu'après sa m..... Ce mot permet de juger de l'état des esprits de la royale famille et du langage ordinaire des élèves de Maman Ga.

m'avez honoré; sans votre commandement, je n'eusse failli à vous dépêcher quelqu'un. Je suis arrivé ici [1] sauf et sain, fors le mal d'amour qui m'est doux à supporter pour m'être si agréable, que si je faisois élection d'une mort, je choisirois cette-là ; j'entends comme Tyrsé. Mon cœur, il me semble qu'il y a déjà un siècle que je vous ai laissée ; pourvoyez au moyen d'abréger notre exil ; j'entends extraordinairement. M. de Guise est arrivé, non encore les dames ; madame de Retz n'y est point. Ce soir, je vous écrirai ce que la journée m'aura produit de sujet. Bonsoir, mon tout. aimez-moi chèrement, et croyez ma fidélité inviolable pour vous, que je baise un million de fois. Ce 4e octobre.

A la même.

1601, 6 octobre.

Mon cher cœur, j'arrivai hier entre onze et douze, las et avec un extrême mal d'estomac. Ma femme se porte bien et mon fils, Dieu merci. Il est crû et rempli de moitié, en ces cinq jours, que je l'avois vu. Pour moi, j'ai fort bien dormi et suis exempt de toute douleur, fors de celle d'être absent de vous, qui, bien qu'elle me soit griève, est modérée par l'espérance de vous revoir bientôt. J'ai déjà commencé les affaires de M. de la Châtre, vous en serez contente. Bonjour, mes chères amours, aimez bien toujours votre menon, qui vous baise un million de fois les mains et la bouche. Ce 6e octobre.

A la même.

1601, 8 octobre.

Mes chères amours, une heure après que je vous ai écrit, Lafont est venu me parler de vos affaires, à quoi je

[1] A Fontainebleau.

pourvoirai demain, s'il plaît à Dieu. Je courrai le cerf, et si j'apprends quelque chose, je le vous manderai. Ce pendant aimez bien moi; gardez bien[1] ce que vous avez dans le ventre[2]. Souvenez-vous d'aller voir faire ces crêpes, vous y prendrez plaisir. Bonsoir, mon tout, je te baise un million de fois. M. d'Entragues a vu mon fils ; il le trouve fort beau. Ce 8e octobre.

A la même.

1601, 15 octobre.

Mon cher cœur, j'ai pris aujourd'hui un cerf avec plaisir. J'ai reçu deux lettres de vous par ces combattans. S'ils vous avoient donné à entendre la vérité, vous ne m'écririez en leur faveur, car il y va trop de mon honneur, et vous m'aimez mieux qu'eux : Ne vous embarquez au jubilé; je vous verrai demain au soir, s'il plaît à Dieu, et vous chérirai comme ce que j'aime le plus au monde; je dis mille fois plus que moi-même. Croyez-le, mon cher menon, que je baise un million de fois. Ce 15e octobre.

A monseigneur François de Sales,

Évêque de Genève[3].

1601, 17 octobre.

Très-cher et bien aimé, ayant permis à nos sujets du bailliage de Gex le rétablissement de la religion catholique

[1] Ayez bien soin de.
[2] Madame de Verneuil accoucha le 4 novembre.
[3] En 1602, le saint évêque de Genève vint à la Cour pour traiter du rétablissement du culte catholique dans le pays de Gex. Henri IV le fit solliciter de rester en France, lui promettant le premier évêché vacant, mais saint François de Sales ne voulut pas quitter son diocèse. Le Roi l'estimait beaucoup et disait de lui : « Je l'aime, parce qu'il possède toutes les vertus au souverain degré de leur perfection, et n'a pas un

en l'étendue d'icelui, au lieu où il y aura nombre de catholiques, et ayant sur ce mandé notre volonté au sieur de Lux, pour la faire observer, nous avons voulu par même moyen vous faire [savoir] la résolution qu'avons prise sur ce, afin qu'en ce qui dépend de votre charge vous envoyiez au dit bailliage le nombre de pasteurs et gens d'église que vous mandera le dit sieur de Lux, lesquels vous lui adresserez, après les avoir admonestés de leur devoir, tant pour leur vie, laquelle doit être exemplaire pour servir d'instruction, que pour se comporter en toutes leurs actions sans aucun scandale, faire profession de paix et de charité, sans entrer en dispute et querelle avec aucuns. Nous assurant que ne faudrez de leur donner cette instruction et leur commander de la suivre, comme nous voulons croire qu'ils feront quand vous les aurez choisis capables de servir ès-dites charges; ainsi que nous nous assurons que vous ferez avec la même religion, intégrité et conscience qu'avez accoutumé de faire paroître en toutes autres actions dépendantes de votre charge, dont nous vous prions d'affection, et Notre Seigneur, très-cher et bien aimé, vous avoir en sa garde. De Fontainebleau, le 17e octobre 1601.

HENRY.

A la marquise de Verneuil.

1601, 19 octobre.

Mon cher cœur, vous m'aviez tant promis d'être sage, que vous ne pouvez douter que le style de votre autre lettre ne m'ait offensé. Je la vous porterai, et vous jugerez que je n'en pouvois attribuer la cause au jubilé. Ç'a été la

vice : je n'en connois pas de plus capable ni de plus propre pour remettre l'état ecclésiastique dans sa première splendeur ; il est doux, facile, humble de cœur et jouit d'une très-grande tranquillité d'esprit. » Henri IV le consulta souvent. Quand le Roi fut assassiné, saint François de Sales écrivit à son ami, Deshayes, maître d'hôtel du Roi, une très-belle lettre où il fait l'éloge des qualités du roi de France.

crainte que j'ai toujours eue de votre manque d'amour qui m'a rendu plus facile à y rapporter vos promptitudes. Je vous l'ai dit souvent, non comme pointilleux, mais comme le craignant plus que la perte de ma vie. Rapportez donc cela à mon extrême passion, non à avoir envie de vous manquer. Dieu m'envoie plutôt la mort! Je vous eusse envoyé M. de la Riviére[1], mais il a fallu qu'il soit demeuré pour pourvoir à mon fils, qui a tari sa nourrice. Après dîner il partira, et sera demain à votre lever. Mandez-moi quand vous aurez achevé votre jubilé et quand vous voudrez me voir; ce que je désire extrêmement pour vous tancer bien. Bonjour, le tout à moi. Je te baise un million de fois. Ce 19e octobre.

A la même.

1601, 26 octobre.

Mes chères amours, je vous renvoie la lettre après l'avoir montrée; elle[2] en a ri, et avec une grande modestie m'a dit: « Il fait bon en France, comme ailleurs, ne se fier à guères de gens. » Nous avons été tout aujourd'hui à la chasse, elle à cheval. Le plaisir n'a pas été grand, car tout le monde a perdu la chasse et peu se sont trouvés à la mort du cerf. Nous partons demain matin et allons coucher à Villeroy, et dimanche à Paris. Mandez-moi comme vous vous êtes portée ces deux jours. De moi, je ne suis pas bien encore. Aimez-moi bien, mon cher cœur. Je te baise un million de fois les beaux yeux. Ce 26e octobre.

A la même.

1601, 27 octobre.

Mon cher cœur, je ne serai à mon aise que je n'aie su votre

[1] Premier médecin du Roi.
[2] Probablement Marie de Médicis.

arrivée à Verneuil. Je crois que vous vous trouverez bien du conseil que je vous donnai de vous hâter d'y aller. Nous sommes arrivés de bonne heure en ce lieu [1], où il fait très-beau ; nous irons demain à Paris. J'ai toujours mal à l'estomac. Il n'y a rien de nouveau ici digne de vous être mandé. Bonsoir, les chères amours à moi ; je te baise un million de fois. Ce 27e octobre.

A la même.

1601, 30 octobre.

Mon cher cœur, j'ai vu Ruguydor comme un éclair; il m'a baillé vos lettres. Zamet vous baillera tout ce que vous voudrez. Je vais courre le cerf et serai de retour ce soir. M. le Comte épousera Lucé [2], et je vous verrai après la Toussaint. Je pense que ma femme est grosse. Dépêchez-vous de faire ce fils [3], afin que je vous fasse une fille [4]. Bonjour, mes chères amours, que j'aime plus que je ne fis jamais ; je te baise un million de fois. M. de Montbazon est arrivé et M. le Grand [5]. Ce 30e octobre.

A la même.

1601, 30 octobre.

Mes chères amours, j'espère vous voir dans quatre jours [6]

[1] Villeroy.

[2] Les comtes de Soissons, issus des princes de Condé, étaient appelés *Monsieur le Comte* tout court. Celui dont il s'agit ici est Charles de Bourbon, qui épousa, le 27 décembre 1601, Anne, comtesse de Montafié, dame de Bonnétable et de Lucé.

[3] Ce fils naquit, en effet, le 4 novembre suivant, comme on le voit dans le *Journal inédit du règne de Henri IV*, par P. de Lestoile, p. 260.

[4] Ce qui fut dit fut fait. La marquise de Verneuil eut une fille le 21 janvier 1603.

[5] M. de Bellegarde, grand écuyer.

[6] En effet, Henri IV arriva à Verneuil le 3 novembre, et le lendemain la marquise accoucha d'un fils.

pour le plus tard ; demain je donnerai audience aux ambassadeurs et tiendrai conseil ; jeudi c'est la Toussaint ; vendredi j'irai voir mon fils[1] et samedi mon menon que j'aime plus que tout le monde ensemble. J'ai pris trois cerfs aujourd'hui, de quoi je suis bien marri. Je suis fort las, qui me fait finir vous baisant un million de fois. Ce 30e octobre.

A mon compère le Connétable de France.

1601, 7 novembre.

Mon Compère, je vous convie de vous trouver demain à dîner à Saint-Denis, où je serai très-aise de vous voir. Ma femme s'y doit rendre aussi, comme je le lui ai mandé. Croyez que j'ai un extrême désir de vous voir. Bonsoir, mon Compère. Ce mercredi, au soir, 7e novembre, à Verneuil[2].

A la marquise de Verneuil.

1601, 13 novembre.

Mon cher cœur, je n'ai appris rien de nouveau, sinon que hier je renouai le mariage de mon cousin[3], et tous les contrats en furent passés. Je jouai arsoir jusques à minuit au reversin : voilà toutes les nouvelles de Saint-Germain. Mon menon, j'ai un extrême désir de vous voir. Ce ne sera que ne soyez relevée, car je ne puis commencer ma diète que

[1] Le Dauphin.

[2] Où madame de Verneuil venait d'accoucher, le 4. « Le dimanche 4 de ce mois, le Roi étant arrivé le jour de devant à Verneuil, madame la marquise y accoucha d'un fils, que le Roi baise et mignarde fort, l'appelant son fils et le disant plus beau que celui de la Reine sa femme, qu'il disoit ressembler aux Médicis, étant noir et gros comme eux ; de quoi on dit que la Reine étant avertie pleura fort. » (*Journal inédit du règne de Henri IV* (1598-1602), *par P. de l'Estoile*, publié par Halphen, 1862, in-8°, p. 260.

[3] Le comte de Soissons.

dimanche, à cause de l'ambassadeur de Savoie, qui me vient faire jurer la paix : qui ne peut être que samedi. Mes chères amours, aimez-moi toujours, et soyez assurée que vous serez toujours la seule qui posséderez mon amour. Sur cette vérité, je vous baise et rebaise un million de fois. et le petit homme[1]. Ce 13e novembre.

Au prince de Joinville.

1602, dernier février.

Le prince de Joinville avait été, pendant quelque temps, amoureux de la marquise de Verneuil ; au moment du mariage du Roi avec Marie de Médicis, dont la marquise avait été exaspérée, M. de Joinville, pour lui être agréable, avait cherché à tuer M. de Bellegarde, que madame de Verneuil regardait comme l'auteur de sa mésaventure. Puis, le prince de Joinville se prit de passion pour la duchesse de Villars, l'une des sœurs de Gabrielle d'Estrées. Madame de Villars, qui avait espéré remplacer Gabrielle auprès de Henri IV, haïssait de tout cœur la marquise de Verneuil, qui l'avait supplantée et qui était moins belle qu'elle. Devenue la maîtresse du prince de Joinville, la duchesse de Villars trouva le moyen de satisfaire sa haine ; elle obtint de lui bon nombre de lettres que la marquise lui avait écrites. et dans lesquelles elle se moquait de la Reine et du Roi, et traitait le prince avec une tendresse significative. La jolie duchesse fit lire les lettres à la Reine, qui en fut réjouie, puis au Roi, qui en devint furieux, rabroua vertement sa maîtresse, et songea un instant à forcer le prince de Joinville à l'épouser. Pour sauver son frère, mademoiselle de Guise imagina, avec l'aide de M. de Bellegarde. dont elle était aimée, un conte à tromper le Roi. On prétendit que le secrétaire du duc de Guise avait une habileté très-grande à contrefaire les écritures ; qu'il était l'auteur des lettres attribuées à la marquise ; que Joinville les avait laissé faire pour être agréable à madame de Villars, dont il connaissait la haine à l'endroit de madame de Verneuil, laquelle entra dans l'arrangement et fit croire le conte au Roi, qui se contenta d'exiler le prince de Joinville et la duchesse de Villars, de mettre en prison le secrétaire innocent, et d'aimer plus que jamais la marquise de Verneuil.

Mon neveu[2], vous avez raison d'avouer votre faute, car elle ne pourroit être plus grande, eu égard à moi et à celle

[1] L'enfant dont la marquise venait d'accoucher.

[2] Claude de Lorraine, appelé le prince de Joinville, cinquième fils de Henri duc de Guise, né en 1578, était neveu de Henri IV, mais à la mode de Bretagne, c'est-à-dire fils de la cousine germaine du Roi ; en

à qui elle importoit. Puisque vous avez regret de m'avoir offensé et me supplicz de vous pardonner, je le veux, à la charge que vous serez plus sage à l'avenir; et pour le vous témoigner, préparez-vous pour aller en Hongrie[1], avec M. le duc de Mercœur, lorsqu'il y retournera[2]. Et quand il sera prêt à partir pour le dit voyage, je trouve bon que vous me veniez trouver, pour être près de moi trois ou quatre jours, afin que, avant votre partement, je fasse reconnoître à tout le monde et à vous aussi, que mon naturel est d'aimer mes parens, quand ils sont gens de bien et sages. A Dieu, mon neveu. Ce dernier février 1602, à Fontainebleau.

HENRY.

A Madame de Montglat.

1602, 16 avril.

Madame de Montglat, vous ne m'eussiez su mander une plus agréable nouvelle, après l'assurance de la continuation de la santé de mon fils, que celle que vous m'avez mandée par Guérin, qu'il a déjà une dent. Je vous prie de continuer d'en avoir soin, comme je m'en repose sur vous, et m'en mander souvent des nouvelles, mêmement à cette heure, que je commencerai à m'éloigner, car je pars demain pour m'en aller à Blois. A Dieu, madame de Montglat. Ce 16e avril, à Fontainebleau.

HENRY.

---

effet, sa mère, Catherine de Clèves, était fille de Marguerite de Bourbon-Vendôme, duchesse de Nevers, qui était sœur d'Antoine de Bourbon-Vendôme, père de Henri IV. — Le prince de Joinville fut créé duc de Chevreuse, en 1612.

[1] Combattre le Turc.

[2] Le prince de Joinville avait la chance que M. de Mercœur mourait, à Nuremberg, le 19 février, pendant qu'il revenait en France avec l'intention de repartir bientôt pour la Hongrie. Le prince resta en France, et le Roi, qui pardonnait si facilement, ne songea plus à le punir.

A Monsieur de Rosny.

1602, 26 avril.

Mon ami, partez pour me venir trouver incontinent que vous aurez reçu la présente par ce courrier, que je vous envoie exprès; car j'ai besoin de vous sur plusieurs occasions qui se présentent[1], que je vous dirai quand vous serez ici, où il faut que je séjourne huit ou dix jours, pour faire une diète que mes médecins m'ont ordonnée, pour me délivrer d'une fluxion qui m'est tombée sur la jambe, laquelle avec le temps pourroit mériter le nom de goutte. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. Ce 26e avril, à Blois.

HENRY.

A Madame de Montglat.

1602, 13 mai.

Madame de Montglat, vous m'avez fait plaisir de me mander des nouvelles de mon fils le Dauphin et de mes autres enfants[2]. Continuez, je vous prie, et fort souvent, car vous ne me sauriez faire service plus agréable. S'il aime à sortir hors de la chambre et prendre l'air lorsqu'il fait beau, il a de qui en tenir. En attendant que je le verrai, je le vous recommande et d'en avoir bien du soin, comme je m'en repose sur vous. A Dieu, madame de Montglat, ce 13e mai, à Tours.

HENRY.

---

[1] Il s'agit évidemment de la conspiration de Biron.
[2] César, duc de Vendôme; mademoiselle de Vendôme : Alexandre, chevalier de Vendôme; M. de Verneuil.

Au maréchal de Biron.

1602, 14 mai.

On a vu qu'avant la guerre contre le duc de Savoie, Biron avait conspiré avec lui ; ses menées découvertes, il avoua tout au Roi, à Lyon, et il fut pardonné. Mais à peine la paix était-elle signée, que le duc de Savoie et le comte de Fuentès, gouverneur du Milanais, renouèrent leurs intrigues avec Biron, le comte d'Auvergne et le duc de Bouillon, un des principaux chefs des Huguenots. On devait s'emparer de la personne du Roi, pour en disposer au gré des conspirateurs. Le duc de Savoie devait acquérir Lyon, le Dauphiné et la Provence ; Biron aurait, sous le protectorat de l'Espagne, la Bourgogne et la Franche-Comté ; l'ennemi, l'Espagnol, y gagnait à coup sûr le rétablissement de l'anarchie en France, et la destruction ou l'affaiblissement du gouvernement de Henri IV et de sa puissance. Jusqu'à la fin de la Fronde, c'est-à-dire pendant soixante ans, la haute noblesse de France ne saura jouer que ce jeu, conspirer, cabaler avec l'Espagne et, pour de misérables intérêts égoïstes, sacrifier son pays aux haines de l'Espagne.

La conspiration de Biron fut déjouée par l'habileté et l'énergie de Henri IV, qui savait par La Fin, confident de Biron, tout ce qui se tramait. Il commença d'abord par désarmer Biron, gouverneur de Bourgogne, en lui enlevant ses canons et ses poudres, sous prétexte de lui en donner de meilleurs ; il essaya ensuite de ramener le maréchal, en redoublant de bienveillance à son endroit, mais il ne put rien obtenir.

Mon ami, ayant entendu par d'Escures les faux rapports et discours qui vous ont été faits, et désirant en être éclairci et vous faire connoître les calomnies de ceux qui ont avancé de tels discours, j'ai dépêché le sieur Jeannin et le dit sieur d'Escures pour vous aller trouver. J'ai commandé au dit sieur Jeannin, après qu'il aura appris de vous les rapports qui vous ont été faits, demander ceux qui vous en ont parlé et qui sont les auteurs, pour avérer et vous faire connoître au doigt et à l'œil leurs impostures, que vous devez tenir pour telles, sachant comme je vous aime et par combien d'effets je vous ai fait paroître ma bonne volonté, laquelle continuera toujours en votre endroit ; m'assurant que, par la continuation de vos services et par tous vos déportemens, vous m'en donnerez toutes

les occasions que je me suis promises de votre fidélité et affection à mon service. Sur quoi les dits Jeannin et d'Escures vous feront particulièrement entendre mes intentions et combien j'aurai agréable de vous voir près de moi et vous faire paroître en toutes occasions les effets de ma bonne volonté : auxquels me remettant et m'assurant que vous les croirez de tout ce qu'ils vous diront de ma part, comme vous feriez de moi-même, je prierai Dieu qu'il vous ait, mon ami, en sa sainte et digne garde. Ce 14e mai, à Tours, 1602.

HENRY.

Au même.

1602, 31 mai.

Mon Cousin, j'ai entendu par d'Escures la résolution que vous avez prise de me venir trouver, ensemble les avis que vous me donnez sur ce qui concerne mon service. Il m'a aussi rendu compte de ce qu'a fait le sieur Jeannin pour éclairer la vérité de ce qui vous auroit été rapporté. Je suis fort content que chacun connoisse que tels rapports sont faux, et aurai fort agréable que les auteurs d'iceux soient châtiés, afin que cet exemple retienne à l'avenir ceux qui voudroient faire le semblable, et que l'on n'ajoute créance qu'à ce qui est véritable. La connoissance que vous avez de mon affection singulière à votre endroit vous oblige à ne prêter l'oreille à tels rapports, comme je ferai toujours pour ce qui me sera dit de vos actions. J'ai commandé à d'Escures d'aller au devant de vous pour vous dire que vous me trouverez en ma ville d'Orléans, où je ferai la Fête-Dieu, et n'en partirai que vous n'y soyez arrivé. Pendant le séjour que j'y ferai, j'espère avoir la revanche d'un cerf que je ne pus prendre lorsque j'y passai. Et m'assurant que vous ne fauldrez de vous rendre près de moi dans la fin de la semaine prochaine, et que vous

croirez le dit d'Escures de ce qu'il vous dira de ma part, je prierai Dieu, mon Cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde. Au Plessis-lez-Tours[1], ce dernier jour de mai 1602.

HENRY.

A Monsieur de Rosny.

1602, 13 juin.

Mon ami, notre homme[2] est venu qui fait fort le retenu et le prudent[3]; venez en diligence afin que nous avisions à ce que nous avons à faire. A Dieu, je vous aime bien.

HENRY.

A Monsieur de Fresnes.

Ambassadeur à Venise.

1602, 14 juin.

Henri IV lui fait part de l'arrestation du maréchal de Biron. Avant de donner cette lettre, nous croyons devoir la faire précéder du récit suivant, tiré des mémoires de Sully.

« Aussitôt je pris des courtauds[4], m'en vins au galop et trouvai le Roi qui se promenoit avec M. de Praslin, devant la porte de mon pavillon en m'attendant. Si tôt qu'il me vit, il quitta M. de Praslin, me prit

[1] Nom de mauvais augure pour un conspirateur, et qui fait aussitôt songer à Louis XI. Mais Biron ne pouvait pas ne pas venir à la Cour, sans se déclarer en révolte ouverte, et il n'avait plus de canons. Il arriva donc à Fontainebleau le 12 juin, et aussitôt le Roi écrivit à Sully, qui était à Moret, près de Fontainebleau, le billet suivant.

[2] Biron.

[3] Le Roi était décidé à pardonner, si le coupable avouait franchement ses torts. Convaincu que le Roi n'avait que des soupçons, mais pas de preuves, Biron ne voulut faire aucun aveu. Lorsque Henri IV lui parla de ses menées et lui dit : « Monsieur de Biron, vous savez que je vous ai aimé, avouez-moi la vérité, et je vous pardonnerai », Biron lui répondit qu'il n'avait rien à dire. « Je vois que je n'apprendrai rien de vous, reprit le Roi, j'en apprendrai peut-être davantage du comte d'Auvergne. » On dit que le Roi lui dit alors : « A Dieu, baron de Biron. » Il est peu probable que Henri IV ait dit un mot si dur et de nature à effrayer le maréchal, quand on voit quelles précautions il recommande à Sully avant de l'envoyer confesser M. de Biron.

[4] Chevaux auxquels on a coupé les oreilles et la queue.

par la main, et se promenant, il me dit : « Mon ami, voilà un malheureux homme que le maréchal, c'est grand cas ; j'ai envie de lui pardonner, d'oublier tout ce qui s'est passé, et lui faire autant de bien que jamais ; il me fait pitié et mon cœur ne se peut porter à faire du mal à un homme qui a du courage, duquel je me suis si longtemps servi et qui m'a été si familier. Mais toute mon appréhension est que, quand je lui aurai pardonné, qu'il ne pardonne ni à moi, ni à mes enfans, ni à mon État; car il ne m'a jamais rien voulu confesser et vit avec moi comme un homme qui a quelque chose de malin [1] dans le cœur. Je vous prie, voyez-le; il est votre parent et fait mine d'être votre ami, encore qu'en son âme il vous haïsse merveilleusement, d'autant qu'il dit que vous l'avez affiné [2] par vos belles paroles. Ne laissez pas néanmoins de parler à lui comme à cœur ouvert, mais avec discrétion et en sorte qu'il ne puisse pas juger que nous savons tout et que nous avons des preuves contre lui, suffisantes pour le convaincre: car il croit que nous ne savons rien, d'autant que La Fin [3] lui a dit à l'oreille en arrivant : Mon maître, courage et bon bec; ils ne savent rien. Néanmoins, s'il s'ouvre à vous sur les discours que vous lui tiendrez et certitude de ma bienveillance que vous lui donnerez, assurez-le qu'il peut en toute fiance me venir trouver, faire confession de tout ce qu'il a pensé, dit et fait, moyennant qu'il ne me cèle rien, et que je lui pardonne de bon cœur, comme je vous en donne ma foi et ma parole. »

Sur cela je m'en allai au château et trouvai le maréchal en la chambre du Roi, assis au chevet de son lit, parlant à M. de la Curée ; et comme à mon arrivée il ouït le bruit de ceux qui me saluoient et faisoient place pour ce que j'étois fort accompagné, il s'avança et me vint saluer, mais fort froidement. Je l'embrassai avec gaieté et témoignage d'affection, et lui dis : « Hé, qu'est-ce que ceci, Monsieur ! Vous me saluez en sénateur et non pas à l'accoutumée. Ho, ho, il ne faut pas faire ainsi le froid : embrassez, embrassez-moi encore une fois, et allons causer ; car si vous me voulez croire, tout ira bien. » Là-dessus, nous étant tous deux assis au chevet de lit du Roi, je lui dis : « Hé bien ! monsieur, quel homme êtes-vous ? avez-vous salué le Roi ? quelle chère [4] vous a-t-il faite? que lui avez-vous dit ? Vous le connoissez bien ; il est libre et franc et veut que l'on vive de même avec lui. L'on m'a dit que vous aviez fait le froid et le retenu avec lui ; cela n'est pas de saison, ni selon son humeur et la vôtre. Je suis votre parent, votre serviteur et votre ami ; croyez mon conseil et vous vous en trouverez bien : dites-moi librement ce que vous

[1] Dangereux, mauvais.
[2] Trompé.
[3] M. de la Fin était un des confidents et des complices de Biron ; il trahit son maître parce qu'il était mécontent de la confiance plus grande que Biron accordait à M. de Lux ; il obtint sa grâce à la condition de tout révéler ce qu'il savait, de remettre des papiers importants et de continuer à tromper Biron au profit du Roi, comme on le voit dans ce que raconte Sully.
[4] Quelle figure, quel visage.

avez sur le cœur, et pour certain j'y apporterai remède, et ne craignez point que je vous trompe. »

Lors il me dit : « J'ai fait la révérence au Roi avec le respect et l'honneur que doit un serviteur et sujet envers son maître et son Roi. Je lui ai répondu sur tout ce qu'il m'a enquis ; mais ce n'ont été que propos communs et paroles générales ; aussi n'avois-je rien davantage à lui dire. » — « Or, monsieur, dis-je, ce n'est pas comme il faut procéder envers cet esprit vraiment royal : ouvrez-lui votre cœur et lui dites tout, ou à moi si vous voulez, et devant qu'il soit nuit, je vous réponds que vous demeurerez contens l'un de l'autre. » — « Je n'ai rien à dire au Roi ni à vous plus que j'ai fait ; mais si Sa Majesté a quelque défiance ou mécontentement de moi, que lui ou vous me le disiez librement, sur quoi et que c'est, et lors j'y répondrai de même. » — « Ce qui fâche le plus l'esprit du Roi, dis-je, ce sont vos froideurs ; car d'autres particularités il n'en sait point de précises. Mais que votre conscience vous juge vous-même, et vous conduisez tout ainsi que si vous croyiez que nous sussions tout ce que vous avez fait, dit et pensé de plus secret ; car je vous jure en ma foi que c'est le vrai moyen d'obtenir du Roi tout ce que vous sauriez désirer. Pour moi, quand j'ai fait quelque peccadille, je lui reconnois être pour un grand péché, et c'est lors qu'il fait tout ce que je veux ; je ne vous donne point d'autre conseil que celui que je prends ordinairement pour moi-même. Hé! par Dieu (vous me faites jurer), si vous le voulez suivre, vous et moi nous gouvernerons la Cour et les affaires. » — « Je veux bien vous croire, me répondit-il, mais je ne sais rien et n'ai à confesser péché ni peccadille ; car j'en sens ma conscience fort nette depuis ce que j'ai confessé au Roi à Lyon. » Après quelques autres propos de complimens, il s'en alla en son logis.

Quasi aussitôt le Roi arriva, auquel ayant conté tout ce que dessus, il me dit : « Vous avez été un peu bien avant, voire assez pour le mettre en soupçon et le faire en aller, et vous voyez que vous n'en avez rien su tirer : c'est ce que je vous ai toujours dit, qu'il est résolu de ne me point pardonner, quelque pardon, bien et honneur que je lui fisse, s'étant trop laissé emporter à ses espérances pleines de vanité, et à vouloir devenir souverain. Entrez dans cette galerie et m'y attendez ; car je veux parler à ma femme et à vous ensemble, et qu'il n'y ait personne que nous trois. »

Le résultat de la délibération fut l'ordre d'arrêter le maréchal et le comte d'Auvergne, qui furent saisis dans le cabinet du Roi.

Monsieur de Fresnes, j'ai été contraint, à mon grand regret, d'arrêter le duc de Biron et comte d'Auvergne, ayant découvert non-seulement par indices, conjectures ou rapports incertains et douteux, mais par bons mémoires écrits de la propre main du dit duc, qu'ils vouloient entreprendre sur ma personne et mon État, pratiqués et fomentés par

le duc de Savoie et le comte de Fuentès. Je les mettrai entre les mains des gens de ma cour de parlement de Paris, pour leur faire justice en la forme accoutumée en pareil cas, avec toute sincérité et intégrité. Et plût à Dieu qu'ils fussent aussi innocens du crime duquel ils sont accusés, que je vérifie qu'ils en sont coupables. Car je les conserverois très-volontiers et aurois trop plus agréable de leur continuer les honneurs et bienfaits qu'ils recevoient de moi, tirer encore service d'eux, voire leur faire sentir les effets de ma clémence, que de me priver de leur valeur et assistance; vous assurant que s'ils se fussent humiliés, ou eusse connu pouvoir conserver ma personne et mon État sans user de ce remède, je ne l'eusse jamais pratiqué. Mais j'ai reconnu leur déloyauté avoir passé trop avant pour la dissimuler; de quoi j'ai tous les regrets du monde, ainsi que vous direz à ces Seigneurs[1], s'ils vous donnent occasion de le faire, car je ne suis pas d'avis que vous vous hâtiez de leur porter cette nouvelle, estimant qu'elle ne leur sera [pas] moins désagréable et de mauvaise odeur que à moi-même, pour la connoissance de telles corruptions. Vous devez aussi leur laisser penser quels sont les auteurs d'icelles, sans les leur nommer ni en faire plainte; car c'est chose qui ne peut être dite, qu'elle ne m'oblige de la faire suivre d'un ressentiment que mérite un tel attentat fait à mon État. Je sais aussi que ces Seigneurs ne se mouveront guères davantage; mais vous ferez savoir au comte de Martinengue[2] que ce sont des fruits de l'amitié du dit duc de Savoie, qu'il m'a tant recommandé; mais que je n'oublierai jamais les avis qu'il m'en a fait donner par le sieur de Villers et par vous; auxquels toutefois je veux que lui et vous croyez que je n'eusse jamais ajouté foi, si je n'eusse vu écrit de la main du dit duc toute la pratique. Avertissez-moi de tout ce qui s'en dira, et obser-

[1] Aux seigneurs qui composaient le gouvernement, la « seigneurie » de Venise.
[2] L'un de ces seigneurs.

vez tout ce qui se fera. Priant Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Fresnes, en sa sainte garde. Ecrit à Fontainebleau, le 14e jour de juin 1602.

HENRY.

Au même.

1602, 12 juillet.

Monsieur de Fresnes, vos dernières sont du 6e de juin, les miennes sont du 23e du dit mois. Depuis, ceux du Parlement ont vaqué à l'instruction du procès du duc de Biron, tellement qu'il sera prêt à juger au commencement de la semaine prochaine. La trahison est toute vérifiée par sa confession même; le duc de Savoie et le comte de Fuentès en ont été les principaux ministres et conducteurs. Ils n'y ont épargné l'argent, ni aucune sorte d'artifice; le dit duc de Biron se faisant fort que plusieurs des meilleures généralités[1] et villes de mon royaume seroient de la partie, auxquelles toutefois je vérifie qu'il n'en avoit jamais parlé, ni fait communiquer, tant la présomption et vanité le transportoient: et ceux auxquels il vendoit son honneur et sa foi étoient de légère créance et facile convention. Mais Dieu a permis qu'ils[2] se sont offensés, et après découverts et livrés l'un l'autre. C'est un témoignage admirable de la continuation de sa protection et justice très-favorable envers ma personne et postérité, et de mon État, duquel aussi je serois ingrat et me montrerois indigne, si je n'en usois, comme je suis obligé de faire, pour assurer le repos de mes sujets et affermir mon autorité royale sous moi et les miens. C'est pourquoi je suis bien résolu d'en laisser faire la justice, mais par les voies et formes ordinaires en

[1] La France était alors divisée en 19 généralités ou grandes circonscriptions administratives pour les finances.
[2] Biron, La Fin, Lux.

tels cas requises et accoutumées, sans aucune affectation ni altération, ainsi que je vous ai jà écrit.

L'ambassadeur du roi d'Espagne et le résident de l'archiduc persistent à dire que leurs maîtres sont innocens de ces menées, et si le comte de Fuentès s'en est mêlé, l'avoir fait au desçu du dit Roi. Toutefois, c'est chose qui n'est bien vraisemblable, joint que j'ai vérifié que le dit duc de Biron fit commencer ce traité avec le dit archiduc dès l'année 1595[1], quand le dit archiduc, qui étoit lors encore cardinal, vint d'Espagne en Flandre, à quoi il employa cet habitant d'Orléans nommé Picoté, duquel je vous ai quelquefois écrit, lequel j'ai aussi vérifié avoir fait un ou deux voyages en Espagne pour cet effet, devant et depuis le décès du feu roi d'Espagne, et que la même pratique a été continuée et poursuivie depuis sans intermission, tant par le dit Picoté que par d'autres plus gratifiés, principalement depuis la venue par deça du dit duc de Savoie, lequel l'on m'a mandé avoir aussi montré un déplaisir et étonnement extrême de l'emprisonnement du dit de Biron, et en être entré en grande appréhension et alarme de la suite d'icelui, principalement quand il a su que je parlois d'aller en Bourgogne et en Bresse pour retirer les châteaux de ces provinces, gardés, sous le nom du dit de Biron, par ceux qu'il y avoit établis, s'étant incontinent persuadé que je m'approchois de lui exprès pour lui commencer la guerre; de quoi j'entends qu'il a commencé à préparer des forces et à demander secours au comte de Fuentès, lequel on dit en avoir fait soudain assembler et marcher pour cet effet, tant il a d'ennui du remue-ménage. Mais peut-être que l'un et l'autre se refroidiront quand ils sauront que j'ai été obéi entièrement et sans difficulté ès-dites provinces, sans qu'il ait été besoin que je me sois avancé plus avant que ma maison de Fontainebleau. Toutefois, je n'ai laissé de

[1] Ce qui explique les fautes graves commises par Biron pendant les opérations de la reprise d'Amiens, fautes qui, sans le dévouement de Mayenne, donnaient la victoire à l'Archiduc.

commander au maréchal de Lavardin, sur l'avis que j'ai eu de ces préparatifs et avancement des dites forces, d'aller vers la rivière du Rhône avec deux ou trois mille hommes pour défendre l'entrée de mon royaume et me garder de surprise, n'ayant occasion de me fier à l'assurance de la foi du dit duc de Savoie et de celle du dit comte de Fuentès, après avoir ainsi incité et favorisé par leurs inventions et pratiques la conspiration du dit de Biron contre ma personne et mon État; car ils ne devoient épargner l'une ni l'autre, comme ceux qui croyoient ne pouvoir bonnement[1] entamer le dernier[2], s'ils ne commençoient par me faire perdre la vie ou se rendre maîtres et possesseurs d'icelle.

J'ai su que le dit duc de Savoie a dépêché à Venise, sur cette occasion, l'écuyer Fourny. Je ne sais quel langage il fera tenir à ces Seigneurs, mais je me promets bien tant de leur prudence et clairvoyance, comme de l'affection qu'ils m'ont promise et de l'intérêt qu'ils ont à ma conservation, que si le dit duc leur a fait dire quelque chose à mon désavantage, non-seulement ils n'y auront ajouté foi, mais qu'ils lui auront fait connoître qu'ils ont meilleure opinion de ma probité et de ma volonté au bien et repos public de leur république et seigneurie, qu'il ne s'efforcera peut-être de leur donner. De quoi je m'attends d'être fait certain par vos premières, et vous le serez, par la fin de la présente, de la continuation de ma bonne santé et de la Reine ma femme et de mon fils, comme de la continuation de la tranquillité publique de mon royaume, qui a été plutôt affermie que ébranlée [par cette découverte], tant la félonie et déloyauté du dit de Biron a été détestée d'un chacun. Je prie Dieu, Monsieur de Fresnes, qu'il vous tienne en sa sainte garde. Ecrit à Paris, le 12e jour de juillet 1602.

HENRY.

---

[1] Bien.
[2] L'État.

Henri, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à nos amés et féaux conseillers les gens tenant notre cour de parlement à Paris, Salut.

1602, 16 juillet.

Ayant été informés des entreprises et conspirations faites par le duc de Biron contre notre personne et notre État; pour obvier aux malheurs, ruines et désolations qui adviendroient à ce royaume si telle félonie pouvoit être mise à effet; la charité et amour que nous portons à nos sujets (de l'obligation de laquelle Dieu nous a chargés de n'omettre chose qui soit au pouvoir d'un bon prince pour les conserver et nous opposer à tout ce qui peut troubler leur repos et renouveler la face des misères dont il a plu à la majesté divine se servir de nous pour les délivrer), autant pour la charité que devons à notre patrie, avons pris résolution de nous assurer de la personne du dit duc, et pour cet effet ordonné qu'il sera gardé en notre chambre de la Bastille où il est à présent détenu. Et d'autant que le devoir de la justice de notre conscience nous commande et voulons que la vérité des crimes si énormes soit avérée, et que la punition des coupables de quelque qualité et dignité qu'ils soient s'en fasse selon qu'il est porté par les lois et ordonnances de ce royaume, nous avons renvoyé et renvoyons le dit duc pour lui être sur les dits cas fait et parfait son procès criminel et extraordinaire, et par vous procédé à l'instruction et jugement d'icelui, gardant et observant les formes qui doivent être gardées et observées en crimes de telle et si grande importance, et à l'endroit de personnes qui ont la qualité du dit accusé. Comme aussi vous donnons pouvoir et mandement de procéder, faire et parfaire le procès contre tous ceux que trouverez coupables, consentans et adhérans à ladite conspiration, de quelque qualité qu'ils soient. Mandons à notre procureur général

de faire en cela toutes les poursuites et réquisitions qu'il verra être nécessaires, et à vous d'y vaquer toutes autres affaires cessant et postposées [1]; si, n'y faites faute, car tel est notre plaisir. Donné à Paris, le seizième juillet, l'an de grâce mil six cent deux, de notre règne le treizième.

HENRY.

Lettre du duc de Biron à Henri IV.

1602, à la fin de juillet.

Si jamais Votre Majesté, de qui la clémence a toujours honoré les victoires, désire se signaler et rendre mémorable sa bonté par une seule grâce, c'est maintenant qu'elle peut paroître en donnant la vie et la liberté à son très-humble serviteur, à qui la fortune de la naissance avoit promis une mort plus honorable que celle qui le menace. Je suis votre créature, Sire, élevée et nourrie avec honneur à la guerre par votre libéralité et votre sage valeur; car de maréchal de camp vous m'avez fait maréchal de France, de baron duc, et de simple soldat vous m'avez rendu capitaine. Vos combats et batailles ont été mes écoles où en vous obéissant comme à mon roi j'ai appris à commander les autres. Ne souffrez pas, Sire, que je meure en une occasion si misérable, et laissez-moi vivre pour mourir au milieu de vos armées. A présent, Sire, le maréchal de Biron, vous demande le même bénéfice, et conjure votre pitié de se montrer en cela aussi puissante que mon malheur est grand, et vous dérober le souvenir de ma faute, afin qu'ayez mémoire de mes services et de ceux de feu mon père, de qui les cendres vous adjurent de pardonner à son fils et de vous laisser émouvoir à sa requête. Laissez-vous toucher, Sire, à mes soupirs, et détournez de votre règne ce prodige de fortune qu'un maréchal de France serve de fu-

[1] Placées après.

neste spectacle aux François, et son roi qui le voyoit combattre dans les périls de la guerre ait permis, durant la paix en son État, qu'on lui ait ignominieusement ravi l'honneur et la vie.

BIRON.

A Monsieur de Rosny.

1602, 30 juillet.

Le prince de Joinville travaillait, par l'entremise du comte de Channite, à former des intelligences avec les Espagnols. Averti de ces menées, le Roi fit arrêter le coupable, qui, pressé de dire la vérité, déclara qu'il ne diroit rien de ce qu'il savait qu'au Roi seul et Sully présent. Henri IV écrivit aussitôt à M. de Rosny, qui visitait sa terre de Sully, pour lui dire de venir le trouver. A l'arrivée de Sully, le prince de Joinville fut amené devant lui et le Roi et « en confessa suffisamment pour se mettre bien en peine. s'il eût eu affaire à un prince moins indulgent. » Le Roi jugeant que « cette manigance sembloit une vraie niaiserie d'enfant », se décida à pardonner encore une fois au prince de Joinville, et il écrivit à son ministre la lettre suivante pour fixer le jour et l'heure où le prince de Joinville viendrait lui demander pardon.

Mon ami, j'ai reçu votre lettre et ce que vous écrit mon neveu le prince de Joinville, auquel vous manderez que, pource que je vais demain[1] au matin à la chasse, il se rende ici sur le soir à mon coucher, et qu'il me die qu'encore que je lui ai ci-devant pardonné, et permis à ma nièce de Guise, sa sœur, et à M. d'Aiguillon de me venir trouver, que toutefois il me demande encore pardon et me promette de se gouverner ci-après, de façon qu'il ne me donnera jamais sujet de me fâcher contre lui, et ne fera rien qui me puisse déplaire ni être désagréable[2]. Pour vous, vous me ferez

[1] 31 juillet, jour où l'on devait couper la tête à Biron. Contrairement à l'opinion de l'éditeur du 8e volume des lettres de Henri IV, je ne vois pas pourquoi le juste châtiment d'un traître aurait pu empêcher le Roi d'aller à la chasse ce jour-là.

[2] Ce pardon demandé au Roi, à son coucher, devant tous les personnages admis à cet honneur, la veille du supplice de Biron, était une dure leçon pour l'orgueil des Guise. Au reste, la pensée du Roi à l'endroit de cette maison éclate nettement à la fin de la lettre.

plaisir de n'être pas ci-après protecteur de pas un de cette maison-là. Bonsoir, mon ami. Ce 30 juillet, à Saint-Germain-en-Laye.

HENRY.

A mon cousin le maréchal de Lavardin,

Gouverneur du Maine.

1602, 31 juillet.

Mon Cousin, enfin le duc de Biron a été condamné à la mort par arrêt de ma cour de parlement; mais usant en son endroit de ma clémence accoutumée, autant que la sûreté de mon royaume et la gravité de son crime me l'ont permis, j'ai voulu, pour retrancher quelque chose de son ignominie, que le dit arrêt ait été exécuté dedans l'enclos du château de la Bastille de ma ville de Paris où il étoit prisonnier, de façon que ce jour d'hui il a eu la tête tranchée en présence de ceux que ma dite cour de parlement y a commis pour cet effet, et non en la place de Grève, comme il est porté par le dit arrêt, dont je vous envoie copie afin que vous le fassiez entendre à tous les gouverneurs particuliers de l'étendue de la Bourgogne [1] et autres mes bons serviteurs que vous estimerez à propos, vous assurant que j'ai regret que le dit duc se soit tant oublié que d'avoir mérité ce châtiment. Mais je devois cet exemple au public et à la sûreté de ma personne et conservation de cet État à ma postérité [2]. Priant sur ce Dieu qu'il vous ait, mon Cousin,

[1] Le maréchal de Lavardin avait été envoyé dans la Bresse au moment de l'arrestation de Biron, pour surveiller les mouvements des troupes du roi d'Espagne, qui allaient du Milanais en Flandre, par la Savoie, la Bresse, la Franche-Comté (qui était alors à l'Espagne) et la Lorraine.

[2] Avec Biron on punit de mort deux ou trois de ses complices absolument compromis. Le comte d'Auvergne, moins coupable que Biron, qui était le principal instigateur, fut gracié ; il est vrai qu'il était le frère de la marquise de Verneuil. Le baron de Lux, qui avait tout avoué, fut aussi pardonné. Le duc de Bouillon se sauva en Allemagne.

en sa sainte garde. Écrit à Saint-Germain-en-Laye, le dernier jour de juillet 1602.

HENRY.

A Monsieur de la Force.

1602, 7 août.

Monsieur de la Force, j'ai entendu par Loménie[1] ce que vous lui avez écrit par Franchemont[2], auquel j'ai commandé de vous aller retrouver en diligence, tant pour vous assurer de la continuation de mon amitié, que vous dire que je serai très-aise que, me fiant de vous et vous aimant, vous ne manquiez de vous rendre près de moi au commencement de votre quartier[3], sans que vous ayez opinion que, pour la mort du duc de Biron, votre beau-frère[4], je vous croie autre que vous avez été avant sa mort. Je vous ai plus plaint que lui, qui sais que, s'il vous eût communiqué ses méchans desseins contre moi et mon État, vous eussiez tâché de l'en détourner, ou ne le pouvant m'en eussiez averti, afin d'y pourvoir. De peur de vous en renouveler la douleur, je ne vous en dirai que ce mot, sinon qu'il est mort, avouant qu'il la méritoit bien, mais ne m'ayant jamais voulu demander pardon, ni nommer ses complices, ni même prier Dieu; et je crois aussi qu'il ne le savoit, comme il l'a avoué à ses confesseurs, qui lui ayant voulu parler de madame la maréchale de Biron, sa mère, il ne l'a voulu seulement ouïr nommer, pour ce qu'elle étoit hérétique. Ce dont il les a priés en mourant a été de dire à tout le monde qu'il étoit mort très-bon catholique, sans pouvoir dire que c'étoit que catholique. Je lui ai permis de

[1] Secrétaire du Roi.
[2] Secrétaire du duc de la Force.
[3] Le duc de la Force était l'un des capitaines des gardes de Henri IV. et l'on sait que ces grands officiers servaient par quartier.
[4] Le duc de la Force avait épousé Charlotte de Gontaut, sœur du maréchal.

faire testament et de disposer de son bien ; car, comme vous savez, je ne me veux point enrichir du bien d'autrui[1], et me contente qu'il ait été puni comme il l'avait mérité. J'estime que vous devez venir ici pour pourvoir à vos affaires, assuré que vous aimant comme je fais, j'empêcherai que rien ne se fasse à votre préjudice. J'ai été malade cinq ou six jours d'un flux de ventre qui m'a fort tourmenté ; je m'en porte mieux, Dieu merci, et commencerai aujourd'hui à aller courre un cerf et faire ma première sortie. Adieu, Monsieur de la Force ; je veux que vous croyiez que je vous aime, comme votre affection à mon service m'y convie, et que, pour la mort du duc de Biron, je ne vous aimerai pas moins. En attendant que vous me veniez trouver, envoyez-moi votre fils aîné, lequel je veux qu'il demeure auprès de moi. Ce 7e août, à Saint-Germain-en-Laye.

HENRY.

Ce que le Roi a dit à M. Casaubon,

au sujet de la trahison du maréchal de Biron

1602, en juillet.

Un jour que Casaubon[2] était allé visiter Henri IV (c'était dans le temps du procès du maréchal de Biron), l'aimable roi se mit d'abord à badiner avec lui en lui disant qu'il le croyait complice de la trahison de Biron ; puis tout d'un coup prenant un visage sérieux, il lui dit :

Vous voyez combien j'ai de peine, moi, afin que vous puissiez étudier en paix.

---

[1] La confiscation était alors de règle. Le Roi prenait les biens des coupables pour lui, et plus souvent les donnait à des favoris ou aux parents des coupables. Henri IV donna tous les biens du maréchal à son frère M. de Saint-Blanquart.

[2] Isaac Casaubon, l'un des grands hellénistes du XVIe siècle. Il professait le grec à Genève, lorsqu'il fut rappelé en France par son ami de Thou et par Henri IV. Il a composé un journal de sa vie intitulé : *Ephemerides Isaaci Casauboni*, publié à Oxford, en 1850, et dont Sainte-Beuve

A Madame de Montglat.

1602, 23 novembre [1].

Madame de Montglat, vous m'avez fait plaisir que, sur l'avis que le fils de Frontenac avoit la petite vérole, de transporter mon fils au Petit château [2]. Faites le même de mon fils Alexandre et de ma fille, lesquels je vous recommande, et que vous me mandiez souvent des nouvelles de mon fils. Ma femme accoucha hier, sur les neuf heures du matin, de ce qu'il a plu à Dieu [3]. De quoi elle est plus fâchée que moi, qui l'en console. Bonjour, madame de Montglat. Ce 23e novembre, à Fontainebleau.

HENRY.

Au duc d'Épernon,

Gouverneur de Metz.

1603, 26 janvier.

Mon ami, vous aviez su par le Plessis comme je n'approuvois pas la précipitation dont vous aviez usé en vos barrières; jugez par là combien je trouve mal à propos les tranchées que me mandez qu'allez commencer par le dehors. C'étoit ce que je vous avois le plus recommandé, que la passion ne vous fît rien hâter. Les avis que m'envoyez du dehors, quand ils eussent été véritables (ce qu'ils ne sont pas, car je vous en assure), ne requerroient pas prendre l'alarme si chaude. A cette heure on verra que tout ce que

a rendu compte dans le *Moniteur* du 30 juillet 1860. C'est à cet article que nous avons emprunté la charmante anecdote que l'on va lire.

[1] Cette lettre est placée à tort par M. Berger de Xivrey, à l'an 1608.

[2] Petit château ou château neuf de Saint-Germain, où le Dauphin fut porté en effet, le 21, ainsi que nous l'apprend Héroard.

[3] Ce « ce qu'il a plu à Dieu » était madame Elisabeth.

je ferai ne sera que exécuter vos vengeances, qui est l'impression du monde que je crains le plus qui entre dans le cœur de mes sujets : que je me gouverne par autre chose que la raison. Je vous en écris comme à un fils, s'il étoit en votre place. Si donc vous avez commencé rien par dehors, que l'on quitte l'ouvrage et remette toutes les choses comme elles étoient auparavant, et conduisez les affaires par toute douceur, attendant mon arrivée. La Varenne vous dira toutes mes volontés; croyez-le, et que je vous aime fort. Ce 26e janvier, à Paris.

HENRY.

Au même.

1603, 6 février.

Mon ami, vous aurez connu, par ma lettre de la Varenne, la liberté dont je veux user avec vous, qui est celle qu'un serviteur doit désirer et que je vous ai promise. A cette heure, vous saurez par celle-ci que je suis fort content de vous, que je partirai le lendemain des Cendres pour aller exécuter ce que nous avons résolu ensemble. Gouvernez ce pendant les affaires sans altération. Le froid ne me permet plus long discours. Aimez-moi bien et croyez que vous êtes bien aimé de votre bon maître. Ce 6e février, à Paris.

HENRY.

Réponse du Roi à la harangue du président Forget, sur les lettres d'abolition[1] *de M. de Saint-Géran*[2].

1603, 7 février.

J'ai reçu en bonne part tout ce que vous m'avez dit, et de

[1] Abolition, pardon que le Roi accordait d'autorité absolue pour un crime. Les Parlements réclamaient sans cesse contre l'abus que les Rois faisaient des lettres d'abolition.

[2] Jean-François de la Guiche, seigneur de Saint-Géran.

tous les points que vous avez touchés je ne contredirai à un seul, parce que je reconnois que tout cela est véritable.

Le fait [1] ne se peut excuser, mais je vous dirai que j'ai été le premier qui a fait la punition de la faute commise par M. de Saint-Géran; car je l'ai banni de ma présence l'espace de plus de deux ans, et vous dirai en passant que j'ai été plus sévère que ma cour [2], car on l'a vu se promener par cette ville et par le palais même, et parler à aucuns de votre compagnie, depuis qu'il a été accusé, et néanmoins personne n'a parlé de le faire prendre. Vous direz à ma cour que j'ai trouvé fort bon qu'elle se soit montrée roide lors de la présentation des lettres d'abolition, et que je trouve bon qu'elle ait pris la voie de remontrances; mais aussi vous lui direz qu'ayant su comme Saint-Géran a reconnu sa faute et qu'il a satisfait à tous ceux qui étoient intéressés, me ressouvenant aussi des services de son père et le connoissant gentilhomme de valeur, qui pourra servir, je lui ai accordé les lettres d'abolition, que je veux être vérifiées purement et simplement, sans condamnation ni autre restitution. Je sais bien que les services n'excusent pas du tout une faute; si est-ce qu'ils doivent tirer en considération en ces occurrences. Je vous ai dit que je ne contredirai rien de ce que vous m'avez dit; j'en excepte une chose, c'est que vous craignez la conséquence. Vous direz à ma cour que je lui lève cette crainte, et que je lui promets que je ne baillerai plus telles abolitions; ils s'en peuvent assurer, puisque je le promets, car je tiens tout ce que je promets. Je n'eusse accordé cette-ci sans quelques particulières considérations, et que l'on sortoit encore des troubles; mais je veux qu'elle soit vérifiée purement et simplement, et leur direz que j'aurai toujours soin de conserver l'autorité de la justice.

---

[1] On ignore le crime commis par M. de Saint-Géran.
[2] Ma cour de parlement.

A Monsieur de Rosny.

1603, 29 mars.

La France doit aux efforts de Henri IV et du grand agronome Olivier de Serres [1], l'industrie de la soie, qui lui rapporte aujourd'hui 450 millions de francs. La lettre suivante montre quel intérêt le Roi portait à l'établissement de ses premières magnaneries.

Mon ami, je vous prie de faire hâter la charpente et couverture de mon orangerie des Tuileries, afin que cette année je m'en puisse servir à y faire élever la graine des vers à soie que j'ai fait venir de Valence en Espagne, laquelle il faudra faire éclore aussitôt que les mûriers auront jeté de quoi les pouvoir nourrir. Vous savez comme j'affectionne cela : c'est pourquoi je vous prie encore un coup d'y pourvoir et les faire hâter. A Dieu, mon ami, lequel je prie vous avoir en sa sainte et digne garde. Ce 29e mars, à Metz.

HENRY.

Au même.

1603, 10 avril.

Mon ami, j'ai eu avis de la mort de ma bonne sœur la reine d'Angleterre, qui m'aimoit si cordialement, à laquelle j'avois tant d'obligation. Or comme ses vertus étoient grandes et admirables, aussi est inestimable la perte que moi et tous les bons François y avons faite, car elle étoit ennemie irréconciliable de nos irréconciliables ennemis, et tant généreuse et judicieuse qu'elle m'étoit un second moi-même en ce qui regardoit la diminution de leur excessive puissance, contre laquelle nous faisions elle et moi de grands desseins, ce que vous savez aussi bien que moi,

[1] Gentilhomme protestant du Vivarais et auteur d'un livre encore célèbre, *le Théâtre d'agriculture*.

vous y ayant employé. J'ai donc fait cette perte irréparable, au moins, selon mon avis, au temps que je me pensois davantage prévaloir de sa magnanimité et constante résolution, et que mes affaires s'en alloient les mieux disposées pour me conjoindre efficacement avec elle ; ce qui me comble d'un ennui et déplaisir extrêmes ; n'osant me promettre de trouver autant de générosité, de cordiale affection envers moi et de ferme résolution à diminuer nos ennemis communs en son successeur; vers lequel me résolvant d'envoyer, pour sentir ses inclinations et essayer de le disposer à imiter sa devancière, j'ai aussitôt jeté les yeux sur vous, comme celui de mes bons serviteurs par lequel je puis le plus confidemment traiter avec lui de choses si importantes, tant à cause de l'amitié que chacun sait que je vous porte, de la religion que vous professez, que pour vous être acquis envers lui la réputation d'avoir de la franchise et d'être homme de foi et de parole. Préparez-vous donc à faire ce voyage [1], et disposez en sorte mes affaires, qu'elles puissent avoir leur cours ordinaire pendant votre absence sans aucun mien préjudice. Soyez-moi toujours loyal, car je vous aime bien et suis fort content de vos services. A Dieu, mon ami. De Nancy, ce 10e avril 1603.

HENRY.

Au même.

1603, 17 mai.

Mon Cousin, depuis vous avoir écrit ce matin, il m'est survenu une rétention d'urine, et encore que les médecins m'assurent que ce ne sera rien, comme aussi je l'espère, je vous prie, incontinent la présente reçue, de me venir trouver sans donner l'alarme à personne, feignant de venir

[1] Sully ne partit qu'en juin.

à Ablon pour faire la cène; et arrivant à Juvisy, vous prendrez la poste, car je veux parler à vous. Je vous prie que personne ne sache rien de ce que je vous écris. Bonsoir, mon ami, ce samedi, à sept heures du soir, 17e mai, à Fontainebleau.

HENRY.

Au même.

1603, 17 mai.

Mon ami, je me sens si mal qu'il y a bonne apparence que le bon Dieu veut disposer de moi. Or étant obligé, après le soin de mon salut, de penser aux ordres nécessaires pour assurer la succession à mes enfans, les faire régner heureusement à l'avantage de ma femme, de mon État, de mes bons serviteurs et de mes pauvres peuples que j'aime comme mes chers enfans, je désire conférer avec vous de toutes ces choses avant que d'en rien résoudre[1]. Partant, venez me trouver en diligence sans en rien dire à personne, ni donner aucune alarme. Faites seulement semblant de vouloir venir au prêche à Ablon, et y ayant fait secrètement trouver des chevaux de poste, rendez-vous ce jour même en ce lieu.

HENRY.

Au connétable de Montmorency.

1603, 18 mai.

Mon Cousin, je commençai hier, à sept heures du matin,

[1] Quand, le 14 mai 1610, jour de sa mort, agité par les plus sombres pressentiments, Henri IV, avant de monter en carrosse pour aller voir Sully à l'Arsenal, se mettait à genoux sur son lit et priait Dieu, sans nul doute les pensées qui l'agitaient en ce moment solennel étaient les mêmes que celles dont nous trouvons l'expression dans cette belle lettre : son salut et la France.

d'être saisi d'une colique qui m'a continué tout le jour et jusques à ce matin, avec des douleurs les plus grandes que j'aie jamais endurées. Cette colique étoit accompagnée d'une fièvre qui me faisoit avoir plus mauvaise opinion de mon mal. Toutesfois Dieu, par sa bonté et grâce, m'en a garanti, mes douleurs ayant cessé et ma fièvre s'étant terminée par une grande sueur, en sorte que je suis maintenant en pleine santé, dont je rends grâces à Dieu, comme je m'assure que feront tous mes bons serviteurs. C'est pourquoi je vous en ai voulu donner avis, mon Cousin, priant sa divine bonté vous avoir en sa sainte et digne garde. Écrit à Fontainebleau, le 18e jour de mai 1603.

HENRY.

A Monsieur de Rosny.

1603, 24 mai.

Mon ami, je vous ai ce matin écrit par votre laquais des nouvelles de ma santé qui s'en va augmentant, car maintenant je me trouve beaucoup mieux, ayant bien reposé et me sentant sans fièvre. Je vous dépêche ce courrier exprès pour vous prier de m'envoyer par lui deux cens écus pour faire distribuer aux pauvres malades, lesquels je ne puis encore toucher de quelques jours, et j'aime mieux leur faire donner quelque chose pour attendre que je me porte mieux, que de les renvoyer sans les toucher. A Dieu, mon ami, lequel je prie vous avoir en sa sainte et digne garde. Ce samedi à 10 heures du matin, 24e mai, à Fontainebleau.

HENRY.

A Madame de Montglat.

1603, 6 juillet.

Madame de Montglat, je vous fais ce mot pour vous dire

qu'il y a longtemps que vous ne m'avez mandé des nouvelles de mon fils, ni de ma fille et de mes autres enfans. C'est pourquoi je vous prie de m'en mander, assurée que vous ne sauriez me faire service plus agréable que celui-là, et d'en avoir bien du soin, comme je m'assure que vous avez. Bonjour, Madame de Montglat. Ce 6e juillet, à Monceaux.

HENRY.

Au connétable de Montmorency.

1603, 18 juillet.

Mon Compère, l'on nous a dit que la rougeole étoit à Chantilly; c'est pourquoi je vous fais ce mot et vous dépêche ce laquais exprès pour vous prier de me mander ce qui en est. Car si cela étoit, j'aimerois mieux que vous nous traitassiez à Merlou ou à Ecouen, d'autant que de là nous voulons aller à Ecouen voir nos enfants. Mandez m'en donc des nouvelles au vrai, par ce laquais; car suivant cela, d'ici nous prendrions notre chemin droit à Senlis ou à Nanteuil, pour aller à Chantilly ou à Merlou. Bonsoir, mon Compère. Ce vendredi au soir, 18e juillet, à Villers-Cotterets.

HENRY.

Au même.

1603, 20 juillet.

Mon Compère, j'ai reçu la vôtre par mon laquais. Puisqu'il n'y a point de mal à Chantilly, de la petite vérole, et que ce n'est rien, je vous y verrai mardi au soir, Dieu aidant, car je vais demain coucher à Nanteuil. Tout ce que nous craignions, ma femme et moi, n'étoit que pour notre

fils, que nous faisons état d'aller voir au partir de chez vous. Bonjour, mon Compère. Ce dimanche matin, 20e juillet, à Villers-Cotterets.

HENRY.

Au comte de Saint-Paul.

1603, 19 août.

« Madame de Verneuil, dit Sully, me vint voir pour ses affaires, n'étant pas néanmoins trop contente de moi. Elle me trouva comme je sortois de mon petit cabinet pour aller au Louvre, ayant un petit agenda roulé autour du doigt, qu'elle me demanda ce que c'étoit. A quoi je lui répondis comme en colère : « Ce sont de belles affaires, Madame, ès-quelles vous n'êtes pas des dernières. » Et en le déployant, je lui lus une liste de vingt ou vingt-cinq édits que l'on poursuivoit, à la foule et oppression du peuple, avec les noms de ceux qui étoient intéressés en iceux, dont elle étoit la sixième en ordre. « Eh bien, ce dit-elle, que pensez-vous faire de tout cela ? — Je pense, lui dis-je, à faire des remontrances au Roi en faveur du pauvre peuple, qui s'en va ruiné si telles vexations sont approuvées ; et peut bien le Roi dire adieu à ses tailles, car il n'en recevra plus. — Vraiment, ce dit-elle, il sera bien de loisir de vous croire et de malcontenter tant de gens de qualité pour satisfaire à vos fantaisies ! Et pour qui voudriez-vous donc que le Roi fît, si ce n'étoit pour ceux qui sont dans ce billet, lesquels sont tous ses cousins et ses parens, ou ses maîtresses ? — Tout ce que vous dîtes seroit bon, Madame, lui repartis-je, si sa Majesté prenoit l'argent en sa bourse. Mais de lever cela de nouveau sur les marchands, artisans, laboureurs et pasteurs, il n'y a nulle apparence, étant eux qui nourrissent le Roi et nous tous ; et se contentent bien d'un seul maître, sans avoir tant de cousins, de parens, de maîtresses à entretenir. » Et voyant par tous mes discours que je ne manquerois à essayer de faire trouver mauvais au Roi telles vexations, elle se retira toute mutinée, et s'en alla de ce pas chez M. le comte de Soissons. »

A son tour, le comte de Soissons, furieux, alla trouver le Roi, se plaignant de Sully, demandant une éclatante réparation de ses paroles, et n'obtenant rien que quelques propos du Roi, il se retira exaspéré. C'est de cette colère qu'il est question dans la lettre suivante.

Mon Cousin, j'ai vu les lettres que MM. de Brissac et de la Rochepot m'ont apportées de vous ; je les ai ouïs sur l'affaire qu'ils avoient en charge ; en quoi je ne vois qu'une continuation de désobéissance au comte de Soissons, avec

des plaintes de moi plus pleines d'animosité que de vérité. Je ne sais quel plaisir il prend de m'offenser chez moi. Conseillez-lui de s'en aller chez lui passer sa colère, car je ne le puis plus endurer; et si, à mon retour, il est revenu à soi, je serai très-aise de le voir. Gros cousin, je vous aime de tout mon cœur et vous donne le bonsoir. Ce 19e août, à Gaillon.

HENRY.

Au duc de Savoie.

1603, 24 août.

Lettre du duc de Savoie au Roi.

Monseigneur, M. d'Aubigny me vient de dépêcher un courrier, me donnant avis qu'il s'est adressé à lui un homme qui dit qu'il est gentilhomme, pour l'adresser à moi, afin de me proposer un moyen très-facile qu'il avoit pour faire mourir Votre Majesté et la Reine, moyennant une certaine somme d'argent, qu'il prétendoit après avoir fait le coup; et disoit qu'il croyoit que j'y devois accorder, pour la haine que V. M. me portoit, laquelle ceux qui le mandoient savoient très-bien et très-assurément. Et se figuroit exécuter si exécrable méchanceté par la voie du poison et ayant gagné un maître cuisinier et un écuyer tranchant, qui doit sortir de quartier à ce 1er septembre. Il dit aussi qu'il est domestique [1] de M. de Montbazon. Voilà les mêmes mots de la lettre de M. d'Aubigny, lequel après l'avoir ouï, l'a fait mettre dans la chartre [2] de Miolans, avec bonnes gardes, lui semblant que j'agréerois ce qu'il a fait, comme en vérité j'ai fait; et lui recharge de nouveau qu'il soit soigneusement gardé. Et au même instant j'ai dépêché ce courrier à Votre Majesté en toute diligence, afin qu'Elle soit avertie de tout ce fait et commande ce qu'on devra faire de cet homme, et à qui on le devra remettre; la suppliant de croire que, comme je désire sur toutes les choses du monde de servir Votre Majesté, et même en chose tant importante comme cette-ci touchant la conservation de sa personne et de celle de la Reine, qu'aussi je n'ai l'âme tant méchante, ni tant abaissé le courage, que non pas à Votre Majesté, à qui je souhaite mille ans de vie et très-heureuse, mais au moindre homme du monde je ne voudrois user de ces termes-là, ni souiller par semblables actes abominables le sang dont je suis sorti, ni la profession de vie que j'ai faite jusques à ce jour. Je la supplie encore de nouveau et d'agréer ma volonté et s'assurer de cette vérité, comme

[1] Attaché à la maison (domus), officier de la maison, et non pas valet.
[2] Prison.

marques du désir que j'ai de lui rendre service très-humble, et de la candeur avec laquelle j'ai toujours guidé toutes mes actions, lesquelles Votre Majesté reconnoîtra toujours plus conformes à mes paroles : et lui baisant sur ce très-humblement les mains, je supplie le créateur qu'il lui doint très-longue et heureuse vie. De Rivolay, ce 17e août 1603. Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

EMANUEL.

Mon Frère, je vous remercie de l'avis que vous m'avez donné par votre lettre apportée par ce courrier : c'est un témoignage de votre bonne volonté, non moins que de la générosité et candeur de votre courage, qui m'a été très-agréable et que je prise grandement. Ce siècle abonde en perversité, étant rempli de méchans qui font métier et marchandise de s'offrir à trahir leurs princes et d'attenter à leurs personnes par toutes voies illicites, pour gagner quelques pièces d'argent, et souvent piper et affronter ceux auxquels ils s'adressent. Dieu, vrai protecteur des siens qui posent leur principale fiance en lui, m'a préservé jusques à présent, par sa sainte et divine grâce, de telles embûches, comme j'espère qu'il fera à l'avenir [1]. Toutesfois, c'est grand avantage d'en être averti. Vous n'avez pas voulu seulement me rendre ce bon office, digne en vérité de notre proximité et de votre qualité, mais vous avez voulu encore faire retenir et mettre prisonnier ce malheureux duquel votre dite lettre fait mention, lequel a été si impudent et téméraire que d'oser tenter votre volonté et votre courage en un cas si exécrable et contre un prince qui n'a mérité de vous, ni d'autre qui vive, chose semblable. Mon Frère, je vous en remercie de rechef de tout mon cœur, et vous prie, suivant l'offre que vous m'en faites par votre lettre, de commander que ce misérable soit sûrement conduit jusques à Seyssel, et là livré entre les mains de celui qu'y fera trouver mon grand écuyer, gouverneur de Bourgogne, suivant mon commandement, vous promettant que je ne perdrai jamais la mémoire du

[1] Préservé 43 fois, Henri IV succomba à la 44e tentative d'assassinat.

plaisir que vous m'avez fait en cette rencontre, et que j'embrasserai toutes occasions de m'en revancher, comme vous connoîtrez par effet quand elles se présenteront.

Réponse du Roi aux remontrances du Parlement sur le rétablissement des Jésuites.

1603, 24 décembre.

Henri IV venait de faire un édit par lequel il rappelait les Jésuites qui avaient été chassés de France, quelques années auparavant, après l'attentat de Jean Châtel. « Les villes demandoient à l'envi d'avoir des colléges », et le Roi aimait mieux que les Jésuites employassent leur influence au service de la France que contre elle, au profit de l'Espagne. Le Parlement fit des remontrances contre le rappel des Jésuites, comme il en avait fait contre l'édit de Nantes. Les mêmes hommes, gallicans et intolérants, firent la même opposition à ces deux grandes mesures si différentes d'apparence, mais dictées par la même pensée, bien moderne, la liberté religieuse pour tous, garantie par l'État.

Je vous sais bon gré du soin que vous avez de ma personne et de mon État. J'ai toutes vos conceptions en la mienne, mais vous n'avez pas la mienne aux vôtres. Vous m'avez proposé des difficultés qui vous semblent grandes et considérables, et n'avez su que tout ce que vous avez dit a été pensé et considéré par moi il y a huit ou neuf ans, et que les meilleures résolutions pour l'avenir se tirent de la considération des choses passées, desquelles j'ai plus de connoissance qu'autre qui soit. On reconnut à Poissy, non l'ambition des Jésuites, mais leur suffisance, et je ne sais comme vous trouvez ambitieux ceux-là qui refusent les dignités et prélatures, et qui font vœu de n'y point aspirer. Pour les ecclésiastiques qui se formalisent d'eux, c'est de tout temps que l'ignorance en a voulu à la science, et j'ai remarqué que, quand j'ai commencé à parler de les établir, deux sortes de personnes s'y opposèrent particulièrement : ceux de la Religion et les ecclésiastiques mal vivans ; et c'est ce qui les a fait estimer davantage. Si la Sorbonne les

a condamnés, ç'a été sans les connoître. L'Université a occasion de les regretter, puisque, par leur absence, elle a été comme déserte, et les écoliers, nonobstant tous vos arrêts, les ont été chercher dedans et dehors mon royaume. Ils attirent à eux les beaux esprits et choisissent les meilleurs, et c'est de quoi je les estime. Je désirerois que l'on choisît les meilleurs soldats, et que nul n'entrât en vos compagnies qui n'en fût bien digne : que partout la vertu fût la marque et fît la distinction des hommes. Ils entrent comme ils peuvent, aussi font bien les autres ; et suis moi-même entré comme j'ai pu. Il faut avouer qu'avec leur patience et bonne vie, ils viennent à bout de tout, et que le grand soin qu'ils ont de ne rien changer ni altérer de leur première institution les fera durer longtemps.

Quant à ce qu'on reprend à leur doctrine, je ne l'ai pu croire, parce que je n'ai trouvé un seul d'un si grand nombre de ceux qui ont changé leur religion, qui ait soutenu leur avoir ouï dire ou enseigner qu'il étoit permis de tuer les tyrans ni d'attenter sur les rois. Barrière ne fut pas confessé par un Jésuite en son entreprise, et un Jésuite lui dit qu'il seroit damné s'il osoit l'entreprendre. Quand Châtel les auroit accusés, comme il n'a fait, et qu'un Jésuite même eût fait ce coup (duquel je ne me veux plus souvenir, et confesse que Dieu voulut alors m'humilier et sauver, dont je lui en rends grâce), faudroit-il que tous les Jésuites en pâtissent, et que tous les apôtres fussent chassés pour un Judas ? S'ils sont obligés plus étroitement que les autres au commandement du Pape, c'est pour ce qui regarde la conversion des infidèles, et je n'estime pas que les vœux d'obéissance qu'ils font les obligent plus que le serment de fidélité qu'ils me feront. Mais vous ne dites pas que l'on a trouvé mauvais à Rome que le cardinal Bellarmin (*jésuite*) n'a donné en ses écrits autant de juridiction et d'autorité au Pape sur les choses temporelles que les autres lui en donnent ordinairement.

Il ne leur faut plus reprocher la Ligue ; c'étoit l'injure

du temps ; ils croyoient de bien faire, et ont été trompés comme plusieurs autres; je veux croire que ç'a été avec moins de malice que les autres, et m'assure que la même conscience, jointe à la grâce que je leur fais, les rendra autant, voire plus affectionnés à mon service qu'à la Ligue. L'on dit que le roi d'Espagne s'en sert ; je dis aussi que je veux m'en servir, et que la France ne doit être de pire condition que l'Espagne, puisque tout le monde les juge utiles. Je les tiens nécessaires à mon État, et s'ils y ont été par tolérance, je veux qu'ils y soient par arrêt. Dieu m'a réservé la gloire de les y rétablir par édit. Ils sont nés en mon royaume[1] et sous mon obéissance ; je ne veux entrer en ombrage de mes naturels sujets, et si l'on craint qu'ils communiquent mes secrets à mes ennemis, je ne leur communiquerai que ce que je voudrai. Laissez-moi conduire cet affaire ; j'en ai manié d'autres bien plus difficiles, et ne pensez plus qu'à faire ce que je vous dis.

Harangue du Roi

Au corps de ville de Paris.

1604, 28 février.

Messieurs, j'estime que chacun de vous se souvient encore de l'état misérable où étoient réduites les affaires de France, lorsqu'il plut à Dieu m'appeler à cette couronne : et que, le comparant à la condition présente, il loue et remercie en son cœur la bonté divine d'un si heureux changement, pour la perfection[2] duquel vous savez combien librement j'ai exposé ma vie aux périls et supporté toutes sortes de travaux, lesquels je tiens bien et dignement employés, pourvu seulement que la mémoire vous en de-

[1] En 1603, les Jésuites français seuls furent admis dans le royaume : ce n'est qu'en 1608, que les Jésuites étrangers y furent admis comme les autres.

[2] L'accomplissement.

meure. Mais mon affection paternelle envers mes sujets ne me permet point de m'arrêter en si beau chemin; ains me convie à employer de rechef ma personne, et chercher tous moyens pour rendre telles félicités plus durables, et faire en sorte que malgré tout accident, chacun puisse jouir à l'avenir, comme il fait à présent des commodités publiques et privées; chose que je tiens très-difficile, s'il n'y est remédié par un bon ordre et très-grande prévoyance, à cause de l'extrême pauvreté que je reconnois au peuple de la campagne, lequel est celui qui nous fait tous vivre. Car arrivant un changement de règne, ou quelque mouvement de guerre en ce royaume, comment estimez-vous qu'il soit possible de subvenir à telles dépenses extraordinaires, puisque tout le revenu d'icelui, quelque excessives qu'en soient les impositions, peut à grande peine porter les charges et dépenses du courant? Lorsque les rois mes prédécesseurs sont tombés en pareilles adversités, ils ont eu recours aux aliénations de leurs domaines, constitutions de rentes, créations d'offices, augmentations de tailles, gabelles et impositions; mais maintenant toutes ces choses sont parvenues à tel excès, qu'il ne s'en peut tirer, ni espérer aucune assistance. Quoi donc? faudra-t-il laisser dissiper l'État, ou l'assujettir aux étrangers? Je m'assure que nul de vous n'a le cœur si lâche que de l'endurer. Pour mon regard, je souffrirois plutôt mille morts, et espère vous laisser des enfans pour rois, qui n'auront pas moindre courage. Par quoi, ne sachant où prendre des moyens, tenez pour certain que l'on s'adressera au fond des rentes[1], comme le plus facile, et crains qu'enfin telles affaires continuant ou tirant à la longue, eux ou moi soyons contraints par la nécessité, qui est la loi de toutes les lois, de faire banqueroute à cette nature de dettes; chose que je veux éviter de toute ma puissance, et l'éviterai infailliblement, si vous y contribuez, ce que l'ancienne fidélité des François me fait espérer de vous.

[1] Le fond des rentes, c'est-à-dire la dette de l'État.

C'est pourquoi, voyant que la paix et le repos universel que mes labeurs ont acquis à la France nous permet ou plutôt nous appelle à des consultations ou occupations si louables et si justes, je me suis résolu, pour prévenir tels inconvéniens, d'entrer au rachat et amortissement des rentes, du sort principal[1] des propriétaires qui les ont acquises loyalement et de bonne foi. Mais avant que d'ouvrir aucun expédient, je désire prendre votre conseil et recevoir vos avis communs. Et pour vous donner moyen de les mieux former, je veux que sans vaquer à aucun autre affaire, soit public ou privé, vous vous assembliez deux fois le jour, afin de trouver les expédiens [les] plus propres et avantageux pour faciliter cette mienne intention, lesquels j'écouterai volontiers et les approuverai, si l'exécution peut suivre la proposition. Sinon, j'espère moi-même vous faire des ouvertures qui ne seront à rejeter, ne désirant établir autre justice en cet affaire que celle qui de droit se peut pratiquer entre deux particuliers. Mais quoi qu'il y ait, tenez pour arrêté en vos esprits que je ne me départirai jamais d'une telle résolution, quelques difficultés et empêchemens que vous y puissiez apposer ; d'autant que je la tiens non-seulement juste et utile, mais tellement nécessaire, que la conservation de cet État y est conjointe et attachée. Travaillez donc de cœur et de courage en un si bon affaire, qui est pour vous même et pour le bien de tous ; et que tous en général, et chacun en particulier, me fassent connoître combien il m'aime et désire me faire service agréable, vous souvenant que je n'oublierai jamais ceux qui auront bien ou mal procédé en cette occasion, mais les reconnoîtrai chacun selon son mérite, et que je veux être éclairci de vos délibérations dans huit jours[2].

[1] Le sort principal d'une rente est le capital placé. On dit aujourd'hui le principal ou le capital.

[2] La dette publique était alors d'environ 300 millions de livres (soit 3 milliards d'aujourd'hui), sans compter 41 millions de livres (410 millions de francs d'aujourd'hui), assignés sur l'Hôtel-de-Ville de Paris.

Le règlement que fit Sully en 1604 mit l'ordre dans l'effroyable chaos

A la marquise de Verneuil.

1604, vers la mi-avril.

Madame de Verneuil, abusant de sa puissance sur Henri IV, lui parlait avec arrogance, et de la Reine en termes très-peu respectueux ; elle prenait part aux menées que son père et le comte d'Auvergne tramaient contre le Roi avec les Espagnols et quelques personnages remuants ; elle lui laissait voir le refroidissement de son affection, sous des prétextes recherchés de dévotion et de scrupules de conscience, que le Roi disait savoir bien qu'elle n'avait nullement en l'âme, et elle en usait ainsi, croyait-il, « à cause de quelques nouvelles amours qui la dominoient ». Ne pouvant se supporter l'un et l'autre, « ils ne pouvoient cependant, dit Sully, vivre l'un sans l'autre. » A ce moment, le Roi et sa maîtresse « entrèrent en de telles aigreurs », qu'il en résulta la lettre suivante.

Si vos effets suivoient vos paroles, je ne serois pas mal satisfait de vous comme je suis. Vos lettres ne parlent qu'affection ; votre procédé envers moi, qu'ingratitude. Il y a cinq ans et plus que vous continuez cette façon de vivre, trouvée étrange de tout le monde. Jugez de moi, à qui elle touche tant, ce qu'elle doit être. Il vous est utile que l'on pense que je vous aime, et à moi honteux que l'on voie que je souffre que vous ne m'aimiez pas. C'est pourquoi vous m'écrivez et pourquoi je vous paye de silence. Si vous me voulez traiter comme vous devez, je serai plus à vous que jamais : si non gardez cette lettre pour la dernière que vous recevrez jamais de moi, qui vous baise un million de fois les mains.

---

de la dette publique. L'intérêt fut réduit de 10 à 6, à 5 et à 4 0/0, suivant la date et l'origine des rentes ; — une partie des rentes fut éteinte moyennant le remboursement du capital ; — beaucoup de rentes reconnues frauduleuses furent annulées ; — les rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris furent réduites par voie de rachat de 3,428,000 livres (34,280,000 francs d'aujourd'hui) à 2.039,000 livres (20,390,000 francs). — Le résultat de cette grande opération fut de soulager l'État, qui n'avait pas 25 millions de livres (250 millions d'aujourd'hui) de revenus, de 5 millions de livres (50 millions d'aujourd'hui) sur les rentes.

A mon cousin le cardinal Du Perron.

1604, 17 juin.

Mon Cousin, c'est pour vous avertir et me conjouir avec vous de votre promotion à la dignité de cardinal que je vous écris la présente et vous l'envoie par le même courrier qui m'en apporté la nouvelle. Je vous ai désiré et procuré cet honneur sur l'espérance que j'ai conçue que Dieu et son église avec le Saint-Siége et Sa Sainteté seront servis de vous dignement. Et aussi que vous reconnoîtrez envers moi et mon royaume l'obligation que vous m'avez de cette grâce avec la fidélité que doit faire un bon sujet. Tenez-vous prêt pour me venir trouver aussitôt que le camarier de Sa Sainteté qui doit apporter votre bonnet sera arrivé, afin que vous le receviez de ma main. Priant Dieu, mon Cousin, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. De Saint-Germain-en-Laye, le 17e juin 1604.

HENRY.

A Monsieur de Rosny.

1604, 4 octobre.

Mademoiselle de Beuil allait remplacer la marquise de Verneuil comme maîtresse en titre. Le lendemain du jour où le Roi écrivait cette lettre à Sully, la nouvelle favorite devait épouser Philippe de Harlay, comte de Sésy, « mais en figure », comme dit Tallemant des Réaux, c'est-à-dire à condition qu'elle ne serait sa femme que de nom et qu'il la laisserait à Henri IV, qui fit sa maîtresse comtesse de Moret, en décembre 1604. La somme énorme que le Roi ordonne à Sully de remettre à mademoiselle de Beuil servit à acheter la femme et à payer le consentement du mari, qui toucha encore 30,000 écus, en 1607, quand la comtesse de Moret fut « démariée », comme dit Malherbe, c'est-à-dire quand son prétendu mariage fut rompu.

Mon ami, je vous prie de bailler à la demoiselle de Beuil la somme de 85.504 livres, de laquelle vous ne prendrez

autre quittance que la présente, laquelle somme vous emploierez au premier comptant que vous ferez expédier; et sur ce, Dieu vous ait, mon ami, en sa garde. Ce 4e octobre, à Paris.

HENRY.

Chanson adressée à la comtesse de Moret.

1604, vers la fin de l'année.

Viens Aurore,
Je t'implore;
Je suis gai quand je te voi.
La bergère
Qui m'est chère
Est vermeille comme toi.

De rosée
Arrosée
La rose à moins de fraîcheur :
Une hermine
Est moins fine,
Le lait a moins de blancheur.

Pour entendre
Sa voix tendre,
On déserte le hameau,
Et Tityre
Qui soupire
Fait taire son chalumeau.

Elle est blonde
Sans seconde;
Elle a la taille à la main.
Sa prunelle
Etincelle
Comme l'astre du matin.

D'ambroisie
Bien choisie
Hébé la nourrit à part.
Et sa bouche,
Quand j'y touche.
Me parfume de nectar.

A Monsieur de Rosny.

1605, 4 janvier.

Mon Cousin, je vous fais ce mot pour vous dire que, au premier comptant que vous ferez au trésorier de mon épargne, vous employiez dans icelui la somme de trente mille livres d'une part, de laquelle j'ai fait don à ma femme; de neuf mille à Madame la comtesse de Moret; aux femmes de chambre de ma femme de quinze cens livres; et à Madame de Montglat, pour distribuer aux nourrices de mon fils, de ma fille et de mes autres enfans, pareille somme de quinze cens livres, de laquelle je leur ai fait don pour leurs étrennes de la présente année. A Dieu, mon ami. Ce 4e janvier, à Paris.

HENRY.

A la marquise de Verneuil.

1605, en février [1].

Malgré tout, Henri IV revenait toujours à la marquise; il reconnaît qu'il a tort de la « chérir trop », il l'aime toujours. Il est enchaîné par l'habitude, cette redoutable alliée des passions ; il a besoin de la conversation spirituelle de madame de Verneuil et de ses vives réparties. Si quelque chose peut excuser le joug honteux que le Roi a subi, c'est que ce joug est celui de l'esprit, bien plus encore que celui de la beauté. Il faut dire aussi que Marie de Médicis était bien une des femmes les plus complètement ennuyeuses et maladroites qui se puissent imaginer. Sotte de nature, opiniâtre, colère, elle était entièrement dominée par Concini et sa femme, qui exploitaient ses défauts et ses justes griefs contre

[1] Cette lettre, placée à la fin de l'année 1604, par M. Berger de Xivrey, nous paraît devoir être datée du mois de février 1605.

Henri IV ; elle n'avait aucune complaisance pour le Roi ; elle ne s'accommodait dans aucun cas à ses goûts, à ses désirs, et en toutes choses, dans les grandes comme dans les petites, « une fois qu'elle avoit pris sa quinte, si le Roi vouloit d'un elle vouloit d'autre ». Elle « grognoit et rechignoit toujours, lorsque revenant, il la vouloit aller baiser, caresser, rire et s'esjouir avec elle ». La Reine froissait Henri IV, qui aimait tant tous ses enfants, en témoignant une extrême animosité contre ses bâtards, et elle achevait d'irriter son mari, qui savait que les torts de la Reine venaient surtout des mauvais conseils des Concini, en les comblant de faveurs, de dons et d'argent, sans parvenir jamais à rassasier leur avidité, en tolérant leur arrogance et en les soutenant dans leurs intrigues avec l'Espagne. De son côté, Marie de Médicis ne pouvait supporter que madame de Verneuil, « cette putane » comme elle l'appelait, parlât d'elle avec mépris, mît sans cesse ses enfants sur la même ligne que les siens, conspirât avec son frère et son père contre le Roi, et que le Roi n'en fît aucune punition. A l'époque où nous sommes, le ménage du Roi était un enfer, où les querelles se renouvelaient chaque jour. Sully proposait à Henri IV, pour faire cesser ces désordres, de renvoyer les Concini à Florence et d'exiler madame de Verneuil et sa famille en Angleterre. Henri IV ne put se décider à suivre ce sage conseil : il rompit un instant avec sa maîtresse, mais il en prit une autre, madame de Moret, et reprit bientôt madame de Verneuil, ce qui lui fit trois femmes à la fois. Le scandale était complet. Il s'aggrave encore quand on sait qu'au moment où le Roi écrivait la lettre qu'on va lire, le père de la marquise et le comte d'Auvergne son frère venaient d'être condamnés à mort par le Parlement pour crime de haute trahison, que la marquise avait été convaincue d'avoir pris part à ce complot, et que, malgré leur crime, tous ces coupables avaient été graciés.

Mon cher cœur, j'ai reçu trois de vos lettres, auxquelles je ne ferai qu'une réponse. Je vous permets le voyage de Boisgency, comme aussi de voir votre père, auquel j'ai fait ôter ses gardes. Mais n'y demeurez qu'un jour, car sa contagion est dangereuse. Je trouve bon que partiez pour Saint-Germain voir nos enfans. Je vous enverrai La Guesle; car je veux aussi que voyiez le père, qui vous aime et chérit trop. L'on n'a rien su du tout de votre voyage. Aimez-moi, mon menon, car je te jure que tout le reste du monde ne m'est rien auprès de toi, que je baise et rebaise un million de fois.

---

[1] Ce doit être un des serviteurs de la marquise. On le retrouve en 1608 (22 mai) à Malesherbes, « toujours obéissant et fidèle ».

A Monsieur de Rosny.

1605, 13 mars.

Mon Cousin, mandez-moi par le retour de ce courrier si mes affaires sont en état qu'il faille que je hâte mon retour, car selon cela je me conduirai. Ici[1] il fait très-beau, et y passe bien mon temps, me portant très-bien, Dieu merci; car je n'ai aucun ressentiment de rhume, de goutte ni de chose du monde. Vous le jugerez ainsi à mon visage, qui est très-bon. Je me couche entre dix et onze, et me lève à sept heures, dors bien et mange de même, qui sont les meilleures nouvelles que je vous puisse mander. Si vous en savez quelques-unes, mandez-les moi par le retour de ce courrier. A Dieu, mon Cousin. Ce samedi, 13e mars, à Chantilly.

HENRY.

Au même.

1605, 15 mars.

La grande faveur et la haute position de Sully, si parfaitement méritées par ses services et sa fidélité, avaient amoncelé contre lui toutes les haines et toutes les jalousies des courtisans et des maîtresses[2], qu'il con-

[1] A Chantilly, chez le connétable de Montmorency.

[2] Sully divisait ses ennemis en sept sortes : les grands officiers de la couronne, jaloux de son pouvoir ; — les maîtresses et leur séquelle, irritées de ce qu'il rognait toujours leurs gratifications ; — les bigots espagnolisés, Villeroi, Sillery, le P. Cotton et les Jésuites, qui voulaient renverser Sully, protestant, afin que la politique « tournât exclusivement sur les pivots de Rome et d'Espagne » ; — les cajoleurs, marjolets, brelandiers, voluptueux, baguenaudiers et fainéants de cabinet, de cour et de ville, lesquels n'étant bons qu'à ricaner auprès du Roi, étaient irrités du mépris que le sévère Sully avait pour leur engeance ; — les factieux, turbulents, séditieux, mutins et faiseurs de menées en l'État, dont Sully renversait les desseins par sa vigilance et sa fermeté ; — ceux qui ayant accoutumé de s'enrichir en pillant, saccageant et brigandant le Roi, le royaume et les particuliers, voulaient voir la direction des finances en d'autres mains que celles de l'intraitable Sully, qui s'obstinait à vouloir y maintenir l'ordre et la probité ; — le ramas de toutes les canailles et

trecarrait sans pitié. On l'attaquait sans cesse auprès du Roi, qui finit par se laisser circonvenir et ne plus témoigner à son grand ministre la même amitié qu'auparavant. Sully écrivit à Henri IV, lui signala les artifices de ses ennemis, le supplia de lui déclarer les causes de ses plaintes et défiances, de lui faire connaître ses finales résolutions et, s'il n'était pas coupable, de lui rendre sa bienveillance accoutumée. C'est à cette lettre de Sully que le Roi répondit par la suivante.

Mon Cousin, j'aurois besoin de plus de temps et de loisir que je n'en ai maintenant pour répondre aux discours, raisons et plaintes de votre lettre du 13e mars. C'est pourquoi je remettrai à vous en parler à la première vue et loisir; et ce pendant je vous conseillerai de prendre le même conseil que vous me donnez, lorsque je me mets en colère de ceux qui blâment mes actions: qui est de laisser dire et parler le monde sans vous en tourmenter, et faire toujours de mieux en mieux; car par ce moyen vous montrerez la force de votre esprit, ferez paroître votre innocence, et conserverez ma bienveillance, de laquelle vous pouvez être autant assuré que jamais. A Dieu, mon Cousin. De Chantilly, ce 15e mars 1605.

HENRY.

Au duc d'Épernon.

1605, 13 mai.

Le Roi voulait que le brave Crillon vendît sa charge de mestre de camp du régiment des gardes à M. de Créqui; le duc d'Épernon, colonel général de l'infanterie française, désirait au contraire que M. de Crillon, qui lui était entièrement dévoué, conservât sa charge. Orgueilleux et tout puissant comme il l'était, ménagé d'habitude par le Roi, qui le surveillait de près, tout en lui prodiguant les apparences de la plus vive amitié, le duc d'Épernon reçut de Henri IV les deux lettres qu'on va lire.

sangsues de partisans, mouches de cours et donneurs d'avis pour trouver de l'argent à la surcharge du peuple et s'enrichir, parmi lesquels se trouvait le plus dangereux des ennemis de Sully, Juvigny, auteur d'un libelle qui fit une vive impression sur l'esprit de Henri IV. Aussi, après que Sully eut recouvré toute sa faveur, ce Juvigny fut-il poursuivi comme criminel de lèse-majesté et pendu en effigie.

Il y eut à propos de cette affaire bien des incidents, dont le plus grave fut la disgrâce momentanée de Sully, le Roi ayant cru que son ministre voulait avoir la charge de Crillon, ce qui indiquait une ambition insatiable. et s'étant aperçu de certaines conventions entre Sully et d'Épernon, qui lui déplurent considérablement.

Mon ami, vous entendrez par d'Escures ce qui s'est passé entre les sieurs de Grillon et de Créqui, pour la charge de mestre de camp du régiment de mes gardes, et comme je n'ai voulu que les provisions en aient été expédiées que je n'eusse, suivant ma promesse, parlé à vous, ce que je fais par ce porteur. Peut-être si le dit sieur de Grillon se fût adressé à vous pour lui donner un successeur, que vous lui en eussiez choisi un qui vous eût été plus agréable, mais non si utile à mon service. Car je tire de ce fait un tel bien pour mes affaires que si vous étiez auprès de moi, vous me le conseilleriez. Je vous prie donc et conjure par l'amitié que je crois que vous me portez, que je reconnoisse qu'en cette occasion vous préférez mon contentement et le bien de mes affaires à toutes autres considérations, et que vous le faites volontiers, puisque je le veux ainsi. Cela sera aussi cause que j'aurai à l'avenir encore plus de soin de ce qui vous touche que jamais, ainsi que vous dira le dit d'Escures, sur lequel me remettant, je prie Dieu, mon ami, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. Ce 13e mai, à Fontainebleau.

HENRY.

Au même.

1605, 21 mai.

Mon Cousin, je vous ai mandé ma volonté par Escures. Vous désirez parler à moi, devant que j'achève cet office. Je le veux; venez donc me trouver, bien résolu de suivre mes volontés, car le serviteur qui veut être aimé de son maître lui témoigne toute obéissance. Votre lettre est d'homme en

colère; je n'y suis pas encore : je vous prie, ne m'y mettez pas. Escures vous dira le surplus, croyez-le. Ce 21e mai, à Fontainebleau.

HENRY.

Entretien du Roi et de M. de Rosny.

1605, à la fin de mai, à Fontainebleau.

La lettre du 15 mars, courte et peu familière, le terme de mon cousin au lieu de mon ami, montrèrent à Sully que le cœur du Roi n'était pas encore bien satisfait et que son esprit n'était pas entièrement épuré des fantaisies qu'on y avait glissées. Cependant Sully, fort de son innocence, résolut de ne pas provoquer une explication et d'attendre que le Roi « entamât le propos ». Il attendit assez longtemps et vit sa faveur décroître rapidement. Ses ennemis gagnaient sur lui, et Henri IV se laissa si bien « porter au courroux ». qu'il alla jusqu'à dire que Rosny pourrait bien faire un jour plus de mal à l'État que n'avait jamais fait l'amiral de Coligny, et qu'il en discourait avec tous ceux qu'il rencontrait. Les plus sérieux de la Cour, les princes de la maison de Lorraine entre autres, blamèrent ces propos et allèrent plaindre Sully de sa disgrâce. Ce que voyant, le Roi y eut regret et, se souvenant de la lettre que Rosny lui avait écrite, il résolut d'avoir un entretien avec son serviteur, qu'il condamnait avant de l'avoir entendu. L'explication eut lieu, et Rosny en sortit triomphant.

Un matin, M. de Rosny avait été au lever du Roi, pour prendre congé de lui avant de retourner à Paris. M. de Rosny partait, lorsque le Roi le fit appeler et lui dit :

« Venez-çà, n'avez-vous rien du tout à me dire? » A quoi lui ayant répondu que non pour le présent, il me repartit : « Oh si, ai bien moi à vous. » Et là-dessus, m'ayant pris par la main, il me mena dans les allées des mûriers blancs, qui sont tous environnés de canaux, à l'entrée desquels il fit mettre deux Suisses qui ne parloient point françois, où nous nous promenâmes près de quatre heures ensemble, sans cesser de discourir, lire et entremontrer papiers.....

Après m'avoir embrassé par deux fois à la vue d'un chacun, il me dit : « mon ami, je ne saurois plus souffrir, des expériences et connoissances de vingt-trois ans nous ayant

suffisamment témoigné l'affection et sincérité l'un de l'autre, les froideurs, retenues et dissimulations dont nous avons usé depuis un mois; car, pour en dire la vérité, si je ne vous ai pas dit toutes mes fantaisies ainsi que j'avois accoutumé, je crois que vous m'avez aussi célé beaucoup des vôtres; et seroient telles procédures autant dommageables à vous qu'à moi, et pour aller journellement en augmentant (par la malice et l'artifice de ceux qui envient autant ma grandeur qu'ils sauroient faire votre faveur près de moi), si je n'y apportois les remèdes convenables. Et pour cette cause, ai-je pris résolution de vous dire entièrement tous les beaux contes que l'on m'a faits de vous, les artifices dont l'on a usé pour vous brouiller avec moi, et ce qui m'en est resté sur le cœur; vous priant de faire le semblable, sans craindre que je trouve rien mauvais de toutes les libertés dont vous pourrez user, puisque c'est chose que je veux et vous commande absolument, et ne me taire nuls des rapports que l'on vous a faits de ce que j'ai pu dire ou faire où vous ayez intérêt, ni des fantaisies qui vous sont venues en l'esprit là-dessus, ni même nulles de mes vérités; car je veux que nous sortions d'ici, vous et moi, le cœur net de tous soupçons, et contens l'un de l'autre, ne doutant point comme parmi quelques vérités que l'on m'a pu dire, l'on n'y a mêlé mille mensonges et faussetés, l'on n'ait fait le semblable en votre endroit ; et partant, comme je vous veux ouvrir mon cœur, je vous prie de ne me déguiser rien de ce qui est dans le vôtre. »

De quoi faire ayant tiré ma foi et ma parole, il me nomma tous ceux qui avoient essayé de l'aliéner de l'amitié qu'il me portoit, entre lesquels se trouvèrent bien mêlés la plupart de ces diverses sortes de personnes dont j'ai ci-devant fait mention, et plusieurs autres que je ne veux pas dire; ajoutant qu'ils s'étoient durant quelques années servi de l'artifice des blâmes et des plaintes, et en cette-ci de celui des louanges des bonnes parties qui étoient en moi, et de la douceur dont j'usois envers un chacun, ce qu'il ne me

vouloit point nier lui avoir grandement touché l'esprit; s'étant mis en fantaisie que changeant ainsi soudainement de procédures, et usant (ce qu'il savoit bien être du tout contre mon humeur) de flatteries, cajoleries, recherches et gratifications envers un chacun, comme ils le publioient, il falloit bien que j'eusse pris un autre dessein que celui de sa gloire, accroissement de sa domination, amélioration de ses revenus et soulagement de ses peuples, comme je lui avois toujours protesté, et que j'en aimasse d'autres autant ou plus que lui, puisque je préférois leur utilité et contentement au sien. « Et afin, me dit-il, que vous n'estimiez pas que j'aie inventé tout cela pour chercher un prétexte à m'aliéner de vous, je vous ferai voir les divers avis et mémoires qui m'en sont tombés entre les mains, dont j'en ai trouvé les uns tantôt par terre sous ma table, que je faisois ramasser (car encore que cela me dépitât, si ne laissois-je pas d'avoir la curiosité de les voir), les autres sous le tapis de ma chambre, les autres que j'avois pris de gens inconnus, lesquels me les présentoient comme si ç'eût été des requêtes, les mettant dans mes pochettes, les autres sous le chevet de mon lit, et les autres tout ouvertement, comme celui que, par mon commandement exprès, Juvigny me bailla, il y a dix ou douze jours, lequel m'en bailla un qu'il me dit avoir trouvé par terre dans ma chambre, et qu'il semble qu'en icelui ait été rassemblé tout ce qui étoit en tous les autres[1]. Je serai bien aise que vous le lisiez devant moi, et que nous en discourions, pour voir si par le style nous ne devinerons point qui le peut avoir fait; car, à mon avis, il y a des inventions qui surpassent l'esprit et la capacité de celui qui me l'a baillé. » Lequel m'ayant mis en main, je le lus tout du long, sans dire aucune chose[2].....

[1] Ce libelle était intitulé : *Discours d'État pour faire voir au Roi en quoi Sa Majesté est mal servie.* Il courait manuscrit. Quand la méchanceté et la bêtise n'ont pas de journaux à leur service, elles ont les nouvelles à la main et les libelles manuscrits.

[2] Suit une longue analyse du libelle, que Sully divise en cinq points : 1° Protestations de dévouement pour le Roi et son État, et promesse de

Sa Majesté ayant vu que j'avois lu ce libelle tout du long, sans dire un seul mot, changer de couleur ni témoigner la moindre émotion du monde, me dit : « Eh bien, que vous en semble de tous ces beaux contes ? — Mais vous-même, Sire, lui répondis-je, qui les avez lus et relus et si longtemps gardés, quelle opinion en avez-vous ? Car pour moi, je ne m'étonne pas tant de toutes ces bagatelles, qui ne sont en effet que fadaises et niaiseries de gens sots et malicieux, comme je fais de voir qu'un si grand Roi, plein d'esprit, de jugement, de courage et de bonté, et qui m'a connu par tant de louables expériences, a pu avoir la patience de les lire, de les garder si longtemps, de me les faire lire tout du long en sa présence, et de me demander ce qu'il m'en semble. Car quelle autre opinion en saurois-je avoir que celle que la prudence vous oblige d'avoir, et que je crois que vous avez en effet, m'assurant que vous avez usé de force à votre bonne inclination et doux naturel, pour vous faire écouter toutes ces impostures et calomnies, sans vous en mettre en colère, et faire faire une curieuse recherche des auteurs d'icelles pour en faire une punition exemplaire et très-rigoureuse? Mais, afin de ne demeurer pas renclos dans une contradiction universelle et défense générale, je vous supplie très-humblement, Sire, de trouver bon que je reprenne toutes ces particulières suppositions, afin de les examiner par les règles de la prudence, de la raison, de la possibilité et des judicieuses lumières de votre esprit. »

donner avis des menées faites contre lui : — 2° Louange des vertus du Roi et diatribe contre Sully qui prétendait être le seul auteur de la bonne administration et prospérité du royaume ; — 3° Liste des serviteurs et favoris des Rois qui au début les servaient bien et avaient conspiré à la fin, d'après quoi on conseillait au Roi de se méfier de son ministre tout puissant ; — 4° Changement survenu dans le caractère de Sully, qui est devenu familier et libéral, qui se fait partout des amis, parmi les protestants, parmi les plus grands de l'État, en Angleterre, en Allemagne, en Suisse ; — 5° Avis donné au Roi que sous prétexte de remplir les arsenaux de munitions, Sully envoie beaucoup d'argent à l'étranger, pour y lever à l'occasion des Suisses et des Reîtres, et soutenir ses complices de France, et qu'un jour cet homme peut devenir plus dangereux pour l'État que ne l'a jamais été l'amiral de Coligny.

» Toutes lesquelles, je m'en assure, Sire, vous feront reconnoître : sur le premier point, que des protestations de zèle et dévotion et des jactances de signalés services, faites par des personnes tant abjectes ou tant infâmes qu'elles n'oseroient comparoître ni dire leur nom, sont non-seulement de nul prix ni valeur, mais du tout impertinentes et ridicules, puisque toute occasion pour laquelle on se cache des gens d'honneur, et fuit-on la lumière pour agir en ténèbres, ne sauroit être estimée autre que honteuse, infâme et vilaine ; que c'est signe d'un grand opprobre et contumélie en laquelle leur propre conscience les enveloppe, que de taire les noms et les personnes de ceux qui annoncent vos louanges et gloires bien méritées, puisque la renommée les publie si hautement par tout l'univers, et que je n'ai pour mon particulier jamais épargné biens, travaux, ni vie pour les exalter jusques en leur degré souverain ; et que tout aussi peu ont-ils dû être écoutés en des calomnies si puantes et infectes, que de me vouloir faire présumer, au milieu de tant de défauts, que je reconnois en moi quelque égalité avec la moindre des bonnes parties qui sont en Votre Majesté, laquelle je tiens pour la perfection même[1] ; que ce long et ennuyeux dénombrement qu'ils font d'une quantité de méchans garnemens, sortis pour la plupart de la boue, de la fange et du cloaque des vices, qui ont été cauteleux et traîtres à leurs maîtres, plusieurs d'iceux très-méchans et infâmes, ne sauroient avoir aucun rapport ou convenance, ni avec votre personne royale, toute pleine de vertu, ni avec moi qui ai cet honneur que d'être d'illustre extraction, et de vie et de mœurs sans reproche ; que pour le quatrième chef d'accusation, ils devroient vérifier ce grand et tant extraordinaire changement de toutes mes formes et procédures en l'administration des affaires, dont ils veulent faire croire que j'ai usé depuis un an, par des preuves manifestes et témoins irréprochables, et non par les sim-

[1] A l'occasion, le rude Rosny savait flatter son maître.

ples paroles et suppositions de gens si sordides, infects et diffamés, qu'ils n'oseroient comparoître, ni se faire nommer, comme je l'ai déjà dit, me soumettant à tous les crimes et supplices que leur malice me voudront imposer, s'ils font voir à Votre Majesté, par aucuns actes ni effets bien justifiés, que j'aie jamais favorisé ni parent, ni ami, au préjudice du bien de votre service en particulier, ni de la justice en général, ni jamais tiré profit d'affaire dont je me sois entremis, que par votre su et commandement exprès.

» Et quant au dernier chef d'accusation, qui est l'abus des abus et l'imposture des impostures, pour ce que ce seroit la malice des malices et le crime des crimes, si j'avois commis la moindre des choses qu'ils essayent en icelui de persuader à Votre Majesté, je ne me saurois imaginer que non pas elle, qui abonde en prudence et jugement, mais que nul homme, avec le simple sens commun, voulût mettre en avant ou ajouter foi à choses non-seulement du tout absurdes et impertinentes, mais absolument impossibles, voire quand elles le seroient, qui ne pourroient apporter aucune utilité, honneur, joie ni contentement à personne de mon humeur, condition et qualité, quand bien il se voudroit envelopper dans un tel labyrinthe et précipiter dans un si profond abîme ; pour lequel mieux faire comprendre, je viendrai à l'examen particulier de toutes les parties d'un tant imprudent dessein, et dirai à Votre Majesté qu'encore que je me reconnoisse avec peu de sens et de jugement, si m'assuré-je qu'elle ne me tient pas pour les avoir entièrement pervertis, et l'esprit si égaré que de vouloir former des desseins sans reconnoître quelque possibilité en l'exécution d'iceux, et quelque utilité en leur fin et accomplissement; car quels buts pourrois-je avoir, Sire, en tous ces fantasques et bizarres projets, sinon deux seulement, à savoir : l'un de me vouloir approprier la couronne de France, et l'autre de la transférer de vous à autrui ?

» Hé ! vrai Dieu, Sire, quelles chimères seroient-ce là? Quoi ! m'estimeriez-vous bien si sot et si fol, voire enragé, que je crusse tout cela être possible, et que j'eusse un esprit, une extraction, une autorité et une tête capable de porter un tel diadème et si pesant fardeau d'affaires, sous lesquelles je vous ai vu bien prêt de succomber, vous qui avez la naissance, le droit, le mérite et toutes les vertus et qualités requises pour cet effet ? Ou que, d'ailleurs, il y eût en moi tant de déloyauté, d'ingratitude, de mauvais naturel et de lâcheté, que de la souhaiter en autre main que la vôtre, de qui j'ai été fidèle serviteur, aussi bien que mes prédécesseurs des vôtres, dès mon enfance, sans discontinuation, de qui j'ai reçu tant de bienveillance, de familiarité, de bienfaits et d'honneurs ; de vous, Sire, de qui j'estime les vertus exceller par dessus celles de tous rois portant couronne royale, et autres prétendans à icelle conjointement? Et aussi peu que j'eusse le cœur si failli que de me vouloir soumettre et rendre une obéissance et servitude de sujétion à des personnes, lesquelles non seulement mille des plus estimés tous ensemble ne vous sauroient jamais égaler en qualités et faits héroïques, mais n'en voudrois rien céder au plus haut huppé d'eux tous? Hé ! vrai Dieu encore, Sire, si j'avois la moindre fantasquerie de toutes ces sottes imaginations en la cervelle, tâcherois-je journellement à vous élever l'esprit aux choses pleines de gloire? Aurois-je essayé de conjoindre à ce dessein le roi d'Angleterre et tous les autres princes et républiques avec lesquelles je puis entrer en communication? Aurois-je tant de fois essayé à vous retirer des dépenses que vous faites tous les ans, pour vos maîtresses, bâtards, bâtimens, jeux, chiens, oiseaux, et autres plaisirs, en hazard d'encourir votre disgrâce, afin de mettre en trésor toutes ces sommes, qui ne montent guères moins, selon le calcul que j'en ai fait, de douze cent mille écus, somme plus que suffisante pour entretenir quinze mille hommes de pied? Et qui plus est, vous aurois-je assemblé tant de trésors d'armes, d'ar-

tilleries, boulets et munitions, qu'elles vous rendent formidable aux plus grands monarques ?

» De toutes lesquelles choses je vous ferai voir, quand il vous plaira, que vous avez plus que vous ne pensez, nonobstant le dire de votre beau libelle ; et partant, Sire, au nom de Dieu revenez en vous même, ôtez-vous de l'esprit toutes ces chimères de cerveaux creux et dépravés, fermez entièrement les oreilles à tels imposteurs et impostures, calomniateurs et calomnies, mettez-vous le cœur en repos, reprenez la même confiance que je vous ai vu avoir de ma personne, diligence et probité, et vous assurez que la vôtre royale, votre gloire, votre honneur, votre contentement et le bien de vos affaires, me seront à jamais aussi chers et précieux que ma vie et mon honneur, ce que je vous jure sur mon Dieu, mon âme et mon salut ; et me permettez, pour confirmer toutes ces vérités, que je me jette à vos pieds et vous embrasse les genoux, comme à mon Roi bien aimé, unique maître et bienfaiteur. »

Ce que voulant exécuter, il me retint et me dit : « Non, ne le faites pas, car je ne voudrois pour rien du monde que ceux qui nous regardent crussent que vous eussiez commis aucune faute qui méritât une telle soumission ; car ce seroit vous faire tort, puisque je vous tiens pour homme de bien et du tout innocent, voire pour le plus loyal et utile serviteur que je saurois avoir, ne me pouvant imaginer que vous n'eussiez eu copie de ce malheureux libelle qui m'a tant agité l'esprit, d'autant qu'autrement vous eut-il été impossible d'y répliquer si suffisamment, et le convaincre si facilement de faux, par des raisons invincibles, que j'ai honte en moi-même d'avoir seulement écouté telles fadaises, auxquelles je vous donne ma foi et ma parole de ne penser jamais, et de vous aimer et chérir plus cordialement que je n'ai point encore fait. » Et sur cela me vint embrasser, me commanda de faire le semblable en son endroit, et puis ayant repris ses papiers qu'il me promit de brûler, il me prit par la main, et sortîmes de ces

allées de mûriers ; à l'entrée desquelles ayant trouvé quasi toute la Cour, chacun attendant de voir quelle seroit la fin de si longs discours, que l'on se doutoit bien avoir pour sujet les malcontentemens que le Roi avoit quasi tout publiquement témoignés contre moi, et sur ce qu'ayant demandé quelle heure il étoit, on lui avoit répondu qu'il étoit près d'une heure, et qu'il n'en étoit que neuf lorsqu'il étoit entré dans ces canaux, il répondit : « Je vois bien que c'est ; il y en a auxquels il a plus ennuyé qu'à moi ; et partant, afin de les consoler, je vous veux bien dire à tous que j'aime Rosny plus que jamais, et qu'entre lui et moi, c'est à la mort et à la vie. Et vous, mon ami, ce me dit-il, allez-vous en dîner, et m'aimez et servez comme vous avez toujours fait, car j'en suis content. » Et sur cela, m'ayant encore embrassé, il s'en alla vers le château, et moi vers mon pavillon.

Au duc d'Épernon.

1605, 6 juin.

Mon ami, j'ai été bien aise d'apprendre, tant par la dernière que d'Escures m'a apportée de votre part, du 28e du passé, que ce qu'il m'en a dit, que votre intention étoit de me contenter, comme je l'ai toujours cru, qui n'ai désiré votre venue près de moi pour incommoder vos affaires et votre santé, mais pour vous témoigner le désir que j'avois de vous voir ; vous viendrez donc quand vous voudrez et que votre santé et vos affaires le vous permettront, assuré que vous serez le bien venu et vu de moi. Ce pendant, j'ai commandé au sieur de Créqui de vous aller trouver pour prêter en vos mains le serment de la charge de mestre de camp du régiment de mes gardes, duquel je l'ai pourvu, et vous assurer de vive voix qu'il ne manquera jamais au respect qu'il vous doit, étant ce que vous êtes, et à vous honorer et servir. Aussi me veux-je promettre

que vous l'aimerez tant pour l'amour de moi, qui vous en prie, que pour ce qu'il s'efforcera de se rendre digne de votre amitié, qui vous fera faire cas de son affection. Je remettrai le reste à la suffisance du dit Escures, et finirai par vous dire encore une fois que toutes et quantes fois que vous voudrez venir, vous serez le bien venu, et que vous me trouverez toujours tellement disposé d'embrasser tout ce qui vous concernera et vos affaires, que vous connoîtrez par effet que je vous aime. A Dieu, mon ami. Ce 6e juin, à Paris.

HENRY.

A Monsieur de Rosny.

1605, 11 juin.

Mon Cousin, la dernière fois que je vous ai vu au Louvre je vous dis en la présence de ma femme, que je commençois de sentir quelque défluxion sur un pied; mais à mon arrivée ici, le plaisir que j'eus de voir mes enfans fit que je passai ce jour-là sans m'en sentir beaucoup. Hier matin, je voulus aller courre un cerf, pensant que le plaisir que j'aurois à la chasse feroit passer ma douleur; mais ayant été à demi lieue d'ici, il m'a fallu retourner tout soudain, quoique j'eusse fait couper une botte par dessus, à cause des cruelles douleurs que je sentois, et telles que, quand bien il iroit de la perte de la moitié de mon État, je ne serois capable de rien écouter, ni même prendre une bonne résolution. C'est pourquoi je vous fais ce mot pour vous dire que vous remettiez votre voyage ici jusques à un autre jour, et que ce pendant vous avisiez avec ceux de mon conseil, à travailler aux affaires pour lesquelles je vous avois mandé de venir, et les avancer autant qu'il vous sera possible, et jusqu'à ce qu'il faudra que je vous die mon avis. Ce pendant je me pourrai mieux porter, et lors je vous manderai, pour sur le tout et vos avis prendre une bonne ré-

solution ; de quoi je vous ai bien voulu avertir par ce courrier exprès. A Dieu, mon ami. Ce 11e juin, à Saint-Germain-en-Laye, au matin.

HENRY.

Au duc d'Épernon.

1605, 26 juin.

Mon ami, j'ai été bien aise d'entendre de vos nouvelles par La Hillière, et ce que vous avez fait à Loches, que je trouve fort bien, comme aussi que vous continuiez votre voyage jusqu'à Angoulême. J'espère partir dans dix ou douze jours, Dieu aidant, pour me rendre à Blois dans vingt ou vingt-cinq jours, d'où, incontinent après, je vous dépêcherai quelqu'un pour vous mander de mes nouvelles, et si j'ai besoin de vous : si que dans trois semaines vous en aurez. Souvenez-vous que vous m'avez promis de m'amener mes petits cousins lorsque je serois à Blois; aussi ai-je un extrême désir de les voir, et que je tiendrai ce que je vous ai promis de ne rien croire au préjudice de votre affection à mon service ; mais aussi, si l'on vous dit quelque chose, ne le croyez pas, sinon lorsque l'on vous assurera de mon amitié, de laquelle vous devriez toujours faire état assuré. A Dieu, mon ami. Ce 26e juin, à Monceaux.

HENRY.

A la Reine.

1605, 28 octobre.

Mon cœur, je vais monter à cheval pour aller coucher à Vatan[1], où je verrai la femme de l'évêque de Verdun, qui sera la première princesse ecclésiastique que j'aie

[1] Petite ville du Berry.

jamais vue[1]. Demain j'irai chez M. le maréchal de la Châtre. La médecine m'a arrêté le dévoiement, mais l'estomac me fait encore mal. D'aujourd'hui à huit jours je vous tiendrai entre mes bras et vous me guérirez. Bonjour, mon cœur, je te baise cent mille fois. Ce vendredi, 28e octobre, à Châteauroux.

Réponse du Roi à M. de Villars archevêque de Vienne, sur les remontrances à lui faites au nom du clergé de France, dans le jardin des Tuileries.

1605, 5 décembre.

Je ne saurois rien répondre, ni ajouter à ce que vous avez dit ; je reconnois que tout cela est véritable ; l'Église est affligée, je le sais bien ; je désire apporter tout ce qui dépendra de moi pour la restaurer. Vous m'avez parlé du Concile[2], j'en ai désiré et désire la publication ; mais, comme vous avez dit, les considérations du monde combattent souvent celles du ciel. Néanmoins je porterai toujours mon sang et ma vie pour ce qui sera du bien de l'Église et du service de Dieu. Pour ce qui est des simonies et confidences[3], commencez à vous guérir vous-mêmes et exciter les autres par vos bons exemples à bien faire. Quant aux élections, vous voyez comme j'y procède. Je suis glorieux de voir ceux que j'ai établis être bien différens de ceux du passé ; le récit que vous en avez fait me redouble encore le courage de mieux faire à l'avenir. Enfin assu-

[1] Henri de Lorraine, frère de la veuve de Henri III, évêque de Verdun, avait épousé mademoiselle de Vatan, en lui faisant voir une prétendue dispense du Pape de se pouvoir marier; les noces s'étaient faites dans l'abbaye de Gersy, dont l'abbesse était une tante de la mariée. On craignit un instant que ce forcené ne se retirât à la Rochelle pour se faire huguenot avec sa femme ; mais l'affaire fut assoupie, et Henri de Lorraine resta évêque de Verdun.

[2] Le concile de Trente.

[3] Pacte en vertu duquel quelqu'un acquiert un bénéfice ecclésiastique à la condition de le résigner à un autre dans un certain temps, ou à la charge de donner le revenu à une personne désignée.

rez-vous de mon affection et bonne volonté en tout ce qui touche le service de Dieu et votre protection en particulier.

Je vous veux maintenant dire un mot en père. Je suis offensé de la longueur de votre assemblée et du grand nombre de vos députés. L'on assemble ainsi un grand nombre de personnes quant on a envie de ne rien faire qui vaille; je m'en suis autrefois aidé [1]. Je me suis étonné des brigues qui se font parmi vous autres; vous réjouissez, par vos divisions, ceux qui ne vous aiment point. Je veux à l'avenir que l'on ne fasse point un si grand nombre de députés; et pour le présent regardez d'abréger, ou autrement je vous retrancherai. Il y en a qui sont à faire bonne chère en cette ville aux dépens des pauvres curés, et qui font ménage pour trouver plus grande épargne à leur retour. Souvenez-vous que nous allons entrer en carême, quelles sont vos charges et que vos présences sont nécessaires en vos églises. Vous mettez par vos longueurs les pauvres curés à la faim et au désespoir. Je me veux joindre avec eux et avec les plus gens de bien de votre compagnie (il en est bon nombre, et tous en voudront être, puisqu'il est question de gens de bien) pour faire donner ordre à la longueur du temps qu'il y a que vous êtes ici; je serai le chassavant. Au reste, assurez-vous de mon affection au service de Dieu et à votre protection.

A mon neveu le duc de Nivernois,

pair de France, gouverneur de Champagne et Brie.

1605, 20 décembre.

« Le lundi 19 décembre, comme le Roi revenant de la chasse passoit à cheval sur le Pont-Neuf, environ les cinq heures du soir, se rencontra un fol qui, ayant un poignard nu sous son manteau, tâcha d'en offenser Sa Majesté; et l'ayant saisi par le derrière de son manteau, que le Roi avait agrafé, le secoua assez longtemps, jusques à ce que chacun étant

[1] Il est question des États de la Ligue.

accouru au secours, étant pris et interrogé sur ce qu'il vouloit faire, dit qu'il vouloit tuer le Roi, pource qu'il lui détenoit injustement son bien et la plupart de son royaume, et plusieurs autres folies ; puis en riant, dit que pour le moins il lui avoit fait belle peur. Ce fol s'appeloit Jacques des Isles, natif de Senlis, praticien et procureur au dit lieu, et transporté dès longtemps de son esprit. » (P. de Lestoile). On voulut le pendre, quoique fol, mais Henri IV ne le voulut jamais permettre, « disant qu'il en faisoit conscience, pource qu'il avoit bien reconnu que c'étoit un vrai fol. »

Mon neveu, il m'arriva hier un accident, comme je revenois de la chasse, duquel il a plu à Dieu par sa grâce et bonté me préserver. Je vous en envoie le discours extrait de l'interrogat d'un pauvre homme insensé, par lequel vous reconnoîtrez à quoi sa folie l'avoit disposé et la grâce singulière qu'il a plu à Dieu me faire, empêchant l'effet de cette mauvaise volonté, dont j'ai rendu grâces à Dieu, et désire que le semblable se fasse par tous mes bons serviteurs et sujets, tant en public qu'en particulier; à quoi vous tiendrez la main, et donnerez ordre que les évêques qui sont en l'étendue de votre charge donnent l'avis en tout ce qui est de leur diocèse, pour en rendre grâces à Dieu et le prier de continuer ses grâces en la conservation de ma personne et repos de mes sujets; à quoi m'assurant que n'oublierez rien de votre affection accoutumée au bien de mon service, je prierai Dieu qu'il vous ait, mon neveu, en sa sainte garde. Écrit à Paris, le 20e jour de décembre 1605.

HENRY.

A Madame la princesse d'Orange [1].

1606, 2 avril.

Le duc de Bouillon, possesseur de la forte place de Sedan, était l'un des principaux chefs des Protestants. Il avait été gravement compromis

[1] Elisabeth de Nassau, princesse d'Orange, seconde femme du duc de Bouillon. Elle était à Paris et avait beaucoup contribué à la réconciliation de son mari avec le Roi.

dans la conspiration de Biron ; ses intrigues et les mauvaises dispositions des Huguenots avaient fait éclater, en 1605, une révolte que le Roi avait apaisée en allant sans délai à Limoges, où sa fermeté et sa sévérité firent rentrer les rebelles dans le devoir. Le duc de Bouillon offrit de se soumettre, mais le Roi exigea la remise de Sedan. Le duc n'y voulant pas consentir, Henri IV partit pour cette ville avec des troupes et arriva à Donchery, le 30 mars 1606. Le lendemain, le duc de Bouillon vint se jeter aux pieds du Roi, qui lui accorda son pardon, à condition que ses troupes occuperaient Sedan ; Henri IV y fit son entrée le 7 avril.

Ma Cousine, je dirai comme fit César, *veni, vidi, vici*, ou comme la canson :

Trois jours durèrent mes amours.
Et se finirent en trois jours.
Tant j'étois amoureux.....

de Sedan. Cependant vous pouvez maintenant dire si je suis véritable ou non, ou si je savois mieux l'état de cette place que ceux qui me vouloient faire croire que je ne la prendrois de trois ans. M. de Bouillon a promis de me bien et fidèlement servir, et moi d'oublier tout le passé. Cela fait, j'espère vous voir bientôt, Dieu aidant ; car aussitôt que j'aurai été dans la place et que j'aurai pourvu à ce qu'il sera nécessaire pour mon service, je prends jà mon retour vers Paris. Bonjour, ma Cousine. Arsens, qui vous rendra cette-ci, vous dira de mes nouvelles. Ce 2e avril 1606, à Donchery.

HENRY.

A Madame de Montglat.

1606, 8 juillet.

Madame de Montglat, vous avez très-bien fait, voyant que ma fille de Verneuil avoit la petite vérole, de la séparer d'avec mon fils et mes autres enfans. Je vous fais ce mot par ce courrier, exprès pour vous dire que vous meniez loger

mon fils et ma fille au logis neuf[1]. Pour la seconde[2], puisqu'elle ne va que là où on la porte, vous la pourrez laisser au château[3]. Toutesfois je remets cela à vous. Madame de Verneuil m'a demandé congé[4] pour aller voir sa fille et la secourir, ce que je lui ai permis[5]. Vous lui ferez bailler une chambre au château et qui soit commode, et lairrez mon fils de Verneuil au dit château, afin qu'elle le voie, si elle le désire, et me manderez des nouvelles de mon fils et de mes filles par ce courrier. A Dieu, madame de Montglat. Ce samedi, à deux heures après midi, 8e juillet, à Paris.

A la même.

1606, 9 juillet.

Madame de Montglat, j'ai bien reçu la lettre que vous m'avez écrite par le courrier que je vous avois dépêché pour savoir des nouvelles de ma fille de Verneuil; mais par icelle vous ne me mandez point si elle a force vérole au visage, et où elle l'a, si elle en est fort mal, ni sur cela force particularités que je désire savoir. C'est pourquoi je vous fais ce mot par ce laquais, afin que par son retour, vous m'en mandiez les particularités. Bonsoir, Madame de Montglat. Ce 9e juillet, à Paris. Ce dimanche, à 9 heures du soir.

A Monsieur Raymond Phélippeaux.

Trésorier de l'épargne.

1606, 28 août.

Le vendredi 9 juin, le Roi et la Reine passant au bac de Neuilly, re-

[1] Château neuf de Saint-Germain.
[2] Madame Christine, née le 10 février 1606.
[3] Le vieux château.
[4] Permission.
[5] Madame de Verneuil vint à Saint-Germain le 10. Voir le *Journal de Héroard*.

venant de Saint-Germain à Paris, et ayant avec eux M. de Vendôme, la princesse de Conty et le duc de Montpensier, ne voulurent pas descendre de voiture à cause de la pluie ; en entrant dans le bac, les deux derniers chevaux tombèrent dans l'eau et entraînèrent le carosse. Le Roi, qui était excellent nageur, fut bientôt hors de danger, et aida un de ses gentilshommes, M. de la Châtaigneraie, et un de ses valets de pied à sauver toutes les personnes de la famille royale qui étaient tombées dans la rivière ; la Reine courut surtout le plus grand danger. « Cet accident, dit Lestoile, guérit le Roi d'un grand mal de dents qu'il avoit, dont le danger étant passé il s'en gaussa, disant que jamais il n'y avoit trouvé meilleure recette ; au reste qu'ils avoient mangé trop salé à dîner et qu'on les avoit voulu faire boire après. » A son tour, la marquise de Verneuil dit son mot sur l'événement ; la première fois qu'elle vit le Roi, elle lui déclara que si elle avoit été de la partie, lorsqu'elle aurait vu la personne de sa majesté hors de danger, elle aurait crié : « la Reine boit ! » Mais après le rire, le sérieux.

Trésorier de mon épargne, M. Raymond Phélippeaux, payez comptant au sieur Arnauld, trésorier de France à Paris, la somme de 470 livres 5 sols tournois, pour son remboursement de pareille somme qu'il a distribuée à plusieurs prisonniers détenus dans les prisons de la conciergerie du Palais, grand et petit Châtelet et For-l'évêque de cette ville de Paris, outre autre somme de 3000 livres que j'ai fait mettre entre ses mains pour employer à même effet, afin que les dits prisonniers rendissent grâces à Dieu de la délivrance de la Reine ma femme hors le péril où elle se trouva lors de son retour de Saint-Germain en ce lieu, laquelle somme de 470 livres, nous voulons être employée dans le premier acquit de comptant qui s'expédiera. Fait à Paris, le 28e jour d'août 1606.

HENRY.

A la marquise de Verneuil.

1606, 6 octobre.

Mon menon, je viens de prendre médecine, afin d'être plus gaillard pour exécuter toutes vos volontés. C'est mon plus grand soin, car je ne songe qu'à vous plaire et à affer-

mir votre amour, étant le comble de mes félicités. Je saurai aujourd'hui bien amplement des nouvelles de Paris ; car M. de Bouillon, qui partit hier[1], m'en doit mander. Il fait beau ici, mais partout, hors d'auprès de vous, il m'ennuie si fort que je n'y puis durer. Trouvez un moyen que je vous voie en particulier, et que devant que les feuilles tombent, je les vous fasse voir à l'envers. Bonjour, mon cher cœur, je baise vous un million de fois. Ce 6e octobre.

A la même.

1606, 7 octobre.

Mon cher cœur, je pris hier deux cerfs avec beaucoup de plaisir. Arsoir je vis jouer les comédiens, où je m'endormis : il étoit minuit quand ils achevèrent. J'étois si las que je ne vous pus écrire. Je ne me suis levé que à onze heures, me portant très-bien, Dieu merci. Des nouvelles de deçà, j'ai fait ce que vous désiriez ; elle s'en ira bientôt [2]. Toutes ces dames sont bien étonnées. Ils ne savent d'où le mal leur vient, mais ils ne parleront plus à l'oreille. N'en dites rien, car l'on leur mande de Paris tout ce que vous dites. Assurez-vous, mon cœur, que je vous aime de tout le mien, et avec plus de passion que je ne fis jamais. Sur cette vérité, je baise un million de fois vos beaux yeux. Ce 7e octobre.

A la même.

1606, 15 octobre.

Mon tout, je vous envoie la lettre pour M. de Sully [3]

[1] De Fontainebleau, où était le Roi.
[2] Il s'agit de madame de la Châtre (Voyez lettre du 20 octobre).
[3] Rosny avait été créé duc de Sully en février 1606. — Henri IV écrit M. de Seuilly, comme l'on prononçait alors.

pour faire bailler l'argent à ce porteur. J'ai été seulement un jour sans vous écrire, parce que je partis matin d'ici et ne revins qu'il ne fût dix heures du soir, si las que je n'en pouvois plus. Je suis bien aise de vous voir soigneuse de savoir de mes nouvelles. Pour celles d'ici, notre fille [1] a entretenu ce soir trois heures ma femme et moi et toute la compagnie, qu'elle nous a cuidé faire mourir de rire. Car maître Guillaume [2] ne sait rien auprès d'elle. Jamais on ne la vit comme cela. Je vous donne le bonsoir et un million de baisers.

A la même.

1606, 20 octobre.

Mes chères amours, vous aurez vu par la lettre que je vous écrivis hier, que mon déplaisir ne procédoit que de force de vous aimer. Mon inclination et toutes mes résolutions m'y portent tellement, qu'il faudroit de grands efforts d'ingratitude pour m'ébranler. Bien désirai-je, comme je ne veux rien faire qui vous déplaise, ne recevoir de vous chose qui me puisse apporter du mécontentement. Madame de la Châtre est partie ce matin bien à regret; elle a parlé à moi en partant. Je remets à le vous dire. M. de la Rivière part aussi. C'est tout ce que je vous puis dire pour ce matin, que je baise vous, mon cher cœur, un million de fois. Ce 20e octobre.

A la même.

1606, 21 octobre.

Mon tout, je pensois vous servir ce soir de valet de

[1] Gabrielle-Angélique de Bourbon, mademoiselle de Verneuil, née le 21 janvier 1603.
[2] Le fou du Roi (*Journal de Héroard*, t. I, p. 369).

chambre ; mais nous nous sommes embarqués à une partie à la paume où il y va bien de l'argent. Cela ne m'eût retenu si j'eusse pensé que vous eussiez eu besoin de moi. Ce sera donc pour demain matin que j'espère ouvrir votre rideau, et vous témoigner que je vous aime plus que je ne fis jamais. Sur cette vérité, je baise vous un million de fois. Ce 21e octobre.

A la même.

1606, 23 octobre.

Mes chères amours, més que [1] je sois à Paris [2], je saurai ce que c'est que cet homme de Périgueux, et votre recommandation ne lui peut apporter que bonne fortune. J'ai reçu trois lettres de vous aujourd'hui, sans celle que j'espère recevoir encore, devant que dormir, par Naus. Croyez que c'est le seul temps où j'ai reçu du contentement ; car hors de votre présence ou de vos nouvelles, je n'ai non plus de joie qu'il y a de salut hors l'église. Soyez mardi sans faillir à Marcoussis; et si vous pensiez que votre dînée fût à propos à Villeroy, je vous y ferois bonne chère, et irois avec vous à Marcoussis; et vous prêtant la moitié de mon carosse, le vôtre seroit déchargé, et en échange, au logis, vous me prêteriez la moitié de votre lit. Bonjour l'âme à moi, je te baise un million de fois. Ce 23e octobre.

A la même.

1606, 25 octobre.

Mon cher cœur, je ne fauldrai d'être demain à six heures et demie ou à sept entre vos bras : ne vous levez

[1] *Mès qué* ou *mais que*, aussitôt que.
[2] Henri IV était à Montargis, où il avait été visiter les travaux du canal de Briare.

pas plus tôt, car quand vous partirez à neuf heures de Courances[1], c'est assez. Je serai une heure avec vous, vous chérissant comme il faut. Je sais force nouvelles de Paris. Ce porteur me fait écrire en si grand'hâte, pour être avant votre coucher, qu'il ne me donne le loisir de vous faire que ce mot. Bonsoir, mon menon. Je baise vous un million de fois. Ce 25e octobre.

A la même.

1606, vers le mois d'octobre.

Mon cher cœur, j'ai été éveillé ce matin par votre lettre, qui me rendra cette journée plus heureuse et me mettra en bonne humeur. Vous me déplaisez toutesfois de me vouloir retarder le contentement de vous voir, mais je ne vous en croirai pas. Retardez votre saignée pour mon service; et si elle vous est nécessaire, remettez à moi à vous ouvrir la veine. Je ne sais qui vous a dit que j'avois fouetté notre fils; car cela n'a point été. Je finirai donc, ma chère âme, en vous donnant le bon jour et un million de baisers; attendant à demain que je vous embrasserai de tout mon saoul et de bon cœur. Que je sache demain de vos nouvelles par les chemins.

A la même.

Vers le mois d'octobre.

Mon cher cœur, vous recevrez à votre réveil ce mot, qui vous rendra plus gaie toute la journée. Je le juge par moi qui l'expérimente quand je reçois quelque témoignage de votre affection. J'ai ouï une fort belle comédie, mais je pensois plus en vous qu'en elle, et m'en vais coucher, vous

[1] Village du Gatinais.

souhaitant auprès de moi. Bonsoir, mon tout, je te baise un million de fois.

A la même.

1606, 3 novembre.

Mes chères amours, j'aurai le contentement de vous voir demain sans faillir. Je le désire plus que vous, car je vous aime plus que vous ne m'aimez. D'aujourd'hui je ne bougerai du Conseil, pour avoir la journée de demain et vendredi libre. Certes les affaires m'accablent. Je pris hier le cerf, mais je ne fus à la mort. Je remets toutes choses à demain que je tiendrai mes amours entre mes bras, chèrement. Faites la malade et ayez votre manteau blanc, et vous résolvez de payer la bienvenue dès l'arrivée. Sur cette vérité, je finirai baisant mes petits garçons un million de fois. Ce 3e novembre.

Au duc de Sully [1].

1606, 3 décembre.

Mon Cousin, ayant accordé au professeur Goulu [2] ès-langues grecques en mon université de Paris, les trois cens livres d'augmentation de gages dont jouissoit feu Henri de Monantheuil [3], professeur ès-mathématiques en la dite université, je vous écris cette lettre afin que vous lui fassiez expédier le mandement nécessaire pour en être payé

[1] Rosny avait été créé duc de Sully et pair de France en février 1606.

[2] Jérôme Goulu, mort en 1630 ; il succéda à la chaire de son père, n'ayant que vingt-cinq ans, grâce à son grand mérite et à la protection du cardinal du Perron.

[3] Docteur régent à la Faculté de médecine de Paris, et professeur de mathématiques au Collége de France, mort en 1606. Jérôme Goulu avait épousé sa fille.

comme étoit le dit défunt, par les receveurs généraux de mes finances à Paris; vous assurant que connoissant le mérite du dit Goulu, qui m'est recommandé par aucuns de mes plus spéciaux serviteurs, vous ferez en cela chose qui me sera très-agréable : priant Dieu, mon Cousin, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. Ecrit à Fontainebleau, le 3e jour de décembre 1606.

HENRY.

A Monsieur d'Alincourt.

Ambassadeur à Rome.

1606, décembre.

Monsieur d'Alincourt, j'ai naguères nommé à Notre Très-Saint Père le Pape, M. Armand-Jean du Plessis [1], diacre du diocèse de Paris, frère du sieur de Richelieu [2], pour être pourvu de l'évêché de Luçon en Poitou, par la démission et la résignation qu'en a fait à son profit M. François Hiver, dernier titulaire d'icelui ; et parce que le dit du Plessis, qui est déjà dans les ordres, n'a encore du tout atteint l'âge requis par les saints décrets et constitutions canoniques pour tenir le dit évêché, et que je suis très-assuré que son mérite et suffisance [3] peuvent aisément suppléer à ce défaut, je vous écris cette lettre afin que vous fassiez instance de ma part à Sa Sainteté, pour lui en moyenner la dispense nécessaire et vous y employiez avec mon cousin le cardinal de Joyeuse, à qui j'en écris,

[1] Né à Paris le 9 septembre 1585. Ce jeune évêque de Luçon, si distingué, dès sa jeunesse, par son intelligence, fut plus tard le cardinal de Richelieu et le vrai successeur de Henri IV.

[2] Alors Chartreux, depuis archevêque d'Aix, et enfin archevêque de Lyon. Quand il fut nommé cardinal, on l'appela le cardinal de Lyon.

[3] En écrivant au cardinal de Joyeuse pour lui recommander l'affaire du jeune du Plessis, Henri IV dit qu'il est « recommandable pour les bonnes vertus, qualités et mérites qui sont en lui. »

de telle sorte que cette grâce ne lui soit refusée [1], parce qu'il est du tout capable de servir en l'église de Dieu et que je sais qu'il ne donne pas peu d'espérance d'y être grandement utile, comme Sa Sainteté connoîtra par effet ; priant Dieu, monsieur d'Alincourt, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Écrit à Paris, le.... jour de décembre 1606.

HENRY.

A la marquise de Verneuil.

1606, vers la fin de l'année.

Mon cœur, je vous mandois par la lettre de M. de Rohan que je trouvois bon que votre père vît nos enfans. J'approuve que M. de Seuilly [2] ne parle de rien ce voyage ici ; il n'est encore arrivé. Il neige bien fort ici, qui me remue des galanteries aux orteils, qui ne m'empêcheront de courre demain un cerf, si elles ne m'augmentent. Bonjour, mon cœur, je te baise un million de fois.

A la même.

1606, vers la fin de l'année.

La goutte me diminue tellement, que si elle continue ainsi tout aujourd'hui, j'espère vous voir demain. Je suis d'avis que ne partiez d'aujourd'hui. N'attribuez à paresse ni à faute d'affection si j'ai été paresseux à vous écrire. J'ai été malade, et si je crois [3] que vous ne m'aimez guères, je ne laisse de vous baiser un million de fois.

---

[1] Le pape Paul V l'accorda en effet à Henri IV, et Armand du Plessis fut sacré évêque, à Rome, le 17 avril 1607.
[2] Sully.
[3] Bien que je croie que.

A la même.

1606, vers la fin de l'année.

Mon cœur, je suis arrivé ici guéri, Dieu merci, de la goutte, mais avec la migraine. Je ne sais encore si j'en partirai demain. Je vous donne le bonsoir et un million de baisers.

A mon fils le Dauphin.

1607, 31 janvier.

Mon fils, Guérin [1] me rendant une lettre m'a dit de vos nouvelles et que attendant ma venue, vous avez bien du soin de mes jardins et de mes plans [2], de quoi j'ai été fort aise. Je lui ai commandé en vous rendant cette-ci de vous dire des miennes et de maman la Reine ; que j'espère vous voir incontinent après la foire Saint-Germain, en laquelle je ferai acheter des petites besognes pour vous jouer, lesquelles je vous porterai quant et moi pourvu que vous m'aimiez bien et soyez bien sage. Bonsoir, mon fils, ce dernier de janvier, à Paris. Votre bien bon père [3].

HENRY.

A mon cousin le duc de Sully.

1607, 13 février.

Mon ami, je viens tout présentement d'apprendre par quelques-uns qui sont arrivés de Paris, que le marquis de

[1] Apothicaire du Dauphin.
[2] Plants, plantations.
[3] Cette lettre a été publiée par MM. Soulié et Ed. de Barthélemy. dans le *Journal de Héroard*, 1, 247.

Rosny, votre fils, s'est blessé en montant à cheval; et pour ce que, comme père je sais quelles douleurs l'on souffre par tels accidens, et comme bon maître j'y participe, je vous fais ce mot et vous dépêche ce courrier exprès pour vous prier de m'en mander par lui des nouvelles, et vous témoigner par lui le déplaisir que j'aurois qu'il eût mal. Je partirai demain, Dieu aidant, pour aller coucher à Corbeil, et jeudi dîner à Paris. Adieu, mon ami. Ce 13e février, à Fontainebleau, mardi à deux heures après midi.

Au même.

1607, 28 février.

Mon ami, tantôt parlant à vous, j'ai oublié de vous dire comme ces jours passés durant la foire Saint-Germain, j'ai donné ou joué de la marchandise jusqu'à la somme de trois mille écus; et pour ce que les marchands desquels j'ai eu la dite marchandise me tiennent au cul et aux chausses, je vous fais ce mot pour vous dire de faire bailler présentement la dite somme à Beringhen, auquel j'ai commandé de payer ceux auxquels je dois, et l'employer dans le premier comptant que vous ferez au trésorier de mon épargne. A Dieu, mon ami. Ce mercredi au soir, dernier de février, à Paris.

HENRY.

Lettre de Marie de Médicis à Henri IV, rédigée par Sully.

1607, dans les premiers jours de mars.

Henri IV ayant eu quelque fâcherie avec la Reine, s'en alla à Chantilly sans lui dire adieu : avant de partir il vint voir Sully à l'Arsenal et le pria de voir la Reine. Sully se rendit en effet au Louvre et y trouva Marie de Médicis écrivant au Roi une lettre dont il réprouva le style. Mais alors la Reine le força de rédiger lui-même la lettre selon sa passion; Sully le

fit, mais en termes si adoucis, qu'il était difficile de lui donner aucune mauvaise interprétation. Voici cette lettre qui offensa infiniment Henri IV.

Monseigneur, Dieu s'étant servi de votre bonté et de la faveur qu'il m'a fait trouver en vos bonnes grâces pour m'élever en la plus désirable et suprême dignité qui soit entre les princes chrétiens et sur laquelle seule, par une inclination naturelle, j'avois jeté tous mes vœux et fondé ma souveraine nécessité, j'ai toujours estimé que je ne pouvois être blâmée si j'employois toute ma dextérité et mon industrie pour retenir à moi seule chose si chère et si précieuse, que l'amour et l'amitié du plus grand et magnanime Roi de la terre, en la possession de laquelle je pense posséder toutes choses, et en sa perte ou diminution, perte et diminution de vie, de bonne fortune et de tout contentement.

Que si quelquefois j'ai supporté patiemment que d'autres participassent à ce que je désirois et prétendois m'appartenir seule, ça plutôt été pour ne vous point offenser que pour satisfaire à moi-même ; mais depuis que par les déportemens de celle que vous savez[1], notoires à tout le monde, j'ai reconnu qu'à mon intérêt particulier étoit conjoint celui de votre vie, de votre État et de nos communs enfans, j'ai estimé que, non-seulement il m'étoit licite et honorable, mais aussi que j'étois obligée par ma conscience, mon honneur et mon devoir à votre service, de vous prier, supplier et conjurer incessamment de vous vouloir départir d'une amitié si désagréable à tous vos meilleurs et plus fidèles sujets et serviteurs, et si préjudiciable à votre santé, à votre vie et à mon bien et repos.

Mais laissant encore à part ce qui touche mon particulier, mettant seulement en considération la tranquillité de votre royaume, qui ne peut être conservée à l'avenir que par la certitude de votre succession à vos vrais et légitimes en-

[1] Madame de Verneuil.

fans, laquelle cette femme, et tous ceux qui la favorisent[1] et lui donnent conseil, essayent de mettre en doute autant qu'il leur est possible, espérant par ce moyen dissiper cet État, qu'avec tant de labeurs et de périls votre valeur a si heureusement rétabli, et le jeter en manifeste ruine et désolation, au nom de Dieu donc, Monseigneur, que cette si juste considération vous fasse revenir en vous-même et user envers vous, vos enfans, votre État et envers moi, de cette douceur, clémence et miséricorde que vous n'avez jamais déniée à aucun de vos ennemis qui vous en ait requis, mais leur en avez été si libéral, que votre gloire et votre renommée en sont épandues par toute la terre, lesquelles s'obscurciroient aucunement si vous la déniiez à moi et à de pauvres enfans innocens que vous devez, selon Dieu et les hommes, réputer comme de seconds vous-mêmes, et qui ne respirons ni ne respirerons jamais que votre salut, votre grandeur et votre prospérité.

Que si je ne puis être exaucée par tant et tant de larmes que j'épands journellement en votre présence, et par tant de très-humbles supplications avec lesquelles je me jette à vos pieds, je suis résolue, puisqu'aussi bien la mort m'est plus chère que la vie où je suis réduite, de tenter la dernière voie et finale extrémité pour vous émouvoir à pitié et compassion, qui est d'aller quérir tous les enfans que Dieu m'a donnés de vous, et les vous présentant avec les doléances de la mère, ne cesser eux et moi d'embrasser vos genoux et ne partir jamais de vos pieds jusques à ce que nous soyons tous privés de vie ou que vous nous ayez accordé nos très-humbles requêtes et supplications.

Que si, pour user d'une telle grâce et charité en notre endroit, et pour m'avoir donné votre parole d'abandonner seulement de vue celle qui est le sujet de mes misères (parole que j'estime autant irrévocable que si elle m'avoit été donnée par Celui dont vous êtes la vraie image ici-bas),

[1] Madame de Verneuil cherchait à s'appuyer sur les princes de la maison de Lorraine, ce qui inquiétait le Roi.

vous croyez que je veuille abuser de cette faveur, et, m'autorisant sans raison, l'employer pour user d'animosité contre ceux que vous auriez délaissés à ma prière, je vous jurerai et protesterai devant Dieu, sur mon salut et mon honneur, que je remettrai toute sorte de vengeance à Celui qui se l'est réservée, et ne procurerai ni ne souffrirai jamais qu'il soit fait aucun déplaisir à elle ni à ses enfans, soit en leurs personnes, biens ou honneurs, appelant de rechef ce grand Dieu à témoin que c'est là le plus secret de mes intentions ; et que vous voyant séparé de sa personne à bon escient, et elle s'abstenant de parler de moi et au préjudice de vos enfans, vous ne recevrez jamais de moi aucun malcontentement ni elle aussi, soit de parole ou d'action, ains m'efforcerai de vous être agréable et complaire en toutes choses, sans rien excepter, ayant pour seul objet de mes pensées la conservation de vos bonnes grâces et le bien de vous rendre parfaite obéissance. Avec ce dessein, je prierai, etc.

Au duc de Sully.

1607, vers le 8 mars.

Le Roi ayant reçu la lettre de Marie de Médicis s'en offensa infiniment, dit Sully, et reconnaissant que ce n'était pas du style de la Reine, il écrivit à Sully la lettre suivante :

Mon ami, j'ai reçu une lettre de ma femme, la plus impertinente qu'il est possible, mais je ne m'en offense pas tant contre elle que contre celui qui l'a dictée, car je vois bien que ce n'est pas de son style. Partant enquérez-vous et essayez de découvrir qui en est l'auteur, car je ne le verrai ni ne l'aimerai jamais.

« Ayant reçu cette lettre, dit Sully, je demeurai un peu étonné et en peine, de laquelle néanmoins je sortis dextrement. Car trois ou quatre jours après, le Roi étant de retour de Chantilly, me vint voir, et d'abordée

me demanda : « Et bien, avez-vous point découvert qui a fait cette lettre de ma femme ? — Non, pas encore certainement, lui dis-je, Sire, mais dans deux jours j'espère de vous en rendre bon compte ; et si je savois ce qu'il y a dedans et ce qui vous offense, je le ferois encore plus tôt. — Comment, dit-il, c'est une lettre très-bien faite, pleine de raison, d'humilités et de soumissions, mais qui me mord en riant, et me pique en me flattant : tellement qu'en particulier je n'y saurois rien reprendre, mais en gros elle me fâche, et me fâcheroit encore plus si elle étoit publiée. — Mais si elle est telle que vous dites, Sire, répondis-je, elle peut avoir été faite à bonne intention et pour empêcher un plus grand mal. — Oh non, ce dit-il, elle a été faite malicieusement et pour me picoter ; car si ma femme avoit pris avis de vous ou autres mes bons serviteurs, et que, suivant icelui, elle m'eût ainsi écrit, je ne m'en offenserois pas tant. » Et sur cela je le pris au pied levé et lui dis : « Quoi donc, Sire, si un de vos bons serviteurs l'avoit faite, vous ne vous en offenseriez pas ? — Nullement, répondit-il, car il l'auroit fait sans doute à bonne intention. — Cela est vrai, Sire, repartis-je, et partant ne vous en fâchez donc plus, car c'est moi qui l'ai faite pour éviter pis, et quand vous en saurez les causes et les raisons, vous direz que j'ai fait ce qu'il falloit. Et, afin que vous en doutiez moins, je vous en veux montrer l'original écrit de ma main et marqué à côté de celle de la Reine. »

Le Roi et son ministre comparèrent alors les deux textes, et il résulta de cet examen que la Reine avait changé çà et là quelques mots de soumission pour les remplacer par d'autres à sa mode et picoter le Roi. Puis le Roi chargea Sully de négocier avec la Reine et la marquise [1] pour obtenir de la première qu'elle renvoyât Concini et sa femme, et de la seconde qu'elle renonçât à mal parler de la Reine, à parler du Roi avec mépris, à mettre ses enfants sur la même ligne que ceux de la Reine, et ce en vertu de la fameuse promesse de mariage, enfin qu'elle cessât de chercher des appuis parmi les princes de la maison de Lorraine et de cabaler contre l'État. Sully répliqua que ce seroit bien plus tôt fini si, au lieu de négocier, le Roi disait un seul : Je le veux ; mais il ne put rien obtenir du Roi dont l'humeur était contraire à la rigueur, et les choses continuèrent comme par le passé.

[1] « Je veux, disait le Roi à Sully, qu'en tout ce que vous aurez à dire et à faire, il ne paroisse nullement que ce soit par concert pris entre vous et moi, ni de mon sçu, mais que tout cela se faisant de votre propre mouvement, vous craigniez même que cela vienne à ma connoissance, et que vous commenciez ces deux offices par celui qui concerne Madame de Verneuil, afin que ce soit un préparatif à l'autre ; l'avertissant, comme son ami particulier, qu'elle est fort prochaine de perdre mes bonnes grâces, si elle n'use de grande prudence et industrie pour les conserver, ayant découvert qu'il y a des personnes qui me sollicitent à faire les doux yeux à d'autres, qui lui pourroient bien causer ce préjudice ; lequel arrivant, vous lui voulicz bien dire. comme chose que vous saviez certainement, que je lui ôterois ses enfans et la confinerois en un cloître. »

Au duc de Sully.

1607, 15 avril.

Mon ami, je ne suis point en doute que vous n'aurez pas oublié (si vous ne l'avez fait exprès, car j'ai trop reconnu votre bonne mémoire en chose de moindre importance) les discours que je vous tins une après-dinée dans le cabinet des Livres et que je vous fis des prières, comme un ami fait à l'autre, de vous entremettre avec affection (usant de vos belles paroles lorsque vous me voulez persuader des choses où j'ai aversion) de deux affaires envers deux personnes [1] que vous savez assez sans que je vous les nomme. Et pour ce qu'il s'est passé quinze jours sans que vous y ayez travaillé, ayant usé de remises sur remises, j'ai bien connu que les prières d'ami n'ayant été suffisantes pour vous persuader, il me falloit user de commandement de roi et de maître pour vous y disposer. A quoi vous ne manquerez pas si vous m'aimez et désirez que je vous aime; car je suis résolu de me désembarrasser l'esprit de tous ces intrigues qui récidivent trop souvent, comme vous me le savez si bien dire, et suis résolu d'y mettre une fin à quelque prix que ce soit. Je vous aime bien, mais aimez-moi aussi, ce que je croirai si vous me rendez ce service comme je le désire. Adieu, mon ami. De Verneuil, ce 15e avril.

HENRY.

Sully répondit :

Sire, ce m'est beaucoup d'honneur, voire plus mille fois que je ne mérite, qu'il vous plaise vous servir de moi, et de m'employer aux plus grandes et importantes affaires de votre royaume ; et ce avec telle confidence et familiarité, que vous ne me célez nuls secrets ni désirs, et faites peu de choses, même aux plus domestiques, sans en vouloir prendre mon avis, et que je vous le donne sans flatter ni rien déguiser. Or est Votre Majesté tant pleine de prudence et d'un si grand jugement,

[1] La Reine et la marquise de Verneuil.

qu'elle ne m'aura jamais choisi pour tel sans qu'elle m'ait estimé d'avoir quelque loyauté, prud'hommie et entendement, et partant que je ne voudrois jamais servir à rendre des services ni être employé à faire des choses qui vous pussent causer repentance pour être au déshonneur de votre personne ou dommage de votre royaume et affaires, ou destruction de vos peuples, comme à mon opinion seroient toutes celles dont, sans me demander avis, vous me donnez commandement de m'y employer par votre lettre du 15 avril écrite à Verneuil, vous suppliant très-humblement, Sire, de me pardonner les erreurs de cette lettre et si je suis tant téméraire que de vous demander la permission d'un délai suffisant pour vous en dire mes sentimens jusques à ce que vous soyez en un autre lieu, en une autre humeur [1], et ceux dont vous m'écrivez sans les nommer aient aussi mieux reconnu leur devoir, dans lequel pour les y ramener, j'ai préparé des choses et des discours que je sais bien qui plairont à une si grande prudence, prud'hommie et générosité que celles que j'ai toujours reconnues en Votre Majesté, à laquelle je souhaite tout honneur, gloire et félicité, que je lui procurerai toujours au péril de mille vies et de toutes grandeurs et hautes fortunes que ce soit, comme étant, Sire, votre très-loyal, etc.

ROSNY.

Au même.

1607, 2 juillet.

Mon ami, puisque ma présence est nécessaire avec mon Conseil, comme je vois par votre lettre, je partirai demain, irai coucher à Essonne et jeudi je serai à Paris. Quant à ce que vous me mandez que lorsque vous servez le mieux, c'est à cette heure-là que l'on juge sinistrement de vos actions, c'est chose qui arrive, je ne dirai pas souvent, mais toujours, que ceux qui manient les grandes affaires sont sujets à cela, et plus par envie que par pitié. Vous savez moi-même si j'en suis exempt, et d'une religion et d'autre. Ce que vous avez à faire, c'est, comme je prends conseil de vous en toutes mes affaires, vous preniez conseil de moi aux vôtres quand elles importeront tant soit peu, comme du plus fidèle ami que vous ayez au monde et du meilleur maître qui fût jamais.

HENRY.

---

[1] Loin de la marquise et soustrait à son influence.

A mon compère le connétable de France.

1607, 11 juillet.

Mon Compère, j'ai été ces jours passés à Verneuil, et ai passé à Chantilly [1], où j'ai bien appris des nouvelles, qui sont que tout le monde qui veut tire de l'arquebuse dans vos bois aux bêtes fauves; et que tous les pâtés et présens, qui se font aux présidens, conseillers et gens de justice de cette ville, de venaison, viennent de vos forêts, mêmement que Le Luat y fait tirer. De quoi je vous ai bien voulu avertir; ce que, si je n'eusse fait, Frontenac, qui en crève de dépit, vouloit faire et s'en étoit chargé, ainsi que plus particulièrement vous l'entendrez de Cachat, qui vous rendra cette-ci et de mes nouvelles; et sa suffisance me fera finir pour vous prier de le croire et que je vous aime bien. A Dieu, mon Compère. Le 11e juillet, à Paris.

HENRY.

A Madame de Montglat.

1607, 16 juillet.

Madame de Monglat, en cette grande affliction que vous avez nouvellement reçue par la perte de feu votre mari, je participe avec vous pour celle que j'y ai faite d'un bon et fidèle serviteur. Mais puisque telle a été la volonté de Dieu, qui dispose de nous comme il lui plaît, et à laquelle nous nous devons tous conformer, j'estime que le meilleur conseil que je vous puisse donner et la meilleure consolation que vous puissiez recevoir de moi est, après vous y être conformée, de croire que s'il vous a ôté un bon mari, en même temps il vous en a redonné un autre, et de plus vous a laissé un bon roi et un bon maître qui

[1] Le Roi allait de temps en temps chasser à Chantilly et y restait plusieurs jours, même en l'absence du Connétable.

aura soin de vous. Mon fils sera dorénavant votre mari, et moi votre bon roi et maître, car je vous témoignerai comme vos services m'ont été et sont agréables, ainsi que plus particulièrement j'ai commandé au sieur de la Chesnaye, qui vous rendra cette-ci, et que je vous dépêche exprès pour vous visiter, de vous assurer et vous dire que l'affection que jusques ici vous avez témoignée à mon fils et le soin que vous avez eu de lui et de mes autres enfans, veut que je vous défende très-expressément de faire la quarantaine [1] et la femme, qui est de vous abandonner aux cris et aux pleurs, puisque sur votre soin repose la conservation de mes enfans, qui vous doit servir d'excuse et de consolation en votre juste douleur ; de laquelle je prie Dieu, de tout mon cœur, Madame de Montglat, qu'il vous console. Ce 16e juillet, à Paris.

HENRY.

Au duc de Sully.

1607, 29 juillet.

Mon ami, j'ai été bien étonné quand j'ai vu votre lettre, car ç'a été la première nouvelle que j'ai eue de ce que m'écrivez, la chambre de justice [2] ne m'en ayant rien mandé, ni ne s'en parlant ici d'aucune façon du monde. S'ils l'eussent fait et tous autres, j'eusse répondu en maître qui aime son serviteur ; mais ceux qui vous l'ont rapporté ne vous aiment guères, ni moi aussi, et leur dessein n'a été que de bâtir quelque brouillerie à votre préjudice et au mien, tâchant d'échauffer votre colère pour vous faire parler, et puis tâcher par autre voie de me le faire trouver mauvais ; car je vous jure, encore un coup, qu'il ne s'en est ouï parler ici. Vous êtes prompt, et vois par votre lettre que vous croyez déjà ce que l'on vous

[1] Réclusion ou retraite de quarante jours.
[2] Etablie pour poursuivre les financiers.

avoit dit. Cependant le rapport est tout entièrement menteur. Modérez votre colère et croyez moins tout ce que l'on vous dit, et vous ferez enrager ceux qui vous portent envie du bien que je vous veux. Je n'ai mis la main à la plume depuis la goutte que cette fois ; la colère que j'ai contre ces rapporteurs a surmonté ma douleur, bien qu'elle est en vous écrivant plus forte qu'à Fontainebleau. Il est besoin que vous veniez ici, M. le Garde des sceaux[1] et vous ; car jamais serviteur ne fut plus aimé du maître que vous l'êtes de

HENRY.

Ce 29e juillet, à Monceaux.

A la marquise de Verneuil.

1607, vers le 8 août.

Mon cher cœur, je n'ai point eu de vos nouvelles depuis quatre jours. Je crains que les ouvrages que vous avez auprès de vous ne vous fassent oublier l'ouvrier[2]. Pour moi, mes dévotions m'excusent jusques à cette heure[3]. Je ne sais rien de nouveau qui vaille la peine d'être écrit. M. de Nevers est venu dire à Dieu, qui s'en va à Nevers. M. le prince d'Orange[4] est arrivé ce soir. J'ai pris un cerf où M. de Seuilly a été à la mort. Je vous donne le bonsoir et un million de baisers de bon cœur. Mandez-moi des nouvelles de nos enfans.

---

[1] M. de Sillery.

[2] Par la permission du Roi, Madame de Montglat avait envoyé à Madame de Verneuil ses enfants, à Paris, pour que, en les lui laissant trois ou quatre jours, elle pût les voir à son aise. Elle devait ensuite les renvoyer à Saint-Germain, résidence ordinaire de tous les enfants du Roi.

[3] Aux approches des grandes fêtes, le Roi se tenait éloigné de ses maîtresses pendant quelques jours, faisait ses dévotions et recommençait sa vie de désordres. A la date de cette lettre, il s'agit de l'Assomption.

[4] Philippe-Guillaume de Nassau, qui avait épousé, en 1606, Eléonore de Bourbon-Condé.

A la même.

1607, 23 août.

Mon cœur, je vous envoie bien plus de coquilles que je ne vous avois promis, et vos gants d'Espagne. Mandez-moi si vous les trouverez bons et les coquilles belles. J'ai su, depuis être ici [1], que c'est par des moines ou gens qui en prennent les habits, que Bassompierre mande toutes les nouvelles [2]. Enquêtez-vous si hier il fut de telles gens à Charenton. Je me porte fort bien, Dieu merci. Envoyez-moi cette lettre de Rome que ne me voulûtes bailler hier au soir. Je vous donne le bonjour et un million de baisers, vous jurant que je vous aime de tout mon cœur.

A la même.

1607, 14 octobre.

Mon cher cœur, nous venons de dîner céans et sommes fort saouls. Je vous verrai devant que partiez de Paris, et vous chérirai non comme il faut, mais comme je pourrai [3]. Ce porteur me hâte si fort, que je ne vous puis faire que ce mot. Bonsoir le cœur à moi ; je te baise un million de fois. Ce 14e octobre.

---

[1] Saint-Maur. La marquise était venue à Charenton, pour être plus près du Roi. La Reine se plaignit de ce voisinage à Sully, qui envoya un de ses secrétaires porter au Roi la plainte de la Reine.

[2] Sans nul doute, Bassompierre faisait espionner les allées et venues de la marquise, par de faux moines, et en avertissait la Reine, qui avait su, par ce moyen, l'arrivée de la marquise à Charenton.

[3] Henri IV a eu une quantité étrange de maîtresses ; « il n'étoit pourtant pas grand abatteur de bois, dit Tallemant des Réaux ; aussi étoit-il toujours cocu ». Madame de Verneuil l'appela un jour *Capitaine bon vouloir*. Henri IV s'en souvenait évidemment en écrivant ce « comme je pourrai ».

A la même.

1607, 18 octobre.

Je ne pensois point en vous mandant que vous seule pouviez changer mon humeur mérancolique en joie, vous offenser ; aussi peu en vous témoignant le désir de vous chérir et le déplaisir d'en être privé. Ce n'a jamais été mon intention, ni ne l'est encore, de vous empêcher de prier Dieu, tant s'en faut ; je l'approuve extrêmement. Vous dîtes que ma mérancolie ne procède de vous ; je ne vous en ai pas accusée ; et n'en ayant sujet du monde, il est tout évident qu'elle procède de la rate ; pour à quoi pourvoir, je viens de prendre médecine. Vous me mandez que vous voulez vivre autrement que de coutume ; j'ai trouvé ce style bien rude, pour ne vous en avoir donné occasion. Si vous continuez, vous me ferez résoudre à ce qu'il vous plaira. Je vous baise en toute humilité les mains. Ce 18e octobre.

A la même.

1607, vers le 20 octobre.

J'ai reçu votre lettre. Il est vrai que dimanche nous résolûmes d'employer une heure à établir une façon de vivre qui nous apportât plus de contentement que votre ingratitude et inégalité ne nous en avoit donné depuis quatre ans. Pour cet effet, je m'y en allai lundi au matin, où, au lieu de recevoir quelque bon visage, vous commençâtes par me dire pourquoi j'étois venu si matin, et qu'il y avoit un de nous deux trompé. A la vérité ce fut moi ; car je n'espérois des langages si rudes, qui peu après furent suivis de pires ; car rompant la courtoisie de ceux que l'on va voir chez eux, vous me dîtes ces mêmes paroles : Je vous supplie, ne me voyez jamais ; je n'ai jamais reçu que du mal

de vous. Je vous réponds : Madame, songez-y bien, je ne mérite pas ce traitement. Vous me répondîtes : Cela est tout résolu. Je vous répondis sans colère : Jugez qui a tort pour nos enfans. Ce seroit à vous à qui il les faudroit recommander, car si je n'étois de bon naturel, vous leur faites le pis que vous pouvez.

Au duc de Sully.

1607, 25 octobre.

Mon ami, bien que je sois parti mal d'avec Madame de Verneuil, si ne laissai-je pas d'être curieux de savoir la vérité d'un bruit qui court ici, c'est que le prince de Joinville la voit ; apprenez-en la vérité et me la mandez dans un billet que je brûlerai, comme vous ferez cette-ci. L'on dit que c'est ce qui le retient si longtemps. Vous saurez bien si c'est faute d'argent.

A Madame de Montglat.

1607, 14 novembre.

Le fouet, comme on le verra dans cette lettre, était pour Henri IV le grand moyen d'éducation ; il recommandait sans cesse à Madame de Montglat de l'appliquer à ses enfants, et le Journal de Héroard [1] nous prouve que le père et la gouvernante mettaient la théorie en pratique à qui mieux mieux. Ainsi, le 22 mars 1604, le Dauphin est fouetté par Madame de Montglat, et sa colère est telle, qu'il veut battre et égratigner la Reine. Le 5 septembre, c'est le Roi qui fouette son fils, lequel égratigne son père aux mains et le prend à la barbe ; Madame de Mongtlat lui redonne le fouet à cinq ou six reprises, et la correction dure plus de trois quarts d'heure. C'est bien pire le 23 octobre. Le Dauphin s'était levé de mauvaise humeur, et on l'avait dérangé de son jeu pour le mener au Roi. « Il y va comme forcé : Otez votre chapeau, lui dit le Roi ; il se trouve embarrassé pour l'ôter ; le Roi le lui ôte, il s'en fâche ; puis le Roi lui ôte son tambour et ses baguettes, ce fut encore pis : « *Mon chapeau, mon tambour, mes baguettes* ».

[1] Médecin du Dauphin.

Le Roi, pour lui faire dépit, met le chapeau sur sa tête : *Je veux mon chapeau.* Le Roi l'en frappe sur la tête, le voilà en colère et le Roi contre lui. Le Roi le prend par les poignets et le soulève en l'air comme étendant ses petits bras en croix : *Hé! vous me faites mal! Hé! mon tambour! Hé! mon chapeau!* La Reine lui rend son chapeau, puis ses baguettes : ce fut une petite tragédie. Il est emporté par Madame de Montglat ; il crève de colère ; porté à la chambre de mademoiselle la nourrice, où il crie encore longtemps sans se pouvoir apaiser, il ne veut ni baiser ni accoler Madame de Montglat, ni lui crier merci, sinon quand il se sentoit retrousser ; enfin, fouetté non châtié [1], criant : *Hé! fouettez-moi là haut.* Il égratigne au visage, frappe des pieds et des mains Madame de Montglat ; il est enfin apaisé, lui étant parlé de faire collation. Goûté, rôtie à l'accoutumée ; il semble qu'il n'y paroît plus. Sa nourrice le met à part et, seule, lui dit : Monsieur, vous avez bien été opiniâtre, il ne faut pas, Il faut obéir à papa ; il répond en soupirant gros : *Tuez Mamanga* [2], *elle est méchante ; je tuerai tout le monde, je tuerai Dieu.* »

Le lendemain, l'enfant était malade ; il avait mal à la tête, au bras, à l'épaule ; il avait des égratignures et était tout blême ; il ne voulut aller voir le Roi que sur la promesse qu'il lui donnerait du bonbon et du sucre rosat.— Le 27 octobre 1609, Henry IV célébrait pour la dernière fois l'anniversaire de la naissance de son fils ; il but au Dauphin disant : « Je prie Dieu que d'ici à vingt ans je vous puisse donner le fouet ! » Le Dauphin lui répond : « Pas, s'il vous plaît. — Comment ! vous ne voulez pas que je le vous puisse donner ? — Pas, s'il vous plaît, répond de nouveau l'enfant. » Moins de huit mois plus tard, trois jours après l'assassinat, la nourrice du jeune Roi le trouvait le matin assis sur son lit et lui demandait ce qu'il avait à rêver ; il répond : « c'est que je songeois ». puis demeure longtemps pensif. La nourrice lui dit : « Mais que rêvez-vous ? » Il répond : « Dondon, c'est que je voudrois bien que le Roi mon père eût vêcu encore vingt ans. Ha ! le méchant qui l'a tué ! »

Madame de Montglat, puisque la maladie [3] a rattaqué une maison de Saint-Germain-en-Laye, au même temps que je voulois que mon fils le Dauphin et mes enfans y retournassent, comme je l'ai appris par votre lettre du 12e et celle du Grand, mon procureur au dit lieu à vous, et que rien ne presse encore de les faire partir de Noisy, où ils sont bien, je trouve fort bien qu'ils n'en bougent encore, que premier nous ayons appris ce que fera cette lune ; de

[1] En donnant à *châtié* le sens qu'il a comme terme de manège, le Dauphin était *fouetté* à la main, et *châtié* avec un fouet ou des verges.

[2] Madame de Montglat.

[3] La peste s'était déclarée à Saint-Germain et avait forcé Henri IV à envoyer à Noisy ses enfants ; il voulait, à cause de la saison, les faire revenir à Saint-Germain, lorsque la maladie y reparut.

quoi je vous ai bien voulu avertir par cette-ci, comme aussi je l'écris à M. de Sully, qui m'a envoyé la vôtre.

Je me plains de vous, de ce que vous ne m'avez pas mandé que vous aviez fouetté mon fils ; car je veux et vous commande de le fouetter toutes les fois qu'il fera l'opiniâtre ou quelque chose de mal, sachant bien par moi-même qu'il n'y a rien au monde qui lui fasse plus de profit que cela ; ce que je reconnois par expérience m'avoir profité ; car, étant de son âge, j'ai été fort fouetté. C'est pourquoi je veux que vous le fassiez et que vous lui fassiez entendre. A Dieu, Madame de Montglat. Ce 14e novembre. à Fontainebleau.

HENRY.

Au duc de Sully.

1607, 11 décembre.

Mon ami, pour ce que j'ai perdu mon argent au jeu, je vous fais ce mot par le neveu de Loménie[1], pour vous dire que vous m'envoyiez deux mille pistoles par Morant, et que je les aie dès ce soir. Bonsoir, mon ami. Ce mardi 11e décembre, à Paris.

HENRY.

Au même.

1607, le 12 ou le 13 décembre.

Mon ami, je crois votre conseil : je ne partirai point demain ; le temps est certes mauvais, la journée nous donnera conseil pour jeudi. J'ai reçu l'argent, comme vous dira demain Morant. Bonsoir, je m'en vais essayer d'être plus heureux que l'après-dînée. Je vous donne le bon soir.

HENRY.

[1] Auquel il le dicte.

A la marquise de Verneuil.

1607, 13 décembre.

Mon cœur, j'ai une extrême joie de penser vous voir samedi. Pour toutes vos affaires, j'en ai dit au Maire[1] mon opinion. Résolvez-vous de me chérir à mon arrivée, et de me bien flatter; car j'ai cinquante-quatre ans. Je me vais coucher qu'il est une heure et ai perdu mon argent. Bonsoir, le cœur à moi, je te baise un million de fois.

Au duc de Sully.

1607, 22 décembre.

Mon ami, j'ai su que vous faites bâtir à La Chapelle et y faites un parc. Comme ami des bâtisseurs et votre bon maître, je vous donne six mille écus pour vous aider à faire quelque chose de beau, à prendre sur les deniers extraordinaires de l'année prochaine, d'où votre soin et travail me fait tant profiter. Bonsoir. Que je vous voie au retour de la cêne. Ce 22e décembre.

HENRY.

A la marquise de Verneuil.

1608, 19 mars.

Mon cher cœur, vous saurez par ce porteur la santé de

[1] Le Maire, agent de la marquise. Henri IV, comme tout le monde aux XVIe et XVIIe siècles, fait pour les noms propres qui ont l'article, la même contraction que pour les noms communs. Ainsi, on dit : Le Maire es venu ; j'ai reçu du Maire ; j'ai envoyé au Maire, et non pas, ce qui n'est pas français : j'ai reçu de Le Maire, j'ai envoyé à Le Maire. On a corrigé en partie ces barbarismes, en écrivant en un seul mot Lemaire, mais nous n'en disons pas moins : de Lemaire, à Lemaire, et nos pères avaient raison de dire autrement. Saint-Simon est le dernier écrivain qui ait conservé, en plein XVIIIe siècle, cette vieille et bonne manière de parler.

notre fils; M. Erouard[1] dit que ce n'est rien que rhume; pour moi, je crois que ce sera la rougeole. Il n'y a rien de nouveau; je m'en vais courre un cerf et serai de retour ce soir. Je vous donne, mes chères amours, le bonjour et un million de baisers. Ce 19e mars.

A la même.

1608, 26 mars.

Mes chères amours, je vous fais ce mot, accablé de sommeil, ayant pris le cerf près de Marcoussis, et étant las tout ce qui se peut, pour vous dire que la rougeole est sortie à notre fils. Ne doutez point qu'il ne soit secouru comme moi-même[2]. Je le verrai samedi, et vous pourrez venir ici[3] demain, qui est jeudi. Je serois bien aise de vous voir devant que partir; le sujet du mal de notre fils est assez apparent pour votre voyage. Je vous baise un million de fois. Ce mercredi, à six heures du soir.

A la même.

1608, 28 mars.

Mon cher cœur, je commencerai par vous dire que, comme la rougeole a paru à notre fils, la fièvre l'a quitté. Il en a été tout couvert, mais elle s'en va. Dans trois jours il courra partout. Soyez donc quitte de cette peine-là. Pour le fait de Metz[4], venez ici[5] dimanche, M. de Villeroy vous y

[1] Héroard, médecin du Dauphin.
[2] Héroard, médecin du Dauphin, ne pouvant soigner le fils de Madame de Verneuil, parce que la maladie était contagieuse, le Roi avait envoyé auprès du malade Hubert, l'un de ses médecins.
[3] A Paris.
[4] Il s'agissait de faire nommer, par le chapitre, le petit marquis de Verneuil, évêque de Metz.
[5] A Fontainebleau.

attendra. Vous avez tort de croire plutôt des avis de gens qui n'entendent rien en telles affaires que les miens, qui suis père et plus sage que vous, que je baise un million de fois.

A la même.

1608, 30 ou 31 mars.

Ma chère âme, je ne répondrai point à votre lettre pour ce coup; je n'en ai pas le loisir, je l'ai brûlée soudain après l'avoir lue; croyez que je vous aime chèrement et que les effets le vous feront voir. Celle qui a fait les pronostics de vous et de votre fils a dix ans plus que moi; qui empêcheroit qu'elle ne le vît; mais je vous puis bien jurer que vous n'en devez rien craindre; je ne lairrai de faire ce que je vous ai promis. La dépêche de Rome est faite[1] comme vous le désirez. Je vous donne le bonsoir et un million de baisers.

A la même.

1608, vers le commencement d'avril.

Mon cher cœur, ne soyez point en peine de nos enfans : pour le fils, il se porte bien et a recommencé à se réjouir aujourd'hui; je ne le vis jamais plus fol; pour la fille, elle se lève déjà, et dans deux jours elle ne s'en sentira point; ne doutez point que je n'en aie du soin, et que quand ils ne seroient pas miens, pour l'amour de vous seule, je les chérirois à l'égal de mes autres enfans. Le vicomte de Brigueil n'est pas encore venu. Je meurs d'envie de vous voir; mais envoyez quérir Maison-Rouge, comme vous m'avez promis.

[1] Pour demander au Pape, en faveur du marquis de Verneuil, les dispenses qu'exigeaient sa naissance illégitime et son âge, afin qu'il fût « personne idoine » à être élue par le chapitre de Metz.

Bonsoir, mon âme, je te baise les têtons un million de fois.

A la même.

1608, vers le commencement d'avril.

Vous avez perdu le beau temps, qui vous donnoit moyen, sans incommodité, de me voir : je le désirois à la vérité avec passion et avec raisons d'État pour vous. Vous avez témoigné l'indifférence où vous me tenez par vos foibles raisons ; que votre intérêt soit donc la cause de faire que je vous voie. Le Maire vous dira les raisons pour lesquelles il est nécessaire ; il vous dira trois ou quatre lieux et celui que j'estime le plus propre [1]. Je vous donne le bonsoir et vous baise les mains.

A la même.

1608, vers le 4 avril.

Mon cher cœur, j'envoie La Guesle vers vous, pour savoir les bons contes que vous ne me pouvez écrire. Je n'ai pas pensé à propos de lui parler de l'affaire de Ham, que le vicomte de Brigueil [2] ne fût venu, que j'ai encore renvoyé quérir. Toutesfois, si vous désirez que je lui en parle devant, renvoyez-le moi, et je le ferai. Je me suis trouvé mal cette nuit, mais j'espère que ce ne sera rien. Je remets au porteur force choses qu'il vous dira. Je vous donne le bonsoir et un million de baisers de bon cœur.

---

[1] A un rendez-vous secret, car il faut se cacher de la Reine.

[2] Louis de Crevant, vicomte de Brigueil, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances et gouverneur de Ham.

A la même.

1608, vers le 4 avril.

Mon cher cœur, je vous fais ce mot demi-mort d'un felon[1] qui m'a pris la nuit passée par haut et par bas, qui m'a rendu si foible que je ne me suis pu trouver aux cérémonies[2], n'ayant bougé du lit; je n'ai point, Dieu merci, de fièvre, et crois que cela m'aura servi d'une médecine. Je finis en vous donnant le bonsoir et un million de baisers.

A la même.

1608, 8 avril.

Mon cher cœur, ce ne sont point les dévotions qui m'ont empêché de vous écrire, car je ne pense point mal faire de vous aimer plus que chose du monde, mais c'est que je me suis trouvé si mal, qu'en sortant des services il me falloit [mettre] au lit demi-mort; et pour achever de me peindre, le jour de Pâques, je touchai douze cent cinquante malades, et hier, je pris médecine, qui ne m'a pas, ce me semble, fort profité, car il y a huit jours que je ne dors point, et le sang si échauffé que je suis en perpétuelle inquiétude. Demain, je serai saigné; dès le soir je vous manderai de mes nouvelles. Bien dès asteure vous puis-je dire que vous êtes mon cher cœur, que je vous baise un million de fois.

Au duc de Sully.

1608, 9 avril.

Mademoiselle des Essarts succéda à madame de Moret « simplement

[1] Felon signifiait ordinairement dyssenterie.
[2] Pâques tombait le 6 avril.

comme une belle courtisane plutôt que comme une maîtresse », dit Tallemant des Réaux. Henri IV la fit comtesse de Romorantin et en eut deux filles, qui furent religieuses. Mais le cynisme de cette femme effrontée dégoûta bientôt le Roi, qui la renvoya en avril 1608. En 1630, mademoiselle des Essarts épousa le maréchal de l'Hôpital.

Mon ami, vous savez comme je désire que la damoiselle des Essarts aille promptement en religion et comme elle y est toute résolue ; mais pour ce que je crains qu'elle retarde, à cause d'un état de maître des comptes à Rouen que je lui ai donné pour mettre ordre à ses affaires, j'ai commandé à La Varenne, qui sait que c'est, de vous aller trouver pour vous en parler, afin de me décharger au plus tôt de cette femme. Qui est de quoi je vous prie par ce mot et d'ouïr le dit La Varenne. A Dieu, mon ami. Ce 9e avril, à Fontainebleau.

HENRY.

A la marquise de Verneuil.

1608, vers le 10 avril.

Mes chères amours, M. de Villeroy vient de me montrer les lettres que vous et M. de Seuilly lui avez écrites et la dépêche qu'il a faite là dessus, qui est fort bien. Il désire savoir encore quelque chose de vous. Notre fils fut purgé hier ; il se porte bien. J'ai dit à ce porteur comme je le retenois. Il a un bon témoignage de tout le monde. Je vous donne le bonsoir et un million de baisers.

A la même.

1608, vers le 10 avril.

Mon cher cœur, notre fille se porte bien. J'ai pris un cerf qui a fait presque le tour de la forêt[1] ; j'en suis si las que

[1] De Fontainebleau, où était le Roi.

je n'en puis plus. Je m'en vais dormir, non de si bon somme que je ne vous souhaite entre mes bras pour me délasser. Je vous [donne], mon tout, le bonsoir et un million de baisers.

A la même.

1608, vers le 12 avril.

Mon cher cœur, je ne saurois passer un jour sans vous faire ressouvenir de moi, qui vous aime peut être plus que je ne dois; je ne m'en repens pas, mais au contraire je veux vous aimer plus que je ne fis jamais; mais aussi je le veux être de vous sans exception ni modification. Je m'en vais courre un cerf pour me délasser de ces fêtes. Bonjour, mon tout : je te baise un million de fois.

A la même.

1608, 18 avril.

Mes chères amours, je ne vous verrai point donc qu'après l'accouchement de ma femme[1]. J'avois déjà pourvu aux affaires dont m'avez écrit pour l'abbé de Cluny; il n'est point malade. Je m'en vais demain courre le cerf. Mon fils d'Orléans[2] a été fort malade aujourd'hui d'un fort violent accès de fièvre, qui lui a fini par un grand vomissement; il se porte fort bien asteure, comme aussi fait tout le reste de mon ménage. Bonsoir, mon cher menon, je te donne le bonsoir et te baise et rebaise un million de fois.

---

[1] La Reine accoucha, le 25 avril, de Gaston, qui fut appelé d'abord le duc d'Anjou.
[2] N... de France, duc d'Orléans, mort en 1611.

Au duc de Sully.

1608, 5 mai.

Mon ami, Je vous prie de faire rendre incontinent à ce porteur trois mille pistoles qu'il m'a prêtées, et que j'ai perdues. Bonsoir, mon ami. Ce lundi au soir, 5e mai, à Paris.

HENRY.

Au même.

1608, 16 mai.

Mon ami, je ne suis pas sans peine, ayant ici tous mes enfans malades. Ma fille de Verneuil a la rougeole, mais elle s'en va éteinte, avec peu de fièvre, si bien que dans deux ou trois jours je pense qu'elle sera guérie. Mon fils le Dauphin eut hier[1] deux vomissemens, avec un peu de fièvre, et un assoupissement avec mal à la gorge, qui fait croire aux médecins qu'il couve la rougeole. Hier au soir ma fille aînée commença à avoir un peu de fièvre et eut aussi un assoupissement; toutesfois elle n'a laissé de reposer cette nuit. Mon fils d'Orléans a toujours la fièvre continue, mais un jour plus forte que l'autre, et il semble qu'elle soit une double tierce. Vous devez croire si avec tout cela je suis sans peine. Hier je reçus la vôtre ; j'approuve ce que vous me mandez touchant le Nonce, pour l'affaire duquel[2] lui a parlé Madame de Mercœur, et crois que si elle est bien mé-

[1] Le Roi se trompe ; le Dauphin eut ses deux vomissements le 14, d'après Héroard, qui est trop exact pour se tromper. Le 15, le Dauphin allait mieux. « A quatre heures et demie, dit Héroard, on lui parle de prendre un clistère ; cela ne lui plaît point. On l'en presse, il tempête : *J'aime mieux mourir*. On le menace du Roi, qui venoit ; il s'arrête. Enfin, un quart d'heure après toute contestation, M. d'Epernon arrive, qui lui dit : « Monsieur voilà le Roi. » Soudain, il se retourne : *Hé! donnez-le moi*, et le prend tout ; et là-dessus le Roi entra. »

[2] Affaire est, dans cette phrase, masculin et féminin.

nagée, elle pourra réussir à mon contentement[1]. Je vous donnerai tous les jours avis de la santé de mes enfans. Ce pendant vous ferez part de cette-ci à M. le Chancelier. A Dieu, mon ami. Ce 16e mai, à Fontainebleau.

HENRY.

Au même.

1608, 17 mai.

Mon ami, je ne pensois vous dépêcher mon cousin de Rohan[2] qu'à ce soir, mais ayant appris de ma femme au retour du promenoir, que Madame de Sully étoit accouchée d'un fils[3], j'ai hâté son partement pour vous assurer que comme je crois que nul de mes serviteurs n'a eu plus de joie de la naissance de mon fils d'Anjou que vous, aussi veux-je que vous croyiez que je surpasse en aise tous vos amis de la naissance de votre fils. Vous aurez bien la tête rompue de cajoleries, mais l'assurance de mon amitié vous sera plus solide que toutes leurs paroles. Je fais ici mes recommandations[4] à l'accouchée. Renvoyez-moi M. de Rohan demain au matin. Ce 17e mai, à Fontainebleau.

HENRY.

A la marquise de Verneuil.

1608, 22 mai.

Mon cher cœur, votre mère et votre sœur sont chez Beaumont, où je suis convié de dîner demain; je vous en man-

[1] Cette affaire est le projet de mariage de César de Vendôme, fils de Gabrielle, avec mademoiselle de Mercœur, grande héritière. Le contrat fut signé le 16 juillet 1608.
[2] Gendre de Sully.
[3] Qui ne vécut que peu de jours.
[4] Compliments.

derai des nouvelles. Un lièvre m'a mené jusqu'aux rochers devant Malesherbes, où j'ai éprouvé

Que des plaisirs passés douce est la souvenance.

Je vous ai souhaitée entre mes bras comme je vous y ai vue. Souvenez-vous-en, en lisant ma lettre; je m'assure que cette mémoire du passé vous fera mépriser tout ce qui vous sera présent ; pour le moins en feriez-ainsi, en traversant les chemins où j'ai tant passé, vous allant voir. J'ai parlé à La Guesle, il est toujours obéissant et fidèle. Mes chères amours, si je dors, mes songes sont de vous; si je veille, mes pensées seront de même. Recevez, ainsi disposée, un million de baisers de moi.

A la même.

1608, vers la mi-août.

Mon cher cœur, je arrivai arsoir à cinq heures. Je n'ai trouvé nulle altération ; même la Lisarde [1] n'a fait nulle démonstration à aucun de ses parens. Bonnœuil, qui étoit venu le matin, vouloit parler à ma femme de mes voyages de Verneuil. Elle lui dit : « Le Roi a toute-puissance, je n'en veux rien savoir. » Elle a en cela suivi le conseil de M. de Seuilly [2], de rompre tous les discours que l'on lui en voudroit faire. Nous partirons vendredi d'ici ; si vous vouliez venir jeudi au soir, j'aurois ce bien de vous voir devant que partir. Je remets cela à votre volonté. Aimez-moi bien, mes chères amours ; je vous donne le bonsoir et mille baisers partout.

---

[1] Ou la Lézarde ; c'est la duchesse de Nevers, fille du duc de Mayenne. que Henri IV désigne par ce sobriquet.

[2] Depuis quelque temps, Sully exerçait une assez grande influence sur la Reine.

A la même.

1608, vers la mi-août.

Mon cher cœur, ils[1] ont bien fait le diable vers ma femme. Je vous verrai demain au matin et vous conterai tout. Je veux faire des miennes, c'est pourquoi je ne désire pas qu'en ce temps-là vous soyez ici, afin que l'on ne vous cause de rien. Je m'en vais demain à Saint-Germain ; préparez-vous à partir demain, car mardi je jouerai mes jeux, et vous verrez si je suis le maître. Je te donne le bonsoir, mes chères amours, et un million de baisers.

A la même.

1608, vers la mi-septembre.

Mon cher cœur, j'envoie savoir de vos nouvelles. Je crois que vous verrez nos enfans aujourd'hui, qui vous donneront bien du plaisir. J'ai commencé hier à prendre mes eaux[2]. Je ne vous puis dire encore comme je m'en porterai. Il n'y a rien de nouveau. Je verrai courre un cerf l'après-dînée, mais ce ne sera que sur des haquenées, car l'exercice violent m'est interdit ce pendant que je boirai. Votre mère est partie de Paris, croyant que Bassompierre[3] épousera votre sœur. Vous ne moi n'avons cette croyance. Je vous donne le bonsoir et vous conjure de m'aimer bien,

[1] Les Concini, ou les Conchine, comme on disait, et les autres de cette cabale.

[2] De Spa.

[3] Colonel général des Suisses, alors âgé de vingt-neuf ans. Il a été le Richelieu de cette époque ; ses galanteries, sa belle humeur, sa grâce, son adresse à tous les exercices, sa taille et sa figure distinguée en avaient fait un cavalier accompli. Il n'épousa pas Marie de Balzac, sœur de madame de Verneuil ; il se contenta de lui donner un enfant, Louis, bâtard de Bassompierre, qui devint premier aumônier de Gaston.

comme je fais vous de tout mon cœur, que je baise un million de fois.

A la même.

1608, vers la mi-septembre.

Mon cher cœur, je montrai arsoir votre lettre à ma femme, lui demandant avis de ce que je vous répondrois ; je la regardai au visage si je verrois de l'émotion quand elle lisoit votre lettre, comme d'autres fois j'avois vu quand l'on parloit de vous ; elle me répondit sans aucune altération que j'étois le maître, que je pouvois ce que je voulois, mais qu'il lui sembloit que je devois vous contenter en cela[1]. Tout le reste du soir, elle fut fort joyeuse, et parlâmes par reprises de vous, et me dit, riant, que si la princesse de Conty lui avoit vu lire votre lettre, elle seroit bien en peine, car elle se tourmentoit tellement de tout, qu'elle ne s'ébahissoit si elle étoit aussi maigre. Envoyez donc votre carrosse et ce qu'il faut pour les mener[2] ; ils seront mercredi à Chaillot, n'ayant voulu qu'ils demeurassent à Paris, pour les flux de sang qui y courent. J'enverrai quelqu'un de mes gentilshommes avec eux. Le duc de Mantoue nous vient voir incognit avec quarante chevaux de poste ; il sera le 21e de ce mois ici. Comme nous retournerons à Paris, je ne vous manderai pour renvoyer nos marmots à Saint-Germain. Aimez-moi bien, mon cher cœur, et je vous jure que vous l'êtes de moi autant que vous le fûtes jamais. Je vous donne le bonsoir et un million de baisers.

---

[1] Il s'agit d'une demande de la marquise de voir ou d'emmener ses enfants. La Reine pouvait parler ainsi qu'elle l'a fait ; mais elle sait dissimuler, en vraie Florentine qu'elle est, et on voit qu'elle profite des conseils de Sully.

[2] Les enfants.

A la même.

1608, 21 septembre.

Mon cher cœur, je fus tout hier empêché à la réception de M. le duc de Mantoue [1], qui est certes un honnête prince et le plus courtois du monde. Je pense le mener mardi à Saint-Germain. Nos brouillons sont bien alertes et me font sonder [2] de tout côté. Ces femmes sont fort mauvaises ; mais ils ne trouvent plus d'oreilles à ma femme pour eux, qui me demanda des nouvelles de notre fils avec soin, et qu'elle croyoit que vous en auriez été bien en peine. Il y a longtemps qu'elle ne vous avoit nommée sans rougir, que ce coup-là, car elle ne montra nulle émotion, et parlâmes longtemps de toutes ces brouilleries [3]. Je me porte bien, Dieu merci, vous aimant plus que vous ne faites à moi, car c'est sans restriction ni modification comme vous. Bonjour, mon tout. Je te baise un million de fois. Je te prie, ne me parles plus de mains.

A la même.

1608, 21 septembre.

Nous partirons demain pour aller à Melun, et lundi à Saint-Maur, s'il plaît à Dieu. Il ne faut point craindre que l'on résolve rien de ces parties que l'on veut faire, devant que j'arrive à Paris ; car de trois semaines la conclusion ne s'en fera. Ce n'est plus à moi à témoigner si je vous..., je l'ai assez fait paroître, mais bien à vous à m'ôter l'opinion

[1] Vincent Ier, de la maison de Gonzague.
[2] Espionner.
[3] Cette profonde dissimulation me fait peur. Je crains que l'idée de vengeance n'entre à cette époque dans le cœur de la Reine et de son trop cher Concini, et que celui-ci ne prépare déjà ce dont les contemporains, amis de leur Roi, l'ont hautement accusé.

qu'avec raison j'ai, que vous ne m'aimez pas. Je vous baise cent mille fois.

Au duc de Sully.

1608, 23 octobre.

Mon ami, j'ai appris que ce que demande Conchine[1] est quelque chose que j'ai accordé à Madame de Verneuil. C'est pourquoi je vous fais ce mot par Maire, qui vous montrera les brevets de ce que je lui [ai] accordé, afin que lorsque le dit Conchine vous en parlera, vous lui fassiez entendre que c'est chose que j'ai accordée il y a plus de deux ans à Madame de Verneuil; car cela ne les feroit que brouiller, et vous savez que je l'aime mieux que je ne fais le dit Conchine. Peut-être se voudra-t-il servir du nom de ma femme, ce qui la rebrouilleroit avec elle. A Dieu, mon ami. Ce 23e octobre, à Fontainebleau.

HENRY.

Au même.

1608, 28 octobre.

Mon ami, je ne vous ai su rendre plus tôt réponse. Je vous dirai donc que vous me faites et ferez toujours plaisir d'affectionner ce qui touche Madame de Verneuil et madame de Moret. Pour le fait de Conchine, mandez-moi s'il n'importe point que je le fasse, car je m'en ferai savoir gré à sa femme. Pour M. de Fervacques[2], j'étois de même avis que vous, mais il est hors de danger, Dieu merci. Pour les dons que l'on me veut demander, s'ils y viennent, je suivrai votre conseil. Pour ce qui touche la ruine des eaux[3],

[1] Concini.
[2] Maréchal de France.
[3] La Loire avait débordé et causé de grands ravages ; Sully proposait de décharger les habitants ruinés d'une partie de la taille, et de les assister d'une bonne et grande somme.

Dieu ma baillé mes sujets pour les conserver comme mes enfans; que mon Conseil les traite avec charité. Les aumônes sont très-agréables devant Dieu, particulièrement en cet accident ; j'en sentirois ma conscience chargée ; que l'on les secoure de tout ce que l'on jugera que je le pourrai faire. J'envoie M. de Souvré visiter Madame de Montpensier. Mon fils de Vendôme sera ici vendredi. Je finirai, vous assurant que je vous aime bien.

HENRY.

A la marquise de Verneuil.

1608, 16 novembre.

Mon cher cœur, il ne se parle ici que des adieux que la couleuvre[1] va dire de maison en maison. Elle part demain[2], sans que je puisse dire que je lui aie donné congé. Pour vous dire mon opinion, je crois qu'elle a quelque chose dans le ventre[3], de quoi elle ne se veut décharger en France, parce que l'on compteroit les jours. Elle a toujours couché avec son mari depuis qu'elle est arrivée. Tous ses parens la blâment de son voyage, ce disent-ils; je crois qu'il n'y a que M. d'Aiguillon[4] qui sache le secret. Mandez-moi de vos nouvelles. J'ai pris médecine aujourd'hui. Aimez-moi bien et me chérissez comme vous devez; pour moi, je vous aime trop. Sur cette vérité, je vous donne le bonsoir et un million de baisers. Ce dimanche 16e novembre.

---

[1] La couleuvre, la lézarde, madame la duchesse de Nevers. (voy. page 453.)

[2] Avec son mari qui allait à Rome en ambassade extraordinaire.

[3] Ce que la duchesse de Nevers avait dans le ventre était son fils Charles, duc de Rethélois, dont elle accoucha en effet en 1609. Il est regrettable que Tallemant n'ait pas fait l'historiette de la duchesse, nous saurions probablement ce que signifient les cancans de Henri IV; il se contente de nous apprendre que Madame de Nevers était fort belle.

[4] Frère de la duchesse de Nevers.

A la même.

1608, vers la fin de novembre.

Quand vous refusez de faire ce que je vous prie, toutes vos belles paroles ne me satisfont point ; je les trouve toujours contraires aux effets. Ce n'est pas d'asteure que j'ai cette opinion, mais vos déportemens m'y confirment de plus en plus. Pour le jubilé, vous le pourrez aussi bien faire avec votre curé qu'ici, car il est général. Je vous donne le bonsoir et vous baise les mains.

A la même.

Suite de 19 billets de l'année 1608, mais sans date précise.

1.

Voici ma rente que je vous paye, je les paye toutes par an, vous le savez il y a longtemps. Tout notre peuple d'ici[1] se porte bien, Dieu merci. Mandez-moi si vous pourriez venir à Marcoussis, puis je vous manderai pourquoi je le veux savoir. Aimez-moi bien, mon cher cœur ; certes mon amour le mérite et mon corps aussi. Pour moi, je vous aime plus que mes yeux, que vous savez que je tiens bien chers. Bonjour, mon tout, je te baise un million de fois. Si savez quelques nouvelles, départez m'en.

2.

Mon cher cœur, j'ai reçu votre lettre, par où me mandez qu'avez vu M. de Guise et les discours que vous avez eus ; mais vous ne me mandez point qu'il fut étonné, ce que je crois qu'il étoit. Je pense vous pouvoir voir lundi

[1] Les enfants.

ou mardi. Envoyez quérir Maison-Rouge, comme me promîtes à Verneuil. Je ne vous ai point mandé de nouvelles de notre fils, parce qu'il se porte bien. Pour moi, je vais me coucher, las ce qui se peut du cerf que j'ai pris, qui a fait une grande traite. Bonsoir, mon cher tout, je te baise un million de fois.

3.

Mon cœur, il a fallu que j'aie donné cette matinée à ceux de mon Conseil, et une partie de l'après-dînée sera pour la reine Marguerite; puis je donnerai le reste à mon contentement, qui sera de vous aller voir, vous baiser et vous embrasser; cette fin couronnera la journée. Ce pendant mandez-moi de vos nouvelles, et si vous êtes en aussi bonne humeur que hier. Je vous donne le bonjour et un million de baisers.

4.

Mon cher cœur, ces deux jours m'ont duré deux siècles. Je vous verrai demain, s'il plait à Dieu, ou chez vous ou au bord de l'eau. Croyez que je vous aime plus chèrement que tout ce qui est au monde. En étant sage, vous me pourrez conserver en cet état. Ma main me tue; qui me fait vous donner le bon soir et un million de baisers.

5.

Mon cher cœur, je porte envie à ce porteur de ce qu'il jouira de votre présence. Je pars avec regret de vous laisser plus que je n'avois fait de quatre ans. Je commence à croire que vous m'aimez; pour moi, mon cœur, ne doutez que je ne vous aime mieux que tout le reste du monde

ensemble. Je le vous jure et le vous témoignerai par les effets. Je vous donne le bonjour et un million de baisers.

6.

Mon cœur, j'ai parlé à Marolles[1], qui m'a dit force paroles générales, pour lesquelles sonder et en pouvoir tirer fruit, je lui ai donné charge d'en reparler au secrétaire, à des Hayes et à Chamoisy, et dans deux jours m'en rapporter plus de certitude, que je vous manderai soudain. Ne dites plus que je n'ai pas soin de vous, mon cœur, que je baise un million de fois.

7.

Mon cœur, j'étois si las de la chasse et si affamé, qu'il ne m'a été possible de vous écrire devant souper. J'espère vous voir demain, ou pour le moins jeudi, et plusieurs fois après durant ce voyage, si vous ne me fâchez, chose qui vous est assez commune. Je me vais coucher, pressé du sommeil; mais devant je vous donne un million de baisers.

8.

Comme ma lettre étoit fermée, La Guesle m'a dit que vous étiez passée pour aller à Charenton. Si je me porte tant soit peu bien, je ne prendrai point médecine demain, pour vous voir, mais ce ne pourra être que sur le soir. Je vous donne encore un million de baisers.

---

[1] Claude de Marolles, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, lieutenant des Cent-Suisses.

9.

Mon cher cœur, je vous donne le bonjour et un million de baisers. Je revins arsoir à la fermeture de la nuit, fort las, car le cerf me mena jusques auprès de Dommartin. J'ai fort bien dormi, Dieu merci, et viens de prendre un doigt d'hypocras[1] pour me réjouir le cœur. Mandez-moi de vos nouvelles, et croyez que je vous aime trop pour le mal que vous me faites. M. le Grand arriva arsoir, et Termes. Voici les nouvelles d'ici. Je finis, vous rebaisant encore un million de fois.

10.

Mon cher cœur, le temps a été tel, que vous avez eu raison de retarder votre voyage, et comme je l'ai su, j'ai retardé le mien. Je partirai demain en espérant de vous voir, chose que je désire avec passion, mais si je vous trouve en mauvaise humeur comme vous me l'avez mandé, je me repentirai bien de vous avoir suppliée de venir. Je vous aime bien avec vos complexions[2], mais non avec vos mauvaises humeurs; dépouillez-vous-en donc, devant que je vous voie, et vous résolvez de me recevoir les bras ouverts et le cœur gai de me voir. Je vous donne le bonsoir et un million de baisers.

11.

Il faut dire vrai, c'est moi qui n'ai point été d'avis que vous menissiez ici notre fils, et commandé à M. de Seuilly de vous dire que ma femme ne le vouloit pas; bien, si vous

[1] Vin d'Hippocrate, composé d'une infusion de cannelle, d'amandes douces, d'un peu de musc et d'ambre, dans du vin sucré.
[2] Caractère, tempérament.

vouliez, notre fille. Voilà pourquoi vous ne vous en devez prendre qu'à moi, et ne pouvez appeler cruauté que l'on vous prive de la vue de vos enfans, puisque vous méconnoissez l'ouvrier, qui est toujours plus excellent que l'ouvrage. Venez demain, car autrement je serai offensé contre vous, que je baise un million de fois.

12.

Si votre amour est de l'échantillon que vous m'avez envoyé, mes affaires iront bien, mais depuis quelques ans vous me l'avez fait trouver de la taille du vidame du Mans[1], long et maigre. Je suis arrivé ayant eu tout le plaisir qu'il se peut. Je vous supplie, augmentez mon contentement au lieu de le troubler. Vous le pouvez, vous le devez, il faut que vous le vouliez. Sur ce salutaire conseil, je finirai en vous baisant un million de fois.

13.

Vous dites que vous ne savez plus que faire pour me contenter. Vous n'y avez pas seulement essayé, ni répondu à la première plainte que porte ma lettre. Vous êtes une moqueuse, et au partir de là vous dites que vous me connoissiez bien. Vous vous êtes si mal trouvée de me vouloir mener à la baguette, que vous vous devriez être faite sage. Vous me menacez de vous en aller à Verneuil, faites ce qu'il vous plaira. Si vous ne m'aimez pas, je serai fort aise de ne vous point voir. Si vous dites m'aimer, c'en est un mauvais témoignage que de s'en aller quand j'arrive. Je verrai donc par cette [-ci] quelle vous êtes. Je serai jeudi à Paris, aussi mal satisfait de vous, si vous ne changez de

[1] Nicolas d'Angennes, marquis de Rambouillet.

style, que je fus jamais. Sur cette vérité je vous baise les mains.

14.

Mon cher cœur, j'ai donné ordre que notre fils ne se promène tant; il est tout mérancolique depuis son mal. Notre fille se tourna arsoir un pied; de quoi elle a la cheville enflée, et cela est assez doloreux; j'ai commandé qu'elle gardât le lit. Ce n'est pas du côté de sa jambe qui étoit foible; dans deux jours elle ne s'en sentira pas. Je m'en vais courre un cerf. Je vous donne le bonjour et un million de baisers.

15.

Vous montrez bien, mon cher cœur, votre naturel par votre lettre qui, au lieu d'estimer et chérir les démonstrations de mon affection, les appelez appâts pour tromper. Ainsi perdrai-je toute ma vie tous les devoirs que je vous rendrai, même celui-ci, pour qui ce porteur va vers vous. Dieu veuille que non,que d'oresnavant vous me payiez selon mon mérite. Vendredi partiront d'ici les équipages pour aller quérir mes enfans; mardi ils seront à Paris. Je prends demain médecine, et vendredi commence à prendre les eaux. Je vous donne le bonsoir et un million de baisers.

16.

J'ai assez témoigné de soin de vous quand vous vous en êtes rendue digne, les marques vous en demeurent, et vous m'avez ôté ce que vous m'aviez baillé de plus cher. Ce sera à votre première vue que je vous montrerai que je ne puis perdre de bataille ni contre les hommes, ni

contre les femmes. Venez demain à Charenton. Je ne fais que d'arriver de Montfort, où un cerf me mena hier. Je suis tout malade et prendrai médecine demain, pour samedi jouir de votre présence, que je tiens plus chère que vous ne méritez. Je vous donne le bonsoir et un million de baisers.

17.

Vous vous êtes méprise, dans votre lettre, car vous dites que je suis votre cher cœur et que vous n'êtes pas le mien. Je ne vous ôtis jamais rien, et vous m'avez privé de tout ce que vous pouviez ; voilà une raison où il n'y a point de réponse. N'alambiquez point votre esprit à en chercher, car il vaut mieux se taire que de ne dire rien qui vaille. Pour moi, je vous aime si chèrement, que moi-même ne me suis rien au prix. Je le vous jure, mes chères amours, mais ne me pensez nourrir de pierre, après m'avoir donné du pain ; jugez mon âge, ma qualité, mon esprit et mon affection, et vous ferez ce que vous ne faites pas. Bonjour, mon tout, et un million de baisers.

18.

Vos belles paroles sont bien reçues de moi quand les effets vont devant, mais quand elles ne sont que pour couvrir vos manquemens, je les reçois comme trompeuses. Je trouvai ce matin, à la messe, des oraisons en espagnol entre les mains de notre fils ; il m'a dit que vous les lui aviez données. Je ne veux pas qu'il sache seulement qu'il y ait une Espagne ; et vous vous en êtes si mal trouvée, que vous devriez désirer que la mémoire en fût perdue. Je ne fus, il y a longtemps, si mal édifié de vous que je suis ; je crois que vous ne vous en souciez guères. Ce que je désirois vous voir étoit pour donner un grand coup à nos affaires, car j'ai découvert beaucoup de choses ; mais

puisque vous avez d'autres considérations, gouvernez-vous comme il vous plaira.

19.

Ce n'est pas paresse qui vous prive de mes nouvelles, mais la créance que cinq années m'ont comme par force imprimée que vous ne m'aimez pas. Vos effets ont durant ce temps-là été si contraires à vos paroles et à vos écrits, et, disons plus, à l'amour que vous me devez, qu'enfin votre ingratitude a accablé ma passion, qui a plus résisté que n'eût su faire dans tout autre. Vous ressouvenant combien de peines j'en ai porté, s'il vous reste tant soit peu d'affection, vous devez en avoir du regret. Je tiens en une chose de la divinité, que je ne demande que la conversion, non la mort. C'est à vous à parler françois là-dessus, que j'entendrai toujours fort volontiers, étant ma langue d'inclination. Si vous avez le diable au corps, attendez-là; si quelque bon diable vous possède, venez à Marcoussis, où, étant plus près, les effets s'en connoîtront mieux.

Cette lettre est la dernière adressée à Madame de Verneuil. Les caprices, les insolences, les ingratitudes de sa maîtresse avaient enfin lassé le Roi. Mais le Vert-galant s'était épris d'une nouvelle passion, si vive, si folle cette fois, que Madame de Verneuil fut tout à fait mise de côté.

A mon compère le connétable de France.

1609, 18 mai.

Mon Compère, ma femme envoie visiter la mariée[1], et

[1] Charlotte de Montmorency, fille du Connétable, âgée de quinze ans ; elle venait d'épouser, le 17 mai, à Chantilly, Henri II, prince de Condé, neveu du Roi.

La jeune princesse de Condé était aussi jolie que sa mère, la belle Louise de Budos. « Sous le ciel, dit Bassompierre, il n'y avoit lors rien si beau qu'elle, ni de meilleure grâce ». Malheureusement la beauté de Mademoiselle de Montmorency avait rendu le Roi amoureux d'elle. Le

j'envoie le comte de Cramail pour faire pareil office envers le marié. Je lui ai donné charge aussi de vous visiter sur cette occasion, me réjouir avec vous de la consommation du dit mariage, vous dire de mes nouvelles et me rapporter des vôtres, vous assurant de la continuation de ma bonne volonté et du désir que j'ai de vous voir auprès de moi. A Dieu, mon Compère. Ce 18e mai, à Fontainebleau.

HENRY.

---

beau Bassompierre devait épouser Mademoiselle de Montmorency, lorsqu'au commencement de 1609, le Roi la vit au Louvre dans les répétitions d'un ballet que la Reine voulait donner.

« Or les dames devoient être vêtues en nymphes, dit Tallemant; en un endroit elles levoient leur javelot, comme si elles l'eussent voulu lancer. Mademoiselle de Montmorency se trouva vis-à-vis du Roi quand elle leva son dard et il sembloit qu'elle l'en voulut percer. Le Roi a dit depuis qu'elle fit cette action de si bonne grâce qu'effectivement il en fut blessé au cœur et pensa s'évanouir. » Il en devint follement épris, résolut de la marier au prince de Condé, et de l'attacher à la Reine, espérant ainsi que ce mariage lui permettrait de satisfaire plus facilement sa passion. Une nuit que Bassompierre le veillait, parce qu'il avait la goutte, il lui dit, après avoir poussé un gros soupir : « Bassompierre, je te veux parler en ami. Je suis devenu non-seulement amoureux, mais furieux et outré de Mademoiselle de Montmorency. Si tu l'épouses, et qu'elle t'aime, je te haïrai ; si elle m'aimoit, tu me haïrois. Il vaut mieux que cela ne soit point cause de rompre notre bonne intelligence, car je t'aime d'inclination et d'affection. Je suis résolu de la marier à mon neveu le prince de Condé, et de la tenir près de ma femme. Ce sera la consolation et l'entretien de la vieillesse où je vas désormais entrer. Je donnerai à mon neveu, qui est jeune et aime mieux la chasse que les dames, cent mille francs par an pour passer son temps, et je ne veux autre grâce d'elle que son affection, sans rien prétendre davantage. » Bassompierre comprenant que s'il refusait, ce serait « une impertinence inutile », parce que le Roi était tout-puissant, lui céda de bonne grâce Mademoiselle de Montmorency pour s'en faire un mérite. Le Roi la maria au prince de Condé : mais quand le jeune prince vit de quoi il s'agissait, « il fit le diable », parla sévèrement du Roi et se retira chez lui avec sa femme. Le départ de la princesse de Condé ne fit qu'augmenter la passion de Henri IV. « Véritablement, dit Bassompierre, c'étoit un amour forcené, qui ne se pouvoit contenir dans les bornes de la bienséance. » On va voir la suite de cette histoire, encore plus ridicule que déplorable, mais qui deviendrait tout-à-fait odieuse s'il fallait croire ce que rapporte Lestoile. « On disoit que la marquise de Verneuil, à laquelle il est permis de tout dire, et qui parle ordinairement au Roi, non comme à son pareil, mais comme elle feroit à son valet, lui avoit dit, bouffonnant sur ce propos avec Sa Majesté : « N'êtes-vous pas bien méchant de vouloir coucher avec la femme de votre fils? Car vous savez bien que vous m'avez dit qu'il l'étoit. »

Au même.

1609, 12 juin.

Le Roi, de plus en plus épris de sa nouvelle passion, fit toutes sortes de folies; il se mettait des collets de senteur et des manches de satin de la Chine pour courir la bague. Il obtint de la Princesse qu'elle se montrerait un soir tout échevelée sur un balcon avec deux flambeaux à ses côtés ; il s'en évanouit quasi, et elle dit : « Jésus ! qu'il est fou ! » Elle se laissa peindre pour lui en cachette ; ce fut Ferdinand Elle, peintre de Malines, qui fit le portrait, et M. de Bassompierre l'emporta vite après qu'on l'eût frotté de beurre frais, de peur qu'il ne s'effaçât, car il fallait le rouler pour le porter sans qu'on le vît. Quand le prince de Condé, qui avait, comme on le voit, de justes raisons de croire, ainsi que le dit Pancrace, « que la chose étoit faisable », emmena sa femme à Muret, le Roi, pour voir sa belle, se déguisa en postillon avec un emplâtre sur l'œil; une autre fois il se mêla à une chasse avec une fausse barbe, et il fut pris pour un voleur et obligé de faire dire qui il était au brigadier de gendarmerie, ou si l'on aime mieux au prévôt de la maréchaussée, qui le poursuivait ; une autre fois encore, il se cacha derrière une tapisserie, pendant le dîner, et la regarda tout à son aise par un trou, et la Princesse savoit l'affaire ; elle l'avoua depuis à Madame de Rambouillet, dit Tallemant, l'ami de la célèbre marquise. « Madame la Princesse fit bien pis que cela, continue Tallemant, car elle se laissa persuader de signer une requête pour être démariée. Le Roi avoit obligé ses parens à dresser cette requête, et le Connétable étoit un lâche qui croyoit que cet amour du Roi le combleroit de trésors et de dignités. Les gens de Madame la Princesse lui faisoient accroire qu'elle seroit reine. »

Mon Compère, j'envoie ce porteur vers vous pour les raisons qu'il vous dira; de quoi je vous prie de le croire et que mon neveu, votre gendre [1], fait ici bien le diable [2]. Il est besoin, que vous et moi parlions à lui ensemble, afin qu'il soit sage [3]; mais je n'attends pas votre arrivée pour commencer. Il est nécessaire que vous fassiez ce que ce dit porteur vous dira ; de quoi je l'ai bien particulière-

[1] Le prince de Condé.

[2] Il s'opposait absolument à ce que le Roi lui prît sa femme.

[3] J'aime beaucoup Henri IV, mais j'avoue que ce « *afin qu'il soit sage* », c'est-à-dire afin qu'il laisse déshonorer sa femme tranquillement, par le Roi, son parent, qui appelle à son aide le père de la femme qu'il convoite, et le père qui prêtera volontiers son concours au déshonneur de sa fille, parce qu'il y trouvera profit, j'avoue, dis-je, que tout cela est d'une laideur et d'une malpropreté sans nom.

ment instruit. A Dieu, mon Compère, assurez-vous toujours de la continuation de mon amitié. Ce 12e juin, à Fontainebleau.

HENRY.

Au duc de Sully.

1609, 12 juin.

Mon ami, Monsieur le Prince est ici qui fait le diable. Vous seriez en colère et auriez honte des choses qu'il dit de moi ; enfin la patience m'échappera, et je me résous de bien parler à lui. Cependant si on ne lui a pas encore payé le quartier d'avril de sa pension, défendez qu'on ne le paye sans parler à vous ; et si quelques-uns des siens y vont pour cet effet, vous leur direz que vous ne pouvez que vous n'en ayez commandement de moi, comme aussi à son pourvoyeur et autres qui vous iront trouver pour être payés de leurs dettes sur ce que je lui ai donné pour son mariage, et qu'il tient des langages de moi fort étranges. Si l'on ne le retient par ce moyen-là, il en faudra prendre quelque autre, car il est honteux d'ouïr ce qu'il dit, et nous en aviserons ensemblement lorsque vous serez auprès de moi. A Dieu, mon ami. Ce 12e juin, à Fontainebleau.

HENRY.

Au roi d'Angleterre.

1609, 27 juin.

Très-haut, très-puissant et très-excellent prince, notre cher et très-amé bon frère, cousin et ancien allié, j'ai reçu le 21e de ce mois une lettre du 15e du passé, par les mains de votre ambassadeur, lequel m'a présenté aussi le

livre [1] dont il est fait mention en icelle, et m'a déduit les raisons qui vous ont mû de l'écrire. Je suis marri qu'il ait fallu que vous ayez pris cette peine, car je n'ai pas opinion que vous en retiriez la consolation et les avantages que vous en espérez. Véritablement les actions des rois sont sujettes à détraction comme les autres, et quelques fois plus que celles des moindres, d'autant qu'elles importent et attouchent à plus de gens, et servent souvent de règle comme d'exemple à leurs sujets ; c'est pourquoi elles ne peuvent être trop justes ni trop éclaircies et justifiées entre les hommes. Néanmoins comme l'envie et la calomnie ont, en ce siècle dépravé, plus de vogue souvent et d'authenticité que la vérité même, il est périlleux de soumettre au jugement public ce dont l'on n'est responsable qu'à Dieu seul et à sa conscience; et une trop curieuse justification aussi engendre souvent des effets contraires à notre expectation. Mais celui qui en tel cas s'est contenté soi-même a obtenu la meilleure partie de son désir. Je veux croire qu'il vous en est ainsi advenu, de façon que je ne vous en dirai davantage, mais vous prierai toujours d'attendre de la continuation de mon amitié fraternelle tous vrais et sincères effets. A tant je prie Dieu, très-haut, très-excellent et très-puissant prince, notre très-cher et très-amé bon frère, cousin et ancien allié, qu'il vous ait en sa sainte garde. Écrit à Fontainebleau, le 27e juin 1609.

HENRY.

Au duc de Sully.

1609, 3 juillet.

Mon Cousin, je vous fais ce mot pour vous dire qu'ayant fait acheter de Marcadé la quantité de onze cens seize per-

[1] Si la chose en valait la peine, on pourrait chercher le titre de l'inutile ouvrage que Jacques Ier envoyait à Henri IV, dans le fatras des œuvres complètes de ce médiocre monarque, publiées à Londres, en anglais en 1616, et en latin en 1619, par Jacques de Montaigu.

les pour le prix de 4743 livres, qui est à raison de 4 livres 5 sols pièce, lesquelles j'ai données à ma fille de Vendôme, vous ayez à les faire payer au dit Marcadé, et employer la dite somme dans le premier comptant que vous ferez au trésorier de mon épargne. A Dieu, mon ami. Ce 3e juillet, à Fontainebleau.

HENRY.

A mon compère le connétable de France.

1609, 23 septembre.

Mon Compère, Beaumont revint hier; il a trouvé notre homme[1] plus méchant que jamais[2]. Il m'a dit des particularités de son dessein, qu'il est nécessaire que vous sachiez. Pour quoi envoyez-moi le jeune Girard en poste, par lequel je vous manderai tout. Il part ce matin de Vallery[3] pour aller à Muret[4]; il laisse son carrosse à Rochefort, pour le mener dès qu'il pourra aller. Il est hors de danger. Pour moi, je me porte fort bien, Dieu merci. Il fait ici le plus beau [temps] du monde. Toutes les fontaines de mon grand jardin sont toutes achevées et ma basse-cour sera toute logeable à Noël. Je prie Dieu qu'il vous maintienne en santé. Ce 23e septembre, à Fontainebleau.

HENRY.

A Monsieur de Grillon.

1609, 17 octobre.

Dans ses derniers voyages à la Cour, le brave Grillon avait pris devant

[1] Le prince de Condé.
[2] Sully avait été chargé d'adoucir son humeur, mais il avait échoué : « Cette bonne disposition où vous pensiez l'avoir mis, écrit Henri IV le 20 août, n'a pas duré six heures. »
[3] Village du pays de Sens (Yonne), où les Condé avaient un château, et dans l'église duquel se trouvaient leurs sépultures.
[4] Dans le Soissonnais.

le Dauphin des airs de capitan qui semblèrent étranges au royal enfant, doué d'un bon sens aussi parfait que précoce, et qui s'en moqua aussitôt[1]. En 1605, le 19 avril, M. de Grillon alla à Saint-Germain voir le Dauphin, qu'il n'avoit pas encore vu. « Le Dauphin lui ôta son chapeau, lui donna sa main à baiser, disant : *Boujou moucheu de Grillon*. M. de Grillon lui dit : Monsieur, voulez-vous que je tue cettui-ci, cettui-là ? — *Non*. — Qui donc ? — *Les ennemis de papa*. » — Le 29 novembre de la même année, M. de Grillon revint à Saint-Germain. « M. de Grillon arriva ; le Roi demanda au Dauphin : « Qui est celui-là ? — *Le fou*. — M. de Grillon lui dit brusquement s'il vouloit qu'il battît M. de Souvré. — *Non*. — Si je ne le bats point, m'aimerez-vous ? — *Oui*. » — Le 6 avril 1606, M. de Grillon « le vient voir pendant son goûter ; il ne veut point dire adieu à M. de Grillon ; Madame de Montglat l'en tance dans sa petite chambre : *Mais, Mamanga, c'est un méchant homme. Je suis brave, moi ; je suis furieux*, dit-il en faisant la contenance de M. de Grillon. »

Brave Grillon, vous aimant comme je fais, je serois bien aise si votre santé permettoit que vous fissiez encore un tour par deçà[2] pour y voir votre maître qui vous aime comme vous le sauriez désirer, et vos amis. Votre neveu, qui vous rendra cette-ci, vous dira de mes nouvelles, et comme il fait beau ici, et ce dont je l'ai chargé, ce qui me gardera de vous faire cette-ci plus longue ; la finissant pour prier Dieu vous avoir, brave Grillon, en sa sainte et digne garde. Ce 17e octobre à Fontainebleau.

HENRY.

A Monsieur de Balagny,

Gouverneur de Marle.

1609, 29 novembre.

Poussé à bout, et ne voulant pas que sa femme devînt la maîtresse du Roi, le prince de Condé avoit quitté la Cour, le 25 novembre, pour se réfugier dans les Pays-Bas. Cette nouvelle consterna Henri IV, mais il faut entendre Bassompierre raconter cette nouvelle aventure.

« M. le Prince partit de la Cour pour s'en aller à Muret, d'où il partit le

[1] Voir le journal de Héroard.

[2] M. de Grillon résidait ordinairement dans le Comtat Venaisin, où il était « papaut », comme il disait, c'est-à-dire sujet du Pape.

dernier de novembre, avec Rochefort [1], Toiras [2] et un valet qui portoit en croupe madame la princesse sa femme, mademoiselle de Serteau et une femme de chambre nommée Philipotte, et s'en alla à Landrecies [3]. Le Roi jouoit en son petit cabinet, quand d'Elbène [4] premièrement, puis le chevalier du guet, lui en portèrent la nouvelle, et j'étois le plus proche de lui : il me dit lors à l'oreille : « Bassompierre, mon ami, je suis perdu ; cet homme a emmené sa femme dans un bois. Je ne sais si ça été pour la tuer ou pour l'emmener hors de France. Prends garde à mon argent, et entretiens le jeu ce pendant que j'en vas savoir de plus particulières nouvelles. » Lors il entra avec d'Elbène dans la chambre de la Reine, qui couchoit dans son cabinet depuis ses couches de sa dernière fille [5], de laquelle elle s'étoit trouvée fort ma[1].

» Après que le Roi fut parti, M. le Comte [6] me pria de lui dire ce que c'étoit ; je lui dis que son neveu et sa nièce s'en étoient allés ; puis ensuite MM. de Guise, d'Épernon et de Créqui m'ayant fait la même demande, je leur fis la même réponse. Alors chacun se retira du jeu ; et moi, prenant l'occasion de rapporter au Roi son argent qu'il avoit laissé sur la table, j'entrai où il étoit. Je ne vis jamais un homme perdu ni si transporté ; le marquis de Cœuvres, le comte de Cramail, d'Elbène et Loménie étoient avec lui ; à chaque proposition ou expédient qu'un des trois lui donnoit, il s'y accordoit, et commandoit à Loménie d'en faire l'expédition, comme d'envoyer le chevalier du guet après M. le Prince avec ses archers ; de dépêcher Balagny à Bouchain pour tâcher de l'attraper ; d'envoyer Vaubecourt, qui étoit lors à Paris, sur la frontière de Verdun, pour empêcher son passage par là ; et d'autres choses ridicules. Il avoit envoyé quérir ses ministres, lesquels, à leur arrivée, lui donnèrent chacun pour conseil un plat de leur métier, ou un trait de leur humeur. »

Le chancelier et M. de Villeroy, évidemment ahuris, ne proposèrent rien d'acceptable. Le président Jeannin, qui parla en troisième, avoit eu le temps de se remettre, et fut plus fin qu'eux. « Il dit au Roi, sans hésiter, que S. M. devoit incontinent dépêcher un de ses capitaines des gardes du corps après, pour tâcher de le ramener, et ensuite chez le prince aux États duquel il seroit allé, le menacer, au cas qu'il ne lui remît entre les mains, de lui faire la guerre ; car, à son avis, son départ n'a point été prémédité, ni il n'a point fait faire d'office précédent pour être reçu et protégé ; il sera sans doute allé en Flandre, et l'Archiduc, qui ne connoît point M. le Prince, qui n'a point d'ordre exprès d'Espagne pour le maintenir, et qui respecte et craint le Roi, ne se le voudra pas jeter pour peu de chose sur les bras, et sans doute on vous le renverra [7], ou le chassera de ses États. »

« Le Roi prit goût à cet expédient ; mais il ne se voulut résoudre

[1] Son chambellan.
[2] Son premier gentilhomme.
[3] Ville du Hainaut, alors à l'Espagne.
[4] Florentin, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi.
[5] La Reine était accouchée de Madame Henriette le 25 novembre.
[6] M. le comte de Soissons.
[7] Avec sa femme. C'est cela qui fait que le Roi adopta l'avis de Jeannin.

qu'il n'eût aussi ouï parler M. de Sully là-dessus; lequel arriva assez longtemps après, avec une façon brusque et rude. Le Roi alla à lui et lui dit : « Monsieur de Sully, M. le Prince est parti et a emmené sa femme. — Sire, lui dit-il, je ne m'en étonne point; je l'avois bien prévu et vous l'avois bien dit, et si vous eussiez cru le conseil que je vous donnai il y a quinze jours, quand il partit pour aller à Muret, vous l'eussiez mis dans la Bastille, où vous le trouveriez maintenant, et je vous l'eusse bien gardé. » Le Roi lui dit : « C'est une affaire faite, il n'en faut plus parler ; mais que dois-je faire ce pendant ? Dites-m'en votre opinion. — Par Dieu, je ne sais, répondit-il, mais laissez-moi retourner à l'Arsenal, où je souperai et me coucherai, et cette nuit je penserai à quelque bon conseil que je vous rapporterai demain au matin. — Non, ce dit le Roi, je veux que vous m'en donniez un tout à cette heure. — Il y faut donc penser, lui dit-il, et sur cela il se tourna vers la fenêtre qui regarde dedans la cour, et se mit peu de temps à jouer du tabourin dessus, puis s'en vint vers le Roi qui lui dit : « Eh bien, avez-vous songé ? — Oui, lui dit-il. — Et que faut-il faire ? demanda le Roi. — Rien, lui répliqua-t-il. — Comment rien ? ce dit le Roi. — Oui, rien, dit M. de Sully. Si vous ne faites rien du tout, et montrez de ne vous en pas soucier, on le méprisera ; personne ne l'aidera, non pas même ses amis et serviteurs qu'il a par deçà ; et dans trois mois, pressé de la nécessité, et du peu de compte que l'on fera de lui, vous le raurez à la condition que vous voudrez : là où, si vous montrez d'en être en peine et d'avoir désir de le ravoir, on le tiendra en considération; il sera secouru d'argent par ceux de deçà; et plusieurs, croyant vous faire déplaisir, le conserveront, qui l'eussent laissé là, si vous ne vous en fussiez pas soucié [1].

» Le Roi, qui étoit dans le trouble et dans l'impatience, ne put recevoir cet avis et s'arrêta à celui de M. le président Jeannin, qui étoit plus brusque et plus selon son humeur présente, et dépêcha le lendemain M. de Praslin, tant vers M. le Prince que vers l'Archiduc. » En même temps il écrivit les lettres suivantes :

Balagny, je viens d'être averti que mon neveu le prince de Condé s'en va aux Pays-Bas avec sa femme et qu'il doit passer auprès de Marle. C'est pourquoi, je vous commande, d'autant que vous désirez m'obéir, que vous ayez à vous saisir de sa personne et de toute sa suite, que vous mettrez en sûreté pour en être fait ce que j'ordonnerai; m'avertissant en diligence de ce qui s'en sera suivi. Et s'il avoit déjà gagné le Pays-Bas et que vous ne pussiez exé-

[1] Sully parlait d'or. Son avis était le seul bon au point de vue politique, au point de vue du prince. Mais en le suivant, le Roi ne pouvait ravoir la femme, aussi laissa-t-il de côté la sagesse de Sully.

cuter mon commandement, vous le tiendrez secret. Bonsoir. Ce 29e novembre, à Paris, au soir.

HENRY.

A Monsieur du Pesché[1], *gouverneur de Guise.*

1609, 29 novembre.

Monsieur du Pesché, tout présentement j'ai été averti que mon neveu le prince de Condé est parti de sa maison de Muret pour se retirer aux Pays-Bas avec sa femme, sans ma permission et contre la parole qu'il m'avoit donnée de me venir trouver, de quoi je suis à bon gré très-offensé. Et d'autant que j'ai su qu'il doit passer auprès de Guise, et peut être dans la ville pour la commodité du passage, je vous commande, sur tant que vous désirez m'obéir et servir, que vous le fassiez arrêter en quelque lieu qu'il soit où vous aurez pouvoir de le faire, employant à cette fin les forces de votre garnison et toutes les autres que vous pourrez avoir loisir d'assembler promptement pour cet effet, car le principal est d'user de diligence; et quand vous l'aurez entre les mains et en pourrez disposer, vous le logerez au château, avec bonne et sûre garde, pour en être fait ce que j'ordonnerai, prenant garde qu'il ne soit fait aucun déplaisir à sa personne ni à sa femme. Mais vous retiendrez aussi tous ceux qui l'accompagnent. Je vous envoie la présente par le capitaine La Chaussée, exempt de mes gardes, auquel vous ajouterez foi, et m'avertirez en diligence de ce que vous aurez fait; et sur ce, Dieu vous ait, Monsieur du Pesché, en sa sainte et digne garde. Écrit à Paris, ce 29e de novembre 1609, au soir.

HENRY.

[1] Antoine de Saint-Chamans, comte du Peschier. — Suivant la prononciation consacrée, du Peschier se dit du Pêché, comme d'Apchier se prononce d'Aché.

S'il avoit déjà gagné le Pays-Bas et que vous ne pussiez exécuter mon commandement, vous le tiendrez secret.

A mon frère l'archiduc d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas.

1609, 30 novembre.

Mon frère, envoyant par delà le sieur de Praslin, capitaine de mes gardes, pour le sujet qu'il vous dira, je vous prie de lui donner moyen d'exécuter mes commandemens et me témoigner en cet endroit que vous affectionnez mon contentement. Je prie Dieu, mon frère, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Ecrit à Paris le dernier jour de novembre 1609.

Votre bon frère,
HENRY.

A ma sœur et bonne nièce l'infante d'Espagne, archiduchesse.

1609, 30 novembre.

Ma sœur et bonne nièce, vous entendrez du sieur de Praslin, capitaine de mes gardes, qui est porteur de la présente, la charge que je lui ai confiée, et l'assistance que je me promets que vous lui départirez en l'exécution de mes intentions, comme je vous en prie, étant chose qui regarde mon contentement, que j'attends de votre affection et dont je me revancherai en tout ce que vous désirerez de

Votre frère et bien bon oncle,
HENRY.

Ce dernier novembre à Paris.

A Monsieur de Vaucellas.

Ambassadeur en Espagne.

1609, 5 décembre.

Monsieur de Vaucellas, vous savez combien j'ai toujours chéri et aimé mon neveu le prince de Condé, quels ont été les honneurs que je lui ai départis et confiés, et les singulières grâces et faveurs qu'il a reçues de moi depuis son enfance jusqu'à présent, et partant quel a été l'état que j'ai dû faire de son affection et obéissance; et néanmoins je me trouve à présent déçu avec déplaisir de mon espérance et des effets que je m'étois promis de sa gratitude, tant pour mon contentement particulier que pour le bien et avantage public de mon royaume, auquel il a telle part et intérêt, qu'il devroit en préférer le soin et avancement à toutes autres considérations ; de quoi je l'ai si souvent admonesté, faisant l'office de vrai père et bon maître à son endroit, que j'ai quelque fois reconnu que la peine que j'y ai employée avec grande diligence et affection étoit inutile et sans fruit; et principalement depuis deux ans, qu'il lui prit fantaisie de vouloir voyager hors mon royaume; de quoi il m'auroit fait et réitéré telles instances, que j'aurois été conseillé, voire contraint, de lui en refuser ouvertement la permission, à cause de sa qualité et de la connoissance que j'avois de son inquiétude. Ce qui fut cause que je pris la résolution de le marier, afin de l'arrêter, joint que je m'apercevois que c'étoit chose qu'il prétendoit faire de sa tête et volonté, en lieu peu sortable à sa condition. Mais il n'a pas été si tôt marié, que le même désir de voyager et se tenir loin de moi l'a repris et maîtrisé avec plus d'inquiétude que devant, sans que mes raisons, remontrances et conseils aient pu le contenir et modérer, ni même les menaces que j'y ai quelquefois ajoutées de mon indignation et de la perte de ma bonne grâce. Toutesfois, comme je

me promettois toujours que le soin de son honneur et de sa maison modéreroient, avec l'âge, son ardeur impatiente, je temporisois aussi avec lui et supportois doucement tels défauts. Tellement que la dernière fois qu'il vint ici, je le traitai fort favorablement; aussi promit-il à la Reine, ma femme, qu'il viendroit nous voir après qu'elle seroit accouchée. Mais, au lieu de ce faire, dimanche dernier 29e du mois passé, il partit de sa maison de Muret, qui est à dix lieues par deçà la ville de Soissons, accompagné de sa femme, suivie de deux femmes et de sept ou huit chevaux, prit le chemin des Pays-Bas, sans m'en avoir averti ni donné congé, chemina toute la nuit en effroi et discorde, de façon qu'il arriva à Landrecies le lendemain à sept heures du matin, par un très-mauvais temps et pire chemin. Il trouva la ville fermée, logea aux faubourgs et entra en ville sur les dix heures du matin.

Je fus averti, le soir du dimanche susdit qu'il partit, de son départ et dessein; de quoi je fus à bon droit aussi scandalisé que indigné. A la même heure, je dépêchai après lui, par un côté, l'exempt de mes gardes nommé La Chaussée, suivi d'un des archers d'icelle, et par l'autre, le chevalier du guet de cette ville, pour, s'ils le trouvoient et atteignoient en mon royaume, l'arrêter et le ramener, et s'il étoit jà sorti d'icelui, le suivre et réclamer en tels lieux qu'ils le joindroient, et pour ce faire, avoir recours aux gouverneurs et magistrats d'iceux, suivant mes lettres de commission. Je fis partir aussi le lendemain le sieur de Praslin, capitaine de mes gardes, pour aller trouver les Archiducs à même fin, et, s'il étoit passé à Bréda, ou en places obéissantes aux États des Provinces-Unies, de recourir à iceux pour le même effet. Or, il est advenu que le dit prince auroit été contraint, pour l'indisposition de sa femme et la lassitude de ses chevaux, de séjourner un jour ou deux au dit Landrecies; ce qui a donné moyen et temps au dit exempt et au dit chevalier du guet de le trouver encore au dit lieu avec sa suite, où le dit exempt,

qui y arriva le premier, lui fit commandement de ma part de retourner en mon royaume ; de quoi il fut fort surpris et néanmoins répondit qu'étant hors de mon dit royaume, il n'étoit pas tenu d'obéir au mien commandement, et, au reste, qu'il n'avoit entrepris ce voyage sans biscuit (voulant dire, à mon avis, sans bonne sûreté de la part de ceux qui la lui pourroient donner où il étoit), et si j'entendois l'empêcher d'aller voir le prince d'Orange, son beau-frère, à Bréda. A quoi le dit exempt ne répondit autre chose, sinon qu'il prendroit bon conseil de me contenter. Dont il fit peu de compte. Quoi voyant, le dit exempt exhorta les dits magistrats de ne permettre qu'il sortît de la dite ville sans le commandement des dits Archiducs, vers lesquels il leur dit que j'avois envoyé le dit sieur de Praslin, étant si assuré de leur bonne amitié, qu'il espéroit qu'ils accorderoient que le dit sieur de Praslin pût ramener en mon royaume le dit prince et sa suite. Quoi entendu du dit prince, il dépêcha à la même heure Rochefort aux dits Archiducs, qui étoient encore à Marimont, qui fut accompagné du major de la ville ; et le dit exempt prit conseil aussi de faire le même voyage, pour représenter aux dits Archiducs sa commission et mes intentions.

A l'heure que je fais écrire la présente[1], je n'ai point d'avis encore de la réponse et résolution des dits Archiducs ; mais je veux espérer qu'elle sera conforme à la raison, au devoir de bonne voisinance, et partant, selon mon désir. Du moins voudrois-je en user ainsi à leur endroit en cas semblable, étant certain que si j'en suis éconduit j'aurai juste sujet, non seulement de me douloir des dits Archiducs, mais de croire que le dit prince aura dressé cette partie et retraite, de leur su et sur leur parole, et peut-être que l'ambassadeur d'Espagne, qui est ici, y trempera.

Bien saurez-vous qu'ayant eu avis qu'aucuns miens

[1] C'est M. de Villeroy qui la rédigea.

sujets en Poitou faisoient des menées pour troubler mon royaume au moyen de trop d'aise, j'y aurois donné tel ordre, que les auteurs auroient été saisis incontinent, peu de jours devant le partement du dit prince ; et ne suis sans sujet de soupçonner qu'il pourroit être que telles gens s'étoient promis quelque support de lui. Et comme il a vu cette mèche éventée, il a avancé cette sienne retraite exprès, appréhendant la découverte de son intelligence. De quoi toutesfois, nous ne pouvons encore parler que par conjecture et indices ; mais nous y verrons clair par les réponses des dits prisonniers; du succès de quoi vous serez averti, comme j'ai voulu que vous le fussiez, par la présente, de tout ce qui concerne la saillie du dit prince et des causes d'icelle, afin d'en éclaircir ceux qui vous en parleront, leur prédisant, mais comme de vous-même, que si on me refuse la délivrance et le renvoi du dit prince, ou qu'on y apporte de la longueur ou remise, comme on ne pourroit me faire une injure et offense plus importante et sensible, aussi doit-on croire que je rabattrai grandement de l'état que j'ai toujours fait de l'amitié de ceux qui en seront cause, et pareillement que je rechercherai de m'en venger par tous les moyens que Dieu me conseillera. Et vous me donnerez promptement avis de ce qu'on vous aura écrit et dira-l'on par delà de cette action, comme de tout ce que vous aurez découvert de leurs intentions et délibérations sur icelle ; ayant su que l'ambassadeur d'Espagne dépêcha vers eux un courrier exprès pour leur donner avis de la sortie du dit prince dès le dimanche au soir que la nouvelle m'en fut apportée. Et si aucun traite en ceci avec le dit prince, l'on en soupçonne le dit ambassadeur. A quoi vous mettrez peine de pénétrer, vous dépêchant ce courrier exprès pour cet effet, lequel vous me renverrez en toute diligence : priant Dieu, M. de Vaucellas, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. Écrit à Paris, le 5e jour de décembre 1609[1].

HENRY.

[1] Dans une lettre écrite le 9 décembre à M. de Bréves, ambassadeur à

A notre amé et féal le sénéchal de Béziers.

1609, 11 décembre.

Pendant que Villeroy écrivait les balivernes diplomatiques que l'on vient de lire, et qui ne trompèrent personne, les éclats de la passion de Henri IV et les récits du prince de Condé instruisaient toute l'Europe de la vraie cause de la fuite du prince : la beauté de sa femme confirmait ses dires, et sa jeunesse rendait le Roi parfaitement ridicule.

Malheureusement, en même temps que cette sotte affaire occupait tous les esprits, toujours affriandés de scandale, la guerre de la succession de Clèves et Juliers allait commencer, et Henri IV en faisait les premiers préparatifs [1]. Ceux qui étaient au courant des projets du Roi, savaient bien que l'enlèvement de la princesse de Condé n'était pour rien dans les causes de la guerre ; mais les ennemis de Henri IV ne manquèrent pas d'exploiter à leur profit la coïncidence de la fuite de la princesse, les menaces faites à ce propos à l'archiduc des Pays-Bas et les préparatifs de la guerre. De sorte que, par une inconcevable maladresse, une guerre entreprise dans l'intérêt du pays avait l'air de n'être qu'une escapade pour reprendre une jolie femme qui s'était échappée.

Mais il faut revenir au sénéchal de Béziers.

Le mandement suivant indique le commencement des rassemblements de troupes, de ce qu'on appellerait aujourd'hui la mobilisation de l'armée que Henri IV allait jeter en Allemagne.

Les princes protestants, menacés par l'Autriche, avaient formé, en 1608, une ligue appelée l'Union évangélique. Les princes catholiques, de leur côté, s'étaient ligués entre eux et avaient placé le duc de Bavière à leur tête. La guerre allait éclater entre les deux partis, et Henri IV allait y prendre part. Il s'était allié avec l'Union évangélique afin de vaincre l'Autriche qui, depuis Charles-Quint, était l'adversaire acharnée de la France.

La succession des duchés de Clèves, Juliers et Berg fut l'occasion de la lutte. Le duc de Clèves, Jean-Guillaume de la Mark étant mort, en 1609, sans postérité, l'électeur de Brandebourg et le comte Palatin de

Rome, Henri IV lui raconte tout ce qu'on vient de lire et ajoute que l'Archiduc lui a fait répondre qu'il ne souffriroit pas que le Prince résidât dans ses États, mais qu'il ne pouvoit lui refuser le passage pour aller à Bréda. Le Roi ajoute qu'il a dit à l'ambassadeur de l'Archiduc qu'il était mécontent et que si lui ou les Espagnols pensaient s'avantager de la personne du dit prince pour faire et entretenir pratique en son État, avec espérance d'en profiter, qu'ils en seraient trompés, d'autant que par la grâce de Dieu, il avait les moyens et le courage plus puissants que jamais pour se ressentir et venger des injures et offenses qui lui pourraient être faites.

[1] Elle éclata en avril 1610. C'est dans ce temps là qu'il y avait toujours au moins trois mois entre l'origine de la guerre et le commencement des hostilités.

Neubourg réclamèrent sa succession; mais l'Autriche ne voulant pas que les duchés tombassent au pouvoir des protestants, fit occuper par ses troupes le duché de Juliers ; l'électeur de Brandebourg occupa à son tour les trois duchés. Henri IV se déclara pour l'Électeur, fit avec l'Union une alliance offensive et défensive, dans laquelle entra la Hollande, et la guerre commença en avril 1610. Le roi de France allait entrer dans les duchés avec une armée de 40,000 hommes quand il fut tué.

Notre amé et féal, nous voulons et vous mandons que vous ayez, à son de trompe et cri public, en tous les lieux et endroits de votre ressort et juridiction à ce faire accoutumés, à faire publier la présente par laquelle nous commandons à tous les capitaines, gens de guerre à pied des régimens entretenus à notre service, qu'ils aient à se rendre en leurs enseignes[1] dans le quinzième jour de février prochain sous peine d'être cassés. Si, n'y faites faute, car tel est notre plaisir. Donné à Paris, le 14e jour de décembre 1609.

HENRY.

A *Monsieur de Berny,*

Ambassadeur du Roi près l'archiduc des Pays-Bas.

1610, vers le milieu de février.

Monsieur de Berny, cette-ci sera pour vous dire comme je désire que vous donniez charge à votre femme de voir souvent Madame la Princesse, et l'assurer que vous avez ci-devant parole de moi de l'assister et lui bailler tout ce qu'elle aura besoin, comme je vous en prie, et sitôt que je saurai quoi, je vous le ferai rendre; aussi à cause de sa jeunesse, qu'elle s'instruise de ce qu'elle aura à faire et devra comporter[2] voyant l'Infante; et, au reste, selon les occasions, faire tout ce que vous jugerez être a propos pour

[1] A leur corps, sous leurs drapeaux.

[2] Comme elle se devra comporter devant l'Infante, chez qui elle était logée, à Bruxelles, pendant l'absence de son mari, qui était allé à Milan, et où elle était surveillée de très-près, depuis une tentative d'évasion.

son bien et mon contentement. Mais surtout que ce soit de façon que ni le Prince, ni pas une de ses femmes n'en sachent rien: m'assurant que vous ferez l'office convenable, selon mon intention, avec ce que vous dira ce porteur de ma part, m'empêchera de vous faire la présente plus longue. Assurez-vous seulement que je tiendrai ce service aussi agréable que nul autre que vous me puissiez faire, et que je le reconnoîtrai aux occasions. A Dieu, Monsieur de Berny.

HENRY.

Écrivez-moi amplement de toutes choses, de ce que l'on dit d'elle, et que on la trouve [1].

A Monsieur de Préaux[2].

1610, vers le 20 février.

Préaux, j'écris à mon bel ange; faites-lui tenir ma lettre, si vous pouvez; puisque Girard[3] et notre hôtesse y vont, ils ne peuvent refuser de m'obliger en cela de les bailler, tous autres moyens m'étant interdits; priez-en l'une de ma part, et le commandez à l'autre. Renvoyez-moi celles que je lui ai écrites, que l'on ne lui a baillées. J'estime que ce porteur ne trouvera point le marquis[4] là, c'est pourquoi je ne lui écris point. Je crois que le partement de notre fol[5]

[1] Pour écrire de telles choses et de cette façon, le vieux Roi avait certes la tête à l'envers.

[2] M. de Préaux, conseiller au Parlement, avait été envoyé à Bruxelles chargé d'une mission secrète auprès de la Princesse.

[3] Secrétaire du connétable de Montmorency.

[4] Le marquis de Cœuvres, qui devait enlever de Bruxelles la princesse de Condé, qui y consentait. Toiras, page de M. le Prince, servait aussi le Roi comme espion. Quand M. le Prince sut qu'une partie de ses gens, sinon tous, étaient gagnés par le Roi, comme il ne pouvait guère compter sur sa femme, il l'emmena à Milan; puis quand le Roi fut tué, il revint à la Cour avec elle.

[5] C'est par tradition, on le voit, que Louis XIV écrivait de M. de Montespan, qui faisait aussi le diable, et pour les mêmes raisons : « M. de Montespan est un fol. » — Le prince de Condé allait partir pour Milan.

suivra de près celui du marquis : alors vous pourrez juger des intentions des Archiducs. Les père et tante[1] ont parlé à Pecus[2] ; ils me donnent bien de la peine, car ils sont froids plus que la saison, mais mon feu les dégèle dès que j'en approche. Mandez-moi le plus de nouvelles que vous pourrez, principalement de la santé de notre prisonnière. Assurez Châteauvert et Felipote[3] que je ne les abandonne point.

HENRY.

D'Elbène vous mandera le reste des nouvelles. Bon soir. Je déchois si fort de mes mérangoises[4], que je n'ai plus que la peau et les os. Tout me déplaît; je fuis les compagnies, et si, pour observer le droit des gens, je me laisse mener en quelque assemblée, au lieu de me réjouir, elles achèvent de me tuer. A Dieu.

HENRY.

A l'archiduc Albert d'Autriche.

1610, 19 avril.

Mon frère, j'ai été supplié par ma sœur la duchesse d'Angoulême et par mon cousin le duc de Montmorency, connétable de France, d'assister de ma recommandation et faveur en votre endroit la juste et paternelle requête qu'ils ont donné charge au sieur de Préaux[5] vous présenter tou-

[1] Le Connétable et Madame d'Angoulême, bâtarde de Henry II et veuve du frère aîné du Connétable.

[2] Ambassadeur des Archiducs à Paris.

[3] Femme de chambre de la princesse.

[4] Angoisses, chagrins.

[5] M. de Préaux était chargé cette fois d'une mission officielle auprès des Archiducs. Il devait réclamer la Princesse, obtenir sa mise en liberté et son retour en France, où sa présence était nécessaire pour le sacre prochain de la Reine, et où elle demanderait le divorce d'avec un mari qui l'avait conduite de force à Bruxelles et l'y retenait prisonnière. Marie de Médicis pour compléter ce honteux gâchis, craignait de son côté que le Roi ne la répudiât pour épouser la princesse de Condé ; c'est pourquoi elle pressait autant qu'elle le pouvait la cérémonie de son sacre.

chant ma nièce la princesse de Condé, leur nièce et fille; et comme le sujet d'icelle n'est moins accompagné de compassion que d'équité, autant pour la considératien de l'âge et qualité des personnes qui vous la présentent, que pour l'innocence de celle qu'ils réclament, je fais volontiers cet office, dû à l'affection que je leur porte et à leur propre mérite. Au moyen de quoi je vous prie autant affectueusement que je le puis faire, de leur donner la consolation en cette occasion qu'ils espèrent de votre bénignité et justice; et vous ferez un œuvre très-charitable, par lequel vous changerez l'amertume de leur affliction en une obligation perpétuelle envers eux, qui me sera très-agréable, et me conviera de m'en revancher en toutes occasions qui s'offriront de vous rendre preuve de mon amitié, comme j'ai commandé au sieur de Berny vous exposer plus particulièrement de la part de

Votre bon frère.
HENRY.

A ma Sœur et bonne Nièce.
la princesse d'Espagne. archiduchesse d'Autriche.

1610, 19 avril.

Ma Sœur et bonne Nièce, ma sœur la duchesse d'Angoulême et mon cousin le duc de Montmorency ont recours à votre bonté, en l'affliction extrême qu'ils supportent de la condition misérable en laquelle se retrouve maintenant leur nièce et fille, la princesse de Condé, procédante du traitement indigne que vous savez qu'elle a reçu et doit encore attendre de son mari, afin d'être tous ensemble délivrés par votre charité de l'anxiété en laquelle ils vivent, qui leur sera désormais insupportable, autant que leur seront toujours sensibles et présentes les obligations qu'ils vous ont des faveurs que vous leur avez départies en cette occasion. Et comme ils m'ont instamment supplié de les assister en leur

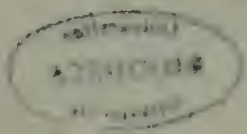

juste poursuite de ma prière et recommandation, je le fais, avec l'affection que mérite la compassion que j'ai de leur douleur, et la justice de la cause pour laquelle ils implorent votre aide; vous priant de croire que je me revancherai de la grâce que vous leur départirez, autant à votre contentement que le devrez espérer de la bienveillance de

Votre bon frère et bon oncle,

HENRY.

A mon compère le connétable de France.

1610, 29 avril.

Mon Compère, j'ai accordé à Spondillan, qui vous rendra cette-ci de ma part, de vous aller trouver pour apprendre de vos nouvelles et m'en rapporter, et vous rendre cette lettre que Madame la Princesse, votre fille, vous écrit, que j'ai trouvé dans un paquet que j'ai ouvert. Par celles que j'ai de Préaux, qui est arrivé à Bruxelles depuis peu de jours, il me mande qu'elle espéroit bien de ses affaires; de quoi je m'esjouis avec vous, pour le contentement que vous en recevrez[1]. Souvenez-vous de bien faire mettre en haleine les chevaux que vous m'avez promis[2], et sur ce de croire que je vous aime bien. Bon jour, mon Compère. Ce 29e d'avril, à Paris.

HENRY.

---

[1] La Princesse était irritée à ce point contre son mari, qu'elle avait fait une demande en séparation, et le Connétable écrivit, après la mort du Roi, une lettre à son gendre pour le prier, en conséquence de ce désir, de permettre que sa fille revînt auprès de lui, se plaignant des mauvais et rudes traitements qu'elle avait reçus de lui.

[2] Sans nul doute pour un enlèvement de la Princesse.

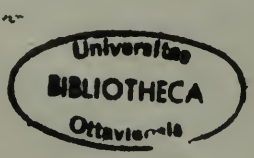

Assassinat de Henri IV.

(Récit extrait du journal de Pierre de Lestoile.)

14 mai 1610.

Le vendredi 14, sur les quatre heures du soir, le Roi étant dans son carrosse, sans nulles gardes à l'entour, ayant seulement avec lui MM. d'Épernon, Montbazon et quatre ou cinq autres, passant devant Saint-Innocent pour aller à l'Arsenal; comme son carrosse, par l'embarrassement d'un coche et d'une charrette, eut été contraint de s'arrêter au coin de la rue de la Ferronnerie, vis à vis d'un notaire nommé Poutrain, fut misérablement tué et assassiné par un méchant et désespéré garnement nommé François de Ravaillac, natif d'Angoulême : lequel se servant de cette occasion pour faire ce malheureux coup, lequel il épioit dès longtemps, n'étant à Paris que pour cela, et dont même on avoit averti Sa Majesté s'en donner garde, qui n'en avoit autrement tenu compte. Comme le Roi étoit ententif à ouïr une lettre que M. d'Épernon lisoit, ce pendant s'élançant sur lui de furie avec un couteau qu'il tenoit en sa main, en donna deux coups l'un sur l'autre dans le sein de Sa Majesté, dont le dernier porta droit au cœur, duquel il coupa l'artère, et par même moyen ôta à ce bon Roi la respiration et la vie, qui oncques puis n'en parla. Ce que voyant M. d'Épernon, et que le sang lui regorgeoit de tous côtés, le couvrit d'un manteau; et après avoir, avec ceux de sa compagnie, reconnu qu'il étoit mort, regardèrent à assurer le peuple du mieux qu'ils purent, fort ému et effrayé de cet accident; lui criant que le Roi n'étoit que légèrement blessé et qu'ils prissent courage. Firent tourner bride droit au Louvre au carrosse, duquel ce pauvre prince, tout nageant en son sang, ne fut jamais descendu ni tiré que mort.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

1° LETTRES.

Liste alphabétique des noms des personnes auxquelles sont adressées les lettres du Roi

Alincourt (M. d'), 426.
Ancel (M.), 166.
Anjou (le duc d'), appelé Monsieur, 34.
Aumont (le maréchal d'), 230.
Autriche (l'archiduc d'), 476, 484.
Autriche (l'archiduchesse d'), 476, 485.
Balagny (M. de), 472.
Baronius (le cardinal), 307.
Batz (M. de), 42, 43, 46, 76, 77, 89.
Batz (Madame de), 49.
Beauvoir (M. de), 198.
Bellièvre (M. de), 55, 309.
Benoit (M.), curé, 182.
Berny (M. de), 482.
Beuvron (M. de), 149.
Béziers (le sénéchal de), 481.
Biron (le maréchal de), le père, 158.
Biron (le maréchal de), le fils, 305, 365, 366.
Lettre du maréchal de Biron au Roi, 375.
Bordeaux (Messieurs de), 61.
Bourbon (Antoine de), roi de Navarre, 33.
Bourbon (Mademoiselle de), 102.
Bourges (l'archevêque de), 188.
Briquemont (M. de), 161.
Busset (M. de Bourbon-), 49.
Canisy (M. de), 148.
Cansègue (M. de), 55.
Casaubon (M. de), 297.
Ce que le Roi a dit à M. de Casaubon, 379.
Catherine de Bourbon, sœur du Roi, 219, 251, 266, 272, 305.
Lettre de Madame Catherine au Roi, 304.
Charles IX, 35.
Chauny (Les présidents, élus et conseillers de l'élection de), 164.
Clément VIII (le pape), 282, 298.
Conty (la princesse de), 83.
Corisande, voir Gramont (Madame de).
Crillon (M. de), 125, 129, 139, 162, 170, 269, 277, 291, 471.
Curton (M. de), 143.
Damville (le maréchal de), 40, 44. Voyez pour la suite : Montmorency (le connétable de).
Dauphin (le), 428.
Du Perron (le cardinal), 397.
Elisabeth (reine d'Angleterre), 56, 62, 177, 214, 269, 275.
Entragues (M. d'), 331.
Entraigues (M. de Launay, baron d'), 106.
Epernon (le duc d'), 112, 331, 380, 381, 402, 403, 412, 414.
Estrées (Gabrielle d'), 173, 174, 175, 176, 178, 179, 180, 181, 183, 184, 185, 187, 189, 209, 211, 214,

237, 251, 274, 282, 284, 285, 287, 291, 295.

Lettres de Gabrielle d'Estrées :
à Henri IV, 172.
à la duchesse de Nevers, 293.

Faget (M. de), 47, 108.
Fervaques (M. de), 141.
Fontevrault (l'abbesse de), 103.
Fortisson (le capitaine), 104.
Fresnes (M. de), 367, 371.
Gentilshommes de la Religion (certains), 190.
Givry (M. de), 159.
Gramont (Madame de), 72, 73, 78, 79, 81, 82, 83, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 97, 99, 100, 101, 105, 107, 109, 110, 111, 113, 114, 117, 118, 122, 125, 134, 138, 139, 140, 144, 145, 149, 160, 168, 270, 271.
Grillon (le brave). Voy. Crillon (M. de).
Guercheville (Madame de). Voy. La Roche-Guyon (Madame de).
Harambure (M. de), 128, 157, 227, 254, 265.
Henri III, 52, 59, 65, 66, 74, 86, 118, 120.
Jacques Ier, roi d'Angleterre, 469.
Joinville (le prince de), 362.
La Boulaye (M. de), 81.
La Boullaye (le capitaine), 148.
La Force (M. de), 231, 378.
Larchant (M. de), 33, 161.
La Roche-Guyon (Madame de), 146, 157.
La Rochelle (le maire, les échevins et les pairs de), 38, 41.
Laval (Madame de), 77.
Lavardin (le maréchal de), 377.
L'Estang (M. de), 114.
Lestelle (M. de), 75, 115.
Libertat (M. de), 241.
Ligue (les villes de la), 191.
Longueville (le duc de), 143.
Lubersac (M. de), 84.
Malet (M.), 121.
Marguerite (la reine), 196, 197, 206, 328.

Lettre de la reine Marguerite au Roi, 329.

Marie de Médicis, 362, 414.

Lettre de Marie de Médicis au Roi, 429.

Marivaux (M. de), 171.
Matignon (le maréchal de), 51, 64, 88.
Maulevrière (M. de), 290.
Miossens (M. de), 37, 85.
Montglat (Madame de), 353, 363, 364, 380, 386, 418, 419, 436, 441.
Montmorency (le connétable de), 220, 224, 240, 247, 255, 256, 276, 277, 289, 290, 294, 297, 308, 315, 316, 340, 344, 347, 361, 385, 387, 436, 466, 468, 471, 486.
Montmorency (la duchesse de), 125.
Montsolens (M. de), 208.
Nemours (le duc de), 150.
Nevers (le duc de), 156, 416.
Nevers (la duchesse de), 135.
Orange (la princesse d'), 417.
Parlement de Paris (les conseillers de la Cour de), 374.
Pesché (M. de), 475.
Phélippeaux (M. Raymond), 419
Pisani (le marquis de), 194, 204.
Plessis-Mornay (M. du), 116, 129, 185, 193, 271, 274.
Préaux (M. de), 483.
Ravignan (M. de), 169.
Rosny (M. de), 141, 142, 160, 163, 202, 203, 226, 242, 248, 250, 261, 262, 267, 272, 273, 286, 292, 330, 343, 354, 364, 367, 376, 383, 384, 385, 386, 397, 399, 401, 413, 425, 428, 429, 432, 434, 435, 437, 441, 443, 444, 448, 451, 452, 457, 469, 470.
Saint-Geniez (M. de), 47, 48, 50.
Saint-Julien (M. de), 338, 352.
Saint-Paul (le comte de), 388.
Sales (François de), évêque de Genève, 357.
Savoie (le duc de), 390.

Lettre du duc de Savoie au Roi, 389.

Scorbiac (M. de), 100, 102.

Ségur (M. de), 60, 109.
Sillery (M. de), 296.
Soissons (le comte de), 228, 263.
Sorbonne (Messieurs de la Faculté de théologie du collége de), 67.
Souvré (M. de), 123, 134, 163, 165, 171, 172.
Sully (le duc de). Voy. Rosny.
Tartigny (M. de), 265.
Toleto (le cardinal), 235.
Toscane (le Grand-Duc de), 333.
Toscane (la princesse de), Marie Médicis, 333, 334, 335, 336, 338, 339, 340, 341, 342, 345, 346, 347, 349, 350, 351. Voir Marie de Médicis.
Uzès (Madame d'), 45.
Vaucellas (M. de), 477.
Verneuil (la marquise de), 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 327, 330, 342, 343, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 396, 399, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 427, 428, 438, 439, 440, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 452, 453, 454, 455, 456, 458-466.
Promesse de mariage faite par le Roi à la marquise de Verneuil, 310.
Vitry (M. de), 170.
Vivans (M. de), 126, 136.

2° DISCOURS.

Allocutions, harangues et réponses, 85, 142, 151, 216, 217, 233, 253, 258, 260, 288, 299, 325, 326, 381, 391, 393, 415.

3° POÉSIES.

Epigrammes, stances, strophes et chansons, 36, 285, 309, 398.

4° PRIÈRE.

Prière, 266.

5° DIVERS.

Préambule de l'édit de Nantes, 278.
Circulaire sur l'attentat de Jean Châtel, 209.
La soumission de Mayenne, 238.
Entretien du Roi et de Sully, 404.
Assassinat de Henri IV, 487.

408 4 781

N

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

NOV 14 2002
NOV 13 2002
OCT 09 2008
OCT 06 2008

a39003 001473007b

DC 122.8 .A3 1876
HENRI IV, ROI DE FRAN
LETTRES INTIMES.

CE DC 0122 . 8
.A3 1876
COO HENRI IV, RO LETTRES INTI
ACC# 1066687